Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuenumismatiqu1859unse

REVUE
NUMISMATIQUE

N S N

COLLABORATEURS

Dont les articles ont paru dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, 1856, 1857, 1858, 1859).

MM.

ACY (Ernest d'), à Villers aux Érables (Somme).
BARTHÉLEMY (Anatole de), à Belfort.
BEULÉ (Ernest), à Paris.
BIGOT (A.), à Rennes.
BOUDARD, à Beziers.
BRETAGNE, à Nancy.
BRUGIÈRE DE LAMOTTE, à Montluçon.
CAVEDONI (l'abbé C.), à Modène.
CHARVET (J.), à Paris.
COCHET (L'abbé), à Dieppe.
COHEN (Henry), à Paris.
COLSON (Le docteur A.), à Noyon.
CRAZANNES (Le baron Chaudrue de), à Castel-Sarrazin.
DAUBAN (Alfred), à Paris.
DELOCHE (Maximin), à Paris.
DENIS LAGARDE, à Brest.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), à Saint-Omer.
DEVILLE (Achille), à Paris.
DUPRÉ (Prosper), à Montjay (Seine-et-Marne).
FEUARDENT, à Montmartre.
GAYRAUD DE SAINT-BENOIT, à Saint-Benoît (Aude).
GÉRY (R.), à Voiron (Isère).
HUCHER (Eugène), au Mans.
HURON (E.), à Montoire-sur-Loir.
JUDAS (Le docteur A.), à Passy.
LAGOY (Le marquis de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
LAMBERT (Edouard), à Bayeux.
LA SAUSSAYE (Louis de), à Lyon.
LAURENT (Jules), à Épinal.
LENORMANT (Charles), à Paris.
LONGPÉRIER (Adrien de), à Paris.
LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred de), à Longpérier (Oise).
LUYNES (Le duc de), à Dampierre.
MANTELLIER, à Orléans.
MÜLLER (Louis), à Copenhague.
NAMUR, à Luxembourg.
PETIGNY (Jules de), à Clénor (Loir-et-Cher).
POEY D'AVANT (F.), à Maillezais (Vendée).
PORRO (Comte Jules), à Milan.
PROMIS (Chev. Dom.), à Turin.
RETHAAN MACARÉ (J. C. A.), à Utrecht.
ROBERT (C.), à Paris.
RONDIER, à Melle (Deux-Sèvres).
SABATIER (Jean), à Montmartre.
SALIS (Comte J. F. G. de), à Londres.
SAULCY (F. de), à Paris.
SAUVADET, à Montpellier.
SAUVAGEOT (F.), à Paris.
SORET (F.), à Genève.
VOGÜÉ (Le comte Melchior de), au Pezeau (Cher).
WADDINGTON (W. H.), à Bourneville (Aisne).
WITTE (J. de), à Paris.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cie, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME QUATRIÈME.

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE
CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE.

1859

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MONNAIES GRECQUES

PORTANT POUR TYPE UNE LETTRE OU UN MONOGRAMME[1].

(Pl. I [2].)

Les monnaies qui font l'objet de ce travail sont les suivantes :

N° 1. Λ.

℞. Λ dans un carré creux à coins arrondis. Æ. 3. — Cab. roy. de Copenhague. Poids. 6 gr.—Coll. de M. de Prokesch-Osten.

N° 2. Le droit et le revers de même. Æ. 2 1/2. — Musée Thorvaldsen à Copenhague. Poids, 3gr,2.

N° 3. Λ à la partie supérieure prolongée.

℞. Λ de la même forme. Æ. 3. — Musée Thorvaldsen. Poids, 4gr,6, surface corrodée.

[1] Cet article est une nouvelle rédaction d'un travail publié en danois dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Copenhague*, 1857 (novembre, in-8°). — Cf. l'*Arch. Zeitung* de Berlin, 1858, p. 171 et suiv.

[2] Les numéros de la planche correspondent à ceux de la description des pièces.

N° 4. Tête de Minerve casquée à droite.

℞. Λ. A côté une petite corbeille ou un petit vase couché. Æ. 4. — Cab. roy. de Copenhague. Poids, 5gr,6.

N° 5. Tête de lion, à droite.

℞. Λ. Æ. 4. — Un dessin de cette monnaie fait par M. Fauvel se trouve dans la possession de M. le marquis de Lagoy, d'après ce que M. E. Beulé a bien voulu communiquer à l'auteur de cet article.

N° 6. Tête de bœuf de face, une des cornes abaissée et contournée en dessous.

℞. Λ. Æ. 2. — Cab. roy. de Copenhague. Poids, 1gr,4. — Cf. *Revue num.*, 1857, p. 85.

N° 7. Tête de Minerve.

℞. M dans un carré creux à coins arrondis. Æ. 5 1/2. — *Mus. Hunter.* (Tab. 68, fig. 17.)

N° 8. Tête de Minerve.

℞. M. Æ. 4. — Musée Britannique. — Cab. roy. de Munich. Poids, 5gr,25.

N° 9. Tête de Minerve (le casque comme au n° 7).

℞. Ψ dans un carré creux à coins arrondis. Æ. 5 1/2. — Musée Britannique.

N° 10. Même tête.

℞. Ω dans un carré creux semblable. Æ. 6. — Musée Britannique. — Coll. de M. de Prokesch-Osten.

N° 11. Tête de Minerve comme au n° 8.

℞. Ω. Æ. 4. — Cab. roy. de Munich. Poids, 5gr,9.

N° 12. Tête de Minerve (le casque comme aux nos 7, 9 et 10).

℞. Γ dans un carré creux à coins arrondis. Æ. 6. — Musée Britannique.

N° 13. Même tête.

℞. P dans un carré creux. Æ. 6. — Coll. de M. de Prokesch-Osten.

N° 14. Tête de Minerve comme aux n°s 8 et 11.

℞. P. Æ. 4. — Cab. roy. de Copenhague. Poids, 6 gr. — Cab. roy. de Munich. Poids, 5gr,4.

N° 15. A.

℞. K dans un creux rond. Æ. 3. — Cab. imp. de Vienne.

N° 16. Hercule debout s'appuyant sur sa massue (?).

℞. Π, autour ΠΑΡ écrit rétrograde en plus petites lettres. Æ. 1 3/4. — Coll. de Welzl de Wellenheim (n° 4341).

N° 17. Aigle debout, les ailes éployées.

℞. Monogramme composé des lettres ΕΡΧ. Æ. 3. — Musée Britannique et autres collections.

N° 18. Vase à une anse.

℞. Monogramme composé des lettres ΦΩ. Æ. 2 1/2. — Cab. roy. de Copenhague. Poids, 2gr,2. — Autres collections.

N° 19. Partie antérieure d'un taureau à tête humaine.

℞. F dans un carré creux à coins arrondis. Æ. 2 1/2. — Musée Britannique. — Coll. de M. de Prokesch-Osten.

N° 20. La face et le revers de même. Æ. 1. — Coll. de Welzl de Wellenheim (n° 4269).

Ces monnaies sont ou inédites, ou non classées, ou bien encore attribuées à des villes auxquelles elles n'appartiennent pas. Comme elles ne portent pour toute légende qu'une seule lettre ou un monogramme, comme les types qui y sont gravés ne sont pas propres à certaines villes ou à certains peuples, et comme les endroits où elles ont été trouvées ne sont pas connus, il est difficile de décider dans quelles contrées elles ont été frappées, ou de fixer leur classement d'après des raisons suffisantes.

Ce qui caractérise ces monnaies, c'est que le type n'offre

qu'une grande lettre isolée ou un grand monogramme, au lieu d'une figure quelconque. Il existe un nombre considérable de monnaies de cette espèce qui ont été classées, et sur lesquelles la lettre ou le monogramme indique l'initiale du nom de la ville ou du peuple qui les a fait frapper. Dresser un tableau complet de ces monnaies, c'est par où il faudrait commencer pour parvenir à déterminer l'attribution de celles dont le classement est incertain ; par ce moyen, on pourrait savoir si les monnaies de cette espèce ont été frappées indistinctement dans toutes les contrées habitées par des peuples grecs, ou si elles n'appartiennent qu'à certains pays en particulier ; dans le dernier cas, on obtiendrait, au moyen d'un tableau de cette nature, un secours important pour classer les monnaies incertaines.

La plupart des monnaies de ce genre qui ont reçu une attribution certaine appartiennent au Péloponnèse. On sait que quatre peuplades de la presqu'île frappaient des monnaies ne portant d'autre type que de grandes lettres isolées ou des monogrammes : les *Argiens* marquaient leurs monnaies d'un A, les *Arcadiens* y mettaient un monogramme composé des lettres APK, les *Sicyoniens* gravaient sur les leurs un Σ, et les *Phliasiens* un Φ[1]. Toutes ces monnaies sont communes, en argent et en bronze, de modules divers et d'époques très-différentes ; à en juger par la fabrique, le style et la forme des lettres, une partie de ces monnaies d'argent doit être de la première moitié du Ve siècle, tandis que d'autres semblent descendre au IIe siècle avant notre ère. Il y a aussi des monnaies de plusieurs villes de l'Argolide et de l'Arcadie, qui ont pour type l'initiale ou le mono-

[1] Ces dernières monnaies sont souvent à tort classées à la Phocide ou à Phæstus de Crète.

gramme du nom de la ville ; ces pièces sont de *Cléone* avec KAH en deux différents monogrammes[1], d'*Épidaure* avec E[2], de *Heræa* également avec E[3] de *Mantinée* avec M[4], de *Clitor* avec K[5] et de *Tégée* avec TE en monogramme[6]. Ce n'est pas seulement au revers de certaines médailles qu'on trouve une lettre ou un monogramme au lieu d'un type figuré ; il y a aussi des monnaies des villes ou des peuples nommés ci-dessus, qui, sur les deux côtés, n'offrent aucune autre empreinte. Il existe ainsi une monnaie de bronze avec un M (ou Σ) seul d'un côté, et un A seul de l'autre, qui sans doute a été frappée à Mantinée (ou Si-

[1] Avec la tête du Soleil au droit. Ces monnaies ont aussi été classées à Clitor et Cerinthus ; celle publiée par M. le colonel Leake, dans son ouvrage : *Num. Hellen. Eur. Gr.*, p. 35, avec le nom complet de *Cleone* (KAH...NAIΩ...) montre qu'elles appartiennent à cette dernière ville.

[2] Au droit, un dauphin, symbole d'une ville maritime. Cab. roy. de Munich. Sestini, *Med. gr. di più musei* (1828), p. 93, tav. XII, 17.

[3] Avec la tête de Diane ou un gland au droit et les lettres HPA ajoutées en petit au grand E. Musée Britannique. Leake, *Num. Hell. Eur. Gr.*, p. 55.— Deux autres pièces avec un grand E seul au revers, l'une d'argent avec une tête virile au droit, dans la coll. de M. de Prokesch (voy. *Arch. Zeitung*, 1843, p. 150, n° 23) ; l'autre de bronze, avec une tête de lion au droit, au Musée Thorvaldsen (voy. ma *Description*, pl. I, n° 18, p. 52), peuvent être attribuées ou à Épidaure ou à Heræa.

[4] Avec un gland au droit et MAN en petits caractères sous le grand M. Musée Britannique.—Cf *Mus. Payne Knight*, p. II A, 1-2.— Leake, *Num. Hellen. Eur. Gr.*, p. 69. — Une pièce d'argent avec la tête de Minerve et M seul au revers (Cabinet imp. de Vienne, coll. du général Fox et Mus. Thorvaldsen) appartient probablement aussi à la ville de Mantinée, sur les monnaies de laquelle la tête de Minerve forme le type principal, à moins qu'on ne veuille prendre M pour Σ et préférer Sicyone, où Minerve avait un temple magnifique (Paus., II, 11, 1).

[5] Avec une tête de cheval au droit, trouvée dans la ville de Clitor. Collection de M. de Prokesch-Osten. Voy. *Arch. Zeitung*, 1849, pl. IX, 18, p. 95.

[6] Avec la tête de Minerve. *Cab. Allier de Hauteroche*, pl. VI, 20, p. 54.—Sur le classement de cette monnaie à Tégée, voy. plus bas aux n°s 7-14.

cyone), en alliance avec Argos[1]. Puis on possède quelques monnaies du même genre appartenant à deux îles occidentales du Péloponnèse, Céphalénie et Zacynthus, savoir de *Cranium*, avec un K ou KPA en monogramme; des *Pallenses*, avec un Γ ou ΠΑ en monogramme; de *Proni*, avec ΠΡ en monogramme[2], et de *Zacynthus*, avec un I ou Z[3]. Ces monnaies sont communes et bien connues. Parmi celles-ci il y en a aussi quelques-unes qui, des deux côtés, n'offrent qu'une lettre seule; on en a de bronze de Cranium[4] et de Zacynthus. La lettre Z, qu'on rencontre sur quelques pièces de Zacynthus, montre que les monnaies de cette espèce ont été frappées au moins jusque dans le second siècle avant Jésus-Christ. Aux monnaies dont il s'agit appartiennent aussi quelques pièces de bronze de deux villes de la côte nord-ouest de l'île de Crète, qui était la plus proche du Péloponnèse, *Phalasarna* et *Aptéra;* celles de la première offrent un monogramme formé par un Φ, avec les lettres ΑΛ en dedans[5], ou un Φ seul[6]; celles de la dernière, un

[1] Adr. de Longpérier, *Cab. Magnoncour*, n° 294, attribuée à Sicyone.

[2] On peut encore ajouter la monnaie de bronze offrant d'un côté une étoile, de l'autre un A seul, qui avec raison a été attribuée à Astéria (Mionn., *Suppl.* t. IV, p. 204, n° 2); car Astéria était probablement une île située tout près de Céphalénie, dont elle parvint plus tard à faire partie. Voy. Forbiger, *Handbuch der alten Geogr.*, III, p. 1013-1014.

[3] La lettre I ayant été prise pour un II, quelques-unes de ces monnaies ont été classées à Élis, mais à tort, puisque sur les monnaies antérieures au temps des empereurs romains le nom des Éléens, a toujours été indiqué par l'initiale F.

[4] Au Musée Britannique, publiée dans le *Museum Payne Knight*, p. 21, B I, sous la dénomination de Carystus; cette pièce est semblable pour la fabrique aux autres monnaies de Cranium.

[5] Avec un trident au droit. Sestini, *Lett. num. di contin.*, IX, p. 15, tav. I, 11.

[6] Avec un dauphin au droit. Voy. *Arch. Zeitung*, 1849, p. 95, n° 39. Cette pièce a été attribuée à Phæstus; mais sur les monnaies de cette ville on ne

monogramme formé par un Π dans un A [1]. Enfin il faut ajouter deux pièces d'argent ayant un grand F pour type, qui doivent avoir été frappées par les Éoliens à *Calydon*, en Étolie [2].

Il ne faut pas regarder la lettre ou le monogramme tracé sur les monnaies que nous venons de décrire comme le commencement du nom du peuple ou de la ville, mais comme quelque chose de plus, comme l'*emblème* du peuple ou de la ville. Par cela même que la lettre ou le monogramme est d'une grandeur remarquable, qu'il occupe quelquefois les deux côtés de la monnaie, que tout ce qui l'entoure ou l'accompagne ne tient qu'une place secondaire, nous sommes déjà porté à ranger cette grande lettre ou ce monogramme parmi les représentations qui forment les types ordinaires, et qui assez souvent doivent être considérées comme les emblèmes du peuple ou de la ville. On trouve fréquemment auprès de la grande lettre ou monogramme, comme dans les types ordinaires, des types accessoires ou des noms, des monogrammes, des petites lettres, par exemple sur les monnaies de l'Argolide, de l'Arcadie, de Sicyone, de Phliasia, de Cranium, des Pallenses, de Proni et de Zacynthus.

trouve ni des types ayant rapport à la mer, ni un Φ isolé (celles avec un Φ seul qui ont été classées à Phæstus appartiennent à Phlius). Le dauphin répond au trident de Neptune, qui est le type principal des autres monnaies de Phalasarna; le Φ est l'initiale du nom de la ville, indiqué sur la pièce précédente par le monogramme ΦΑΛ.

[1] Cab. roy. de Copenhague. Mionnet, t. VI, p. 658, n° 322, incertaines.

[2] Voy. plus bas n°s 19-20. — M. le baron de Prokesch-Osten a publié une monnaie de bronze ayant une tête de femme au droit et un A seul au revers, et il a attribué cette pièce à Lebadée, parce qu'elle y a été trouvée (*Mém. de l'Acad de Vienne*, 1854, p. 255-256, pl. II, 54); mais il se peut pourtant qu'elle appartienne au même peuple que les autres monnaies avec un A que nous allons décrire. — Il y a encore quelques monnaies ayant un T pour type que nous examinerons dans un article spécial.

Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est qu'on trouve assez souvent le commencement du nom ajouté en petites lettres. On voit ainsi sur une monnaie de Heræa HPA à côté de E, sur une autre de Mantinée MAN sous la grande lettre M; sur celle d'Aptéra AΠT, sous le monogramme composé de AΠ[1]; sur les monnaies des Pallenses, on trouve quelquefois ΠA ou ΠAΛ au-dessous du grand Π[2]; et sur celles de Zacynthus, ΙAKY ou ZA dans Ι[3]. Si la grande lettre ou le grand monogramme n'était ici que le commencement du nom du peuple ou de la ville, les lettres qui suivent l'initiale auraient été seules ajoutées, mais la première lettre du nom n'aurait pas été répétée. La lettre E sur quelques monnaies de Heræa s'y trouve trois fois, comme les emblèmes ou types ordinaires le sont quelquefois sur d'autres monnaies, et sur une des pièces de cette ville il y a également HPA ajouté en petits caractères[4]. Ce que l'examen des monnaies nous porte à admettre est confirmé par ce que disent les auteurs anciens des épisèmes tracés sur les boucliers en usage dans le Péloponnèse. On voit, par plusieurs passages, que les Sicyoniens portaient sur leurs boucliers, comme signe national, un Σ, les Lacédémoniens, un Λ, et les Messéniens, un M[5]. Il n'est pas improbable que cet usage d'employer la lettre initiale du nom d'un peuple comme un emblème

[1] Voy. les notes précédentes, 3 et 4 de la p. 5 et 1 de la p. 7.

[2] Bosset, *Méd. de Céphalonie*, pl. I, 16 — *Catal. de la coll. Welzl de Wellenheim*, n° 4300.

[3] Sestini, *Mus. Hederv.*, II, p. 123, n° 18. — *Mus. Hunter*, tab. 62, 27.

[4] Musée Britannique. Cf. Leake, *Num. Hell. Eur. Gr.*, p. 55. — Bröndsted, *Voyages en Grèce*, II, p. 307-8, pl. LII, 1. — Fox, *Uned. gr. coins*, pl. IX, 101.

[5] Xenoph., *Hell.*, IV, 4, 10. — Photii *Lexic. rethor.*, *v.* Λάμβδα. — Eustath., *ad Iliad.*, II, 581.—Cf. Bernd, *Das Wappenwesen der Griechen und Römer*, p. 40-41. — Meineke, *Fragm. Comic. gr.*, II, p. 561. — Göttling, *De crure albo*, p. 5-6. — De Witte, *Descr. des antiques du cab. Durand*, p. 266, n° 818. — Voy. encore la note 1 de la p. 14.

ait été propre encore à d'autres États ou villes du Péloponnèse ; et de même que le Σ sur les monnaies de Sicyone, au dire de Xénophon, doit être considéré comme l'emblème de cet État, il faut, pour les monnaies des autres peuples, regarder de la même manière les lettres et monogrammes isolés qui y occupent une place prédominante, et les prendre pour de vrais types, pour une espèce de types parlants.

En passant aux autres pays grecs, on trouve, à la vérité, çà et là des monnaies qui offrent une lettre isolée ou un monogramme au lieu d'un type figuré ; mais ces monnaies diffèrent, sous quelques rapports, des pièces ci-dessus décrites, et il n'y en a aucune où l'on serait porté à considérer la lettre ou le monogramme comme un emblème. On trouve des monnaies d'argent de la première époque du monnayage, qui n'ont qu'une lettre dans le creux du revers ; mais cette lettre doit être regardée comme un premier essai pour donner une empreinte au revers. On rencontre aussi de petites monnaies n'appartenant pas à l'époque archaïque, sur lesquelles le revers est occupé tout entier par une lettre ou un monogramme ; mais pour celles-ci, le peu d'espace qu'offrait la surface peut avoir été une raison pour n'y pas mettre de type figuré. Il était d'ailleurs d'un usage assez commun de ne graver sur les petites monnaies qu'une partie du type qui décorait les pièces d'un module plus grand, comme pour indiquer une valeur moindre[1] ; ainsi donc, si sur les petites monnaies d'une ville on rencontre une lettre

[1] On trouve ainsi sur les monnaies d'un petit module l'initiale seulement du nom (qui est plus complet sur les grandes pièces), la tête, une jambe ou une aile de l'animal (qui est représenté en entier sur les autres), une roue du char de course, la moitié de différents types, etc. — Voyez ce que dit à ce sujet M. le duc de Luyues, *Rev. num.*, 1840, p. 24.

ou un monogramme comme type, on peut supposer que le motif qui a fait adopter cet usage n'a été autre que celui de donner en abrégé la légende inscrite sur les pièces de grand module [1]. Les monnaies qui portent une lettre ou un monogramme entouré d'une couronne ne peuvent non plus être rangées dans la même classe que celles ci-dessus indiquées, car la couronne doit en général être regardée comme le type ou une partie du type, mais non pas comme un simple encadrement, par la raison qu'on ne trouve en dedans de la couronne qu'un nom de magistrat, ou une lettre ou un monogramme indiquant le nom. On ne doit prendre la lettre ou le monogramme, qui est enfermé dans une couronne, pour un emblème, que dans le cas où il y aurait d'autres monnaies de la même ville qui montrent qu'il en est ainsi.

Nous avons vu que les monnaies ayant une lettre ou un monogramme, qu'on peut considérer comme un emblème ou un type parlant, ont été frappées en grande quantité et de différentes espèces dans le Péloponnèse, dès le commence-

[1] Il en est ainsi des petites pièces de bronze de Cebrenia et Neontichos sur la côte occidentale de l'Asie Mineure portant les monogrammes de ces villes, et des petites pièces d'argent de Tarente marquées d'un grand T.— H, sur les petites monnaies d'argent de plusieurs villes de la Grande Grèce, est sans doute le signe de *hémiobole*. Voy. *Bullettino arch. Napol.*, nov. ser., V, p. 52-54.—Malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé dans les autres pays que des monnaies archaïques ou d'un très-petit module, ayant une lettre ou un monogramme pour type. Les seules qui pourraient être considérées comme des exceptions, parce que quelques-unes ne sont pas très-petites, sont celles de bronze, avec un casque au droit et un K au revers, qui ont été attribuées au roi Cassandre ou à la ville de Clazomène, mais qui appartiennent plutôt à l'île de Calymnæ ou à la ville de Carystus, et une pièce de bronze avec AX en monogramme au revers, et de même avec un casque au droit, que Borrell, à cause de l'endroit où elle a été trouvée, a classée à Achilleum de la Troade (*Cat. of H. P. Borrell's coll.*, n° 151). Les pièces de bronze italiotes d'Asculum et d'Hadria (ou Herdonia), ne peuvent être alléguées ici, parce qu'il s'agit seulement des monnaies frappées par des peuples grecs.

ment du ve siècle, durant une période de trois à quatre siècles, par plusieurs des principaux peuples et par des villes importantes; puis que les monnaies de ce genre ont aussi été frappées, mais sans remonter à une époque aussi reculée, par les villes des îles de Céphalénie et de Zacynthus, de la côte du nord-ouest de la Crète et de la partie méridionale de l'Étolie au centre de la Grèce, c'est-à-dire par des villes qui devaient être fréquemment en communication avec celles du Péloponnèse; enfin qu'il n'existe pas de pareilles monnaies frappées dans les autres pays grecs. Le *résultat* qu'il est permis de tirer de ces prémisses, c'est que cette marque monétaire est originaire du Péloponnèse et a été transmise de là aux contrées voisines, mais qu'elle n'a pas dépassé certaines limites. Ensuite, quand il s'agit de fixer l'attribution des monnaies de ce genre, dont le classement est incertain, on peut tirer de ce qui précède les règles suivantes : d'abord que les monnaies qui ne sont pas de petit module, portant au revers une lettre ou un monogramme pour type, appartiennent en général au Péloponnèse, au nord-ouest de la Crète et à l'Étolie; puis, que les monnaies sur lesquelles des types accessoires, des noms ou marques de magistrat sont ajoutés à la grande lettre, ainsi que les monnaies qui des deux côtés ont pour tout type une seule lettre, ont été frappées dans le Péloponnèse[1].

1-6. *Lacédémone.*

Les monnaies qui offrent un A pour type doivent toutes appartenir au Péloponnèse, par les raisons suivantes. Les

[1] On ne peut opposer à ces considérations les monnaies de Céphalénie et de Zacynthus, parce que dans ces îles il n'y avait pas d'autres villes de quelque importance que celles dont les monnaies sont assez connues.

nos 1, 2 et 3 n'ont d'autre empreinte des deux côtés qu'une grande lettre. Sur le n° 4, un type accessoire est ajouté au grand Λ. Le n° 5 ressemble beaucoup à une autre monnaie du Péloponnèse, une pièce de bronze du même module ayant la même tête de lion au droit et un grand E pour type du revers, et cette dernière pièce doit être de Heræa ou d'Épidaure [1]. Le n° 6 est de la même fabrique que le n° 4, et il ne faut donc pas le séparer des autres. La lettre Λ a sur les nos 3 et 6 les jambages un peu recourbés, et sur le n° 3 est encore prolongée par le haut; la lettre Λ servant de type aux monnaies argiennes et faisant partie du monogramme des monnaies arcadiennes, a de même les jambages recourbés, et sur les pièces archaïques d'Argos, elle se termine aussi par un appendice droit à la partie supérieure.

En examinant auquel des peuples ou à laquelle des villes du Péloponnèse, qui avaient pour initiale la lettre Λ, ces monnaies doivent être attribuées, on est aidé par une autre monnaie, qui permet de borner notre recherche aux noms commençant par ΛΛ. Il existe une pièce de bronze qui offre au droit la tête de bœuf, avec la corne de gauche abaissée et contournée, comme sur la pièce n° 6, et au revers les lettres $\frac{\Lambda}{V}$ au lieu d'un type; cette pièce a été publiée par M. le marquis de Lagoy dans la *Revue numism.*, 1857, p. 85, et un second exemplaire se trouve encore dans une collection particulière à Copenhague [2]. Le type d'une tête de bœuf, avec la corne abaissée, ne se rencontrant pas sur d'autres monnaies connues, il n'y a pas de doute que ces deux pièces ne soient sorties du même atelier monétaire; quant au poids, le n° 6 pèse à peu près la moitié de la pièce publiée par

[1] Voyez ci-dessus, la note 3 de la page 5.

[2] Chez M. Krohn. Poids, 2 gr., usée.

M. le marquis de Lagoy ; son revers ne montre que la moitié de l'empreinte qu'on voit sur l'autre, un Λ seul au lieu des lettres $\frac{\Lambda}{\text{V}}$.

Il y avait quatre villes dans le Péloponnèse dont le nom commençait par ΛΑ : Lasio en Élide, Lapithæum et Las en Laconie, et Larissa en Achaïe. Les deux premières étaient de petits bourgs auxquels on ne doit pas songer ici. Pour Larissa, il y a quelque raison de la prendre en considération. Selon Strabon [1], cette ville avait été bâtie près du fleuve Larissus, qui séparait le territoire de Dyme, en Achaïe, de celui de Buprasion, en Élide [2]. Minerve y avait sans doute été vénérée, puisque Pausanias fait mention du temple d'Athéné Larissæa, situé près du fleuve Larissus [3]; la tête de cette Athéné Larissæa pourrait donc être reconnue sur le n° 4. Le fleuve Larissus portait encore, à ce qu'il semble, le nom de Buprasius [4]; la tête de bœuf sur le n° 6 pourrait avoir quelque rapport avec ce nom. Mais cette ville a probablement été peu considérable; elle n'est pas nommée ailleurs chez les auteurs anciens; il n'en restait pas de trace au temps de Strabon et de Pausanias, et on n'en connaît aucune monnaie. Las, sur le golfe laconien, était une ville ancienne et importante; Minerve, surnommée Asia, y avait un temple dont la construction était attribuée aux Dioscures [5]; il existe des monnaies de cette ville frappées sous les empereurs romains, et parmi les divinités qui y sont représentées, on trouve aussi Minerve [6]. Pourtant on ne peut

[1] Strab., IX, p. 440, d'après Théopompe.

[2] Sur ce fleuve, voy. Strab., VIII, p. 340, 345 et 387.

[3] Paus., VII, 17, 3.

[4] Steph. Byz. — Eustath., *ad Iliad.*, II, 615. — Leake, *Morea*, II, p. 183.

[5] Paus., III, 24, 5.

[6] Mionnet, t. II, p. 228, n° 88.

pas non plus songer à cette ville, parce que les villes de la Laconie ne frappaient pas en particulier de monnaies autonomes; on ne connaît pas d'autres monnaies portant les noms des villes de la Laconie, si ce n'est celles frappées sous les empereurs romains. Il ne reste donc autre chose à dire si ce n'est que les monnaies sont *lacédémoniennes*, et qu'elles appartiennent à celles qui étaient frappées par l'autorité du gouvernement, à Sparte et pour tout le pays. Tout vient à l'appui de cette opinion. Les monnaies lacédémoniennes offrent, en général, la légende composée des deux lettres ΛΑ, la même qui se trouve sur la monnaie publiée par M. le marquis de Lagoy. Jusqu'ici on n'a pas d'autres monnaies de la Laconie que celles portant sur les deux faces des types figurés; mais comme la lettre Λ, selon les auteurs anciens, était l'emblème national inscrit sur les boucliers des soldats lacédémoniens [1], on doit s'attendre à rencontrer cette même lettre comme type sur les monnaies de ce pays, de même qu'on trouve l'épisème sicyonien Σ comme type monétaire. Leurs voisins, les Argiens et les Arcadiens, frappaient des monnaies du même genre. Toutes les monnaies connues de Lacédémone, nommément celles de bronze, ne dépassent sans doute pas le IIIe siècle avant Jésus-Christ, à en juger par le style et la fabrique; il manquait un commencement à la série des monnaies lacédémoniennes. L'épaisseur du flan et le carré creux du n° 1, ainsi que la forme de la lettre Λ sur le n° 3, qui répond à la forme de l'Λ sur les monnaies archaïques des Argiens, renvoient ces monnaies au IVe ou à la dernière moitié du Ve siècle; ces deux pièces étant plus anciennes que toutes

[1] D'après Eupolis et Théopompe, déjà au Ve et IVe siècle avant J. C. Voy. les citations note 5 de la page 8. — Cf. Paus., IV, 28, 3.

les autres monnaies de bronze lacédémoniennes connues, elles servent à remplir un espace de temps pendant lequel les monnaies lacédémoniennes manquent totalement. Enfin le type de la tête de Minerve s'accorde bien avec l'attribution de ces monnaies aux Lacédémoniens. Minerve était, comme on sait, une des principales divinités de ce peuple ; à Sparte elle était vénérée sous six différents surnoms et possédait autant de temples, parmi lesquels celui d'Athéné Chalciœcos se distinguait par sa magnificence et sa grandeur [1] ; aussi la tête de la déesse se trouve-t-elle représentée sur les monnaies lacédémoniennes que nous connaissons [2].

M. le marquis de Lagoy est d'avis que la pièce portant la tête de bœuf et les lettres ΑΑ a été frappée par une ville du nom de Larissa, située près du mont Ossa en Thessalie, ce qu'il déduit d'un type accessoire qu'on remarque sur les monnaies de Philippe II et d'Alexandre le Grand, en renvoyant aux planches de l'ouvrage que j'ai publié sur les monnaies de ces rois. Il existe un nombre considérable de didrachmes de Philippe II et de tétradrachmes d'Alexandre qui ont pour signe monétaire un bucrane avec une des cornes abaissée et contournée et au-dessus un Α. Le savant numismatiste, regardant cette lettre comme l'initiale de la ville, et prenant le bucrane pour une tête de bœuf, suppose que la monnaie autonome avec ΑΑ doit appartenir à la même localité, et conséquemment avoir été frappée dans la partie de la Grèce qu'embrassait le royaume de Macédoine, et dans cette vaste étendue de pays, il ne trouve pas d'autre ville convenable que Larissa, près du mont Ossa, puisque

[1] Paus., III, 11, 15, 17 et 18.

[2] Mionnet, t. II, p. 217, n° 10 : p. 220, n°s 46 et 48 ; p. 222, n° 64.

les monnaies des deux autres villes connues de ce nom situées en Thessalie ne lui semblent pas offrir des types qui aient quelque analogie avec la pièce qu'il publie. Mais les monnaies des deux rois macédoniens ne peuvent pas être attribuées à cette ville de Larissa. Voici les raisons qui s'opposent à cette attribution. La lettre placée au-dessus du bucrane ne peut être l'initiale du nom de la ville qui a fait frapper cette monnaie. Cette lettre se trouve sur d'autres pièces avec un E, ou avec des monogrammes formés par HΓ ou ΑΔ, ou bien il y a immédiatement au dessous un T; la lettre Λ, combinée de la même manière avec les mêmes lettres et monogrammes, se retrouve dans une autre série des monnaies de Philippe et d'Alexandre, et ces monnaies offrent pour signe de ville un flambeau de course[1]. Cette concordance est si grande, qu'elle nous force à expliquer la lettre Λ de la même manière dans les deux séries : si donc le Λ est l'initiale du nom de la ville indiquée par le bucrane, il faut qu'il soit de même l'initiale de la ville dont le flambeau de course est le symbole. Aussi, à cause de cette lettre, les monnaies d'Alexandre au flambeau de course ont-elles été attribuées par quelques numismatistes à Lampsaque, à Lyncus, à Lemnos, à Larissa (de la Pélasgiotide); mais il n'y a pas de doute qu'elles n'appartiennent à Amphipolis, ce que d'autres numismatistes ont aussi reconnu[2]. Il faut donc que la lettre Λ indique un nom de

[1] Comparez, dans la *Numismatique d'Alexandre le Grand*, les didraehmes de Philippe II, nos 54-58, avec les didraehmes du même roi, nos 32, 36, 41 et 42, et les tétradraehmes d'Alexandre, nos 101-103, avec les tétradraehmes du même roi, nos 33, 36 et 54-58. — Le monogramme sur les didraehmes de Philippe, nos 56-57, ne se rencontre pas sur ceux du même roi avec le flambeau de course, mais on le trouve sur un des tétradrachmes d'Alexandre, no 58.

[2] Les raisons qui nous décident à admettre cette dernière attribution sont données dans la *Numismatique d'Alexandre*, p. 127-132.

magistrat, et que le bucrane soit un autre signe d'Amphipolis (peut-être d'un autre atelier monétaire de la même ville) ou le signe d'une ville voisine dont l'atelier monétaire était administré par le même magistrat indiqué par la lettre Λ, initiale de son nom. On doit encore remarquer qu'au lieu du Λ, on trouve un monogramme tout différent joint au bucrane [1], de même qu'il y a beaucoup d'autres lettres ou monogrammes placés auprès du flambeau de course sur les tétradrachmes d'Alexandre au lieu du Λ, et que le T ne pourrait guère être intercalé entre le Λ et le signe de la ville, si la lettre Λ indiquait réellement le nom de la ville. Quant à la ville de Larissa, près le mont Ossa, on la trouve seulement nommée par Strabon [2] et par Étienne de Byzance, dans l'énumération des villes ou localités qui portaient ou avaient porté le nom de Larissa, comme un χωρίον ἐν τῇ Ὄσσῃ. Cette Larissa est d'ailleurs complétement inconnue et n'a pas laissé de trace de son existence; il est donc très-peu probable que les monnaies d'or et d'argent de Philippe et d'Alexandre, que nous possédons en assez grand nombre y aient été frappées [3]. Enfin ce n'est pas une tête de bœuf comme sur les pièces autonomes, mais un crâne de bœuf, symbole de sacrifice, qui est employé comme signe de ville sur les monnaies des deux rois macédoniens. M. de Lagoy, pour prouver que c'est une tête de bœuf, fait remarquer que les yeux sont saillants, tandis qu'il y aurait un creux si c'était un bucrane; mais on ne

[1] Sur le statère d'Alexandre, n° 100.

[2] Strab., IX, p. 440.

[3] M. de Lagoy aurait pu avec plus de droit attribuer ces monnaies à la grande ville de Larissa de la Pélasgiotide, vu qu'on a de cette ville des monnaies avec une tête de taureau (cf. *Revue num.*, 1844, p. 30), et qu'un taureau saisi par un homme est le type dominant des monnaies de cette ville.

saurait s'attendre à trouver le creux marqué dans les parties proéminentes de la tête où sont les yeux, quand il s'agit d'un symbole d'aussi petite dimension et gravé sur des monnaies d'un travail grossier et négligé, comme celles de Philippe et d'Alexandre frappées à Amphipolis ; on trouve aussi assez souvent comme type principal, sur certaines monnaies, un bucrane aux yeux saillants et exécuté avec soin [1]. Le type du bucrane gravé sur les monnaies macédoniennes est toujours très-reconnaissable, il est pointu par le bas, et, ce qui a échappé à M. de Lagoy, il est dépourvu d'oreilles. Ainsi donc, comme le symbole gravé sur les monnaies de Philippe et d'Alexandre est indubitablement un bucrane, tandis que le type des monnaies autonomes est une tête de bœuf, et que la lettre Λ sur les premières doit indiquer le nom d'un magistrat, tandis que les lettres Λ et ΛΛ sur les monnaies autonomes doivent indiquer le nom d'une ville ou d'un peuple, il s'ensuit qu'il faut distinguer les deux monnaies autonomes des monnaies des rois de Macédoine, et les expliquer sans prétendre établir des rapprochements avec ces dernières monnaies.

Quant à la particularité d'une des cornes abaissée, M. le marquis de Lagoy suppose qu'on a voulu indiquer une tête de vache, parce que, dit-il, cette conformation vicieuse, s'opposant au placement du joug, serait un défaut capital pour un bœuf de travail, une difformité qu'on ne peut supposer dans un animal reproducteur. Je crois que cette représentation insolite peut être expliquée d'une manière plus simple. Si parmi le bétail ordinaire on ne trouve que rarement une des cornes contrefaite ou tournée en bas, cette difformité

[1] Voyez, par exemple, les gravures dans Millingen, *Anc. coins*, pl. IV, 13.— Cadalvène, *Recueil*, pl. III, 1. — *Arch. Zeitung*, 1849, pl. X, 1.

est plus commune chez certaines races à cornes faibles, qui ont les cornes mal affermies, fortement courbées ou pendantes[1]. Dans l'antiquité, ces races d'animaux, selon les auteurs anciens, semblent avoir été plus répandues que de nos jours. Aristote, Élien et Pline racontent que les bœufs, dans la Phrygie, à Érythræ dans l'Ionie et ailleurs, avaient les cornes mobiles comme les oreilles[2]. Élien dit que les bœufs de Libye avaient les cornes devant les yeux, en sorte qu'ils ne pouvaient voir ce qui était à leurs pieds[3], et Pline nous apprend que les bœufs cariens étaient hideux d'aspect et avaient les cornes tordues[4]. Un bœuf, dont une corne était abaissée, avait un nom particulier, κίλλιξ[5]. On ne doit pas s'étonner que dans les contrées où la race était ainsi conformée, où des bœufs avec l'une des cornes abaissée se rencontraient souvent, on ait représenté ces animaux tels qu'ils se montraient, et on n'a pas besoin de donner une signification particulière à pareille tête, ou de supposer qu'on a voulu indiquer par là plutôt une vache qu'un taureau ou un bœufde travail. Pline[6] dit expressément que les bœufs à cornes tordues étaient excellents pour le travail.

[1] Voyez, sur ces races, Schreber, *Die Säugethiere*, V, p. 1625-1627. — Will. Youatt, *Cattle, their breeds, management and diseases*, p. 181, 196-197 et 282-283.

[2] Aristoteles, *Hist. anim.*, III, 9, 3. Τὰ δὲ κέρατα προσπέφυκε μᾶλλον τῷ δέρματι ἢ τῷ ὀστῷ, διὸ καὶ ἐν Φρυγίᾳ εἰσὶ βόες καὶ ἄλλοθι, οἳ κινοῦσι τὰ κέρατα ὥσπερ τὰ ὦτα. — Ælianus, *De nat. anim.*, II, 20. Βόες Ἐρυθραῖοι κινοῦσι καὶ κέρατα ὡς ὦτα.— Plinius, *H. N.*, XI, 45. (Cornua) mobilia, ut aures, Phrygiæ armentis.

[3] *De nat. anim.*, XVI, 33.

[4] Plinius, *H. N.*, VIII, 70. Carici boves in parte Asiæ fœdi visu..... luxatis cornibus, excellentes in opere narrantur.— Consultez encore Hérodote (IV, 29) sur les bœufs de la Scythie, Tacite (cap. 5) sur ceux de la Germanie et Élien (XVI, 33, d'après Aristote) sur ceux de Leuctres en Béotie.

[5] Hesychius, v. Κίλλιξ, βοῦς τὸ ἓν κέρας ἔχων ἀπεστραμμένον διεστραμμένον).

[6] *H. N.*, VIII, 70.

La tête de bœuf sur les monnaies que j'examine s'explique donc d'une manière assez naturelle, quand on présume qu'à l'époque où elles ont été frappées, le bétail à Lacédémone était d'une des races ci-dessus mentionnées; de même, une pareille tête de bœuf étant employée comme type accessoire sur quelques monnaies des Bruttiens [1], et un bucrane avec une corne abaissée se trouvant comme symbole d'une ville macédonienne sur les monnaies de Philippe et d'Alexandre, on pourra conclure de ces circonstances que les races de bêtes à cornes de cette espèce ont été communes dans certaines contrées de la Grande Grèce et de la Macédoine, aussi bien que dans la Laconie.

7-8. *Mantinée.* — 9. *Psophis.* — 10-11. *Olenus.* — 12. *Patræ.* — 13-14. *Rhypæ.*

Le n° 7 est gravé parmi les monnaies incertaines dans le *Museum Hunter*, tab. 68, 17 [2]. Le n° 8 est dans le *Museum Payne Knight*, p. 14, E 1, classé à Sicyone, et le n° 10, dans le même ouvrage, p. 72, à Oropus, en Macédoine. Les n°s 9 et 12 se trouvent parmi les monnaies incertaines au Musée Britannique. Pour les n°s 11 et 14, M. Beulé, dans son ouvrage récemment publié sur *les Monnaies d'Athènes* (p. 78), par une méprise, les ayant regardées comme des pièces de plomb, les a attribuées à la capitale de l'Attique [3].

[1] Voy. Magnan, *Miscell. num.*, t. II, tab. 6, n°s 7 et 8; tab. 11, n° 4; t. III, tab. 15, n° 19. Une tête de bœuf qui a les deux cornes abaissées se voit t. II, tab. 11, n° 5.

[2] La lettre au revers est indiquée par Mionnet (t. VI, p. 659, n° 329) comme un N; mais la pièce n'étant pas complète et la lettre ayant les deux jambages obliques, il faut la prendre pour un M. Sur une monnaie qui n'est pas de l'ancien style, la lettre N ne peut avoir une telle forme.

[3] Le savant auteur de cet excellent ouvrage, auquel j'avais demandé des

Toutes ces monnaies doivent avoir été frappées par des villes situées dans le même pays ou unies par quelque alliance. Pour les cinq pièces n°s 7, 9, 10, 12 et 13, elles ont au droit une tête de Minerve, coiffée d'un casque, qui sur toutes a la même forme, au revers une grande lettre dans un carré creux, et elles sont toutes de la même espèce [1]. Les trois autres, n°s 8, 11 et 14, ne diffèrent entre elles que par l'initiale placée au revers, la tête de Minerve, le module et la fabrique étant les mêmes. On ne peut non plus séparer les trois dernières des cinq premières, parce que les lettres M, Ω et P leur sont communes, et que le casque de Minerve est encore d'une forme identique; les trois dernières ne diffèrent des autres que par le style, la tête de Minerve étant peu caractérisée et négligemment exécutée, et par la fabrique, le revers étant sans le carré creux et le module plus petit; mais ces différences n'indiquent qu'une époque postérieure.

Par ce qui précède, nous sommes conduit à chercher plutôt dans le Péloponnèse qu'ailleurs les noms des villes dont les lettres indiquent ici les initiales, et il existe une autre monnaie qui confirme cette attribution. C'est une pièce de bronze du même module, portant au droit une tête de Minerve, coiffée du même casque, et au revers un grand monogramme ainsi figuré : **T**, dans un carré creux; elle est gravée, pl. VI, n° 20, dans la *Description du Cabinet de M. Allier de Hauteroche*, par Dumersan. On ne peut douter que cette monnaie n'appartienne à *Tégée*, ville à laquelle Du-

renseignements, a bien voulu m'écrire qu'il s'était trompé en croyant que ces deux pièces, qu'il connaissait seulement par des dessins faits par M. Fauvel, étaient de plomb; elles sont de bronze, conséquemment les mêmes que nos n°s 11 et 14.

[1] Le module du n° 9 est un peu plus petit que celui des autres; mais la pièce est plus épaisse et sans doute du même poids.

mersan (p. 54) l'a également attribuée ; le signe du revers est évidemment un monogramme formé des lettres TE, quoique Dumersan, ainsi que Mionnet [1], l'aient pris pour un simple T, et la tête de Minerve se voit sur la plupart des monnaies de Tégée. Il n'est pas difficile de désigner les cinq villes du Péloponnèse qui ont fait fabriquer ces monnaies. Les nos 7 et 8 sont sans doute de *Mantinée*. Cette ville doit être préférée aux autres villes du Péloponnèse dont les noms commencent par un M, parce qu'on connaît des monnaies certaines de Mantinée portant un grand M pour type (voy. la note 4 de la p. 5), que la tête de Minerve se rencontre sur d'autres monnaies de cette ville, et qu'elle était voisine de Tégée, où a été frappée la monnaie que nous venons de décrire. Le no 9 doit appartenir à *Psophis*, en Arcadie ; il n'y avait outre Psophis qu'une seule ville du Péloponnèse dont le nom commençat par un Ψ, Psamathus, en Laconie ; mais nous avons déjà fait remarquer que les monnaies autonomes n'étaient pas frappées par les villes de la Laconie en particulier ; il existe une autre monnaie autonome de Psophis avec la tête de Minerve [2]. Les nos 10 et 11 ne peuvent être que d'*Olenus* (Ὤλενος), une des douze anciennes villes des Achéens [3] située sur la côte d'Achaïe, et cette attribution nous paraît certaine, parce que cette ville est la seule dans le Péloponnèse dont le nom ait un Ω pour initiale. Ces deux dernières pièces ne pouvant appartenir à aucune autre ville, le no 12 doit sans doute être attribué à *Patræ*, et les nos 13 et 14 à *Rhypæ* ; car ces deux villes étaient situées sur la côte d'Achaïe, non loin d'Olenus, et avaient de même été au nombre des douze villes qui formaient l'ancienne confé-

[1] *Suppl.*, t. IV, p. 293, no 113.
[2] Voy. *Arch. Zeitung*, 1849, p. 95, no 37.
[3] Herodot., I, 145. — Polyb., II, 41, 7.

dération achéenne [1]. Minerve était surtout vénérée à Patræ [2], et l'on trouve souvent cette déesse représentée sur les monnaies de cette ville [3].

Nous avons ainsi des monnaies de trois villes de l'Arcadie et de trois villes de l'Achaïe, qui par l'uniformité de leur fabrique et de leurs types semblent indiquer une alliance monétaire. Peut-être que d'autres monnaies de la même espèce existent dans les collections ou seront déterrées plus tard ; peut-être ces monnaies démontreront-elles que d'autres villes encore ont pris part à cette alliance. Si l'on veut supposer qu'une alliance politique ait donné lieu à cette émission monétaire, il faut assigner à ces monnaies comme époque de fabrication, l'année de la bataille de Leuctres (371), au moment où le pouvoir de Sparte était en décadence ; car Tégée, qui auparavant avait été du côté de Sparte, quitta alors son parti et fut dans la suite plus liée avec les autres peuples du Péloponnèse. Il y a des monnaies d'un autre pays de la Grèce qui offrent quelque analogie avec les pièces dont nous parlons ; ce sont les grandes pièces de bronze frappées par les villes de Lébadée, Orchomène, Platées, Tanagra et Thespiæ, appartenant à la confédération béotienne, qui portent au droit le bouclier béotien, et au revers les trois premières lettres du nom d'une des villes au lieu d'un type [4]. Mais il y a plus de raison de

[1] Herod., I, 145. — Strab., VIII, p. 385. — Pausan., VII, 6, 1.

[2] Sous le surnom de Panachaïs. Pausan., VII, 20, 2.

[3] Quant à Rhypæ, il y a des monnaies qui ont été attribuées à cette ville, mais elles ont été restituées avec raison à Rhyps (Rubi) dans la Grande Grèce, et Rhypæ en Achaïe se trouve éliminée de la liste des villes qui ont fait battre monnaie. Par les deux monnaies ici publiées, nous proposons d'admettre de nouveau cette ville au nombre de celles dont on possède des monnaies.

[4] *Num. Chronicle*, I, p. 248. — *Arch. Zeitung*, 1847, pl. X, 19. — Leake, *Num. Hellen. Eur. Gr.*, p. 91.

croire que l'uniformité des monnaies du Péloponnèse a eu pour motif l'intime liaison commerciale qui a dû exister entre les villes ci-dessus nommées, puisqu'une des routes principales qui traversaient la péninsule allait du golfe Argolique par Tégée, Mantinée et Psophis à Olenus, Patræ et Rhypæ sur le golfe Corinthien.

Il reste à parler de la tête placée au droit de ces monnaies. On voit, par le collier et les cheveux rattachés par derrière, que c'est une tête de femme ; c'est donc la tête de Minerve. Le casque étant le même sur toutes les monnaies, ou du moins n'etant sur les trois pièces plus petites que peu différent (la jugulaire est plus courte), et les monnaies d'ailleurs étant d'une fabrique pareille, il est probable que c'est la même image de Minerve qui a servi de modèle à ce type monétaire, et que la tête de la déesse gravée sur une de ces monnaies a été copiée sur les autres. C'est sans doute la monnaie de Tégée qui a donné le modèle aux autres, et la tête qu'on y voit doit être celle de la déesse honorée dans cette ville, Athéné Aléa. Tégée était, à ce qu'il paraît, la plus considérable des six villes dont nous examinons les monnaies, et surtout à l'époque à laquelle appartiennent les cinq plus grandes de ces pièces (le IVe ou la dernière moitié du Ve siècle), une des plus importantes du Péloponnèse. Athéné, surnommée Aléa, était la divinité principale des Tégéates, et en même temps très-vénérée dans toute la péninsule. Son sanctuaire à Tégée était, dès les temps les plus reculés, un refuge inviolable pour tous les peuples du Péloponnèse[1]. L'ancien temple ayant été brûlé, on fit construire, au commencement du IVe siècle, par le célèbre Scopas, un nouvel édifice qui, par sa grandeur et sa ma-

[1] Pausan., III, 5, 6.

gnificence, surpassait tous les autres temples du Péloponnèse [1], et là se célébraient, en l'honneur de la déesse, des jeux nommés Alæa [2]. Il y avait aussi des temples consacrés à Athéné Aléa en d'autres endroits, par exemple à Mantinée [3], à Aléa [4] et en Laconie [5]. Il est donc assez naturel que la tête d'Athéné Aléa ait été choisie pour type monétaire par plusieurs villes du Péloponnèse unies par une alliance, ou que les monnaies portant la tête de cette déesse aient été reproduites par plusieurs villes du Péloponnèse.

Un examen plus attentif fera admettre comme assez probable que la tête gravée sur ces monnaies a été copiée d'après la statue d'Athéné Aléa placée dans son temple principal à Tégée. Sur les monnaies de cette ville on trouve deux têtes différentes de Minerve, l'une avec un casque rond semblable à celui des monnaies dont il est question ici [6], l'autre avec un casque corinthien. Outre le temple d'Athéné Aléa, il y avait à Tégée un autre temple de cette déesse, honorée sous le nom d'Athéné Poliatis, dans lequel on conservait les cheveux de Méduse, qui devaient protéger la ville contre les attaques des ennemis [7]; il est donc vraisemblable qu'une des têtes figurées sur les monnaies de Tégée représente l'Athéné Aléa, l'autre l'Athéné Poliatis. Minerve étant figurée avec le casque corinthien sur les monnaies où on la voit donner les cheveux de Méduse à Céphée ou à sa

[1] Pausan., VIII, 45, 3 et 4.

[2] Pausan., VIII, 47, 3. — Cf. Boeckh, *Corp. Inscr. gr.*, n° 1515.

[3] Pausan., VIII, 9, 3.

[4] Pausan., VIII, 23, 7.

[5] Xenoph., *Hell.*, VI, 5, 27. — Pausan., III, 19, 1.

[6] Avec la seule différence que la jugulaire est ordinairement relevée, tandis que sur les monnaies gravées, pl. I, n° 10, elle est abaissée.

[7] Paus., VIII, 47, 4.

fille Stérope[1], on peut en conclure que la tête au droit portant le même casque, nous offre l'image d'Athéné Poliatis, et par conséquent la tête coiffée du casque rond doit être regardée comme celle d'Athéné Aléa. L'image célèbre de cette déesse, consacrée dans son temple principal à Tégée, et plus tard transportée à Rome par Auguste, était une ancienne statue d'ivoire, faite par Endœus au commencement du ve siècle[2], et doit avoir été de style archaïque. Cependant la tête de Minerve, couverte du casque rond, qui est d'ordinaire figurée sur les monnaies de Tégée, ne porte pas de trace de ce style; elle doit donc être regardée comme une copie libre de l'ancienne image[3]. Mais sur la monnaie de Tégée ci-dessus décrite, la tête de Minerve offre des traits presque archaïques (à en juger par la gravure du *Cabinet Allier de Hauteroche* déjà citée), et sur les autres monnaies analogues, spécialement sur celle d'Olenus (planche I, n° 10), elle a un certain caractère sévère, qui rappelle le style de l'art ancien. Il y a donc une grande

[1] Mionnet, IV, *Suppl.*, p. 293, n° 115. — Cf. *Mus. Hunter*, tab. 57, 4.

[2] Paus., VIII, 46, 2. — M. Brunn, dans son ouvrage, *Geschichte griechischer Künstler*, I, p. 98-101, a montré qu'Endœus florissait environ vers la 70e olympiade, et non, comme on l'a cru jusqu'ici sans raisons suffisantes, vers la 55e olympiade.

[3] Bröndsted (*Voyages en Grèce*, II, p. 307-8, pl. LII, 2) est aussi d'avis que la tête de Minerve avec un casque rond, qui se trouve au droit d'une monnaie de Tégée, ayant au revers un héros combattant, a été copiée d'après la statue d'Endœus; mais supposant que le casque de cette tête est ailé, il en conclut que le casque de la statue avait aussi des ailes. Cette opinion vient d'une méprise; le casque sur cette monnaie n'est pas ailé; c'est sans doute la jugulaire relevée que ce savant a prise pour une aile. D'autres archéologues ont présumé que dans le temple d'Athéné Aléa, il y avait aussi une statue de la déesse sculptée par Scopas (Gerhard, dans son *Prodromus*, p. 142. — Krause et Walz, dans *Real. Encyclop. d. class. Alterthums. Wiss.* de Pauly, V, p. 52, et VI, p. 874); mais cette opinion ne peut être admise. Voyez Koner, *De rebus Tegeatarum*, 1843, p. 20, et Brunn, *Gesch. der gr. Künstler*, I, p. 320.

présomption pour admettre que c'est effectivement la tête de la statue d'Endœus qui se trouve représentée sur ces monnaies ; les traits archaïques n'auraient été conservés que sur les plus anciennes pièces (celle de Tégée et celle d'Olenus) (pl. I, n° 10), tandis que sur les monnaies postérieures il n'en serait resté que le casque, et qu'enfin (sur les n°s 8, 11 et 14) la forme de cette coiffure aurait été légèrement modifiée.

Nous avons présumé que la lettre M sur ces sortes de monnaies indique Mantinée, et Π, Patræ. Il faut cependant admettre que la première lettre peut être prise pour un Σ, marque de Sicyone, et que Π peut aussi désigner Palla, dans l'île de Céphalénie, dont les monnaies offrent la même lettre pour type. J'ai préféré Mantinée et Patræ, parce qu'il est plus naturel d'admettre que ces deux villes, par leur position, ont été liées avec les quatre autres, Tégée, Psophis, Olenus, Rhypæ, que des villes plus éloignées, comme Sicyone et Palla.

On pourra encore se demander si ces monnaies n'auraient pas pu avoir été frappées par des villes unies par alliance dans d'autres contrées du centre ou du midi de la Grèce, par exemple dans l'Attique, dans la Béotie ou en Crète. Quant à l'Attique, la tête de Minerve serait un type convenable pour cette contrée; Ω, Ψ et P pourraient désigner Oropus, Psophis et Rhamnus, Π et M, Pagæ et Mégare, ou d'autres villes plus petites. Mais il n'y avait dans l'Attique aucune ville dont le nom aurait pu être indiqué par le monogramme formé des lettres TE, gravées sur la monnaie de la collection Allier de Hauteroche, qui ne peut être séparée des autres, et d'ailleurs on ne connaît aucune monnaie frappée dans l'Attique qui porte une grande lettre isolée pour type [1].

[1] Nous avons déjà, dans la note 3 de la p. 20, fait remarquer que les deux

En Béotie, il n'existait pas de ville dont le nom commençât par un Ψ ou par un P. Dans le grand nombre de noms de villes crétoises qui nous ont été conservés, on en trouve à la vérité quelques-uns qui ont les mêmes initiales que nous retrouvons sur les monnaies dont il s'agit ici; mais les villes dont les noms commençaient par M, Ψ, Ω et TE [1], étaient de peu d'importance et n'ont pas laissé de monnaies, en sorte qu'on ne doit pas s'arrêter à cette idée. D'ailleurs le culte de Minerve n'était pas très-répandu tant en Béotie qu'en Crète, et la tête de cette déesse se trouve rarement sur les monnaies de ces pays.

15. *Argos et Clitor.*

Cette monnaie est décrite par Mionnet parmi les incertaines [2]. N'ayant des deux côtés, pour toute empreinte, qu'une seule lettre, elle doit être classée, d'après les considérations qui précèdent, parmi les monnaies du Péloponnèse; la lettre A serait donc la marque d'*Argos*. Pour le K, gravé au revers, le plus simple est de songer à la ville argienne de *Cléone*. Cependant, comme sur d'autres monnaies de Cléone un monogramme formé par les lettres KAH est employé comme type (voy. la note 1 de la p. 5), et qu'on connaît une monnaie trouvée dans la ville arcadienne de Clitor, ayant au revers un K isolé dans un carré creux (voy. la note 5 de la p. 5), il est plus vraisemblable de penser que la monnaie marquée d'un K, au revers d'un A, a été frappée

pièces semblables aux nos 11 et 14, que M. Beulé a publiées comme des tessères athéniennes de *plomb*, sont des pièces de *bronze* et les mêmes que les exemplaires que nous décrivons sous les nos 11 et 14.

[1] Les monnaies qu'on trouve quelquefois classées à une petite ville du nom de *Tegea*, en Crète, appartiennent en réalité à la ville de *Tégée*, en Arcadie.

[2] Mionnet, t. VI, p. 659, no 331.

par *Clitor*, alliée avec Argos. Cette monnaie rappelle la pièce de bronze citée plus haut (voy. la note 1 de la p. 6), avec un A seul d'un côté, et un M isolé de l'autre, qui, sans doute, a été frappée par Argos, alliée avec Mantinée.

16. *Parrhasia.*

Cette monnaie a été classée à Pylos, en Messénie, par Sestini (*Lettere di cont.*, IX, p. 8-9) et par l'auteur du *Catalogue de la collection de Welzl de Wellenheim* (n° 4341). Sestini a pris les petites lettres gravées près du Π pour un nom de magistrat. Mais en rapprochant cette pièce des monnaies d'argent du même module de Heræa et de Mantinée, en Arcadie (voy. les notes 3 et 4 de la p. 5), qui portent pour type la lettre initiale du nom de la ville, avec les trois premières lettres suivantes ajoutées en petits caractères, nous sommes porté à attribuer cette monnaie à *Parrhasia*, ville située au sud-ouest de l'Arcadie.

17. *Orchomène.*

Cette monnaie a déjà plusieurs fois changé de place dans les classements numismatiques. Elle a d'abord été attribuée, par Caylus, aux îles de Clides, situées près de Cypre. Cet antiquaire avait supposé qu'une clef était figurée au revers, et que ce type faisait allusion au nom de ces îles (κλείς, clef). Cette explication fut adoptée par Pellerin, Eckhel, Sestini et Mionnet, par les deux derniers numismatistes pourtant avec quelque hésitation. On reconnut plus tard que ce n'était pas une clef, mais bien un monogramme, qui est représenté sur cette monnaie. Borrell tenta de le déchiffrer et crut y reconnaître les lettres XEP : il classa cette mon-

naie, à cause de quelques trouvailles locales, à la ville de Chersonesus, en Crète. Duchalais, en jugeant la fabrique de la monnaie toute différente de celle des monnaies crétoises, préféra Chersonesus Taurica, quoiqu'il n'eût pas trouvé d'aigle, comme type sur d'autres monnaies de cette péninsule [1]. Dernièrement, M. le colonel Leake a de nouveau décrit cette pièce avec l'attribution de Chersonesus, de Crète [2].

Les recherches précédentes nous indiquent qu'il faut chercher la ville qui a fait frapper cette monnaie au centre ou au midi de la Grèce. Le monogramme peut aussi se lire EPX. Nous allons tâcher de démontrer que c'est ainsi qu'il faut l'interpréter, et qu'on doit y reconnaître les trois premières lettres du nom de la ville d'*Orchomène*, en Arcadie [3].

De l'examen des monnaies trouvées dans les derniers temps, il résulte que la ville arcadienne nommée Orchomène, ainsi que la ville béotienne du même nom, était appelée *Erchomenos*, d'après le dialecte éolien, qui était parlé en Arcadie aussi bien qu'en Béotie. M. de Prokesch-Osten et M. Curtius ont acquis dans cette localité plusieurs monnaies qu'on y avait trouvées, portant la légende EP, et parmi les types de ces monnaies se trouvait aussi le type arcadien : le dieu Pan assis sur un rocher [4]. L'aigle au droit convient à l'Arcadie. Jupiter était la divinité principale des Arcadiens, et c'était dans son ancien sanctuaire, nommé le Lycæum, que se rassemblaient les différentes tribus du pays [5]. Sur

[1] *Revue num.*, 1851, p. 397 et suiv.

[2] *Num. Hellen. Ins. gr.*, p. 8.

[3] Strabo, VIII, p. 338.

[4] Prokesch, dans l'*Arch. Zeitung*, 1849, p. 95, n° 35, et *Wien Acad. Denkschr.*, 1854, p. 277. — Curtius, cité par M. Pinder, *Beiträge zur äll. Münzkunde*, p. 182.

[5] Cf. Curtius, cité par M. Pinder, *Beiträge*, p. 87 et suiv.

les monnaies les plus anciennes, frappées par les Arcadiens en commun, on voit Jupiter qui envoie l'aigle, et sur celles avec le nom des Arcadiens ou de Mégalopolis, qui appartiennent à la même époque que la monnaie dont il est ici question, le dieu Pan est représenté avec l'aigle. Le culte de ce dieu, le dieu national de l'Arcadie, était associé à celui de Jupiter au mont Lycée. L'oiseau est debout sur le genou de Pan, les ailes éployées, précisément comme sur la monnaie (pl. I, n° 17). L'aigle de Jupiter se trouve aussi comme type principal sur des monnaies de bronze de Mégalopolis. Un monogramme sert de type aux monnaies de la confédération arcadienne, ainsi qu'à une monnaie d'une autre ville importante de l'Arcadie, Tégée (voy. la note 6 de la p. 5); le monogramme est composé de ΕΡΧ de la même manière que le monogramme achéen de ΑΧ, lequel était le signe commun aux monnaies de la ligue achéenne, frappées dans tout le Péloponnèse, pendant la même période à laquelle notre monnaie semble appartenir. Pour la fabrique, elle ressemble aux monnaies de bronze de Mantinée et d'autres villes péloponnésiennes, qui ont une grande lettre pour type. On connaît enfin une monnaie de la même espèce, portant le même aigle au droit et le même monogramme comme type du revers, qui a de plus la légende ΣΙΚΥΩ au droit. Sestini a publié cette monnaie, et l'attribue à Sicyone; il propose de lire le monogramme ΑΡΓΕΙΩΝ [1]; mais le monogramme, ne renfermant pas la lettre Α, ne peut être expliqué ainsi. On voit par cette monnaie que le monogramme doit être celui d'une ville qui avait une alliance monétaire avec Sicyone. Orchomène était

[1] *Descr. num. vet.*, p. 196. La monnaie qui se trouve dans la collection du couvent de l'île de S. Murano, près de Venise, est, d'après l'indication de Sestini, bien conservée.

située au nord-est de l'Arcadie, non loin du territoire de Sicyone, et communiquait avec cette ville par une grande route.

18. *Phocide.*

Cette monnaie est gravée dans les planches de Carelli, parmi les monnaies de l'Italie, et attribuée à Héraclée de Lucanie; le monogramme est figuré comme un carquois, et M. l'abbé Cavedoni, dans la description qu'il a jointe aux planches de Carelli, a essayé de motiver le classement à Héraclée, non sans exprimer quelque doute à cet égard [1]. On conserve un autre exemplaire de cette médaille au Musée Britannique, parmi les monnaies incertaines.

Il est évident que le revers contient un monogramme formé par les lettres ΦΩ. Au Musée Britannique se trouve une monnaie de bronze de la Phocide, qui porte au droit la tête de Minerve de face, comme elle est d'ordinaire figurée sur les monnaies phocéennes, et au revers, au milieu de la couronne de laurier, un monogramme composé des deux lettres ΦΩ, qui ressemble à celui du n° 18 de la planche I [2]. Il est donc probable que la monnaie que nous avons fait graver appartient à la Phocide, quoique le vase au droit ne se rencontre pas sur d'autres monnaies de ce pays.

19-20. *Æolis en Étolie.*

Ces deux monnaies se trouvent classées à Élis, la première dans le *Museum Payne Knight*, p. 10, D 13; la

[1] *Carellii num., Ital. vet.*, ed. Cavedonius, tab. CLXIII, 67, p. 89.

[2] Harwood, *Sel. num. gr.*, tab. V, 8, p. 34. — Mionnet, *Supplément*, III, p. 496, n° 23 (cf. n° 20).

seconde, dans le *Catalogue de la collection de Welzl de Wellenheim*, n° 4269. Le digamma éolien était, comme on sait, l'ancienne initiale du nom des Éléens, lequel, sur les monnaies autonomes de ce peuple, est écrit FΑΛΕΙΟΙ, ordinairement abrégé par FA, et quelquefois par F. Le culte de Bacchus était répandu en Élide [1], et il est reconnu que ce dieu y était vénéré sous la figure d'un taureau [2]. Le classement de ces monnaies à l'Élide paraît donc bien motivé.

Mais il faut comparer ces monnaies avec deux autres médailles d'argent, qui de même portent au droit la partie antérieure du taureau à tête humaine, et au revers le grand F, mais qui, en outre, portent des légendes ajoutées au type. L'une, au Cabinet des médailles de Paris, est décrite dans l'ouvrage de Mionnet parmi les incertaines [3]; elle porte de plus au revers le nom de ΚΑΛΛΙΡΟΑ. L'autre, dans le *Museum Hedervarianum*, a été publiée d'abord par Caronni [4], puis par Sestini [5]; elle porte des légendes tant au droit qu'au revers, mais indistinctes et incomplètes, restituées par Sestini. Nous donnons ici, fig. *a*, la monnaie du Cabinet de Paris, d'après un nouveau dessin [6], fig. *b*, le revers autrefois du Musée Hedervar, d'après la gravure de Caronni, et fig. *c*, les deux côtés de la même pièce avec les légendes restituées, telles que Sestini les a fait figurer [7].

[1] Pausan., VI, 26, 1.

[2] Plutarch, *Quæst. gr.*, 36.

[3] Mionnet, t. VI, p. 632, n° 135, pl. LIV, 6.

[4] *Mus. Hederv.*, p. 25, n° 595, à Venafrum Campaniæ et, p. 46, n° 1264, parmi les Incerti Italiæ, tab. III, 70.

[5] *Lett. num., di cont.* VII, 1820, p. 2, tav. I, 1; *Classes gen.*, 1821, p. 44; *Mus. Hederv.*, II, 1830, p. 58.

[6] Il y a deux exemplaires de cette pièce au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale de Paris. LES ÉDITEURS.

[7] Nous ajoutons, pl. I, fig. *d*, un dessin exact de cette médaille, qui se trouve aujourd'hui au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. — La lé-

Sestini attribua ces deux monnaies à Calydon, en Étolie, concluant d'un passage de Thucydide (III, 102), que cette ville avait autrefois porté le nom d'Æolis. Il suppléa la légende qu'il suppose avoir existé au droit : ΑΙΟΛΕΗ, qu'il regarda comme le nom de la ville ou celui de ses habitants, et considéra le taureau à tête humaine comme l'image du fleuve Évenus, près duquel la ville était située. Quant à la légende du revers, il lut : ΚΑΛΛΙΡΟΑ ΑΙΟΛΕΟΙΝ, et l'expliqua en y reconnaissant le nom d'un magistrat Callirhoa, qui aurait dédié la monnaie aux habitants de la ville nommée Æolis. La grande lettre F, dans son opinion, serait l'ancienne initiale du nom de Calydon, identique au K.

L'explication de Sestini a été discutée par M. l'abbé Cavedoni [1]. Ce savant a approuvé le classement à Calydon ou aux Éoliens de l'Étolie, mais en même temps il a fait remarquer que le F ne peut être l'initiale du nom de Calydon, mais que cette lettre est le digamma éolien qui se retrouve sur les monnaies de l'Élide, et qu'on doit la considérer comme l'initiale du nom ancien des Éoliens. Quant au nom de ΚΑΛΛΙΡΟΑ, *Callirhoa*, il le regarde comme indiquant la fontaine, mentionnée par Pausanias (VII, 21, 1), qui se trouvait près de Calydon, et il pense que la légende se rapporte aux Éoliens qui habitaient dans le voisinage de cette fontaine.

gende au droit se lit : ΑΓΙΙ. Quant à celle du revers nous n'avons pu y distinguer que ΕΟΙΝΓΑ...Ν...Α.....ΑΡ. — Le métal a éclaté sous la frappe; la première lettre, quoiqu'effacée en partie, semble bien être un E et non un K; après la quatrième, qui est un N, le métal a manqué sous le coin. Dans l'état où se trouve cette pièce, il semble prudent de s'abstenir; il est très-douteux que le mot Καλλιροα ait été inscrit au-dessus de la grande lettre F. Il nous semble qu'il faudrait avoir sous les yeux un exemplaire mieux conservé pour se permettre de rétablir les légendes avec quelque sûreté. LES ÉDITEURS.

[1] *Specil. num.*, p. 75-77.

On voit, par la description et la gravure du *Catalogue de Wiczay*, que la légende de cette monnaie remarquable est peu distincte. On a cru y lire les lettres FOINAF, d'après lesquelles Caronni a attribué cette pièce à Venafrum, ville de la Campanie ; parmi les lettres que nous offre la gravure, il n'y a que OIN et plus loin A qui s'accordent avec celles données par Sestini. Maintenant il s'agit de savoir jusqu'à quel point Sestini a réussi à restituer la légende qui se lisait originairement sur cette médaille.

On ne peut douter que le mot ΚΑΛΛΙΡΟΑ ne se trouvât inscrit au-dessus de la grande lettre F ; la pièce conservée au Cabinet de Paris sert à confirmer cette opinion. Il faut aussi admettre que les lettres OIN, à gauche, sont les lettres originales, puisqu'elles sont distinctes dans la gravure du Catalogue Wiczay. Mais la leçon ΑΙΟΛΕΟΙΝ ne peut être exacte ; il y a trop de choses qui s'opposent aux explications de Sestini et de M. l'abbé Cavedoni pour qu'on puisse les adopter. La lettre à gauche, que Sestini a prise pour un E, occupe, dans la gravure du Catalogue Wiczay, le bord de la pièce ; il n'en reste que peu de chose, mais ce qui en reste fait plutôt supposer que c'est un K. Il me semble donc qu'on doit lire KOIN, c'est-à dire le mot KOINON, en sorte que c'est le nom abrégé du peuple qui doit se trouver à droite du grand F. Quant à ce nom, il est très-vraisemblable que c'est ΑΙΟΛ (et non FΑΛΕ, nom abrégé des Éléens), et que la légende doit signifier (*monnaie*) *commune des Éoliens*, c'est-à-dire des Éoliens établis en Étolie. Nous allons exposer les motifs qui nous guident dans cette explication.

La tête de taureau à face humaine est, comme on sait, le type prédominant des monnaies des Acarnaniens ; cette tête est celle du fleuve *Achéloüs*, et sur les monnaies des OEnia-

des, elle est barbue comme ici, mais on ne la trouve pas sur d'autres monnaies de la Grèce. Bien que Bacchus et les dieux fleuves en général puissent avoir été représentés de la même façon[1], le plus simple est de considérer cette tête comme celle d'Achéloüs, et de rapporter la monnaie au voisinage des OEniades. Le nom de *Callirhoa* nous renvoie de même à cette contrée. D'après le mythe local, Callirhoa était fille d'Achéloüs et mère d'Acarnan, qui donna son nom à l'Acarnanie[2], et il se trouvait auprès de Calydon une fontaine, nommée également *Callirhoa*, dont nous avons déjà fait mention; mais le nom de Callirhoa ne se retrouve pas en Élide ou sur les monnaies éléennes, ni non plus dans d'autres contrées de la Grèce dont il puisse être ici question[3]. Quant aux Éoliens établis en Étolie, les traditions locales indiquent déjà qu'une partie de la population du pays était éolienne, puisqu'on disait que l'aïeul des Étoliens, Ætolus, était d'origine éolienne, venu de l'Élide, et que son fils Calydon, fondateur de la ville de ce nom, avait épousé Æolia, fille d'Amythaon[4]. On apprend par le passage de Thucydide déjà rappelé ci-dessus, que la partie de l'Étolie dans laquelle les villes de Calydon et de Pleuron étaient situées, c'est-à-dire celle qui est proche du fleuve Achéloüs, avait porté le nom d'Æolis[5]; puis le mot Αἰολικός se trouve quel-

[1] Streber, *Ueber den Stier mit. dem Menschengesichte*, dans les *Mém. de l'Acad. de Bavière*, 1835-36.

[2] Apollod., III, 7, 5-7. — Pausanias, VIII, 24, 4.

[3] Seulement à Athènes, où la fontaine connue sous le nom d'Enneacrounos portait aussi ce nom.

[4] Apollod., I, 7, 7.

[5] Thucyd., III, 102. Ἀνεχώρησαν οὐκ ἐπὶ Πελοπόννησον, ἀλλ' ἐς τὴν Αἰολίδα, τὴν νῦν καλουμένην Καλυδῶνα καὶ Πλευρῶνα, καὶ ἐς τὰ ταύτῃ χωρία. — Sestini a déduit de ce passage que la ville de Calydon avait autrefois été appelée Æolis; mais d'après le texte et la forme du mot Æolis, il faut comprendre que ce

quefois, à ce qu'il semble, chez les auteurs anciens, employé comme synonyme de Καλυδώνιος ou de Αἰτωλικός [1]. Enfin, le digamma éolien placé au milieu du revers s'accorde parfaitement avec ce que je viens de dire, si on le regarde comme l'initiale du nom ancien des Éoliens employée comme une espèce de type parlant. Il est vrai qu'on ne sait pas si les Éoliens plaçaient cette lettre au commencement de leur nom; mais il est très-probable qu'il en a été ainsi, parce que dans le dialecte éolien F était la première lettre de beaucoup de mots qui, dans le dialecte grec commun, commençaient par une voyelle [2], et que d'autres peuples d'origine éolienne, savoir les Anactoriens, dans la province de l'Acarnanie [3], et les Éléens [4], plaçaient de même la lettre F avant la première voyelle de leur nom, Ϝανακτορ·ες (*sic*), Ϝαλειοι.

Reste à expliquer le mot ΚΑΛΛΙΡΟΑ. Il est impossible de prendre ce nom pour celui d'un magistrat comme l'a fait Sestini. Il est vrai que dans le dialecte éolien la terminaison *α* était usitée pour ης; mais on ne connaît pas de nom d'homme sous la forme de Καλλίῤῥοης. Il ne faut pas non plus, avec M. l'abbé Cavedoni, reconnaître dans ce nom celui de la fontaine qui se trouvait dans le voisinage de Calydon; on

nom était donné à la contrée dans laquelle les deux villes de Calydon et de Pleuron étaient situées.

[1] Theocrit., I, 56.— Cf. Hesych., v. Αἰολικὸν θέαμα.— Xenoph., *Hellen.*, IV, 6, 1. — Cf. Bloomfield, Thucydides, III, 102, p. 548, note. — Herodot., VI, 127. — Cf. Wesseling, *Dissert.*, p. 192.

[2] Voy. Ahrens, *De dialectis Æolicis*, 1839, p. 31 et suiv., p. 169 et suiv. et p. 226.

[3] Voy. *Arch. Zeitung*, 1856, *Anzeiger*, p. 207, et p. 217 et suiv.

[4] Selon Strabon (VIII, p. 333), les Éléens avaient conservé le dialecte éolien.

[5] Sur la base du trépied de bronze consacré par les Grecs à Apollon après la bataille de Platées, et qui se trouve actuellement à l'Atmeidan à Constantantinople.

n'aurait pas mis le nom d'une fontaine sur une monnaie sans y ajouter quelque représentation de cette fontaine [1]. Nous sommes donc réduit à examiner si Καλλιροα ne peut pas être le nom de la ville où la monnaie a été frappée, et alors se présente à l'esprit la conformité de ce nom avec celui de Calydon. ΚΑΛΥΔΩΝ paraît en effet avoir eu la même étymologie que ΚΑΛΛΙΡΟΑ [2]. Il n'est pas invraisemblable que la ville de Calydon avait reçu son nom de la fontaine située près de son port, que Pausanias nomme Callirhoë, et au sujet de laquelle le Périégète grec raconte plusieurs anciennes traditions, et la ville de Calydon peut avoir porté autrefois le nom de Callirhoë, qu'on avait conservé à la fontaine jusqu'au temps de Pausanias. La ville d'Édesse en Mésopotamie portait également le nom de Callirhoë, tiré d'une fontaine abondante qui se trouvait dans son voisinage [3]. On sait que beaucoup de villes grecques ont changé de nom ou en avaient plusieurs en même temps; quelquefois l'ancien était maintenu à côté du nouveau, quelquefois aussi on rejetait le nouveau, et l'ancien restait seul; parfois encore un nom était employé par les indigènes, l'autre par les étrangers [4]. On peut donc admettre que pendant un

[1] Sur une monnaie frappée sous l'empereur Gordien, à Apamée de Phrygie, on lit le mot ΚΑΛΛΙΡΟΗ comme nom d'une fontaine; mais ce nom est inscrit auprès de la représentation de la fontaine, figurée par une tête de lion qui lance de l'eau. Sestini, *Med. gr. di più musei*, 1828, p. 336, pl. XXV, 12.

[2] Formé de καλὸς et de la forme obsolète ὕδος, eau (Hesiod., Callimach., Orpheus, *Arg.*).

[3] Plinius *H. N.*, V, 21. Edessa, quæ quondam Antiochia dicebatur. Callirhoë a fonte nominata. — Cf. Steph. Byz. — Mannert, *Geogr.*, V, 2, p. 203. Le nom de Callirhoë se trouve aussi sur des monnaies qui ont été attribuées à Édesse. Voy. Buttmann, *Mythologus*, I, p. 239-245.

[4] Nous rappellerons ici quelques exemples. En Thessalie, Phlegyæ changea son nom en celui de Gyrton, et Ephyra en celui de Crannon. Ægæ, en Macédoine, avait jadis eu le nom d'Edessa, que plus tard on adopta de nouveau.

certain temps Calydon a été appelé Callirhoë par la population éolienne.

Pour ce qui est de la légende du droit, il est difficile de juger de ce qu'on y lisait, parce qu'aucune lettre ne paraît dans la gravure du *Catalogue Wiczay*, et que Sestini n'en a lu que trois lettres, ...ΛΕΙ, qu'il regarde comme la fin du mot ΑΙΟΛΕΙ. Il me semble qu'on devrait plutôt voir un Ω au lieu d'un Ι dans la troisième lettre, en sorte que la légende complète aurait été ΑΙΟΛΕΩΝ.

Il résulte de ce qui précède que ces deux monnaies ont été frappées à Calydon ou Callirhoa, au sud-ouest de l'Étolie, par les villes éoliennes en commun; en conséquence il faudrait également attribuer à Æolis en Étolie, et non à Élis, les deux monnaies portant au revers la lettre F seule, n°s 19 et 20, monnaies dont il a été parlé plus haut dans cet article. Elles ressemblent pour la fabrique et le style aux monnaies d'argent étoliennes, ce que Sestini a fait aussi remarquer au sujet de la pièce qu'il a examinée; sans doute que le n° 20 est le triobole et le n° 19 l'obole, divisions monétaires des deux autres plus grandes pièces.

L. Müller,
Inspecteur du Cabinet royal des médailles,
à Copenhague.

Ænus était appelé Poltymbria par les Thraces. Steph. Byzant. L'ancien nom de l'île de Théra était Callisté. Naxos n'avait pas moins de cinq noms, parmi lesquels on trouve celui de Callipolis (Plin., *H. N.*, IV, 22). Chrysaoris, Hecatesia et Idrias étaient, à ce qu'il semble, différents noms de la même ville carienne, à laquelle Antiochus I donna le nom de Stratonicée. Ces changements de noms furent surtout fréquents sous les rois; comme on sait, les rois macédoniens, Lysimaque, les rois de Bithynie, les Séleucides et les Ptolémées, donnèrent à certaines villes anciennes leurs noms ou celui de leurs femmes.

LETTRE A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

QUELQUES MÉDAILLES TROUVÉES EN CRIMÉE.

Monsieur et cher directeur,

Vous me demandez une note sur les découvertes numismatiques qui ont dû être faites, pendant le siége de Sébastopol, dans les 95 kilomètres de tranchées et de communications creusées par les travailleurs des armées alliées.

Très occupé par mon service, je n'ai pas eu le loisir de me renseigner sur ce que les soldats rapportaient dans les camps. Quelques officiers de ma connaissance avaient formé le projet de recueillir ou d'examiner les médailles que les travaux du siége mettraient à découvert sur le sol classique de la Tauride; mais les uns furent tués, et les autres, au milieu des combats de chaque jour, ne purent guère réaliser leur désir.

Je sais cependant qu'on a trouvé au milieu des tranchées beaucoup de monnaies frappées dans la Khersonèse par la colonie grecque, dans la presqu'île de Kertch par les rois

du Bosphore, et dans la ville byzantine de Kherson par les empereurs d'Orient [1]. Un officier anglais, M. le capitaine Margesson, du 56e de ligne, a recueilli pour sa part un assez grand nombre de monnaies romaines et byzantines, parmi lesquelles j'ai remarqué des petits bronzes de Justinien et des grands bronzes de Maurice, tous frappés à Kherson et d'une magnifique conservation [2].

Je crois que les déblais n'ont mis au jour que des pièces isolées; mais les soldats du 94e de ligne, en établissant, après le siége, leurs tentes dans les environs de Kamiesch, ont rencontré, à peu près à la surface du sol, un vase en terre rempli de monnaies de bronze et d'argent frappées dans la Kherson grecque. Le point où a été faite cette trouvaille n'est pas très-éloigné de l'emplacement qu'on attribue généralement, avec Pallas, à la ville qu'une migration d'Héracléens fonda sur la côte sud-ouest de la Crimée [3]. Presque tout le trésor, malheureusement, a été dispersé et vendu à des marchands de Kamiesch ou de Balaclava. Les pièces, en petit nombre, qui ont été conservées au camp n'ont offert que des types déjà connus

[1] Ce n'est point cependant aux environs de Sébastopol que se trouvent les principales richesses archéologiques de la Crimée, mais à Kaffa et à Kerteh. Un des princes Gagarine m'a montré à Kaffa (Théodosie) une intéressante collection numismatique formée sur place. Les Anglais, à Kerteh, ont découvert dans les *tumuli* des monnaies et des bijoux dignes des splendides publications récemment consacrées en Russie aux antiquités du Bosphore Cimmérien.

[2] Ces dernières pièces sont de plusieurs modules. M. Sabatier en a décrit de semblables dans la *Revue* (1858, p. 199); il les classe parmi les φολλις, et les considère comme rentrant dans un système monétaire propre à l'atelier de Kherson.

[3] Voir la carte qui fait suite à l'ouvrage publié récemment à Leipzig par le professeur Becker, sous le titre de *Heracleotische Halbinsel in archäologischer Beziehung*.

et reproduits par M. de Koehne dans sa monographie[1].

L'ensemble de la trouvaille eût fait connaître sans doute de nouveaux noms de magistrats. Les drachmes d'argent présentant d'un côté la tête empruntée aux monnaies d'Alexandre, de l'autre le bœuf cornupète avec les lettres ΧΕΡ, avaient reçu des contre-marques elliptiques assez variées[2]; l'exemplaire venu en ma possession est timbré d'un foudre. Je possède également deux bronzes provenant de la même source, au type de Diane terrassant un cerf, et portant, au revers, sous les pieds du bœuf, l'un ΚΛΕΜΥΤΑΔΑ, l'autre ΔΙΑΓΟΡΑ.

Quant à moi, ce n'est qu'en juillet 1856, peu de jours avant l'embarquement des dernières troupes, qu'il m'a été donné de m'occuper d'archéologie.

Quelques fouilles, limitées en général à de simples sondages, ont été faites par mes soins dans les ruines de deux des maisons rectangulaires qui servaient de ceinture au plateau de Khersonèse et dans un des quartiers de la seconde Kherson, au sud de la baie de la Quarantaine.

La première des maisons explorées est située près de la mer, à la hauteur du cap Saint-Georges. On y a exhumé, entre d'énormes jarres en terre rouge, une pièce grecque offrant d'un côté le buste de Diane avec arc et carquois, de l'autre un bœuf cornupète avec ΧΕΡ dans le champ et ΗΡΟΙΔΑ[3] à l'exergue.

[1] *Beiträge zur Geschichte und Archäologie von Chersonesos in Taurien*, pl. II, nos 17, 18, 20, 21 et 25.

[2] Plusieurs de ces contremarques ont été dessinées avec soin par un officier du 94e.

[3] De Koehne, *l. cit.*, pl. I, no 5.

L'autre maison, dont les murs de gros appareil sont encore debout en partie, dominait un ravin assez profond, entre le monastère Saint-Georges et l'emplacement du quartier général français. Les fouilles y ont mis à découvert, outre quelques styles en ivoire, des grains d'agate, des fragments de lampes en terre cuite et de nombreux débris de poteries dispersés sur le sol primitif, une trentaine de pièces de bronze, petit module, de la fin du IVe et du Ve siècle de notre ère. Les plus anciennes, très-frustes, sont de Théodose le Grand (379-395), de Flaccille (379-388) et d'Arcadius (395-408). Les plus modernes, de Léon Ier et de sa femme Vérine (467-474), témoignent par leur admirable conservation du peu de temps pendant lequel elles ont circulé avant leur enfouissement sous les décombres de la maison.

Les monnaies de Léon Ier le représentent, d'un côté en buste, la tête ceinte d'un bandeau perlé, de l'autre en pied, tenant le labarum de la main droite, le globe de la gauche, et terrassant un captif. Ces pièces, d'un module assez considérable, vingt à vingt-deux millimètres, n'ont pas été indiquées par Mionnet; elles se distinguent entre elles par des différences dans leurs légendes : ainsi, un exemplaire porte au droit DNLEONISPFAAVG et au revers SALVSRPVBLICA. On lit sur les autres, d'un côté DNLEOPRPETAG, DNLEOPRPETAVG, de l'autre SALVSRPVBLICA, SALVSRPVRLICA ou SALVSRPVRLCA.

La monnaie de Vérine, seule dans la trouvaille et du même module que celles de Léon, offre de l'intérêt, car Mionnet ne connaissait aucun bronze de cette princesse. Elle porte, d'un côté, le buste de l'impératrice; de l'autre, une Victoire tenant une couronne dans laquelle est tracé le monogramme du Christ. En voici la figure :

Æ

Les monnaies trouvées au milieu des substructions de la Kherson byzantine sont assez nombreuses; elles consistent presque exclusivement en pièces de moyen et de petit bronze coulées dans l'atelier monétaire de cette ville, aux IXe, Xe et XIe siècles.

Voici la liste des variétés que nous possédons :

Basile Ier (867-886).

PB. D'un côté un B et de l'autre une croix accostée de deux points. Publiée en 1803, à Berlin, par M. de Waxel, n° 29; reproduite en 1836, par M. de Saulcy, dans la *Numismatique byzantine* (pl. XVIII, n° 10), et en 1848, par M. de Koehne, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité.

Basile Ier et Constantin VIII (868-879).

PB. Un B entre les lettres K et Ω; au revers une croix placée sur des degrés et accostée de deux points. — De Koehne, pl. VI, n° 11.

Léon VI (886-911).

1° PB. Au droit les deux premières lettres du nom de

l'empereur; au revers une croix.— De Saulcy (pl. XIX, n° 11); de Koehne (pl. VI, n° 12).

2° PB. Tête de face; au revers une croix cantonnée des lettres Λ et Є. Ce dernier type n'est gravé ni dans l'ouvrage de M. de Saulcy, ni dans celui de M. de Koehne; il est donné dans l'*Iconographie* de M. Sabatier.

Léon VI et Alexandre (886-911).

PB. Croix grecque accostée des lettres Λ et A; au revers une croix posée sur des degrés; deux globes dans le champ. — De Koehne (pl. VII, n° 14).

Romain Ier (920-944).

1° MB. Monogramme composé d'un P dont la queue se bifurque de manière à former un Ω. Au revers une croix pommettée élevée sur des degrés et accostée de deux points. Un exemplaire de cette monnaie, décrit sans attribution, sous le n° 32, par M. de Waxel, avait été, comme le notre, rencontré dans les ruines de Kherson. Sur les nombreux spécimens que j'en ai vus en Crimée, le monogramme est très-saillant, tandis que la croix est toujours effacée et semble avoir disparu sous l'action de la lime.

2° PB. Même type. — De Koehne (pl. VII, n° 16).

Constantin X (945-948).

PB. Buste de face; au revers les deux premières lettres du nom de l'empereur. — De Waxel, n° 38; de Saulcy (pl. XX, n° 9); de Koehne (pl. VII, n° 17).

Constantin X et Romain II (948-959).

PB. Au droit le monogramme du nom de l'empereur; au revers celui de son fils. — De Waxel, n° 34; de Koehne (pl. VII, n° 19).

Romain II (959-963).

1° PB. Monogramme de Romain. Au revers une croix. — De Saulcy (pl. XXI, n° 7); de Koehne (pl. VII, n° 21).

2° PB. Variété de la précédente dans laquelle le P est tourné de droite à gauche. Quelques numismatistes classent cette pièce à Romain III Argyre (1028-1034) [1].

Romain II et Basile II (960-963).

M. de Saulcy disait, en 1836 [2], que les monnaies, frappées au nom de Romain II et de son fils Basile, devaient exister; qu'il était fort probable qu'elles seraient retrouvées tôt ou tard, et viendraient ainsi combler une lacune inexplicable. La prévision du savant numismatiste s'est réalisée et nous sommes assez heureux pour donner ici la figure d'un petit bronze de Kherson portant, d'un côté, le monogramme de Romain II et, de l'autre, celui de son fils :

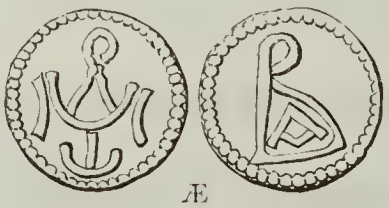

Æ

[1] M. Penon, de Marseille, qui s'occupe avec beaucoup de succès de la numismatique byzantine, examinera cette question dans un mémoire qu'il prépare.

[2] *Numismatique byzantine*, p. 257.

Nous avons communiqué ce joli spécimen à M. Sabatier, qui doit le reproduire dans un de ses suppléments.

Nicéphore II Focas (963-969).

PB. Monogramme de l'empereur. Au revers le mot Δεσπότης. — De Waxel, n° 36; de Saulcy (pl. XXI, n° 11); de Koehne (pl. VII, n° 22).

Jean Zimiscès (969-975).

PB. Ιωάννου en monogramme au droit, et Δεσπότου au revers. Cette pièce ne se trouve pas dans les ouvrages de MM. de Waxel et de Saulcy. M. de Koehne l'a décrite (pl. VII, n° 23).

Basile II (975-1025).

PB. Βασιλιου en monogramme au droit, et Δεσπότου au revers. — De Koehne (pl. VII, n° 24).

On a aussi rencontré à Kherson quelques pièces romaines du Haut-Empire, une monnaie de bronze analogue à celle décrite par M. de Koehne (pl. IV, n° 5), et enfin deux ou trois petits bronzes de Léon Ier, semblables à ceux de la maison située entre le quartier général français et le monastère Saint-Georges, mais ayant circulé beaucoup plus longtemps.

Veuillez agréer, monsieur et cher directeur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués,

C. Robert.

NOTE

SUR LES

MONNAIES DE BOULOGNE AU NOM D'EUSTACHE.

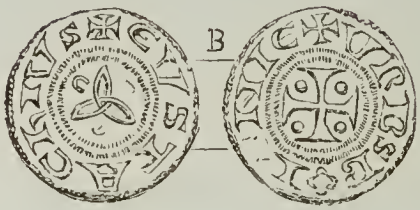

Les découvertes de monnaies que l'on fait incessamment, tendent chaque jour à modifier les connaissances que nous possédons sur tel ou tel point de la numismatique du moyen âge. Il en résulte que les auteurs qui ont cru écrire consciencieusement une monographie, sont obligés de revenir sur leurs opinions, l'apparition d'une nouvelle pièce venant souvent détruire complétement ce qu'ils ont dit. C'est précisément ce qui m'arrive à propos des monnaies de Boulogne, qui ont fait l'objet de plusieurs articles insérés dans les années 1838 et 1839 de la *Revue numismatique*. L'on ne faisait guère alors que commencer à s'occuper de cette science ; c'était là, d'ailleurs, un de mes premiers essais, aussi il ne m'en coûte point de venir aujourd'hui contredire ce que j'avais écrit sur ce sujet. Je désire être plus heureux cette fois; néanmoins je ne me fais pas illusion, car rien

n'assure que de nouvelles découvertes ne viendront pas de nouveau bouleverser mes attributions.

Il résulte des articles précités qu'il me paraissait certain, alors, que les premières monnaies connues des comtes de Boulogne, devaient être attribuées à Eustache IV, et que les documents écrits tendaient à reporter l'origine de leur fabrication au moins à Eustache III. Aujourd'hui je viens soumettre au lecteur une nouvelle monnaie inédite qui appartient certainement à Eustache II. Sur le droit on voit la légende + EVSTACHIVS entourant une espèce de nœud dont le type se retrouve sur les deniers de Regnald et d'Anlaf, rois de Northumberland au milieu du xe siècle, sur des deniers irlandais du xie siècle, sur des deniers de Boleslaw III, roi de Bohême (999-1004), etc. Le revers porte, comme sur les monnaies de Boulogne déjà connues, une croix pattée cantonnée de quatre besants et entourée de la légende + VRBS BOLONIE, dont la lettre O a cette forme si singulière, que l'on remarque sur les autres monnaies au nom d'Eustache et de ses successeurs. Ce denier d'argent a été trouvé avec quelques autres pièces, parmi lesquelles il y en avait cinq ou six de Gautier Ier, évêque de Meaux (1045-1082), deux de Thibault Ier, comte de Champagne (1047-1089). Toutes ces pièces longtemps conservées ensemble dans la collection de M. H. Beaudot, de Dijon, présentaient, y compris le denier de Boulogne[1], le même aspect, et avaient le même oxyde. Elles ont circulé certainement ensemble, et reposé dans la même cachette. Remarquons d'ailleurs le double grènetis intérieur qu'on ne retrouve guère après le xie siècle, et tous ces indices

[1] Cette monnaie appartient maintenant à M. Rousseau, qui a eu l'obligeance d'en donner un dessin à M. de Longpérier.

nous porteront à donner le denier que je viens de décrire à Eustache II, qui fut comte de Boulogne de 1048 à 1093.

Ainsi se trouverait vérifiée par le fait, l'hypothèse de M. Lelewel, qui place l'origine du monnayage boulonnais en 1051. Mais est-ce bien le premier comte de Boulogne qui se soit emparé du droit de frapper monnaie? Toutes les circonstances autorisent à le penser; cependant, docile aux leçons de l'expérience, je n'ose l'affirmer, et je ne livre cette explication que pour ce qu'elle vaut, prêt à me rétracter à la prochaine découverte. Eustache II avait épousé en premières noces la fille d'Ethelred II, roi d'Angleterre, sœur d'Édouard le Confesseur. En 1048, on le voit se rendre à la cour de son beau-frère, qui le reçoit avec beaucoup d'empressement. Plus tard, en 1066, il se joint à l'armée normande de Guillaume le Conquérant. Blessé à la bataille d'Hastings, il reçoit pour récompense de son concours, des dignités et des domaines enlevés aux vaincus. L'année suivante, revenu à Boulogne, il se brouille avec le roi Guillaume qui retenait son fils prisonnier. Les habitants du comté de Kent, voulant reconquérir leur indépendance, députent vers Eustache pour l'engager à se mettre à leur tête, en lui promettant de l'aider à s'emparer de Douvres. Cette entreprise manque, et le comte de Boulogne ne doit son salut qu'à la vitesse de son cheval. Peu de temps après il se réconcilie avec le duc de Normandie, qui lui donne plusieurs nouveaux domaines en Angleterre [1].

Ce récit abrégé des circonstances auxquelles Eustache II dut l'augmentation de son importance, joint à ce fait que, par sa mère, il descendait des rois de la race carolingienne [2],

[1] *Art de vérifier les dates* et *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*, par Augustin Thierry, liv. III et IV.

[2] Eustache Ier, son père, avait épousé Mahaut, fille de Lambert le Barbu,

peut porter à penser, que se considérant ainsi comme l'égal du duc de Normandie, il voulait signaler à tous sa puissance ou son droit de seigneur indépendant en frappant monnaie en son nom. Quant au type qu'il aurait adopté, ce serait peut-être en souvenir de son ancienne parenté avec les rois anglo-saxons, ou comme marque de sa puissance territoriale en Angleterre, qui était assez considérable à en juger par le relevé fourni dans le Domesday-Book. D'après ce que je viens de dire, la monnaie d'Eustache II ne pourrait remonter au delà de l'année 1066.

Entre cette monnaie et celle appartenant à Guillaume, second fils d'Étienne de Blois en 1153, se trouvent un certain nombre de pièces portant le nom d'Eustache, frappées tant en Angleterre qu'à Boulogne, dont le classement offre quelques difficultés. Je vais essayer d'expliquer celui qui me paraît le plus rationnel, renonçant pour cela aux attributions que j'ai proposées anciennement. Voici comment j'effectuerais ce classement :

1° La monnaie n° 2 de la planche LXXIV de Duby et trois autres monnaies au même type, ou du moins ayant un type analogue, dont deux portent l'indication de l'atelier d'York (Eboracum) ;

2° La monnaie portant pour type une tête et une épée, frappée à Boulogne, et dessinée page 291 de l'année 1839 de la *Revue numismatique ;*

3° Les monnaies n° 3 et 4 de la planche LXXIV de Duby, sans indication d'atelier ;

4° Enfin, la pièce reproduite sous le n° 3 de la planche II, année 1838 de la *Revue numismatique.*

Cette dernière pièce n'offre aucune incertitude, et nous

comte de Louvain, et petite-fille par Gerberge, sa mère, de Charles, duc de la basse Lorraine, frère du roi Lothaire (*Art de vérifier les dates*).

pouvons tout de suite la séparer des autres : sa ressemblance avec les monnaies de Guillaume, lui donne une attribution certaine; elle appartient à Eustache IV. Et puisque nous sommes à parler de cette monnaie, je proposerais une explication du type qu'on y remarque; on pourrait y voir la représentation de la ville de Boulogne, qui offre en effet un plan carré avec des tours aux angles, et où l'on aurait fait abstraction des portes et des tours qui, les avoisinant, défendaient en même temps le milieu des courtines [1].

Reprenons maintenant l'examen des autres monnaies dans l'ordre que j'ai indiqué. Les pièces de la première catégorie sont évidemment anglaises. J'ai sous les yeux les empreintes qu'on a bien voulu m'envoyer, et sauf celles sortant de l'atelier d'York, il est impossible de dire dans quelles villes les autres ont été frappées; mais leur aspect est le même pour toutes, et elles appartiennent bien au même personnage. Sur toutes on voit un guerrier debout, l'épée nue à la main; il est revêtu d'une tunique de maille, et porte sur la tête le casque normand, terminé en arrière par deux longs fanons de baleine, insignes qui convenaient bien au seigneur d'une contrée maritime, et que portait Eustache II, lorsqu'il se rendit à la cour du roi Édouard le Confesseur [2]. L'on peut donc en toute sûreté donner ces monnaies, qui portent toutes en légende EVSTACIVS, à un comte de Boulogne du nom d'Eustache; mais auquel d'entre eux? là gît la difficulté. Je vais essayer de la résoudre.

[1] Le dessin que j'ai donné dans l'année 1839 de la *Revue*, offre une erreur que je dois rectifier. La légende du droit porte EVSTASHIVS. J'ai examiné de nouveau l'original, qui est mal conservé, et j'ai reconnu qu'il devait y avoir plutôt EVSTACHIVS. La lettre qui précède l'H était tellement effacée, que j'y avais été trompé.

[2] Augustin Thierry, *Op. et loc. cit.*

Jusques ici tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, et je suis du nombre, ont considéré ces pièces, ainsi que d'autres analogues, comme ayant été émises pendant la guerre entre Étienne et Mathilde l'*empresse*, fille de Henri Ier, de 1139 à 1141. Le fils aîné d'Étienne, Eustache, qui fut depuis comte de Boulogne, commandait l'armée royale pendant la captivité d'Étienne en 1141. C'eût été donc pendant cette année qu'Eustache aurait émis les monnaies dont nous nous occupons. Il me semble difficile que durant si peu de temps, on ait fait usage de quatre types différents. Aussi est-ce une des raisons qui m'ont fait abandonner ce système que j'avais d'abord suivi, et j'ai été conduit par d'autres considérations à donner ces pièces à Eustache III.

Je transcris ici un passage de l'histoire d'Angleterre de Lingard, qui n'a pas été sans influence sur ma détermination : « Sous la dynastie saxonne, le droit de battre mon-
» naie avait été affermé à différents individus dans les
» principaux bourgs, qui recevaient avec les coins, les in-
» structions du trésor royal. La même coutume avait été
» suivie par le conquérant et par son fils Guillaume le
» Roux; et ces monnayeurs privilégiés, en affaiblissant le
» titre et en diminuant le poids des deniers d'argent (pen-
» nies), amassèrent des richesses considérables, tandis qu'ils
» échappaient à la rigueur des lois en faisant au monarque
» des présents nombreux et de grande valeur. Henri Ier, dans
» la charte qu'il publia lors de son avénement au trône, s'était
» engagé à redresser ces abus. Les lois saxonnes condam-
» naient le coupable à perdre la main droite, qu'en mémoire
» du crime on clouait à la porte de sa maison. A la perte de
» la main ou à celle des yeux, que l'on y substituait quel-
» quefois, le roi ajouta la peine de la castration (1108). Les
» habitants des bourgs, principaux marchands de l'époque,

» juraient de veiller à la pureté de la monnaie et de pour-
» suivre les délinquants; et l'on infligeait aux personnes
» qui tentaient de passer dans le commerce des pièces de
» valeur inférieure, les mêmes peines qu'à ceux qui les fa-
» briquaient. Pourtant le mal continua à aller croissant, et
» dans la vingt-cinquième année du règne de Henri Ier, il
» était devenu si complet, qu'à peine acceptait-on au mar-
» ché un seul denier sur douze. L'indignation royale tomba
» alors sur les monnayeurs. Par une ordonnance générale,
» ils furent tous sommés de comparaître à la cour de l'échi-
» quier à Winchester. Chacun était examiné à son tour par
» l'évêque de Salisbury, trésorier, qui, s'il jugeait le pré-
» venu coupable, le faisait conduire dans un appartement
» voisin, où il subissait à l'instant la punition prescrite par
» la loi. De plus de cinquante qui obéirent à la sommation,
» il n'en échappa que quatre. On pensa que cette sévérité
» intimiderait les futurs fabricateurs de monnaie, et il est
» à présumer que, pour remédier au mal présent, on émit
» de nouvelles pièces et qu'on retira les anciennes[1]. »

Ces faits nous prouvent que les abus, en fait de monnaies, s'étaient très-aggravés au moment de l'avénement de Henri Ier. Qu'y aurait-il eu d'étonnant que ce roi eût voulu essayer d'apporter un remède à cet état de choses, en confiant la direction des ateliers monétaires aux seigneurs dans lesquels il avait le plus de confiance, et que même il leur ait affermé le monnayage, en les autorisant par suite, à placer leur nom sur les monnaies pour marque de leur responsabilité ? Quand on a lu dans l'histoire de la conquête, la persistance de l'hostilité de la race saxonne contre les envahisseurs de leur territoire; que l'on a vu les

[1] *Histoire d'Angleterre*, par le docteur John Lingard, chap. X.

mesures plus que sévères que les souverains furent obligés de prendre pour la maintenir sous le joug, l'hypothèse que je viens d'émettre, bien qu'elle ne soit appuyée sur aucun document, peut paraître probable. Or, parmi les seigneurs en qui le roi d'Angleterre paraît avoir eu le plus de confiance, se trouve le comte de Boulogne, Eustache III, qui après s'être rangé du parti du duc de Normandie contre Henri Ier, à son retour de la croisade, se réconcilia bien vite avec ce dernier, qui le rétablit dans tous ses domaines d'Angleterre. La preuve de l'amitié que le roi lui portait existe dans deux actes rapportés par Rymer aux années 1101 et 1103 [1]. C'est en conséquence de ces faits que j'attribue à Eustache III, les monnaies frappées en Angleterre, au type du guerrier debout, analogues au n° 2 de la planche LXXIV de Duby. Remarquons d'ailleurs que ce type, insolite jusqu'alors parmi les monnaies anglaises, paraît une dégénérescence directe des monnaies byzantines que le comte

[1] Convention entre Henri Ier et Robert, comte de Flandre, de l'année 1101 :

Art. 22. — Si comes ab hac conventione exierit, et Rex eum inde summonierit, afferentur hujus conventionis scripta Boloniam, et ibi videbuntur : Si comes Eustacius tunc vixerit, vel cum rege bene fuerit. Quod si mortuus fuerit comes Eustacius vel — Regis — nec ad — deferentur scripta — tam — perfecere secum.

Autre convention entre les mêmes, de l'année 1103 :

Art. 10. — Et homines qui ad Henricum regem venient quiete et salve venient per terram et portus comitis R. quicumque sint vel undecumque veniant : Nec naves defendentur eis, si eas convenienter conducere voluerint, excepta terra comitis Eustachii.

Art. 14. — Et inimici Regis, qui sibi werram vel per terram vel per mare facient, fiduciam non habebunt in comite, nec receptacula in terra sua, quæ comes R. defendere vel auferre eis possit, excepta terra comitis Eustachii.

Art. 15. — Et si quis hominum comitis R. regi Henrico vel hominibus, ejus foris fecerit, et rectitudinem pro comite R. regi Henrico vel hominibus ejus facere noluerit, in comite vel hominibus ejus fiduciam non habebit, nisi consensu regis, excepto comite Eustachio.

de Boulogne, qui avait été à la croisade, pouvait vouloir imiter[1].

En même temps qu'Eustache III frappait en Angleterre, pour le compte du souverain, les monnaies dont je viens de parler, il faisait probablement émettre par son atelier de Boulogne les pièces, dont j'ai dessiné un exemplaire page 291 de la *Revue numismatique* de 1839. La ressemblance de facture avec celle d'Eustache II, la légende où les lettres sont presque identiques, et le type qui n'est qu'une imitation de celui adopté en Angleterre, contribuent à fortifier cette attribution.

Mais entre ces monnaies, il y en a encore d'autres que l'on peut donner au même prince. L'art de vérifier les dates nous apprend qu'Eustache III, ayant appris la mort de son frère, roi de Jérusalem, et sa nomination pour lui succéder, partit de nouveau pour la terre sainte en 1118; mais ayant appris en route, que fatigués de l'attendre, les Croisés avaient élu à sa place Baudoin du Bourg, il s'arrête en Calabre, revient en France, et peu d'années après se fait religieux au prieuré de Rémilly.

Ce fut peut-être avant de partir pour son nouveau voyage de Jérusalem, que le comte de Boulogne fit fabriquer les monnaies figurées aux n°s 3 et 4 de la planche LXXIV de Duby, monnaies qui pourraient bien se réduire à une seule, les différences qu'on remarque pouvant provenir du mauvais état de conservation d'un des exemplaires, du moins

[1] Les mêmes raisons qui m'ont porté à attribuer à Eustache III les monnaies au guerrier debout à la légende EVSTACIVS, m'engagent à attribuer également au règne d'Henri Ier la monnaie dont parle M. Y. Akerman dans son *Manuel*, p. 307, et qui a pour type un profil armé tourné à droite, avec une large épée de cette époque tenue verticalement dans la main droite. Derrière la tête est une rose. La légende est SI....SA.

si j'en juge par l'empreinte de la pièce parfaitement conservée qui m'a été envoyée de Londres, où elle existe en original au British Museum. L'avers de cette monnaie porte

la légende + EISTAOHIVS, en caractères identiques à ceux des deniers que je viens d'attribuer à Eustache II et à Eustache III, et où se trouve notamment la lettre H de forme onciale. Le type est, comme on le sait, des plus singuliers : un lion passant à droite, sur un édifice composé d'arcades, du milieu desquelles s'élève une aiguille [1] ; le tout accompagné de deux croisettes et de deux globules. L'édifice à arcades a une certaine ressemblance avec les monuments figurés sur les monnaies de Jérusalem, décrites dans l'année 1856 de la *Revue* [2]. Il est probable que c'est la représentation d'un des monuments de la ville sainte. Je verrais donc dans ce type une idée mystique, convenable à un homme religieux comme le fut Eustache III, et qui venait d'être désigné pour régner dans la ville où mourut le Sauveur du monde. Cette idée qui rappelait en même temps la victoire des chrétiens conduits par Godefroy de Bouillon sur les Infidèles, serait, suivant moi, le lion de Juda entrant en vainqueur dans la ville sainte ; et cette idée a été traduite aussi bien que possible pour l'époque, par le graveur dont il s'agit.

Quant au revers, la croix ornementée du centre est en-

[1] La patte de derrière du lion ne repose pas sur cette aiguille, comme l'indique à tort le dessin de Duby.

[2] P. 125 et suivantes, article de M. de Vogüé.

tourée de signes ou figures que, malgré l'examen le plus prolongé, je n'ai pu interpréter. M. de Longpérier, considérant le denier gravé dans la *Revue* (1839, p. 284) et ceux que Duby a réunis dans sa planche LXXIV, proposait d'y voir une série d'objets se rapportant à la Passion de Notre Seigneur, par exemple, le soleil, la lune, la croix, les dés, les deniers, l'éponge, etc. On pourrait à la rigueur y reconnaître en effet, le soleil, la lune, les dés, la colonne, les échelles, mais c'est tout ce que je puis apercevoir. Pour le reste j'avoue mon ignorance; on pourra d'ailleurs en juger par le dessin que je donne ci-dessus de l'empreinte qui m'a été envoyée[1]. Au reste, quelle qu'en soit l'explication, il est probable que cette absence de légende est due, à ce qu'au moment où ces pièces furent frappées, Eustache III ne se considérait plus comme comte de Boulogne et qu'il ne voulait pas encore prendre le titre de roi de Jérusalem, dont il ne devait jouir qu'après avoir pris possession de son nouveau royaume.

Si nos conclusions sont admises par les numismatistes, la série des monnaies des comtes de Boulogne se trouverait remonter au XIe siècle, et se continuerait presque sans interruption depuis Eustache II, jusqu'au moment où le comté fut confisqué et enlevé à ses seigneurs naturels par Philippe-Auguste, par suite de la révolte de Renault de Dammartin. L'on pourrait même diminuer encore ces lacunes, en considérant comme frappée à Boulogne la monnaie d'Étienne (dessinée p. 284 de l'année 1839 de la *Revue*). En effet, le revers de cette monnaie ressemble tout à fait à celui de la pièce que j'ai attribuée en dernier lieu à Eustache III. De plus on remarque dans le haut de la por-

[1] Il faut tenir compte des variantes du denier d'Étienne, publié en 1839.

tion circulaire, où se trouve ordinairement la légende, à la suite de la croix initiale, un écusson chargé de besants, qui forment, comme on le sait, les armoiries du comté de Boulogne, qu'Étienne de Blois possédait du titre de sa femme Mahaut, fille d'Eustache III. Enfin, j'ajouterai que la légende de l'avers, au lieu d'être lue comme je le proposais, me paraîtrait devoir être plutôt celle-ci : + STNEFI. CO. Quant au type, qui est une imitation évidente du type byzantin, il peut convenir tout aussi bien à Étienne, comme roi d'Angleterre ou comme comte de Boulogne. Il ne serait pas étonnant, d'ailleurs, que le graveur de coins, ayant sous les yeux les monnaies de la dernière émission d Eustache III, ait cru que l'absence de légende au revers, devait indiquer l'atelier de Boulogne, sans se préoccuper davantage de celles qui avaient été frappées auparavant. Si cette hypothèse était réelle, cette monnaie daterait de l'avénement d'Étienne au comté de Boulogne, vers 1125 ou environ.

Je n'ignore pas combien toutes les attributions que je propose dans cet article sont harsardées; j'aurais voulu pouvoir les appuyer de preuves certaines, qui malheureusement m'ont fait défaut. Je serais suffisamment heureux si j'ai pu mettre d'autres sur la voie de découvertes, quand bien même elles devraient venir renverser tout ce que j'ai dit ; il est rare que pour les premiers temps de la numismatique baronale, l'on ait des renseignements bien positifs, et souvent après de nombreuses recherches, l'on se trouve aussi embarrassé qu'auparavant.

L. Deschamps de Pas.

CHRONIQUE.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. DE PÉTIGNY.

Tous les hommes qui se font un nom dans le monde ne moissonnent pas leur part de gloire dans le champ qui leur fut préparé. Il en est que des circonstances imprévues, que des goûts, développés au sortir de l'école, arrachent aux occupations sur lesquelles ils crurent fonder tout l'édifice de leur vie. Dans les carrières de leur choix, ils n'auraient fourni peut-être que de vulgaires destinées; mais, en les forçant de s'ouvrir de nouvelles voies, l'adversité de l'époque, et souvent l'influence secrète dont parle Boileau, les mènent aux seules conditions d'existence où puisse être fécondé le germe de leurs talents. Alors, rien n'est surprenant comme l'emploi qu'ils font de leurs heures, comme la force qu'ils déploient contre les obstacles, comme l'aptitude dont ils se montrent doués. Arrivés sur le faîte, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou des circonstances qui les ont conduits, ou des efforts dont ils ont fait preuve.

Lorsque M. de Pétigny débuta dans le monde, la carrière administrative s'ouvrit devant lui. Rien ne lui faisait présager qu'elle lui serait presque aussitôt fermée (les bouleversements politiques entrent rarement dans les calculs de la jeunesse). La révolution qui survint, durant son apprentissage, emportant

à la fois les hommes et les choses entourés de ses sympathies, il se retira ; mais la retraite lui donna plus qu'il n'avait espéré : cette pure renommée littéraire dont sa famille, dont son pays s'honorent. Assurément il eût brillé dans tous les postes confiés à son mérite ; mais il est permis de douter qu'il eût trouvé, dans la lente ascension de la hiérarchie administrative, l'occasion et le temps de tracer le sillon glorieux que nous a laissé son court passage sur la terre.

François-Jules de Pétigny naquit à Paris, le 14 mars 1801. Par son père, François de Pétigny de Saint-Romain, secrétaire de la chancellerie de France, issu d'une ancienne famille de Picardie, il appartenait à la patrie de l'un des princes de l'érudition, le célèbre Ducange ; par sa mère, il était petit-fils de l'académicien Levesque.

Son enfance fut signalée par les plus heureuses dispositions. Il suivit les cours du lycée impérial, depuis lycée Louis-le-Grand, mais seulement comme externe, trouvant chez lui, dans sa mère, le meilleur des répétiteurs. Madame de Pétigny avait appris le latin et connaissait presque toutes les langues de l'Europe ; à l'âge de seize ans, elle avait composé des idylles dont Florian disait : « Le talent de Gessner en serait jaloux, et son » cœur les aimerait autant que les siennes ; » *c'est ma petite fille,* écrivait Gessner lui-même au chevalier de Pange [1].

Dirigé par Levesque et par sa savante fille, le jeune Pétigny, digne en tout point de son origine, remporta dans ses études des succès qui attirèrent sur lui l'attention, et il fut nommé élève de l'École des chartes en 1822, peu de temps après la fondation de cet établissement par le ministre de l'intérieur Corbière. Il fut ainsi le compagnon des Burnouf, des Guérard, des Landresse, des Floquet, des Lacabane, etc Dans cette école, M. de Pétigny s'éprit d'une grande passion pour

[1] V. la préface de la troisième édition des *Idylles* de Mme de Pétigny. Paris, in-18, 1807.

les lettres, surtout pour l'histoire, vers laquelle l'entraînait déjà son esprit sérieux et méditatif.

Ses études achevées, il eut l'idée de suivre quelqu'une des voies de l'érudition où s'engageaient la plupart de ses condisciples. Dans cette vue, il se fit recevoir collaborateur au *Bulletin des sciences*, dirigé par le baron de Férussac[1], où il ne publia que des articles de statistique; mais il éprouva des obstacles de la part de ses parents qui désiraient le voir entrer dans la carrière administrative. Leurs conseils lui firent accepter les fonctions de secrétaire particulier de M. le comte de Saint-Luc, récemment nommé préfet de Loir-et Cher. Il accompagna le nouvel administrateur au chef-lieu de son département; c'était dans l'année 1823. Je me plais à signaler cette date de l'arrivée de M. de Pétigny, car une fois entré dans le Blésois, il n'en sortit plus. Comme tant d'autres étrangers de distinction, amenés par les affaires ou le plaisir, il adopta ce pays pour sa patrie, s'identifiant avec lui d'une façon si complète, que nous, Blésois, nous étions accoutumés, depuis longues années, à le regarder tout à fait comme notre compatriote.

M. de Pétigny, par une application soutenue, par une intelligence des affaires, peu commune à son âge (il n'avait encore que 22 ans), sut inspirer au comte de Saint-Luc une confiance sans bornes. Aussi, dès qu'il eut atteint l'époque où des fonctions officielles pouvaient lui être confiées, il reçut, le 5 avril 1826, le titre de conseiller de préfecture.

Il ne négligeait pas cependant ses chères études historiques. Durant les intervalles de repos que lui laissait l'administration, il s'occupait avec ardeur de son grand ouvrage sur les institutions mérovingiennes. Alors encore, des veilles assidues lui donnaient le temps de classer les matériaux de deux compositions de l'ordre administratif : un *Essai sur la population de*

[1] V. la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I, p. 41.

Loir-et-Cher et un *Mémoire sur le recrutement*. Le premier parut, en 1833, dans les *Mémoires de la Société des sciences et des lettres de Blois*, nouvellement fondée, et valut à son auteur une mention honorable de la part de l'Académie des Sciences.

A ces labeurs alternés, si l'on joint les devoirs imposés par le monde, et que M. de Pétigny remplissait en homme d'une excellente éducation et d'un charmant esprit, on aura l'emploi de toute sa vie de jeune homme. M. de Pétigny la passait dans cette heureuse succession de plaisirs honnêtes et d'occupations attachantes, lorsqu'un événement immense, la révolution de 1830, vint y jeter tout à coup le trouble et la confusion. Qu'on juge de sa douleur! Mais, bienfaiteurs et préférences étaient dans le camp vaincu; il ne les tint pas un instant en balance avec ses propres intérêts. Brisant lui-même l'avenir brillant dont il s'était bercé, il donna, sans hésiter, sa démission de ses fonctions d'administrateur.

Si cet acte décisif lui fermait l'accès des dignités publiques, il laissait à sa disposition le trésor entier des heures. Il résolut de le mettre à profit pour l'achèvement de ses ouvrages, et il partit pour la retraite, emportant le noble espoir de se créer une autre dignité qui n'eût rien à craindre des changements de la politique.

A partir de ce moment, il rentre résolûment dans l'étude de l'histoire de France, vers laquelle le ramenaient ses souvenirs de l'École des chartes. C'est d'abord un *Mémoire sur l'origine de la féodalité en France*, inséré dans le tome II des *Mémoires de la Société académique de Blois*, puis une série d'articles dans la *Revue numismatique*, qui venait d'être fondée à Blois par d'anciens fonctionnaires des Finances, que la révolution de juillet avait aussi ralliés aux études littéraires. Quelques-uns de ces articles, simples comptes rendus d'ouvrages relatifs à la science des monnaies, ont tout le mérite du genre, celui d'être marqués au coin d'une critique ferme et judicieuse, mais cependant bienveillante. D'autres, ayant pour objet l'étude du mon-

nayage mérovingien, sont un corollaire de son ouvrage sur les lois et les institutions de l'époque mérovingienne, comme le *Mémoire sur l'origine de la féodalité*, où il démontre que cette forme de gouvernement ne naquit point des institutions franco-germaines, mais de la constitution du sol et de la hiérarchie de la société dans les Gaules, avant et pendant la domination romaine.

Ces derniers travaux que, jusqu'au terme de son existence, il continua de publier dans la *Revue numismatique*, ont ému le monde savant dès leur apparition, et par la nouveauté des aperçus, et par l'étendue des recherches. Dispersés dans une collection aujourd'hui volumineuse, il serait heureux pour les érudits qu'ils fussent réunis en un corps de volume; on trouvera bien naturel, je l'espère, que j'essaye, dans le même recueil, d'en donner une courte analyse.

En 1836, première année de la *Revue numismatique* (p. 321-341), il recherche la valeur de l'argent chez les Mérovingiens, et croit devoir la fixer ainsi, étayé des travaux de M. Peyré et des calculs de M. Cartier père : Rapport avec le prix des chevaux : 1 à 3; des bêtes à cornes, 1 à 5 ou 6; du blé, 1 à 5,29, et plus vraisemblablement, 1 à 1,60.

A l'appui de cette fixation, il fait observer que les métaux précieux et les gemmes, dépouilles de Rome, étaient passés, en partie, aux mains des Barbares établis en Gaule; que la preuve de ce fait historique se trouve dans les chroniqueurs qui citent à plaisir le char d'argent de Brunehaut, la table d'or du roi des Wisigoths, le fameux trésor de Clotaire, les belles orfévreries de saint Éloi, etc, etc.; que si les valeurs précieuses devinrent rares, ce fut après les croisades, lorsque l'Occident, en échange des objets de luxe qu'il commençait à rechercher, portait en Orient son or et son argent, n'ayant, faute d'industrie, rien autre chose à offrir, et que, enfin (ce qui n'est expliqué par aucun historien) tous les rois, par suite de cette tendance de leur époque, furent réduits, au XIVe siècle, à baisser le titre de leurs monnaies.

L'opinion sur la fixation de l'argent, sous les successeurs de Clovis, fut contraire à celle que M. de Saulcy venait d'émettre dans un travail récemment publié par la même *Revue*. Mais, tout en combattant sur ce point le savant académicien, il constate que les documents rassemblés dans son travail sont d'une haute importance pour la recherche de la vérité.

En 1837, MM. de Saulcy et Peyré élevèrent, dans la *Revue*, des objections contre la fixation du taux de l'argent sous les Mérovingiens, telle que l'établissait M. de Pétigny (p. 193 à 208). Sans entrer dans les détails de la discussion survenue entre nos trois collaborateurs, nous rappellerons seulement les conclusions de M. de Pétigny :

« L'unité monétaire des Francs Saliens, au temps de la promulgation de la loi salique, était le denier, par lequel ils exprimaient les sommes même les plus fortes; on trouve, dans cette loi, des amendes de 72,000 deniers... Les Germains de l'autre côté du Rhin comptaient de même dans leur petite monnaie appelée *saiga*. Mais cet usage ne pouvait convenir qu'à des peuples pauvres. Dès le VIIe siècle, les rois mérovingiens commencent à compter en sols, comme on le voit par leurs décrets et par la loi des Ripuaires. Cet usage devint général sous les Carlovingiens. Enfin la livre d'argent qui, selon M. de Saulcy, était, sous les Mérovingiens, de 24 sols, que Pépin réduisit à 22, et Charlemagne à 20, resta sous cette dernière forme l'unité monétaire de toute la dynastie capétienne. Ainsi l'on pourrait dire que les Francs ont compté sous la première race en deniers, sous la seconde en sols, et sous la troisième en livres. En somme, on peut supposer que les rois mérovingiens fabriquèrent surtout des monnaies d'or, parce qu'ils appartenaient à la race salique, qui avait pour sol de compte le sol d'or romain, et que les Carlovingiens fabriquèrent surtout des monnaies d'argent, parce qu'ils voulaient substituer au sol d'or, comme sol de compte, le sol d'argent de la France orientale. »

Dans un article de la même année 1837, M. de Pétigny discute la date du monnayage des rois francs (p. 321 à 333). Il se range à l'opinion de Procope, historien contemporain, qui la fixe à l'époque de la concession qui leur fut faite du droit de frapper monnaie à Arles par l'empereur Justinien. Il appuie cette opinion de nombreuses considérations historiques.

Il montre, avec Tacite, les Germains des frontières ne connaissant pas d'autre numéraire que certaines monnaies romaines qu'ils préfèrent, et ceux de l'intérieur ne commerçant que par la voie des échanges.

Les Francs, comme tous les Germains, n'ont pu, par conséquent, commencer à battre une monnaie particulière avant d'avoir formé en Gaule des établissements durables et acquis une domination souveraine et indépendante.

A quelle époque eut lieu ce fait?

Ce ne fut pas au temps de Childéric, dans le tombeau duquel on n'a trouvé que des monnaies romaines. D'ailleurs l'édit de Majorien, où il est question de sols gaulois, ne désigne que des sols de bas aloi, fabriqués par les usurpateurs qui prirent le titre d'empereur dans les Gaules, ou des monnaies d'or celtiques, les *armoricanos*, et non *ardaricanos* de Gondebaud, que les fouilles montrent souvent mêlées aux pièces romaines.

Les rois barbares, en réalité indépendants, se regardaient comme les vassaux de l'empereur. Les lettres de Théodebert, roi d'Austrasie, et de Childebert, la réponse à celui-ci de l'empereur Tibère, tous ces curieux monuments montrent les rapports existant entre les rois francs et les souverains de Constantinople. Clovis, à peu près maître de toute la Gaule, après trente ans de victoires, accepte avec reconnaissance les faveurs impériales, et se garde bien de répondre en monarque indépendant aux ambassadeurs d'Anastase. Il faisait ce qu'avaient fait avant lui les autres Barbares. Il a fallu trois siècles et le coup d'état de Charlemagne, qui le fit empereur lui-même, pour soustraire entièrement l'Occident à la suprématie de Constantinople.

En résumé, il ne faut point chercher de véritables monnaies mérovingiennes avant l'époque assignée par Procope aux concessions monétaires de l'empereur Justinien, c'est-à-dire avant la première moitié du VIe siècle. Les ateliers d'Arles ont pu continuer jusque-là de fabriquer des monnaies aux effigies impériales ayant cours dans toute la Gaule. M. de Saulcy, dans sa *Numismatique byzantine*, p. 8, en cite de cette date qui proviennent de l'atelier arlésien.

Enfin aucun monument numismatique avéré ne paraît, à M. de Pétigny, contredire son opinion. M. Cartier, faisant justice des prétendues monnaies des prédécesseurs de Clovis, présente même comme douteuses celles qui ont été attribuées à ses successeurs immédiats; une pièce qu'il regarde comme de Clotaire Ier peut être postérieure à la cession d'Arles, Clotaire n'étant mort qu'en 561. Quant aux trois tiers de sol d'or attribués par M. Cartier à Clovis Ier, ils peuvent appartenir à l'un des Mérovingiens du même nom, ses successeurs.

En 1851, trois articles sont consacrés par M. de Pétigny à résumer avec clarté les connaissances acquises à la science sur le monnayage de la Gaule, du Ve siècle à la chute de l'empire d'Occident (p. 113-141, 185-217, 301-332).

Les profondes études de M. Lenormant, les intéressantes observations de M. Senckler, ne permettent d'attribuer aux rois barbares, à cette époque, que des monnaies à l'effigie des Césars, les seules qui fussent reçues par les peuples de l'empire.

Le grand Théodoric, Clovis lui-même, se soumirent à cette coutume : on ne trouve point de pièces à l'effigie de ces monarques, rois véritables, dans leurs conquêtes, mais officiellement patrices ou chefs de la milice de l'empire.

Les rois barbares modifièrent la monnaie impériale en y ajoutant ou leur monogramme, ou des différents monétaires.

Sur les monnaies d'or, Théodoric n'émet qu'un monogramme à peine visible. Sur les monnaies d'argent, il inscrit, au revers, ce monogramme dans une couronne de laurier, conservant,

au droit, la tête d'Anastase; mais sur le bronze, il supprime l'effigie impériale et la remplace par son propre nom : *Theodoricus rex.*

Tous les produits du monnayage barbare de la Gaule, depuis la chute de l'empire d'Occident, en 476, jusqu'à la prise de possession de la ville d'Arles par les rois francs, vers 536, sont successivement énumérés; il a soutenu la thèse qu'il défend, dans la *Revue numismatique*, dès 1836, dans ses *Études mérovingiennes*, dès 1843, et il arrive à cette conclusion, empruntée au second ouvrage :

« Toutes les monnaies frappées dans la Gaule par les rois » barbares devaient porter le nom et l'effigie de l'empereur, » parce qu'elles n'étaient que de simples contrefaçons des mon- » naies impériales. »

En 1852, paraît un autre article dont le but est de fixer, pour la Gaule, en s'aidant de témoignages certains, l'émancipation monétaire complète, à la prise de possession de la province d'Arles par les rois francs (p. 88-134).

Arles, après la destruction de Trèves, devenue dans les Gaules le siége de la préfecture et le centre de la domination romaine, acquit une importance si grande que l'empereur Népos n'hésita pas, en 475, à sacrifier tout ce qu'il possédait au delà du Rhône pour conserver cette ville, ou plutôt le prestige politique qui y demeurait attaché. Tous les rois barbares essayent, en conséquence, de s'emparer d'Arles. D'abord Euric, en 479; puis Théodoric qui, pour ressaisir l'influence demeurée à sa possession, y rétablit les formes de la domination romaine; enfin les rois francs, fils et successeurs de Clovis, qui, venant siéger au prétoire de sa préfecture, président aux jeux du cirque, et osent, encouragés par cette possession, effacer des monnaies d'or l'effigie des empereurs, la remplaçant par de nouveaux types et l'empreinte de leurs noms.

Après le partage des États de Clovis entre ses fils, et celui du royaume de Bourgogne devenu plus tard leur conquête,

on voit deux ateliers monétaires fonctionnant dans la Gaule, Arles et Lyon, auxquels, d'après des vers de Sidoine Apollinaire, il faut probablement joindre Narbonne.

Les rois neustriens trouvèrent en Bourgogne, après leur conquête, les corporations de monétaires qui avaient fabriqué les triens et les sols d'or des rois burgondes, Gondebaud et Sigismond. La possession d'Arles, qui vint ensuite, les rendit maîtres de ces mêmes corporations qui continuaient de fonctionner. Ce fut un puissant motif pour enhardir ces monarques à affranchir leur monnayage de Bourgogne; mais ils y procédèrent par degrés et avec de grands ménagements.

Une des premières monnaies frappées en Bourgogne, après la conquête, paraît être une pièce sur laquelle M. Senekler a reconnu le monnayage de Childebert, avec la lettre L. indiquant l'atelier de Lyon, et le monétaire *Maret*. Cette apparition du nom d'un monétaire, jusque-là inconnu, paraît amenée par le besoin de gagner la confiance des populations burgondes, en leur montrant que leurs monétaires continuaient à frapper la monnaie. Dans la province d'Arles, on a vu que les rois neustriens avaient procédé avec beaucoup moins de précautions.

Tandis que les rois neustriens effacent ainsi toute trace impériale, Théodebert maintient dans ses vastes possessions le type de l'Empire, ce qui faisait accueillir sa monnaie avec grande faveur de tout l'Occident, où l'Empire était toujours cher au peuple. Le type impérial est aussi maintenu, dans toute sa pureté, à l'extrémité de la Péninsule armoricaine. M. Lenormant en a cité plusieurs monuments.

Ainsi, à l'époque où l'auteur est parvenu, le monnayage mérovingien, au type impérial, ne se continue que par exception dans quelques contrées méridionales de la Gaule, et surtout dans la partie occupée par les Wisigoths. Les noms des monétaires remplacent ceux des empereurs et des rois; les types se diversifient et les ateliers deviennent plus nombreux; période

singulière que M. de Pétigny se propose d'aborder dans d'autres articles.

En 1854, dans deux autres mémoires, tout en faisant connaître une substantielle brochure de M. Ch. Robert, *Considérations sur les monnaies à l'époque romane*, il se ménage l'occasion de continuer ses études sur le monnayage mérovingien (p. 373 à 418).

D'abord, la véritable monnaie légale des Francs n'a-t-elle comporté qu'un seul métal, or sous les Saliens, argent sous les Ripuaires ?

M. Robert, à ce sujet, avait constaté que depuis l'origine du monnayage franc, sous Clovis, jusqu'à l'avénement de la dynastie ripuaire, sous Pépin, on n'avait fabriqué que des monnaies d'or; s'il en existait d'argent ou de cuivre, en petit nombre, on devait les rapporter aux premiers princes de la dynastie salienne, ou à des personnages contemporains de la dynastie fondée par Pépin.

Jusqu'alors on ne connaissait guère que trois cents monnaies d'argent des princes mérovingiens; encore ce nombre pouvait-il être réduit de plus d'un tiers, si l'on retranchait celles qui appartenaient en réalité au commencement de la seconde race, celles qui devaient être dorées et celles que M. Cartier et des numismatistes anglais attribuent aux premières dynasties anglo-saxonnes.

M. de Pétigny admet, avec M. Robert, que pendant deux siècles, sous la première race, l'or fut la seule monnaie légale. Entre autres considérations, celle-ci lui paraît concluante : la période de transition où la permutation des métaux allait s'opérer a commencé plus tôt qu'on ne le pensait, d'après les pièces d'argent dont parle M. Robert; ce qui est conforme à l'histoire, qui montre la race de Clovis anéantie de fait par les Carlovingiens avant que ceux-ci règnent nominativement.

La prépondérance de l'or, suivant Banduri, est un fait si remarquable dans le monnayage impérial, que pendant la der-

nière moitié du ve siècle, on peut dire que l'or est la seule monnaie officielle.

Des preuves matérielles, M. de Pétigny passe à l'examen des documents législatifs; il les trouve tout aussi concluants.

N'y avait-il dans la circulation que des monnaies d'or? Non. Les siècles précédents avaient émis, surtout de Postume à Tétricus, une telle quantité de grands et de petits bronzes, ceux-ci recouverts d'une mince feuille d'argent, qu'ils suffisaient à la circulation, principalement dans les Gaules, où ils avaient été répandus avec profusion. Ce fait, sur lequel M. de Witte prépare un travail complet, ne doit pas plus étonner que l'émission de bronze et de billon suffisant pendant soixante ans à la circulation monétaire de la France.

Cette circulation des bronzes romains, qui dispensait les Mérovingiens d'en frapper, n'a jamais cessé. Avant la refonte de notre monnaie de cuivre, ces bronzes étaient encore reçus dans le commerce. Divers d'aloi, de forme, d'empreinte, ils ne pouvaient servir de monnaie de compte. L'or était seul admis dans les caisses de l'État; tous les comptes se faisaient en sols d'or, avec le denier d'argent pour argent. Le trésor de Childéric prouve, qu'en 480 les monnaies impériales d'argent des siècles antérieurs avaient cours encore, avec quelques deniers consulaires, mêlés peut-être à ces petites pièces d'argent celtiques, jadis si communes dans la première Belgique.

Les monnaies d'or des empereurs d'Orient formaient la plus grande partie du numéraire de la Gaule; elles étaient apportées par le commerce de la Méditerranée, encore très-actif. Clovis et ses premiers successeurs ne firent que continuer ce qu'ils avaient trouvé établi dans la Gaule romaine.

L'empire romain ne formait pas un corps identique et homogène; le royaume de Clovis, composé de la Gaule, comprenait des Wisigoths et Burgundes ariens, et des peuplades germaniques placées entre le Danube et le Rhin. Ces peuplades échurent, à la mort de Clovis, à Théodoric, avec le royaume d'Austrasie. Elles ne

connaissaient, dit Tacite, aucune espèce de monnaie; elles commerçaient par la voie des échanges, bornée encore, au VIe siècle, à des armes et à des bestiaux. L'usage de ces Germains était de compter en deniers et sols d'argent, lesquels avaient remplacé les *saigas* et *chumnas*. Pour les lois des Wisigoths et des Bourguignons, elles présentent le système de compte purement romain, en sols et livres d'or; mais la loi salique réunit les deux systèmes, symbole frappant de la fusion que Clovis avait tenté d'établir dans sa tribu, entre les mœurs germaniques et la civilisation romaine.

Au VIe siècle, dans le système monétaire comme dans tout le reste, la Germanie et la Gaule avaient chacune leurs lois, leurs mœurs, leurs habitudes à part; mais la barbarie germanique tendait à prendre le dessus. Cette influence barbare se developpa surtout sous la protection des maires du palais, chefs redoutables de l'aristocratie germanique. Dans la dernière moitié du VIIe siècle, grâce à cette protection, le germanisme, infiltré dans toutes les parties de l'ordre social, affecte aussi le système monétaire. Alors la monnaie d'or devenant de plus en plus rare, de plus en plus défectueuse et barbare, la monnaie d'argent, le denier des Germains, commence à se produire. Il date de la fin du VIIe ou du commencement du VIIIe siècle, et le plus grand nombre des pièces semble avoir été frappé en dehors de l'autorité royale.

La révolution, préparée depuis cent cinquante ans, fut enfin consommée au VIIe siècle par le triomphe du parti germain, personnifié dans la famille austrasienne de Pépin. Pépin le Bref, comme roi, abandonne le système neustrien et le remplace par celui de son pays et de sa race. L'argent fut substitué à l'or comme mesure de toutes les valeurs. Charlemagne continua la réforme monétaire entreprise par son père et la poussa plus loin.

Dès 1836, au Congrès scientifique de Blois, où l'on déclarait insoluble le problème posé par M. Robert, M. de Pétigny proposait la solution qui précède, opinion alors isolée, mais

que depuis dix-sept ans tous les progrès de la science venaient confirmer.

Ainsi, M. de Longpérier[1], après avoir décrit le denier d'Ebroin, conjecture que l'usage de frapper des monnaies d'argent, adopté par les maires du palais, a pu influer sur le monnayage du commencement de la seconde race, et que Pépin, en abolissant la monnaie d'or, avait pensé anéantir les traditions de la famille qu'il renversait. Ainsi, M. Fillon, dans son dernier ouvrage, s'explique d'une manière plus explicite encore[2].

Les causes secondaires sur lesquelles M. Robert a particulièrement insisté, pour la substitution de l'argent à l'or, peuvent aussi être prises en considération. Il est certain que les sables aurifères de la Gaule ne donnaient plus que des produits insignifiants; qu'à partir de la dernière moitié du ve siècle la Gaule n'avait d'autre or que l'or importé; qu'à l'expiration de ce siècle, les monnaies d'or byzantines composaient presque toute la masse du numéraire dans les provinces gauloises. Au VIIe siècle, les Sarrasins arrêtant le commerce de la Méditerranée, et les Bulgares fermant le chemin de Constantinople, la pénurie de l'or se montre dans l'abaissement continu du titre et du poids du triens. A l'époque carlovingienne, cependant, l'exploitation des mines d'argent du Harz et de la Hongrie se développe et donne un nouvel essor au monnayage d'argent. Ces considérations de M. Robert ne sont pas sans importance dans la question; pourtant il est bon de remarquer que la réapparition du monnayage d'argent est antérieure à l'époque où M. Robert place le développement des mines du Harz et de la Hongrie.

M. de Pétigny déclare, en finissant, qu'il sera heureux de s'associer, sans réserve, aux vues neuves et ingénieuses de la seconde question posée par la curieuse et savante dissertation de M. Robert.

Enfin, en 1857, dans le t. II de la nouvelle série de la *Revue nu-*

[1] *Notice sur la collect. Rousseau*, p. 39.

[2] *Lettres sur quelques monnaies françaises inédites*, p. 96.

mismatique, M. de Pétigny annonçait la publication de plusieurs mémoires, sur cette même question du monnayage mérovingien, devenue depuis quelque temps le but habituel, l'étude spéciale de sa vie d'érudit (p. 115-164). Nous n'analyserons pas son premier et unique travail, qui est encore dans le souvenir de tous les lecteurs de ce recueil. Il y rattache plus particulièrement, pour compléter ses précédents travaux, les dispositions légales du monnayage mérovingien à la législation monétaire de l'empire romain, depuis le IIIe siècle de l'ère chrétienne, et avec cette sagacité rare, trait distinctif de son talent, il s'attache à prouver qu'en ce point, comme en tous les autres, l'ère mérovingienne n'est que la continuation du Bas-Empire.

Tandis que M. de Pétigny enrichissait notre *Revue* de ses trésors d'érudition numismatique, il faisait insérer plusieurs articles importants dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*. Ce sont ou des biographies, ou des mémoires historiques. Le premier en date est une *Notice sur Jacques Brunyer, chancelier d'Humbert II, dauphin de Viennois* (t. I, p. 263).

Le second une *Notice sur l'abbé Vert* (t. I, 2e série, p. 454).

A ce mémoire, succède la publication d'une charte inédite de la trop célèbre reine Isabeau de Bavière. Cette pièce est accompagnée d'un commentaire historique (t. V, 2e série, p. 329).

Une autre pièce, non moins importante, est le testament de François de Vendôme, vidame de Chartres. M. de Pétigny, qui fit paraître cet acte après la charte d'Isabeau, l'accompagna également de remarques explicatives (t. I, 3e série, p. 327).

M. de Pétigny était déjà membre de l'Institut lorsqu'il édita, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, une lettre de Robert d'Arbrisselles (t. V, 3e série, p. 209).

Tous ces travaux semblent pourtant n'avoir été pour M. de Pétigny que de simples délassements. Une composition plus importante absorbait la majeure partie de son temps : les *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*. Il en fit paraître le premier volume en 1843, et le mena, en peu

d'années, à son achèvement. Cet ouvrage, dès son apparition, valut à l'auteur l'approbation du monde savant, et lui mérita, en 1845, le grand prix Gobert, à l'Académie des Inscriptions.

Si l'idée générale du livre de M. de Pétigny manque de nouveauté et n'est, à proprement parler, que la résurrection du système célèbre de l'abbé Dubos, il n'en est pas moins vrai, comme l'a dit M. Ch. Lenormant dans le rapport sur le concours de l'année précédente, «que ce livre est très-supérieur à celui » de Dubos, pour la méthode, l'ordre, l'intelligence des textes » et le mérite du style. C'est bien la forme de l'histoire critique, » où la discussion se mêle au récit sans l'interrompre, où l'intérêt des idées ne fait qu'amener celui des choses, où le style » simple et sévère puise son mouvement, sa vivacité, sa couleur à cette double source, sans rechercher ni la chaleur factice » ni les ornements parasites. »

Mais à défaut de nouveauté dans le sujet du livre, l'auteur y a rattaché des questions ou tout à fait nouvelles, ou à peine étudiées avant lui, qu'il a présentées et développées avec une supériorité incontestable. Dans une histoire complète de la Gaule, et même de l'Europe au ve siècle, M. de Pétigny s'est attaché à constater, un à un, tous les faits de la période qui s'est écoulée entre la destruction du monde ancien et l'apparition du monde nouveau; il leur a assigné leur véritable rang chronologique: il en a expliqué les causes et les conséquences. Enfin, il a posé ce grand principe: que tous les peuples barbares établis dans la Gaule, à cette époque, n'étaient points des hordes errantes venues du dehors, mais des colons militaires installés par les empereurs eux-mêmes sur le territoire romain, et qui ont profité des circonstances pour s'agrandir et se rendre indépendants. M. de Pétigny a prouvé, je le crois du moins, que le ve siècle n'était point, comme on l'a toujours dit, un temps de violences, de barbarie, de chaos; mais un temps de partis, de factions, de luttes politiques très-compliquées, et dont il a développé les ressorts, en les présentant comme les

mobiles secrets des grands événements qu'on avait attribués jusqu'ici à une sorte de hasard.

Le système de M. de Pétigny, disait M. Laboulaye dans son rapport sur le concours de 1845, « est au fond celui de l'abbé » Dubos ....., ce système réhabilité par tous les travaux de la » science moderne. ..... Mais ce qui appartient en propre à » M. de Pétigny, c'est la disposition habile du sujet, la richesse » des preuves, la force de la démonstration. Les recherches sont » nombreuses et bien faites; l'auteur s'est donné beaucoup de » peine pour suivre les filiations de toutes les races barbares qui, » dans leurs perpétuelles émigrations, se croisent et se confondent » si souvent. La géographie politique, si difficile à connaître, si » variable, à une époque de fluctuation où les populations ne » sont point assises, est étudiée avec grand soin. Tous les mo- » numents de l'époque : chroniques, légendes de saints, poésie, » législation romaine ou barbare, sont mis à contribution; nulle » source n'est dédaignée, et il se trouve que ce siècle, qui paraît » si pauvre de monuments, offre cependant à une érudition in- » fatigable une foule de ressources peu connues. »

En même temps que les volumes de ses *Études mérovingiennes*, M. de Pétigny publiait à Blois, en 1840, un *Mémoire sur la canalisation du Loir*, souvenir de la vie administrative de l'auteur, et bientôt après, par souscription, son *Histoire archéologique du Vendômois* (in-4°, 1841). Le succès de ce dernier ouvrage fut si complet, que peu de mois après la mise en vente des dernières livraisons l'édition était totalement épuisée. Cette histoire d'un grand et glorieux fief de la France se distingue par le double mérite de la composition et du savoir, par l'abondance et la sûre appréciation des faits. La circonscription vendômoise et toutes les localités historiques qui en dépendent y sont traitées chacune avec l'étendue convenable. A son succès de librairie, ce livre eut l'honneur de joindre un beau succès académique : il obtint la première des médailles d'or que l'Acadé-

mie des Inscriptions décerne chaque année aux meilleurs Mémoires sur les antiquités de la France.

Je parle d'honneurs académiques : il vient un moment, dans la vie des hommes de talent et de labeur, où les plus glorieuses de ces palmes ne se font pas attendre. Frappé des rares qualités déployées dans ses ouvrages par l'auteur des *Études sur les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, l'Institut lui décerna, en 1846, le titre de Correspondant, et en 1850, celui de Membre libre.

L'Académie des Inscriptions eût voulu se l'attacher par un lien plus étroit; mais il était trop épris de la vie des champs, trop ennemi du tumulte de la grande ville, trop amoureux du calme et de la solitude de sa chère résidence de Clénor, pour accepter un titre qui l'eût éloigné de ses pénates favoris. Il continua d'habiter sur les bords riants et fertiles du Beuvron, mêlant au bonheur de sa vie de famille le charme de l'étude et les douces passions du savoir.

Le 7 janvier 1835, M. de Pétigny avait épousé une arrière petite-fille du célèbre médecin blésois Abel de Brunyer, et c'est à cette circonstance que nous devons les trois opuscules suivants :

1° *Notice historique et biographique sur Jacques Brunyer, chancelier de Humbert II, dauphin de Viennois*, publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et dont nous avons parlé plus haut;

2° *La vie d'Abel de Brunyer, médecin de Henri IV*, insérée dans les *Mémoires de la Société des sciences et des lettres de Blois* (t. I, p. 381-506);

3° Une *Notice sur Édouard de Brunyer*, médecin des enfants de Louis XVI.

Réunis, plus tard, sous ce titre : *Les Trois Brunyer*, ces opuscules forment une sorte d'histoire complète de la famille du chancelier de Humbert.

En 1855, la *Revue historique du droit français et étranger* recevait de M. de Pétigny un mémoire intitulé : *De l'origine et*

des différentes rédactions de la loi des Wisigoths (p. 209 et suiv.), et en 1856 (p. 305 et 461) ses *Considérations sur la loi des Bavarois*, ouvrages qui lui attiraient des applaudissements de toutes les notabilités de la science historique, et particulièrement en Allemagne. Le savant Merckel cite M. de Pétigny presqu'à chaque page de son travail sur le droit bavarois [1].

Son suprême et si remarquable article sur le monnayage mérovingien est de l'année 1857.

Il a publié en outre de nombreux articles dans les journaux du département de Loir-et-Cher, dans le *Bulletin du comité des travaux historiques*, etc.

Parmi les travaux que laisse en portefeuille M. de Pétigny, nous citerons seulement le plus ancien de tous : les cahiers qu'il avait rédigés pendant qu'il suivait, pour répondre aux vues de ses parents, le cours de droit administratif. En tête de ces cahiers se lit une prédiction que l'avenir a justifiée : « Le petit-fils » de mon respectable et regretté confrère, honorera son nom » et continuera son aïeul. J'en vois l'heureux augure dans ce » travail, fait avec autant de soin que de jugement, et je m'es- » timerai heureux de le seconder.

» *Signé :* Baron de Gérando. »

Mais nous n'avons pas tout dit encore. Aux heures que M. de Pétigny dérobait à ses grandes publications, il s'occupait d'une œuvre qui eût effrayé la patiente érudition d'un bénédictin : le classement et l'analyse de près de 3,000 pièces de la célèbre collection du baron de Joursanvault, achetées en 1839 par la bibliothèque de la ville de Blois.

En voyant tant d'œuvres de patience et de labeur se succéder avec une rapidité si grande, on se demande comment l'auteur a pu trouver, dans une existence aussi courte, assez d'heures pour fournir à sa tâche. Cette économie des instants accordés par le Créateur est assurément merveilleuse en M. de Pétigny; mais si

[1] Voy. le tome XI des *Archives* de Pertz.

elle explique sa vie, elle explique aussi sa mort : *Zelus comedit.*

Depuis l'année 1857, M. de Pétigny était atteint d'une maladie de l'organisme dont l'issue ne pouvait être douteuse. Sentant sa fin prochaine, il redoublait d'efforts pour terminer son classement des pièces de la collection Joursanvault; les tables seules restaient à rédiger quand il sentit que la plume s'échappait de ses doigts. Le 2 mars 1858, mon si regrettable ami et confrère m'écrivait : « J'ai renvoyé les cartons Joursanvault à la » bibliothèque; c'est avec un profond chagrin que je me vois » réduit à un degré de faiblesse et de dépérissement qui m'em- » pêche d'achever ce travail. » Le 4 avril suivant, il n'existait plus!

On peut donc dire, en toute vérité, que la mort le trouva, comme la vie, occupé de sa tâche. La mort seule eût interrompu, dans sa belle âme, le cours des profondes recherches de l'érudit, les nobles inspirations de l'historien, si la piété n'y eût fait affluer, au moment suprême, les pensées du chrétien sincère et de tout temps convaincu.

Comme tous les hommes d'un esprit supérieur, M. de Pétigny était modeste, simple dans ses goûts, attaché à ses devoirs. Ses amis l'ont trouvé constamment dévoué, dans l'une comme dans l'autre fortune. Il put avoir des adversaires politiques ou littéraires, il ne connut pas d'ennemis; la bonté de son cœur les rendait impossibles.

Il laisse, en mourant, plus de ces biens qui ne périssent pas que de ces richesses, la proie d'un instant : c'est-à-dire, une réputation sans tache, une renommée digne de mémoire, double et glorieux fardeau que porteront avec honneur, nous n'en doutons pas, ses jeunes héritiers.

L. DE LA SAUSSAYE.

DÉCOUVERTE DE MÉDAILLES ROMAINES.

M. Jules Laurent, conservateur du musée d'Épinal, nous communique la note suivante sur une découverte de médailles romaines, faite au mois d'août 1858, à Maconcourt, arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges.

Monnaies d'argent.

Antonin	1	Otacilia	1
Septime Sévère	6	Philippe jeune	18
Julia Domna	2	Trajan Dèce	25
Caracalla	13	Étruscille	2
Géta	2	Hostilien	3
Élagabale	6	Trébonien Galle	10
Julia Paula	1	Volusien	8
Julia Soemias	3	Émilien	1
Julia Maesa	6	Valérien	15
Sévère Alexandre	13	Gallien	36
Julia Mamaea	1	Salonine	11
Maximin	5	Salonin	35
Gordien III	160	Postume	171
Philippe père	93		

On a découvert au même endroit quelques pièces de bronze toutes frustes aux effigies de Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Faustine la mère, Faustine la jeune et Sévère Alexandre.

J. W.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRE A M. DE SAULCY

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. II.)

Permettez-moi, je vous prie, de vous entretenir de quelques médailles qui me paraissent devoir vous offrir un certain intérêt, dans ce moment où vous cherchez à débrouiller le chaos de la numismatique gauloise.

C'est une belle et noble tâche que vous vous êtes imposée, et personne ne doute que vous ne parveniez à jeter une vive lumière au milieu de tant d'obscurités; les résultats que vous avez déjà obtenus sont de nature à soutenir votre courage, et les trois mille monnaies gauloises qui sont venues depuis dix-huit mois se ranger dans vos cartons donnent la mesure de ce que le monde savant peut et doit attendre de votre généreuse entreprise. Si le concours sympathique de tous les amis de la science pouvait ajouter

quelque chose à votre résolution, je vous dirais que c'est avec la joie la plus vive que nous avons tous accueilli votre détermination de doter la France d'un travail complet sur la numismatique des temps anciens de la Gaule. Aucun de nous n'a regretté la direction qu'ont prise dès lors toutes les médailles gauloises, et personnellement j'en ai été d'autant plus heureux que j'avais plus vivement déploré, depuis dix ans, l'espèce d'abandon dans lequel languissait cette partie intéressante de notre numismatique nationale.

Vous avez vu, dans mes précédentes lettres[1] à MM. de La Saussaye et de Lagoy, que je m'étais proposé d'éclairer la lecture des médailles gauloises, laissant à de plus habiles ou à de plus heureux le périlleux honneur de les attribuer aux peuples ou aux villes auxquels elles appartiennent.

Je continuerai dans cette lettre, si vous voulez bien me le permettre, quelques études sur l'épigraphie, le style et le type de ces médailles.

Médaille Viredisos.

M. le marquis de Lagoy, à qui la numismatique gauloise est redevable de si bons travaux, avait publié, dans le premier fascicule de la *Revue numismatique*, année 1841, p. 12, une médaille possédée par M. de Courtois, de Beaucaire, sur le droit de laquelle on ne lisait que VIRE... devant une tête à chevelure rejetée en arrière. Au revers, figure un cheval sanglé et bridé, sur la croupe duquel paraît un édicule, tandis qu'une roue est placée entre ses jambes.

[1] *Revue numismatique, première, deuxième, troisième et quatrième lettres sur la numismatique gauloise, à M. de La Saussaye*, années 1853, p. 5 et suiv., 1854, p. 85 et suiv., et 1855, p. 322 et suiv.; p. 365 et suiv. — *Bulletin de la Société d'agric., sciences et arts de la Sarthe; lettre à M. de Lagoy sur la num. gauloise*, année 1857.

La fabrique assez élégante de cette médaille, et le lieu de sa découverte, l'ancien *Ugernum* des Arecomici, avaient fait croire à M. de Lagoy qu'elle appartenait au midi de la Gaule et qu'elle pouvait être attribuée à VIRINN, nom qu'on trouve cité dans une inscription antique qui fait connaître plusieurs autres des vingt-quatre villes des Arecomici.

Depuis la publication de l'article de M. de Lagoy, on n'avait plus entendu parler de la médaille VIRE, qui n'existe pas au Cabinet impérial. Cependant un nouvel exemplaire de cette pièce était entré dans ma collection, il y cinq ou six ans. Cette médaille médiocre, sous le rapport de la conservation, n'offrait d'ailleurs, par un fâcheux hasard, que la reproduction de la légende tracée sur la monnaie de M. de Courtois (pl. II, nos 2 et 3), sans une lettre de plus. Je la laissai reposer au fond de mon médaillier, mais j'enregistrai avec une certaine satisfaction le lieu et les circonstances de sa découverte : elle avait été trouvée avec le SANTNOS et le VIP.T que j'ai publiés dans la *Revue numismatique* de l'année 1853, pl. I, nos 6 et 7, dans la jetée de l'étang de Grandlieu, beaucoup plus près de sa patrie, par conséquent, que l'exemplaire de M. de Courtois. Je devais cette pièce, ainsi que les deux autres, à l'obligeance de M. Fillon.

Enfin, un heureux hasard est venu mettre récemment dans mes mains l'exemplaire qui était nécessaire pour compléter la lecture de cette médaille.

En effet, dans cet échantillon, qui est presque à fleur de coin, les deux premières lettres, qu'on connaît depuis longtemps, manquent en grande partie, mais tout le reste du mot est intégralement reproduit, et dès lors le nom VIREDISOS ne saurait être méconnu (pl. II, n° 1). Bien que le haut de la tête n'ait pas porté sur le flan, ce qui

subsiste de la coiffure permet, à raison du bel état de cette médaille, d'expliquer les parties restées incertaines de l'exemplaire de M. de Courtois, plutôt par la faute du dessinateur et du graveur, qu'à raison de l'insuffisance de la conservation. On est frappé dès lors de l'identité de style de cette médaille et du numéraire ordinaire de l'Aquitaine. Les cheveux massés et rejetés en arrière, accusent tout d'abord le faire aquitanique ; le cheval est sanglé et bridé, comme celui des médailles d'argent à la légende SANTONO ; de plus, son allure est absolument la même, et s'il était permis de chercher une identité d'origine dans un détail en apparence insignifiant, j'ajouterais que la queue de ce cheval est traitée exactement de la même manière dans les deux médailles. Mais il est un symbole particulier à l'Aquitaine et qu'on trouve dans toutes les médailles de VIREDISOS, c'est l'édicule placé sur la croupe du cheval ; on sait que ce symbole se rencontre sur les médailles de DVRATIVS et sur celles de SANTNOS, SACTO..., et de VIP.T. que nous avons publiées M. Fillon et moi [1].

Enfin, notre médaille de VIREDISOS est encore en communauté de type avec les SANTONO d'argent par la roue placée entre les jambes du cheval.

Je n'essayerai pas d'expliquer la légende VIREDISOS ; je me contenterai de faire remarquer que ce nom n'est pas sans analogie avec ceux de Viridovix et de Viridomar ; et qu'il semble que le radical VIRID joue ici le même rôle que DVBNO dans les noms Dubnorix, Dubnocos et Dubnotal ; espérons que tôt ou tard la lumière se fera dans cette obscure matière du langage gaulois.

[1] *Études numismatiques*, par B. Fillon, 1856, p. 20, pl. I, nos 4 et 5. — *Rev. num*, 1853, pl. I, nos 6 et 7, *lettre à M. de La Saussaye*.

J'ai reproduit sous le n° 3 de la planche II, l'exemplaire de M. de Courtois, dont M. le marquis de Lagoy a bien voulu me transmettre une bonne empreinte. J'ajoute que le poids de mon exemplaire VIREDISOS est de 2g,50, et celui de la médaille figurée sous le n° 2, de 2g,30; mais cette dernière est un peu oxydée.

Médaille des Agesinates, vel Ambilatri, vel Anagnutes, vel Andecavi.

Je rapproche la petite médaille, reproduite sous le n° 4, de celle qui précède, bien qu'elle en diffère essentiellement par la taille et le métal, parce que son style me paraît convenir parfaitement à la partie septentrionale de l'Aquitaine. Cette médaille est en billon pareil à celui des petites pièces qui ont été trouvées en grande masse au pont de la Chaloire, près d'Angers [1].

Mais ici le travail est aussi fin qu'il est grossier dans les autres; la chevelure offre le type aquitain bien caractérisé, c'est-à-dire la distribution par masses rejetées en arrière.

Au revers, on voit un cheval de style ancien, surmonté d'un symbole indéterminé, ayant entre les jambes l'initiale A du nom du peuple.

J'ai publié, il y a quelques années, une jolie petite médaille d'argent d'un fin et antique travail [2], qui offre également la seule lettre K placée sous les jambes du cheval, et qui peut être attribuée soit aux *Cénomans*, soit aux *Carnutes*. Elle avait été trouvée, en nombre, près du Mans.

[1] *Essai d'interprétation des types de quelques médailles muettes émises par les Celtes-Gaulois*, par André Jeuffrain. Tours, 1846, in-8.

[2] *Rev. num.*, année 1850, p. 196, pl. III, n° 8.

La monnaie que je publie aujourd'hui provient, autant que je puis me le rappeler, d'une collection qui s'est formée dans l'ouest de la France. On a donc le choix entre les Anagnutes situés au nord des Santons, les Ambilatri placés au-dessous des Namnetes et près des Andecavi, les Agesinates à l'est des Pictones, entre Limonum et Avaricum ; enfin les Andecavi eux-mêmes, chez qui l'on a trouvé un numéraire identique de poids et de métal. L'exemplaire représenté pèse 35 centigrammes.

Médaille incertaine de l'Aquitaine.

Je n'ai rapproché le microscopique spécimen figuré sous le n° 5 des deux médailles précédentes, que parce qu'il a été trouvé dans la même partie de la France, et que par son métal et sa taille, il est voisin du n° 4.

Le style de cette petite médaille est grossier, tant au revers qu'à l'avers ; et n'était le cheval libre, rien dans son type n'annoncerait l'Aquitaine.

Médaille Epenos-ЄΠΗΝΟC.

Il est des médailles qui, bien que connues d'ancienne date, sont dignes néanmoins de toute notre attention, et méritent une révision minutieuse, quand ce ne serait que pour bien constater l'exactitude de l'ancienne lecture et raffermir de temps à autre le sol chancelant de la science.

Telle est la médaille EPENOS-ЄΠΗΝΟC, dont vous vous êtes occupé vous-même dans une lettre du 10 mars 1840, adressée à M. J. Lelewel [1].

[1] *Type gaulois*, 110, 116, 129 et 135, pl. VI, n°s 44 et 45.

Ce n'est pas que cette médaille présente, dans sa lecture, de très-grandes difficultés, mais elle en offre néanmoins plus qu'une autre [1]; qu'on compare les nos 44 et 45 de la planche VI du *Type gaulois*, et l'on conviendra qu'il est difficile de trouver au droit EPENOS et ЄIIHNOC au revers. Cependant j'ai la plus grande foi dans les reproductions de l'illustre polonais qui, chose bien rare, voit les médailles avec les yeux d'un artiste en même temps qu'avec ceux d'un savant; et, en effet, si l'on rapproche ces deux figures de celles que je donne sous les nos 6, 7 et 8 de la pl. II, on y verra plus d'un lien de parenté; mais on reconnaîtra aussi dans ces dernières des dissemblances qui tiennent à la mobilité et au peu d'assiette de l'art gaulois, et qui justifient suffisamment l'irrégularité des légendes EPENOS dans les médailles du *Type gaulois*.

Le n° 6 est un magnifique spécimen qui offre pour la première fois le nom EPENOS écrit ELPENOS ou EPLENOS; mais la partie inférieure du P qui présente l'indice de la lettre L semble ne pas devoir altérer la lecture EPENOS, depuis longtemps fixée par l'examen de nombreux échantillons. M. Adr. de Longpérier, a bien voulu me donner sur cette question un avis précieux. « Il me semble, m'écrit-il, » qu'il ne faut considérer la petite barre qu'on voit à la » partie inférieure du P d'EPENOS que comme une sorte » d'apex; car la transcription grecque ЄIIHNOC est inva- » riable sur tous les exemplaires que j'ai pu voir. »

Sur l'une des médailles de ma collection, le n° 8, l'O'

[1] La lecture des médailles gauloises donne lieu parfois à de singulières équivoques; je profite avec empressement de l'occasion qui m'est offerte de signaler l'erreur que j'ai commise en lisant NVCOLNVI là où il fallait lire ARCANTODAN en retournant la légende, d'après l'examen que vous avez fait de l'exemplaire de M. de La Saussaye. (*Lettre à M. de Lagoy*, n° 5.)

d'ЄΠΗΝΟC du revers est réduit à un point comme dans certaines inscriptions de médailles grecques. Je signalerai encore la forme triangulaire de la lettre P d'EPENOS, et, à cette occasion, je me permettrai un rapprochement qui me conduira à déterminer, *à priori*, la patrie de ces médailles.

Veuillez, je vous prie, jeter un coup d'œil sur les ROVECA de votre collection, et examiner plus spécialement les exemplaires au type du cheval marchant. Si vous comparez la facture bizarre de la lettre R avec celle de la lettre P d'EPENOS, vous remarquerez à la partie supérieure de ces deux lettres la même disposition triangulaire que je viens de signaler, disposition insolite et qui accuse tout d'abord, je ne dirai pas la même main, mais au moins la même école, et naturellement deux émissions bien voisines l'une de l'autre [1].

Or j'ai déjà constaté, dans un précédent travail, que les médailles à la légende ROVECA se trouvaient habituellement aux environs de Meaux [2]; les trois exemplaires d'EPENOS que je publie aujourd'hui me viennent de la même ville [3], où ils ont été trouvés dans des lieux différents. De plus, M. de Longpérier m'a appris qu'il possédait lui-même trois EPENOS qui *avaient été découverts dans le Meaux gallo-romain (faubourg du Chaage) à cinq ou six ans d'intervalle;* ajoutant que *ces pièces, trouvées dans trois jardins différents, ont trois patines bien tranchées, et qu'il est impossible qu'elles viennent du même dépôt. Dans sa conviction, ce sont là les monnaies des Meldi.*

[1] Cette forme triangulaire est très-caractérisée sur l'exemplaire figuré par M. Lelewel, pl. VI, n° 48.

[2] *Bullet. de la Soc d'agric., sciences et arts de la Sarthe*, année 1857. *Lettre à M. le marquis de Lagoy.*

[3] Ces médailles m'ont été cédées par M. Lefebvre, de Meaux.

Tout ce qui précède me paraît jeter un jour nouveau sur les monnaies aux légendes EPENOS et ROVECA, qui me semblent bien près d'être attribuées avec toute la certitude désirable [1].

Je n'ai rien à dire touchant les types d'EPENOS; seulement le n° 6, exceptionnellement conservé, donne au visage du droit une expression jeune, et à la chevelure une dimension qui ne peuvent convenir qu'à la représentation d'Apollon-Belenus.

Au revers l'aigle est très-nettement caractérisé, il n'y a d'incertain que ces deux accessoires qui pendent sous le ventre du cheval à l'endroit où sont d'ordinaire les étriers, et qu'on peut, ce semble, considérer comme des *stimuli* destinés à activer la course du cheval.

Le poids du n° 6 est de 3g,80, celui du n° 7, de 2g,79, et celui du n° 8, de 2g,70.

Médaille de Divitiacus.

J'ai publié le premier, vous vous le rappelez, dans la *Revue numismatique* de l'année 1854, p. 85, une médaille au nom de Divitiacus. C'est un exemplaire de ma suite qui a commencé le déchiffrement de ce nom un peu long pour être contenu dans le flan presque toujours insuffisant du numéraire gaulois; aussi je ne serais pas arrivé au résultat si je n'avais découvert dans la collection de M. de La Saussaye un nouvel exemplaire de cette médaille, qui ne contenait que la fin du mot absente sur mon exemplaire; cette fin du mot ...GIAGOS étant irrécusable sur l'exemplaire de votre honorable confrère, la lecture de mon exemplaire n'a plus

[1] Voyez la note insérée à la suite de cet article.

été douteuse. Je donne sous le n° 10 de la planche II un nouvel échantillon de cette intéressante médaille, et il en surgira d'autres encore quand on connaîtra bien l'ensemble du type, témoin cet exemplaire que j'ai trouvé chez vous parmi quelques médailles que vous veniez d'acquérir, et qui n'avaient pas encore fixé votre attention.

Le n° 10 que je publie appartient à M. Boilleau de Tours, qui a bien voulu me communiquer sa médaille en nature : celle-ci a le mérite de donner précisément la partie du type qui manque sur mon exemplaire publié en 1854.

L'examen rapide du style de cette pièce conduit naturellement à la rapprocher de celle qui est cataloguée par Duchalais sous la rubrique VΓNЄLT, que j'ai proposée de lire YΠNЄXTOC ou YΠANЄXTOC, et où vous reconnaissez définitivement le nom ΓNЄXTOC (VENEXTOS), qui reproduit assez heureusement l'ethnique des Vennecti, peuplade du département de l'Aisne.

C'est le même style remarquable par l'abondance des annelets et des globules qu'on retrouve jusque dans la tête du cheval; la coiffure des deux têtes paraît être aussi la même; les cheveux sont hérissés sur leur sommet et proéminents sur le front, enfin l'alphabet grec fait seul les frais des deux légendes.

Je ferais très-bon marché de ma lecture et je serais très-disposé à me ranger à votre judicieux avis, si je ne voyais dans la première syllabe du mot VENEXTOC une petite difficulté qui m'a tout à coup préoccupé. L'inscription est tout entière en lettres grecques, comme celle ΔЄIOYGIAGOS; or, dans cette dernière, la lettre V du nom latin *Divitiacus* est rendue par la diphthongue OY, de même que les noms Vercingetorix et Vibius ne sont correctement écrits en caractères grecs qu'à la condition d'user de la diphthongue ini-

tiale OY. Je suis surpris qu'au même temps où l'on orthographiait régulièrement le nom ΔΕΙΟΥΓΙΑΓΟC, on n'ait pas écrit OYENEXTOC. Permettez-moi de vous soumettre ce scrupule, peut-être exagéré, avec toute la réserve qui convient à la distance qui sépare mon inexpérience de votre tact toujours si sûr et si juste.

D'un autre côté, j'ai voulu savoir si la médaille VENEXTOC s'était rencontrée quelquefois à Nizy-le-Comte, lieu où l'on a découvert les vestiges de Minaticum [1]; mon excellent confrère, M. Bretagne, m'écrit qu'il n'a trouvé cette médaille chez aucun amateur de cette contrée; je dois constater, par contre, que M. de Longpérier m'a fait connaître que cette monnaie n'a, non plus, jamais été découverte, à sa connaissance, sur le territoire des Sylvanecti. La question reste donc entière, et j'ajoute que si l'on peut conclure de la trouvaille d'une médaille dans une circonscription donnée, à l'attribution de cette pièce, au peuple qui a habité cette région, il me semble qu'on ne peut rien induire de défavorable de ce qu'on n'ait pas constaté, jusqu'à ce jour, la découverte de ces monnaies dans le pays auquel on veut les attribuer, lorsque celles-ci sont rares et qu'on n'en trouve qu'un ou deux exemplaires tous les dix ans. Tel est le cas de la médaille VENEXTOC.

M. le marquis de Lagoy ne possède pas cette pièce, bien que jusqu'à ce jour j'aie pu remarquer que toutes ou presque toutes les médailles qui entraient dans ma collection existaient plus belles dans sa suite. Je ne pense pas que M. de La Saussaye l'ait non plus. D'un autre côté, mes deux exemplaires me sont venus à deux années d'in-

[1] M. Bretagne a publié avec M. Rouit la curieuse inscription trouvée en 1852 à Nizy-le-Comte. Voyez *Rev. num.*, 1858 (article de M. de Saulcy), p. 439.

tervalle ; et c'est le dragage de la Seine qui vous a procuré les deux vôtres. Si l'on ajoute les deux de la collection Tochon d'Annecy et l'exemplaire du Cabinet de la Bibliothèque impériale, l'on aura peut-être le nombre total des médailles de ce type qui sont aujourd'hui connues. Il n'est pas étonnant dès lors qu'on n'ait pas conservé dans le pays où ces médailles ont été émises, la trace de leur découverte.

Si l'on parvient à localiser les FNEXTOC dans le pagus Vennectus, il y aura de grandes chances pour que l'on doive, comme vous l'avez pensé, attribuer nos médailles ΔEIOYGIAGOC à Divitiacus, roi des Suessions, qui paraît avoir joué un grand rôle dans les événements de la Gaule, sans doute un peu avant l'arrivée de César[1] : « Suessiones » suos esse finitimos.... apud eos fuisse regem nostrâ etiam » memoriâ Divitiacum, totius Galliæ potentissimum, qui » quum magnæ partis harum regionum, tum etiam Britan- » niæ, imperium obtinuerit. »

L'expression « nostrâ etiam memoriâ, » qui peut se traduire par les mots : « de notre temps encore, » donne à penser que l'espace de temps qui sépare la fin du règne de Divitiacus du moment où écrit César n'excède pas vingt ou trente ans ; dès lors, il n'est pas impossible que les Gaulois eussent déjà des monnaies épigraphiques. Cependant la question se complique de l'existence d'une autre série de monnaies qui offrent aussi le nom de Divitiacus, et dont je vous demande la permission de vous entretenir.

Ces monnaies, dont le style est moins ancien, sont celles qu'on a attribuées jusqu'à ce jour à Divona[2], et qu'il faut nécessairement ranger sous la même bannière que les pré-

[1] Cæsar, II, 4.

[2] Duchalais, *Descript. des méd. gaul. de la Bibl. royale*, n° 24.

cédentes. Or ces médailles offrent, comme les ROVECA et les EPENOS, le nom du chef écrit d'un côté en caractères romains, et de l'autre en caractères grecs. Cette circonstance n'est-elle pas de nature à rapprocher de nous l'époque probable de leur émission, et n'autorise-t-elle pas même à penser qu'on ne saurait fixer cette émission à une époque antérieure à l'arrivée de César dans ces contrées?

Je dois à votre courtoisie d'avoir pu donner, sous le n° 9 de ma planche, la figure de la monnaie qui permet d'enlever définitivement à Divona la médaille du Cabinet qui présente au droit ΔΕΙΟΥΙ.... et au revers DEIV... (n° 24, *Catalogue* de Duchalais).

J'avais eu le plaisir de déterminer cette médaille (le n° 9) avant qu'elle ne vous fût connue, et lorsqu'elle gisait ignorée dans une collection de province; je me plaindrai d'autant moins du chemin qu'elle a pris, que, grâce à votre bienveillance, il m'est permis de revendiquer ici en quelque sorte mes droits d'auteur.

L'avers de cette médaille est assez fruste, mais il offre une parfaite identité de style et même de fabrique avec l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, ce qui m'a permis d'en donner un dessin exact. Le mot ΔΕΙΟΥ.... n'est point encore entièrement connu; espérons qu'un autre exemplaire viendra nous fournir quelque jour la fin du nom; mais la légende latine du revers est complète ou peu s'en faut; elle offre au-dessus du cheval, les lettres bien lisibles DEIVTAC, qui donnent un nom se rapprochant suffisamment du nom latin Divitiacus, pour que le doute sur l'attribution de cette pièce ne soit plus possible.

Le type du revers de cette médaille est le même que celui de la pièce à légende purement grecque; c'est un cheval au galop placé au-dessus d'un petit sanglier (sur l'exem-

plaire de la Bibliothèque impériale, Duchalais a vu un dauphin sous le cheval). Je me hâte de constater que le style en est bien plus moderne, ce qu'on devait conclure d'ailleurs de l'existence de la légende latine.

Ces deux pièces appartiennent-elles au même personnage? C'est probable, d'après l'identité du type : mais alors est-il possible d'attribuer au Divitiac des Suessions une médaille à légende latine? C'est un doute que je ne me permets de formuler que très-timidement, et sur la valeur duquel je sollicite un moment d'attention de votre part.

Médaille de Bagacum.

Vous connaissez les médailles muettes au type du n° 11 de ma planche; elles sont assez communes et se rencontrent dans presque toutes les collections du nord de la Gaule. L'exemplaire que je publie aujourd'hui appartient à M. Bretagne; il présente le rare avantage de donner les deux premières lettres d'un mot qui peut être un nom de ville ou de peuple. On lit au-dessus du sanglier de l'avers, BAO. Il est possible que le troisième caractère soit un annelet, qui ne renferme pas de point; mais dans leur ensemble, ces trois caractères représentent assez bien les trois premières lettres du nom BAG*acum*. Toutefois, je n'attache aucune importance à cette attribution, qui n'a pour elle qu'une vraisemblance peut-être trompeuse; c'est aux antiquaires belges qu'il appartient de nous dire si ce type muet se rencontre à Bavay plus fréquemment qu'ailleurs.

La question des lieux d'enfouissement est d'une extrême gravité pour les médailles communes. Permettez-moi de vous dire que j'ai éprouvé la satisfaction la plus vive lorsqu'un jour, en présence des médailles VANDILOS,

VADNIILOS, VANDIAIOS, que j'avais en quelque sorte instinctivement attribuées à Vendeuil, vous avez bien voulu m'apprendre qu'on les trouvait plus fréquemment dans les ruines qui entourent ce village, que partout ailleurs.

Médaille VLLVCCIC.

Cette médaille est assez commune, et si je publie l'exemplaire figuré sous le n° 12, c'est qu'il présente dans l'épigraphie et dans le style des différences notables avec les variétés qui m'ont passé jusqu'à ce jour dans les mains.

Pour la première fois je rencontre le nom écrit, *sic* : YVVYCCIC. La terminaison CIC rappelle celle du nom CALIAGIIIO qui figure sur une médaille au type de l'aigle éployé.

Le Cabinet impérial possède cette variété, si j'en juge par la description sommaire comprise sous le n° 630 du *Catalogue* de Duchalais. Mais, soit à raison de l'insuffisance du flan, soit à raison de l'état fruste de la pièce, notre regretté confrère n'a pas signalé la différence que présente cet exemplaire quant à la légende, et il s'est contenté de donner en tête de la série le nom VLLVCCI, comme s'il figurait le même sur tous les exemplaires.

Ainsi que l'a remarqué Duchalais, l'œil de la tête est représenté par un énorme annelet, tandis que les autres variétés offrent des traits assez correctement rendus. Je compare ce mode d'expression avec celui des médailles de Divitiacus et de VENEXTOS, et je suis dès lors porté à penser que ce type est un des plus anciens de cette série.

La légende de cette pièce n'est pas seulement remarquable par l'adjonction de la lettre C, je signalerai encore à votre attention la forme curieuse des deux L rendue

ainsi V et ressemblant presque à celle de la lettre V, tandis que sur les deux autres exemplaires de ma collection l'L présente un angle obtus. J'ai déjà fait remarquer, à propos des médailles CALIAGIID et SELISV, les modifications nombreuses que subit cette lettre dans les légendes des médailles gauloises. Mes observations n'ont pas convaincu tout le monde, je le sais ; et notre érudit confrère, M. A. de Barthélemy, a nié qu'on pût voir un L dans la lettre renversée placée entre l'E et l'I de SELISV ; j'ajouterai aux exemples précédemment cités celui du nom CATAL, écrit CATAV, CATAΛ et CATAL sur les divers exemplaires de cette monnaie qui m'ont passé sous les yeux.

Pour en finir avec les dissemblances que présente cette médaille, je ferai remarquer qu'on ne trouve sur cet exemplaire ni pentagone ni X, mais un cercle pointé sur la queue de l'oiseau, et que c'est pour la première fois que je vois cette légende écrite de haut en bas.

Je n'ai d'ailleurs rien de nouveau à dire touchant l'attribution de cette série de médailles.

Médaille Mav.

Y a-t-il quelques liens de parenté entre cette médaille de bronze, assez grossièrement frappée, et les jolies petites pièces d'argent sur lesquelles on lit : NINNO-MAVCAIIOS et NINNO MAVC ? Il m'est impossible de le dire ; c'est la première fois que paraît cette pièce, qui appartient à M. Bretagne. Elle a été trouvée à Chateau-Porcien (Ardennes), et semble appartenir, par son style, à l'est ou au nord de la Gaule. Les trois annelets placés sous les jambes du cheval rappellent ceux des médailles d'ABVDOS, ABVCATO et OSNAII, tandis que les trois étoiles situées au-dessus, re-

portent cette médaille un peu vers l'ouest. Le temps se chargera encore d'élucider ces questions.

Le n° 14, qui donne la partie supérieure du type, m'appartient.

Médaille OYANΔIA.

Duchalais a catalogué, sous les n°s 655 et 656, et figuré sous le n° 5 de la pl. III de son livre, une médaille sur laquelle il a lu VINDIA. En examinant l'exemplaire du Cabinet, je suis arrivé à penser qu'on y peut lire sans difficulté OYANΔIA, le V et l'A conjoints. D'un autre côté, l'exemplaire de ma collection, que j'ai reproduit sous le n° 15 de ma planche à l'appui de cette lettre, donne incontestablement OYAN>IA; mais cette fois, ce n'est plus le V et l'A qui sont conjoints, mais l'A et l'N; et le delta a la forme du V couché, *sic* : > ; les autres lettres n'offrent rien d'extraordinaire. Le lambda grec de la fin du mot a la forme correcte Λ, à moins qu'on ne veuille lire la seconde partie du nom en *boustrophédon* et voir un lambda couché dans le caractère > , tandis que le A deviendrait un Δ, ce qui est possible : mais dans l'un et l'autre cas on ne peut trouver ici que le mot OYANΔIA, qui se traduit, en caractères romains, par VANDIL.

Il est curieux de rapprocher cette légende de celle VANDIILOS; mais ce rapprochement ne peut se faire que sous toute réserve, car il paraît que ce genre de pièces n'a pas été trouvé jusqu'à ce jour à Vendeuil. Toutefois je signalerai à votre attention les deux potins n°s 20 et 21 de la pl. IX du *Type gaulois* de Lelewel qui proviennent de cette localité, et dont le dernier offre précisément le sanglier dans le champ, comme la médaille OYANΔIA.

MÉDAILLES MUETTES.

Les médailles muettes offrent moins d'attrait que les autres ; cependant, lorsque leur type est chargé d'accessoires nombreux, elles peuvent présenter un certain intérêt au point de vue de l'art ou des croyances de nos pères; ce double attrait suffirait pour les faire rechercher par ceux qui connaissent la pénurie de documents qui désespère tous les investigateurs sérieux de nos origines nationales.

Les n°s 16 et 17 de notre pl. II offrent précisément ces accessoires curieux qui recommandent les médailles muettes à notre attention.

Le n° 16 est une monnaie d'argent très-plate et d'un style assez ancien ; le revers présente un cavalier brandissant une épée : deux espèces de panaches ou de branchages pendent de la tête du cheval, sous le ventre duquel on voit un sanglier.

Son poids est de 1^g,50.

Le n° 17 est une curieuse médaille de bronze qui offre une certaine analogie, dans la distribution du type, avec les médailles d'Agedincum. Seulement ici les deux animaux ne sont pas affrontés, car à la tête de l'un d'eux correspond la partie postérieure de l'autre. De plus, les deux animaux paraissent être des lions, si j'en juge d'après leur crinière et leurs griffes caractérisées; un panache ou un branchage pareil à ceux du cheval de la médaille précédente pend de leur mufle ; entre eux et tout autour on voit répandus des fleurons qui ressemblent plus ou moins à ces panaches.

Au revers, on voit un cheval au galop, dont la bouche présente le même ornement; il est sellé et bridé, et sur

sa croupe paraît reposer un petit sanglier dont la tête est tournée vers la queue du cheval. Entre les jambes de celui-ci on remarque un hippocampe à tête de griffon.

Il m'a semblé voir dans votre magnifique suite quelques médailles semblables à celle-ci, que je n'avais encore rencontrée nulle part ailleurs. Son poids est de $3^{g},50$.

C'est à vous qu'il appartiendra d'élucider complétement ces médailles muettes, qui sont appelées à faire connaître le symbolisme monétaire, et probablement religieux, de nos aïeux. Vous seul pouvez donner à ces médailles leur vraie valeur, en faisant comprendre aux esprits éclairés de quel prix sont les représentations monétaires d'un peuple qui n'a pas laissé d'autres monuments figurés de ses arts et de ses croyances, surtout quand de ce peuple est sortie la grande nation qui occupe aujourd'hui un rang si élevé dans le domaine de l'intelligence.

Veuillez agréer, etc.

E. Hucher.

MONNAIES GAULOISES A LA LÉGENDE ROVECA.

M. E. Hucher l'a fort bien dit dans sa lettre à M. le marquis de Lagoy sur la numismatique gauloise : « La science n'est pas pressée, elle procède à pas lents. » Nous ne voudrions pas lui faire quitter cette sage allure, en essayant de trancher une question qui à nos yeux même reste fort douteuse ; mais nous nous permettrons de soumettre au lecteur quelques observations qu'il pourra joindre au dossier de notre antique monnaie nationale.

Les monnaies à la légende EPENOS-ЄΠΗΝΟϹ que l'on trouve fréquemment à Meaux paraissent porter un nom d'homme ; c'est un nom dont à la vérité nous n'avons pu constater la présence dans aucun texte historique ou épigraphique, et nous nous sommes parfois demandé s'il ne se trouvait pas caché dans une fausse transcription, qui aurait produit le IATINON dont Ptolémée seul fait la ville des Meldes. Nos monnaies gauloises portent l'éthnique masculin que nous considérons comme le nom du *Genius loci*, du δῆμος. Entre ЄΠΗΝΟϹ et IATINOC, la différence n'est pas telle qu'elle n'ait pu être produite par un copiste ; elle paraîtra moindre encore si on tient compte de la prononciation I de l'H, de la forme prolongée que les calligraphes donnaient à la barre supérieure du Π. Mais ce ne sont là que des hypothèses.

On remarquera que les monnaies à la légende ROVECA présentent, comme celle d'EPENOS, une transcription grecque. C'est un lien de plus entre toutes ces pièces que l'on recueille dans le même territoire. Si nous étions bien fixés sur la valeur du mot EPENOS, nous pourrions plus facilement discuter celle de ROVECA.

La forme de ce nom, en effet, ne nous guide pas suffisamment. Nous connaissons le nom d'homme SVICCA sur une médaille des Gaulois de Pannonie, INDERCA dans une inscription de Bordeaux, PRVΘCA dans une inscription de Metz; les vases de terre enduits d'une couverte rouge nous fournissent les noms des potiers CABVCA (Windisch) et CABVCCA (Autun), TOCCA (le Châtelet, Paris, Nimègue), LVCCA (Colchester), MERCA (Voorburg), RICA (Nimègue), RIVICA (Londres), VECA (Saint-Remy), etc.

Mais parmi les noms de lieux, nous rencontrons *Solimariaca*, et *Atuatuca* des Éburons, *Caranusca* entre Metz et Trèves, *Ariolica* près Orbes, et *Artiaca* près Troyes, *Aspaluca* près Oloron.

TVROCA même, inscrit sur une monnaie d'argent, pourrait bien être un nom de lieu, puisqu'il se lit au revers de VIRODV qui a l'apparence d'un nom d'homme (Cf. le nom du gladiateur gaulois VIRIOD, tracé sur une muraille de Pompéi près de celui de VIRIOTAL que nous retrouvons écrit VIPOTAL [*Virotal*] sur une monnaie gauloise)[1].

La géographie des Gaules nous fournit encore Tasciaca, Baudobrica, Cerebelliaca, Vindausca, Bonconica, Catuiaca, Darentiaca, Manuesca, Petinesca, Curmiliaca, Robrica, etc.

Maintenant, qu'on nous permette de reproduire une note que nous avons insérée dans le n° du 15 août 1845 de la *Revue archéologique* (p. 315).

« Un vigneron de Vendrest (canton de Lizy, Seine-et-Marne), en enlevant quelques pierres de grès, trouva dans le sable, il y a peu de jours, une hache de fer de 22 centimètres de long, et un os de tibia à l'intérieur duquel étaient cachées quinze monnaies gauloises. Sept de ces monnaies

[1] Raffaele Garrucci, *Inscript. gravées au trait sur les murs de Pompei*, 1854, p. 43, pl. IX, n° 1. — *Rev. num.*, 1856, p. 84. On remarque le parallélisme des formes VIRIOD-VIRODV et VIRIOTAL-VIROTAL.

sont d'argent et de coins variés. Elles portent, au droit, une tête de femme élégamment coiffée, le cou orné d'un collier de perles, et placé au centre d'une grande couronne (de myrte) ; au revers, un cheval galopant à droite, derrière lequel s'élève un cep de vigne ; dans le champ, une plante à trois lobes, et sous le cheval un cartouche contenant le mot ROVECA.

» Parmi les pièces de bronze, cinq présentent une tête casquée et, au revers, un Pégase avec la légende CRICIRV. Sur une autre, on voit une tête de Gaulois avec le *torques* national et le mot ROVECA ; au revers, un cheval. Deux enfin portent une tête casquée devant laquelle on lit POOYIKA, transcription grecque de ROVECA, qui, au revers, accompagne la figure d'un lion. »

Ces quinze monnaies furent immédiatement achetées par nous pour le Cabinet des médailles, et pour M. de La Saussaye qui eut les doubles.

Les pièces acquises par le Cabinet des médailles ont été, un an plus tard, classées par Duchalais dans sa *Description des monnaies gauloises* (nos 473-474, 479, 483), mais notre regretté collègue a négligé d'en indiquer la provenance.

Disons maintenant que si *Roveca* n'est pas un nom d'homme, ce pourrait être le nom de *Crouy* sur Ourcq, bourg considérable et fort ancien, situé tout près de Vendrest. Certainement, entre *Roveca* et *Croviacum* la différence est assez considérable ; le grec Ροουικα est plus voisin de la seconde forme [1]. A une certaine époque, une aspirée s'est attachée à la lettre initiale de quelques noms de lieux, par exemple à celui de Rennes, *Hredones*. Peut-être le *Rouy* de la Nièvre et les deux *Rouy* de la Somme,

[1] Entre ROVECA et POOYIKA, d'une part, EPENOS et ЄΠΗΝΟϹ, de l'autre, il y a coïncidence, en ce sens que le grec donne dans les deux noms un son plus aigu à la voyelle intérieure.

nous indiquent-ils la forme qu'avait le nom de Crouy au temps des Gaulois?

Il nous a semblé utile de faire connaître la découverte faite dans le voisinage de Crouy, de monnaies d'argent et de cuivre portant la légende ROVECA; toutefois nous n'entendons pas en tirer une conséquence décisive. La trouvaille que nous avons signalée a fourni cinq pièces à la légende CRICIRV semblables, pour la fabrique, à quelques monnaies de Roveca (voy. Lelewel, *Type gaulois*, atlas pl. IV, nos 55 et 56), et nous ne voudrions pas néanmoins attribuer ces monnaies à Crécy, bourg voisin de Meaux, alors que nous connaissons les noms de potiers CRICIRO (Neuwied, Augst Voorburg) et CRICIRONVS (Amiens), sans compter CRICIRI qui figure dans une inscription de Langres.

L'oiseau aux ailes éployées qui accompagne le cheval au revers des monnaies d'Epenos se retrouve comme type principal sur des monnaies portant les légendes VANDIILOS et CALIAGIIIO (Lelewel, *Type gaul.*, atlas pl. IV, n° 5, pl. V, n° 17. — *Rev. num.* 1855, pl. X). M. Hucher, sans oser attribuer la seconde variété à Chailly, en Brie, fait néanmoins remarquer le rapport si frappant qui existe entre l'inscription de la monnaie et le nom de *Calagum* que donne la Table théodosienne. Le rapprochement nous a paru très-important. A la vérité, nous n'avons jamais entendu dire que l'on eût trouvé dans le territoire de Chailly des monnaies à la légende CALIAGIIIO. Pendant vingt ans, à partir de 1824, un habitant de ce village, où nous sommes allé souvent, a recueilli pour nous les monnaies antiques dont le labourage amenait la découverte et, outre un grand nombre de pièces romaines, il ne nous a remis qu'un très-beau bronze d'*Epenos*. Nous consignons ces faits, dont on pourra sans doute plus tard tirer quelque parti.

AD. DE LONGPÉRIER.

AMYNANDRE,

ROI DES ATHAMANES.

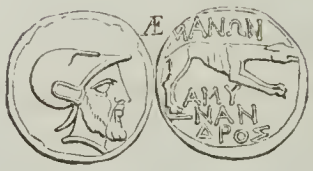

Tête casquée de Mars à droite.

℞. [ΑΘΑ]ΜΑΝΩΝ. ΑΜΥΝΑΝΔΡΟΣ. Levrier courant à droite, Æ. 3. — Cabinet du roi, à Turin.

L'Athamanie était un district du nord de la Grèce, situé entre la Thessalie et l'Épire, borné à l'est par la chaîne du Pinde; à l'ouest par la rivière Arachthus. Habité par une population guerrière, mais peu civilisée, ce pays n'eut quelque importance qu'après la chute de la monarchie épirote; pendant les guerres incessantes qui signalèrent le long règne de Philippe V de Macédoine, les Athamanes jouèrent un rôle assez important, sous la conduite de leur roi Amynandre, celui dont nous publions le premier monument numismatique.

En racontant les événements de l'année 220 avant Jésus-Christ, l'historien Polybe fait mention d'un certain Amynas, roi des Athamanes, parent de Scerdilaïdas, roi d'Illyrie [1]; c'est probablement le même personnage qu'Amynandre, nom dont Amynas est une forme abrégée. Dans tous les cas, on trouve Amynandre occupant en 208 une position influente; il fut choisi à cette époque par les Étoliens et les

[1] Polyb., IV, 16.

peuplades voisines comme médiateur entre eux et Philippe de Macédoine [1].

Il paraît que la médiation n'aboutit à aucun résultat, probablement à cause des prétentions des Étoliens ; car un peu plus tard Philippe obtenait d'Amynandre la faculté de passer à travers l'Athamanie pour pénétrer dans la haute Étolie, expédition dont le résultat fut de déterminer les Étoliens à demander la paix. Amynandre reçut en récompense de Philippe l'île de Zacynthe. Il avait épousé quelque temps auparavant Apamé, fille d'un certain Alexandre de Mégalopolis, qui se prétendait issu des rois de Macédoine, et qui en conséquence avait donné à son fils le nom de Philippe. Amynandre envoya son beau-frère comme gouverneur à Zacynthe [2].

En 205 il assista, avec d'autres chefs épirotes et acarnaniens, à la conférence qui eut lieu à Phœnicé, en Épire, entre le roi Philippe et le général romain Sempronius ; la paix fut conclue à cette occasion [3]. En l'an 200, au commencement de la guerre contre Philippe, Amynandre vint au camp romain, et accepta la mission d'exciter les Étoliens à se déclarer contre les Macédoniens. Deux ans plus tard, à la suite de la victoire de Flamininus, en Épire, il entra en Thessalie, en ravagea une partie et s'empara de la ville importante de Gomphi [4]. On le trouve la même année, assistant à l'entrevue qui eut lieu à Nicée entre le consul romain et le roi de Macédoine ; et pendant l'armistice qui la suivit, il fut envoyé à Rome par Flamininus, afin d'appuyer par ses conseils la politique que le consul suivait en

[1] Tit.-Liv., XXVII, 30.
[2] Tit.-Liv., XXXV, 47 ; XXXVI, 31. — Appian., *Syr.*, 13.
[3] Tit.-Liv., XXIX, 12.
[4] Tit.-Liv., XXXI, 28 ; XXXII, 14.

Grèce [1]. Il continua à servir la cause romaine, et après la défaite de Philippe à Cynocéphales (197 avant J.-C.), il fut présent au congrès tenu près de Tempé ; et dans les arrangements définitifs qui furent proclamés l'année suivante à Corinthe, il eut pour sa part les places qu'il avait enlevées à Philippe [2].

Amynandre n'avait pas eu à se plaindre des Romains ; cependant lorsque la guerre éclata entre eux et Antiochus III, roi de Syrie, il embrassa le parti de ce dernier (192 avant Jésus-Christ). C'est à l'instigation de son beau-frère, Philippe de Mégalopolis, qu'il se rangea parmi les ennemis de Rome ; ce dernier espérait que si les Romains étaient vaincus, leur chute entraînerait celle de Philippe de Macédoine, maintenant leur allié, et il croyait pouvoir faire valoir alors les droits qu'il prétendait avoir au trône de Macédoine. Amynandre prit part à la campagne en Thessalie contre Philippe et les Romains, et s'empara de Pellinée (191 avant Jésus-Christ) ; mais à l'arrivée du consul Acilius la ville se rendit et Philippe de Mégalopolis qui y commandait fut envoyé prisonnier à Rome ; le roi de Macédoine envahit à son tour l'Athamanie, et Amynandre dut aller se réfugier à Ambracie avec sa femme et ses enfants [3]. Après la prise d'Héraclée, les Étoliens étant venus traiter avec Acilius, une des conditions qui leur fut imposée était de livrer Amynandre ; mais ils ne purent s'y décider et la guerre continua [4]. A la même époque, Amynandre chassé de ses États, perdait l'île de Zacynthe ; après le départ de son beau-frère Philippe, il en avait confié le commandement

[1] Polyb., XVII, 1, 10.
[2] Tit.-Liv., XXXIII, 34. — Polyb., XVIII, 19, 30.
[3] Tit.-Liv., XXXVI, 10, 14. — Appian., *Syr.*, 17.
[4] Tit.-Liv., XXXVI, 28, 29. — Polyb., XX, 10.

à Hiéroclès d'Agrigente; et ce dernier, à la nouvelle de la défaite de son maître, s'empressa d'entrer en négociation avec Diophanès, prêteur des Achéens, et lui livra l'île moyennant une somme d'argent [1].

Deux ans après (189 avant Jésus-Christ) l'Athamanie rentrait sous le sceptre d'Amynandre. Les Athamanes mécontents des lieutenants de Philippe, rappelèrent leur ancien prince, et lorsqu'il se présenta à la frontière, avec un corps de troupes étoliennes, ils chassèrent les garnisons macédoniennes. Philippe arriva bientôt en personne pour reconquérir la province, mais il éprouva un échec important, et dut laisser Amynandre maître du pays [2]. A peine remonté sur le trône, Amynandre se hâta de faire la paix avec Rome, et envoya des ambassadeurs à la fois au sénat, et aux Scipions qui étaient alors à Éphèse après leur victoire sur Antiochus [3]. La paix lui fut accordée, et peu de temps après, le consul Fulvius ayant mis le siége devant Ambracie, Amynandre, qui avait passé presque tout le temps de son exil dans cette ville, et qui désirait lui épargner les horreurs d'une prise d'assaut, arriva au camp romain pour négocier une capitulation; il y réussit et Ambracie fut sauvée [4]. Depuis ce moment il n'est plus mentionné dans l'histoire.

Voilà tout ce que les auteurs nous apprennent au sujet d'Amynandre; mais une inscription trouvée à Téos fournit quelques détails de plus. Elle fait partie d'une série nombreuse de décrets rendus par différents peuples et villes, et reconnaissant le droit d'asile du temple de Dionysus à

[1] Tit.-Liv., XXXVI, 31, 32.
[2] Tit.-Liv., XXXVIII, 1, 2.
[3] Tit.-Liv., XXXVIII, 3. — Polyb., XXII, 8.
[4] Tit.-Liv., XXXVIII, 9. — Polyb., XXII, 12.

Téos. Les plus importants sont ceux des Romains, des Étoliens et des Athamanes [1]. Le décret du sénat romain fut rendu pendant la préture de M. Valerius Messala, c'est-à-dire en l'an 193, et il détermine la date approximative de tous les autres. Celui des Étoliens est daté de la magistrature d'Alexandre de Calydon, sans doute cet Alexandre surnommé Isius, qui de 198 à 189 fut un des principaux chefs étoliens. Celui des Athamanes doit être de la même année que celui des Étoliens, puisque les mêmes envoyés de Téos, Pythagore et Clitus, y sont nommés; mais il doit aussi être antérieur à l'année 191, époque à laquelle Amynandre perdit son royaume ; il appartient donc probablement à la même année que celui des Romains, à l'année 193. Cette inscription nous apprend deux faits importants : d'abord qu'Amynandre n'était pas seul chef des Athamanes; il partageait le pouvoir avec un autre chef nommé Pythodorus, soit qu'ils régnassent conjointement, soit, ce qui est plus probable, qu'ils gouvernassent chacun une fraction distincte de la nation des Athamanes; en second lieu, qu'il ne portait pas dans son pays le titre de roi, quoique tous les auteurs le désignent ainsi. En ceci la médaille est d'accord avec l'inscription.

Les monnaies des Athamanes sont rares; parmi le petit nombre de types connus, on trouve celui d'un guerrier debout [2], probablement la figure de Mars, dont la tête est gravée sur notre médaille. Le levrier au revers se rapporte sans doute au mythe d'Atalante, si répandu chez les Étoliens. W. H. WADDINGTON.

[1] Lebas, *Inscriptions*, nos 60, 83, 85. — Bœckh., *Corp. Inscript. Græc.*, nos 3045, 3046.

[2] Mionnet, *Étolie*, no 21.

MÉDAILLES GRECQUES
DE LA COLLECTION PALIN.

(Pl. III.)

M. le chevalier de Palin, ministre de Suède à Constantinople, que ses voyages et ses publications archéologiques ont fait connaître du monde savant, avait formé, pendant un séjour de dix-huit années en Orient, une riche collection de médailles antiques. Cette collection vient d'être apportée à Paris, où elle sera prochainement mise en vente.

Nous avons été admis à l'examiner avant sa dispersion, et nous donnons ici la description de quelques pièces qui méritent, à divers titres, d'attirer plus particulièrement l'attention des antiquaires.

ALEXANDER PHERÆORUM TYRANNUS.

Tête de femme, avec collier de perles, tournée de trois quarts à droite.

℞. [ΑΛ]ΕΞΑΝΔΡΕΙΟΣ. Cavalier casqué, armé d'une cuirasse, les jambes chaussées de bottines, tenant une lance horizontale, et dirigeant son cheval à droite. Sur le flanc du cheval, une bipenne en relief. — Argent. (Pl. III, n° 1.)

La célèbre collection Thomas Thomas renfermait une variété de cette belle monnaie. La légende du revers est ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, et M. Burgon, le savant rédacteur du catalogue de cette collection, y avait vu le nom d'un roi de Pæonie encore inconnu comme Lyccius. La tête de face que porte ce tétradrachme est dans le style de la belle tête

d'Apollon des monnaies d'Amphipolis, ville très-voisine de la Péonie. Le cavalier du revers est presque identique, pour l'attitude et l'ajustement (mais bien supérieur pour le style), à celui des monnaies de Patraüs.

Sur la croupe du cheval que représente la monnaie d'Alexander publiée en Angleterre, on remarque une bipenne en relief. Sur le cou du lion représenté au revers d'un tétradrachme de Lyccius (publié par Borrell), on voit un signe en relief indiqué comme un Γ [1]. Il y a là un trait commun, une particularité locale qui relie ces monnaies et qui autorisait à les classer à la même contrée. Néanmoins M. Borrell d'abord, M. Charles Newton ensuite, ont attribué le tétradrachme de la collection Thomas à Alexandre, tyran de Phères, personnage célèbre qui périt assassiné en 357 avant J.-C., deux ans après la naissance d'Alexandre le Grand.

Dans un très-intéressant article du *Numismatic Chronicle*, M. Newton a fait remarquer que la bipenne qui se voit sur le corps du cheval est répétée une seconde fois dans le champ de la monnaie, et il rappelle à ce sujet que, suivant un scoliaste d'Homère, Théopompe attribuait à Alexandre de Phères un culte particulier pour Bacchus, surnommé *hache* à Pagasæ : Θεόπομπός φησιν Ἀλέξανδρον Φεραῖον Διόνυσον τὸν ἐν Παγασαῖς ὃς ἐκαλεῖτο πέλεκυς, εὐσεβεῖν διαφόρως [2]. Le rapprochement est très-judicieux ; mais M. Newton ajoute que le tétradrachme d'Alexandre « n'offre aucune espèce de ressemblance » avec la monnaie de Pheræ [3],

[1] *Num. chronicle*, t. IV, 1841, p. 10.

[2] Schol. ad Hom., *Iliad.*, XXIV, v. 428. — Ce passage, attribué par M. Welcker au grammairien Théopompe (*De cycl. Hom.*, p. 29), a été restitué par C. Müller à Théopompe de Chio. (*Fragm. hist. græc.*, éd. Didot, vol. I, p. 332.)

[3] *Num. chron.*, 1845, p. 113. « The silver coin we are here discussing has no kind of resemblance to any of these (those of Pheræ). »

et que la tête de face présente une analogie frappante avec celle de Philippopolis, que J. Millingen attribue à la Thessalie[1]. Nous sommes tout à fait d'accord avec notre savant ami sur le second de ces points, sans toutefois arriver aux mêmes conclusions. La monnaie de Philippopolis n'est pas thessalienne. Étienne de Byzance dit que Thebæ de Thessalie, et Gomphi, ont été surnommées *Philippi*. Millingen remarque que ce changement de nom est dû à Philippe V, roi de Macédoine, fils de Démétrius[2], sans faire attention au style de la monnaie d'argent qui accuse une origine antérieure de près d'un siècle et demi au règne de Philippe V (220-178 av. J.-C.). Si cette monnaie avait été frappée dans l'une des deux *Philippi*, elle porterait la légende ΦΙΛΙΠΠΩΝ; on y lit ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ, ce qui n'est pas du tout la même chose; elle a donc été frappée dans cette ville de Philippopolis, qui est située en Thrace, au nord-est de la Péonie, et qui devait son nom à Philippe, père d'Alexandre. C'est une monnaie du IVe siècle. Le Jupiter assis se voit, au revers, comme sur la monnaie d'Audoléon, qui faisait partie de la célèbre collection Pembroke[3].

Les monnaies d'argent de Phères n'offrent pas de ressemblance avec les tétradrachmes des collections Thomas et Palin; en cela M. Newton a tout à fait raison. Mais il n'en est pas de même de la monnaie de bronze. La pièce,

[1] *Ancient coins of Greek cities and kings*, 1831, p. 46, pl. III, n° 10. — *Catalogue of the Thomas collect.*, p. 171, n° 1284.

[2] Polyb., *Hist.*, lib. V, c. 100. — Le témoignage d'Étienne de Byzance nous explique comment il faut entendre ce passage de l'historien : Γενόμενος δὲ κύριος τῶν Θηβῶν, τοὺς μὲν ὑπάρχοντας οἰκήτορας ἐξηνδραποδίσατο· Μακεδόνας δ' εἰσοικίσας, Φιλίππου τὴν πόλιν ἀντὶ Θηβῶν κατωνόμασεν.

[3] *Num. ant. collegit Th. Pembr.*, 1746, p. 11, tab. 42. — *Catal. of the Pembr. collect.*, 1848, p. 116, n° 520.

qui a été assez mal gravée dans le recueil d'Hunter et décrite par Mionnet (n° 255), ne représente pas, comme ces savants l'ont cru, une tête de femme couronnée d'épis près de laquelle est un poisson. M. Mionnet en décrit un second exemplaire qui appartenait à M. Rollin (n° 252), et y voit une tête d'Apollon de face accompagnée d'un poisson. Cette seconde interprétation n'est pas meilleure que la première. On peut facilement s'en assurer en examinant la monnaie qui existe à la Bibliothèque impériale. La tête de face est bien celle d'une femme, et le symbole placé près d'elle n'est pas un poisson, mais une torche, laquelle se voit aussi sur le tétradrachme de la collection Th. Thomas. La monnaie de bronze étant du même module que les tétradrachmes d'Alexandre, l'identité du type ressort au premier coup d'œil.

Au revers de la monnaie de bronze de Phères, on voit Hécate, vêtue d'une longue tunique, tenant une torche et assise sur un cheval au galop, allant à droite.

La même divinité se retrouve assise sur un cheval marchant au pas, vers la gauche, sur une monnaie de Phères de petit module qui porte au droit une tête de lion [1]. Or, M. le duc de Luynes possède deux drachmes, représentant cette même tête de lion accompagnée du nom d'Alexandre et d'une bipenne, au revers d'une tête de femme, tournée à droite, avec une main tenant une torche.

Le parallélisme des types est donc complet.

Suivant le passage de Théopompe, indiqué plus haut, ce fut à Crannon que les ossements du tyran Alexandre, retrouvés par la protection de Bacchus-*hache*, reçurent la sépulture : Καταποντωθέντος δὲ Ἀλεξάνδρου, Διόνυσος ὄναρ ἐπιστάς τινι τῶν ἁλιέων ἐκέλευσεν ἀναλαβεῖν τὸν φορμὸν τῶν ὀστῶν

[1] Mionnet, *Description*, Supplément, t. III, p. 305, n°s 252, 253, 255.

ὁ δὲ ἀπελθὼν ἐς Κράννωνα τοῖς οἰκείοις ἀπέδωκεν, οἱ δὲ ἔθαψαν.

C'est précisément à Crannon que le colonel Leake a recueilli un très-curieux bas-relief votif, un ἀνάθημα qui a été publié par Millingen, monument qui nous montre Hécate vêtue d'une tunique talaire et d'un péplus tenant une longue torche et touchant de la main droite la tête d'un cheval placé devant elle; un chien accompagne la déesse [1].

La même divinité dadophore se voit sur un médaillon d'Antonin, que Buonarroti croyait frappé en l'honneur de Faustine la mère [2].

Le tétradrachme de la collection Palin diffère de celui du Musée Britannique en ce qu'il porte ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΣ au lieu d'ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ; c'est-à-dire un adjectif au lieu d'un nom d'homme.

A l'époque où ces monnaies furent frappées, Alexandre le Grand n'était peut-être pas né; et si l'on doit admettre que le héros macédonien ait été, sur la fin de son règne ou après sa mort, l'objet d'un culte assez sérieux pour justifier la composition de noms dérivés du sien, on ne pensera pas sans doute qu'un semblable honneur ait été fait à ses prédécesseurs qui portèrent le même nom.

Ἀλεξάνδρειος ne peut donc se rapporter qu'à la monnaie même, et comme entre tous les noms de monnaies applicables à la pièce que nous examinons στατήρ est le seul qui soit masculin, nous n'avons pas à hésiter.

Héron d'Alexandrie dit : Ὁδε στρατὴρ δράχμας Δ ἔχει.

Dans l'Évangile de saint Matthieu, nous voyons que lorsque Jésus-Christ vint à Capharnaüm on lui demandait le tribut de *deux drachmes*, et que voulant l'acquitter pour lui et pour Pierre, il envoya ce dernier pêcher un pois-

[1] *Ancient unedited monuments*, series II, London, 1824, p. 31, pl. XVI, n° I.

[2] *Osservaz. sopra alc. medagl. ant.*, pl. III, n° 1.

son dans la bouche duquel devait se trouver le *statère* qui lui servirait à payer les quatre drachmes : Εὑρήσεις στατῆρα · ἐκεῖνον λαβὼν δὸς αὐτοῖς ἀντὶ ἐμοῦ καὶ σοῦ.

Le statère d'argent est donc bien un tétradrachme, et l'*alexandrius* doit prendre sa place dans la numismatique à côté des *philippei* et des *darici*.

Alexander Magnus.

Tête d'Alexandre couverte de la dépouille d'un lion, à laquelle se mêle une couronne de pampre.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Jupiter Aëtophore assis à gauche, la main gauche reposant sur une haste. Dans le champ ΘΕ; sous le trône, monogramme. — Tétradrachme. (Pl. III, n° 2.)

Après la publication du savant ouvrage de M. Louis Müller sur la numismatique d'Alexandre le Grand, il est bien difficile de trouver quelque particularité nouvelle à signaler dans le type des monnaies de ce prince. Il nous a cependant semblé utile de faire graver un tétradrachme qui offre une tête très-rudement exécutée, bien certainement fort longtemps après la mort du roi macédonien, et que l'artiste a tracée sans trop se rendre compte des modèles qu'il voulait reproduire. Il nous paraît évident que, troublé par le souvenir des titres de Bacchus et d'Hercule donnés à Alexandre, le graveur est resté indécis dans son interprétation du type primitif, altéré déjà à l'époque où il travaillait, et qu'il a transformé en pampres une partie de la dépouille du lion. Peut-être aussi le type des tétradrachmes de Thasos a-t-il eu quelque influence sur la manière dont la tête d'Alexandre a été modifiée.

Le monogramme placé sous le siége de Jupiter a toujours été lu ΟΔΗ, et, en conséquence, on classe à Odessa les

monnaies qui le portent. Mais comme il y a pour Odessa d'autres monogrammes, disposés d'une façon toute différente, et dans lesquels l'*omicron* est nettement accusé, il nous paraîtrait plus naturel de lire ici ΗΔΩ (Ἠδωνοί ou Ἤδωνες); car il y a un Ω qui ne peut entrer dans le nom d'Odessa. On sait d'ailleurs que les Édoniens étaient voisins de Thasos. Les antiquaires connaissent les précieux octodrachmes conservés au Musée Britannique, sur lesquels on lit : ΓΕΤΑ ΗΔΩΝΑΝ ΒΑΣΙΛΕΩΣ et ΓΕΤΑΣ ΗΔΟΝΕΟΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ[1]. Il serait extraordinaire que le peuple qui a fait frapper ces belles et grandes monnaies et qui possédait de riches mines d'or et d'argent, ne soit pas représenté dans la numismatique de l'époque post-alexandrine.

Après avoir examiné attentivement les diverses variétés de tétradrachmes au type d'Alexandre qui portent le monogramme ΗΔΩ, nous n'avons pas trouvé d'obstacles à la classification que nous proposons ici.

Alexandria Troas.

Tête laurée d'Apollon tournée à gauche.

℞. ΑΛΕΞΑΝ. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΘΕΩΣ. Apollon Sminthien debout à droite, la main droite étendue, et tenant un arc de la main gauche ; dans le champ, la date ΡΛΣ (137). Derrière la figure du dieu, deux monogrammes. — Tétradrachme. (Pl. III, n° 3.)

Cette belle monnaie appartient à la série expliquée d'une façon si complète et si intéressante par mon savant ami

[1] Millingen, *Sylloge of anc. unedited coins*, London (Paris, Didot), 1837, pl. I, nos 15 et 16.

M. J. de Witte[1]. Elle se fait remarquer par sa date qui est de quatre années plus ancienne qu'aucune de celles qui sont inscrites sur les tétradrachmes connus. De même que sur la pièce datée de l'an 141, on n'y voit pas le nom du magistrat écrit tout au long, mais bien deux monogrammes dans le champ. Nous ne pouvons encore préciser en quelle année le changement s'opéra; mais on constate déjà qu'à partir de 183, pendant qu'un nom d'homme vient prendre place au-dessous du nom de la ville, les deux monogrammes qui représentent bien certainement des noms de magistrats ont disparu; on ne voit plus dans le champ qu'un groupe de caractères où l'on peut retrouver ΑΛϵΞΑΝ avec un *epsilon* lunaire, forme certainement plus ancienne qu'on n'est en général disposé à l'admettre. Ce dernier monogramme se continue pendant cinquante-quatre ans sur les monnaies que nous connaissons (de l'an ΡΠΓ, 183, à ΣΛΕ, 236) et peut avoir duré plus longtemps, puisque d'une part nous ne savons pas si nous possédons la dernière monnaie de cette série, et que d'autre part il existe une lacune de quarante et un ans entre le tétradrachme de 141 et celui de 183.

Au sujet du mot Ζμινθεύς, nous ferons remarquer d'abord que l'adoucissement du Σ devant la labiale M est un fait dialectique particulier à l'Asie Mineure. Nous savons que le nom de Smyrne est écrit Ζμύρνα sur certaines monnaies, et qu'on trouve le nom gaulois Smertorix[2] écrit ZMEPTOPIΞ sur des bronzes d'Eumenia et de Fulvia de Phrygie. C'est ainsi qu'en russe la consonne forte S se change en Z devant

[1] *Revue num.*, 1858, p. 1 et suiv.

[2] Cf. *Smertæ* (Ptol., II, 3, 12), *Smertulitanus* de Nantes (inscr. de Worms), *Smertomara* (Anthol.), *Smertuccus* (inscr. d'Utrecht), *Smerius* ou *Smertus* (inscr. de Nîmes), I. *Smert .mat.* (inscr. des Baux).

la labiale B. Mais cela ne doit pas nous détourner du sens primitif.

Les anciens ont pensé que Σμινθεύς était dérivé de Σμίνθος, qui serait le nom phrygien, troyen et crétois du rat et de la souris. Cependant il ne faut pas beaucoup compter sur la philologie des écrivains grecs et latins; sans doute σμίνθος, avec la signification d'ordure ou de vermine, pouvait s'appliquer aux souris; c'était σμῦς qui était le nom de cet animal.

Le type du nom de la souris est le sanscrit *mouschas*, du radical *mousch*, voler, dérober. Il se retrouve dans les langues indo-européennes sous les formes *mousch* (persan), *mus* (lat.), *maus* (all.), *mouse* (angl.), *muys* (flam.), μῦς (gr.), *mysche* (russe), mots qui tous aussi bien que *mouschas* signifient souris.

Σμῦς est donc une altération du type primitif, produite après la séparation des tribus qui avaient emporté les mots réguliers que nous venons de citer. L'étude des inscriptions cunéiformes de la Perse, en nous montrant que le nom véritable de Smerdis ne commence pas par une sifflante, ce qu'Eschyle savait (*Pers.*, v. 774), prouve que c'est bien à l'Occident qu'est due l'articulation ΣΜ. Le grec employait les deux formes μικρὸς-σμικρός, μυδρὸς-σμυδρός, μυκτὴρ-σμυκτήρ, μύραινα-σμύραινα, μήριγξ-σμήριγξ, etc. En russe aussi on trouve des mots à double forme, tels que *mirnyi-smirnyi* (paisible) et *moutchite-smoutchite* (tourmenter), etc. Mais il faut faire attention à l'origine de cet état, qui tient à l'emploi de la préposition S pour marquer l'accomplissement.

C'est ainsi qu'en grec un certain nombre de mots, tels que ζαμενέω, ζάπυρος, ζάχρυσος, ζάθεος, sont construits à l'aide d'une préposition augmentative.

Cette articulation SM est si naturelle chez les Slaves, que les Russes ont fait passer dans leur langue les deux formes *smirna* et *mirra* pour le nom de la myrrhe; tandis que la langue latine proprement dite n'offre pas un seul exemple, non-seulement de la double forme, mais même de l'emploi des caractères SM au commencement d'un mot.

Il ne serait peut-être pas impossible que le surnom Σμινθεύς, dans lequel on entrevoit un accusatif uni au radical θε, suivant le mode qui a présidé à la formation du mot νουνεχής, eut fait croire à l'existence d'une ville nommée Sminthé, qui est probablement imaginaire.

Il semble que le nom géographique Sminthé aurait dû produire l'éthnique Σμινθαῖος, tandis que Σμινθεύς a tout à fait la forme des noms d'agents.

Le tétradrachme que nous publions ici est le plus grand de ceux que l'on connaît avec le nom d'Alexandria. Si l'on range toute la série par ordre chronologique, on pourra constater que le module décroît très-régulièrement. C'est précisément le contraire de ce qui a lieu dans la numismatique d'Alexandre et de Lysimaque.

Pergamus Myslæ.

Dépouille du lion de Némée posée sur une massue; le tout dans une couronne de peuplier.

℞. Grappe de raisin entourée de feuilles de vigne; dans le champ, ΠΕΡ en monogramme, et Θ. — Argent. (Pl. III, n° 4.)

La médaille dont nous donnons ici le dessin doit être considérée comme un demi-cistophore, non pas que son type justifie cette dénomination, mais parce que son poids, sa fabrique s'accordent très-bien avec ceux des grandes

pièces qui portent la ciste. Sestini avait décrit une pièce de Tralles appartenant à cette série, sans reconnaître à quel système elle se rattachait[1]. Mionnet a reproduit la description de Sestini sans aucune remarque[2] : c'est à Borrell que l'on doit la publication intelligente de deux monnaies de la collection de la banque d'Angleterre, pièces qui portent les types indiqués ci-dessus, et qu'il n'hésite pas à considérer comme la moitié et le quart du cistophore de Pergame[3]. La plus petite division présente bien le monogramme ΠΕΡ avec le monogramme ΠΡΥ qui se trouve très-fréquemment sur les grands cistophores de Pergame. L'autre pièce n'offre aucune lettre, et le lieu où elle a été frappée reste incertain. Il n'en est pas de même de la médaille de la collection Palin, sur laquelle le monogramme est bien distinct. M. Max Pinder, dans son mémoire intitulé : *Ueber die Cistophoren und über die kaiserlichen Silbermedaillons der römischen Provinz Asia*, a publié un demi-cistophore et deux quarts frappés à Éphèse. Il pense que le cistophore est un tétradrachme, et que les divisions ayant pour type la dépouille du lion et la grappe de raisin sont le didrachme et la drachme. M. Vazquez Queipo est d'un avis différent; il discute à plusieurs reprises le poids de ces monnaies[4], et croit que le cistophore n'est qu'un didrachme du système rhodien.

[1] *Descriz. delle med. ant. gr. del Mus. Hederv.*, t. II, p. 327, n° 4, tab. XXV, n° 6.

[2] *Descript. des méd. ant.*, Suppl., t. VII, p. 461, n° 658.

[3] *Num. chron.*, 1843, t. VI, p. 159.

[4] *Essai sur les syst. metriques et monétaires des anciens peuples*, 1859, t. Ier, p. 409, 592, 601.

Laodicea Phrygiæ.

Dépouille du lion de Némée posée sur une massue; le tout dans une couronne de peuplier.

℞. Grappe de raisin entourée de feuilles de vigne, dans le champ, ΛΑΟ et tête de femme ceinte d'une stéphané.— Argent. (Pl. III, n° 5.)

Cette même pièce a été publiée, d'après une empreinte, dans l'intéressant ouvrage de M. Pinder dont nous avons déjà cité le titre [1]. L'auteur, n'ayant pas vu la monnaie originale qui se trouvait alors à Rome, n'avait pas pu transcrire exactement les caractères qui sont gravés près de la feuille de vigne, et il a été ainsi conduit à attribuer à Tralles ce demi-cistophore, que nous avons examiné avec soin et qui appartient en réalité à Laodicée.

La petite tête gravée dans le champ du revers peut être celle de Vénus; mais on peut y chercher aussi l'effigie de Laodice, femme d'Antiochus II, fondateur de la ville. Cette tête ressemble à celle d'une autre Laodice, femme de Démétrius Ier, que nous connaissons par un camée et des médailles [2]. Il est d'autant plus difficile pour nous de distinguer la reine de la déesse, que les anciens se plaisaient à les confondre. On trouve sur la côte de Syrie des figures de bronze qui ont tout à fait l'aspect de Vénus; elles sont nues, mais leur tête est couverte d'une colombe, comme la tête des reines d'Égypte est couverte de la dépouille d'un vautour. Ces figurines représentent des reines de Syrie. Le

[1] *Ueber die Cistophoren*, pl. I, n° 15, p. 566, n° 163. Berlin, 1855.

[2] Visconti, *Icon. grecque*, pl. 46, n° 27. — Allier de Hauteroche, *Essai sur l'expl. d'une tessère*, pl. n° 6. — Millingen, *Ancient coins of gr. Cities and Kings*, 1831, pl. V, n° 21.

Musée du Louvre en possède plusieurs, dont une reproduit d'une façon évidente les traits et la coiffure si caractéristique de Cléopâtre, femme de Démétrius II et mère d'Antiochus VIII.

Lydda Lyciæ.

Tête du Soleil, de face, aigle couvrant en partie la joue droite.

℞. ΛΥΔΔ. Fleur de balaustium. — Argent. (Pl. III, n° 6.)

Les monnaies à ce type, assez longtemps attribué à Rhodanusia dans la Gaule et restitué ensuite à la Lycie [1], tendent à devenir plus nombreuses. M. l'abbé Greppo a retrouvé il y a plus de seize ans deux demi-drachmes sur lesquelles le *balaustium* est accompagné des caractères ΛΩ, pièces que le savant antiquaire classe à Loryma. M. Waddington a fait connaître une monnaie conservée au Musée Britannique sur laquelle on lit ΠΛ. ΞΛ, Patara, Xanthus [2]; enfin il existe à la Bodléienne d'Oxford une pièce portant ΞΛ et ΔΛ qui indique une alliance entre Xanthus et Daddala [3].

L'hémidrachme de la collection Palin présente une légende bilinéaire qui nous a paru fournir le nom de Lydda, ville indiquée par Ptolémée (lib. V, cap. III, § 2) sous la forme Λύδαι; et qui se trouve placée entre Daddala et Caunus, par conséquent en Lycie suivant ce géographe, et en Carie suivant Strabon. La manière dont le nom de

[1] *Rev. num.*, 1840, p. 405.

[2] *Rev. num.*, 1853, p. 94.

[3] Wise, *Numm. antiq. scriniis Bodleianis recond. catal.*, p. 6, col. 2, Rhodus insula.

cette ville est écrit dans Ptolémée n'est pas un obstacle à l'attribution proposée ici. Hiéroclès mentionne sous la forme *Sitæ* la ville lydienne qui, d'après les monnaies, se nommait *Saittæ*. La *Synnada* des médailles devient *Synada* dans Eusèbe et dans Tzetzès.

Il existait d'ailleurs en Palestine, dans la tribu d'Éphraïm, une autre Lydda, connue de Pline et de Josèphe, nommée aussi dans le livre des Machabées. Elle était épiscopale, et, parmi les souscriptions des actes du concile de Calcédoine, on trouve *Photinus episcopus Lydæ*[1]. Le texte de Ptolémée lui-même donne à cette ville le nom de Λύδα[2]. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que les anciens écrivaient fort souvent simples les caractères qui se prononçaient doubles[3]. Nous pouvons donc sans scrupule inscrire le nom de Lydda parmi ceux des villes de la côte d'Asie Mineure. On remarquera qu'on retrouve en Syrie et en Palestine Adada, Buba, Gabala, Phaselis, Thelmenissus, Pinara, Lydia, qu'il est facile de comparer à des noms appartenant à l'Asie Mineure.

Lorsque nous nous sommes, pour la première fois, occupé des monnaies de la Lycie, nous avons publié une demi-drachme de la collection Tochon d'Annecy portant exactement le même type que celle de Lydda. Nous proposions de lire dans les monogrammes du revers les noms des villes lyciennes Patara et Arendæ[4]. Ce dernier nom a été contesté par ce motif qu'un bon manuscrit de Ptolémée porte, au lieu d'Ἀρένδαι, Τρεβένδαι, qui est une forme altérée de la

[1] Baluzii, *Concilior. nova collect.*, 1683 et 1707, colonne 1239.

[2] Voy. Reland, *Palæstina*, p. 461, d'après le manuscrit de Pic de la Mirandole et l'édition de 1513.

[3] *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XXI, p. 373.—*Rev. num.*, 1857, p. 182.

[4] *Rev. num.*, 1840, pl. XXIII, n° 7 et p. 451.

Τρέβεννα des médailles [1]. Il est possible en effet qu'Arendæ ne soit que le résultat d'une erreur de copiste. On pourrait voir dans les monogrammes dont il vient d'être question les noms de Patara et d'Arnea, car la barre brisée de l'A permet de lire APN dans le monogramme de la seconde ligne. Arnea est une ville de Lycie, citée par Hiéroclès et par Étienne de Byzance, distincte d'Arna, que ce dernier donne comme étant l'ancien nom de Xanthus, nom qui s'est retrouvé sous la forme Arina sur l'obélisque découvert dans les ruines de cette ville et sur une monnaie d'argent conservée à la Bibliothèque impériale de Paris.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] Waddington, *Rev. num.*, 1853, p. 97; 1858, p. 175. — On sait dans quel état d'altération nous est parvenu le texte de Ptolémée. Il faut remarquer toutefois que l'on connaît des monnaies frappées dans une dizaine de villes lyciennes que ce géographe ne nomme pas.

DISSERTATION

SUR LES

MÉDAILLES ATTRIBUÉES AU PÈRE DE L'EMPEREUR TRAJAN.

Nullius addictus jurare in verba magistri.
HORACE.

Malgré les travaux de tant de savants, la numismatique romaine offre encore beaucoup d'obscurités. On a trop souvent accepté l'opinion des maîtres. De là des erreurs reçues, accréditées de l'un à l'autre, et par là même plus difficiles à déraciner. On ne doit pas craindre de les aborder de front. La numismatique et l'histoire y sont également intéressées.

Presque tous les numismatistes, depuis Vaillant jusqu'à Mionnet inclusivement, se copiant les uns les autres, et sans un examen plus approfondi, ont donné comme frappées en l'honneur du père de Trajan des médailles où le nom de TRAIANVS est précédé ou suivi du mot PATER :

DIVVS TRAIANVS PAT.
DIVVS PATER TRAIANVS.

Suivant eux, l'empereur Trajan les aurait fait frapper à la mort de son père, auquel il venait de faire rendre les hon-

neurs divins, car toutes, sans exception, portent la désignation de DIVVS.

Les numismatistes ont été séduits tout d'abord, on le voit, par le nom de PATER, qu'ils ont pris dans son sens grammatical, de père selon la nature, de *genitor*.

Ils auraient pu, cependant, en jetant un regard en arrière, éprouver tout au moins un moment d'hésitation. Ils pouvaient lire, en effet, sur les médailles d'Auguste, les mots :

DIVVS PATER AVGVSTVS
DIVVS AVGVSTVS PATER

qui leur offraient une analogie si frappante avec ceux de

DIVVS PATER TRAIANVS
DIVVS TRAIANVS PAT.

et, cependant, personne n'a été tenté de les appliquer au père d'Auguste, qui n'a jamais, on le sait, porté le nom d'Auguste, mais bien celui d'Octave.

Ce qui a pu entraîner les numismatistes, et cela se conçoit parfaitement, c'est que les médailles à la légende de DIVVS PATER TRAIANVS portent, sur une des faces, la tête de l'empereur Trajan, avec son nom, ses attributions et l'année de son consulat :

IMP. TRAIANVS AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VI. P. P.

Dès lors, se sont-ils dit, ces médailles ont été frappées par cet empereur, et la légende qu'on y lit :

DIVVS TRAIANVS PAT.
DIVVS PATER TRAIANVS,

s'applique à son père. Il les lui aura consacrées à sa mort, en le déifiant. Ce raisonnement, tout logique et tout sédui-

sant qu'il paraisse, résiste-t-il à un examen sérieux? Nous ne le pensons pas.

Disons d'abord (cette remarque est importante), que le consulat annoté sur ces pièces, est, invariablement, le sixième et dernier du règne de Trajan, durant lequel cet empereur quitta le trône et la vie.

Si nous retrouvions sur des médailles, frappées et émises, d'une manière incontestable, après la mort de l'empereur Trajan, cette même légende, avec la même annotation de son sixième consulat, ne serions-nous pas en droit de dire que l'induction tirée par les numismatistes perd sa valeur?

Or, il existe de ces médailles.

Tête laurée de Trajan :

IMP. CAES. NERV. TRAIAN. OPTIM. AVG. P. M. TR. P. COS. VI. P. P.

Au revers : Têtes affrontées de Nerva et de Plotine :

DIVI NERVA P. ET PLOTINA AVG. IMP. TRAIAN (*i uxor*)[1].

Plotine est divinisée sur cette pièce, DIVI NERVA P. ET PLOTINA; elle n'a donc pu être frappée qu'après la mort de cette impératrice. Or Plotine, on le sait, a survécu à Trajan, bien que l'ayant suivi de près au tombeau[2]. C'est elle qui rapportait à Rome, en compagnie de Matidie, sa nièce, les cendres de cet empereur, son mari[3].

[1] En or, au Cabinet des médailles. Caylus, *Num. aurei imp. rom.*, n° 273.

[2] Les historiens sont tous d'accord pour fixer au règne d'Hadrien la mort de Plotine; mais ils n'en précisent point la date. Elle dut suivre de près celle de son mari, cette médaille le prouverait.

Hadrien ne s'était pas contenté de frapper des médailles en l'honneur de Plotine et de l'avoir divinisée, il lui dressa un temple magnifique : « In honorem Plotinæ, dit Spartien, basilicam apud Nemausum opere mirabili extruxit. »

[3] Spartien.

Ainsi voilà une médaille, incontestable, frappée après la mort de Trajan, sur laquelle nous retrouvons son image, ses attributions et l'annotation de son sixième consulat, son nom, comme sur celles à la légende de DIVVS PATER TRAIANVS, dont les numismatistes se sont fait une arme pour les attribuer à l'empereur Trajan et les faire frapper par lui en l'honneur de son père.

Il est donc permis d'écarter, pour l'attribution adoptée jusqu'ici par les numismatistes, comme preuve à l'appui, la légende aux noms et au sixième consulat de l'empereur Trajan, qui n'est point exclusive.

Reste celle de DIVVS TRAIANVS PAT., DIVVS PATER TRAIANVS, prise en elle-même.

Cette légende, hâtons-nous de le dire, nous la retrouvons sur plusieurs médailles émanées du successeur de Trajan, de l'empereur Hadrien et à son effigie. Elle y est ainsi reproduite :

DIVO TRAIANO PATRI
DIVO TRAIANO PATRI AVG
DIVVS TRAIANVS PARTH. (*parthicus*) PATER;

or ces légendes ne peuvent s'appliquer qu'au père adoptif d'Hadrien, à Trajan, et non au père de ce dernier, qui n'a jamais pu, dans aucun cas, porter les noms d'Auguste et de Parthique, noms qui appartiennent à Trajan lui-même.

Il est donc possible, rationnel même de regarder, par analogie, comme émises par Hadrien, toutes les médailles à la légende de DIVVS TRAIANVS PATER, qu'on a appliquées, jusqu'à ce jour, au père de Trajan.

Pour justifier cette assertion, il devient nécessaire que nous entrions dans quelques détails historiques.

Trajan, en revenant de son expédition de Perse, s'arrêta malade en Cilicie, à Selinunte, où il mourut.

Si l'on en croit les historiens, Trajan, bien qu'uni à Hadrien par des liens de parenté, n'avait pas voulu l'adopter, « vivens noluerat adoptare [1], Hadrianum nunquam vi- » vens Trajanus adoptavit [2].» Plotine, femme de Trajan, entièrement dévouée à Hadrien, aposta, dit-on, au lit de mort de son mari, un étranger, qui, d'une voix éteinte, simula celle de Trajan, pour prononcer l'adoption de son favori. « Nec desunt qui factione Plotinæ, mortuo jam Trajano, » Hadrianum in adoptionem adscitum fuisse prodiderint, » supposito qui pro Trajano fessa voce loqueretur [3]. » Plotine, éprise d'Hadrien, raconte Dion Cassius, qui disait tenir ces détails de son père, alors préfet de Cilicie, cacha la mort de Trajan durant plusieurs jours, afin de préparer l'adoption d'Hadrien. C'est ce qui ressortit des lettres d'adoption qui furent portées au sénat; car elles n'étaient pas souscrites de la main de Trajan, mais de celle de Plotine; ce qui ne s'était jamais vu [4].

Hadrien, qui était alors à Antioche, averti par Plotine, en partit pour voir, à leur passage, les restes de Trajan, que Plotine et Matidie, sa nièce, portaient à Rome [5], où lui-même ne tarda pas à se rendre. Il s'était empressé d'écrire au sénat, qui alla au-devant de ses

[1] Eutrope.

[2] Spartien

[3] Spartien.

[4] Aurélius Victor rapporte la même chose :

« Alii Plotinæ, Trajani conjugis, favore imperium assequutum putant, quæ viri testamento hæredem regni simularat. »

[5] Ad inspiciendas reliquias Trajani quas Atianus, Plotina et Matidia deferebant. (Spartien.)

désirs, pour réclamer les honneurs divins en faveur de Trajan[1].

On comprend toute l'importance qu'Hadrien dut mettre à prévenir ou à étouffer la rumeur publique, à répandre le bruit de son adoption anticipée, à la faire accepter par le sénat, à la faire éclater aux yeux de tous. Aussi, en attendant que le sénat eût confirmé son accession à l'empire, ainsi qu'il l'en avait sollicité[2], et sans doute pour l'entraîner, enhardi qu'il était par les acclamations de l'armée qu'il commandait en Syrie, s'empressa-t-il de faire frapper des médailles où Trajan figurait comme son père adoptif :

DIVVS PATER TRAIANVS,
DIVO TRAIANO PATRI AVG.

Afin de sanctionner cet acte de dernière volonté, qui lui assurait l'empire, il prit à tâche d'en relater en quelque sorte la date, en inscrivant sur ces mêmes médailles, avec le nom et l'image de Trajan, n'osant pas encore y mettre la sienne avant que le sénat ne se fût prononcé, l'indication du sixième et dernier consulat de cet empereur. C'est alors qu'Hadrien aura fait frapper les médailles dont nous nous occupons.

Hadrien avait fait plus. Au nom vénéré de Trajan, il voulut associer, sur ces premières médailles, celui de Nerva, dont la mémoire n'était pas moins chère aux Romains, faisant ainsi remonter, en quelque sorte, sa filiation de l'un à l'autre, et se plaçant sous le patronage de ces deux excellents empereurs. La politique, encore plus que la recon-

[1] Trajano divinos honores, datis ad senatum, et quidem accuratissimis literis postulavit. (Spartien.)

[2] « Or Hadrien écrivit au Sénat, pour le supplier de lui confirmer l'empire. » (Dion Cassius.)

naissance, eut part à cette manifestation. Voici la description d'une de ces pièces [1] :

Tête de Trajan

IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS VI. P. P.

Toujours la date du sixième consulat, remarquons-le. Au revers, têtes affrontées de Nerva et de Trajan :

DIVI NERVA ET TRAIANVS PAT. [2]

La tête du TRAIANVS PATER, sur cette médaille, offre, disons-le, la ressemblance la plus frappante avec celle des médailles les plus connues de l'empereur Trajan.

Hadrien, reconnu empereur par le sénat, se substitua immédiatement à Trajan sur ses médailles, tout en empruntant pour lui-même le nom de Trajan, afin de rappeler à tous son adoption et son titre à l'empire.

C'est ainsi que nous lisons sur deux de ces médailles, qui durent suivre de près celles où son nom n'apparaissait pas encore :

IMP CAES TRAIAN HADRIAN OPT AVG G. D. PART.

Ces pièces sont encore consacrées à son père adoptif; on y lit :

DIVO TRAIANO PATRI
DIVO TRAIANO PATRI AVG. [3]

Nous retrouvons le même souvenir sur une médaille où

[1] En or, au Cabinet des médailles. Caylus, *Num. aurei imp. rom.*, n° 272.

[2] Plus tard, sur ses monnaies et sur les monuments, Hadrien prenait le titre de petit-fils de Nerva : NERVAE NEPOS.

[3] En or, au Cabinet des médailles. Caylus, *Num. aur. imp. rom.*, n° 343.

Hadrien, sur ces médailles, ne prend pas le titre de père de la patrie, P.P., qu'il avait refusé en montant sur le trône impérial, et qu'il n'accepta que plus tard; ce qui confirme l'époque que nous assignons à l'émission de ces pièces. *Patriæ patris nomen sibi delatum, statim, et iterum postea*, distulit. (Spartien.)

Hadrien (car nous lui attribuons cette pièce) voulut associer, dans sa reconnaissance, le nom de Plotine à celui de son mari, et qu'il dut faire frapper peu de temps après la mort de Trajan :

PLOTINAE AVG.
DIVO TRAIANO PARTH. AVG. PATRI [1]

Il résulte de ces données historiques et de l'examen corrélatif des médailles, que nous pouvons, que nous devons attribuer au successeur de Trajan, à Hadrien, toutes ces pièces à la légende de DIVVS TRAIANVS PATER et analogues, et que nous devons les regarder comme étrangères au père de l'empereur Trajan.

Sur toutes ces médailles les traits du visage accusent un âge assez avancé, qui correspond à celui de l'empereur Trajan, déjà sexagénaire lors de son sixième consulat, dont ces médailles portent la date. Ils offrent une ressemblance marquée avec les traits figurés sur quelques-unes des pièces des dernières années de la vie de cet empereur, que jamais personne n'a été tenté de lui contester.

Si l'on remarquait quelque dissemblance d'une tête à l'autre en parcourant la longue série des médailles de Trajan, elle s'expliquerait naturellement par la différence d'âge, le règne de cet empereur s'étant prolongé durant près de vingt années, indépendamment du plus ou moins d'exactitude, du plus ou moins d'habileté des monétaires. Il n'est pas de numismatiste un peu exercé qui ne sache qu'il n'existe pas de série impériale où de semblables dif-

[1] En or. Cabinet des médailles. Caylus, *Num. aur. imp. rom.*, n° 331.

Nous nous sommes attaché à citer des pièces conservées dans le Cabinet impérial, afin d'en rendre l'examen plus facile. Nous avons choisi de préférence les pièces en or, comme émanant des empereurs eux-mêmes et offrant une exécution plus soignée et plus certaine.

férences ne se fassent remarquer. Il ne serait donc pas possible de s'en faire une arme contre l'attribution que nous avons faite [1].

Il nous reste une question à examiner, question importante, qui n'a été soulevée ni entrevue, que je sache, par aucun des numismatistes qui ont donné au père de Trajan la légende de DIVVS PATER TRAIANVS. Elle méritait cependant de fixer leur attention.

Laissant un instant de côté les médailles, se sont-ils demandé s'il était bien prouvé que le père de l'empereur Trajan avait reçu de son fils les honneurs divins? Ont-ils fait un appel aux historiens pour s'en convaincre ? Se sont-ils assuré s'ils avaient laissé percer dans leurs écrits, généralement amoureux de ces détails, quelque trace de cette apothéose? Ils ne l'ont pas fait.

Cet examen devenait d'autant plus nécessaire, qu'il leur était facile de s'apercevoir que toutes les fois que les historiens prononcent purement et simplement les mots de TRAIANVS PATER, ils entendent parler de l'empereur Trajan lui-même. Cela était compris de tous. C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, que Spartien, à l'occasion du temple, bien connu, qu'Hadrien avait élevé, dans Rome, à Trajan, s'exprime ainsi : « Quum (Hadrianus) opera infinita fecisset, numquam ipse, nisi in *Trajani patris* templo, nomen suum scripsit. »

A défaut des numismatistes, consultons donc les histo-

[1] M. Lenormant a enrichi la collection des antiques de la Bibliothèque impériale d'un très-beau buste en marbre offrant quelque ressemblance avec la tête de Trajan, que le savant conservateur donne au père de cet empereur. Sans chercher à contester cette attribution, nous ferons remarquer qu'elle n'infirme en rien la thèse que nous avons soutenue. Trajan, qui décerna les décorations triomphales à son père, a bien pu lui ériger des statues.

riens. Adressons-nous à celui de tous qui, par le temps où il a vécu, par position, a dû être le mieux instruit, et dont personne ne sera tenté de récuser le témoignage. Nous avons nommé Pline le Jeune, le contemporain, l'ami, le confident de Trajan. Voici comment Pline s'exprime dans le panégyrique de cet empereur, qu'il prononça dans le sénat; nous traduisons aussi littéralement que possible : « Et toi, Trajan le père, dit-il en parlant du père de l'em-
» pereur Trajan, car toi aussi, si *ta place n'est pas dans les*
» *cieux*, tu en es à proximité, quelle félicité tu dois éprouver
» en voyant ton ancien tribun, ton ancien soldat, devenu
» un si grand empereur, un si grand prince ! Il s'élève un
» combat amical entre toi et celui qui l'a adopté, pour sa-
» voir s'il est plus beau de l'avoir engendré ou de l'avoir
» choisi. Applaudissez-vous tous les deux de l'immense
» service que vous avez rendu à la république en la dotant
» d'un si grand bienfait. Bien que la vertu d'un fils ait
» donné à l'un de vous les décorations triomphales, à
» *l'autre l'apothéose*, votre gloire n'est pas moindre d'a-
» voir dû ces honneurs à un fils que si vous les aviez
» obtenus directement [1]. »

Il résulte de ce précieux passage que l'empereur Trajan, tout en rendant à son père de grands honneurs, ceux des décorations triomphales, par exemple, n'a pas fait pour lui ce qu'il fit pour Nerva, son père adoptif, qu'il mit au

[1] Sed et tu pater Trajane (nam tu quoque si *non sidera*, proximam tamen sideribus obtines sedem) quantam percipis voluptatem quum illum tribunum, illum militem tuum, tantum imperatorem, tantum principem cernis ! Cumque eo qui adoptavit amicissime contendis, pulchrius fuisse genuisse talem, an elegisse. Macte uterque ingenti in rempublicam merito, cui hoc tantum boni contulistis. Licet alteri vestrum filii virtus *triumphalia*, *cœlum* alteri *dederit*; non minor tamen vestra laus, quod ista per filium quamsi ipsi meruissetis (*Panegyricus*, c. LXXXIX.)

rang des Dieux, au premier, *non sidera*, mais *triumphalia*, au second, *cœlum dederit.*

L'empereur Trajan n'a donc pas rendu à son père les honneurs divins; il a pu le placer au rang des héros, mais il ne l'a pas placé au rang des Dieux, *proximam sideribus obtines sedem*, *non sidera.* Il n'a pu, par conséquent, cela reste démontré, consacrer un semblable souvenir sur ses médailles.

Le témoignage de Pline, si important, si capital, tranche, on le voit, la question.

Ainsi, il résulte, non-seulement de l'étude des médailles et des données historiques qui s'y rattachent, mais plus encore des paroles prononcées en plein sénat par l'ami de Trajan, dont il nous a légué le souvenir, que la légende de DIVVS PATER TRAIANVS, appliquée jusqu'à ce jour au père de l'empereur Trajan, n'a jamais pu le concerner; mais qu'elle s'applique à Trajan lui-même; que dès lors les médailles sur lesquelles elle se rencontre n'ont pu être frappées par cet empereur, mais par Hadrien, son successeur et son fils adoptif.

Appendice.

Tout en reconnaissant avec nous que les médailles à la légende de DIVVS PATER TRAIANVS n'ont point été frappées par l'empereur Trajan, mais qu'elles émanent de l'empereur Hadrien, ce qui est le point capital et dont les conséquences découlent d'elles-mêmes ; si, arrêté par quelque dissemblance dans les traits d'une tête à l'autre, sur plusieurs, ou, tout au moins, sur une des médailles que nous avons citées, on voulait, ainsi que l'observation nous en a été faite, y reconnaître deux têtes différentes, dont

l'une serait celle du père de Trajan, que d'objections contre une semblable attribution !

Sans nous appesantir sur les observations que nous avons présentées ci-dessus, touchant les variétés dans le caractère des têtes d'une même série impériale, observations dans lesquelles nous persistons ; en renonçant même à supposer qu'on n'ait pas eu l'intention de différencier, sur la même pièce, le mort du vivant, en quelque sorte, l'empereur du dieu, comment admettre qu'Hadrien, qu'aucun lien, aucun engagement, aucune nécessité politique ne rattachait au père de l'empereur Trajan, ait fait pour lui, en montant sur le trône, ce que son fils lui-même, l'empereur Trajan, n'avait pas cru devoir ou pouvoir faire, lui qui s'était empressé de faire diviniser son père adoptif, Nerva?

Pour qu'on ne puisse pas mettre en doute les intentions d'Hadrien touchant le père de Trajan, faisons un appel à son historien, à Spartien, qui entre dans des détails si intimes, si circonstanciés sur les actes de cet empereur. « A la mort de l'empereur Trajan, Hadrien, nous dit-il, s'empressa d'écrire, dans les termes les plus pressants, au sénat, pour réclamer en faveur de Trajan les honneurs divins. » Parle-t-il du père de Trajan? Demande-t-il pour lui la même faveur? Il n'en dit pas un mot : « Trajano divinos honores, » datis ad senatum et quidem accuratissimis literis, postu- » lavit. » Voilà tout.

Hadrien avait un intérêt immense à se faire reconnaître pour le fils adoptif de l'empereur Trajan, ainsi que nous l'avons expliqué, à s'affilier même au père adoptif de Trajan, à l'empereur Nerva, ainsi qu'il le fit, à en consacrer le souvenir sur les monuments en tout genre, médailles et autres ; mais il n'avait, il ne pouvait avoir aucun intérêt à revendiquer pour soi la paternité du père, selon la nature, de l'em-

pereur Trajan, qui n'avait point porté le sceptre impérial. Le père de Trajan restait complétement indifférent à ce prince, si habile, si politique.

Il y a plus, en divinisant, si même le sénat s'y fût prêté, le père de Trajan, Hadrien, qui devait tout à la mémoire de cet empereur, qui affectait pour lui un véritable culte, n'eût-il pas paru, ainsi, aux yeux du sénat et du peuple romain, adresser un reproche à la mémoire vénérée de cet empereur, en cherchant à réparer un oubli injurieux pour son père?

Rappellerons-nous que la déification, d'après l'usage consacré au temps de l'empire, avait lieu immédiatement après la mort. Or, le père de Trajan était, depuis de longues années, descendu dans la tombe lorsqu'Hadrien monta sur le trône et qu'on le fait lui rendre les honneurs divins.

Est-il nécessaire, enfin, de faire remarquer dans quelle incertitude, dans quelle confusion eussent jeté le peuple romain, auquel on s'adressait, toutes ces médailles à la légende de DIVVS TRAIANVS PATER sans distinction particulière, qu'on veut faire appliquer à la fois et à l'empereur Trajan et à son père. Les monétaires d'Hadrien, s'il en eût été ainsi, n'auraient pas manqué de différencier cette légende, en inscrivant, par exemple, pour le père de Trajan les mots DIVVS TRAIANVS DIVI TRAIANI AVGVSTI PATER, ou tout autre indication analogue; ce qui était rationnel, nécessaire, indispensable même. Or, ils ne l'ont pas fait.

Nous persistons donc dans les conclusions de notre mémoire. Nous croyons inutile d'insister davantage.

A. Deville,
Correspondant de l'Institut
(Académie des inscriptions et belles-lettres).

OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES PORTANT L'EFFIGIE DE TRAJAN PÈRE.

(PL. IV.)

Non enim tam auctoritatis in disputando, quam rationis momenta quærenda sunt.

CICERO.

Nous avons accueilli avec empressement le mémoire qui précède. Sa forme remarquable, la clarté du style, l'intérêt du sujet mis en question, ne sont pas les seuls mérites qui aient déterminé les éditeurs de la *Revue* à le publier. M. Deville leur paraît avoir démontré, et c'est un point important et curieux, que les monnaies sur lesquelles on lit le nom de *Trajanus pater* ont été fabriquées par ordre d'Adrien.

Mais notre savant collaborateur s'attache encore à prouver que le portrait attribué à Trajan père est celui de Trajan fils, et en cela nous ne saurions partager son opinion. Nous ferons donc connaître sur quoi se fonde notre dissentiment partiel, afin de mettre les antiquaires à même de décider.

M. Deville, pour prouver que Trajan père n'a pas été mis au rang des Dieux, et que, par conséquent, l'effigie accompagnée de la légende DIVVS PATER TRAIANVS ne

pourrait lui appartenir, cite un passage du panégyrique prononcé par Pline le Jeune devant le sénat.

Ce document aurait dans la discussion une très-grande valeur s'il était postérieur à la mort de l'empereur Trajan, ou du moins postérieur au sixième et dernier consulat de ce prince, dont l'indication se trouve sur les aureus frappés à l'effigie de Trajan père. Mais il n'en est pas ainsi : le panégyrique a été prononcé en l'an 100 de Jésus-Christ, dans la troisième année du règne de Trajan ; le sixième consulat est de l'an 112; Trajan n'est mort qu'en 117. On voit donc qu'il s'est écoulé dix-sept années entre la rédaction du panégyrique et l'avénement d'Adrien ; dix-sept années dont le temps n'a pas respecté l'histoire. Quelques pages tirées par Xiphilin de Dion Cassius, quelques phrases d'Aurelius Victor, de Spartien, d'Eutrope et de Malala, c'est à peu près tout ce qui nous permettrait d'apprécier les actes du sage et vaillant successeur de Nerva, si nous n'utilisions les monuments numismatiques et épigraphiques. L'histoire se tait parce les textes ont été perdus, mais son silence n'est pas une négation. Ainsi, par exemple, entre l'an 106 et l'an 113 on ne sait pas même si Trajan était en Orient ou en Occident; quel parti peut-on tirer d'une histoire ainsi mutilée?

En l'an 100, Trajan père était déjà, suivant Pline, bien près de l'apothéose : « Tu pater Trajane,... si non sidera, » *proximam* tamen sideribus obtines *sedem.* »

Qui pourrait affirmer que pendant les dix-sept années suivantes, le sénat, voulant donner à l'empereur un témoignage de son admiration pour ses actions glorieuses, n'a pas fait franchir à Trajan père l'étroit espace qui le séparait des honneurs divins?

On ne révoque pas en doute la consécration de Plotine,

et cependant c'est un fait que l'histoire écrite ne rapporte pas. On ne sait même pas à quelle époque est morte cette impératrice. Elle a survécu à Trajan; mais pendant combien de temps? Les textes ne nous le disent point.

Pline, dans son panégyrique, parle aussi de Plotine et de Marciane. « Obtulerat illis, dit-il, Senatus cognomen Augustarum, quod certatim deprecatæ sunt, quam diu appellationem patris patriæ tu recusasses : seu quod plus esse in eo judicabant, si uxor et soror tua, quam si Augustæ dicerentur. Sed quæcumque illis ratio tantam modestiam suasit, hoc magis dignæ sunt, quæ in animis nostris et sint et habeantur Augustæ, *quia non vocantur.* »

Ainsi, à s'en tenir aux brillantes antithèses de Pline, Plotine et Marciane n'auraient pas porté le titre d'Auguste. Cela est vrai sans doute pour l'année 100, tout comme il est vrai qu'alors le père de Trajan n'avait pas reçu les honneurs divins; mais une inscription de Sarzane[1] nous montre qu'en l'an 105 Plotine et Marciane avaient accepté ce titre d'Auguste que les médailles leur donnent aussi.

Quant à la consécration de Marciane, si nous étions forcés de nous borner au texte des écrivains, nous ne pourrions y ajouter foi. Heureusement le témoignage des monnaies et des inscriptions nous vient en aide, et il nous suffit[2].

Laissons donc de côté le panégyrique composé par Pline le Jeune au début du règne de Trajan, et abordons l'étude des monuments numismatiques.

[1] Gruter, 247, 6.—Muratori, 230, 7.—Voir aussi l'inscription de l'arc d'Ancône, qui est de l'an 115.

[2] C'est aux médailles que nous devons les noms de Plautiana, d'Orbiana, de Paulina, de Marinus, d'Otacilia Severa, de Pacatien, d'Etruscilla, de Cornelia Supera, de Mariniana, de Dryantilla, de Severina, de Magnia Urbica, de Nigrinien, de Dom. Domitianus. Les rejeterons-nous parce qu'ils ne figurent pas dans l'histoire?

On trouvera réunies dans une même planche quatre monnaies d'or qui portent au revers du buste *lauré* de l'empereur Trajan les types suivants :

1° DIVVS PATER TRAIANVS. Tête nue de vieillard tournée à droite.

2° DIVI NERVA ET TRAIANVS PAT. Tête *laurée* de Nerva en face d'une tête nue tout à fait semblable à celle que porte la pièce précédente.

3° DIVI NERVA P. ET PLOTINA AVG IMP TRAIAN. Têtes opposées de Nerva et de Plotine.

Ces pièces paraissent avoir été frappées en même temps ; nous les croyons gravées par la même main. L'aureus n° 4 comprend Plotine parmi les DIVI qu'il représente. Ces pièces ont donc été émises par Adrien après la mort de Trajan.

Mais si la tête nue gravée au revers des n°s 1, 2 et 3 représente Trajan fils, Trajan l'empereur, comment se rendrait-on compte du type tout particulier qui lui a été donné? Il suffit de comparer la forme du nez, de l'arcade sourcilière, du front, dans les deux portraits placés l'un au revers de l'autre, pour demeurer convaincu qu'ils appartiennent à deux personnages différents, n'ayant entre eux que cette ressemblance assez naturelle qui doit exister entre un père et un fils [1]. Ne soyons donc pas étonnés si Spanheim, Vaillant, Eckhel, Visconti, Mionnet, M. Lenormant, et tous ceux qui se sont occupés de numismatique romaine ou d'iconographie, ont reconnu une effigie de Tra-

[1] Dans cette question, il faut accorder une grande importance au buste de marbre provenant de la collection de M. le baron Behr, et récemment attribué à Trajan père par M. Ch. Lenormant. Ce buste, de l'avis de tous ceux qui le voient, représente le personnage dont l'effigie est, sur les aureus, accompagnée de la légende *divus pater Trajanus*. Or les grandes dimensions du marbre mettent en évidence les caractères qui distinguent bien nettement ce portrait de celui de Trajan l'empereur.

jan père. D'ailleurs pourquoi aurait-on reproduit deux fois sur les mêmes pièces les traits de l'empereur Trajan?

Dira-t-on qu'on avait pu inventer pour Trajan divinisé un profil différent de celui de Trajan vivant? A cet égard, il nous suffirait de renvoyer aux six aureus que nous plaçons sur la planche IV à la suite des quatre premiers (nos 5, 7 à 11). L'empereur Trajan porte sur tous le titre DIVVS, et néanmoins sa tête est toujours celle-là même que tous ses bustes, que toutes les monnaies frappées de son vivant lui donnent.

Il y a donc ici un fait matériel, facile à vérifier, qu'aucun raisonnement ne peut détruire.

On remarquera que les légendes ne diffèrent pas moins que les effigies. Trajan père, c'est *Trajanus pater*, en quelque sorte *Trajanus senior*. L'empereur Trajan divinisé, c'est *Trajanus pater Augustus*, c'est-à-dire Trajan père, *l'empereur* [1], ou *Trajanus Parthicus*, Trajan, le vainqueur des Parthes. On a donc eu soin d'établir une distinction entre les deux personnages. Un aureus du Cabinet de Vienne, deux fois décrit par Eckhel [2], offre même les légendes DIVO TRAIANO AVGVSTI PATRI — DIVAE PLOTINAE AVGVSTI MATRI (pl. IV, n° 9), et s'il est

[1] Il existe bien une variété extrêmement rare de l'aureus de Trajan l'empereur au revers d'Adrien, avec la légende DIVO TRAIANO PATRI. On en connaît un exemplaire au Musée impérial de Vienne (Eckhel, *D. N.* VI, p. 477). et un chez M. le duc de Blacas (pl. IV, n° 8). La tête de Trajan est laurée; la légende au datif. Il est impossible de confondre ce type avec celui de Trajan père. Quant à la légende DIVVS TRAIANVS PARTH. PATER, citée par M. Deville, elle ne se trouve que dans Vaillant (*Num. imp. rom. præst.*, 1743, t. I, p. 64), et suivant cet auteur elle figurerait sur un grand bronze. C'est une monnaie que personne n'a jamais vue et que de très-habiles numismatistes croient imaginaire.

[2] *Mus. Cæs.*, t. II, p. 173, n° 7. — *Doct. num.* t. VI, p. 466.

bien authentique[1], il pourrait servir à interpréter les légendes AVG. PATRI et PATRI AVG. des aureus nos 5 et 7.

M. Deville pense que la déification avait lieu immédiatement après la mort. Sans doute, l'intérêt politique qui inspirait cet acte pressait l'empereur nouvellement monté sur le trône de se rattacher par cette cérémonie à l'autorité de son prédécesseur. Mais il y a des exemples de consécrations faites dans des conditions différentes. Livie a été divinisée par Claude[2] : Commode, cinq ans après sa mort, par Septime Sévère ; Julie Domna, par Élagabale ou par Sévère Alexandre[3]. Domitilla, femme de Vespasien, morte avant l'avénement de son mari, fut placée au rang des Dieux, soit par Vespasien même, soit, et cela paraît plus probable, par Titus[4].

[1] Nous devons à l'obligeance du savant M. J. Arneth une excellente empreinte de cet aureus qui est très-usé et ne pèse que 6gr,85. Cette faiblesse de poids, jointe à un aspect émoussé, a fait naître des soupçons sur l'authenticité de la pièce (*Synopsis num. ant. Mus. Cæs. Vindob.*, pars II, p. 82), dont le style est pourtant parfaitement antique, et qui a été décrite par Eckhel (1779) à une époque où le faussaire Becker n'était âgé que de huit ans.

[2] Claude a commencé à régner douze ans après la mort de Livie.

[3] Il nous paraît probable qu'Alexandre mit au rang des Dieux en même temps les deux sœurs Julie et Mæsa lors de la mort de cette dernière, qui était son aïeule. La ressemblance des monnaies de consécration de ces deux impératrices autorise cette hypothèse.

[4] Il est certain que, Vespasien déjà empereur, Domitilla n'avait pas encore été placée au rang des Dieux, ainsi qu'on le voit dans une inscription d'Herculanum :

FLAVIAE. DOMITILLAE. . . . .
VESPASIAN. CAESAR. . . . .

La médaille sur laquelle on s'est fondé pour croire que l'apothéose de Domitille eut lieu sous le troisième consulat de Vespasien, est un aureus unique de la collection Pembroke. Mais cette pièce qu'Eckhel n'avait pas vue, et qui est demeurée si longtemps enfouie dans un cabinet inaccessible, a enfin été mise en vente le 4 août 1848. Le rédacteur du catalogue déclare que du côté de la tête de Domitille la pièce a été burinée et qu'elle n'est pas satisfaisante (appears

La consécration est prouvée par les monnaies ; mais les historiens l'ont passée sous silence.

La numismatique ne nous prouve-t-elle pas que Philippe a mis au rang des Dieux son père Marinus, qui n'avait pas régné [1] ?

Lorsque Vitellius voulut se faire proclamer empereur, il faisait, dit Tacite, valoir auprès de l'armée de Germanie les droits que les hautes fonctions de son père, trois fois consul et censeur, lui donnaient à leur suffrage [2]. Aussi Vitellius a-t-il placé sur sa monnaie l'effigie couronnée de laurier de Lucius Vitellius ; circonstance dont les textes historiques n'ont pas conservé la mention.

Adrien n'avait pas été réellement adopté par Trajan ; Dion Cassius le dit catégoriquement : Ἀδριανὸς δὲ, ὑπὸ μὲν Τραϊανοῦ οὐκ ἐποιήθη. Eutrope adopte cette opinion : « De-
» functo Trajano, Ælius Adrianus, creatus est princeps,
» *sine aliqua quidem voluntate Trajani*, sed operam dante
» Plotina Trajani uxore ; nam eum Trajanus, quamquam
» consobrinæ filium, vivens *noluerat adoptare.* »

Cependant Adrien voulut faire croire à cette adoption, et fit frapper des monnaies destinées à la constater. Trajan y est représenté donnant la main à son successeur, et le mot ADOPTIO se lit à l'exergue, au-dessous de cette scène d'investiture.

Adrien écrivit au sénat pour demander l'apothéose de Trajan une lettre pressante, si pressante que le sénat ac-

tooled on the reverse, and unsatisfactory), et l'aureus est classé parmi les monnaies de Vespasien. Il nous reste donc l'aureus DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS — DIVA DOMITILLA AVGVSTA certainement frappé sous Titus (Caylus, *Num. aurei imp. rom.*, n° 188).

[1] Voy. le beau mémoire de Tochon d'Annecy.

[2] Tacit. *Hist.*, I, 52.

corda à la mémoire de Trajan des honneurs qu'on ne lui avait même pas demandés; c'est Spartien qui nous le dit : « Trajano divinos honores, datis ad Senatum et quidem accuratissimis literis postulavit, et cunctis volentibus meruit, ita ut Senatus *multa quæ Adrianus non postulaverat*, in honorem Trajani sponte decerneret. »

Si donc le père de Trajan avait, pendant les vingt années du règne de son fils, échappé aux honneurs de la consécration, il est bien probable que le sénat ne lui en eût pas fait grâce en l'an 117.

Nous ne pouvons malheureusement trouver d'éclaircissements dans le texte d'un fragment d'inscription très-mutilée recueillie en Afrique, à Cuiculum, par le commandant de Lamare[1].

M VLP.....
TRAIAN.....
PATR.....
IMP CAE.....
NERVAE.....
IANI AV.....
DAC PO.....
TR PO.....
VI PP.....

On voit que cette inscription : *Marco Ulpio Trajano patri Imperatoris Cæsaris Nervæ Trajani Augusti Dacici, pontificis maximi, Tribunitia potestate....., consulis VI, patris patriæ*, a été gravée après l'an 112; mais nous ne savons pas si le mot DIVO ne se trouvait pas en tête. Du moins ce monument montre-t-il l'attention que M. Ulpius Trajan inspirait longtemps après sa mort.

[1] Léon Renier, *Inscrip. de l'Algérie*, p. 301, n° 2524.

Quoi qu'il en soit, Adrien tenait, on le comprend, à se rattacher à son prédécesseur. Si l'adoption était douteuse, la parenté n'était pas contestable. Cousin issu de germain de Trajan, il était devenu son neveu par son mariage avec Sabine, fille de Matidie, fille de Marciane, *fille de Trajan le père.* On s'étonnerait, à bon droit, qu'Adrien, dans la situation délicate où il se trouvait, n'eût pas fait appel au souvenir de ce chef de la famille Ulpia, de cet aïeul par alliance, dont l'illustration acquise sous plusieurs règnes avait tant contribué à la fortune de Trajan l'empereur.

Pour Adrien, Nerva n'était qu'un aïeul politique ; Trajan père était un aïeul naturel.

Aussi voyons-nous que sur les deux aureus représentant Trajan père en face de Nerva, pièces qui ont été certainement frappées à la même époque, on a donné la place d'honneur (celle qui est toujours affectée aux empereurs lorsqu'ils sont figurés en face de leur femme ou de leur fils), tantôt à l'un, tantôt à l'autre, pour marquer leur égale importance, leur contemporanéité, ce qu'on n'eût certainement pas fait s'il s'était agi de Trajan le fils, mis en regard de Nerva.

Ces considérations ajoutent, nous le croyons, beaucoup de force à l'opinion de M. Deville touchant l'époque à laquelle ont été fabriquées les monnaies portant la légende DIVVS PATER TRAIANVS, pièces qui appartiennent à une sorte de réunion de famille sous la protection de laquelle Adrien plaçait son pouvoir naissant.

Nous remarquons les combinaisons suivantes :

Trajan l'empereur et Trajan père. (Pl. IV, n° 1.)

Trajan l'empereur, Nerva et Trajan père. (Pl. IV, n° 2.)

Trajan l'empereur, Trajan père et Nerva. (Pl. IV, n° 3.)

Trajan l'empereur, Nerva et Plotine (Pl. IV, n° 4.)

Trajan l'empereur et Plotine. (Pl. IV, nos 5 et 9.)

Trajan l'empereur et Adrien. (Pl. IV, n° 7 et 8.)

Plotine et Adrien. (Pl. IV, n° 6.)

Les pièces gravées sous les nos 10 et 11 portant l'indication ou le type du troisième consulat d'Adrien, ne peuvent pas avoir été frappées avant l'an 119; elles forment une catégorie à part [1].

Il est très-possible qu'Adrien ait consacré Trajan père et Trajan fils, comme Titus avait consacré Vespasien et Domitille.

Notre savant collaborateur nous paraît trop compter sur Spartien. Cet historien est bien loin d'avoir la précision et l'abondance qu'il lui suppose. Non-seulement dans son texte les lacunes historiques sont grandes; mais les faits qu'on y trouve sont présentés d'une manière si vague, qu'un éminent érudit, M. l'abbé Greppo, après un examen tout spécial, n'a pu en tirer aucune indication *même approximative* sur la chronologie des voyages d'Adrien [2]. En l'absence des historiens perdus, les maigres chroniques

[1] Les monnaies gravées sous les nos 1, 2, 8 et 11 appartiennent à la précieuse collection de M. le duc de Blacas. Les nos 3, 4, 5, 6, 7 et 10 sont conservés à la Bibliothèque impériale; le n° 9, au Cabinet impérial et royal de Vienne.

L'aureus n° 4 est tellement rare, que nous ne l'avons trouvé décrit dans aucun des catalogues de collections particulières, publiés depuis un siècle, que nous avons pu nous procurer.

Il en est de même de l'aureus n° 6, conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. C'est probablement la pièce publiée, comme unique, par Guattani (*Monum. ant. ined.* Roma, 1788, tab. III. d'octobre, n° 8 et p. XCI).

Nous avons pensé être agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux toutes ces raretés, et en les faisant ainsi profiter de l'inépuisable bienveillance avec laquelle M. le duc de Blacas nous permet de recourir à sa précieuse collection.

[2] *Mémoire sur les voyages de l'empereur Hadrien et sur les médailles qui s'y rapportent.* Belley, 1842, p. 33.

romaines de cette époque s'offrent à nous comme ces poëmes indiens, ces pouranas auxquels la notion du temps semble étrangère. Spartien ne parle ni de la mort de Plotine, l'illustre veuve de Trajan, la mère adoptive, la protectrice d'Adrien, ni de l'apothéose de cette princesse, qui dut cependant être célébrée à Rome avec pompe, puisque l'empereur porta le deuil en noir pendant neuf jours [1]. Comment après cela s'étonner de ce que l'historien ait oublié la consécration de Trajan père?

Tout bien examiné, le fait important, capital, celui qu'aucune considération ne peut modifier et auquel nous devons subordonner nos études, c'est l'existence sur trois monnaies (pl. IV, nos 1, 2 et 3) d'une tête de vieillard qui ne peut être confondue avec celle de Trajan. Jusqu'ici nous ne connaissons qu'un seul antiquaire, J.-C. Schlæger, rédacteur du catalogue de la collection Burckard [2], et ce n'est pas une grande autorité, qui ait attribué ce portrait à Trajan fils (nihil dictum quod non dictum prius); son opinion n'a été acceptée par personne.

Nous ne voyons donc, quant à présent, aucune nécessité de retrancher le portrait de Trajan père de la série iconographique romaine.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] Dion Cassius nous fait connaître cette circonstance; il ajoute qu'Adrien composa des hymnes et construisit un temple en l'honneur de Plotine; mais il ne rapporte ces faits qu'à propos du monument consacré au cheval Borysthène. Il est impossible de trouver un parallèle plus naïf. Dionis *Hist. rom.*, lib. LXIX, 10.

[2] *Numophylacium Burckardianum*, Helmaestadi, 1740, pars prima, p. 10.

MÉDAILLES DE BONOSUS.

Lorsque sur des médailles on croit lire le nom d'un personnage qui n'a laissé dans l'histoire que de faibles souvenirs, on ne peut se défendre de quelque hésitation, surtout si ce personnage a vécu à une époque de décadence pour les arts du dessin, où les coins monétaires n'offrent que des types d'une exécution imparfaite et souvent barbare. Cette hésitation s'accroît lorsqu'il s'agit d'un de ces tyrans éphémères, de ces chefs qui ont levé l'étendard de la révolte dans quelque province éloignée du centre de l'empire. Les monnaies aux effigies et aux noms de ces Augustes, proclamés à la suite de quelque sédition, étaient en général fabriquées à la hâte, souvent avec des coins qui avaient déjà servi, ou surfrappées sur des pièces plus anciennes. Que l'on rencontre donc une médaille singulière, avant d'en fixer l'attribution, il faut apporter beaucoup de soin à l'étude de l'effigie et des caractères de la légende. Il est nécessaire non-seulement d'examiner avec attention la fabrique de la pièce, l'aspect et la composition du métal, il faut encore

s'assurer si, à l'époque où vivait le prince qu'on suppose désigné dans la légende, il était d'usage d'employer tels ou tels coins monétaires. Si la fabrique, l'aspect, les types ne s'accordent pas avec les usages et les habitudes du temps, ce dont on peut s'assurer par la comparaison avec d'autres médailles contemporaines et d'une date déterminée, il est fortement à présumer qu'on se trompe. Il y a une autre chose à observer encore : il faut que l'effigie réponde par l'âge et par le caractère à l'âge et au caractère du prince auquel on prétend attribuer la médaille. Il est arrivé bien des fois, faute de critique, qu'on a cherché à reconnaître des chefs renommés par leur expérience et ayant déjà servi dans les armées sous plusieurs règnes, dans des têtes de jeunes gens à peine sortis de l'adolescence.

Les deux médailles sur lesquelles nous appelons l'attention des numismatistes, appartiennent à un Auguste, nommé *Bonosus*. En voici la description :

N° 1..... BOΩOSΩS (*sic*). Tête barbue et radiée à droite.

℞. ƆVA XA... (*Pax Aug.*) La Paix debout à gauche, étendant la main droite et tenant un sceptre de la gauche. —Billon, flan très-épais, fabrique barbare. — (Collection de M. le commandant Oppermann.)

N° 2... IM. C BOΩOSVS VA... Même tête radiée à droite.

℞. PX GA (*Pax Aug.*) Femme tenant des balances et une corne d'abondance, type de l'Équité ou de la Monnaie. — Billon, flan très-épais, fabrique barbare.—(Ma collection).

Ces deux pièces sont d'une fabrique parfaitement identique. L'effigie impériale est barbue et montre exactement les mêmes traits : le nez pointu, l'œil profondément enchâssé dans son orbite, les lèvres entr'ouvertes, la barbe courte et épaisse. Le module est moins grand que celui de la plupart des monnaies d'Aurélien, de Tacite, de Florien et de Probus;

il se rapproche davantage de celui des pièces de Claude le Gothique et de son frère Quintillus. On ne peut pas confondre les deux pièces que nous avons sous les yeux avec certaines monnaies de fabrique barbare aux effigies de Postume, de Victorin et de Tétricus. Il existe de ce dernier prince surtout une masse prodigieuse de pièces barbares et informes, portant des légendes tronquées et la plupart du temps illisibles. Le flan de nos deux pièces est beaucoup plus épais que celui de la plupart des petits bronzes gallo-romains, et le métal plus blanc. Comme aspect et comme fabrique, il y a quelque analogie entre nos deux pièces et les monnaies aux effigies de Regalianus et de Dryantilla, si ce n'est que ces dernières sont toujours surfrappées sur des pièces plus anciennes.

La tête impériale n'offre aucun trait de ressemblance avec les têtes connues; elle a un caractère particulier et individuel, et on ne saurait la confondre avec aucune des effigies d'empereurs du troisième siècle.

Comme je l'ai dit déjà, j'attribue ces deux pièces à Bonosus, qui, sous le règne de Probus, prit la pourpre dans la Rhétie (le Tyrol) vers l'an 280 après Jésus-Christ. Les historiens parlent en même temps, et comme de faits arrivés à peu près dans la même année, de la révolte de Saturninus en Orient et des combats livrés par Probus sur les bords du Rhin aux armées réunies de Proculus et de Bonosus. Or, saint Jérôme dans sa version latine de la Chronique d'Eusèbe, place en l'an 280 la révolte de Saturninus. *Saturninus magister exercitus novam civitatem Antiochiæ exorsus est condere : qui postea imperium molitus invadere Apamiæ occiditur* [1]. Comme Probus périt dans une révolte militaire à Sirmium en 282, et comme il est question dans les histo-

[1] Cf. Fl. Vopisc., *Saturninus*.

riens de son triomphe pour célébrer ses victoires, après la pacification de toutes les provinces de l'empire [1], on ne peut guère placer qu'en 280 la révolte de Bonosus, et vers la fin de cette même année, ou tout au plus au commencement de 281, sa défaite et sa mort. Il s'est bien écoulé une année ou quinze mois entre la pacification des Gaules et la mort de Probus.

Les détails les plus circonstanciés sur Bonosus nous ont été conservés par Flavius Vopiscus. Suivant cet historien, Bonosus tirait son origine de la Grande-Bretagne ; il appartenait à une famille hispanique, et sa mère était Gauloise. Son père qu'il qualifiait de rhéteur, n'était, à ce qu'il paraît, qu'un simple maître d'école. Bonosus servit d'abord dans les armées romaines sous l'empereur Aurélien, et après avoir passé par tous les grades, il fut préposé comme général à la défense des frontières de la Rhétie. *Dux limitis Rhætici fuit.* C'était le plus grand buveur qui fut au monde. *Non ut vivat, natus est, sed ut bibat*, disait de lui Aurélien. Toutefois l'empereur avait beaucoup de considération pour lui en raison des services éminents qu'il rendait à la guerre. Bonosus recevait les envoyés des nations barbares ; il se mettait à boire avec eux, et quand il avait réussi à les enivrer, il surprenait des secrets importants dont l'empereur tirait profit pour la direction des affaires publiques.

Vopiscus nous a conservé la copie d'une lettre d'Aurélien, adressée à son lieutenant Gallonius Avitus, qui commandait dans la Thrace. Il lui ordonne de marier Bonosus avec une jeune fille nommée Hunila, qui, par sa naissance, appartenait à la race des rois goths et de le gratifier à cette occasion de magnifiques présents, énumérés dans cette lettre. C'était

[1] Vopisc., *Probus*, XIX.

dans des vues politiques qu'Aurélien avait fait contracter ce mariage, pour apprendre par cette femme les projets des Goths, toujours ennemis des Romains, et que, plusieurs années auparavant, il avait vaincus.

Les Germains ayant brûlé des vaisseaux romains en station sur le Rhin, Bonosus, dans la crainte d'être puni pour sa négligence, se déclara empereur. Il garda le pouvoir pendant quelque temps et plus longtemps qu'il ne méritait, ajoute son historien (*idque diutius tenuit quam merebatur*), et ce ne fut qu'après de longs et sanglants combats que Probus le vainquit.

Le tyran de la Rhétie s'était joint à Proculus, autre Auguste éphémère, proclamé dans les Gaules, et ce fut dans les environs de Cologne qu'il succomba. Les historiens sont d'accord sur le lieu de la défaite de Bonosus.

Vopiscus, *Probus*, XVIII. — *Deinde quum Proculus et Bonosus apud Agrippinam in Gallia imperium arripuissent... barbaris semet juvantibus, vicit.*

Vopisc., *Proculus.* — *Ipsis prodentibus Francis.*

Eutrop. *Hist. Roman.*, IX, 17. — *Proculum et Bonosum Agrippinæ, multis certaminibus oppressit.*

Aurel. Victor, *de Cæsaribus*, XXXVII, 3. — *Simul cæsis Saturnino per Orientem, Agrippinæ Bonoso exercitu, nam utrique dominatum tentaverant, sumta, cui duces præerant, manu.*

Idem, *Epitom.* XXXVII, 2 et 3. — *Iste Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum, Agrippinæ imperatores effectos oppressit.*

P. Oros. *Hist.*, VII, 24. — *Proculum et Bonosum, apud Agrippinam magnis prœliis superatos, interfecit.*

Probus, après sa victoire, fit pendre son compétiteur à l'empire, ou bien Bonosus se pendit lui-même. *Laqueo vitam*

finivit. On fit à cette occasion un jeu de mots, en disant que c'était une amphore qui pendait et non un homme (*amphoram pendere non hominem*), pour faire allusion à sa passion pour le vin.

Jacques Strada [1] est le premier, je crois, qui a publié une médaille à l'effigie de Bonosus. Après lui, Goltzius [2], Mezzabarba [3], Tristan [4], Banduri [5], Beauvais [6] et plusieurs autres ont parlé des médailles de ce tyran.

Dans le Musée Tiepolo [7], on trouve la description d'une monnaie de petit bronze, attribuée à Bonosus. Cette pièce a passé depuis dans le Cabinet impérial et royal de Vienne. Eckhel [8] en fait mention et M. J. Arneth [9] en donne la description suivante :

..NP BONSVOSI. Caput laureatum.

℟. VIITVS IIECIT. Labarum cui inscriptum VOT. XX, inter captivos. Æ.

Grâce à l'obligeance de M. Arneth, à qui nous ne saurions assez témoigner notre reconnaissance pour l'empressement avec lequel il communique aux archéologues les trésors confiés à sa garde, nous pouvons donner ici une

[1] *Epitom. Thes. Antiq.*, p. 164. Lugd., 1553.

[2] Goltzius donne les noms : IMP. C. Q. BONOSIVS AVG. et IMP. C. Q. BONOSIVS. P. F. AVG.

[3] D'après Fulvius Ursinus, *Num. imp. rom.*, p. 418. Mediolan., 1730, in-fol.

[4] *Comment. histor.*, t. III, p. 270. Paris, 1657, in-fol.

[5] *Num. imp. rom.*, t. I, p. 496.

[6] T. II, p. 114. Paris, 1767, in-12.

[7] T. I, p. 304. Venet., 1736. — Cf. Tanini, *Num. imp. rom.*, p. 178.

[8] *D. N.*, VII, p. 507. « Ejus numi uni tantum Goltzio cogniti, et jure suspecti, » dit l'illustre numismatiste. Il donne toutefois la description de la pièce du Musée Tiepolo.

[9] *Synopsis Num. ant. qui in Museo Cæsareo Vindobonensi adservantur*, pars II, p. 180. Vindob., 1842.

gravure exacte de la médaille du Cabinet impérial et royal de Vienne.

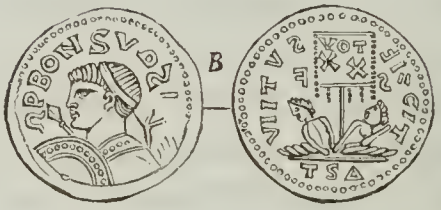

La légende est rétrograde, écrite de droite à gauche, et, quoique barbare, doit se lire : [*Cr*]ISPVS NOB. CA[*es*]... Buste diadêmé à gauche, avec le bouclier et la haste.

℞. VIITVS ƎIICIT (pour *Virtus Exercit*). Labarum sur lequel sont inscrits les mots VOT. XX et au pied duquel sont assis deux captifs. Dans le champ les lettres ⅂ ⅁. A l'exergue TSΔ, marque du quatrième atelier monétaire de Thessalonique. Æ.

En rapprochant le petit bronze du Cabinet de Vienne des deux pièces que je publie ici, on s'aperçoit dès le premier coup d'œil de la différence qui existe entre les deux effigies impériales. Tandis que nos deux médailles montrent une figure virile d'un âge mûr, la pièce de Vienne offre le buste d'un adolescent. Et pourquoi trouverait-on sur une médaille de Bonosus, Auguste proclamé dans la Rhétie, l'indication de l'atelier monétaire de Thessalonique? On ne pourrait guère fournir d'explication satisfaisante de cette singularité, à moins de dire que la pièce est une ancienne monnaie surfrappée. Or il n'existe pas la moindre trace de surfrappe sur la pièce du Cabinet impérial et royal de Vienne.

La tête jeune et à cheveux courts est positivement celle de Crispus, fils de Constantin, et la légende lue de droite à gauche vient confirmer d'une manière indubitable cette attribution.

Je n'ai pas retrouvé au Cabinet des médailles de la Bi-

bliothèque impériale une pièce identiquement semblable à celle du prétendu Bonosus du Cabinet de Vienne. La médaille que je fais figurer ici a été frappée à Trèves; les légendes sont régulières et complètes.

CRISPVS NOB. CAES. Buste lauré à gauche avec le bouclier et la haste.

℟. VIRTVS EXERCIT. Labarum sur lequel sont inscrits les mots VOT. XX, et au pied duquel sont assis deux captifs. Dans le champ les lettres S F; à l'exergue PTR, marque de la première officine de Trèves. Æ.

Les monnaies à l'effigie de Crispus, sorties de l'atelier de Thessalonique avec les marques TSΓ, TSΔ (*Thessalonicensis tertia*, *quarta*), conservées dans le médaillier de la Bibliothèque impériale, montrent le buste du jeune fils de Constantin, tourné à gauche, mais sans bouclier. Parmi celles qui portent au revers le labarum entre deux captifs, on trouve à l'effigie de Crispus, tantôt l'indication des vœux decennaux, tantôt celle des vœux vicennaux; ces pièces portent la marque des ateliers monétaires d'Aquilée, A. S. AQ. T. (*secunda*, *tertia Aquileiensis*), de Londres, P. LN. P. LON. (*prima Londinensis*), de Lyon, PLG (*prima Lugdunensis*), de Siscia, A SIS. Δ SIS. (*prima*, *quarta Sisciensis*), de Trèves, P. TR. S. TR. T. T. (*prima*, *secunda*, *tertia Treverensis*, etc. Banduri[1] ajoute à la liste que je donne ici d'après les pièces conservées au Cabinet des médailles de

[1] *Num. imp. rom.*, t. II, p. 319.

la Bibliothèque impériale, les différents monétaires P SIS. Γ SIS (*prima*, *tertia Sisciensis*).

On ne trouve le type du *labarum* entre deux captifs que sur les monnaies de cinq princes du commencement du quatrième siècle, savoir : Licinius senior, Licinius junior, Constantin le Grand, Crispus et Constantin jeune. Et comme Licinius n'a été associé à l'empire par Galère Maximien qu'en l'année 307, les pièces qui portent le type du labarum sont postérieures à Bonosus et à Probus au moins de vingt-six ou de vingt-sept ans. Mais je crois qu'on peut assigner une date plus précise à l'émission des pièces au labarum. Eckhel[1] a fait voir que l'indication des vœux, surtout à l'époque du Bas-Empire, ne peut guère servir à déterminer des dates. On a des monnaies de Tacite, qui n'a régné que six mois, et de Probus, qui n'a occupé le trône qu'un peu plus de six ans, portant les mots VOT. X et VOT. XX. Souvent les empereurs de cette époque annonçaient des vœux longtemps avant leur accomplissement, et pour cela on avait adopté aussi la formule VOT. MVLTIS. Je suis donc porté à croire que toutes les pièces au labarum portant tantôt VOT. X, tantôt VOT. XX, ont été émises en l'an 317, quand Licinius et Constantin décernèrent le titre de César à leurs fils Licinius jeune, Crispus et Constantin jeune. Ce serait à la même occasion, comme le fait observer Banduri[2], qu'aurait été frappé à Sirmium le rare aureus dont voici la description :

LICINIVS NOB CAES. Buste lauré et cuirassé de Licinius le jeune, tenant un globe surmonté de la Victoire.

℞. CRISPVS ET CONSTANTINVS CC. Têtes nues et af-

[1] *D. N.*, VIII, p. 484 sqq.

[2] *Num. imp. rom.*, t. II, p. 198.— Cf. Mionnet, *Rareté des médailles romaines*, deuxième édition, 1827, t. II, p. 212.

frontées de Crispus et de Constantin jeune. A l'exergue, SIRM.

Le type du labarum ne se retrouve pas sur les monnaies des deux autres fils de Constantin, Constant et Constance II, proclamés Césars l'un en 333, l'autre en 323.

Je crois que les deux pièces que je publie ici pour la première fois permettent de ranger Bonosus au nombre des empereurs romains dont on possède des médailles. Ce tyran obscur peut donc prendre place à côté des Jotapien, des Pacatien, des Marinus, des Regalianus, des Uranius Antoninus, etc., dont on possède aujourd'hui des médailles d'une authenticité incontestable.

J. DE WITTE.

DESCRIPTION

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES DU LIMOUSIN.

(Pl. XII, XIII, XIV et XV, 1857.—Pl. II, III et XVIII, 1858.)

Cinquième article. — Voir le n° 6 de 1857, p. 415; le n° 1 de 1858, p. 58; le n° 4, p. 319, et le n° 5, p. 393.

CHAPITRE IV.

DE L'ÉTENDUE DE L'ANCIEN *PAGUS* OU *ORBIS LEMOVICINUS*, PAYS DU LIMOUSIN.

On admet généralement que les anciens diocèses représentent assez exactement l'étendue des pays auxquels ils correspondent dans l'histoire.

D'après ce principe, le diocèse primitif de Limoges, figuré par les deux diocèses de Limoges et de Tulle, tels qu'ils étaient constitués avant 1789, répondait à peu près à l'ancien pays des Lemovices.

Ces circonscriptions ecclésiastiques embrassent, dans la division administrative de nos jours, les trois départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse; et, en outre, dans les départements voisins : 1° Bonœil et ses

environs, qui sont actuellement dans le département de l'Indre; 2° Confolens, Chabanais, Chassenon et leur territoire, qui, à la fin du moyen âge, faisaient partie de l'Angoumois, et appartiennent aujourd'hui au département de la Charente; 3° Nontron et les parties est et nord-est de son arrondissement, qui ont été incorporées au département de la Dordogne.

Mais il faut, de plus, réunir à l'ancien *pagus Lemovicinus* :

1° Au sud-est, du côté de la haute Auvergne (arrondissement de Mauriac, département du Cantal), Rouffiac et son territoire, que des chartes des IXe et Xe siècles placent formellement en Limousin;

2° Au sud-sud-est, du côté de l'ancien Quercy, quelques parcelles, qui sont entre Le Vert et Saint-Céré, ou Castelnau-de-Bretenoux, et que des monuments du même ordre rattachent également à notre province;

3° Enfin, au sud-ouest, du côté de l'ancien Périgord (aujourd'hui département de la Dordogne), la partie nord du canton de Thiviers et le territoire situé entre cette ville et les limites septentrionales du diocèse de Périgueux (vers Firbeix).

Cette dernière attribution de territoire au Limousin est motivée :

En premier lieu, par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, qui marquent entre Limoges (*Augustoritum*, par corruption *Ausrito*) et Périgueux (*Vesunna*), un point appelé *Fines*, lequel était la limite commune des deux pays, et que le mesurage des distances place à Thiviers ou un peu au nord de cette localité [1];

[1] Parthey et Pinder, *Itinerarium Antonini*. Berlin, 1848, in-8°. — Walckenaër, *Géogr. anc. des Gaules*, t. III, p. 95 et 96. — L. Renier, *Itinéraires ro-*

En second lieu, par nos monnaies mérovingiennes de *Gemiliacum* ou *Gemeliacum* (nos 14, 15, 16, 90 et 99), qui présentent le type et le style limousin très-accentués, et dont l'une, retrouvée au lieu même de son émission, à Jumillac, porte dans le champ les quatre lettres LENO, dégénérées de LEMO, preuve certaine que cette localité appartenait au Limousin ;

En troisième lieu, par d'autres triens frappés à *Saraciacum* ou *Sagraciacum* (Sarazac, département de la Dordogne, nos 39, 40 et 96), que leur fabrique rattache manifestement à la série limousine et particulièrement au cinquième groupe (Salagnac, Coussac-Bonneval et Saint-Yrieix, nos 33 et suivants);

Enfin, par une lettre écrite entre 480 et 500 par saint Rurice Ier, évêque de Limoges, à l'évêque de Périgueux Cronope, et dans laquelle le prélat limousin se plaignait de tentatives d'empiétements opérées par les prêtres du diocèse voisin sur la paroisse de Jumillac, *diœcesi Gemiliacensi*, qui devait en effet passer plus tard dans le domaine des évêques de Périgueux [1].

Telles sont les indications sommaires que nous avions à donner ici touchant la configuration de l'ancien *pagus Lemovicinus;* elles déterminent le périmètre dans lequel nous devons chercher les ateliers du monnayage de la province sous les Mérovingiens. Nous nous référons, quant aux détails et quant aux preuves de cette délimitation, aux développements que contient sur ce sujet notre Introduction au Cartulaire de Beaulieu [2].

mains, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, année 1850. — Cf. la table géographique que ce savant a mise à la suite des textes.

[1] *Epistol. Ruricii, episc. Lemovic.*, lib. II, epist. 5.

[2] Titre VI, chap. Ier, pages CXXXVIII à CXLII.

CHAPITRE V.

NOMENCLATURE RAISONNÉE ET ATTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES MONNAIES.

Nous suivrons, dans cette partie de notre travail, l'ordre adopté sur nos planches, en rattachant toutefois à chacun des groupes que nous avons distingués, les pièces qui sont éparses dans nos deux planches supplémentaires (nos 87 à 120).

Ier GROUPE.

ÉGLISE DE LIMOGES.

1. — RATIO LEMOVIX. Personnage à tête nue, marchant à droite sur une ligne perlée, tenant de la main droite une croix, et de la gauche une crosse; sous le bras gauche une croix longue potencée; entre cette croix et la jambe du personnage un signe dont le sens nous est inconnu.

℟. + MARINIANO MONETA. Croix égale, cantonnée des lettres EC.LI.SI.AE, et séparée de la légende circulaire par un grénetis.

Sou d'or pur. Poids : 4gr,35. Fin du VIe siècle ou premier quart du VIIe. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Nous avons montré plus haut[1] qu'il ne fallait pas voir, comme l'a pensé M. Fillon, dans la légende du revers la désignation d'un monétaire particulier de l'Église, et qu'on devait lire ainsi les deux légendes du droit et du revers combinées : *Ratio eclisiæ*, *Lemovix*, *Mariniano moneta*.

[1] Chap. III, *Revue num.*, 1858, p. 401 et 402.

2. — RACIO AECL'S. Tête couronnée à droite, avec une houppe de cheveux sur le front; buste habillé et orné de perles.

℟. + DOMVLFVS MONETA. Croix égale, cantonnée des lettres LEMO se lisant de droite à gauche; séparée par un grénetis de la légende circulaire, laquelle était elle-même entourée de perles.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1gr,35. Premier quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

3. — RACIO AECLISIAE (*Racio Aeclisiae*). Tête couronnée, à droite; buste habillé, une petite houppe de cheveux sur le front.

℟. OMACIVS MONE. Croix longue, ancrée, accostée de deux points, haussée sur deux degrés et un autel.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,23. Fin du VIIe siècle. — Médaillier de la ville de Poitiers.

On a lu jusqu'ici au droit de la pièce dont il s'agit *Racione Ciasme*, et au revers *Eomacius mon.* Mais on a reconnu en même temps que la première de ces légendes était inexplicable, et l'on s'est abstenu de proposer aucune attribution géographique [1].

En effet, lue ainsi qu'il est dit plus haut, la légende n'a aucun sens. Aussi avions-nous pensé, à la suite d'une étude attentive faite sur la gravure très-défectueuse que *la Revue* avait donnée de ce triens, en 1836, et qui est reproduite sur nos planches, qu'il fallait l'interpréter par la formule *Ratio Ecclesiæ*. Cette interprétation est aujourd'hui confirmée par une excellente empreinte qui nous a été communi-

[1] Cartier, *Rev. num.*, ann. 1836, p. 409. — Guillemot, *Catal. des monn. méroving.*, 1845.

quée par notre obligeant et savant confrère M. Lecointre-Dupont, et sur laquelle on ne peut se refuser à lire les deux mots qui annoncent une émission ecclésiastique.

La légende du revers n'offre point de difficulté pour la lecture, seulement au nom d'*Eomacius* nous substituons *Omacius*, en reportant l'*e* à la suite de *mon*. Voici la raison de ce changement : le nom d'Omacius est connu dans les plus anciens documents de l'histoire ecclésiastique du Limousin. Nous avons en effet trouvé une lettre écrite entre les années 480 et 500, par l'évêque de Limoges saint Rurice Ier, à un prêtre ainsi appelé. Cette lettre commence par ces mots : *Dulcissimo et unanimo filio* OMACIO, *Ruricius episcopus* [1].

Relativement à l'attribution que nous faisons de notre triens à l'église de Limoges, nous nous contenterons de faire remarquer que, si le revers s'écarte du style habituel des monnayers limousins, le type du droit s'en rapproche sensiblement, notamment par la houppe sur le front, qui est une des marques caractéristiques des effigies limousines. La mention du nom du monétaire qui a signé cette pièce, dans la lettre précitée, est encore une preuve à l'appui de notre opinion.

LIMOGES.

4. — ....ODOVEVS REX IIX. Tête ornée d'une couronne de perles, terminée à l'extrémité inférieure par trois perles; une grosse boucle de cheveux retombant sur le col; le buste orné d'une rangée de perles.

℟. LIP .....CIVI. Croix ancrée, fichée sur un globule; sous les bras ELI.CI.

[1] *Epistol. Ruricii, episc. Lemovic.*, loc cit.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,25. Années 631-640. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Nous retrouvons au revers de notre pièce les fragments de la légende *Limovecas civitas* ou *Limodecas*, comme on la lit sur le triens n° 9 de notre série, qui présente du reste une analogie remarquable avec celui-ci quant au dessin de la couronne et aux caractères des légendes.

Le prince dont le nom est inscrit au droit est Clovis II, auprès duquel vécut en grande faveur Éloi, le chef de la monnaierie palatienne, et dont le nom est inscrit, par un honneur spécial, dans le champ de la pièce, sous les bras de la croix. Saint Éloi ayant été promu à l'épiscopat en 640, c'est entre cette date et celle de la mort de Dagobert (année 631) que notre triens a été frappé.

5. — + LEMOVECAS FV. Tête à droite, ceinte d'un bandeau perlé prolongé sur la nuque ; buste orné de perles.

℟. + DAVLFO MONET. Croix dans une couronne de perles ouverte par le bas; autour de la légende un grénetis.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1gr,37. Troisième quart du VIIe siècle. Il existe un double exemplaire que nous nous sommes abstenu de reproduire; celui-ci pèse 1gr,35. — L'une et l'autre pièce appartiennent au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

6[1]. — + LEMOVECAS F. Tête à droite, ceinte d'une couronne de perles prolongée sur la nuque ; le col orné d'un collier de perles qui se joint à la couronne; le buste également perlé.

℟. + SATVRNVS M — I. Croix pattée dans un grénetis ; la légende également entourée d'un grénetis.

[1] Voir la bonne gravure de cette pièce sur la planche XVIII de 1858 ; elle la reproduit plus fidèlement, parce qu'elle a été exécutée d'après l'original.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,30. Deuxième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

Il existe un double de la pièce ci-dessus, qui provient du cabinet de Lépine et appartient au médaillier de M. Maurice Ardant. Il a été publié dans la *Revue numismatique*, année 1851, p. 252, pl. XIV, n° 2.

7. — LEMOVECAS F. Tête à droite, ceinte d'une couronne perlée terminée par un rouleau de perles; le buste également orné de perles; le tout dans un grénetis.

℞. + ASCARICO MONET. Croix égale, fichée, accostée sur les bras des lettres L.E. (initiales de *Lemovicas*) [1]; autour de la légende un grénetis.

Tiers de sou d'or fin. Poids : 1gr,20. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

8. — + LEMOVECAS. Tête à droite, ceinte d'un double bandeau; buste habillé et parsemé de perles.

℞. A + RVILORDVS MO—. Croix égale, pattée, posée sur un globe et accostée sous les bras des sigles C.G.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,40. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Nous trouvons au XIIe siècle, en Limousin, un abbé dont le nom est presque semblable à celui de notre monétaire; le chroniqueur de Vigeois l'appelle *Avilardus* [2].

Nous interprétons les sigles C.G. dans le sens de *Crux Gloriosa* [3].

9. — LIMODECAS FII. Tête à droite, ceinte d'une cou-

[1] Voir plus haut, chap. II, § 1er, III, Du type du revers.

[2] Dans Ph. Labbe, *Nov. Biblioth. mss.*, t. II, et dans Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne*, pr. p. 21.

[3] Voir ci-dessus, chap. II, § 1er, III, Du type du revers.

ronne de grosses perles comme celle du n° 4 ci-dessus, mais d'un travail plus grossier, terminée par trois bandelettes; buste habillé.

℟. + ANSOIIIAVS MONETAO. Croix pattée, surmontée d'un point, dans une couronne de perles.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,15. Fin du VIIe siècle ou premier quart du VIIIe. — Trouvé à Metz et appartenant à M. Maurice Ardant.

Cette forme du nom de Limoges est celle que nous observons dans les monuments écrits au milieu du VIIIe siècle [1], et sur un denier carlovingien.

10. —....MOVICIS.... Tête ornée d'un bandeau; buste nu.

℟. BOꝏO FICIT... Croix égale.

Tiers de sou d'or. — Bouteroue, *Recherches curieuses sur les monnaies de France*, p. 349, 353, pl. III, fig. 21.

Nous ne pouvons émettre aucune conjecture sur la date de fabrication de ce triens, le dessin de Bouteroue ne donnant pas une idée exacte de son travail.

M. Guillemot (*Catalog. des monn. mérov.*) considérant le fragment de légende que nous avons, comme fournissant le nom entier du lieu d'émission, a attribué, dubitativement il est vrai, cette pièce à un lieu appelé Mouveaux (département du Nord). Mais la place qu'occupent les lettres reproduites par la gravure prouve que la légende est incomplète; nous ne voyons, dès lors, aucune localité qui soit aussi fondée que *Lemovicas* à en revendiquer l'attribution.

Les monnaies de Limoges ci-dessus décrites, sont les seules, provenant de cette ville et marquées de son nom,

[1] *Limodia, Leomodicas, Lemodicas.* En 761, 763 et 766. Reginon. *Chronic.*, *Annal. Alamann.*, *Annal. Sangallens.*, dans Pertz, *Monum. Germaniæ historica*, S.S. t. I, p. 28, 30, 74, 557.—*Limodicas*, dans l'*Anonyme de Ravenne*, commencement du IXe siècle.— Dom Bouquet, *Histor. de France*, t. Ier, p. 121.

dont nous ayons pu nous procurer les dessins. Nous y ajouterons la mention :

1° D'un triens que M. Conbrouse a décrit dans les termes suivants :

LEMOVECAS F. Tête à droite couronnée.

℟. VINOALD. Croix égale.

Catalogue des monnaies de France, mérovingiennes, p. 31, n° 483.

2° D'un triens qui, d'après la mention qu'en fait M. Cartier, contiendrait au droit une légende confuse, et au revers les mots THIBAIO.M.FECIT, avec les quatre lettres L.E.M.O. dans le champ [1].

Suivant M. Guillemot, cette pièce porterait au droit les lettres LEMO..... et au revers une légende confuse où l'on déchiffre difficilement THIBAIO M. FECIT. [2].

3° D'un autre triens trouvé à Crondall, en Angleterre, publié d'abord par M. Akerman [3], et reproduit par M. Conbrouse, d'après un dessin exécuté par M. Muret. Cette pièce présente au droit une tête tournée à gauche, ornée d'un bandeau, et une légende où nous trouvons ABBONE MVNETA, là où M. Akerman avait lu BROANMANEI. Au revers on voit un chrisme ainsi composé :

où l'on distinguerait soit A ET ω (*alpha et oméga*) [4], soit les

[1] *Table alphabétique des légendes des monnaies mérovingiennes*, n° 614, p. 187 du t. XXI de la *Revue numismatique*, première série, qui renferme les tables de ce recueil, dressées par M. Cartier père.

[2] Catalogue précité.

[3] *Description of some Merovingian and other gold coins.* London, 1844, pl. I, n° 12, et p. 8. — Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. II, n° 2. Le chrisme du revers y est inexactement reproduit.

[4] Cf., au sujet des sigles A et ω, le chapitre II, § 1er, II, Du type du revers.

lettres LEϽV, qui rappellent deux de nos pièces, frappées à Uzerche, *Userca* (nos 48 et 119), où l'on observe les mêmes lettres dans le champ, sous la forme de monogramme ou contenant la croix du revers. Mais l'effigie de la monnaie dont il s'agit ici se rapproche sensiblement du type orléanais et n'a point de rapport avec le type limousin. C'est pourquoi nous ne croyons pas devoir l'admettre dans notre série.

M. Conbrouse a décrit, en 1839, un autre tiers de sou, qui offre la légende LIMOVICAS FIT. Tête casquée à droite, et ABBON. au revers, avec une croix [1].

Si l'on en croyait cette description, nous aurions là une pièce qui, par la signature d'Abbon, directeur de la monnaierie de Limoges, et premier maître de saint Éloi, se rapporterait approximativement à l'année 620. Mais l'existence de ce triens, dont M. Conbrouse n'indique pas la provenance, n'est nullement avérée.

Il existe dans le médaillier de M. Lecointre-Dupont un triens signé du monétaire Abbon, et qu'on a cru provenir de la monnaierie de Limoges. Cette pièce porte au droit des lignes indécises, où l'on a vu une tête de face casquée accostée de deux croisettes ainsi que des deux lettres L.E. ; et au revers les mots ABBONE MONETA, avec une croix longue dans le champ à double montant, ou représentant deux croix géminées [2].

Mais, d'abord, nous ne distinguons pas sur le droit les caractères L.E. qu'on a cru y trouver. Le dessin qui ac-

[1] *Catalogue raisonné*, etc., n° 479 ; et dans la liste rédigée par M. Cartier, *Rev. num.*, première série, *loc. c.*, p. 186, n° 605.

[2] Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies du Poitou*, p. 29. — Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. II, et *Cat. rais.*, n° 480.—*Rev. num.*, 1840, p. 318. —Berry, *Études historiques sur les monnaies de France*, t. Ier, p. 39.

compagne les deux côtés de la tête, donnerait plutôt l'idée d'une chevelure retombant de chaque côté sur les épaules et formant un rouleau extérieur.

En second lieu, la pièce n'a par son dessin aucune relation avec le faire de l'école limousine. Le nom du monétaire Abbon, inscrit au revers, ne saurait suffire pour en déterminer l'attribution au Limousin, ce nom étant assez répandu dans la Gaule, au moyen âge, pour qu'il ait pu être porté par un ou plusieurs monnayers employés dans d'autres provinces. Nous savons d'ailleurs qu'un Abbon, qu'on n'aurait pas dû confondre avec celui de Limoges, était attaché à la monnaierie de Châlon-sur-Saône, comme l'attestent des triens de cette ville signés par lui [1].

La pièce dont il s'agit nous paraît fausse; le simple aspect du cliché que notre savant confrère a bien voulu nous communiquer, le donne à penser, et M. Adrien de Longpérier, à qui nous avons fait connaître notre sentiment à ce sujet, le partage complétement.

Donc, sous aucun rapport, il ne faut se flatter de posséder encore des pièces signées par ce chef de la monnaie à Limoges, que la vie de saint Éloi, son élève, a rendu célèbre.

Nous ne terminerons pas cette notice sans parler d'un tiers de sou d'or du roi visigoth Alaric, au revers duquel est inscrit le nom de Limoges, et qui est ainsi décrit dans la *Revue* :

ALARICVS REX. Tête perlée de face.

℟. LEMOVICVM (ou plutôt LEMOVCVM) PIVS. Figure de la Victoire [2].

[1] *Rev. num.*, année 1839, pl. XVIII, n° 3; année 1840, pl. VIII, n° 8. — M. Berry, *loc. cit.*, p. 36, a confondu ce monnayer avec celui de Limoges.

[2] *Rev. num.*, année 1851, p. 253-256, pl. XIV, n° 8.

Le Limousin ayant été occupé par les Visigoths de 471 à 507, ce triens pouvait être attribué soit à Alaric Ier, ce qui le plaçait entre 471 et 484, soit à Alaric II, ce qui le faisait dater de 484 à 507.

Mais, comme l'a fait observer très-judicieusement l'un de nos plus habiles numismatistes, M. A. de Barthélemy, le droit est de style moderne, tandis que le revers est franchement mérovingien. Ce désaccord entre le style et la période de fabrication des deux faces de la pièce, lui ôte tout caractère d'authenticité, et il semble qu'on a voulu réunir une tête du temps de Reccarède au revers d'un triens de Melle (*Metulum*), publié par M. Al. de Chasteigner[1].

IIe GROUPE.

COMPREIGNAC.

11. — CONPRINIACO I. Tête nue de face; les cheveux relevés et partagés sur le front et retombant sur les côtés: buste habillé et orné de perles; le tout dans un grénetis.

℟. + SATVRNO MONE. Croix égale, légèrement potencée, sur un globule, accostée sous les bras des lettres L.E.; le tout dans un grénetis.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1gr,35. Deuxième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Pièce frappée à l'effigie visigothique (dite de Brunehaut),

[1] *Revue num.* 1851, p. 378-380. Dans une lettre insérée dans la *Revue*, année 1852, p. 234-236, M. Maurice Ardant a protesté contre les doutes élevés sur l'authenticité de la pièce dont il s'agit; mais l'original de la pièce, dont la publication avait eu lieu, quant au droit, sur empreinte, et, quant au revers, sur un dessin communiqué à M. Ardant, n'a pu être représenté depuis, et tout porte à penser que la confiance de notre honorable confrère a été trompée.

et d'un dessin supérieur à celui du sceau de Dagobert, dont elle rappelle pourtant l'aspect général. Son origine ne saurait être mise en doute en présence des initiales L.E., qui disent nettement sa provenance limousine. Le *Conpriniacum* de la légende, est assurément le lieu nommé *Compriniacum* dans une charte de l'Église de Limoges, de l'an 1123; *Comprinhacum* dans un pouillé du diocèse, du XVIe siècle [1]; *Compraignacum* en 1303 [2]; enfin, de nos jours, Compreignac, dans le canton de Nantiat, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne). On a trouvé, à diverses époques, dans le bourg de Compreignac ou aux environs, des médailles gauloises et romaines [3].

Le Saturnus qui a signé le triens de *Conpriniacum*, est assez vraisemblablement le même qui a signé la monnaie de Limoges classée sous le n° 6 (Voir la gravure exécutée, d'après l'original, sur la pl. XVIII de la *Revue*, année 1858). Malgré la différence existant dans le type des deux pièces, elles sont d'un travail à peu près contemporain; seulement, quand Saturnus passa à la monnaierie de Limoges, il dut en adopter les dessins, et c'est là ce qui explique cette variété dans les œuvres du même monétaire.

SENNAR (MORTEROL-).

12. — SENNAMAVRO. Tête de face, nue, à longue chevelure partagée sur le front et retombant sur les épaules; le col orné d'un collier de perles; buste habillé.

[1] Mss. Biblioth. impér., fonds Saint-Germain français, n° 878, t. II.

[2] Mss. Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. CLXXXVI, p, 136.

[3] On y a récemment découvert un denier d'argent consulaire de la famille Cæcilia au nom de Q. Métellus Scipion le Pieux. *Voir* le *Courrier de Limoges* et le *Journal général de l'instruction publique*, numéro du 27 octobre 1858,

℟. SATORNO MONETARIO (légende lue de droite à gauche). Croix égale potencée sur deux degrés.

Tiers de sou d'or. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. le président Bigant (Douai).

12 *bis*. — SENNAMAVRO. Même effigie que la précédente.

℟. SATORNO MONETARIO. Croix semblable à celle qui est ci-dessus décrite.

Tiers de sou d'or. Poids : 1^gr. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

Ces deux pièces sont évidemment deux doubles d'une même monnaie. Le n° 12 n'a été probablement pas dessiné avec une parfaite exactitude ; le n° 12 *bis*, dont nous ajoutons ici la description, d'après une excellente empreinte que nous avons sous les yeux, rectifie ce qu'il y a de défectueux dans le dessin n° 12. Il suffit de rapprocher ces deux pièces du triens de *Conpriniacum* (n° 11) et de *Serotennum* (n° 13), pour y reconnaître non-seulement le même style de fabrication, mais encore le même type. Le nom du monétaire *Satornus*, qui n'est autre que le vocable du *Saturnus* des monnaies de Limoges (n° 6) et de Compreignac (n° 11), légèrement modifié par la corruption, achève de confirmer l'attribution au Limousin [1].

Le pouillé précité du diocèse de Limoges, daté des premières années du XVIe siècle, mentionne un chef-lieu de paroisse compris dans l'archiprêtré de Saint-Junien, sous le nom de *Cura de Sonnamaro* (vraisemblablement pour *Sennamaro*)[2].

t. XXVII, p. 684. — Cf. Allou, *Descript. des monum. de la Haute-Vienne*, p. 308. — Arbellot, *Revue archéol. et histor. de la Haute-Vienne*, p. 253.

[1] M. Fillon avait d'abord attribué le n° 12 aux environs de Tournay (*Lettres à M. Dugast Matifeux*, p. 87, pl. II, n° 13); mais il a reconnu plus tard qu'il appartenait au Limousin. (*Ubi supra.*)

[2] Mss. Biblioth. impér., fonds Saint-Germain français, n° 878, t. II. — Ce document est mal écrit et beaucoup de noms y sont défigurés.

Les pouillés des XVIIe et XVIIIe siècles ne font plus mention de cette localité parmi les paroisses du même archiprêtré, du moins à titre de paroisse distincte; mais on y retrouve son nom uni à celui d'une autre cure précédemment appelée *Morterolium*, et désignée, à partir du XVIIe siècle, par la double dénomination *Morterolium-Sennar* ou *Senar*[1]. Enfin, dans les nomenclatures et les dictionnaires modernes, il reçoit le nom de Morterol ou Monterol-Sénard[2].

On peut voir maintenant les phases par lesquelles a passé le nom mérovingien de *Sennamaurum* : suivant la loi de dégénérescence des noms de lieux, il s'est contracté et a dû former successviement *Sennamarum*, *Senmarum* ensuite *Sennarum*, c'est-à-dire *Sennar* ou *Senar*, tel qu'il était lorsque (sans doute à raison d'une diminution de population et d'importance) on l'annexa à la paroisse de Morterol.

Quant au monnayer Satornus, malgré l'analogie du style, notre pièce, comparée à celle de Compreignac, est d'une fabrication manifestement inférieure : nous ne croyons donc pas qu'elle ait été frappée par le Saturnus qui signa les n°s 6 et 11 ci-dessus : l'intervalle d'une génération les sépare. Nous pensons donc ou que Satornus était un descendant de Saturnus de Compreignac et de Limoges (n°s 11 et 6), ou bien que ce nom de monétaire s'immobilisa sur les pièces fabriquées dans cette partie du Limousin, et ne représentait plus en réalité le vocable du monnayer qui y faisait frapper. Nous examinerons plus tard quelle est celle de ces deux explications qu'il faut préférer. Nous signalerons

[1] Une orthographe vicieuse lui a donné un moment le nom de Morterol-Fenart (dans Cassini).

[2] Ce lieu est situé dans le canton de Mézières, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne).

seulement ici cette transmission du titre ou cette perpétuité du nom sur les pièces de Baudigiselus à Sarrou (nos 13, 69 et 100), de Moderatus à Brilliau-Fa (nos 28, 108, 109, 111), de Ceranius à Marsac (nos 20 et 105), de Nectarius à Jumillac (nos 16, 90, 99), et de Glavio à Vallières (nos 72 et 118).

SARROU.

13. — SEROTENNVM. Tête nue, de face; chevelure partagée sur le front et retombant sur les tempes; le tout dans une couronne de perles.

℟. + BAVOIGISIEO (*Baudigisilo*). Croix latine, portant sur les bras les lettres L. E.; le tout dans une couronne de perles.

Tiers de sou d'or. Deuxième quart du VIIe siècle. — Conbrouse, *Rec. des monét. mérov.* pl. XLI, n° 27.

69. — + SEROENNO. Tête casquée à droite; buste orné de perles.

℟. + BAVD...III....IOTA. Croix égale, fichée et cantonnée des lettres L.E.M.O.; la légende est entre deux grénetis.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1gr,20. Deuxième ou troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

100. — ... IRONNO V— C. Tête à droite diadêmée; buste habillé.

℟. + BAVDEGISELVS. Croix égale, avec un point au deuxième canton.

Tiers de sou d'or pâle. Poids : 1gr. Fin du VIIe siècle. — Musée départemental à Tulle.

Les inscriptions L.E. et L.E.M.O. qui sont dans le champ des deux premières de nos pièces, nous dispensent de toute démonstration quant à leur origine limousine; et le nom du

monétaire *Baudegiselus* (dont les lettres *d* et *l* sont corrompues dans le n° 13), ainsi que la légende du droit du n° 100, le rattachent inévitablement aux deux autres. Nous n'avons dès lors qu'à rechercher la place de l'atelier, appelé, dans l'un de ces triens, *Serotennum*, qui est le nom primitif dans son intégrité, dans un autre, *Seroennum*, qui représente la forme déjà altérée, après que le *t* est tombé du mot, suivant une loi générale dans notre langue géographique [1], et enfin dans le troisième, *Sironnum* ou plutôt *Seronnum*, qui touche à la forme moderne du mot.

On avait cru d'abord retrouver ce lieu à Sardent [2], qui est appelé *Seredinnus*, au VIIIe siècle, dans la vie de saint Pardoux (*Pardulfus*), premier abbé du monastère de Guéret (*Waractus*) ; il est dit dans ce document que le saint était né *in urbe* [3] *Lemovicensium, ex vico cujus vocabulum est Seredinnus* [4].

Mais nous ne croyons pas devoir admettre cette attribution : la deuxième et la troisième syllabes de *Seredinnus* diffèrent essentiellement des syllabes correspondantes de *Serotennum*. En second lieu, les formes dégénérées de ce *Seroennum* et *Seronnum* (n°s 69 et 100) dans lesquelles la consonne de la troisième syllabe et puis cette troisième syllabe toute entière ont successivement disparu, excluent d'une manière absolue l'identité avec le *Seredinnus* du

[1] M. Alfred Maury, dans le *Bulletin de la Société de géographie*, 1858, quatrième série, t. XVI, p. 319.

[2] Canton de Pontarion, arrondissement de Bourganeuf (Creuse).

[3] *Urbs*, comme *orbis*, est employé fréquemment jusqu'à la fin du Xe siècle, dans le midi et dans le centre de la Gaule, pour désigner le grand *pagus*. *Cartulaire de Beaulieu*, chartes I, VI, XVI, et passim. — *Cartulaire de Tulle*, dans Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 366 et 376.

[4] Dans Ph. Labbe, *Nova Bibliotheca mss.*, t. II, p. 599. Cette vie a été écrite peu après la mort du saint, survenue au milieu du VIIIe siècle.

VIIIe siècle, le *Serdunus* de la période féodale [1] et le Sardent des temps modernes, où la consonne de la troisième syllabe aurait reparu contrairement à la loi commune de corruption et de composition des noms.

Nous proposons de fixer l'atelier qui nous occupe en un village appelé *Serro* dans les pouillés du diocèse de Limoges [2], puis en français Saron ou Sarron [3], enfin Sarrou ou Sarroux [4]. La filiation du *Serotennum*, *Seroennum*, *Seronnum*, s'aperçoit tout aussitôt et rend inutile tout développement sur ce point.

Les deux premiers de nos triens sont à peu près contemporains par la facture, mais le troisième (n° 100) en diffère considérablement, et date évidemment d'une époque de beaucoup postérieure; pourtant il est signé du même nom de monétaire (Baudegiselus). Ce dernier est-il un descendant de celui qui a fait frapper les deux précédentes monnaies, ou bien ce nom s'est-il immobilisé sur les espèces fabriquées à Sarrou? C'est une question sur laquelle nous nous référons à ce qui en est dit plus haut (à propos du n° 12 de notre série).

Les monnaies de Sarrou nous offrent, ainsi que nous l'avons annoncé (ch. II, § 2), une exception au principe des types secondaires ou cantonnaux. Placé à une assez grande distance de Compreignac, centre du deuxième groupe, son monnayage paraît avoir subi, en premier lieu [5],

[1] « Ecclesiam in vico *Serduno*. » *Cartulaire d'Uzerche*. Mss. Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. CLXXXIII-CLXXXIV, p. 275.

[2] « Capellanus de *Serro*. » Pouillés latins des XVIIe et XVIIIe siècles.

[3] Carte de Nolin, 1742; carte de Jaillot et Denis, 1783.

[4] Dans le canton de Bort, arrondissement d'Ussel (Corrèze).

[5] En effet, la pièce au type de face porte là le nom du lieu de l'émission dans son intégrité, tandis que les deux autres nous le présentent avec des altérations successives.

l'influence du type de face de Compreignac ; mais dans des périodes plus récentes, il se rapproche du type de profil de Beynat, tête du troisième groupe, au territoire duquel Sarrou semble plutôt appartenir.

IIIe GROUPE.

JUMILLAC.

14. — + GEMILIACO. Tête à droite, barbue, ornée d'un chaperon perlé, terminé sur le col par deux bandelettes perlées ; le col et le buste ornés de perles.

℟. + AVSONIVS MON. Croix égale, accostée de deux points sous les bras, dans une couronne de perles.

Tiers de sou d'or. Deuxième quart du VIIe siècle. — Médaillier de M. l'abbé Béchillon.

15. — + GEMILIACO FIT. Tête à droite, barbue, avec couronne de perles terminée par deux longues bandelettes perlées sur le col ; buste habillé.

℟. + VRSO MONETARIO. Croix égale, cantonnée des quatre lettres L.E.N.O (dégénérées de LEMO) dans une couronne de feuillage [1].

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,20. Deuxième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

16. — NEETARIVS M.... Tête à droite, ceinte d'un bandeau ; buste habillé.

℟. GEMELIACO F. Croix latine, haussée sur deux degrés,

[1] M. Conbrouse (*Monétaires mérovingiens*, supplém.) et M. Cartier (*Catalogue* déjà cité), ont mentionné, d'après une communication de M. Maurice Ardant, un triens de GENILIACVM (pour GEMILIACVM) avec les noms du monétaire CHARIMVNDVS au revers. M. Guillemot l'a également inscrit dans son Catalogue. Mais n'ayant point de dessin de cette pièce à notre disposition, nous n'avons pas pu juger s'il y avait lieu de la comprendre dans notre série.

l'un très-large, l'autre étroit; un point sur chaque bras, et deux points sous chacun; quatre points, dont un plus fort, sous le dernier degré.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,29. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

90. — + NECTARIVS. Tête à droite, ceinte d'un double bandeau perlé; le bandeau le plus rapproché du front terminé par une grosse perle.

℟. GEMELIACO. Croix latine haussée sur deux degrés d'inégale largeur, comme dans le n° 15, portant un R appendue au sommet de la haste, accostée de sept points, dont l'un au côté opposé à l'R appendu, deux sous chaque bras, et un aux deux côtés du deuxième degré.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,10. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

99. — + NECTARIVS. Tête à droite; bandeau perlé terminé aux deux extrémités par deux bandelettes simples; buste habillé.

℟. + GEMELIACO. Croix dans le champ, sur un globule entouré d'un anneau de perles; le tout dans une couronne de perles.

Tiers de sou d'or. Fin du VIIe siècle ou premier quart du VIIIe.

(Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. XXXIII, n° 11. [1])

On a jusqu'ici attribué ces monnaies, soit à Jumiéges,

[1] Bouteroue (*Recherches curieuses sur les monnaies de France*, n° 349) reproduit un denier dont la légende incomplète présente au droit GEM.....M, et au revers GRIMBERTVS. M. Conbrouse l'a mentionné dans son Catalogue raisonné (p. 28, n° 436), l'a placé comme le *Gemeliaco* de *Nectarius*, sous le nom de Jumiéges, et l'a fait graver dans son *Recueil des Monét. méroving.* (Pl. XXV, n° 12) Mais le type, connu sur une autre monnaie de Jumiéges et sur un denier de Rouen, n'a point de rapport avec la fabrique limousine.

soit à Gemblours ou Gibleu, soit à Saint-Martin-aux-Jumeaux, soit enfin à Gemelauc, près Namur; mais, indépendamment des motifs décisifs que nous avons de fixer le lieu d'émission en Limousin, et que nous exposerons tout à l'heure, la fabrique essentiellement méridionale des pièces qui nous occupent s'oppose aux attributions ci-dessus indiquées; de plus, Jumiéges s'est appelé *Gemmeticum*, *Gemedicos*, *Gimeix*, *Gimegix*, Gemblours et Gibleu sont nommés *Gemelaus* et *Gemblacum*, le nom latin de Saint-Martin-aux-Jumeaux est *Gemelli* ou *Gemellos*, puis *Jumicelli*, enfin celui de Gemelauc est *Gemmelacum*[1].

Les raisons déterminantes de l'attribution au Limousin sont, d'une part, les lettres LENO inscrites au revers du n° 15, et qui, dégénérées ici de LEMO (*vicas*), désignent expressément le pays d'origine; d'autre part, le type limousin bien caractérisé des monnaies ci-dessus décrites. Nous voyons spécialement, au droit des n°s 14 et 15, la houppe sur le front comme aux effigies de Limoges (n°s 1, 2 et 6 de nos planches); les ornements et dispositifs de Limoges (n°s 2 et 6 précités), de Chervix, de Magnac-Bourg et du Palais (n°s 18, 19 et 21); au revers du n° 14, une croix avec deux points sous les bras comme dans les monnaies d'Uzerche et d'Eyburie (n°s 50 et 53); au revers du n° 15, une croix cantonnée dans une couronne, semblable à celle de Limoges (n° 2), de Beynat et de Sarrou (n°s 68 et 69); l'effigie du n° 16 rappelle celle d'Uzerche (n° 48), et le double bandeau du n° 90 celui de Mrasac (n° 20); la forme de la croix du n° 99 est peut être une des plus caractéristiques du type limousin.

[1] *Annuaire de la Soc. de l'hist de France*, année 1837, p. 125.—Voir aussi D. Bouquet, t. XI, p. 200.— Le *Rec. des docum. relatifs à l'histoire du tiers-état*, t. Ier, p. 66. — Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. XXV, n° 13.

Le pays d'origine de la pièce étant déterminé, il nous reste à fixer la place de l'atelier. Les rapprochements ci-dessus indiqués le mettent au sud ou au sud-ouest de Limoges, dans la direction de Magnac-Bourg et de Chervix, et nous croyons pouvoir assurer qu'il n'est autre que Jumillac (Grand-).

De même que Jumeau est la traduction de *Gemellus*, Jumillac est la traduction de *Gemiliacum*. Ce dernier lieu est nommé, dès la fin du ve siècle, dans une lettre de saint Rurice Ier, évêque de Limoges, où ce prélat réclame contre des empiétements commis par des prêtres du diocèse de Périgueux sur la paroisse de Jumillac, *diœcesis Gemiliacensis*[1].

Un siècle environ après, saint Yrieix, par son testament, daté de 573, légua au monastère qu'il avait fondé à Attanum, en Limousin, plusieurs localités, parmi lesquelles nous trouvons le village de *Gemiliacum*, voisin de la ville de Saint-Yrieix[2].

Ce nom se transforma dans le cours du moyen âge, et, de même que *Gemelli* ou *Gemellos*, produisit les Jumeaux, et *Gemedicos*, Jumiéges, *Gemiliacum* et *Gemeliacum*[3] produisirent, à la fin du xve et au xvie siècle, le vocable *Jumiliacum* ou *Jumilhacum*[4], puis le Jumillac moderne.

Ce lieu a été rattaché de bonne heure au diocèse de Périgueux et à la province de Périgord; mais, dans la période mérovingienne comme dans la période romaine, il appartenait, sans aucun doute suivant nous, au pays des Lemo-

[1] *Epistol. Ruricii, episcop. Lemovic.*, lib. II, epistol. 5.

[2] Mabillon, *Annal. ord. S. Bened*, t. I, p. 161. — *Chartæ et diplomata*, édit. Pardessus, t. Ier.

[3] Mss. Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. CLXXXVI, p. 135, 136 et 387.

[4] Il est à peine besoin de faire remarquer, quant au second *e* de *Gemeliacum* que l'*e* et l'*i* s'employent fréquemment l'un pour l'autre, comme dans *Lemovices* et *Limovici*, *Nivernum* et *Nevernum*, *Treviri* et *Treveri*, etc.

vices. Les initiales inscrites dans le champ du n° 15, les Itinéraires romains et la lettre précitée de l'évêque de Limoges nous en fournissent la preuve. Nous nous référons d'ailleurs, sur ce point, à la démonstration que contient notre Introduction au cartulaire de Beaulieu [1].

Nous ne terminerons pas cette notice sans faire remarquer, au sujet du monétaire Nectarius, dont le nom est gravé sur les pièces de *Gemeliacum* (n°s 16, 90 et 99), que ce nom est connu dans l'histoire mérovingienne du Limousin : c'est celui d'un personnage qui, en 573, souscrivit à titre de témoin le testament précité de saint Yrieix et de sa mère Pélagie, et dont Grégoire de Tours parle comme d'un riche citoyen de Limoges [2].

Ajoutons que le n° 99, quoique marqué de ce nom comme les deux autres, est évidemment par sa fabrique d'une date plus récente d'un quart ou d'un tiers de siècle. Il nous paraît que ce nom fut immobilisé sur les monnaies de Jumillac comme ceux de Baudegiselus à Sarrou, de Moderatus à Brilliau-Fa, etc. [3].

MAISONNAIS.

17. — MEDIVNOCTA (*Medianocta*). Tête à droite, coiffée d'un chaperon perlé, terminé sur le col par trois grosses perles; buste habillé.

℟. CVNDOVALD MONETA. Croix égale, dans une couronne de perles, accostée sous les bras des sigles C. A.

Tiers de sou d'or. Troisième quart du VIIe siècle. — Collection de M. Dassy.

[1] Titre VI, chap. Ier, § 2, p. CXL. Cet ouvrage, en ce moment sous presse, paraîtra très-incessamment.

[2] « Quidam vir ex civibus Lemovicum civitatis, cognomento Nectarius..... locuples divitiis... » *Ex vit. S. Aridii abbat.*, prolog.

[3] Voir c^-dessus p. 171 et 172, la notice relative au n° 12 de notre série.

Remarquons d'abord que cette effigie porte, comme celles des nos 2 et 5 (Limoges), 14 et 15 (Jumillac), 48 et 52 (Uzerche), etc., une petite houppe sur le front; que l'œil et la couronne sont semblables à ceux du n° 9 (Limoges), et la disposition des perles qui terminent la couronne sur le col, la même que celle du n° 4 (Clovis II à Limoges). D'après ces ressemblances, nous devons attribuer le triens dont il s'agit au Limousin.

C'est à M. Ad. de Longpérier que nous devons la communication de l'empreinte en cire de cette monnaie, qui vraisemblablement n'est autre que celle que M. Guillemot, dans son Catalogue, dit appartenir au cabinet de M. Dassy, et dont il a publié les légendes dans les termes suivants :

Medinaocfa.

℟. *Garoaldus m.* (C.V. dans le champ).

Le même numismatiste indique comme attribution Moyenvic [1]. La reproduction exacte que nous donnons de la pièce fait reconnaître que cette indication est inadmissible et commande de rechercher en Limousin le lieu d'émission.

Pour retrouver cette position, nous devons nous rendre compte des transformations probables du nom de *Media nocta*, qui veut dire en français *milieu de la nuit* ou *minuit*, et dans le langage du pays *miedzo nei* ou *meysonai*. Or, les pouillés du diocèse signalent dans l'archiprêtré de Nontron une paroisse appelée *Meysonneyx* ou *Messoneys* [2], qui se compose du mot italien *mezzo*, et de *neys*, nuit, en patois limousin. Cet endroit, nommé aujourd'hui Maisonnais, est chef-lieu de commune dans le canton de Saint-Mathieu, arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne).

[1] Canton de Vic, arrondissement de Château-Salins (Meurthe).

[2] « Cura de Messoneys. » Mss. Biblioth. impér., fonds Saint-Germain français, n° 878, t. II.

CHERVIX.

18. — + CAROVICVS F. Tête à droite, ceinte du bandeau perlé; le col et le buste ornés de perles; le tout dans un grénetis.

℟. + TEODOLENO M⁻. Croix égale, pattée.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,15. Deuxième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. Cartier père.

M. Cartier père, qui le premier a publié cette pièce, a proposé, dubitativement il est vrai, de l'attribuer à Cherbourg[1]; M. Lecointre Dupont a pensé que Charroux, en Poitou, pourrait la revendiquer[2]; enfin M. Conbrouse a désigné tour à tour ces diverses localités.

Ces attributions contradictoires sont inadmissibles sous tous les rapports.

Quant à Cherbourg, on ne connaît aucun document où il reçoive le nom de *Carovicus*. Il est appelé *Cæsaris Burgus* par Orderic Vital, *Castellum Carusburc* dans une charte de 1026[3], *Chereburgus* dans d'autres titres; il n'y a donc pas identité de nom. De plus, malgré le premier des noms latins que nous avons cités, l'existence de Cherbourg n'est guère constatée avant l'an 1000.

Charroux est nommé, dans un grand nombre de monuments du moyen âge, *Carrofum* ou *Karrofum*. Nous citerons le testament du comte Roger et d'Euphrasie, sa femme, daté de 785[4].

[1] *Rev. num.*, année 1839, p. 438.

[2] *Essai sur les monnaies frappées dans le Poitou et sur l'hist. monétaire de cette province.* Poitiers, 1841, in-8.— M. Conbrouse avait indiqué Compiègne (*Catal. des monn. nationales*, p. 18, n° 259), mais avec doute et sans preuve à l'appui.

[3] Adrien de Valois, *Notit. Galliar*, p. 112.

[4] Apud Mabillon., *Analecta actor. veter.*, et dans Besly, *Histoire des comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine*, appendice.

Mais une raison plus décisive encore pou écarter les localités proposées, est tirée du type de notre triens et de son style de fabrication. Notre classement permet au lecteur de se convaincre, par la seule inspection de nos planches, que c'est là une monnaie du Limousin; il lui suffira, en effet, de rapprocher l'effigie de celles des nos 5 et 6 *frappées à Limoges même*, et le revers des nos 19, 63 et 71, qui sont incontestablement sortis de Brive, de Magnac-Bourg et d'Espagnac, en Limousin.

C'est Chervix ou Château-Chervix, dans la Haute-Vienne [1], qui est le lieu d'origine de la pièce qui nous occupe. Il est nommé *Carovicus* dans une bulle du pape Adrien IV, de l'an 1158, qui mentionne son monastère parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges [2], et dans le journal de la tournée faite par l'archevêque de Bourges, dans le diocèse de Limoges, en 1285 : « Prior de *Carovico* est de abbatia sancti Augustini Lemovicensis [3]. »

Chervix fut, au xe siècle, le chef-lieu d'une vicairie assez étendue et qui s'appelait *vicaria Carvicensis* ou *de Chervic*, nom dont la forme est à très-peu de chose près celle du vocable actuel.

Quant au choix à faire entre Chervix et Château-Chervix, qui sont contigus, nous avons le moyen de le déterminer. Château-Chervix a de nos jours, et avait dans les derniers temps du moyen âge, une plus grande importance que le village de Chervix; sa population est plus nombreuse, et il a communiqué son nom à la commune. C'est pourtant au

[1] Canton de Saint-Germain-les-Belles-Filles, arrondissement de Saint-Yrieix.

[2] « Monasterium de *Carovico* cum pertinentiis suis. » *Nov. Gallia christiana*, t. II, instrum., p. 180.

[3] *Acta visitat. Simonis archiepisc. Bituric.*, apud Baluz., *Miscellanea*, édit. de Mansi, t. I, p. 286.

village de Chervix qu'il faut donner la préférence. D'une part, en effet, l'appellation de *Carovicus* indique bien qu'il était dans le principe une bourgade ouverte, *vicus*, et non pas un *castrum;* il est assez vraisemblable que le château qui s'établit à proximité, dans la période féodale, lui emprunta son nom. D'autre part, la vicairie du xe siècle s'appelait simplement *Carvicensis* ou *Charvic*[1]. Au xiie siècle, le chroniqueur de Vigeois, quand il parle du village où avait été fondé le monastère, l'appelle *Charvix*[2], et lorsqu'il s'occupe de Château-Chervix, il le nomme *chastellum Chervix* ou, ce qui est fort explicite, *castellum quod est super Charvix*[3], et cette dernière expression est à peu près reproduite dans un acte de 1609, où nous lisons le passage suivant : « Advenant en la place publique du bourg de *Château-hors-Chervix*, le 29e jour de mars, etc. »[4] Ces termes supposent nécessairement la préexistence du *village de Chervix*, et c'est là dès lors que nous devons placer le *Carovicus* du triens mérovingien.

MAX. DELOCHE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

[1] *Cartulaire de Beaulieu*, introduction, titre VI, chap. Ier, § 4, p. CLXVI.

[2] « Hic (Guillermus Ademari) reædificavit monasterium de Charvix.» Gaufred. prior. Vosiens. Chronic., dans Ph. Labbe, *Nov. Biblioth. mss.*, t. II, p. 289.

[3] « Pro turre de chastello Chervix vicecomes Ademarus placitum et hominium..... fecit.» *Loc. cit.*, p. 321. « Lemovicæ comes habet feudum de abbate Sancti Martialis..... turrem de castello quod est super Charvix.» *Ibid.*, p. 333. Un titre de 1469 désigne ainsi son église : « Ecclesia S. Petri de castro Chervico. » Mss. Biblioth imp., collect. Gaign., t. CLXXXIII-CLXXXIV, p. 192.

[4] L'abbé Expilly (*Dictionnaire des Gaules et de la France*. Paris, 1772, t. IV, p. 255) mentionne également *Château-hors-Chervix* par opposition à *Chervix*, qu'il nomme immédiatement après.

MONNAIES ET MÉDAILLES INÉDITES.

(Pl. V.)

Je commence aujourd'hui une suite d'articles analogues à ceux que j'ai déjà publiés dans la première série de la *Revue numismatique* : seulement j'élargis mon cadre primitif, qui ne comprenait alors que les *monnaies baronales*.

Mon but est de faire passer sous les yeux de mes lecteurs toutes les monnaies, ainsi que les médailles inédites qui parviendront à ma connaissance personnelle, sans m'attacher à établir entre elles aucun ordre chronologique ou géographique : ce sera un catalogue raisonné, rédigé au fur et à mesure de mes petites découvertes, et où chacun sera libre de puiser s'il peut y trouver quelque monument qui appartienne soit à des monographies, soit à des études spéciales.

J'apporterai la fidélité la plus consciencieuse à l'étude ainsi qu'à la reproduction des légendes. A ce sujet quelques réflexions trouveront ici naturellement leur place.

Il est indispensable de répéter, à propos des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, ce que j'ai déjà dit au sujet des monnaies gauloises. Ces monuments monétaires doivent être soumis à une nouvelle étude, afin de fixer définitivement les légendes, la forme des lettres et les abréviations.

Ainsi, la table raisonnée de la première série de cette *Revue* mentionne 1,220 monnaies mérovingiennes différentes, portant chacune un nom d'homme et un nom de lieu. Il est urgent, à mon avis, d'arrêter positivement les lectures de ces 2,440 légendes, dont bon nombre a été déchiffré arbitrairement ou maladroitement. « Un monument douteux dans une monographie, disait M. de Longpérier il y a dix-huit ans, ne sert véritablement qu'à appauvrir le travail [1]. »

Or, dans ce moment, nous pouvons dire hardiment que, pour la numismatique des deux premières races, nous ne sommes guère mieux partagés que les érudits qui ont besoin des textes anciens des diplômes. L'an dernier, dans le *Bulletin de la Société d'histoire de France*, un des membres de cette compagnie observait très-judicieusement que dans 50 diplômes carlovingiens édités par D. Bouquet, on trouvait au moins dix noms de lieux mal transcrits [2].

Les séries monétaires dont je viens de parler sont devenues tellement riches depuis quelques années, qu'il faut actuellement, par la comparaison des exemplaires et un soin méticuleux, fixer mathématiquement leurs légendes si

[1] *Rev. num.*, 1840, p. 334.

[2] Je citerai simplement quelques exemples pris au hasard dans la liste publiée par M. Cartier : *Charigisilus* et *Ricisilus* d'Amboise semblent être le même monétaire; j'en dirai autant, jusqu'à plus ample informé, de *Leunardus* et *Leunulfus*, à Angers; de *Franco*, *Frando* et *Francio*, à Chambon; de *Noaldus* et *Arnoaldus*, à Paris; de *Baudoledius* et *Gaudolefius*, à Saint-Yrieix; de *Castedunum*, qui doit être lu *Augustodunum*; de CIVIONO CIV, qui, en tout cas, ne peut pas être Dijon, qui n'est devenu *cité* que mille ans plus tard, etc. — Remarquons aussi que les faussaires ont déjà exploité la numismatique mérovingienne, et qu'ils peuvent très-bien fabriquer des triens destinés à être vendus très-cher à des collectionneurs enchantés de posséder une monnaie du *vicus* ou du *pagus* qu'ils habitent.

l'on veut obtenir des résultats sérieux pour la science et utiles pour l'histoire.

Je tâcherai donc de lire correctement les pièces dont j'aurai à parler dans ces études; je tâcherai aussi d'éviter un écueil très-dangereux, et qu'il est du reste malaisé d'éviter, même après avoir pris les meilleures résolutions : je veux parler du désir de tout expliquer, et surtout de faire de ces attributions dans lesquelles l'imagination, combinée avec l'érudition, n'aboutit qu'à créer des fables savantes, qui créent des difficultés nouvelles dans la science. Quand je ne pourrai pas expliquer, ce qui arrivera souvent, je me contenterai de décrire, et un autre, plus heureux, donnera la solution qui m'aura échappé.

1. — Semis de Lucius Turillius.

Tête laurée de Jupiter à droite, derrière S.

℞. Proue de navire à droite, au-dessus L TVR : cette légende, en lettres liées, se trouve gravée de droite à gauche. — (Pl. V, n° 1.)

Ce *semis* vient enrichir la série des monnaies classées sous la rubrique de la «gens Turillia.» M. Cohen a signalé un *as* qui porte en toutes lettres le nom de *Turil*, et un *quadrans*, non décrit, de la collection Riccio sur lequel TVR serait gravé en monogramme ou en lettres liées; enfin le denier de Marc-Antoine frappé l'an 31 avant Jésus-Christ, sur lequel on lit D.TVR. Eckhel ne se prononce pas sur Decimus Turillius, et se contente de rappeler l'opinion de Havercamp, qui propose d'y voir le nom de l'un des lieutenants du triumvir[1].

[1] *Doct. num. vet.*, t. VI, p. 48.—Cohen, *Médailles de la républ. romaine*, p. 318. —Cette médaille fait partie de la collection de M. H. Zæpffel, de Colmar.

Ce nouveau *semis*, qui peut remonter à deux siècles avant l'ère chrétienne, nous fait connaître l'existence de L. Turillius, au sujet duquel je n'ai rien pu trouver dans les historiens. La science épigraphique pourra peut-être donner quelques renseignements sur ce personnage.

2. — Tiers de sou d'or d'Ivois-Carignan.

Dans le dernier volume de la *Revue numismatique belge*, M. Ch. Piot propose d'attribuer à Ivois, aujourd'hui Carignan, chef-lieu de canton du département des Ardennes, un denier impérial dont la légende, peu intelligible, lui semble donner le mot HOVOHOIL. Ce mot, d'après différentes leçons, peut être aussi bien lu *Hovotnoi*, *Hovohoil* et *Hoiovoi*. M. Piot se demande si cette forme ne serait pas la transition de *Epoisus*, ancien nom d'Ivois, à *Yvosium* et *Ivodium*. Il me semble que l'on peut tout naturellement arriver de *Epoisus* ou *Eposius* à *Yvosium*, sans passer par ce terrible mot *Hovohoil*, dont on n'est pas bien sûr. Je me hâte de dire que M. Piot comprend si bien combien son attribution est conjecturale, qu'il prouve que *Hovohoil* pourrait aussi bien être Aviothe, près de Montmédy [1].

Voici, en revanche, un triens de ma collection qui est facile à déchiffrer.

EPOSIO. FIT. Buste diadémé à droite ; collier de perles.

℟. TOTTOSMO. Croix sur un globe. — (Pl. V, n° 2.)

Cette légende donne au nom d'Ivois-Carignan la même forme latine qui se lit dans Grégoire de Tours. Ce saint y séjourna vers la fin du VIe siècle, ainsi qu'il le rappelle dans ce passage : « Profecti igitur in itinere, ad *Eposium*

[1] *Rev. belg.*, t. II de la troisième série, 1858, p. 160.

» *castrum* accessimus, ibique ab Ulfilaico diacono nacti et » ad monasterium ejus deducti, benegnissime suscepti » sumus[1]. »

Ivois est une ancienne localité dans laquelle saint Maximin, évêque de Trèves, séjournait quelquefois dans le premier quart du IVe siècle; et saint Martin s'y arrêtait en 383 lorsqu'il revenait de Trèves, où il était allé visiter l'empereur Maxime.

Le diacre Ulfilaïc nommé dans le texte que je viens de citer, était disciple de saint Yrier, évêque de Trèves, qui fonda le monastère d'Atane, au diocèse de Limoges. Il établit une abbaye à Ivois, sous le vocable de saint Martin de Tours, et y renouvela l'épreuve de saint Siméon Stylite; il raconta lui-même à saint Grégoire comment l'évêque de Trèves avait fait détruire la colonne sur laquelle il se tenait, et lui avait enjoint de mener la vie conventuelle ordinaire.

Eposium castrum est situé sur la limite du diocèse de Trèves, à peu de distance de *Mosomum castrum*, qui est sur l'extrême frontière du diocèse de Reims et dont on connaît plusieurs triens.

3. — Tiers de sou d'or de Bourges.

+ BETOREX. Tête nue à gauche. Il semble que le graveur de ce triens, dont la fabrique est du reste remarquable, a voulu figurer un personnage barbu.

℟. MONITA·FREDVLF. Croix posée sur un globule et un degré. — (Pl. V, n° 3.)

Voici une superbe occasion de composer un petit roman

[1] Greg. Tur., *Hist. Fr.*, VIII, 15. — Fleury, *Hist. eccl.*, IV, liv. 18, n° 59.

numismatique. En compulsant les textes relatifs à l'histoire des Mérovingiens, il serait peut-être possible de découvrir quelque personnage du nom de Betto qui se serait rendu indépendant dans quelque *pagus*. Je sais certains archéologues qui avec ce beau triens bâtiraient toute une histoire, et ne manqueraient pas d'ajouter une anecdote de plus à nos vieilles annales. *Beto rex*, en toutes lettres, quelle fortune ce serait pour les Hardouin, anciens et modernes, qui savent, avec deux lettres, quelquefois avec une seule de forme douteuse, enrichir l'histoire d'un long chapitre !

Je suis plus modeste, et, m'en référant à l'opinion de M. de Longpérier, je me contente de classer mon triens à la cité de Bourges, en faisant remarquer qu'il est assez curieux de voir à Bourges, comme à Limoges, LEMOVIX, l'antique forme gauloise persister encore, dans l'ethnique, pendant l'époque mérovingienne.

Dans le supplément au catalogue publié par M. E. Cartier, on voit mentionné sous le n° 973 un tiers de sou qui porte la légende BETTOREX-REDVLFO.MONIT. C'est une variété de l'exemplaire que je possède, et qui, étant à fleur de coin, donne définitivement le nom de *Fredulfus* parmi les monétaires de Bourges [1].

4. — Denier de Charlemagne frappé a Babenhausen?

Ce denier, d'une conservation parfaite, et inédit, a été évidemment frappé en Germanie. La hache qui est gravée au revers est un symbole que nous retrouvons exclusivement sur des pièces contemporaines émises à Bonn et à Duerstadt.— (Pl. V, n° 4.)

Les deniers à la *hache* furent reçus avec une telle faveur

[1] *Rev. num.*, 1842, p. 437.

en Allemagne, que l'on persista à les imiter bien postérieurement au règne de Charlemagne. M. Thomsen, en étudiant la composition de certains trésors, et particulièrement celui qui fut trouvé à Vaalse, il y a environ seize ans, a été amené à conclure qu'à la fin du IXe, et peut-être au commencement du Xe siècle, on faisait encore des deniers à la *hache*. Il en a publié un exemplaire, d'une fabrique barbare, qui porte au dessus de la francisque les lettres STΠT, tracées par une main inhabile. Ce denier a aussi été retrouvé auprès de Dantzig [1].

La monnaie que je publie ici porte BABΠSS. M. de Longpérier m'a proposé d'y lire le nom de Bobenhausen, ville située dans le comté de Hanau, en Vétéravie, entre Mayence et Aschaffenburg. Les dictionnaires géographiques signalent deux localités du nom de Bebenhausen ou Babenhausen. L'une est dans le Wurtemberg, sur l'emplacement de l'ancien *Bibenum*, à ce que l'on croit; l'autre est sur la rivière de Guntz, entre Burgaw et Memmingen. Il appartient à nos confrères d'outre-Rhin de déterminer l'attribution de ce denier, de manière à lever toute incertitude. Je ne me hasarderai qu'à proposer une conjecture pour expliquer ce symbole de la hache, répété dans trois ateliers monétaires différents. Je n'ai vu nulle part que l'on ait cherché à aborder ce problème.

L'investiture des grands commandements, puis des grands fiefs, se faisait généralement par la tradition d'un objet ou d'une arme : « Est enim consuetudo Curiæ, ut » regna per gladium, provincia per vexillum a principe » tradantur vel recipiantur. » On trouve dans Ducange, à

[1] Cf. *Rev. belge*, t. IV de la deuxième série, 1854, pl. XX, 3, et t. V de la deuxième série, 1855, pl. VI, 7, p. 297 et suiv.

qui j'ai emprunté ce texte, la mention d'investiture *per mucronem*, *per traditionem ensis evaginati*, *per hastam*, *per sceptrum*, *per vexillum*, *per bipennam*, *per lanceam et gonfanonum*, *etc.*

Les armes nationales des Francs étaient la framée, espèce d'épée, et la hache dite *francisque*. Ne serait-ce pas cette dernière arme qui figure sur mon denier? Dans l'affirmative, ne serait-ce pas là un signe d'investiture? Il y aurait lieu de rechercher, dans l'histoire de la Germanie, si les monnaies à la *hache* ne viennent pas d'une fabrication faite au nom du souverain par quelques personnages investis de grands commandements, ou de bénéfices militaires, en pays conquis. Puisque Charlemagne ordonnait que nul autre que lui ne frappât monnaie, on a le droit de supposer qu'il voulut arrêter la tendance que ses grands officiers avaient à s'attribuer cette prérogative. D'un autre côté, la faveur qu'avaient les deniers à la *hache* à une époque postérieure, alors que la véritable féodalité avait envahi l'Allemagne, semblerait donner à ces pièces une origine quasi féodale.

J'ajouterai que si la francisque peut être considérée ici comme un signe d'investiture, ce fait confirmerait implicitement l'explication que j'ai déjà donnée de la présence de l'épée sur des monnaies frappées par les seigneurs établis sur les *marches* de la France, en Lorraine et en Béarn [1].

5. — Tiers de sou d'or de B̄AS PŌR (localité indéterminé).

+ B-AS ★ + PŌR. Buste diadémé à droite.

℟. + IOHANNE M̄. Croix sur un degré.— (Pl. V, n° 5.)

[1] *Rev. num.*, 1857, p. 362.

Je livre l'explication de ce beau triens à la sagacité de mes confrères en numismatique. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de retrouver la localité dont il porte le nom.

Les abréviations qui font partie de la légende de l'avers sont intéressantes. Faut-il y voir deux mots, dont le second serait *portus*? Le même signe d'abréviation se remarque au revers au-dessus de l'initiale du mot *monetario;* il n'y a pas jusqu'à l'étoile placée au milieu de l'une des légendes qui ne présente un détail assez rare dans la numismatique mérovingienne.

6. — Monnaies d'Hugues, comte de Champagne (1089-1125).

Les appréciations que l'on va lire viennent corroborer une opinion qui a été émise dans le catalogue de la collection de M. Poey d'Avant, et donner un nouveau jalon qui facilitera l'étude et le classement des monnaies champenoises frappées à Troyes. Je rappelle tout d'abord la description d'un denier dessiné dans la 1re série de cette revue [1].

PETVS.EPICOPVS. Monogramme assez barbare imité de celui des Carlovingiens, et dans lequel on croit retrouver le mot *Teba'dus*. La légende commence par une petite croix évidée comme les O de certains deniers d'Eudes, à Limoges.

℟. Même croisette, TRECAS CIVITAS. Croix cantonnée d'une petite croix latine au quatrième.

[1] *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poey d'Avant*, p. 325. — *Rev. num.*, 1839, pl. II, n° 5.

Il y a une variété de ce denier, d'une époque postérieure, qui n'en diffère que par la légende BEATVS.PETRVS. M. Hiver, préoccupé de l'idée que ces monnaies étaient épiscopales, comme on l'avait déjà dit avant lui, proposait de les attribuer à Barthélemy de Plancy, au milieu du XIIe siècle; M. Cartier, ensuite, les reporta à la fin du XIIIe. Selon notre respectable confrère, les comtes de Champagne, devenus rois de Navarre, auraient gravé sur leurs monnaies le nom d'un saint, pour ne pas y mettre leur titre royal, et probablement éviter de se borner à celui de comte. Dans cette hypothèse, les pièces dont nous nous occupons auraient pu être forgées depuis 1274 jusqu'en 1284. M. Cartier ajoute que d'ailleurs les évêques de Troyes n'ont jamais dû avoir la monnaie. « On retrouverait des » traces historiques de cette entremise inouïe dans nos » annales monétaires [1]. »

M. Cartier écrivait cette réflexion il y a vingt ans. Depuis la science a marché et a livré quelques-uns de ses mystères : il est probable que notre vénérable doyen modifierait aujourd'hui sa première opinion. Le monnayage épiscopal n'est plus une *entremise inouïe*, et il se pourrait que la légende même, qui à Troyes rappelle le nom du patron du diocèse, indiquât, à défaut de textes encore à retrouver, que l'atelier monétaire donné par les rois carlovingiens aux prélats, fut ensuite usurpé par les comtes. Il se pourrait, en outre, qu'outre le monogramme de *Charles* et celui de *Thibault*, on en lût un autre qui fût la transition des espèces aux types royaux à celles portant les légendes religieuses [2].

[1] *Rev. num.*, 1839, p. 29 et suiv.

[2] Sur le denier qui nous occupe, ainsi que sur l'exemplaire beaucoup plus ancien, PETRVS · EPISCOPVS - TRECAS CIVI-TEBO, dessiné dans le catalogue de M Poey d'Avant, je n'aperçois pas bien distinctement les lettres

Mais revenons au denier rappelé dans les premières lignes de cet article.

Dans le catalogue de la collection Pocy d'Avant, je remarque que l'étude attentive des types et de la fabrique a donné une meilleure solution. On y place notre denier, *au plus tard*, au commencement du XIIe siècle. Les faits mêmes viennent rendre cette appréciation authentique, et, en même temps, nous indiquer clairement sous quel comte de Champagne les deniers analogues à celui-ci étaient fabriqués.

Hugues Ier succéda à son père Thibault, en Champagne et en Brie, en 1089, pendant que son frère Étienne héritait du comté de Blois; il prit part aux croisades et alla en Palestine en 1113, en 1121 et en 1125. A cette dernière date il entra dans l'ordre du Temple, renonçant à revenir en Occident. A son départ il avait laissé ses fiefs à Thibault II, son neveu, fils du comte de Blois.

En 1104 le comte Hugues faisait, avec Robert de Bourgogne, évêque de Langres, le siége de Nogent-le-Roy. Il confirma alors solennellement la donation que le prélat fit à Saint-Benigne de Dijon du prieuré de Nogent, et l'investiture en fut donnée à l'abbé Jarenton par la tradition d'un symbole qui a pour nous, en ce moment, un grand intérêt numismatique, puisqu'au lieu du sceau est, encore aujourd'hui, appendu à la charte de donation un denier donné par le comte Hugues [1].

du nom de Thibault; le croquis du denier des archives de Chaumont, dont je vais parler dans un moment, m'indique dans le monogramme les lettres R, S, B. Postérieurement le monogramme est bien au nom de Thibault; mais à la fin du XIe siècle, il y avait autre chose que l'on ne pourra déterminer que par la comparaison de plusieurs pièces semblables.

[1] Ce diplôme existe aux archives de la Haute-Marne; il a été signalé pour la première fois dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de*

Duchalais a déjà eu occasion, dans un mémoire trop peu connu des numismatistes, de parler d'une monnaie champenoise appendue par des lacs de soie rouge à une charte de 1138 : cette fois il s'agissait d'un denier de Provins[1]. Il est véritablement curieux de retrouver uniquement en Champagne, *jusqu'à ce jour*, les seuls exemples de monnaies appendues à des chartes. Les bénédictins et M. de Wailly avaient bien signalé le fait, mais n'avaient fourni aucun monument à l'appui.

Or la charte de donation de l'évêque de Langres est scellée du sceau en cire rouge du prélat et d'un denier d'assez mauvais aloi, attaché au titre par une ficelle qui traverse un trou fait au milieu de la monnaie. Celle-ci est aux types et aux légendes que je viens d'indiquer plus haut. Nous pouvons donc en conclure, de manière à ne laisser prise à aucune objection, que toutes les monnaies semblables étaient celles qui avaient cours à Troyes en 1104 et un peu avant, c'est-à-dire dès les dernières années du XIe siècle. Voilà, comme je le disais, un jalon sûr pour étudier la date des types gravés à l'atelier de Troyes.

Langres, par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, t. I, p. 26. M. Carnandet, bibliothécaire de Chaumont, a bien voulu me communiquer le dessin de la monnaie elle-même.

[1] *Biblioth. de l'École des chartes*, IIe série, t. I, p. 239 et suiv., article sur une *Charte inédite relative à l'histoire des vicomtes de Melun*. Je rappellerai ici brièvement que cet acte, conservé aux Archives de l'empire, est une notice prouvant que les vicomtes de Melun ne possédaient aucun droit sur les mairies de Moisenai et Courceaux (département de Seine-et-Marne) ; il se termine ainsi : « Vicecomes ergo contra veritatem ire non volens coram Ludovico rege, » Teobaldo comite, et multis aliis optimatibus assistentibus, abbati Ascelino » rectum fecit, et pro lege forisfacti unum provinensem nummum jussu regis » ei reddidit. Quem scilicet nummum rex et comes Teobaldus simul decre- » verunt forari et in monimentum hujus rei in presente carta, loco sigilli » suspendi, » etc.

J'ajouterai que l'on peut hardiment, ce me semble, attribuer cette variété à Hugues Ier, puisque, lors de la rédaction de l'acte de donation, ce fut le comte lui-même qui remit ce denier à l'évêque Robert, lequel le donna aussitôt au chapelain de l'abbé Jarenton[1].

Nous ne saurions trop souhaiter que les diplômatistes voulussent bien nous signaler les autres exemples de monnaies appendues à des chartes en guise de sceaux; il est probable qu'il existe encore d'autres actes enfouis dans les archives, et qui nous donneraient, si nous les connaissions, le millésime de pièces anonymes[2].

A. DE BARTHÉLEMY.

[1] Voici comment se termine la charte relative au prieuré de Nogent : « Hoc » autem factum est eo tempore quo castrum Noiant obsederam. Itaque » nummum de manu comitis accipiens, domno Hugoni capellano domni Ja- » rentonis abbatis Divionensis tradidi, et per eum Divionensi ecclesie donum » de capella prefata, et de ecclesia et ceteris ad eam pertinentibus transmisi; » et in testimonium hujus donationis nummus iste huic carte appensus est » quum per ipsum donatio ipsa facta est, laudantibus archidiaconis Warnerio » Fulconis et Pontio et Duranno Ranche canonico. »

[2] Ducange mentionne deux actes qui ne sont pas sans analogie avec ceux dont je viens de donner des extraits : l'un est emprunté au chartrier de Marmoutiers : « Quod donum ejusdem census continuo, dum matutinalis missa » cantaretur, posuit super altare dominicum per octo denarios, in presencia multorum. » L'autre citation est prise dans le cartulaire de Vendôme : « Quibus » omnibus ille gratanter assentiens, donum simul et auctoramentum, manu » propria, super altare imposuit per unum denarium Andegavensem, et unum » cultellum quem ad hoc ipsum donavit quidam homo S. Trinitatis. » V° *Investitura.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Jules Rouyer et Eugène Hucher. Histoire du jeton au moyen âge. Première partie, 1858, in-8°, 17 planches gravées par E. Hucher.

(Pl. VI.)

Il y a longtemps que l'on s'occupe en France de recueillir et de décrire les jetons. Toutefois l'étude de ces intéressants monuments est, comme celle de tous les autres, restée subordonnée à l'état des connaissances archéologiques; c'est assez dire que le progrès a été lent. On est beaucoup trop porté à accuser nos prédécesseurs d'avoir négligé ou méprisé les documents nationaux au profit d'une prétendue science de l'antiquité grecque et romaine que l'on se plaît à présenter comme parvenue à la perfection. Il y a là une grande erreur, qui tient à ce qu'on n'étudie pas assez les auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, ou qu'on se met à un faux point de vue pour les juger. Il suffirait de parcourir les anciens mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour se convaincre de la vérité de ce que nous avançons. Montfaucon, le fondateur de notre archéologie nationale, a non-seulement recueilli dans ses *Monuments de la monarchie française* une précieuse collection d'œuvres du moyen âge, mais dans son *Antiquité expliquée* il a fait une large part à la Gaule, et l'on peut remarquer même que les monnaies gauloises qu'il a publiées sont gravées bien plus fidèle-

ment que ne le sont les as romains. Sans aucun doute les dessins du XVIIe et du XVIIIe siècle laissent beaucoup à désirer : alors on ne savait pas copier; mais la faiblesse s'étend à toutes les reproductions, et il est certain que les monuments égyptiens, grecs, romains, ne sont pas les moins maltraités, et ceci s'applique aussi bien à la classification qu'aux dessins. Cependant, l'homme étant ainsi fait qu'il n'a la plupart du temps d'action que pour la réaction, l'illusion que nous signalons a produit d'assez bons effets en attachant à l'étude des monuments du moyen âge un grand nombre d'esprits chevaleresques qui croyaient combattre en faveur d'un opprimé.

Toutefois le temps des appréciations calmes, éléments précieux des bonnes classifications, nous paraît enfin venu. La science y gagne en décence sans y perdre de sa force. Nous n'en voudrions pour preuve que l'ouvrage que nous examinons ici. Les auteurs y rendent pleine justice à leurs devanciers[1]; cette équité n'a pas nui à leur succès, qui est réel et mérité. Ce qui distingue l'ouvrage de MM. Rouyer et Hucher, c'est la méthode. Avant eux on avait sans doute décrit beaucoup de jetons, mais on n'avait pas établi de classes régulières, susceptibles de comprendre toutes les pièces que l'on pourra recueillir. D'ailleurs on était porté à confondre les méreaux, ou pièces remboursables, avec les jetons ou pièces à compter.

MM. Hucher et Rouyer ont divisé leur ouvrage en six chapitres dans lesquels ils examinent les jetons, 1° des cours et administrations supérieures des finances du roi, 2° du service de la maison du roi, 3° des reines de France, 4° des princes du sang royal de France et de quelques autres seigneurs d'origine française, 5° des villes de France, 6° étrangers et anglo-fran-

[1] Nous croyons cependant devoir ajouter à la liste des auteurs qui ont contribué à l'avancement de la connaissance des jetons MM. Rossignol et G. de Soultrait, à qui l'on doit les ouvrages intitulés : *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États* (1851) et *Essai sur la numismatique nivernaise* (1854).

çais. Cette division offre un très-grand avantage, puisqu'elle permet de rattacher à certaines fonctions des jetons dont les légendes ne sont pas explicites, mais que leur type unit à des pièces dont la légende ne laisse pas d'incertitude. Il faut cependant faire bien attention à la ressemblance qui résulte d'émissions contemporaines. Ainsi, par exemple, on trouve dans l'*Histoire du jeton* (n° 25) une pièce qui porte + CE SONT LES GETOERS DE LA CAN — + AV MESTRES DES MONNAIES; or, je connais une pièce identiquement semblable jusque dans les moindres détails de la face et du revers sur laquelle on lit : + CE SONT LES GETOERS DE LA CAN — + CAN·BRE·DES·CON·TES·LE·ROI. Ces deux jetons ont été gravés en même temps, au commencement du XIVe siècle, pour deux administrations différentes.

MM. Hucher et Rouyer pensent que l'écu chargé de deux faces que l'on trouve sur plusieurs pièces sans légende appartient à la chambre des comptes; que la clef indique la chambre du trésor; le râteau, le service de l'écurie. Ce sont là des symboles généraux qui parfois se combinent avec des armoiries, et nous félicitons les auteurs du soin avec lequel ils blasonnent les nombreux écus gravés sur leurs jetons, comme aussi des recherches qu'ils ont faites pour établir l'identité des fonctionnaires dont ces pièces portent les noms. On employait parfois, pour frapper le jeton d'un magistrat, le revers ou la face qui avait servi pour un autre. MM. Rouyer et Hucher ont publié deux pièces qui prouvent que le maistre de la chambre aux deniers, Jean Le Coq, avait fait usage d'un revers appartenant à son confrère Pierre de Berne. Ce dernier a encore fourni un coin au sieur de Rochefort dont nous donnons le jeton (pl. VI, n° 11); les auteurs, qui ne publient pas le dessin de cette pièce, n'en ont eu qu'une description inexacte, ce qui leur a fait imprimer RT-RO-CE-NO au lieu de ROCEFORT (p. 68)[1].

[1] On connaît, à la vérité, un Pierre de Rochefort, archidiacre en 1308,

Ces accidents de fabrication ne contribuent pas peu à obscurcir le sujet, et ce n'est qu'à la longue que l'on pourra en triompher complétement. Ainsi, on voit dans l'*Histoire du jeton*, sous le n° 57, un jeton à l'écu parti de Navarre et de France, et sous le n° 138 un autre qui porte les armes d'Angleterre. Est-ce par suite d'une confusion de coins fort difficile à expliquer que ces deux écus se trouvent réunis sur la pièce dont nous donnons le dessin (pl. VI, n° 5), ou bien notre jeton a-t-il été frappé au temps où Henri le Gras, roi de Navarre, promit sa fille Jeanne, âgée de deux ans, à un des fils d'Édouard d'Angleterre (1273)? Le style de la pièce ne nous permet pas de descendre jusqu'en 1403, époque du mariage d'Henri IV avec la fille de Charles le Mauvais.

Jeanne pouvait porter les armes parties de *Navarre et de France*, puisque par sa mère Blanche d'Artois elle était petite-nièce de saint Louis. Quant au jeton publié par MM. Rouyer et Hucher (sous le n° 55), et représentant, au revers d'un écu parti de *France et de Navarre*, une grosse fleur de lis accostée des lettres ED, qui expriment le nom d'Édouard, il nous paraît avoir été fabriqué pour Isabelle de France, fille de Philippe le Bel. Cette princesse, née en 1292 et morte en 1357, épousa, le 25 janvier 1307, Édouard d'Angleterre. On connaît d'elle un sceau écartelé d'Angleterre, de France, de Navarre et de Champagne [1]. C'est peut-être aussi à cette princesse qu'il faudrait attribuer notre pièce (n° 5), si l'exemple des jetons de Jeanne de Bourgogne peut nous faire considérer comme insignifiante l'interversion des armes de Navarre et de France. En 1325 Isabelle de France se sépara du roi d'Angleterre qu'elle fit, deux ans plus tard, déposer et mettre à mort.

D'un autre côté, les armes de Caumont, *d'azur à trois léo-*

evêque de Langres en 1325, un Pierre de Rochefort, maréchal de France en 1418; mais ce n'est pas leur nom qui figure sur le jeton.

[1] *Trésor de numism. Sceaux des rois d'Angleterre*, pl. V, n° 3.

pards d'or, peuvent se trouver combinées avec celles du roi de France ou du roi de Navarre. C'est ainsi que la pièce gravée sous le n° 12, dans l'*Histoire du jeton,* porte les armes de Châtillon au revers de celles de France, ce qui n'indique pas une alliance.

Il arrive souvent que plus on connaît de variétés de jetons d'une même époque, plus on s'aperçoit des difficultés que leur classification présente.

Nous avons dit que MM. Rouyer et Hucher reconnaissent le râteau comme signe de l'*écurie.* Nous le voyons au revers d'une harpe sur un jeton du XIIIe siècle (pl. VI, n° 4). Les armes des seigneurs d'Arpajon, qui furent aussi vicomtes de Lautrec, sont de gueules à la harpe d'or. Mais il faut admettre encore que le râteau sert à caractériser les jetons de la bergerie royale, car on le trouve réuni à un bélier sur un jeton très-ancien (pl. VI, n° 3). Ce même type du bélier sans râteau, mais accompagné de deux cornes représentant probablement celles dont on se servait pour appeler les troupeaux, se rencontre sur un second jeton (pl. VI, n° 2) au revers duquel on lit l'inscription banale *de laton sui noume.* La croix qui marque ce revers est tout à fait semblable à celle d'un jeton de la chambre aux deniers du roi Philippe (pl. VI, n° 1), et nous croyons que ce prince est Philippe III le Hardi. L'aspect de ces trois jetons est fort antique; nous ferons remarquer en outre que la croix *cercelée* appartient au milieu du XIIIe siècle. Elle existe, par exemple, sur un sceau d'Étienne de Poisvilliers appendu à une charte de 1249[1]. Ce synchronisme pourra peut-être aider à classer le jeton incertain gravé par M. Hucher sous le n° 149, et qui présente à la fois la croix cercelée et un écu qu'on peut attribuer aux maisons de Bourgogne, de Nevers, d'Eu et de Brienne, etc.

Les chapitres consacrés aux reines, aux princes du sang

[1] *Cartulaire de l'abb. de N.-D. des Vaux de Cernay,* publ. par Merlet et Moutié, 1858. Atlas, pl. VII, n° 10, décrit p. 441, n° 478.

royal et à quelques autres seigneurs, tels que le duc de Bretagne, les comtes de Hainaut et de Saint-Pol et le sire de Craon, sont aussi riches qu'intéressants.

Cette classe de jetons offre souvent d'assez grandes difficultés. Il faut donner la plus complète attention au style des pièces. Ainsi le jeton dont nous plaçons la figure sous le n° 8 de la planche VI offre tant d'analogie, pour le type de ses deux faces, avec les monnaies frappées par Philippe d'Alençon en qualité de patriarche d'Aquilée (1381-1388), qu'on aurait pu l'attribuer à ce cardinal[1]. Mais il est évident qu'en agissant ainsi on commettrait un anachronisme de plus d'un demi-siècle. Charles d'Alençon a épousé en 1314 Jeanne de Joigny, qui mourut en 1336; les armes de Joigny étaient d'azur à l'aigle éployé d'or; le style du jeton convient parfaitement au commencement du XIVe siècle, et l'attribution fournie par MM. Hucher et Rouyer doit être adoptée sans contestation.

Nous conservons parmi nos dessins la figure d'un jeton aux armes de Champagne pure (voy. pl. VI, n° 6) qui nous paraît être antérieur à 1234, date de l'avénement du comte Thibaut IV au trône de Navarre. Le revers présente un type assez singulier dans lequel on peut voir le monogramme de Thibaut, TBLD, uni à une croix potencée. Le petit module de cette pièce est encore une marque de son antiquité.

Les jetons de la maison d'Anjou devraient être divisés en deux séries : l'une composée des pièces frappées sur le territoire français, l'autre comprenant celles que leur style de fabrique dénonce comme ayant été gravées à Naples. C'est dans cette dernière catégorie que nous rangerions la pièce publiée par Fauris de Saint-Vincent sous le n° 5 de sa planche de jetons. La bordure de fleurs de lis que porte cette pièce se retrouve sur un autre jeton dont nous donnons le dessin pl. VI, n° 12, et qui doit avoir été fait sous Charles II, et en Italie.

[1] Argelati, *Raccolta*, t. I, p. 53, tab. XLI, n° 26 : t. II, p. 115, tab. III, n° 52. — Schweitzer, *Serie delle mon. d'Aquileja*, t. I, pl. à la p. 42.

Le jeton d'Anjou-Sicile, que MM. Rouyer et Hucher publient sous le n° 84, est considéré par eux comme étant d'origine évidemment italienne, et c'est avec toute raison. L'homme velu, à barbe longue et épaisse, qu'il représente, rappelle sans doute le sauvage qui se voit sur plusieurs de nos jetons français [1] ; mais il ressemble plus encore à cette grande figure velue sculptée en bas-relief sur une des portes de Naples, figure que le peuple nomme *Cola-pesce*, tandis que les antiquaires du pays en font un Orion antique, quoique le style de la sculpture indique bien une œuvre du XIVe siècle.

Les jetons italiens ont un style à part, très-caractérisé. M. Hucher en a gravé cinq autres qui donnent une idée exacte de cette série. Les jetons nos 143 et 146 représentent un aigle sur un chapiteau de colonne; c'est le type de la monnaie de Pise. Au reste, les auteurs déclarent qu'ils n'ont pu étudier suffisamment cette partie de leur collection, et s'ils reviennent sur ce sujet dans la continuation de leur ouvrage, ils pourront consulter avec fruit les gravures très-mal faites, mais nombreuses et intéressantes, répandues dans le grand recueil d'Argelati [2], et l'article spécial du chanoine Reginaldo Sellari, de Cortone, *Sopra le marche o sieno tessere mercantili del secolo* XIV, XV *e* XVI, inséré par Zanetti dans le Ve volume de sa *Nuova Raccolta* (p. 499). Ils trouveront encore un jeton italien fort curieux parmi les méreaux découverts à Évreux et publiés par M. Raym. Bordeaux dans le XIXe volume des *Antiquaires de Normandie* (n° 1 de la planche). Peut-être faut-il rattacher à la série italienne la pièce n° 147 considérée comme un jeton de l'office de la cuisine, et qui pourrait appartenir à la famille Calderini de Flo-

[1] *Revue archéologique*, 1845, t. II, p. 500 et 509.

[2] *De monetis Italiæ dissertationes*, t. I, tab. XIV, n° 18; tab. XXIX, n° 5; tab. XXX, n° 2, tab. LXI, n° 4; tab. LXVII, n° 9; tab. LXXII, n° 9; tab. LXXV, nos 3, 4; tab. LXXXIX, nos 3, 4, 5, 6; tab. XC, nos 21, 22, 23, 24, 25. — T. II, tab. V, nos 95, 96 et p. 182. — T. III, tab. IX, nos 3, 4. — T. V, p. 3, 25, 32, 62, 81.

rence. La fleur de lis qu'on y voit est bien celle de la Toscane.

Dans la série anglaise nous remarquons, sous le n° 139, un jeton de la garde-robe du roi dont la légende nous paraît avoir besoin d'être expliquée : *Leopard sue* est là pour *léopard sui*, comme *mouton sui*, *de laton sui*, etc. C'est le résultat de la prononciation de l'E anglais, qui équivaut à notre I. C'est aussi à la série anglaise qu'il faudrait restituer le jeton de Rouen gravé sous le n° 132. Cette pièce trouve son commentaire dans le jeton d'argent que nous avons publié en 1847 (*Suppl. to the illustr. of the Anglo-French coinage*, pl. II, n° 37), et sur lequel on lit : H . DVX NORMANNORVM — CIVITAS ROTHOMAGENSIS. Il y a là deux variétés frappées pour Henri VI qu'il ne faut pas séparer, à ce qu'il nous semble.

Les jetons espagnols sont fort rares; c'est pourquoi nous croyons devoir en signaler un qui a été publié en Irlande il y a quelques années[1]. Il représente, au droit, une tête couronnée tournée à gauche, devant laquelle se lit le mot REX, et, au revers, une figure debout appuyée sur une lance accompagnée du nom ALPHO. Ce jeton peut être attribué soit à Alphonse XI de Castille (1312-1350), soit à Alphonse IV d'Aragon (1327-1336).

MM. Rouyer et Hucher n'ont pas terminé leur ouvrage; ils ont seulement donné les chapitres qui se rapportent aux personnages historiques les plus marquants; il leur reste donc encore à débrouiller, à interpréter une masse très-considérable de jetons dont les légendes n'offrent pas un grand secours, et dont les types réclament de patientes études. Ils s'acquitteront de leur tâche à l'honneur de la science, nous en sommes certain.

Ce n'est qu'en rapprochant, en comparant un très-grand nombre de variétés que l'on peut arriver à se rendre bien compte du sens même des légendes que les échanges de coins compliquent en outre fort souvent. Ainsi, nous indiquerons comme exemple

[1] J. Lindsay, *Notices of remarkable medieval coins mostly unpublished*. Cork, 1849, pl. I, n° 1.

le jeton dont nous rangeons le dessin sous le n° 7 de la pl. VI. Sa légende DIEX VOVS GART BEAV S — demeurerait à peu près incompréhensible si l'on ne connaissait la variété avec la légende DIEX VOVS GART ROIS BIAVS SIRE.

Le jeton qui porte l'inscription CEST LA MALLE BEST (pl. VI, n° 9) trouve un auxiliaire dans cet autre, sur lequel on lit : FVIES CEST LA MALE BESTE — CHEVAVCHIES L·OVRS (pl. VI, n° 10). Au XIVe siècle, les habitants de Toulouse croyaient qu'un monstre parcourait la nuit les rues de leur ville ; on faisait de cet animal, de cette *malle beste*, comme on le nommait, une description effrayante. On frappa un jeton qui se vendait à l'hôtel de ville, sorte d'amulette destinée à protéger ceux qui la portaient. Nous avons autrefois rattaché au mythe toulousain les jetons en question [1]. Il est néanmoins difficile de concilier les deux prescriptions que porte la seconde pièce. *Chevauchier* a ici le sens de *poursuivre à cheval*, comme dans les vers du *Roman de la rose :*

> Mais les vaillans homes l'assaillent,
> Et la chevauchent et poursaillent.

La *malle beste* est bien exactement représentée sous la forme d'un ours, et on se demande comment on pouvait en même temps la fuir et la poursuivre.

L'étude des jetons, reliée par MM. Rouyer et Hucher à l'histoire de nos institutions, devient extrêmement attrayante et détermine la place légitime que ces pièces doivent occuper dans les collections de monnaies du moyen âge.

Tout en parlant de l'ouvrage que nous devons à ces deux savants antiquaires, nous nous sommes laissé entraîner à citer quelques pièces dont ils n'ont point encore donné la gravure. Une bonne partie des dessins que nous publions dans notre planche VI est extraite d'un petit recueil que nous avons formé il

[1] *Encyclopédie du XIXe siècle*, t. II, p. 668, livraison de juillet 1837.

y a près de trente ans, et que la lecture de l'*Histoire du jeton* nous a remis en mémoire.

A. L.

J. Sepilli. Illustrazione di quattro monete pontificie e d'una di casa di Savoja. Trieste, 1859, Colombo Coen. Gr. in-8°, 1 pl. grav. (tiré à 150 ex.).

L'auteur nous apprend qu'il est un nouveau venu dans la carrière numismatique ; nous repondrons à cette déclaration en saluant son début par des vœux sincères pour la continuation d'études qu'il a si bien inaugurées.

M. J. Sepilli a l'intention de publier le catalogue de l'importante collection de monnaies italiennes qu'il a rassemblées. En attendant, il décrit maintenant quelques-uns de ces monuments : quatre monnaies papales et un denier de Savoie.

La première pièce est un gros d'argent d'Eugène IV (1431-1447), ce qu'on est convenu d'appeler un *giulio* quoique cette dénomination soit fort extraordinaire lorsqu'il s'agit de monnaies antérieures à l'an 1503. Cette pièce a été fabriquée à Bologne et représente saint Pétrone, patron de cette ville, que M. Sepilli considère comme un type choisi pour plaire aux Bolonais chez qui le pape Eugène, quittant Florence, était venu établir sa résidence en 1436.

Les deux pièces qui suivent sont des *quattrini* de Sixte IV (1471-1484), et de Jules II (1503-1513), frappés à Fano et portant les armes de la Rovere.

La ville de Fano avait battu monnaie au nom de Pandolfo Malatesta après 1384, mais rendue au saint-siége en 1463, elle n'obtint qu'en 1472 la confirmation des droits monétaires. M. Sepilli montre que cet avantage fut accordé aux gens de Fano à la suite de la démonstration armée qu'ils firent pour empêcher

Sinigaglia de tomber au pouvoir de Giacomo Piccolomini, comte de Monte-Marciano.

La quatrième monnaie, frappée à Plaisance, porte le buste et le nom du pape Paul III. L'auteur pense qu'elle a été émise entre 1542 et 1545, époque à laquelle le duché de Plaisance fut cédé à Pierre Louis Farnèse. Le buste que porte cette pièce est très-remarquable; il serait à désirer que l'on pût retrouver le nom du graveur qui l'a exécuté. Nous ne saurions trop recommander aux numismatistes qui s'occupent des monnaies italiennes de nous donner des renseignements sur les artistes auxquels nous devons ces monuments.

La dernière pièce publiée par M. Sepilli est un petit denier de Philibert Ier, duc de Savoie; il porte un écu en losange et cette circonstance est due, nous le croyons, à ce que le duché était alors gouverné par la régente Yolande de France, mère du jeune prince. Jusqu'à présent nous ne connaissions cet écu en losange que sur la monnaie des trois prédécesseurs de Philibert, Amédée VIII, Louis, Amédée IX.

Amédée VIII a été pendant sept ans sous la tutelle de son aïeule Bonne de Bourbon, et dans un acte datée du 23 janvier 1392 cette princesse ordonne de fabriquer des monnaies qu'elle décrit. En parlant des quarts de gros elle ajoute : « Et ab alia parte erit *losingia armorum nostrorum* [1]. » On sait que l'écu en losange appartenait aux femmes. La petite monnaie publiée par M. Sepilli a été aussi frappée en vertu d'une ordonnance rendue par la régente Yolande de France qui, le 4 juillet 1474, commande de fabriquer des petits deniers (denari piccoli) à 36 pour 1 gros [2].

La même Yolande avait été régente pour son mari, Amédée IX, en 1469, et c'est à son gouvernement que nous attribuons ce *quarto*, portant l'écu en losange, publié par M. Promis dans la

[1] Dom. Promis, *Monete dei reali di Savoja*, t. I, p. 108, tav. V, n° 5; tav. VI, n° 17.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 142.

planche IX de ses *Reali di Savoja;* de même que c'est au temps de la régence d'Anne de France, dame de Beaujeu, que nous classerons les jetons de Charles VIII, publiés par MM. Rouyer et Hucher dans leur intéressante *Histoire du jeton au moyen âge* (pl. V et VI, nos 43 et 47), pièces sur lesquelles les armes de France sont disposées en losange. A. L.

PAUL LAMPROS. Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν μεγάλων Μαγίστρων τοῦ ἐν Ῥόδῳ τάγματος τῶν Ἰωαννιτῶν (Monnaies inédites des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean, à Rhodes), dans la Νέα Πανδώρα. Athènes, t. IX, numéro de février 1859, p. 497, et numéro de mars, p. 513.

(Pl. VII.)

M. Paul Lampros s'est déjà fait apprécier des antiquaires par quelques notices intéressantes insérées dans la *Nouvelle Pandore* d'Athènes, revue beaucoup trop peu connue en France, et qui pourtant contient des travaux fort remarquables et d'excellents renseignements sur la littérature et l'histoire de l'Europe orientale.

Déjà, en 1855, nous avons imprimé dans le *Bulletin archéologique français* la traduction d'une notice de M. Lampros sur une découverte de monnaies d'or de la ville de Philippi. Dans la *Nouvelle Pandore* de 1857 (février, p. 481), on trouve du même antiquaire une dissertation sur une monnaie de cuivre d'Irène l'Athénienne, princesse qui régna seule à Constantinople pendant cinq années et que Charlemagne fit demander en mariage par un ambassadeur. Banduri, Tanini, Eckhel, Mionnet, Saulcy, n'ont connu que le sou d'or d'Irène. Welzl de Wellenheim a décrit un moyen bronze de sa collection qui porte le nom de cette impératrice, pièce sur laquelle il avait cru distinguer un M au-dessous du grand chiffre indiquant la valeur mo-

nétaire, tandis que M. Lampros reconnaît un A sur son exemplaire. Dans le champ du revers, on remarque trois X et trois N disposés en deux lignes verticales; cet arrangement se retrouve sur des monnaies de Nicéphore I, de Michel I, de Léon V, de Michel II, de Théophile. M. Lampros y voit l'expression abrégée de la formule Χριστὸς Νικᾷ trois fois répétée en l'honneur de la sainte Trinité. Jusqu'ici ce revers était resté sans explication.

Le nouveau mémoire de M. Paul Lampros est consacré à une série de monnaies des grands-maîtres de Rhodes, série très-importante à double titre, pour nous, puisque les pièces qui la composent, presque toutes inédites, portent les noms de six grands-maîtres français. Aussi devons-nous des remercîments tout particuliers à l'auteur, qui nous a autorisé à reproduire ses dessins dans la *Revue*.

Pendant bien longtemps on ne connut que quatre ou cinq monnaies de Rhodes antérieures au XVIe siècle. Un beau *gigliato* d'argent du grand-maître Antonio Fluviano, publié par le père Ireneo Affo dans la *Nuova Raccolta* de Zanetti, et un autre *gigliato* d'Elion de Villeneuve placé par Rottiers dans ses *Monuments de Rhodes* (1828) et par Théophile Friedländer dans ses *Numismata medii ævi* (1835), étaient, avec les sequins de Dieudonné de Gozon et d'Émery d'Amboise, les monuments principaux de cette collection naissante.

Lorsqu'en 1843 M. Julius Friedländer voulut réunir tous les types de la monnaie des grands-maîtres dans une savante notice intitulée *Die Münzen des Johanniter Ordens auf Rhodus*, il éleva la collection à vingt-sept numéros, sans toutefois avoir découvert un nouveau *gigliato*. Le même auteur a donné, plus tard, un supplément à sa notice; mais dans ce second travail, que nous connaissons seulement par une citation de M. Carlo Kuntz, nous ne pouvons signaler qu'un *gigliato* de Roger de Pins.

En 1849, M. John Lindsay publia un *gros tournois* de Foulque de Villaret trouvé peu de temps auparavant à Dublin;

M. Pfister donna dans le *Numismatic Chronicle* de 1852 la description et le dessin d'un sequin de Jacques de Milly. M. Lampros apporte à son tour un contingent d'une dizaine de pièces nouvelles tirées de sa collection, dont nous reparlerons plus tard.

Le père Ireneo Affo a cité divers passages de Francesco Balducci relatifs aux noms que portaient les monnaies de Rhodes et à leur valeur. Il en résulte que la plus grande pièce d'argent, celle qui a le module des carlins de Robert de Provence, se nomme *gigliato* et vaut 32 deniers; que la moitié du *gigliato* valant 16 deniers, se nommait *aspre*[1]. Le témoignage de Balducci, auteur du XIVe siècle, est fort important; mais malheureusement M. Julius Friedländer ne l'a connu que par une citation tronquée de Paciandi, et s'est trouvé conduit à donner le nom d'*aspre* aux monnaies de 32 deniers aussi bien qu'à celles qui n'en valent que 16. M. Lampros revient sur ce point, cite le texte même de Balducci, rétablit les faits, et montre dans la discussion qu'il connaît bien nos monnaies du moyen âge. Nous donnerons ici la description du *gros* découvert par M. Lindsay et des monnaies diverses que M. Lampros a réunies dans son nouveau travail.

FOULQUE DE VILLARET (1307-1319).

✠ FR FVLCHO · D · VILLRTO · DI · GRA. Foulque agenouillé devant un calvaire. La croix double est accompagnée des lettres A et ω; dans le champ IRLM (*Ierusalem*).

Revers. Lég. ext. ✠ MRO · HOPITALI 9VET · SCI · IOHI : · (*mastro* hospitalis conventus sancti Iohannis).

Leg. int. IHERIL' · RODI (Hierosolymitani Rhodi). Croix au centre[2].

Cette pièce, imitation du gros tournois, a été frappée après 1310, époque à laquelle Villaret transféra le siége de son ordre

[1] Zanetti, *Nuov. raccolt. delle mon. d'Italia*, t. V, p. 61.

[2] *Notices of remak. med. coins*. Cork., 1849, pl. III, n° 48.

dans l'île de Rhodes. Les carlins, ou *lis d'argent*, frappés à Naples par Charles II, n'avaient pas encore attiré l'attention des commerçants de la Méditerranée. Plus tard les abondantes émissions de lis d'argent faites par Robert amenèrent des imitations tant en France qu'en Orient. Élion de Villeneuve, contemporain de ce comte de Provence, fit frapper des *gigliati* qui, sans être des copies serviles comme celles qui furent mises en circulation par l'évêque et le comte de Valence et de Die, ou par Sarou-Khan, émir seldjoukide d'Asie Mineure, n'en rappellent pas moins d'une manière frappante, par leur module, leur aspect général et l'arrangement du revers, les *gigliati* de Robert.

ÉLION DE VILLENEUVE (1319-1346).

Aspre. + FR · ELIONVS · DEI GRACIA. Élion agenouillé devant un calvaire.

℟. MAR · OSPITALIS · IRLNI (magister hospitalis hierosolymitani). Croix fleuronnée terminée par les écus de la religion (de gueules à la croix d'argent.) (Pl. VII, n° 1.) Le *gigliato* qui, de la collection de M. Reichel est passé dans le Cabinet impérial de Saint-Pétersbourg, porte la légende + FR · ELION · D · VILANOVA · DI · GRA · MR ·

PIERRE DE CORNILLAN (1354-1355).

Gigliato. + F · PETRVS · CORNILLIANI · DEI · GRA · M · Pierre agenouillé devant un calvaire.

℟. + OSPITAL · S · IOHS · IRLNI · QT · ROD (hospitalis sancti Johannis hierosolymitani conventus Rhodi). Croix. (Pl. VII, n° 2.)

ROGER DE PINS (1355 1365).

Gigliato. + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GRA · M · Roger agenouillé devant un calvaire.

℟. + OSPITAL · S · IOHIS · IRLNI · 9T · RODI. Croix. (Pl. VII, n° 3).

Aspre. + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GA · M · Roger agenouillé; dans le champ, une pomme de pin.

Revers semblable à celui du gigliato. (Pl. VII, n° 4.)

Les armes de Roger de Pins étaient de gueules à trois pommes de pin d'or, la pointe en haut.

RAIMOND BÉRENGER (1365-1374).

Gigliato. + F · RAIMVNDVS BERENGARII · D · G : M · Raimond agenouillé; dans le champ, un écu chargé d'une bande.

Revers. + OSPITAL · S · IOHS · IRLNI · QTS : RODI. Croix. (Pl. VII, n° 5.)

Gigliato. + F : RIMVNDVS BERENGARII : D : GRA · M. Type semblable à celui de la pièce qui précède. Même revers. (Pl. VII, n° 6.)

Dans les provinces du midi de la France, et surtout dans le Languedoc, il était d'usage de joindre le nom du père à celui de ses fils, à la manière antique; et l'on disait Petrus Raimundi, Bernardus Guillelmi, Rogerius Petri. En français, le génitif se formant par la seule juxtaposition (argent le roi, scel le comte, etc.), on a dit d'abord Pierre Raimond, Roger Pons, Guillaume Bernard. Plus tard on a écrit Pierre de Raimond, Guillaume de Bernard (fils sous-entendu), et lorsque les noms de famille se sont établis, un nom de baptême s'est immobilisé, comme Béranger, Taleyrand, Bernard, qui se trouvent souvent précédés de la particule *de* sans indiquer pour cela la possession d'un fief.

L'écu gravé dans le champ des *gigliati* de Raimond Bérenger paraît avoir une bordure, et porte certainement une bande; nous en ignorons les couleurs; mais il montre que l'on a eu tort d'attribuer à ce grand-maître, dans les galeries historiques

du palais de Versailles, un écu gironné d'or et de gueules de huit pièces.

ANTONIO FLUVIANO (1421-1437).

Ducat d'or. — F · ANTONIVS — S · M · VENET; Antonio agenouillé devant saint Jean, qui lui remet un étendard; près de la hampe, DVX.

℟. SIT · T · XPE · DATVS · Q · TV · REGIS · ISTE · DVCAT. Jésus-Christ, debout et nimbé, dans une portion du ciel semée d'étoiles. (Pl. VII, n° 7.)

Les ducats de Dieudonné de Gozon, de Jacques de Milly, de Pierre d'Aubusson, d'Émery d'Amboise, de Fabrizio Caretto, sont des imitations du sequin de Venise; mais on y trouve le nom de saint Jean, la qualité de *magister*. Tandis que la monnaie d'Antonio Fluviano est une véritable contrefaçon des sequins du doge Antonio Venerio.

Zanetti rapporte que le sénateur Jacopo Gradenigo possédait un ducat d'or frappé à Rhodes en 1421. Cette date est à la fois celle de la mort de Philibert de Naillac et celle de l'élection d'Antonio Fluviano, et M. Julius Friedländer conjecture avec raison que la monnaie vue par Zanetti (les ducats ne portent pas de date) avait été frappée pour le grand maître dont le gouvernement commença en 1421 [1]. Il est cependant probable que l'on retrouvera des sequins de Philibert de Naillac.

JEAN DE LASTIC (1437-1454).

Aspre + : F : IOHS : D : LESTIC : MAGISTR. Jean agenouillé devant un calvaire; dans le champ, un écu aux armes de Lastic qui sont de sable à la fasce d'argent à la bordure de gueules.

℟. + : OSPITALIS : S : IOHS : IRLIN : R : Buste de saint Jean portant la croix et l'agneau nimbé. (Pl. VII, n° 8.)

[1] *Die Munz. des Iohann. Ordens.*, p. 22. — Cf. Zanetti, *de mon. Ital.*, II, p. 411, note 1.

M. Lampros décrit deux autres aspres qui ne diffèrent du premier que par la légende du droit : IOHS : LESTIC : MAGISTRI et par la syllabe RO qui termine l'inscription du revers de l'une de ces deux variétés.

Jacques de Milly (1454-1461).

Ducat d'or. — IACOBV · D · ML · Dans le champ M · RD · — S · IO · IERS. Jacques agenouillé devant saint Jean, qui lui remet un étendard. A l'exergue, B.

℟. SIT · T · XPE · DATV · Q · TV · REGIS · ISTE · DVCA. Le Christ debout, bénissant. (Pl. VII, n° 9.)

Ce ducat est emprunté par M. Lampros à un intéressant article de M. Pfister déjà cité par la *Revue numismatique*. Ici le grand maître paraît la tête nue et n'usurpe pas le corno des doges. La lettre B placée au pied de la hampe est, suivant l'opinion du numismatiste grec, la marque du monétaire et non l'abréviation du mot *Baptista*, ainsi que l'avait pensé M. Pfister.

Il nous reste à donner la description de petits deniers sans noms de grands maîtres, pièces que M. Lampros n'attribue à aucune époque déterminée; ils ont peut-être été frappés *sede vacante*.

+ MAGISTRI · hOSPITALS. Édifice.

℟. + IEROSOLIMITANI · ROD. Croix cantonnée de deux annelets. (Pl. VII, n° 10.)

+ OSPITALS · S · IO. Édifice.

℟. + OSPITALS · S · IO. Croix cantonnée de deux annelets. (Pl. VII, n° 11.)

Nous ajouterons la mention d'une petite monnaie décrite par M. Carlo Kuntz, et qui a été publiée, à ce qu'il paraît, dans ce supplément de M. Julius Friedländer, que nous n'avons pu encore nous procurer.

+ MAGR : HOSPITAL. Croix.

℟. + CIVIS · RODI. Édifice [1].

Cet édifice, dont nous n'avons pas précisé la nature, M. Lampros le nomme château, φρούριον; M. Kuntz dit : « Porta con tre pinacoli; tipo genovese.

Sans doute ce type rappelle notre *castrum* ou porte de cité, et n'est pas sans analogie avec celui de Gênes que les seigneurs d'Athènes ont imité. Toutefois il nous semble que l'édifice a une forme toute particulière qui nous autorise à reconnaître, comme sur les deniers de Chypre, une représentation du saint sépulcre. Le lecteur n'a pas oublié l'intéressant travail publié, sur ce sujet, par notre savant collaborateur M. Melchior de Vogüé [2].

La numismatique des grands maîtres de Rhodes, depuis Foulque de Villaret jusqu'à Philippe Villiers de l'Isle-Adam, présente quelques lacunes. Il nous manque encore des monnaies de Robert de Juilly (1374-1376), de Philibert de Naillac (1396-1421), de Pierre Raimond Zacosta (1461-1467), et de Guy de Blanchefort (1512-1513).

Nous disons Robert *de Juilly*, quoique tous les écrivains qui se sont occupés de l'ordre de Saint-Jean aient employé la forme Robert *de Julliac*. Cette erreur, si généralement répandue, tient à ce qu'on ne s'est pas donné la peine de rechercher à quelle province de France appartenait le grand maître Robert.

Mais il existe à la Bibliothèque impériale une pièce datée du mois de septembre 1370, écrite en français et commençant ainsi : « Sachent tous que nous, Frère Robert de Juilly, chevalier prieur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en la prieuré de France et général conseiller sur le fait des aides ordonnés pour la guerre, » pièce dans laquelle Robert, seigneur de Juilly et de Claye, déclare avoir reçu de François d'Aunoy, receveur desdits aides, la somme de 710 francs d'or pour ses gages de conseiller.

[1] *Secondo catalogo di oggetti di numismatica.* Venise, 1855, p. 59.

[2] *Rev. num.*, 1856, p. 125.

A cette charte est fixé un sceau de cire rouge, portant un écu penché chargé d'une croix fleuronnée et d'un lambel de cinq pendants, timbré d'un heaume surmonté d'un croissant, avec la légende S. ROBERTI DE IVLIACO. Les mêmes armes se voyaient à Rhodes, sculptées sur le tombeau de Robert, dont les Turcs ont fait un bassin de fontaine. Ainsi donc le grand maître portait le nom de ce *Juliacum*, qui est devenu célèbre depuis que les pères de l'Oratoire y ont établi le magnifique collége où tant de générations déjà ont puisé une solide instruction.

Bien que dans cette analyse du mémoire de M. Lampros nous ayons dû supprimer la partie historique, celle qui a trait à la biographie des chefs de l'ordre de Saint-Jean, nous avons néanmoins donné à nos emprunts une assez grande proportion. Comme nous l'avons dit, il s'agit de monnaies frappées par des personnages nés dans nos provinces, en Dauphiné, en Auvergne, en Provence, en Languedoc, régissant sur notre territoire de nombreux prieurés, de vastes possessions; d'ailleurs comment se défendre d'un intérêt tout sympathique à la lecture d'un bon travail écrit et publié à Athènes par un membre de cette vaillante nation chrétienne, à laquelle nous attachent tant de liens; comment résister au plaisir de constater que ces Grecs, qui ont été nos maîtres en toutes choses, sont encore aujourd'hui nos dignes émules? A. L.

CHRONIQUE.

MONNAIE HÉLIENNE DU PÉRIGORD.

(Pl. V, n° 6.)

M. l'abbé Audierne, qui depuis un grand nombre d'années étudie l'histoire du Périgord, s'est occupé à diverses reprises de la monnaie hélienne. Il a d'ailleurs eu la bonne fortune de trouver en 1825, chez un orfévre de Bergerac, un denier portant le nom d'un comte Hélie, qu'il céda à M. de Mourcin, et qui depuis la mort de cet antiquaire a fait retour entre ses mains. M. l'abbé Audierne pense que ce denier a été frappé pour Hélie II, contemporain du roi Robert, et que ce fut cette monnaie qui donna lieu à de vives contestations entre l'évêque Géraud et Aldebert, successeur d'Hélie. Suivant le même écrivain, « la victoire resta à l'évêque, la monnaie qui portait le nom d'*hélienne* fut supprimée..... Les comtes mirent sur leur monnaie le nom d'Angoulême, et les héliennes cessèrent de circuler..... Il est étonnant, ajoute-t-il, que la monnaie de Périgueux ait été frappée à Angoulême [1].

M. l'abbé Audierne donne un dessin du denier d'Hélie, d'après lequel il est difficile de reconnaître l'âge de cette pièce; mais, avec la plus parfaite obligeance, il nous a envoyé une empreinte de son précieux denier, que l'on trouvera reproduit sous le n° 6 de notre pl. V.

[1] *Le Périgord illustré, guide monumental, etc., de la Dordogne.* Périgueux, 1851, p. 35 et 388. — *Épigraphie de l'antique Vésone, ou l'importance et la grandeur de cette cité d'après ses inscriptions.* 2e édit. Périgueux, juin 1858, p. 66.

D'un côté on lit : ELIAS COMES, et au revers PETRAGORIS. Cette empreinte suffit pour nous faire comprendre que la monnaie ne peut avoir été frappée avant le règne d'Henri Ier. (Hélie II mourut vers 1031.) Elle appartient à un des Hélie du XIIe siècle et probablement à Hélie VI (1166?-1205?), car elle offre de grands rapports de style avec les deniers frappés en Guienne pour Richard Cœur-de-Lion (1168-1196).

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, disent que la guerre qui s'était élevée au sujet de la monnaie entre le comte Aldebert et l'évêque de Périgueux se continua jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée en 1059, et ajoutent qu'Aldebert survécut au prélat. Il n'y aurait donc, pour croire à l'abolition de la monnaie hélienne, d'autres motifs que son extrême rareté.

Cette rareté peut expliquer aussi l'absence de deniers portant avec le nom de Périgueux le type de cinq *yeux* ou annelets indiqués dans les actes du XIIIe siècle [1].

On a proposé d'attribuer à Périgueux les monnaies qui présentent ce type, ainsi que la légende EGOLISSIME, et c'est à cette circonstance que M. l'abbé Audierne fait allusion. Mais on n'avait pas supposé que le comte de Périgueux fît frapper sa monnaie à Angoulême. Il s'agissait seulement de l'emprunt d'un type tout entier, y compris les légendes. C'est ainsi qu'à Bourbon le type de Nevers, avec le nom du roi Louis, a été transporté dans le XIIe siècle. C'est ainsi qu'à Maguelonne le type et le *nom* de Narbonne ont été copiés par les évêques.

M. l'abbé Audierne pense que les lettres V S, placées entre les bras de la croix des deniers aux cinq annelets, désignent Vésone. On a l'exemple des deniers de Souvigny, frappés après l'accord de 1263, sur lesquels l'intervention de Jean de Bourgogne, *Dominus Borbonii*, est représentée par un D et un B gravés entre les bras de la croix.

Cependant il ne faut pas perdre de vue l'origine des divers caractères qui cantonnent les croix, et qui ne sont le plus souvent

[1] *Rev. num.*, 1841, p. 191.

que la copie altérée de l'*alpha* et de l'*oméga*; ce dernier donnant naissance à des C ou à des S, suivant qu'il avait été figuré sous la forme Ω ou ω. D'ailleurs, à l'époque où les deniers portant le nom d'Angoulême ont été émis, le nom de Vésone n'était plus en usage. A. L.

VENTE

De la collection de Médailles romaines, grand bronze, de M. Deville.

Cette vente a eu lieu le 1er avril et jours suivants. Voici les prix qu'ont atteints quelques-uns de ces bronzes.

Nos.		fr.
1.	Jules César. DIVVS IVLIVS. Tête. ℞. CAESAR DIVI F. Tête d'Auguste.	45
4.	Auguste. DIVO AVGVSTO S. P. Q. R. Quadrige traîné par des éléphants (frappé par Tibère).	30
9.	Livie. Carpentum (frappé par Tibère).	33
11.	Tibère. Autel de Lyon.	32
12.	Un autre exemplaire.	82
13.	Drusus. NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMAN. IMP. Drusus à cheval au-dessus d'un arc de triomphe. ℞. Tête de Claude.	24
15.	Tête de Drusus. ℞. Claude assis.	37
18.	Antonia. Moyen bronze.	24
20.	Agrippine. Carpentum.	58
21.	Un autre exemplaire.	78
22.	Un autre exemplaire.	175
26.	Caligula. ADLOCVT. COH.	47
27.	Autre exemplaire.	105
29.	Claude. EX S. C. P. P. OB CIVES SERVATOS.	60
33.	Autre exemplaire.	100
34.	Néron. Arc de triomphe. S. C.	54

Nos.		fr.
43	Galba. S. P. Q. R. OB CIV SER.	24
44.	Othon. Frappé à Antioche.	166
46.	Vitellius. MARS VICTOR. Pièce de la plus grande beauté.	220
51.	Vespasien. L'empereur sur un quadrige traîné par des éléphants. S. P. Q. R.	86
52.	Domitille. Carpentum.	25
58.	Titus. ANNONA AVG.	70
59.	Julie, fille de Titus. Carpentum.	42
60.	Un autre exemplaire.	98
64.	Domitien. Victoire. DE GER.	81
66.	Domitia. ΔΟΜΙΤΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ. Tête à droite. ℞. Temple hexastyle. Médaille coloniale.	3
72.	Nerva. FORTVNA AVGVST.	50
84.	Trajan. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. V. P. P. L'empereur présentant une Victoire à Rome assise.	98
85.	Plotine. FIDES AVGVST.	300
88.	Marciane. Carpentum.	325
90.	Matidie. PIETAS AUGVST.	260
97.	Hadrien. FELICITATI AVG. Galère.	35
107.	Sabine. VESTA.	30
113.	Ælius César. TR. POT. COS. II. L'Espérance.	121
117.	Antonin. CONCORDIA.	31
122.	— INDVLGENTIA AVG. COS IIII.	6
136.	Faustine mère. AETERNITAS.	60
148.	Marc-Aurèle. TR. POT. VII. COS. II. S. C. Rome Nicéphore debout.	25
168.	Faustine jeune. FECVND. AVGVSTAE.	15
182.	L. Vérus. TR. P. IIII. IMP. II. COS. II.	35
187.	Lucille. IVNO REGINA.	45
199.	Commode. IOVI CONSERVATORI.	66
202.	— LIBERALITAS AVG.	31
212.	Crispine. SALVS.	13
213.	Pertinax. VOT. DECEN. TR. P. COS. II. L'empereur sacrifiant.	90
214.	— LAETITIA TEMPORVM. COS. II.	140
215.	— PROVIDENTIA DEORVM. COS. II.	250
217.	Didius Julianus. RECTOR ORBIS.	30

Nos.		fr.
219.	Manlia Scantilla. IVNO REGINA.	34
220.	Un autre exemplaire.	80
221.	Un troisième.	76
222.	Didia Clara. HILAR. TEMPOR.	35
225.	Un autre exemplaire.	49
227.	Albin. FELICITAS COS. II.	16
235.	Septime-Sévère. ADVENTVI AVG. FELICISSIMO.	37
241.	Julia Domna. IVNONEM.	78
242.	— — MAT. AVGG. MAT. SEN. M. PATR.	85
248.	Caracalla. P. M. TR. P. XVI. COS. IIII. P. P. La Liberté debout.	50
253.	Géta. PONTIF.TR. P. II COS. II. Caracalla et Géta sacrifiant.	30
258.	Macrin. ANNONA AVG.	53
263.	Diaduménien. PRINCIPI IVVENTVTIS.	130
266.	Élagabale. P. M. TR. P. III. COS. III. P. P. Apollon.	17
271.	Julia Paula. CONCORDIA AETERNA.	190
272.	Aquilia Severa. CONCORDIA.	140
275.	Julia Mæsa. PIETAS AVG.	40
278.	Soæmias. VENVS CAELESTIS.	75
288.	Sévère Alexandre. P. M. TR. P. XI. COS. III. P. P. Apollon.	7
294.	Orbiana. CONCORDIA AVGVSTORVM.	171
300.	Mamée. VENVS VICTRIX.	18
312-313.	Maximin. SALVS AVGVSTI (2 exemplaires).	11
315.	Pauline. CONSECRATIO.	80
318-319.	Maxime. PRINCIPI IVVENTVTIS (2 exemplaires).	38
323.	Gordien d'Afrique père. PROVIDENTIA AVGG.	115
326.	— — — SECVRITAS AVGG.	169
328.	Gordien d'Afrique fils. ROMAE AETERNAE.	120
331.	Balbin. CONCORDIA AVGG.	15
334.	Un autre exemplaire.	33
340.	Pupien. CONCORDIA AVGG.	35
341.	Gordien III. PIETAS AVGG.	35
350.	Tranquilline. Samos. Moyen bronze.	37
356.	Philippe père. SAECVLARES AVGG. La Louve.	8
364-365.	Otacilia Severa. CONCORDIA AVGG. (2 exemplaires).	12
375.	Philippe jeune. PAX AETERNA.	8

Nos.		fr.
376.	Trajan Dèce. GENIVS EXER. ILLVRICIANI.	10
385.	Etruscille. PVDICITIA AVG.	10
386.	Un autre exemplaire.	51
390.	Herennius Etruscus. PRINCIPI IVVENTVTIS.	10
393.	Hostilien. Même légende.	11
396.	— SALVS AVGVS. Hygie.	39
400.	Trébonien Galle. LIBERTAS AVGG.	13
406.	Volusien. IVNONI MARTIALI.	26
409.	Émilien. VICTORIA AVG.	102
411.	Valérien. VICTORIA AVGG.	46
415.	Mariniana. CONSECRATIO.	90
416.	Un autre exemplaire.	15
421.	Gallien. IOVI CONSERVATORI.	30
422.	Salonine. IVNO REGINA.	37
429.	Salonin. PIETAS AVGVSTOR. Instruments de sacrifice.	90
434.	Postume. VICTORIA AVG.	19

Nous avons choisi dans cette collection une ou deux pièces de chaque règne; souvent la même médaille, un peu moins bien conservée, a été adjugée au tiers ou au quart du prix d'une pièce à fleur de coin. J. W.

VENTE

De la collection de Médailles grecques et romaines de M. Palin, ancien ministre de Suède à Constantinople.

La vente de la collection de M. Palin [1] a eu lieu le jeudi 14 avril et jours suivants.

Voici les prix auxquels ont été adjugées quelques-unes de ces médailles.

Nos.		fr.
7.	Étrurie. Populonia. Tête d'Apollon; tête de Méduse. ℞. Lisse (2 pièces). *Argent* 5 et 4.	15

[1] Voy. la description de quelques médailles choisies dans cette collection, *supra*, p. 109 et suiv. et la pl. III.

Nos. fr.

25. Thurium. Tête de Pallas. ℞. ΘΟΥΡΙΩΝ. Taureau cornupète. *Argent* 7. 31
38. Sicile. Leontini. ΛΕΟΝΤΙΝΟΝ. Tête d'Apollon. ℞. Bige. *Argent* 7. 109
46. Syracuse. Tête de Cérès. ℞. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ Bige. *Or* 3. . 59
57. Hicétas, roi de Sicile. ΕΠΙ ΙΚΕΤΑ. Bige. *Or* 4. . . . 100
62. Thrace. Abdère. Griffon. Tétradrachme. 300
66. Maronée. Cheval. ℞. ΕΠΙ ΞΗΝΩΝΟΣ. Cep de vigne. *Argent* 6. 78
78. Patraüs, roi de Péonie. Tétradrachme. 29
79. Un autre exemplaire. *Idem*. 39
80. Audoléon, roi de Péonie. *Argent* 2. 100
499. Alexandreïus. (Voyez pl. III, n° 1.) Tétradrachme. . . 1,200
91. Macédoine. Terone. TE. Diota. ℞. Carré creux. *Argent* 3. 100
Les statères d'or d'Alexandre le Grand (nos 97 et 98) ont varié dans les prix de 30 à 35 fr.
Les tétradrachmes du même prince (nos 99, 100 et 101), dans les prix de 3 à 4 fr. (Voyez pl. III, n° 2.)
110. Démétrius Ier. Tétradrachme. 170
114. Persée. Tétradrachme. 150
115. Un autre exemplaire. 185
117. Un autre exemplaire. 300
Ces trois pièces remarquablement belles.
142. Béotie. Thèbes. Bouclier béotien. ℞. ΘΕ. Tête de Bacchus. *Argent*. 90
152. Égine. Tortue. ℞. Carré creux. *Argent* 6. Très-belle pièce. 36
162. Élide. Tête de Junon. ℞. FA. Foudre dans une couronne de laurier. Tétradrachme. 89
163. — Aigle déchirant un serpent. ℞. FA. Foudre. Tétradrachme. 170
169. Crète. Aptera. Tête de nymphe. ℞. ΑΠΤΕΡΑΙΟΝ ΠΤΟΛΙΟΙΚΟΣ. Tétradrachme. 703
171. Cnossus. Tête de Junon. ℞. ΚΝΩΣΙΩΝ. Labyrinthe. Tétradrachme. (2 pièces, l'une fourrée.). 32
172. Cydonie. Tête de nymphe. ℞. ΚΥΔΩΝ. Homme façonnant un arc. Tétradrachme. 170

N°s. fr.

177. Gortyne. Taureau. ℞. Polype. *Argent*. 5. 102
178. Hierapytna. Tête tourrelée. ℞. Aigle et palmier. Tétradrachme. 132
179. Itanus. Tête de Pallas. ℞. Aigle; divinité à queue de poisson. *Argent*. 50
180. Lappa. Tête de nymphe. ℞. ΛΑΠΠΑΙ ΣΥΛΟΚΟΣ. Apollon. *Argent* 3. 90
183 Phæstus. Hercule combattant l'hydre. ℞. ΦΑΙΣΤΙ. Taureau cornupète. Tétadrachme. 500
184. — Hercule. ℞. Tête de bœuf. Tétradrachme. . . 240
188. Eubée. Chalcis. Tête d'Apollon. ℞. ΗΡΑΚΛΕΙΔΟ... Trépied. Tétradrachme. 260
194. Mithridate Eupator, roi de Pont. Tétradrachme. 200
195. Asandre, roi de Pont. *Or* 4 1/2. 360
197. Sauromate III, roi du Bosphore, au revers de la tête de Septime Sévère, avec la date BqΥ, 492. *Or* 4 1/2.. . . 150
199. Sauromate IV, au revers de la tête de Sévère Alexandre, avec la date ZKΦ, 527. *Or* 4 1/2. 100
204. Mysie. Adramyttium. *Argent* 3. 500
209. Pergame. Demi-cistophore. (Pl. III, n° 4.).. 115
215. Troade. Alexandria Troas. Tétradrachme (pl. III, n° 3). 420
216. Ténédos. Double tête. ℞. Bipenne. Tétradrachme. . . . 600
228. Ionie. Erythrée. Tête d'Hercule. ℞. Arc, carquois, massue et chouette. Tétradrachme. 200
234. Chios. Sphinx. ℞. ΗΦΙΣΟΚΡΙΤ. Tétradrachme. 201
240. Cyzique. Taureau au-dessus d'un thon. ℞. Carré creux. Double statère. 209
259. Cos. Apollon. ℞. Crabe. Tétradrachme. 310
267. Hidrieus, roi de Carie. Tétradrachme. 380
268. Pixodare, roi de Carie. *Argent* 5.. 91
280 Cilicie, Tarse. Baal-Tars assis. ℞. Lion dévorant un cerf. Tétradrachme. 200
296. Démétrius II, roi de Syrie. Tétradrachme. 311

GRECQUES DE BRONZE.

359. Thrace. Périnthe. Gordien III. ℞. Hercule enchaînant Cerbère. Médaillon. 101

N°s.		fr.
360.	— Poppée. Æ. 7.	130
361.	— Poppée. Æ. 8.	159
413.	Troade. Scepsis. Buste de nymphe tenant un vase de la main droite. ℞. CKHΨIΩN ΔΔP. Cavalier armé. Æ. 4.	150
423.	Ionie. Smyrne. Tête tourrelée. ℞. CTPATHΓOC KΔΔPOC. Femme tenant une phiale. Æ. 2 1/2.	200
	Parmi les médailles impériales romaines d'argent (n°s 537 et 538) un Pertinax, MONETA, et un Pescennius Niger, IVSTITIA AVG., ont été vendus ensemble 80 fr.	
626.	Domitius Domitianus. Moyen bronze.	80
657.	Pulchérie. Quinaire d'or.	125
678.	Phocas. Quinaire d'or. — Saulcy, *Num. byzantine*, pl. V, n° 1.	28
688.	Justinien Rhinotmète et Tibère. *Or.—Ibid.* pl. XII, n° 9.	351
694.	Constantin VI et Irène l'Athénienne. *Or.— Ib.*, pl. XV, n° 6.	304
695.	Irène l'Athénienne. *Or.— Ib.*, pl. XV, n° 10.	430
696.	Nicéphore et Staurace. *Or. — Ib.*, pl. XVI, n° 2. .	200
705.	Théodora. *Or. — Ib.*, pl. XXIV, n° 1.	200

J. W.

NÉCROLOGIE.

M. Thomas Burgon est mort à Londres le 28 août 1858, à l'âge de 71 ans. Qu'il me soit permis de rendre un dernier hommage à la mémoire d'un homme dont j'ai pu, plus peut-être que d'autres, apprécier le caractère élevé, la science solide, et le goût passionné pour l'antiquité.

Celui que la mort vient de frapper, était un de ces hommes qui laissent après eux une trace plus profonde dans la société savante que dans les livres. M. Burgon n'était pas à proprement parler un savant, quoiqu'il possédât des connaissances étendues et variées dans toutes les branches de l'archéologie, et surtout en matière de numismatique grecque et romaine. Ce n'était pas

dans les universités, ni dans les études de la jeunesse, qu'il avait puisé sa science, mais bien dans la pratique et la manipulation constante des objets d'art antique. Un long séjour à Smyrne et dans les îles de l'Archipel lui en avait inspiré le goût, et lui avait permis d'acquérir ce tact si remarquable, et ce coup d'œil si sûr, pour lesquels il était justement renommé. Parvenu à un âge déjà mûr, M. Burgon, à la suite de quelques revers de fortune, fut attaché au département des médailles et antiques du Musée britannique; c'est dans cette paisible retraite qu'il a terminé sa carrière. Il y laisse un vide difficile à remplir; car il réunissait toutes les qualités qui rendent un homme propre à occuper un poste de ce genre. A une connaissance approfondie de l'antiquité, à un talent merveilleux pour distinguer le vrai du faux, M. Burgon joignait une urbanité de manières et une bienveillance envers tout le monde, qu'on ne rencontre pas toujours dans les établissements publics. Les nombreuses personnes qui venaient lui demander son avis sur une monnaie ou sur un bronze, qui avaient besoin d'un renseignement, ou qui travaillaient au Cabinet des médailles, étaient toujours sûres de trouver un accueil aimable, et de recevoir des réponses nettes et précises, dont la modestie de l'auteur rehaussait la valeur.

M. Burgon a très-peu écrit, et nous ne connaissons de lui que quelques articles insérés dans le *Numismatic Chronicle*.

W. H. W.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRE A M. DE LONGPÉRIER

SUR

DES MONNAIES GALLO-ROMAINES.

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

Vous avez admiré ma collection de dessins de monnaies gauloises, et exprimé le regret d'en voir la publication retardée par mon départ.

Si l'exécution matérielle du grand travail que j'ai entrepris est forcément interrompue, mon maître, M. de Saulcy, n'en poursuivra pas moins les études qui seules peuvent le rendre possible.

Je veux, avant de quitter Paris, vous communiquer deux des raretés destinées à voir le jour; elles appartiennent à cette intéressante série gallo-romaine révélée naguère aux numismatistes par la détermination de la monnaie d'Aulus-Hirtius [1], et destinée à jeter une lumière

[1] *Revue num.*, 1858. *Lettre de M. de Saulcy*, p. 444.

toute nouvelle sur l'histoire monétaire de nos ancêtres. L'une et l'autre font partie des richesses acquises par M. de Saulcy à la vente du cabinet de M. Tochon d'Annecy. En voici la description :

BR.

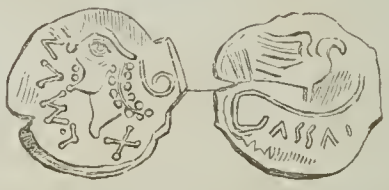

N° 1. — L. MVN. Buste portant un casque duquel descendent des tresses semblables à celles de la pièce bien connue de DVBNOREX ; au-dessous, un X.

℞. IVSSV. Aigle combattant un serpent.

Bronze, fabrique grossière et incontestablement gauloise. Le revers, mal venu et fruste, présente un aspect confus.

AR.

N° 2. — MVN. IMP en lettres liées ; tête nue.

℞. Cavalier galopant à gauche, perles, linéaments incertains et traces d'ornements dans le champ.

Argent, flanc mince, fabrique barbare, rappelant les monnaies des peuplades des bords du Rhin.

Ouvrons maintenant le beau livre de Mommsen[1], nous y trouvons la mention suivante :

« 4089. Gaetæ, loco suo, in eximio mausoleo quod dicitur » la torre d'Orlando, et nunc pro telegrapho est.

[1] *Inscriptiones regni neapolitani latinæ.* Leipzig, 1852, fol.

L. MVNATIVS. L. F. L. N. L. PRON
PLANCVS. COS. CENS. IMP. ITER. VII. VIR
EPVLON. TRIVMP. EX. RAETIS. AEDEM. SATVR
FECIT. DE. MANIBIS. AGROS. DIVISIT. IN. ITALI.
BENEVENTI. IN. GALLIA. COLONIAS. DEDVXIT.
LVGDVNVM. ET RAVRICAM.

La première de ces deux monnaies et la seconde, si elle est bien lue, appartiennent donc incontestablement à Lucius Munatius Plancus [1]. L'une a été sans doute frappée à Lyon peu de temps après la fondation de la colonie [2] qui devait bientôt émettre les charmants deniers au nom des Ségusiaves; quant à l'autre, de fabrique toute germaine, vous penserez sans doute, avec moi, qu'elle est d'Augst, Augusta Rauracorum, ou Rauricorum, comme le dit l'inscription antique qui précède [3].

Voilà une conquête de plus sur les ténèbres de la numismatique gauloise.

Permettez-moi encore, mon cher directeur, de vous faire connaître un petit bronze romain également frappé en

[1] Plancus avait été proconsul en Asie avant d'être envoyé en Gaule. On connaît de lui des deniers frappés quarante-sept ans avant Jésus-Christ et portant un foudre, marque des ateliers monétaires de Séleucie. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait adopté à Lyon et chez les Rauraci deux des vieux types de la Gaule.

[2] La fondation ou l'agrandissement de Lyon par la colonie que conduisit Plancus remonte à l'année qui suivit la mort de César. (Dion Cassius, lib. XLVI. — Plinius, lib. IV, cap. 18.)

[3] Cf. RAVRICA dans une inscription trouvée à Liestall, près Bâle. Orelli, *Inscript. lat. select.*, n° 432.

Gaule, mais environ trois siècles plus tard, que je dois à l'amitié de M. A. de Barthélemy.

BR.

QVIETVS PF.AV..... Tête radiée à droite.

℞. SPES. AV.... L'Espérance tenant une fleur de la main droite, et relevant le pan de sa robe de la gauche.

Petit bronze ; bonne conservation.

Quel est ce Quiétus? est-ce le fils de Macrianus? est-ce le prince, pour ainsi dire enfant[1], que son père associa au trône en Orient l'an 261, et qui fut mis à mort à Émèse quelques mois après? Cela me paraît impossible; notre pièce, par son seul aspect, se classe forcément parmi les monuments de l'empire gaulois, elle a appartenu à l'un des généraux couronnés, dont le nom, dans ces temps de troubles, a échappé à l'histoire [2].

Agréez, etc. C. Robert.

Paris, le 28 avril 1859.

[1] Voir ses médailles authentiques. Mionnet, *Rareté des médailles romaines*, t. II, p. 88, deuxième édition. Paris, 1827.

[2] La récente découverte de deux pièces à l'effigie de Bonosus a déjà prouvé combien il importe d'étudier les petits bronzes barbares du IIIe siècle qu'on rencontre en grand nombre sur le sol de la Gaule et qu'on rejette trop souvent sans contrôle. — Voyez *supra*, p. 148 et suiv.

ATTRIBUTION

DE

QUELQUES MÉDAILLES INÉDITES AU MONNAYAGE PRIMITIF DES ARABES A ALEXANDRIE.

(Pl. VIII.)

M. de Saulcy a publié le premier une médaille de bronze de Justinien [1] et une autre de Justin avec Sophie [2]; toutes les deux remarquables par la singularité de leur revers : le type consiste uniquement dans un grand S majuscule occupant tout le champ, sans aucune indication d'année ni différent d'atelier, contrairement à l'usage ordinaire des monnaies byzantines [3]. Notre savant académicien, et M. A. de Barthélemy, qui cite aussi ces pièces dans son *Manuel de numismatique* [4], n'ont pas donné l'explication de ce revers ni cherché à déterminer le lieu de fabrication. Depuis lors, j'ai réuni six exemplaires, plus ou moins bien conservés, d'une médaille nouvelle appartenant à la même série. Ayant remarqué que deux de ces pièces ont été surfrappées sur des monnaies byzantines d'Alexandrie, dont on aperçoit parfaitement les lettres numérales IB, j'avais tiré de ce fait la conséquence, non-seulement que ces médailles prove-

[1] *Numismatique byzantine*, p. 22.

[2] *Revue num.*, 1842, p 406.

[3] *Revue num.*, 1858, p. 198. — M. Sabatier fait connaître encore d'autres pièces à revers semblable de Maurice et d'Héraclius et Héraclius-Constantin.

[4] V. pl. IV, n° 162.

naient aussi du même atelier, mais encore que la lettre S du revers, au lieu d'être un caractère latin sans signification, était une des formes du digamma des Éoliens ; par conséquent cette lettre numérale grecque exprimant le nombre 6, indiquait ici une valeur de la moitié des monnaies d'Alexandrie marquées du chiffre IB (12). Nous trouverons plus loin, à la fin de cette notice, l'explication d'un fait aussi étrange que pourrait le paraître la refonte ou la refrappe d'une monnaie, dans le seul but apparent de lui procurer une moindre valeur.

A l'époque byzantine, comme il est prouvé par les médailles, l'Égypte possédait un système monétaire à part; il était divisé duodécimalement, tandis que la division décimale était au contraire en usage dans les ateliers de tout le reste de l'empire romain, sauf quelques rares exceptions à Thessalonique et à Kherson. Le motif de cette divergence n'a pas été donné jusqu'à présent; quoi qu'il en soit, l'attribution à Alexandrie des médailles publiées par M. de Saulcy, et l'explication du chiffre S (6), dont je croyais être l'inventeur, avaient déjà été faites avant moi par MM. Pinder et Friedländer qui ont publié deux pièces de bronze au même type dont l'une porte le chiffre S (6), et l'autre de moitié moins grande présente le chiffre Γ (3). (Voy. pl. VIII, nos 1 et 2.)

L'ouvrage de ces savants allemands ne m'est pas connu, mais j'en ai trouvé l'indication dans celui de M. de Kœhne [1] et dans le Mémoire sur la monnaie byzantine de M. Sabatier [2]. La notice que j'avais préparée a ainsi perdu la plus grande partie de l'intérêt que je lui supposais. Cependant, je ne dois pas pour cela renoncer à faire connaître les pièces sui-

[1] *Musée Kotschoubey*, t. I, p. 204, n° 2.

[2] *Revue num.*, 1858, p. 199.

vantes, que je crois nouvelles et inédites. D'ailleurs le fait de la surfrappe de plusieurs exemplaires sur des monnaies d'Alexandrie, ne manque pas d'une certaine importance : on pourrait même y trouver la confirmation matérielle des attributions de MM. Pinder et Friedländer. L'étude des types superposés, sorte de palimpsestes, n'est nullement à négliger ; M. de Saulcy, dans sa *Numismatique byzantine*, a fait voir tout le parti que l'on pouvait en tirer pour la science.

Pl. VIII, n° 3. dmhenignetus. Croix pattée, légèrement haussée au-dessus de deux degrés; le tout dans un cercle assez épais servant de grénetis.

℞. S dans un cercle assez épais. Æ.3. Poids, 2g,95.

N° 4. Autre tout à fait semblable, surfrappée. On ne voit de la légende que dm.....netus. On aperçoit bien les restes du type antérieur, une croix placée au milieu des lettres IB. Æ. 3. Poids, 2 grammes.

N° 5. Autre dont la légende devait être à peu près semblable. Croix à branches égales; dessous, deux degrés.

℞. S (le cercle n'existe plus sur ce flan). Æ. 1 3/4. Poids, 1g,85.

N° 6. *Domin*..... Croix pattée légèrement pommetée. Dessous, deux degrés ; le tout dans un cercle (médaille surfrappée). On distingue encore les traces des lettres IB du type primitif.

℞. S, au milieu d'un cercle. Æ.3 Poids. 2g,43.

Deux autres médailles semblables, moins bien conservées, dont une pèse 2g,25.

Malgré la conservation assez satisfaisante de la légende du n° 3, on ne peut déchiffrer et se rendre compte que des trois premières lettres DMN, pour *DoMiNus*, ou *DoMinus Noster* ; tout le reste demeure complétement inintelligible. Le n° 4 est

semblable au précédent : la légende était la même, l'on n'en voit que le commencement et la fin ; les restes du type antérieur remplissent l'emplacement que le milieu aurait dû occuper. La légende du n° 5, emportée en majeure partie, paraît avoir été à peu près la même que les précédentes. Il y a quelque différence dans la forme de la croix, qui est ici à branches égales : le flan fortement rogné et altéré explique la diminution assez sensible du poids et du module. Sur la variété surfrappée du n° 6, le mot *domin*, pour *Dominus*, est seul apparent, les vestiges de l'ancien type ont empêché l'empreinte sur le flan du reste de la légende que j'aurais désiré pouvoir comparer avec celle de la première variété, n° 3. Les caractères d'une forme cursive sont exactement les mêmes que nous retrouvons dans la légende ∂MHEA.. des bronzes d'Héraclius avec son fils, frappés à Alexandrie ; mais on remarquera qu'au lieu de l'effigie impériale qu'on aperçoit sur toutes les monnaies connues jusqu'à présent, avec la lettre S au revers, nous avons sur ces pièces nouvelles une croix au dessus de deux degrés. L'absence de l'effigie impériale se joignant à l'impossibilité de retrouver un nom byzantin dans une légende inintelligible, font penser que les pièces en question ne peuvent avoir été fabriquées exprès de la sorte qu'après le démembrement de l'Égypte de l'empire romain. Les Arabes, comme on sait, laissèrent quelque temps subsister, et seulement avec de légères modifications, l'ancien système monétaire des divers pays dont ils firent la conquête : ce n'était pas tant par condescendance de leur part pour les peuples vaincus, que par la raison qu'à cette époque les Sarrasins ne s'étaient pas encore avisés de battre une monnaie particulière à leur coin. Ce fut seulement en 696, l'an 76 de l'hégire, que le khalife Abdoul-Malik décida qu'à l'avenir les monnaies de

son peuple seraient musulmanes. M. de Saulcy[1] et plusieurs autres savants ont déjà fait connaître bon nombre de ces sortes de pièces de transition fabriquées dans la Palestine, la Syrie, la Perse et quelques autres localités. Ce genre de monnayage a certainement eu lieu aussi en Égypte, mais il n'avait pas été encore reconnu jusqu'à présent.

J'ai consulté M. Soret, avec lequel je suis en rapports les plus intimes, pour savoir s'il ne serait pas possible de déchiffrer dans la légende de la médaille n° 3, le nom de quelque chef des Arabes vainqueurs. Mon savant ami n'a pas eu cette satisfaction; je ne puis mieux faire, après en avoir reçu l'autorisation, que de transcrire ici sa réponse à mes demandes à ce sujet. « ..... Le fait très-important d'une » surfrappe sur des monnaies d'Alexandrie, dont l'émission » a cessé en 641 avec la prise de cette ville par les Arabes, » donne une très-grande probabilité à votre supposition que » nous avons là un nouvel exemple de ces imitations tran- » sitoires par lesquelles les vainqueurs substituèrent leur » monnaie à celle des vaincus, en se contentant de modifier » les légendes. Mais j'ai bien peur qu'on ne puisse arriver » ici à une preuve plus directe, comme c'est le cas pour les » monnaies d'*Africa*, sous Musa; je ne puis trouver aucun » nom parmi les premiers gouverneurs d'Égypte qui soit de » nature à s'accommoder à cette légende. Ce fut *Amrou*, fils » d'*Aas*, qui s'empara d'Alexandrie et fut le premier gou- » verneur de la basse Égypte. Après lui, vint *Abdallah*, fils » d'*Abou-Sahr*, et ensuite *Keis*, fils d'*Ibada*. Tous ces per- » sonnages n'ont rien de commun avec *Dominus Negus* ou » *Hegus*. Et puis ce Γ dans une légende latine, renversé T, » trois lettres plus loin, a quelque chose d'assez étrange. Les

[1] *Lettres à M. Reinaud sur la numismatique arabe.* Journal asiat., 1839, t. VII, p. 404 et 499; t. VIII, p. 172. — 1840, t. X, p. 385.

» lettres NE après *dm*, rappelleraient *Héraclius*. Le tout » pourrait bien se réduire à une imitation sans aucun sens » précis. » Il faut s'en tenir, je crois, à cette dernière supposition. Une légende sans signification, embrouillée à dessein, n'avait en effet aucune raison pour apparaître ainsi sur une monnaie réellement impériale, tandis que sa présence trouve alors une explication toute naturelle.

Si l'attribution de ces médailles est adoptée, il n'est pas douteux que la fabrication arabe de transition ne s'est pas bornée uniquement à l'émission des petites pièces au chiffre S, et qu'il doit en exister aussi d'autres portant la marque IB. Effectivement, je suis tenté de considérer comme appartenant encore à la catégorie pseudo-byzantine deux médailles ainsi décrites par M. de Saulcy [1]. « Le droit porte une effigie » diadémée aux longues boucles de cheveux, qui ne peut » convenir qu'à Pogonat. Sur l'une, elle tient le globe crucigère, et à sa gauche est placée une étoile. Sur la deuxième, » l'effigie tient une palme. Au revers paraissent les trois » lettres IMB, au-dessus d'un différent monétaire, dont je » ne puis démêler le sens. Il serait important d'en étudier » un exemplaire bien conservé. » Ce désir de M. de Saulcy a été accompli. M. Sabatier [2] a publié et donné la figure d'une pièce semblable, classée de même à Pogonat, et sur laquelle l'auteur lit à l'exergue le mot ABAZ. La première chose à considérer d'abord, c'est la difficulté d'admettre, ou même de supposer que les pièces en question puissent réellement avoir été fabriquées par l'autorité de Constantin Pogonat ; il suffit pour cela de faire attention que ce prince est parvenu à l'empire l'an 668, et qu'à cette époque, depuis vingt-sept ans environ, l'Égypte était déjà tombée au

[1] *Essai de classific. byzantine*, p. 114.

[2] *Revue num.*, 1858, p. 198.

pouvoir des Arabes peu après l'avénement de Constant II. Or, lorsque M. de Saulcy et M. Sabatier n'ont pas trouvé moyen de rapporter l'effigie à un autre prince que Pogonat auquel la monnaie ne peut appartenir, comme nous venons de le voir, il y a tout lieu de croire qu'au lieu d'un portrait nous n'avons ici qu'une simple représentation pseudo-byzantine. L'absence de légende, pas même une seule initiale comme sur les pièces attribuées à Constant II, vient à l'appui de cette opinion, confirmée encore par les observations suivantes. Au lieu du globe crucigère le buste de face tient dans la main droite une façon d'annelet surmonté d'une palme; c'est un attribut nouveau sans précédent sur les monnaies des Byzantins. Au revers, dans la singulière légende ABAZ de l'exergue, M. Sabatier a voulu reconnaître le différend d'*Abazis* (*sic*) d'Égypte, autrement dit *Oasis*. Cependant, dans Hérodote, Strabon, Ptolémée, Étienne de Byzance, etc., ce nom de lieu n'a vraiment que deux formes orthographiques, Ὄασις, *Oasis* et Αὐασίς, *Avasis* [1], dont la prononciation était presque la même. Le mot *Abasis*, *Abases* au pluriel, a paru pour la première fois, je crois, dans la traduction latine de Strabon par Guarini de Vérone. Casaubon avait remarqué le premier, comme le dit Larcher [2], que les premiers textes imprimés de Strabon portaient à tort Ἄνασις au lieu de Αὐασίς. Au reste, la forme orthographique *Abasis* n'a pas été acceptée par les géographes modernes ; il n'est nullement question d'*Abases* dans le *Thesaurus geographicus* d'Ortelius ni dans Cellarius. D'ailleurs encore il eût été difficile d'imaginer comment les *Oasis*, situés au milieu des déserts de la Libye, servant de lieu d'exil et

[1] Il y a aussi Ἄασις dans Étienne de Byzance.

[2] *Hist. d'Hérodote*, traduite du grec. Paris, an II (1802), vol. VIII, p. 376.

de détention pour les criminels [1], auraient été choisis de préférence pour établir un atelier monétaire dont il n'est parlé nulle part. Tout bien considéré le mot ABAZ ne doit pas être autre chose que le produit fortuit d'une contrefaçon barbare des lettres AΛϵΞ, ce qui n'a rien de surprenant sur une monnaie arabe de transition.

Il faut observer encore quelque chose d'insolite et de très-remarquable sur la médaille de M. Sabatier, c'est la disparition de la croix au-dessus de deux degrés qui, sur les monnaies d'Alexandrie, figure toujours au centre du revers entre les lettres numérales IB. Ce symbole chrétien est ici remplacé par une M majuscule de la même grandeur que les deux autres lettres. L'apparition de deux indices à la fois sur la même pièce paraîtrait certainement fort extraordinaire si la chose n'avait pas déjà été reconnue sur les médailles aux effigies des trois Héraclius dont M. de Saulcy [2] a très-bien remarqué le fort volume sans chercher à en tirer aucune induction. L'explication de ces monnaies est pourtant fort simple et ne paraît pas offrir la moindre difficulté. Pendant les dernières années du règne d'Héraclius le bronze byzantin marqué M (40), par une diminution graduelle et continue depuis Justinien, avait fini par se rapprocher du bronze égyptien IB (12), lequel était demeuré stationnaire sans altération, comme on le voit par les médailles. Il n'est pas douteux qu'on aura voulu saisir l'occasion favorable d'établir la concordance des deux différents systèmes monétaires en augmentant le module et le poids des pièces ordinaires d'Alexandrie afin de les tenir au niveau de celles de Byzance; voilà pourquoi nous remarquons à la fois les deux indices sur ces nouvelles monnaies dont voici

[1] Voyez Cellarius, vol. II, p. 815.

[2] *Essai de classific.*, p. 72.

la description d'après les exemplaires que j'ai sous les yeux.

N° 7. Les trois figures debout et de face d'Héraclius entre ses deux fils.

℞. L'indice M, surmonté d'une croix potencée à branches égales au milieu des grandes lettres IB. A l'exergue, AAϹΞ. Æ. 4 1/2. Poids, 9 grammes.

Autres semblables du poids de 7gr,80 et 7gr,50.

En comparant ces pièces avec celles qui ont été fabriquées immédiatement auparavant dans le même atelier, on remarquera que le module des monnaies à l'indice IB et avec les bustes des deux Héraclius, atteint seulement la grandeur 3 à 3 1/4 de l'échelle Mionnet et que leur poids est inférieur environ de la moitié de celui des médailles précédentes aux trois figures et au double indice. Ce brusque changement monétaire effectué si peu de temps avant l'invasion des Sarrasins[1] a dû nécessiter le retrait des espèces qui ne se trouvaient plus au taux légal : voilà pourquoi, comme nous en avons vu plus haut, la preuve les vieux flans marqués IB ont dû être refrappés d'un nouveau type portant l'indice S, moitié de leur valeur antérieure ; mais cette opération loin de porter préjudice aux Égyptiens était au contraire à leur avantage, puisque leurs pièces ordinaires à la marque IB se trouvèrent ainsi assimilées à la plus forte des monnaies de bronze en circulation dans tout l'empire romain. Si ces hypothèses ne paraissent pas trop hasardées, nous devons avoir ici un exemple du monnayage primitif des Arabes à Alexandrie, lequel était resté inconnu jusqu'à présent.

MARQUIS DE LAGOY.

[1] Les pièces attribuées à Constant II n'ont que le seul indice égyptien ordinaire ; elles ont cependant l'augmentation de poids et d'épaisseur.

DENIER DE BLOIS FRAPPÉ AU Xe SIÈCLE.

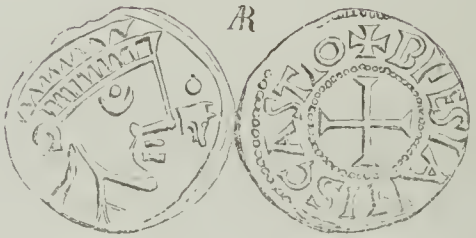

A M. J. DE WITTE.

Vous savez, cher monsieur, que, par la grâce de Dieu, je suis possesseur de plusieurs petites métairies situées en Sologne, près du domaine de M. le comte de Billy, votre respectable beau-père.

Parmi les fermiers qui les exploitent, quelques-uns parviennent à récolter de quoi payer les impôts; les autres me laissent le soin de rendre à César ce qui lui appartient. Sans doute le Seigneur, touché de cette infortune, a daigné jeter un regard miséricordieux sur ses serviteurs solognots, puisque dernièrement encore il a permis, pour les aider à acquitter le tribut, qu'ils trouvassent dans leurs terres de vieilles médailles qu'assurément ils n'y avaient pas semées.

Je ne vous parlerai qu'en passant des vases qu'elles accompagnent, à vous, monsieur, dont les savantes descriptions ajoutent un si grand mérite à celui que présentent par eux-mêmes les plus beaux produits de la céramique

grecque; car, à l'exception d'une fiole de verre d'assez remarquable dimension (14 centimètres de hauteur), jusqu'à présent les échantillons de poterie romaine qu'on a découverts à Soings, canton de Selles-sur-Cher, n'offrent pas beaucoup d'intérêt. Ce sont toujours des urnes destinées à contenir des cendres, des patères ou des coupes en terre noire, mais aucun objet qui soit orné de dessins et mérite par sa forme de fixer l'attention.

Quant aux médailles, elles se composent, pour la plupart, de monnaies assez mal conservées, en argent ou en bronze, du haut empire romain, et de pièces gauloises en or, de même type, mais de grandeur différente, ayant d'un côté la tête de Philippe II de Macédoine et de l'autre un char. Une seule petite monnaie semble digne de vous être signalée; ce denier d'argent, du poids de 1,25 gramme, représente un buste diadémé tourné à droite; dans le champ, une petite hure de loup et un point.

℟. + BIESIANIS CASTRO. Une croix.

J'aime à penser, monsieur, qu'aux yeux des lecteurs de votre estimable *Revue*, la découverte de ce denier aura quelque intérêt, car ils reconnaîtront aisément à son type, du côté de la croix, le style carlovingien encore très-prononcé, ce qui me fait supposer qu'elle est, de toutes les monnaies connues des comtes de Blois, la plus ancienne[1]. Du côté de la tête, on remarque en avant du cou un trait horizontal, qui est comme un dernier reste de la draperie qui couvre les épaules du buste gravé sur le beau denier de Chinon, publié par M. Cartier[2]. En outre, ce denier a cela de curieux qu'il est pour la tradition un lien incontestable entre l'époque où les Gaulois, faisant allusion au nom du

[1] Voy. Cartier, *Recherches sur les monn. au type chartrain*, 1846, pl. IV.

[2] *Rev. num.*, 1837, pl. VIII, n° 15.

peuple habitant le *Pagus Blesensis* [1], selon l'ingénieuse opinion de M. de La Saussaye [2], plaçaient sur leurs médailles une tête de loup, et le moment de l'établissement des armoiries, lorsque le loup devint l'emblème héraldique de la ville de Blois avant de figurer comme l'un des supports de son écusson, avec le porc-épic du duc Louis d'Orléans, quand ce prince remplaça les anciennes armes parlantes des Blésois par une fleur de lis.

La petite tête de loup qui se trouve aussi bien sur notre denier que sur les médailles gauloises attribuées à Blois, me paraît une nouvelle preuve à l'appui de l'idée qu'émettait Lelewel [3] lorsqu'il disait que certains symboles monétaires du moyen âge venaient des Gaulois. Peut-être seulement un exemple aussi frappant que celui-ci n'avait-il pas été offert au savant numismatiste polonais.

Un intérêt tout local s'attachant à ma trouvaille, veuillez me permettre de vous adresser cette communication, monsieur le directeur, d'abord en raison de notre commune qualité de fils adoptifs de la Sologne, où, sans quitter leurs terres patrimoniales, nos enfants pourront, j'espère un jour, se donner la main; puis, comme un témoignage de l'estime particulière et de la vieille affection que vous a vouées votre sincère et bien bon ami,

ALF. DE LONGPÉRIER-GRIMOARD.

[1] En breton, loup se dit *bleiz;* en gaëlique, *blaiz.*

[2] *Rev. num.*, année 1837, p. 244 et 245. — Trois exemplaires des monnaies gauloises à la tête de loup, découvertes en grand nombre à Soings, sont gravées pl. VII, nos 2 à 4.

[3] V. le chapitre intitulé : *Réapparitions du type gaulois,* dans les *Études numismatiques et archéologiques*, 1er vol. Bruxelles, 1841, p. 417 à 456.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LA MONNAIE FÉODALE D'AUXERRE.

La monnaie féodale d'Auxerre a été l'objet d'appréciations diverses, et je voudrais apporter quelque lumière dans une question assez controversée, mais à l'appui de laquelle on n'a produit jusqu'ici que peu de documents.

Le savant abbé Lebeuf, dans son *Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, dit que l'évêque de cette ville faisait battre monnaie à son coin, et que le comte d'Auxerre avait aussi le sien. Cette opinion paraît assise sur des bases certaines.

Une charte donnée par le roi Philippe-Auguste, et qu'on avait crue relative seulement à la monnaie de Nevers, concerne aussi, mais implicitement, la monnaie d'Auxerre, ainsi qu'on le verra plus loin dans d'autres actes où cette charte est rappelée, car elle réglait le poids et le titre des monnaies de ces deux ateliers. Voici cet acte :

Au nom de la sainte Trinité, Amen. Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français. Sachent tous que notre cousin Pierre, comte de Nevers, de l'avis et du consentement des évêques, abbés et barons du comté de Nevers, fit frapper une monnaie d'argent à 4 deniers de fin, à 16 sous et 8 deniers de poids au

marc de Troyes, laquelle monnaie ledit comte et sa femme Agnès ont juré de maintenir à perpétuité auxdits poids et titre. Le fils du comte ou sa fille, et leurs enfants feront à l'avenir le même serment, afin qu'elle dure à perpétuité.

Mais si le comte, son fils ou sa fille, ou leurs enfants, altéraient ou permettaient d'altérer en quelque chose le poids et la valeur susdits de cette monnaie, les ecclésiastiques ou les barons *de leur terre* ne seraient pas tenus désormais à recevoir leur monnaie, mais ils useraient à leur gré de telle monnaie qu'ils voudraient, et les *évêques d'Auxerre et de Nevers* feraient justice du comte, *de sa terre,* et de ses héritiers.

Si les agents préposés à la fabrication de la monnaie se permettaient de diminuer le poids et la valeur susdits, justice prompte serait faite d'eux, et ils ne seraient pas épargnés. Et pour qu'on ne puisse faire aucune diminution de ladite monnaie ni la falsifier, elle sera vérifiée souvent par les changeurs et les prudhommes experts dans la connaissance de l'argent et du poids, et les gens d'église et les barons pourront à leur volonté la faire éprouver. Pour la conservation d'icelle monnaie et pour l'aide de l'expédition de Jérusalem, il a convenu aux gens d'église et aux barons du comté que, pour chaque maison habitée dans les cités, villes, bourgs et terres, dans lesquels la monnaie nivernaise a cours forcé, il fût payé au comte 12 deniers cette année seulement. Et afin que ce droit de 12 deniers, qui est accordé librement au comte pour cette année, ne tire à conséquence à l'égard des églises ou des barons, ce qui n'a jamais été et ne sera à l'avenir, nous leur avons délivré nos lettres-patentes tant sur la perpétuité de la monnaie que sur l'indemnité accordée au comte pour une fois.

Et afin que cela soit ratitifié et demeure à l'avenir, nous avons ordonné de faire confirmer la présente charte par l'autorité de notre sceau et la signature de notre nom.

Fait à Paris, l'an de l'Incarnation de N. S. 1188, de notre règne le 9e. Présents au palais : Thibaut, l'échanson; Gui, bou-

teillier; Mathieu, chambrier; Raoul, connétable. La chancellerie vacante [1].

Dans cette charte, l'évêque d'Auxerre intervient, ainsi que l'évêque de Nevers, pour faire justice des malversa-

[1] « In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi quod cognatus noster Petrus comes Nivernensis ad consilium et consensum episcoporum, abbatum et baronum comitatus Nivernensis monetam fecit ad quatuor denarios de fino argento, et sexdecim solidos, et octo denarios de pondere, in marca Trecensi, quam comes et uxor sua Agnes juraverunt perpetuo de cetero in jamdicto pondere et legalitate fideliter conservandam; quam etiam jurabit filius comitis vel filia, et filii filiorum, vel filiarum successive in posterum, ut duret in perpetuum. Si vero comes vel filius suus vel filia, aut filius filii vel filie monetam ipsam de supradicto pondere et valore in aliquo defraudarent vel fraudari sustinerent, ecclesiastice persone vel barones terre sue monetam suam deinceps non tenerentur recipere, sed monetam quam vellent in terra sua sine occasione mitterent, et episcopi Autissiodorensis et Nivernensis, de comite et terra sua et heredibus suis justitiam facerent. Si autem fabricatores monete predictum pondus et valorem mineure presumerent de ipsis justitia districta fieret, nec eis favore aliquo aut gratia parceretur. Et ut nulla possit in moneta ipsa fieri diminutio vel falsitas, frequentius probabitur a cambitoribus et discretis viris in cognitione argenti et ponderis, et ecclesiastice persone vel barones eam quandocumque voluerint, probari facient. Pro perpetuitate vero ipsius monete, et pro via Jerosolymitana placuit personis ecclesiasticis et baronibus terre comitis, ut de singulis domibus que proprium habent mansionarium duodecim denarios, hoc tantum anno accipiet per civitates et castella, burgos et villas in quibus moneta Nivernensis debitum cursum habet. Ne verò beneficium duodecim denariorum quod comiti sponte hoc tantum anno impenditur, ecclesiis vel baronibus in consequentiam trahatur, quod nunquam fuerat, nec amodo erit, litteras nostras eis patentes tradidimus tam de monete perpetuitate, quam de indempnitate pro beneficio comiti semel gratis impenso.

« Quod ut in posterum ratum, illibatumque permaneat, presentem paginam sigilli nostri auctoritate, ac regii nominis caractere inferius annotato precipimus confirmari. Actum Parisiis, anno ab incarnatione Domini M. C. LXXXVIII, regni nostri anno nono, astantibus in palatio quorum nomina supposita sunt et signa. Signum comitis Theobaldi dapiferi nostri, S. Guidonis buticularii, S. Matthei camerarii, Radulphi constabularii. Data vacante cancellaria. » (*Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, pièce n° 78, nouvelle édition.)

tions qui pourraient être introduites à l'avenir dans la fabrication de la monnaie sur la terre du comte. Ces deux prélats paraissent, dans cette circonstance, avoir les mêmes intérêts puisque Pierre de Courtenay possédait les comtés où chacun d'eux exerçait le pouvoir épiscopal.

L'archevêque de Sens, Gauthier, dans un arbitrage au sujet de la monnaie d'Auxerre, qui avait été altérée, rappelle *ces mêmes lettres* du roi Philippe, qui avaient été jurées par le comte Pierre et sa femme Agnès comme s'appliquant aussi à l'atelier d'Auxerre.

Voici le texte de la sentence rendue au mois d'avril 1231 par l'archevêque de Sens, arbitre, entre Henri de Villeneuve, évêque d'Auxerre, et Hugues, comte de Nevers; il y a quelques lacunes, mais elles sont peu importantes.

Gautier, par la grâce de Dieu, archevêque de Sens, etc. A tous soit notoire qu'il s'est élevé une contestation entre notre vénérable frère Henri, évêque d'Auxerre, nos chers fils le doyen et le chapitre et le clergé d'Auxerre, d'une part, et Gui, comte de Nevers et de Forez, d'autre part, au sujet de la nouvelle monnaie que le comte faisait frapper dans la ville d'Auxerre au poids et au titre de 18 sous et demi, laquelle monnaie lesdits évêque, doyen et chapitre disaient ne pouvoir être légalement faite par ledit comte, assurant qu'il ne pouvait faire frapper dans la ville d'Auxerre qu'une monnaie (au poids) de 16 sous et 8 deniers et au titre de 4 deniers d'argent fin, *ainsi que l'avaient juré le comte Pierre et la comtesse Agnès, selon les lettres du roi Philippe.*

Le comte, au contraire, alléguait qu'il pouvait légalement faire cette monnaie et toute autre, de quelque poids qu'elle fût, nonobstant les lettres susdites lorsqu'en icelles... et que ses prédécesseurs l'avaient fait dans la ville d'Auxerre depuis les temps les plus reculés, avant comme après la charte, et en vertu du droit de leur domaine... Ce que cependant le doyen, évêque et

chapitre, et autres gens d'église déniaient, disant que si l'un des prédécesseurs du comte avait fait frapper dans la ville d'Auxerre une monnaie différente de celle qui a cours selon la charte ci-dessus, cela avait eu lieu en vertu de la permission donnée par l'évêque, sauf... et sauf les termes de la charte royale.

Et comme nous et d'autres honnêtes personnes avons entrepris de terminer le différend élevé entre les parties.... Cela fut enfin réglé à l'amiable de la manière suivante : A savoir que le comte cessera de fabriquer la monnaie qui fait l'objet du débat, et cette nouvelle monnaie, ainsi que l'ancienne, qui avait cours autrefois, n'aura plus cours et sera annulée. Le comte fera frapper une nouvelle monnaie au poids de 16 sous 8 deniers et au titre de 4 deniers d'argent fin. Et tant qu'il sera comte de Nevers, la même monnaie (aura cours), et il en fera sa monnaie d'Auxerre sans fraude, de manière cependant qu'il n'en arrive aucun préjudice aux héritiers du comté de Nevers, et qu'ils jouissent de leurs droits dans la ville d'Auxerre comme avant le présent accord.

Il en sera de même pour l'évêque, le doyen et le chapitre d'Auxerre... et ils pourront avoir recours contre le comte de Nevers et les héritiers comme avant la présente composition [1].

[1] « Galterius, Dei gratia, Senonensis archiepiscopus : omnibus presentes literas inspecturis, salutem in domino. Notum sit universis, quod orta fuit contentio inter venerabilem fratrem nostrum Henricum episcopum et dilectos filios decanum et capitulum et alias ecclesiasticas personas Autissiodorenses, ex una parte..., et..... G. comitem Nivernensem et Forensem, ex altera, supra nova moneta quam idem comes in civitate Autissiodorensi cudi faciebat ad pondus et legalitatem decem et octo solidorum et dimidium; quam monetam predicti episcopus, decanus et capitulum, de jure ab ipso comite non posse fieri dicebant, asserentes quod comes in civitate Autiss. non poterat facere cudi monetam..., et legalitatem sexdecim solidorum et octo denariorum et quatuor denariorum fini argenti, *sicut juraverat comes Petrus et comitissa Agnes, prout in litteris Philippi regis...* dicebant : comite e contrario asserente se illam de jure facere cudi posse, et aliam quantumcumque ponderis vellet, non obstantibus litteris predictis, cum in eis de... mento et quod

Il résulte de cet arbitrage que le comte avait tiré du marc de billon 18 sous et demi, ou 222 deniers, au lieu de 16 sous et 8 deniers (ou 200 deniers), comme l'ordonnait la charte de Philippe-Auguste, c'est-à-dire que les deniers du comte étaient d'un poids inférieur d'un neuvième à ceux de l'évêque d'Auxerre.

Ce passage de la charte n'a pas été bien compris par Lebeuf, qui en a inféré le contraire, c'est-à-dire que l'évêque, voyant que la monnaie du comte valait mieux que la sienne, et craignant qu'elle n'ait un cours plus répandu,

ejus antecessores longissimis temporibus retroactis et ante datam litterarum et post, jure dominii sui monetam in civitate Autissiodorensi cudi fecerant.... litalis volebant, quod tamen decanus episcopus et capitulum et alie ecclesiastice potestates persone denegabant, dicentes quod si quis predecessorum comitis alterius modi monetam quam illi... est in civitate Autiss. cudi fecerat, per impetrationem charte supradicte hoc non nisi de permissione episcopi, qui tunc Autissiodori preerat ecclesie factum fuerat, salvo in... et salva charta regis supradicta; cum igitur nos ei alii viri boni pro sapienda contentione inter eos partes nostras interponere diligenter curarent, tandem... qui fecit utraque unum in hanc formam pacis amicabiliter convenerunt : videlicet quod dictus comes a fabricatione monete quam ibi cudi faciebat..... moneta illa nova quam etiam vetus qua tunc usu aliter curebat amplius non curreret, imo omnino caderet, et quod idem comes novam cudi faceret..... ad pondus sexdecim solidorum et octo denariorum, et ad legalitatem quatuor denariorum fini argenti, et quandiu ipse comes esset Nivernensis eandem monetam..... moneta Autiss. currere faciet, bona fide, ita tamen quod per hoc nullum fiat prejudicium heredibus comitatus Nivernensis possent uti jure suo... civitas Autissiodorensis sicut facere poterant ante istam compositionem, eodem etiam modo nullum fiat prejudicium episcopo, decano et capitulo Autissiodorensi..... voluerint super hoc uti possent contrà comitem et heredes comitatus Nivernensis, sicut facere poterant ante compositionem eandem. Cum igitur... in nos cautionibus hinc inde sufficientibus prestitis nos hoc modo pronuntiavimus, sicut inter eos fuerat concordatum. In cujus... partium sigillo nostro fecimus roborari. Actum anno Domini M. CC. XXXI. mense aprili. » (Lebeuf, *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, pièce n° 169, nouvelle édition.

voulait contraindre le comte à n'en pas frapper de meilleure.

Cette prétention exorbitante aurait été insolite, car, au moyen âge, où les sentiments d'honneur et de délicatesse n'étaient pas compris de la même manière qu'aujourd'hui, la loyauté relative la plus élevée, il faut le reconnaître, était plus souvent du côté des seigneurs ecclésiastiques que du côté des seigneurs laïques, et on doit rendre à l'évêque Henri de Villeneuve la justice qui lui est due. Du reste, le récit de sa vie témoigne d'une piété et d'une charité remarquables. L'histoire manuscrite des évêques d'Auxerre, conservée à la bibliothèque de cette ville, dit de lui : *Magne quidem benignitatis et simplicitatis virum.* D'ailleurs la charte suivante, dont je me borne à donner l'extrait nécessaire, vient confirmer notre opinion.

Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque d'Auxerre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut en Notre Seigneur. Sachent tous, présents et à venir, que noble homme notre amé et féal Pierre, comte d'Auxerre, donna aux bourgeois d'Auxerre, à titre de cense, sa ville d'Auxerre avec les faubourg et dépendance, pleinement et entièrement, pour six ans moyennant deux mille livres de provinois par an, à la condition que les bourgeois auront le produit entier de la cense, savoir de 20 sous et au-dessous, et 5 sous de chevauchée; tous les produits, revenus, émoluments, eschoitre, amende de rapt, homicide, vol et tous autres crimes intégralement et sans retenue; qu'ils auront la jouissance du château et des maisons du château pour faire leurs affaires ou pour loger leur prévôt. Tous ceux qui viendront demeurer à Auxerre seront de la cense du comte, et contribueront aux dépenses de la ville, à moins qu'ils ne soient hommes des églises d'Auxerre ou du vicomte, ou d'un chevalier quelconque habitant Auxerre.....

Si les bourgeois font défaut en quelque cas, ils l'amenderont

au jugement du conseil du comte et de quarante d'entre eux. *Pendant les six ans de cette concession, il ne sera pas fabriqué de monnaie d'Auxerre.* . . . . . .

Le comte, Yolande sa femme, et son fils Philippe, ont juré d'observer les clauses de l'acte, et nous (l'évêque), à la prière des bourgeois, avons promis au comte que si ceux-ci enfreignaient en quelques points le traité, nous les excommunierons jusqu'à pleine satisfaction. En foi de quoi nous avons scellé la dite charte. Passé l'an du Seigneur 1215, au mois de mars [1].

Le comte, moyennant une forte somme en *deniers provinois*, fait, pour six années, des concessions importantes

[1] « Guillelmus, Dei gratia, Autissiodorensis episcopus : omnibus presentes litteras inspecturis, in Domino salutem. Noverint universi presentes pariter et futuri, quod nobilis vir dilectus et fidelis noster P. comes Autissiodorensis tradidit burgensibus de Autissiodoro ad censam, villam suam de Autiss. cum suburbiis et cum omnibus appendiciis plene et integre ad sex annos singulis annis pro duobus millibus librarum proviniensium. Ita quod dicti burgenses habebunt totam censivam, videlicet viginti solidos et minus, et quinque solidos de equitatione et omnes reditus, proventus, emolumenta, excasuras, raptum, homicidium, furtum et omnia forifacta integre, nullo sibi retento. Habebunt etiam burgenses castellum et domos castelli pro negotiis suis faciendis, vel pro preposito suo ibi manendo; concessit etiam eis comes quod quidquid veniet Autiss. et ibi manebit sit de censiva, et mittat in expensis ville, nisi sit homo ecclesiarum Autissiod. vel homo vicecomitis vel militis qui sit mansionarius apud Autissiod. . . . . .

Si vero dicti burgenses in aliquo deliquerint, ad consilium nostrum, et quadraginta burgensium emendabitur ille qui mittendus fuerit. Infra hunc terminum non fabricabitur moneta Autissiodorensis. Transactis hiis sex annis villa Autissiod. redibit ad consuetudines Magne carte.

. . . . . .

Hoc autem comes et Yolenda comitissa et Ph. filius eorum tenere juraverunt, et nos ad petitionem burgensium promisimus dicto comiti. Quod si burgenses ab istis conventionibus in aliquo resilirent, nos ipsos burgenses excommunicaremus donec esset plenius emendatum. In hujus itaque rei confirmationem, presentem cartulam sigilli nostri munimine roboravimus. Actum anno Domini M. CC. XV. mense martio. » (Lebeuf, *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, pièce n° 192, nouvelle édition.

aux bourgeois d'Auxerre ; et parmi ces concessions, chèrement achetées, figure celle-ci : le comte ne fera *pas frapper de monnaie à Auxerre pendant six ans.* Il est évident que pour empêcher le cours de cette monnaie, les bourgeois avaient de très-bonnes raisons : ce sont celles rapportées dans la charte de 1231, c'est-à-dire un affaiblissement considérable qui les ruinait, et qu'à tout prix ils voulaient faire cesser.

On pourrait croire que l'évêque et le comte avaient chacun un type de monnaie différent, afin de mieux constater et de mieux faire comprendre à leurs vassaux leurs droits respectifs.

Cependant jusqu'ici un seul type nous est parvenu, c'est le denier anépigraphe, d'un côté, et qui de l'autre porte la légende ALTISIODOR ou AVTISIODER CI plus ou moins altérée.

On pourrait toutefois diviser ces monnaies en deux classes principales ; l'une, formée des deniers à la légende AVTISIODER CI, qui conviendrait mieux à l'évêque, puisque le mot *civitas* indique la cité ecclésiastique ou diocèse ; l'autre composée des deniers portant ALTISIODOR, et parfois deux fleurs de lis, qui serait attribuée au comte.

Quelques savants pensaient que les comtes faisaient courir à Auxerre des deniers absolument semblables à ceux qu'ils émettaient à Nevers[1]. D'autres étaient persuadés qu'on finirait par découvrir une monnaie portant le nom du comte d'un côté, et celui de la ville d'Auxerre de l'autre ; enfin l'opinion la plus répandue est que le comte et l'évêque frappaient une monnaie anonyme au même type. Une charte que je vais faire connaître démontre que cette der-

[1] M. de Barthélemy, *Recherche sur les monnaies des comtes et des évêques d'Auxerre*, dans le tome II des *Mém. de la Commiss. des antiquités de la Côte-d'Or.*

nière opinion est la plus certaine, mais seulement jusqu'à l'époque d'Eudes de Bourgogne (1262), où la monnaie du comte a été la même pour les deux comtés de Nevers et d'Auxerre.

Comme les seigneurs réalisaient de grands bénéfices sur la fabrication de leurs monnaies, ils avaient intérêt à la répandre le plus possible, et l'on comprend alors que les comtes de Nevers préféraient donner à leur monnaie d'Auxerre l'aspect de celle des évêques de cette ville et de celle des archevêques de Sens; aussi ces seigneurs, qui étaient en même temps comtes de Tonnerre, ont-ils appliqué également ce système à leur monnaie de Tonnerre, qui est aussi restée anonyme pendant un certain temps, et dont le type n'a changé que quand ce comté est passé dans les mains d'autres seigneurs qui le possédaient seul.

Pierre de Courtenay, qui fut empereur de Constantinople, s'était réservé les comtés d'Auxerre et de Tonnerre lors du mariage de sa fille Mathilde avec Hervé, seigneur de Donzy, à qui elle apportait en dot le comté de Nevers qui se trouva alors séparé des deux autres auparavant réunis dans la même main. Pierre de Courtenay, confia, en juillet 1204, la fabrication de ses monnaies d'Auxerre et de Tonnerre à un seul et même officier, Pierre de Chablis, ainsi que le constate la charte suivante [1].

Moi, Pierre, comte d'Auxerre et de Tonnerre, je fais connaître à tous présents et à venir que comme Lambert de Bar possédait les coins de la monnaie d'Auxerre et de Tonnerre, par droit héréditaire, et était pour cette cause mon homme-lige, j'ai à sa demande concédé lesdits coins à mon amé et féal Pierre de

[1] Je dois la communication de cette charte a la parfaite obligeance de M. Quantin, archiviste de la préfecture de l'Yonne.

Chablis et à ses héritiers pour en jouir sans contestation à perpétuité. Et à ces causes j'ai reçu le susnommé Pierre pour mon homme-lige, du consentement de la comtesse Yolande, ma femme.

Et pour confirmer cet acte, moi et la comtesse Yolande, nous avons ordonné de délivrer au susdit Pierre la présente charte munie de nos sceaux.

Passé l'an de l'incarnation de N. S. 1204, au mois de juillet[1].

On voit dans ce document que la fabrication des monnaies d'Auxerre et de Tonnerre, avant de passer entre les mains de Pierre de Chablis, avait été dirigée aussi par un seul officier, Lambert de Bar, qui tenait cet office par droit héréditaire.

Il est donc démontré que, pendant le cours de plusieurs générations, les monnaieries d'Auxerre et de Tonnerre avaient été confiées à un seul et même agent. On comprend alors que les coins de ces deux ateliers devaient être gravés d'après un même système, c'est-à-dire qu'à Tonnerre, où le comte était le seul maître, sa monnaie était anonyme comme à Auxerre, où le droit de battre monnaie était commun à l'évêque et au comte Il est naturel, par conséquent, que les monnaies suivantes de Tonnerre et d'Auxerre aient un aspect presque exactement semblable.

[1] « Ego Petrus comes Altissiodorensis et Tornodorensis, notum facio præsentibus et futuris quod cum Lambertus de Barro, cuneos monetæ Altissiodorensis et Tornodorensis, jure hereditario possideret, et inde homo meus esset, ad petitionem ejusdem dictos cuneos concessi dilecto et fideli meo Petro de Chableiis et heredibus ejus pacifice et quiete in perpetuum possidendos et super hoc prænominatum Petrum, de concensu et voluntate Yolendis comitissæ uxoris meæ, in hominem ligium recepi. Ad hujus itaque rei confirmationem, ego et Yolendis comitissa uxor mea præsentem cartulam sigillorum nostrorum munimine roboratam prædicto Petro tradi præcipimus. Actum anno incarnationis Dominicæ M. CC. IV. mense julio.

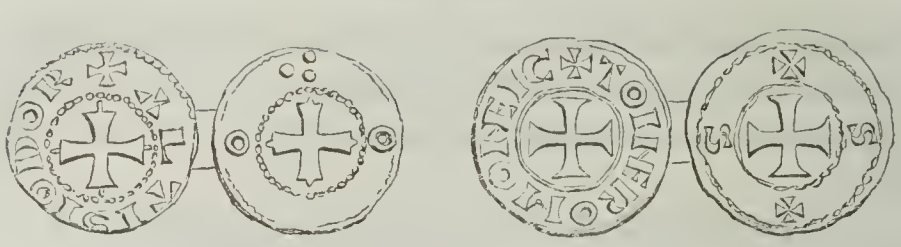

Les comtés de Tonnerre, d'Auxerre et de Sens étaient limitrophes, et les comtes de Nevers, qui possédaient en même temps les comtés de Tonnerre et d'Auxerre, avaient intérêt, ainsi que nous l'avons dit précédemment, pour faire circuler plus facilement leur monnaie trop souvent altérée, à lui donner la figure de celle des évêques d'Auxerre et des archevêques de Sens, qui était plus pesante et à meilleur titre que la leur.

Il résulterait de cette manière peu honorable d'augmenter ses revenus qu'on pourrait discerner les deniers auxerrois des comtes de Nevers de ceux des évêques d'Auxerre par l'altération du titre et la faiblesse du poids. Il faudait joindre, à l'étude suivie du titre et du poids d'une quantité considérable d'exemplaires, l'observation du nombre et des diverses combinaisons de besants et de croisettes placés sur le côté des deniers qui n'a pas de légende, signes dont la présence n'est pas due au hasard, et dont les variations tiennent à une cause qui doit être recherchée.

Jusqu'à Eudes de Bourgogne, les comtes de Nevers et d'Auxerre ont signé leurs deniers de Nevers, du nom de la ville monétaire.

Voici les légendes de ces deniers indiqués par M. George de Soultrait [1] :

Guillaume IV (1161-1168). COMES GVLEAM. ℟. NIVERNIS CIVITS.

[1] *Essai sur la numismatique nivernaise.*

Pierre de Courtenay (1184-1199). COMES PETRVS. ℞. NIVERNIS CIVIT.

Hervé de Donzy (1199-1223). ERVEVS ou ERVIS. ℞. NIVERNIS CIVIT.

Guy de Forey (1226-1241). GVIDO COMES. ℞. NIVERNIS CIVIT.

Mahaut II (1257-1262). M. COMITISSA. ℞. NIVERNIS CIVIT.

Eudes de Bourgogne (1261-1267), époux de Mahaut II, qui eut la tutelle de ses enfants après la mort de sa femme, changea la légende de ces monnaies; la sienne porte d'un côté ODO COMES et de l'autre NIVERNENSIS; ce changement dans la légende, NIVERNENSIS au lieu de NIVERNIS CIVIT, a dû être motivé, et M. de Soultrait me paraît en donner la véritable raison : c'est que les officiers du comte, afin de répandre les deniers nivernais dans le comté d'Auxerre, ont créé un type qui put convenir aux deux villes en adoptant pour la monnaie d'Auxerre, aussi bien que pour celle de Nevers, un adjectif, *nivernensis*, qui se rapporte au comte; c'est pourquoi ils en ont fait disparaître la signature spéciale NIVERNIS CIVIT.

On trouve dans l'*Histoire du Nivernais*, de Guy Coquille, le passage suivant :

« Se void en une chartre de l'an 1262 la convenance » d'entre Odes, comte de Nevers, et le chapitre de l'église » de Nevers sur le faict de la monnoye du comte, par la- » quelle il dit que le comte fera monnoye de trois deniers » obole de bon argent et de 20 sols un denier moins ou plus » pour marc de Troyes. »

Nous sommes loin déjà du temps où Philippe-Auguste prescrivait, en 1188, que la monnaie du comte serait de 16 sous et demi, ou 200 deniers au marc et de 4 de-

niers d'argent fin; l'arbitrage de l'archevêque de Sens, en 1231, constatait que le comte avait émis des deniers de 18 sous et demi au marc, ou 222 deniers, et maintenant, 31 ans après, le chapitre de Nevers consent à une réduction d'un huitième sur le titre (3 deniers et demi d'argent fin au lieu de 4) et à une diminution sur le poids, 240 deniers au marc au lieu de 200, soit un cinquième en moins que le poids prescrit par le règlement de Philippe-Auguste.

L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*[1], raconte ce qui suit :

» Pendant un de ses voyages (le comte était parti pour la » croisade), ses officiers entreprirent de donner cours dans » Auxerre à une monnaie qui n'avait pas été approuvée » par les gens du clergé ; non contents de la produire, ils » firent publier une défense générale, sous de très-grandes » peines, à qui que ce fût, de donner ou de recevoir » d'autre monnaie que celle-là, et néanmoins ils la ren- » daient si rare qu'à peine y en avait-il la dixième partie » nécessaire pour le commerce et les besoins de la vie.

» L'évêque Guy de Mello fit attention aux lettres du roi » Philippe[2] qui réglaient le poids de la monnaie du comte, » et qui marquaient que le clergé pouvait la mettre à l'é- » preuve s'il le jugeait propice. Il convoqua tous les ecclé- » siastiques de la ville avec le chapitre, et tous furent d'a- » vis que l'évêque avertirait les officiers du comte de re- » mettre les choses dans leur premier état et de présenter » leur monnaie pour la mettre à l'épreuve ; mais ils n'en » voulurent rien faire.

» L'évêque tint encore conseil avec son clergé ; après

[1] Tome III, p. 186 de la nouvelle édition.

[2] La charte de 1188, citée antérieurement.

» quoi il se transporta vers Saint-Louis, et ayant exposé le
» fait à ce prince et donné à connaître le tort qui était causé
» au peuple, il obtint de lui que ceux qui se disaient mon-
» nayeurs du comte fussent chassés et que la monnaie qu'ils
» avaient frappée serait décriée. »

Il paraît probable, d'après les faits signalés par l'abbé Lebeuf, que les officiers préposés à la monnaie du comte Eudes, à Auxerre, ont fait frapper des deniers aux légendes ODO COMES et NIVERNENSIS, mais qu'ils n'avaient pas demandé, comme pour celle de Nevers, l'agrément du clergé, et que l'altération qu'elle avait subie ne fût pas acceptée aussi facilement. Du reste, le clergé de Nevers avait peut-être obtenu pour cet accord diverses concessions dont la connaissance n'est pas parvenue jusqu'à nous.

Dans tous les cas l'évêque d'Auxerre s'était montré plus soigneux de l'intérêt général que le clergé de Nevers.

Il est probable encore que les monnayeurs du comte furent chassés d'Auxerre par mesure administrative, c'est-à-dire par les soins du bailli de Sens; dans tous les cas, il ne nous est resté aucune charte à ce sujet.

En 1267, Eudes de Bourgogne mourut, et les trois comtés d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre qui jusque-là avaient appartenu au même seigneur, furent séparés. Alix, l'une des filles d'Eudes, qui épousa Jean de Chalon en 1268, eut le comté d'Auxerre; Marguerite, femme de Charles Ier, roi de Sicile, eut le comté de Tonnerre, et Yolande le comté de Nevers.

Depuis cette époque la monnaie d'Auxerre n'est plus signalée dans les actes; c'est presque toujours la monnaie de Provins. Il est probable que le comte Jean de Chalon et l'évêque d'Auxerre, pour une cause qui nous est inconnue, cessèrent d'user de ce droit souverain; et ce qui con-

firmerait cette opinion, c'est que l'ordonnance réglementaire des monnaies des barons, rendue en 1315 par le roi Louis le Hutin, ne mentionne ni le comte ni l'évêque d'Auxerre comme ayant ce pouvoir.

Notre étude peut se résumer ainsi :

1° Depuis l'origine de la féodalité jusqu'à l'époque du comte Eudes de Bourgogne (en 1262), la monnaie du comte a été anonyme et frappée au même type que celle de l'évêque d'Auxerre.

2° Le comte a constamment cherché à altérer le titre et à affaiblir le poids de sa monnaie, et c'est cette circonstance qui peut la faire distinguer de celle de l'évêque.

3° A partir de 1262, sous l'administration d'Eudes, les deniers auxerrois du comte n'ont plus porté le nom de la ville d'Auxerre, mais les légendes ODO COMES NIVERNENSIS.

4° Vers l'année 1267, à l'époque où les trois comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre sont devenus l'apanage de seigneurs différents, la monnaie d'Auxerre a cessé d'être frappée et par les comtes et par les évêques.

BRETAGNE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Anthony Rich. Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de 2,000 gravures d'après l'antique, représentant tous les objets de divers usages d'art et d'industrie des Grecs et des Romains. Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. Un vol. petit in-8° de 740 pages à deux colonnes. Paris, 1859.

Bien que la Revue ait dû s'interdire les comptes rendus d'ouvrages consacrés à toute branche de l'archéologie autre que la numismatique, cependant nous avons cru pouvoir accorder une mention exceptionnelle au Dictionnaire de M. Antoine Rich. C'est, nous le pensons, que l'usage de ce livre rendrait un grand service à ceux qui s'occupent des monnaies anciennes. Il arrive souvent que les numismatistes, lorsqu'ils ont à décrire des monnaies gauloises, romaines ou grecques, ont recours à des périphrases, à des explications plus ou moins obscures pour désigner certains objets, certaines figures, armes, coiffures, vases, costumes, etc., qui pourraient être représentés par un seul mot, c'est-à-dire par le nom antique. Ils le trouveraient dans le Dictionnaire. La lecture des textes latins deviendrait aussi, grâce à cet ouvrage, plus claire, plus attrayante pour beaucoup de gens studieux, qui ne possèdent pas un grand nombre de livres d'archéologie à figures. C'est donc dans l'intérêt des études numismatiques que nous conseillons l'emploi du Dictionnaire, dont M. Chéruel vient de surveiller la traduction. Ce livre

donne, à côté de la définition du terme, ou de la description des objets, une figure choisie, en général, avec intelligence et bien dessinée. L'auteur s'accuse dans la préface d'avoir introduit dans son recueil cinquante dessins, pris sur des originaux étrangers à Rome et à la Grèce, c'est-à-dire appartenant à l'Égypte, à la Chine, à l'Europe et à l'Asie modernes. Nous avons pu nous assurer que ces emprunts n'atteignent pas même le chiffre indiqué.

L'écrivain distingué, qui a présidé à la traduction française, n'est malheureusement pas archéologue; il s'est donc borné à nous donner un équivalent fidèle du texte anglais, sans y apporter d'améliorations. Il eût été cependant facile de corriger les passages que nous indiquerons ici :

APEX. 2e paragraphe. La gravure représente un casque, dont le large et épais cimier ne saurait être confondu avec l'*Apex* qui est une pointe. Il eût fallu dire que ce lourd casque était exclusivement employé par les gladiateurs. La même remarque s'applique à l'article PROJECTURA.

AQUILA. La gravure empruntée à La Chausse ne représente pas une enseigne militaire, mais le haut d'un candélabre. On eût trouvé dans la galerie d'armes du Roi, à Turin, un superbe spécimen d'aigle romaine.

ASCAULES. Le joueur de cornemuse, copié d'après un bronze du docteur Middleton, n'est pas antique; ce bronze est un ouvrage du XIVe siècle.

COLUMNA. 6e paragraphe. L'auteur, voulant donner la figure des colonnes d'Hercule, emprunte aux monnaies de Tyr un type qu'il n'a pas suffisamment étudié. Ce type se compose des deux pierres ambrosiennes, entre un autel allumé et un olivier. Sur des monnaies d'Aquilia Severa et de Gordien, ces pierres sont accompagnées de leur nom, ΠΕΤΡΕ ΑΜΒΡΟCΙΕ. D'abord flottantes, elles furent fixées par l'intervention des dieux et servirent de fondements à la ville de Tyr. Le type

des monnaies est parfaitement expliqué par un passage de Nonnus (*Dionys.*, lib. XL, v. 467 à 477). Ce que M. Rich prend pour « la conque dont le maître du vaisseau sonnait pour annoncer son arrivée dans le port, » n'est autre chose que le *murex* ou coquille de pourpre qui se voit sur tant d'autres monnaies de Tyr, et parfois avec le chien qui, suivant la tradition conservée par Palæphate, amena la découverte du précieux coquillage.

FALCIFER. La figure du Temps, *ailé* et armé d'une faux à longue lame, indiquée comme existant sur une médaille d'Héliogabale, est d'invention moderne. On trouve fréquemment cette figure sur les pendules de l'époque de Louis XIV; jamais sur les médailles antiques.

La *falx* de Cronos ou Saturne est une petite arme à fer très-court et fortement recourbé. On la voit sur les deniers des familles Neria et Nonia; dans la main du dieu sur quelques médailles romaines de l'époque impériale, et sur celles des nômes d'Égypte Coptite et Arsinoïte. Une figure exacte en est donnée à l'article HAMVS.

GRAPHIUM. La gravure, au lieu d'un stylet à écrire, représente une *fibula vestiaria*, ou broche destinée à fixer les vêtements. Cette confusion a été commise par Chiflet, dans son *Anastasis Childerici regis*. Mais personne, en France du moins, ne s'y tromperait maintenant. Depuis 1672, on peut, au reste, consulter le traité spécial : Johannis Rhodii *de Acia dissertatio*.

MURRHINA. Tout l'article est très-défectueux; nous n'avons pas à le refaire ici. On y trouve la figure d'une petit vase de porcelaine couvert de caractères chinois, et indiqué comme ayant été recueilli dans un tombeau égyptien. C'est là le résultat d'une erreur très répandue, nous le savons, en Angleterre. Mais elle ne peut subsister en présence de la découverte faite par M. Medhurst, publiée par lui dès 1838. Les inscriptions chinoises, peintes sur les vases de cette espèce, forment des

vers dont les auteurs sont parfaitement connus en Chine et qui appartiennent au VIIIe siècle de notre ère. On conçoit dès lors que ces petits vases de porcelaine, qui n'ont aucun rapport avec les vases murrhins, ne peuvent remonter aux temps pharaoniques.

PRONUBA. L'auteur a négligé d'indiquer que c'est un surnom de Junon. Il faudrait rectifier la description de la pronuba de la noce aldobrandine, que le Dictionnaire indique comme portant *un collier autour de la tête.*

SATRAPA. La figure donnée en regard de ce mot représente, non pas un officier d'un rang élevé, un gouverneur de province; mais un soldat ou doryphore de la garde du roi. M. Rich eût facilement trouvé le dessin dont il avait besoin, s'il avait consulté le savant ouvrage de M. le duc de Luynes, intitulé *Numismatique des satrapies*, Paris, 1846.

SESTERTIVS. Au lieu du dessin d'un sesterce, nous trouvons celui d'une obole de Marseille, monnaie du système grec. L'auteur ajoute que les sesterces en *aurichalcum* sont beaucoup plus grands; ce qui ferait supposer qu'il a vu quelques-unes de ces monnaies inconnues des numismatistes.

TVRIBVLVM. La véritable figure du *thymiatérion* ou *turibulum* se voit sur plusieurs vases peints. C'était une espèce de candélabre surmonté d'une petite cuvette, recouverte d'un couvercle percé de trous à travers lesquels s'échappait la fumée odorante de l'encens. On en trouve une bonne représentation dans un Mémoire de Raoul Rochette sur les *Antiquités chrétiennes;* recueil de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIII, p. 560.

Les observations que nous avons à faire sont, comme on voit, peu nombreuses, elles s'adressent à un ouvrage composé d'environ trois mille articles et renfermant plus de 1,800 gravures (Il y en a un certain nombre qui se reproduisent plusieurs fois et nous ne comptons pas ces répétitions). Il faut reconnaître

que la masse de bons renseignements recueillis par M. Rich est fort considérable et doit contribuer à singulièrement améliorer l'instruction publique.

Il est cependant à regretter que, dans un dictionnaire de cette nature, la numismatique soit si peu et si imparfaitement représentée; on n'y trouve pas les mots *Chalcus, Diobolus, Dupondius, Numus, Pecunia, Philippei, Pondo, Quadrussis, Quincussis, Scyphati, Serrati, Solidus, Stater, Tripondius*, etc.; mais ce sont nos lecteurs qui auront le moins à se plaindre de telles lacunes, puisque tous ces termes leur sont familiers. En revanche ils puiseront dans le Dictionnaire de M. Rich une multitude de renseignements précis sur tous les objets dont se composent les types des médailles qu'ils pourront mieux décrire, en donnant des noms exacts à tous les détails de costume, d'ameublement, d'architecture, d'armement, de jeux, de marine que les petites dimensions des monnaies antiques rendent quelquefois difficiles à saisir pour qui n'est pas guidé par une étude préalable des monuments de sculpture et de peinture que les siècles nous ont légués.

A. L.

George de Soultrait. Essai sur la numismatique bourbonnaise, 1858, in-8°, 7 planches gravées.

(Pl. V, nos 7 et 8.)

L'auteur de la *Numismatique nivernaise* nous donne une nouvelle monographie traitée, comme la première, avec soin et critique. Ce qui assure à ces petits volumes un rang distingué dans nos bibliothèques, c'est que M. de Soultrait étudie consciencieusement les séries de monnaies qu'il veut publier, c'est qu'il lit les textes, les comprend, les cite sans les tronquer, et ne substitue pas aux documents historiques les fantaisies du commerce.

ou l'amour exagéré de la localité. Aussi la critique ne trouvera-t-elle en fait de monnaies, rien à retrancher de ces monographies. Nous regrettons au contraire de ne pas rencontrer dans les planches du dernier ouvrage quelques variétés de deniers déjà publiés, dont la présence y serait utile.

La *Numismatique bourbonnaise* comprend treize chapitres : Période mérovingienne, monnayage de Souvigny, de Bourbon, de Montluçon, d'Huriel, de Charenton, monnayage royal, jetons des ducs, jetons municipaux de Moulins, jetons particuliers, méreaux, jetons et médailles modernes, billets de confiance.

On sait quelle est l'extrême rareté des monnaies mérovingiennes du Nivernais; pour le Bourbonnais, on ne possède qu'un seul tiers de sou d'or, attribué à Gannat; et encore cette attribution est-elle bien incertaine. Le Nivernais et le Bourbonnais, compris entre le Berri, la Bourgogne et l'Auvergne, durent, au temps de la première race, faire usage des abondantes monnaies de Chalon, d'Autun, de Bourges et de Clermont.

Le monnayage de Souvigny a été déjà examiné par divers savants parmi lesquels il faut citer en première ligne M. de Barthélemy. Il nous semble que le denier offrant d'un côté une tête de saint surmontée d'une fasce et de deux coquilles, avec la légende BORBONENSIS, et au revers LVDOVICVS REX, doit être attribuée aux sires de Bourbon. Ce n'est pas le résultat d'une association comme les pièces qui portent le nom de saint Mayeul; c'est une copie de la monnaie de Souvigny que les sires de Bourbon ont imitée, comme ils ont imité les deniers de Nevers, de Besançon, de Vienne, de Bourgogne. M. de Soultrait a hésité à ce sujet (p. 23); mais cependant il a fort bien établi (p. 33) que le monnayage particulier des sires de Bourbon avait été en quelque sorte clandestin. Cette condition explique parfaitement toutes les contrefaçons que nous venons d'énumérer. C'est la contrefaçon des deniers de Nevers qui a fait importer à Bourbon le nom du roi Louis devenu type dans la première de ces villes depuis le temps des Carlovingiens.

La dernière pièce des sires de Bourbon que M. de Soultrait mentionne a fait partie de la collection de M. Ducas, vendue en 1844. Une note marginale inscrite sur le catalogue de vente me fait supposer que ce denier a été acheté pour M. Cartier ; et je viens d'en retrouver parmi mes dessins un calque entièrement oublié que je fais reproduire sous le n° 7 de la pl. V. Il porte le nom de Jean de Bourgogne (1262).

M. de Soultrait n'a pas découvert de nouvelle monnaie de Montluçon ; mais il reconnaît avec raison que le type des monnaies de Gui est, comme celui de Gien, une imitation du monogramme de Foulque d'Anjou. Quant aux deniers d'Eudes, le savant antiquaire ne montre pas suffisamment qu'ils sont des imitations de la monnaie de Mahaut de Nevers. Nous avions déjà fait remarquer, il y a bien des années (*Art en province*, t. III, 1838), que l'orthographe HODO et l'interversion des premiers caractères dans la légende NVMTELVCIO avaient pour cause unique le désir d'arriver à produire une illusion plus complète. De même pour le denier d'Eudes qui présente une fasce accompagnée de deux *alpha* et d'un *omega* ; le redoublement du premier caractère grec et la grosseur démesurée du second rapprochent le type du denier de celui de Mahaut de Nevers.

Après un mûr examen, c'est à Mahaut Ire de Courtenay que ce denier de Nevers avec la légende M.COMITISSA nous paraît devoir être restitué. Cette princesse se trouvant seule souveraine de la comté de Nevers, soit de 1223 à 1226 pendant son premier veuvage, soit de 1241 à 1257 après la mort de son second mari Guigue de Forez, pouvait faire battre monnaie en son nom. Quant à Mahaut II, mariée avant d'avoir hérité de sa bisaïcule, elle mourut environ six ans avant Eudes, son mari, dont on connaît les monnaies nivernaises. Il n'y a donc pas de raisons pour qu'elle ait fait fabriquer des deniers. La monnaie de Mahaut Ire a été aussi imitée à Meun par Henri de Sully, tuteur d'Amicie de Courtenay, cousine de la comtesse de Nevers. Toutes deux ont adopté la fleur de lis en leur qualité de petites-filles de

Louis le Gros et de parentes du roi régnant. Dans les légendes françaises HENRIS DE SOLI-SIRES DE MAVN [1], Henri prend un S parce que c'est un nominatif singulier de la seconde déclinaison, HENRI*cu*S. Ainsi l'on écrivait sur une tombe *Ci gist Maistres Aubris chanones ;* tandis qu'on gravait sur un sceau : *scel maistre Piere* parce que le nom est au génitif. L'habitude de donner un *S* au nominatif singulier des mots si nombreux dont le type latin se termine en *us*, a entraîné les graveurs à écrire *sires* et *maistres*, par une fausse application de la règle, et malgré les prescriptions de la grammaire nationale qu'ils lisaient sans doute fort peu. Henri de Sully a frappé sa monnaie entre 1252 et 1262, date du mariage d'Amicie. Nouvelle raison pour attribuer à Mahaut Ire le denier nivernais.

Les deniers d'Humbaud et de Pierre d'Huriel sont connus ; encore des imitations du type de monnaies bien accréditées. A coup sûr le type chartrain en Bourbonnais s'expliquerait difficilement si l'histoire ne nous avait conservé la mention des alliances de quelques vicomtes de Brosse avec des femmes des maisons de Vendôme et de Blois.

La monnaie de Charenton imite très-exactement celle de Nevers et de quelques autres seigneuries. Un denier de Renaud de Montfaucon porte le type formé du mot REX défiguré. Un autre denier du même personnage dont nous donnons le dessin (pl. V, n° 8), est une copie du denier viennois, comme le denier bourbonnais qu'il peut servir à classer. Le denier de Jean de Sancerre frappé à Charenton (1268-1280) est une imitation parfaite de celui d'Eudes de Nevers (1249-1269). Enfin le denier d'Étienne II de Sancerre [2] frappé à Charenton (1280-1306) reproduit exactement le type du denier de Robert d'Artois (1298-1315) fabriqué à Meun ; et pour imiter le nom de cette ville placé dans le champ de la pièce, on a gravé la syllabe MON, abréviation de *Moneta*, qui n'a aucune utilité. La monnaie de

[1] Voy. *Descript. des monn. seign. de la collect. Poey d'Avant*, pl. XXV, n° 10.

[2] Publié par M. de Barthélemy, *Revue num.*, 1843, pl. XV, n° 1.

Charenton, portant autour d'un écu la légende LVDOVICVS COMES, est attribuée à Louis I de Sancerre (1218-1268). Mais comme ce denier est une reproduction fidèle des deniers nivernais de Robert de Dampierre (1271-1296) et de Louis de Flandre (1296-1321), et qu'il paraît contemporain des deniers de Geoffroy de Vierzon (1280-1302) et de Marie de Vierzon (1303-1330), imités aussi de ceux du comte de Nevers, nous ne pouvons accepter la classification adoptée. Il faut rendre le denier en question à Louis II (1326-1346); autrement on devrait admettre que les comtes de Nevers ont copié la monnaie de Charenton, et cela irait directement contre tout ce que nous savons de la numismatique de ces seigneurs. Pour bien comprendre les raisons qui nous déterminent à proposer ces diverses modifications aux classements de l'auteur, il faut avoir sous les yeux les figures des monnaies. Nous ne pouvons les donner ici, mais le lecteur voudra bien y recourir avant d'arrêter son jugement.

Le monnayage royal du Bourbonnais date du règne de Philippe de Valois; l'atelier fut établi à Saint-Pourçain. En 1532 il fut transporté à Montferrand, puis à Moulins en 1537 [1], et bientôt rendu à l'Auvergne. Au temps de Charles VI, le point secret de Saint-Pourçain était placé sous la onzième lettre de la légende tant devers croix que devers pile. Sous François Ier la lettre monétaire de cet atelier était un O [2]. Nous eussions voulu trouver dans ce chapitre l'indication de toutes les monnaies royales portant les marques de Saint-Pourçain. Depuis qu'en 1838 M. Cartier, dans ses *Lettres sur l'histoire monétaire*, a ramené l'attention sur les listes de points secrets et des lettres d'ateliers, les amateurs ont noté, en général avec beaucoup de soin, l'origine des monnaies royales qu'ils possèdent. Quelques numismatistes, d'ailleurs, ont, comme M. Delombardy dans son excellent *Ca-*

[1] M. Cartier, *Revue num.*, 1838, p. 378, donne la date de 1549 à cette translation.

[2] Le Blanc, *Traité des monn.*, éd. d'Amst., 1692, p. 265. — *Revue num.*, 1838, p. 381.

talogue de la collection Rignault, préparé de bons documents pour les monographistes.

M. de Soultrait passe ensuite à la description des méreaux et jetons. Parmi ces derniers se trouve une pièce portant la légende *Amours à vous jou sui*, et il eût été sans doute facile pour l'auteur de nous dire si cette forme du pronom de la première personne, d'ailleurs connue, était en usage dans le Bourbonnais.

Nous trouvons encore la description des monnaies et méreaux de Louis de Bourbon, évêque de Liége, dont les récits de Walter Scott ont popularisé la fin tragique; puis l'explication d'un jeton de Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Lyon, mort en 1488. Ces pièces n'appartiennent pas à la province du Bourbonnais. On en doit dire autant du jeton de Jeanne de Bourbon, qui n'a été frappé qu'après son mariage avec le comte d'Auvergne (1495); mais ce sont des monuments historiques concernant la famille régnante.

Trente-quatre autres jetons ou méreaux ont été émis dans la province ou portent le nom de personnages originaires du pays.

M. de Soultrait a eu soin de reproduire la gravure du curieux chapiteau sculpté au commencement du XIIe siècle dans l'église priorale de Souvigny. Ce monument représente des monnayeurs fabriquant et pesant les deniers de Saint-Mayeul.

A. L.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Cartier père, décédé à la suite d'une attaque d'apoplexie, le 22 juillet, dans sa quatre-vingtième année. Cette perte sera vivement ressentie par tous les amis de la science numismatique, et surtout par les collaborateurs de cette *Revue* dont il fut le principal fondateur.

M. Cartier était le nestor de la science qui nous est chère. Ayant l'intention de publier une notice étendue sur sa vie et ses ouvrages, nous rappellerons seulement qu'ancien caissier de la Monnaie de Paris, après la perte de son emploi, en 1830, il se voua sans réserve à l'étude de la numismatique du moyen âge. Il en élucida plusieurs questions, restées avant lui obscures, et sur un grand nombre de points son opinion fait toujours autorité. Ses *Lettres sur l'histoire monétaire de France*, son *Catalogue raisonné des monnaies mérovingiennes*, son livre sur *le type chartrain* ne sont étrangers à aucun de nos lecteurs. M. Cartier a publié aussi une *Notice historique sur Amboise*, sa ville natale, fruit de patientes recherches. Retiré, depuis quelques années, de la vie littéraire, il nous avait dit adieu par la publication des *Tables* des vingt volumes de la première série de notre recueil. Il laisse la mémoire honorée d'un homme de bien, d'un savant laborieux, persévérant et exact.

L. de La Saussaye.

Nous devons aussi payer un juste tribut de regrets à la mémoire de M. l'abbé Costanzo Gazzera, secrétaire perpétuel de

l'Académie royale des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France. M. l'abbé Gazzera est mort à Turin le 5 mai dernier; il était né à Benè en 1778. Depuis 1820 il n'avait cessé de cultiver l'érudition, et le nombre des mémoires qu'il a publiés est considérable. Nommé, en 1844, préfet de la Bibliothèque de l'Université, il avait su diriger ce grand établissement avec un zèle et une activité qui lui avaient assuré le profond respect de ses subordonnés et la vive sympathie des travailleurs. M. l'abbé Gazzera a publié deux ouvrages de numismatique très-remarquables, et dont les exemplaires sont malheureusement fort rares. Le premier est intitulé : *Delle zecche e di alcune rare monete degli antichi marchesi di Ceva, d'Incisa e del Carretto*, Turin, 1833, in-4°; le second a pour titre : *Memorie storiche dei Tizzoni conti di Desana e notizia delle loro monete*, Turin, 1842, in-4°. Ce dernier livre est particulièrement important pour nous parce que les seigneurs de Déciane, grands contrefacteurs de monnaies, ont imité celles de France. L'auteur, adonné pendant si longtemps aux lettres classiques, a traité ces divers chapitres de la numismatique du moyen âge avec une habileté qui ne se rencontre pas toujours dans les œuvres de ceux qui s'occupent exclusivement des âges récents. C'est ainsi que, chez nous, M. Victor Le Clerc et M. Littré, un latiniste et un hellénisté consommés, ont, dès qu'ils ont voulu consacrer leur intelligence à l'étude de la littérature et de la langue française au moyen âge, dépassé, il faut le reconnaître, les écrivains qui n'avaient pas, comme eux, approfondi les textes de l'antiquité. A. L.

DU PRIX

ET

DE LA VENTE DES MONNAIES ANTIQUES.

(Pl. IX, X, XI et XII.)

S'il est un fait patent aujourd'hui, reconnu d'ailleurs par les amateurs de numismatique, par les conservateurs des musées nationaux de tous les pays et par les marchands qui s'occupent spécialement du commerce des médailles, c'est le renchérissement toujours croissant des monnaies antiques en général. Ce fait est constaté, non-seulement par les prix de nos jours, mais d'une manière plus sûre et presque régulière, par l'ensemble des ventes publiques qui ont lieu depuis plus de quarante ans, à Paris, à Londres, à Vienne et à Berlin. Afin de m'éclairer à ce sujet, j'ai pris la peine de consulter presque tous les catalogues des principales collections qui ont été vendues en Europe, et j'ai acquis par ce travail l'intime conviction que, même sans tenir aucun compte d'exceptions anormales et de certains prix vraiment fabuleux, on ne saurait plus, de nos jours, acquérir la plupart des monnaies antiques qu'en les payant peut-être dix fois plus cher que par le passé. Ce serait abuser de la patience des lecteurs que d'exposer ici une nomenclature complète et détaillée de ces prix, et d'ailleurs il ne m'est point permis de m'étendre au delà de certaines limites. Dès lors mes observations ne porteront, dans cet article, que sur les monnaies romaines, dont la connaissance est plus générale et plus répandue. Dans cette série spéciale, je me bornerai même à choisir, pour

les trois métaux, quelques exemplaires parmi ceux que je crois les plus rares et les plus importants.

Avant de nous occuper des prix actuels, recherchons d'abord quels étaient à peu près les prix antérieurs à l'époque de Mionnet : trois ouvrages bien connus des amateurs peuvent nous renseigner à ce sujet.

1° La collection de monnaies réunie par M. P. Seguin fut achetée par Louis XIV et passa au Cabinet royal. Le catalogue en fut imprimé sous le titre de *Selecta Numismata antiqua ex Museo Petri Seguini*, un volume in-4°, Paris, 1684, et l'exemplaire de cet ouvrage qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque particulière du Cabinet impérial des Médailles, offre les dessins des monnaies les plus importantes de cette collection, avec la mention manuscrite des prix auxquels ces exemplaires ont été cédés. Il est à remarquer que la presque totalité de ces prix ont été adoptés par Mionnet, cent trente ans plus tard.

2° En 1767, Beauvais publia son ouvrage : *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs, des impératrices, des césars, des tyrans et des personnes des familles impériales.* 3 vol. in-12, Paris. Dans ce livre, les monnaies de chaque règne et de tout métal sont classées avec l'indication de leur prix et de leur degré de rareté. Les prix de Beauvais se rapprochent également beaucoup de ceux qui plus tard ont été cotés par Mionnet; mais en général, cependant, ils leur sont un peu inférieurs.

3° *Le catalogue de d'Ennery*, 1 vol. in-4°, Paris, 1788, fut imprimé à l'époque de la vente publique de la collection de ce nom. Sur l'exemplaire de la bibliothèque particulière du Cabinet impérial des Médailles, que j'ai consulté, les noms des adjudicataires et les prix de vente sont inscrits à la main. La vente de cette collection eut lieu par lots et les lots des *aureus* romains furent généralement composés de douze exemplaires de règnes divers. Afin d'arriver à l'évaluation moyenne de chacune de ces pièces d'or, j'ai relevé avec soin les revers de huit de ces lots, comprenant ensemble quatre-vingt-sept monnaies, et je leur ai

appliqué, comme point de comparaison, les prix de ces mêmes exemplaires mentionnés tant par Beauvais que par Mionnet. Voici le tableau de ces prix et la composition des lots.

MONNAIES D'OR VENDUES.	PRIX de la vente D'Ennery en 1788.	PRIX de Beauvais en 1767.	PRIX de Mionnet en 1815.
1 lot de 11 aureus, de Pompée à Gallien, lot réduit à 11 exempl., attendu que la monnaie de S. Pompée était fausse.	fr. 383	fr. 663	fr. 660
1 — 12 — d'Auguste à Gallien.	476	1,117	1,174
1 — 12 — de Galba à Vérus.	356	610	870
1 — 12 — de Vespasien à Alexandre Sévère.	406	762	1,050
1 — 12 — de Trajan à Sévérine	500	902	1,094
1 — 12 — de Caracalla à Tétricus	610	1,178	1,510
1 — 12 — de Postume à Constantin le Grand.	901	1,570	1,954
1 — 3 — Empereurs byzantins	38	104	148
8 lots. 86 monnaies d'or, valant ensemble.	3,670	6,906	8,460
Soit, *en moyenne*, pour chaque exemplaire.	42f,67c	80f,30c	98f,37c

Il ressort évidemment de ces chiffres que le produit de la vente de la collection de d'Ennery atteignit à peine, du moins pour les monnaies impériales d'or, la moitié de la valeur cotée par P. Seguin, Beauvais, et plus tard par Mionnet, et cette infériorité de prix peut être attribuée, selon moi, à trois causes, savoir :

L'état de l'horizon politique, qui prescrivait à chacun de ménager ses ressources et de conserver son argent ;

Le défaut de concurrence et *la rareté des collecteurs*, à cette époque ;

Et enfin, *le mauvais état de conservation* des exemplaires mis en vente. Cependant cette dernière observation ne saurait, à mon avis, être appliquée tout au plus qu'à une partie des monnaies de la collection, puisqu'à peu près la moitié des 86 *aureus* ci-dessus fut acquise par le Cabinet royal et le reste par M. Hau-

mont et l'abbé de Tersan, amateurs éclairés qui devaient tenir à ne posséder que de beaux exemplaires.

Maintenant, afin de faire ressortir matériellement la différence et même l'arbitraire des prix de Mionnet, je vais citer les prix auxquels ont été vendus quelques exemplaires, de tout métal, que je trouve dans les catalogues de vente qui sont à ma disposition. A côté des prix réels et payés par les acheteurs, je cite ceux de Mionnet, dans une colonne particulière, où le signe *, placé à la suite d'une monnaie, indique que cet exemplaire n'est point mentionné dans l'ouvrage, et dans ce cas, je me borne à donner le chiffre d'estimation sommaire, que Mionnet place généralement en tête des monnaies de chaque empereur. Il est bon de faire observer qu'au chiffre des prix réalisés dans les ventes publiques, l'acheteur doit toujours ajouter 10 à 15 pour 100 pour frais de vente et de commission.

DÉSIGNATION ABRÉGÉE DES VENTES.

P. S. . . .	Pierre Seguin.	à Paris	en 1684
Edg. . . .	Edgar.	Londres	1815
D. Dev. .	Duc de Devonshire.	—	—
Mim. . . .	Mimaut.	Paris	1838
Th. Th. .	Thomas-Thomas.	Londres	1844
Rév. . . .	Révil.	Paris	1845
Camp. . .	Campana.	Londres	1846
An.. . . .	Vente anonyme.	—	1852
Bor. . . .	Borrell, de Smyrne.	—	—
Sab. . . .	Sabatier.	—	1853
B*.	B***.	Paris	1854
H.	Herpin.	Londres	1857
V. ano. .	Vente anonyme.	Paris	—
De M. . .	De Mestre.	—	—
Nob. . . .	Un *nobleman*.	Londres	1858
J. C. . . .	J. Curt.	—	—
J. W. . .	J. Whittall, de Smyrne. . . .	—	—
M***. . . .	M***.	Paris	—
O.	Oxe, de Strasbourg.	—	1859
Dev. . . .	Deville.	—	—
Hob . . .	Fr. Hobler.	Londres	—

MONNAIES ROMAINES.

TABLEAU COMPARATIF DU PRIX DE VENTE AVEC LE PRIX DE MIONNET.

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
	MONNAIES D'OR.			
			fr.	fr.
Sextus Pompeius.	PRAEF.CLAS.ET.ORAE.MARIT.EX.S.C.	1815 Dev.	1,025	400
	Id. *id.*	1852 An.	763	400
M. Antonius.	Au revers de son fils	1684 P. S.	1,000	1,000
	PIETAS.COS..	1845 Rév.	260	72
	CAESAR.IMP. Tête d'Auguste.	1846 Camp.	335	150
Augustus.	Au revers de Jules-César.	1858 M***.	400	* 30 à 800
Antonia, femme de Drusus.	SACERDOS.DIVI.AVGVSTI.	1845 Rév.	120	40
	Id. *id.*	1852 Bor.	225	40
Caligula	GERMANICVS.CAES.P.C CAES.AVG.GERM.	1845 Rév.	300	120
Agrippine	Au revers de Caligula.	1854 B***.	277	70
Otho.	SECVRITAS.P.R.	1845 Rév.	280	100
	Id.	1846 Camp.	200	100
Galba..	S.P.Q.R.OB.C.S. Dans une couronne civique. . .	1858 J. C.	107	50
	Restituée par Trajan. La Liberté debout. . . .	— M***.	330	206
Vitellius.	CONCORDIA.P.R.	1845 Rév.	255	60
Plotina.	DIVO.TRAIANO.PARTH.AVG PATRI..	1846 Camp.	512	200
Sabina.	IVNONI.REGINAE.	1844 Th.Th.	225	36
	Id.	1858 J. C.	128	36
Antoninus	SACERDOS.DIVI.AVGVSTI. Deux torches liées. .	— B***.	131	60
	Id. *id.*	— J. C.	114	60
Faustina Junior	AVGVSTA. Cérès.	— J. C.	114	36
Lucilla.	VOTA.PVBLICA. Dans une couronne.	1845 Rév.	212	40
	Id *id.*	1858 J. C.	95	40
	Id. *id.*	— B***.	155	40
	Id. *id.*	— M***.	140	40
Commodus	LIBERALITAS.V.	1844 Th.Th.	275	150
Crispina	DIS.CONIVGALIBVS.	— —	262	300
	VENVS.FELIX.	— —	400	200
	CERES.	1845 Rév.	220	150
Didia Clara	HILAR.TEMPOR.	— —	650	400
Pertinax	PROVID.DEOR.COS.II.	1858 J. C.	237	100
Sept. Severus	Avec Sauromate, date ΔΘΥ (an 494).	1684 P. S.	100	100
	Tête jeune, casquée.	1858 J. W.	400	100
	P.P.COS.III. Estrade, avec quatre personnages.	1844 Th.Th.	1,050	* 48 à 200
	LIBERALITAS.AVG.VI.	— —	295	120
	VICTORIA.PARTHICA.MAXIMA..	1857 De M.	147	40
Sept. Severus et Caracalla.	*Id.* *id.*	1845 Rév.	300	150

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
			fr.	fr.
Julia Domna	VENVS.GENETRIX	1858 M***.	210	30
	FECVNDITAS	1844 Th.Th.	275	100
Philippus pater	ANNONA.AVG	1853 Sab.	218	150
Hostilianus	PRINCIPI.IVVENTVTIS	— —	365	600
Postumus	VICTORIA.AVG	1857 De M.	200	60
	PROVIDENTIA.AVG	— —	270	80
Claudius Gothicus	VICTORIA.AVG	1844 Th.Th.	687	300
Aurelianus	ADVENTVS.AVG	— —	650	* 60 à 100
	ADVENTVS.AVG	— —	650	* 60 à 100
Julianus, tyrannus	LIBERTAS.PVBLICA	1853 Sab.	360	300
Diocletianus	(Médaillon.) IOVI.CONSERVATORI — ALE.	1838 Mim.	3,005	* 480 à 600
Gal. Maximianus	(Quinaire.) VOTIS.X.SIC.XX	1853 Sab.	190	*
Maximinus Daza	PAX.AVGVSTI	1844 Th.Th.	950	* 80 à 120
Licinius, filius	(Tête de face.) IOVI.CONSERVATORI.CAES.SMNΔ.	1853 Sab.	225	150
Constantinus M.	ADVENTVS.AVGVSTI.AQ	1857 De M.	100	120
Crispus	PRINCIPI.IVVENTVTIS	1844 Th.Th.	362	130
Romulus Augustus	(Triens.) CONOB. Croix dans une couronne.	1858 M***.	299	50
Theodebertus	(Sou.) CONOB.VICTORIA.AVGG	1859 ?	525	60
	(Demi-sou.) *Id.* *id.*	1858 M***.	210	30

MONNAIES D'ARGENT.

Famille Antistia	ANTISTI.VETVS.III.VIR	1846 Camp.	331	2 à 40
Famille Atia	Q.LABIENVS.PARTHICVS.IMP	1845 Rév.	290	200
Famille Carvilia	CAR.OCVL.VER	1857 De M.	55	1
Cn. Pompeius M.	PRAEF.CLAS.ET.ORAE.MARIT.EX.S.C.	1852 An.	171	8
J. Cæsar	METTIVS. Vénus debout	1857 De M.	50	6
Cn. Pompeius, filius	M.MINAT	1846 Camp.	166	48
Sext. Pompeius	PIETAS	1857 Herp.	206	72
Cleopatra	Tête d'Antoine : ANTONI.ARMENIA.DEVICTA.	1852 An.	288	50
Augustus	ARMENIA.CAPTA	— Bor.	75	3
	ARMENIA.RECEPTA	— —	105	3
	AVGVST.DIVI.F.LVDOS.SAEC.	— An.	50	* 3
	Au revers d'Agrippa : AGRIPPA.PLATORINVS. III.VIR	1853 M***.	200	90
Drusus Senior	Drusus sur un monceau d'armes	— —	75	* 3 à 30
	Au revers de Tibère	1857 De M.	300	200
Germanicus	ARTAXIAS	1853 Sab.	762	*
Clodius Macer	SICILIA. Triquétra	— —	290	150
	PROPRAE.AFRICAE	1857 Herp.	2,000	300
Otho (frappée à Antioche).	ETOYC.A. Aigle debout	1684 Seg.	150	150
A. Vitellius	Au revers de L. Vitellius	1857 Herp.	555	60
	Id. *id.*	1858 M***.	205	60
	Id. *id.*	1846 Camp.	215	60
Domitilla Vespasi	FORTVNA.AVGVST	1852 An.	513	125
	FORTVNA.AVG	1857 Herp.	560	125

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
			fr.	fr.
Domitia	CONCORDIA.AVGVSTI.	1857 Herp.	681	50
Plotina	VESTA.	1852 An.	215	* 110 à 120
	Vesta assise.	1857 De M.	160	100
Marciana	CONSECRATIO. Aigle.	1846 Camp.	206	100
	Id. *id.*	1857 Herp.	263	100
ÆliusCæsar	La Concorde assise.	1854 B***.	100	6
Pertinax	LIBERATIS.CIVIBVS.	1684 P. S.	100	100
M. Scantilla	IVNO.REGINA.	1857 Herp.	406	200
	Id.	— De M.	227	200
Pescennius Niger	INVICTO.IMP.TROPAE.	— Herp.	1,250	120
	IOVI.CONSER.	— —	310	* 120 à 125
	VICTORIA.AVG.	— De M.	520	140
Sept. Severus	LAETITIA.TEMPORVM. Cirque, navires et course.	— Herp.	175	55
Cornelia Paula	CONCORDIA.	— —	130	4
Orbiana	CONCORDIA.AVGG.	— —	130	12
Gordianus Afr. filius	PROVIDENTIA.AVGG.	— De M.	220	100
Tranquillina	CONCORDIA.AVGG.	1846 Camp.	263	550
	Id.	1853 Sab.	640	550
	Id.	1857 Herp.	1,100	550
Jotapianus	VICTORIA.AVG.	1853 Sab.	687	600
Pacatianus	FELICITAS.PVBL.	— —	500	* 500 à 400
Trebonianus Gallus	(Médaillon.) MONETA.AVGG.	1858 M***.	550	250
Cornelia Supera	VESTA.	1853 Sab.	290	550
	Id.	1857 Herp.	575	550
	Id.	— —	581	550
	Id.	— De M.	450	350
Postumus	HERCVLI.INVICTO.	1852 An.	125	48
Maxentius	MARTI.PROPAG.IMP.AVG.M.R Q.	1820 Morton.	468	150
	Id. *id.*	1844 Th. Th.	515	150
	CONSERVATOR.VRBIS.SVAE.	1846 Camp.	556	150
Sebastianus	VICTORIA.AVGG.CON. Rome Nicéphore.	1684 P. S.	60	60
Hildericus	FELIX.CARTHAGO.	— —	20	20

MONNAIES DE BRONZE.

(N. B. — Les monnaies dont le module n'est pas indiqué sont des grands bronzes.)

Augustus	DIVOS.IVLIVS. Tête laurée de Jules-César.	1858 M***.	71	6 à 48
	Restituée par Nerva.	1857 Herp.	203	10
	S.C.TI.CAESAR.DIVI.AVG.F.AVGVST.P.M. TR.P.XXIIII.	1859 Dev.	82	20
Tiberius	ROM.ET.AVG.	1857 Herp.	158	80
Agrippina Senior	Carpentum.	— —	203	3
	Id.	1859 Dev.	78	3
	Id.	— —	175	3
	Au revers de Claude.	1858 Nob.	64	* 3

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
			fr.	fr.
Nero et Drusus	C.CAESAR.AVG.GERMANICVS.PON.M.TR.POT.S.C.	1857 V. ano.	165	*
Caligula	ADLOCVTIO.COH.	— —	250	* 5 à 72
	Id.	1859 Dev.	105	* 5 à 72
Drusilla	AGRIPPINA.C.CAESARIS.AVG.GERMANICI.MATER. CIC.	1846 Camp.	365	*
Claudius	EX.S C.OB CIVES.SERVATOS. Dans une couronne civique.	1859 Dev.	100	* 2 à 60
Nero	DECVRSIO.	1857 V. ano.	510	8
	Id.	1858 Nob.	150	8
	Temple de Janus.	1857 Herp.	266	20
	CONG.II.DAT.POP.	1858 Nob.	37	* 10 à 15
	PORT.OST.AVGVSTI.S.C.	— —	55	20
Galba	ROMA.	1846 Camp.	183	24
	Id.	1857 V. ano.	140	24
	S.P.Q.R.OB.CIV.SER. Dans une couronne civique.	1858 J. C.	127	8
Otho (frappée à Antioche).	S C. Dans une couronne civique.	1859 Dev.	166	
Vitellius	PAX.AVGVSTI.S.C.	1857 De M.	158	48
	S.C. Mars tenant une enseigne et un javelot.	1859 Dev.	195	* 48 à 120
	S.C.MARS.VICTOR. Mars tenant une enseigne et un javelot.	— —	220	* 48 à 120
Vespasianus	CONCORDIA.SENATVI (*sic*).	1846 Camp.	155	* 3 à 60
	IVDAEA.CAPTA.	— —	150	6
	Id.	1857 V. ano.	150	6
	Id.	— H.	266	6
	Id.	— H.	110	6
	Id.	1858 Nob.	115	6
	Quadrige d'éléphants.	1857 Herp.	150	6
	Id.	1858 Nob.	95	6
	Rome Nicéphore debout.	1857 H.	100	48
	Id. *id.*	1859 Dev.	149	48
	S.C. L'empereur à cheval.	1858 M***.	100	6
Titus	IVD.CAP.	— Nob.	325	3
	Æ². CERES.AVGVSTA.	— J. C.	32	* 2 à 6
Julia Titi	CONCORDIA.AVG.	1857 V. ano.	191	* 7
	Carpentum.	1846 Camp.	75	7
	Id.	1859 Dev.	98	7
Domitianus	GERMANIA.CAPTA.	1857 Herp.	211	6
	CAES.XIIII.LVD.SAEC.SVFF.P.P.	1858 Nob.	ensemble	8
	S.C. L'empereur sacrifiant dans un temple.	— —	250	30
	S.C. L'empereur et la Victoire debout.	— M***.	91	10
	Victoire, trophée et captif.	1859 Dev.	81	4
	Æ². Sacrifice, avec quatre personnages.	1857 Herp.	102	3
Domitia	DIVI CAESARIS.MATRI.	1846 Camp.	400	550
	DIVI.CAESAR.MATRI.	— —	261	550
Nerva	FISCI.IVDAICI.CALVMNIA.SVBLATA.	1857 V. ano.	165	8
	ROMA RENASCENS.	1858 Nob.	193	10
	CONCORDIA.EXERCITVVM.	1858 M***.	110	5

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet
			fr.	fr.
Nerva	CONCORDIA.EXERCITVVM.	1859 Dev.	29	3
Traianus	Colon conduisant des bœufs.	1857 Herp.	1,088	12
	AQVA.TRAIANA.	— —	218	4
	Temple octostyle.	— —	263	4
	Arc de triomphe.	— —	200	120
	S.P.Q.R.OPTIMO.PRINCIPI. Rome debout.	1858 Nob.	325	* 3 à 120
	— — Le grand cirque.	— —	1,050	50
	— — Arc de Trajan.	— M***.	120	60
	L'empereur à cheval terrassant un ennemi.	— —	65	6
Plotina	FIDES.AVGVST.	1857 Herp.	538	130
	Id.	1859 Dev.	500	130
Marciana	Bige d'éléphants.	1857 Herp.	275	120
	Id.	1859 Dev.	585	120
Matidia	PIETAS.AVGVST.	— —	260	130
Hadrianus	EXERCITVS.BRITANNICVS.	1846 Camp.	315	* 3 à 100
	S.C COS.III. Rome Nicéphore.	1852 An.	100	* 3 à 100
	PIETAS.AVGVSTI.	1857 V. ano.	145	* 3 à 100
	COS.III.	1858 J. C.	88	6
	(Bronze grec.) KOINON.BEΘYNIAC. Temple hexastyle.	1857 V. ano.	280	12
	ADVENTVI.AVG.IVDAEAE.	— Herp.	169	4
	ADVENTVI.AVG.MAVRETANIAE.	— —	152	6
	Æ². RESTITVTORI.SICILIAE.	— —	100	6
	Æ². COS.III.P.P.CLEMENTIA.AVG.	— —	130	* 1 à 24
	Æ². Janus *quadrifrons* debout.	— —	300	3
	Æ². ADVENTVI.AVG.MAVRETANIAE.	— —	325	2
	Æ². La Cappadoce tenant un *vexillum*.	— —	200	3
	Æ². CAPPADOCIA.	— —	300	3
	Æ². FORT.RED.	— —	138	12
Sabina	Vesta assise.	1844 Th.Th.	153	* 2 à 40
	Au revers d'Hadrien.	1857 Herp.	180	30
Ælius Cæsar	L'Espérance debout.	1859 Dev.	121	* 2 à 30
Antoninus Pius	(Médaillon.) Noces de Bacchus et d'Ariadne.	1684 P. Seg.	400	250
	BRITANN.IMPERATOR.II.S.C. Victoire sur un globe	1815 Edg.	416	6
	Id. *id.*	1844 Th.Th.	78	6
	BRITANNIA.	— —	120	6
	CONSECRATIO. Bûcher.	1854 B***.	37	3
	ITALIA.	1857 Herp.	263	3
	Æ². L'empereur à cheval.	— —	145	12
Faustina Senior	Bige d'éléphants.	— V. ano.	110	10
	Id.	1858 J. C.	60	10
M. Aurelius	CONCORDIA.AVGVSTOR.	1857 Herp.	275	* 3 à 72
	SALVTI.AVGVSTOR.TR.P.XVI.COS.III.	— —	135	* 3 à 72
Faustina Junior	MATRI.DEVM.SALVTARI.	— —	115	* 3 à 72
	SIDERIBVS RECEPTA.	— —	250	12
	IVNONI.REGINAE.	1858 J. C.	37	* 3 à 18
Lucilla	PIETAS.	1857 Herp.	153	* 3 à 72

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente	ESTIMATION de Mionnet.
			fr.	fr.
Commodus	LIBERALITAS.AVG.	1857 Herp.	170	4
	VICT.BRIT P.M., etc.	— —	480	*
	DE.SARM.TR.POT.II.COS.	— —	145	4
	IOVI.CONSERVATORI.	1859 Dev.	66	6
Crispina	La Concorde debout.	1858 Nob.	92	* 1 à 24
Pertinax	AEQVIT.AVG.	1857 Herp.	375	100
	PROVIDENTIAE.DEORVM.COS.II.PP.	— De M.	330	120
	LAETITIA.TEMPORUM.	1858 Nob.	587	100
	AEQVI.AVG TR.P.COS.II.	— M***.	170	100
	PROVIDENTIA.DEORVM.	1859 Dev.	250	120
Didius Julianus	La Fortune debout.	1854 B*.	51	12
	Id.	1859 Dev.	37	12
Manlia Scantilla	IVNO.REGINA.	1854 B*.	80	25
	Id.	1859 Dev.	80	25
Didia Clara	HILAR.TEMPOR.	1854 B*.	171	20
	Id.	1859 Dev.	130	20
Plautiana, femme de Pescennius.	Æ². (Bronze grec frappé à Thyatire.) ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.	1853 Sab.	210	*
Cl. Albinus	PROVID.AVG.COS.	1857 V. ano.	255	10
	FELICITAS.COS.II.S.C.	— De M.	200	5
	Id.	1859 Dev.	51	5
Sept. Severus	VICTORIAE.BRITANNICAE.	1844 Th. Th.	525	4
	Id.	1857 Herp.	480	4
	AFRICA.	— V. ano.	250	3
	VICTORIAE.BRITANNICAE.	1858 Nob.	231	4
	LAETITIA.TEMPORVM.	1857 Herp.	175	* 3 à 72
	L'empereur et ses deux fils, sacrifiant.	1844 Th. Th.	175	20
	Type d'allocution.	1858 Nob.	128	30
	ADVENTVI.FELICISSIMO.	1859 Dev.	37	12
	Æ². Bige, à droite.	1857 Herp.	105	* 3 à 72
Julia Domna	Vesta assise.	1844 Th. Th.	209	* 2 à 72
	VENVS.GENETRIX.	1857 Herp.	150	* 2 à 72
	VESTA. Quatre personnages sacrifiant dans un temple.	— —	114	3
	FECVNDITAS.	1858 J. C.	30	3
	VENVS.VICTRIX.	— —	26	4
	FORTVNAE.FELICI.	— —	25	6
	SAECVLI.FELICITAS.	— —	52	4
	MAT.AVGG.MAT.SEN.M.PATR.	1859 Dev.	85	15
Caracalla	P.M.TR.P.XVI. Cirque.	1844 Th. Th.	170	24
	Victoire, trophée et captifs.	1857 Herp.	638	50
	Au revers de Sept. Sévère et de ses fils.	— —	204	6
	ARCVS.AVGG. Arc de triomphe.	— —	101	* 3 à 72
	Le soleil dans un quadrige.	— —	106	12
	PROVIDENTIAE DEORUM.	— —	146	* 2 à 60
	VICT BRITT.TR.P.XIII.COS.III.	1858 Nob.	77	6
Plautilla	PIETAS.AV.	1857 Herp.	210	* 100 à 300

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
			fr.	fr.
Geta	VICTORIAE.BRITANNICAE	1857 V. ano.	190	30
	L'Abondance assise	1858 Nob.	587	8
	VICT.BRITT.TR.P.III.COS.II	— —	606	8
Macrinus	FIDES.MILITVM	1844 Th. Th.	112	18
	Id.	1858 Nob.	50	18
	Hygiée debout	— —	134	15
	AEQVITAS.AVG.S.C.	1854 B^t.	60	15
	ANNONA.AVG.	1859 Dev.	53	15
Diadumenianus	PRINC.IVVENTVTIS	1844 Th. Th.	90	50
	Id.	1858 Nob.	117	50
	PRINCEPS.IVVENTVTIS	1857 De M.	100	50
	SPES PVBLICA.	1859 Dev.	98	50
	PRINCIPI.IVVENTVTIS	— —	130	50
Elagabalus	VICTORIA.ANTONINI AVG.	1844 Th. Th.	100	6
	L'empereur dans un quadrige, à gaucho	1858 J. C.	62	2
Cornelia Paula	CONCORDIA.	1857 Herp.	130	40
	Id.	— —	142	40
Aquilia Severa	La Concorde debout	— —	103	10
	Id.	1859 Dev.	140	10
	Id.	— —	120	10
	L'impératrice debout	1857 Herp.	195	10
Annia Faustina	CONCORDIA.	1858 M^rr.	750	600
Julia Soæmias	VENVS.CELESTIS.	— J. C.	54	8
	Id.	1859 Dev.	75	8
Severus Alexander	ADLOCVTIO.AVGVSTI.	1846 Camp.	175	30
Orbiana	CONCORDIA.	1857 Herp.	128	18
	L'empereur et sa femme	— —	149	6
	CONCORDIA AVGVSTORVM.	1859 Rév.	171	24
Paulina	CONSECRATIO. Pauline dans un bige	1858 Nob.	131	40
	Pauline enlevée par un paon	— —	150	12
	Id. *id.*	1854 B^t.	42	12
	Id. *id.*	1857 Herp.	128	12
	Id. *id.*	1859 Dev.	80	12
Maximus	PRINCIPI IVVENTVTIS	1858 Nob.	285	3
Gordianus afr., pater	PROVIDENTIA.AVGG.	1859 Dev.	115	45
	SECVRITAS AVGG.	— —	117	45
	Id.	— —	169	45
Gordianus afr., filius	ROMAE.AETERNAE.	— —	120	50
Otacilia	Æ². PVDICITIA AVG.	1857 V. ano.	530	20
Traianus Decius	(Médaillon.) FELICITAS SAECVLI.	1858 J. C.	55	12
	(Médaillon.) VICTORIA.AVG.	— —	59	12
Hostilianus	PRINCIPI.IVVENTVTIS.S.C.	— Nob.	30	10
Cornelia Supera	Æ². VESTA.	1857 Herp.	375	72
Carus et Carinus	Æ³. SAECVLI.FELICITAS.	— —	128	30
Nigrinianus	Æ². CONSECRATIO.	— —	175	15
	Æ³. *Id.*	1859 O.	150	15
Diocletianus	Æ³. IOVI AVGG.	1857 Herp.	132	1 à 4

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
			fr.	fr.
Domitius Domitianus. . . .	Æ3. GENIO POPVLI ROMANI B.ALE.	1857 Herp.	325	15
	Æ3. — — AL.V..	— De M.	90	15
Martinianus.	Æ3. IOVI.CONSERVATORI..	1853 Sab.	80	60
	Æ3. — — XII.P.SMNT.	1857 Herp.	325	60
Constantinus M.	(Médaillon.) VIRTVS.AVG. L'empereur à cheval, terrassant un ennemi.	1858 M***.	350	20
	Id. id. id.	— —	400	20
Helena (Crispi)	Æ4. Astre dans une couronne.	1859 O.	92	12
Nepotianus.	Æ3. VRBS.ROMA — RE.	1857 Herp.	175	100
Valentinianus III.	(Médaillon contorniate.) PETRONIVS.MAXSIMVS. .	1858 M***.	100	* 6 à 30
	— VAL.NOB.C. Combat d'animaux.	— —	100	* 6 à 30
	— Revers fruste.	— —	70	* 6 à 30

Ces chiffres me paraissent prouver irrécusablement que depuis l'année 1815 jusqu'à nos jours, dans toutes les ventes que je viens de citer, les amateurs comme les marchands n'ont tenu aucun compte des évaluations de Mionnet. On peut dès lors, sans encourir le reproche d'exagération, affirmer qu'en général ses taxations ont toujours été beaucoup trop basses [1], et que la disparité de ses prix avec les prix réels va sans cesse en augmentant. Parmi les exemples que je donne, ainsi qu'il est facile de s'en assurer, il est des écarts dont on a peine à se rendre compte, puisque certains bronzes, grands ou moyens, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Septime-Sévère, etc., ont été vendus à diverses reprises, 50, 80, 100, 130 et même jusqu'à 160 fois le prix coté par Mionnet. On peut objecter, il est vrai, que ce sont des exceptions dues à une conservation hors ligne, à la rareté des exemplaires, ou bien encore à la grande fortune et à

[1] La monnaie d'argent de Sebastianus, par exemple, dont on ne connaît tout au plus que deux exemplaires, est estimée 60 fr. par Mionnet, qui, du reste, a adopté le prix de P. Seguin. Je suis fermement convaincu qu'aujourd'hui, dans une vente publique, cette monnaie serait disputée par de nombreux amateurs, et poussée peut-être jusqu'à 1,000 fr.

la passion des acquéreurs; mais il est également vrai que ces exceptions sont nombreuses, et sans en tenir compte, il est bien avéré qu'en général, depuis environ cinquante ans, le prix des monnaies antiques a presque décuplé.

Ces observations, ou plutôt ces faits ne sauraient nuire à la réputation méritée de l'ouvrage de Mionnet, qui sera toujours utile, indispensable même, pour le classement des collections, et quelquefois aussi pour l'évaluation approximative de certains exemplaires; mais il faut cependant avoir le courage de dire que cet ouvrage pèche par de graves omissions et par quelques erreurs. Ainsi, quoique l'auteur ait donné la description d'un nombre fort considérable de monnaies, il en a négligé ou omis une grande quantité, même parmi celles qui étaient connues de son temps. Depuis lors, d'ailleurs, que de types inédits ont été signalés, sans parler des monnaies qui, sans doute, dorment encore ignorées dans certaines collections particulières! En outre, quelques-unes des classifications adoptées par Mionnet ne concordent plus aujourd'hui avec les progrès que de nombreuses trouvailles et les travaux de quelques numismatistes ont fait faire à la science. Cette observation peut s'appliquer plus particulièrement à quelques impériales grecques, aux Byzantines, aux monnaies du Bosphore, aux Bactriennes, aux Arsacides, aux Sassanides, aux Celtibériennes, aux Gauloises, etc.[1].

Tout le monde sait en effet que les Mémoires des diverses sociétés numismatiques qui se sont formées en Europe, publient

[1] L'ouvrage de Mionnet concernant les monnaies grecques comprend deux parties : 6 volumes publiés d'abord en 1815, et 9 volumes de supplément ajoutés plus tard par l'auteur. Comme chacune de ces parties a sa table particulière qu'on doit nécessairement consulter, la moindre recherche exige presque toujours le maniement de deux volumes, d'où résulte une perte de temps et un travail pénible. Ces inconvénients pourraient être évités au moyen d'une table générale pour les quinze volumes plus complète pour les renvois que celle qui existe.

annuellement une grande quantité de monnaies inédites. M. de Saulcy, dans son *Essai de classification*, a signalé une série remarquable de monnaies byzantines, et moi-même, s'il m'est permis de me citer après un tel maître, j'ai aussi publié dans mon *Iconographie* bien des variétés ou des types inconnus, parmi les monnaies impériales grecques, parmi les byzantines et notamment, pour ces dernières, dans l'époque postérieure aux règnes de Jean II et de Manuel Comnène. Je crois donc qu'il serait facile de former plusieurs volumes de la réunion des monnaies grecques ou romaines qui ne se trouvent point dans l'ouvrage de Mionnet, et ce nouveau travail pourrait lui servir d'utile complément [1]. En attendant que ce service soit rendu à la science numismatique, je vais donner la description de quelques monnaies inédites que j'ai fait dessiner sur les quatre planches qui accompagnent cet article.

MONNAIES IMPÉRIALES DE CILICIE.

Seleucia ad Calycadnum.

Hadrien. (Pl. IX, fig. 1.)

ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ.ΚΑΙ.ΤΡΑ.ΑΔΡΙΑΝΟϹ.ϹΕΒΑϹΤΟϹ. Tête laurée d'Hadrien à droite.

℞. ϹΕΛΕΥΚΕΩΝ ΚΑΛΥΚΑΔΝΟΥ. Pallas-Nicéphore, debout, à gauche, tenant une longue lance dans la main gauche. Dans le champ, le fer d'un javelot, le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 9gr,5 (médaillon).

Antonin le Pieux. (Pl. IX, fig. 2.)

ΑΥΤ.ΚΑΙ.ΑΔΡΙΑ.ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ.ϹΕΒ.Π.Π. Tête barbue et laurée d'Antonin, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. ϹΕΛΕΥΚΕΩΝ.ΤΩΝ.ΠΡΟϹ.ΤΩ ΚΑΛΥΚΑΔΝ... Jupiter *Aëtophore*,

[1] Nous devons dire que Mionnet, lorsqu'il mourut en 1842, venait d'achever un important *Supplément* à son ouvrage. Ce supplément manuscrit a été, suivant le vœu de l'auteur, offert à M. le marquis de Lagoy.

assis, à gauche, la main gauche appuyée sur un sceptre; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 12 grammes. (Médaillon.)

JULIA-DOMNA. (Pl. IX, fig. 3, 4 et 5.)

ΙΟΥΛΙΑ.ΔΟΜΝΑ.CEBA. Buste de Julia Domna, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. CEΛEYKEΩN.TΩN.ΠPOC.TΩ.KAΛYKΔANΩ, et dans le champ, les lettres C.E. La Providence, debout, à gauche, coiffée du *modius*, tenant le gouvernail et la corne d'abondance; le tout dans un cercle de grénetis — Æ. Poids, 9 grammes. (Médaillon.)

ΙΟΥΛΙΑ.ΔΟΜΝ.CEBAC. Buste de Julia Domna, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. Même type que sur la monnaie précédente, avec la légende: CEΛEYKEΩN.TΩN.ΠPOC TΩ.KAΛYKΔANΩ, et dans le champ, les lettres C.E; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 9gr,7. (Médaillon.)

℞. Même type, avec la légende : CEΛEYKEΩN.TΩN.ΠPOC.TΩ. KAΛYKΔANΩ, et dans le champ, les lettres C.E; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 9gr,7. (Médaillon.)

CARACALLA. (Pl. IX, fig. 6.)

ΑΥΤ.Μ.ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste barbu, lauré et cuirassé de Caracalla, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. CEΛEYKEΩN.TΩN.ΠPOC.TΩ.KAΛYKΔANΩ, et dans le champ, les lettres C.E. Hercule debout, à gauche, tenant la massue, et dans la main droite son carquois; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 12gr,7. (Médaillon.)

Olba.

ANTONIN LE PIEUX. (P. X, fig. 1.)

T.ΑΙΛ.ΚΑΙCAP.ΑΝΤΩΝEINOC. Buste barbu et lauré d'Antonin, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. ΟΛΒΕΩΝ. Diane ou la Lune, un croissant sur les épaules et un flambeau dans la main gauche, debout, dans un bige attelé de deux zébus, galopant à gauche dans le ciel, figuré par quatre astres ou étoiles; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ.

Cette même monnaie a été mal dessinée et mal décrite dans la *Revue numismatique* de 1854 (pl. III, fig. 16). M. Victor Langlois a cru voir l'Aurore, traînée par des bœufs, dans la divinité du revers, que le dessinateur a représentée avec des ailes au lieu des cornes du croissant. Possesseur d'un exemplaire d'une conservation irréprochable, et fortifié d'ailleurs dans mon opinion par l'avis d'amis compétents, je crois pouvoir signaler ici l'erreur de M. Victor Langlois, causée, sans nul doute, par le mauvais état de la monnaie qu'il avait sous les yeux.

D'ailleurs dans toutes les anciennes représentations, le char de l'Aurore est invariablement traîné par des chevaux et jamais par d'autres animaux, tandis que, selon les époques et les lieux, le char de Diane *Lucifera* ou la Lune, est attelé de chevaux blancs, de mules, d'une génisse et d'une jument, de génisses, de bœufs bossus ou de zébus, comme, par exemple, dans les monuments ci-après.

a. *Deux zébus.*

Sur la monnaie d'Olba dont il s'agit ici.

Sur une autre monnaie de bronze de Caracalla, frappée à Tarse, et que je vais décrire un peu plus loin (pl. X, fig. 3).

Sur un bronze de L. Vérus, frappé à Tralles, en Lydie (Mionnet, t. IV, p. 187). Mionnet désigne les zébus par le mot de *bisons*.

M. Victor Langlois lui-même a rapporté de Cilicie un fragment de terre cuite ronde-bosse ayant appartenu à un zébu en course, ainsi que deux lampes, avec représentation d'un seul zébu sur l'une, et de deux sur l'autre. Ces trois monuments font partie de la précieuse collection de terres cuites de M. Muret père, employé au Cabinet impérial des Médailles, dont l'obli-

geance et la modestie égalent le savoir. J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'admirer son splendide portefeuille mythologique, recueil immense et unique, que M. Muret a dessiné lui-même et classé d'après un ordre et une méthode qu'on ne saurait assez louer.

b. *Deux taureaux.*

Au revers d'un beau médaillon d'or de Caracalla. *Catal. d'Ennery*, Pl. I, n° 2.

Sur des grands et moyens bronzes de coin romain du même empereur. Mionnet, *Méd. rom.*, t. I, p. 320, 322.

Sur un grand bronze de Gordien, frappé à Tarse. Mionnet, t. III, p. 646, n° 552.

Sur un grand bronze de Philippe, également frappé à Tarse. Mionnet, t. III, p. 650, n° 575.

Sur des bas-reliefs publiés par Zoëga, *Abhandlungen*, etc., p. 149, n°s 16 et 18.

Sur un grand camée du Cabinet de M. Fould.

Du reste, la Lune sur un char tiré par deux taureaux est fréquemment figurée dans les monuments anciens; il serait inutile d'en citer d'autres exemples.

c. *Deux génisses.*

Sur le côté droit d'un sarcophage de marbre blanc, du Musée impérial du Louvre, publié par Bouillon, t. III, pl. III, fig. 3 [1].

d. *Une génisse et une jument.*

Sur un sarcophage de marbre, publié par M. le professeur Ed. Gerhard, de Berlin (*Ant. Bildwerke*, pl. LXI).

[1] Monument du temps de la décadence, découvert au commencement de ce siècle à Saint-Médard d'Eyrand, bourg situé à trois lieues de Bordeaux.

Tarsus.

ANTONIN LE PIEUX. (Pl. X, fig. 2.)

ΑΥΤ.ΚΑΙ.ΤΙ.ΑΙ.ΑΔΡΙΑ.ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ.ϹΕΒ ЄΥ. Tête barbue et laurée d'Antonin, à droite, dans un cercle de grénetis. Dans le champ, les lettres Π.Π (Πατὴρ Πατρίδος).

℞. ΔΗΜΟ.ΑΔΡΙΑ.ΤΑΡϹΕΩΝ.ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩϹ. Jupiter assis, à gauche, tenant une couronne dans la main droite. Dans le champ, un astre; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ.

CARACALLA. (Pl. X, fig. 3, 4 et 5.)

ΑΥΤ.ΚΑΙ.Μ.ΑΥΡ.ϹΕΥΗΡΟϹ.ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ.ϹΕΒ. Buste barbu, lauré et cuirassé de Caracalla, à droite. Dans le champ, ΠΠ.

℞. ΑΝΤΩΝΙΑΝΗϹ.ϹΕΥΗΡ.ΑΔΡ.ΜΗΤΡ., et en bas ΤΑΡϹΟΥ. La Lune, tenant une torche de la main gauche, et debout sur un bige traîné par des zébus galopant à gauche. En haut, dans le champ, les lettres Α.Μ.Κ; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. (Cabinet impérial de Paris.)

ΑΥΤ.Κ.Μ.ΑΥΡ.ϹΕΥΗΡΟϹ.ΑΝΤΩΝΕΙ... Buste lauré de Caracalla, à gauche. Dessous, un astre, et dans le champ, Π.Π.

℞. ΑΝΤΩΝΙΑΝΗϹ.ϹΕΥΗΡ.ΑΔΡ.ΜΗΤΡ, et en bas ΤΑΡϹΟΥ. Apollon debout, à gauche, la tête ornée de deux plumes de Sirène, une draperie sur le bras gauche et portant la tête de Caracalla sur la main droite. On voit l'extrémité de son carquois sur l'épaule gauche. Dans le champ, $\frac{\text{Α}}{\text{ΜΚ}}$ $\frac{\text{Γ}}{\text{Β.}}$ — Æ.

Apollon, sur cette monnaie, est représenté comme chef des Muses; les plumes qu'il porte sur la tête rappellent la lutte où, à l'instigation de Junon, les Sirènes osèrent disputer aux Muses le prix du chant; vaincues, elles furent privées de leurs ailes. Par une exception des plus rares, Apollon porte sur l'épaule gauche le carquois que, dans les représentations anciennes de ce dieu, on voit toujours placé sur son épaule droite. M. Muret m'a pourtant signalé au Cabinet impérial une statuette antique d'A-

pollon, en bronze (n° 2944), ayant également le carquois sur l'épaule gauche.

ΑΥΤ ΚΑΙ.Μ.ΑΥΡ.CΕΥΗΡΟC.ΑΝΤΩΝΕΙΝOC, et dans le champ, Π.Π. Buste lauré de Caracalla, à droite.

℞. Légende effacée, et en bas, sur deux lignes : ΤΑΡCOY.A. Μ.Κ.Γ.Β. L'empereur debout, à gauche, dans un quadrige au galop; il tient le sceptre dans la main gauche et une Victoire dans la main droite. — Æ.

Sévère Alexandre (Pl. X, fig. 6.)

Α.Κ.Μ.CΕΟΥ.ΑΛΕΞΑΝΔΡOC. et dans le champ, Π.Π. Buste lauré de l'empereur, à droite.

℞. Légende incomplète par l'effet d'une surfrappe et d'un dérangement du flan. Galère à la voile avec rameurs. — Æ.

Maximin Ier. (Pl. X, fig. 7.)

ΑΥΤ.Κ.Τ.ΙΟΥ.ΟΥΗ·ΜΑΞΙΜΕΙΝOC.CΕ, et dans le champ, Π.Π. Tête laurée de Maximin, à gauche.

℞. ΙΟΥ.ΟΥ ΜΑΞΙΜΕΙΝOC; en bas, sur trois lignes, ΙΟΥ.ΟΥΗ.ΜΑΞΙΜOC.ΚΑΙC.ΤΑΡCOY, et en haut, dans le champ, Α.Μ.Κ. Bustes affrontés et laurés de Maximin et de Maxime, son fils. — Æ.

Maxime. (Pl. XI, fig. 1.)

ΑΑΡ.CΕΥΗΡ.ΜΑΞΙΜOC.ΤΑΡCOY. Buste lauré de Maxime, à droite.

℞. ΤΑΡCOY.ΤΗC.ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC, et dans le champ, Α.Μ.Κ.Γ.Β. Apollon nu et debout, à droite, le coude appuyé sur une colonne et tenant l'arc dans la main; son bras droit est élevé au-dessus de la tête. — Æ.

Tranquilline, femme de Gordien III. (Pl. XI, fig. 2.)

CΑΒΕΙΝΙΑΝ.ΤΡΑΝΚΥΙΛΛΕΙΝΑΝ.CΕΒ. Buste de Tranquilline, à

droite, les cheveux tressés retombant sur le cou, et la tête ornée d'un croissant.

℞. ΤΑΡϹΟΥ.ΜΗΤΡΠΟΛΕΩϹ, et dans le champ, Α.Μ.Κ.Β.Γ. Le cénotaphe d'Hercule entouré d'une draperie dont les extrémités sont tenues par deux soldats debout. Au sommet du monument, un aigle éployé, et dans l'intérieur, le dieu debout sur un animal symbolique ; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. [1].

Gallien. (Pl. XI, fig. 3.)

ΑΥ.ΚΑΙ.Π.ΗΓ.ΓΑΛΛΙΗΝΟϹ.ϹΕΒ, et dans le champ, Η.Π. Buste radié et barbu de Gallien, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. ΤΑΡϹΟΥ.ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩϹ Ϲ.Α.Μ.Κ, et dans le champ, Γ.Γ. Victoire debout, à droite, le pied droit sur un globe et tenant des deux mains un bouclier ovale, sur lequel on lit en cinq lignes : ΕΙϹ.ΑΙΩΝΑ.ΤΟΥϹ-ΚΥΡΙΟΥϹ (*Vivent les seigneurs !*) ; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ.

Les bronzes impériaux de Tarse portent ordinairement dans le champ de leurs revers les lettres détachées : Α.Μ.Κ.Γ.Β, qui ont été expliquées de plusieurs manières. D'après l'opinion la plus générale et qui nous paraît la mieux fondée, ce sont les initiales des mots : Πρώτη - Μητρόπολις - Κιλικίας - Γράμματι - Βουλῆς, c'est-à-dire : *Première métropole de Cilicie, par ordre du Sénat* [2].

Flaviopolis (Cilicie).

Faustina junior. (Pl. XI, fig. 4.)

ΦΑΥϹΤΕΙΝΑ.ϹΕΒ.ΕΥϹ ϹΕΒΑ.ΘΥΓΑ. Buste de Faustine, à droite.

℞. ΦΑΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ—ΜΕϹΙ? (Ἐφεσία?), et dans le champ, ΕΤ ΠΗ (an 88). Diane d'Éphèse entre deux cerfs broutant aux branches

[1] Voir Raoul-Rochette, *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, t. XVII, 2e partie, p. 178 et suiv., et pl. IV.

[2] Voyez Eckhel, *D. N.*, t. III, p. 75 et 78.

de deux arbres. — Æ. (Ma collection Voir mon *Iconographie, romaines impériales*, pl. XL, fig. 14.)

Flaviopolis, au pied du mont Taurus, reçut ce nom de l'empereur Flavius Vespasien, mais nous ignorons comment cette ville s'appelait auparavant. Peut-être fut-elle fondée par cet empereur. L'ère de Cilicie date de l'an 827 de Rome, époque où cette contrée fut réduite en province romaine; par conséquent la monnaie de Faustine, portant la date de 88, a été frappée la seconde année du règne de Marc-Aurèle, son mari.

Laodicée (Phrygie).

CARACALLA. (Pl. XI, fig. 5.)

ΑΥΤ.ΚΑΙ.Μ.ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ.ϹΕΒ. Buste lauré de Caracalla, à droite.

℞. Α. ΑΙΛ. ΠΙΓΡΟϹ. ΑϹΙΑΡΧΟϹ. Γ. ΑΝΕΘΗΚΕΝ, et à l'exergue, en deux lignes : ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Forum décoré sur le devant de six colonnes et au milieu duquel l'empereur, debout, à droite, sur un trône, pose la couronne civique sur la tête d'un personnage revêtu de la toge et suivi d'un autre personnage. Derrière l'empereur et aux derniers degrés du trône, trois figures, également en toge, et élevant les mains. L'enceinte intérieure du forum est bordée de soldats romains debout, armés du bouclier et de la lance, et l'on voit aussi des personnages causant ou marchant entre les colonnes qui décorent le péristyle. — Æ. (Grand médaillon inédit, appartenant à M. H. Hoffmann.)

Ce médaillon est remarquable par le beau caractère de la tête de Caracalla et par la composition du revers, dont la légende nous apprend qu'il a été frappé par les soins de Lucius Ælius Piger ou Pigrès, asiarque pour la troisième fois. Mionnet (t. IV, p. 328, nos 767 et 768) décrit deux bronzes de Caracalla, frappés aussi à Laodicée, avec des revers différents, et où figure le nom de ΠΙΓΡΗΤΟϹ, écrit au génitif, asiarque pour la troisième fois : ΕΠΙ Α.ΑΙΛ.ΠΙΓΡΗΤΟϹ ΑϹΙΑΡ, etc.

Les six médaillons d'argent ci-dessus, frappés à Séleucie sur le Calycadnus, sont à fleur de coin et complétement inédits, ainsi que les bronzes impériaux de Tarse. Mionnet ne cite qu'une seule monnaie d'argent frappée à Séleucie par l'empereur Hadrien (t. III, p. 600, n° 294). Je dois la communication de tous ces beaux et rares exemplaires à l'obligeance de M. H. Hoffmann, marchand de monnaies antiques, à Paris, qui a bien voulu me permettre de puiser dans ses cartons.

MÉDAILLONS ROMAINS EN OR.

Dioclétien. (Pl. XII, fig. 1.)

IMP. C. C. VAL. DIOCLETIANVS. P. F. AVG. Tête barbue et nue de Dioclétien, tournée à droite ; le tout dans un cercle de grénetis.

℞. IOVI. CONSERVATORI, et à l'exergue, ALE. Jupiter assis, à gauche, tenant la foudre, la main gauche appuyée sur une longue haste. A ses pieds, un aigle portant une couronne au bec; le tout dans un cercle de grénetis. — AV. Poids, 53gr,5.

Magnifique médaillon, à fleur de coin, frappé à Alexandrie et faisant partie du Cabinet impérial de Paris. Il a été acheté, en 1838, à la vente Mimaut, au prix de 3,005 francs.

La ville d'Alexandrie, comme on sait, reçut d'Auguste le privilége de battre de la monnaie d'argent et de bronze avec des légendes grecques et la représentation de types locaux; mais peu à peu la monnaie impériale égyptienne subit des altérations si considérables, que sous Aurélien, le flan réduit à des proportions fort exiguës, ne consistait plus qu'en un métal très-aigre et très-mal épuré. Sous Dioclétien, l'hôtel monétaire d'Alexandrie fut autorisé à émettre des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, avec des légendes latines, conformément au système suivi pour le reste de l'empire, quant au module et au poids. Le beau médaillon du Cabinet impérial a probablement été frappé pour l'inauguration de ce nouvel ordre de choses.

Dioclétien. (Pl. XII, fig. 2.)

IMP. C.C. VAL. DIOCLETIANVS. P. F. AVG. Tête barbue de Dioclétien, tournée à droite; le tout dans un cercle de grénetis.

℞. IOVI. CONSERVATORI. Jupiter-Nicéphore debout, à gauche, tenant une longue haste dans la main gauche; à ses pieds, un aigle portant une couronne au bec. A l'exergue, SMN.; le tout dans un cercle de grénetis. — AV. Poids, 53gr,6.

Ce superbe médaillon est de la plus parfaite conservation et digne en tout de figurer à côté de celui du Cabinet impérial. M. le duc de Blacas d'Aulps, dont le riche musée est depuis longtemps connu du monde savant, a bien voulu me permettre d'en prendre le dessin. Ce monument numismatique provient sans doute de l'hôtel monétaire de Nicomédie, attendu que Dioclétien, proclamé en Orient, se réserva l'empire de ces provinces, en abandonnant à Maximien Hercule le gouvernement de l'Occident. Je ferai observer néanmoins qu'il serait fort possible aussi que la lettre N de l'exergue SM.N. désignât l'hôtel de Narbonne, parce qu'un peu plus tard et à partir du règne de Julien l'Apostat, l'atelier de Nicomédie est toujours et exclusivement indiqué sur les monnaies par plusieurs lettres initiales de cette ville : NI. NIK. NIC. NIKO, etc.

Constance II. (Pl. XII, fig. 3.)

CONSTANTIVS. AVGVSTVS. Buste diadémé de Constance II, à droite; le tout entouré d'une couronne de feuillage.

℞. VICTORIAE. DD. NN. AVGG, et à l'exergue, TR. Victoire assise, à droite, sur des armes et tenant sur ses genoux un écusson où on lit : VOT. XX. MVLT. XXX, écrit en quatre lignes. Une petite Victoire, debout, soutient l'écusson de sa main droite; le tout dans une couronne de feuillage. — AV. Poids, 9 grammes.

Beau médaillon à fleur de coin frappé à Trèves, dont Mionnet ne fait aucune mention. Il appartient à M. Zaepffel, conservateur des eaux et forêts, à Colmar, qui m'a gracieusement autorisé à le publier.

Après avoir démontré que les prix assignés par Mionnet aux monnaies romaines sont en général fort au-dessous de la valeur effective qu'elles obtiennent dans les ventes, je me permettrai encore, concernant les monnaies byzantines et celles du royaume du Bosphore, qui me sont plus familières, quelques observations, appuyées de preuves irrécusables. Ainsi, parmi les byzantines, il est reconnu qu'on peut acheter aujourd'hui :

Pour 8 à 10 fr. les *miliarésia* d'argent d'Héraclius et Héraclius-Constantin, cotés par Mionnet 24 fr.

Pour 20 à 30 fr. les monnaies d'argent de Nicéphore Phocas et celles de Jean Zimiscès, cotées 100 fr.

Pour 5 à 6 fr. les bronzes de Romain IV et Eudocie Dalassène, cotés 30 fr.

Pour 25 ou 30 fr. le sou d'or concave, aux effigies de Romain IV, Eudocie, Michel, Andronic et Constantin, coté 200 fr.

Il en est de même pour certains bronzes des rois du Bosphore, par exemple :

Æ [2]. Mithridate, coté par Mionnet, 90 fr.

Æ [2]. Gépæpyris, sa femme, 200 fr.

Æ [2]. Mithridate II et Gépæpyris, 300 fr.

Æ [3]. Ininthimeius, 200 fr.

Chacune de ces monnaies de cuivre ne vaut pas au delà de 8 à 10 fr.

Quant aux statères d'or de Mithridate VI Eupator, de Pharnace II et d'Asandre, ils sont taxés par Mionnet à des prix tout à fait disproportionnés avec leur rareté et surtout avec la valeur qu'ont acquise aujourd'hui ces précieuses monnaies; je crois devoir entrer dans quelques détails à ce sujet.

Mithridate VI Eupator, coté par Mionnet 300, 400 et 500 fr. (t. II, p. 360 et supplément, t. IV, p. 466).

Il existe à peine douze exemplaires de ce *chrysos*, savoir :

1 en Angleterre, qui fut vendu publiquement à Londres en 1831, et adjugé au prix de 111 livres sterling (2,775 fr.).
2 en Allemagne.
2 au Cabinet impérial de Paris, gravés dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* de M. Lenormant (*Numismatique des rois grecs*, pl. XXIV, fig. 4 et 5).
1 à l'Ermitage impérial de Saint-Pétersbourg.
1 dans la collection de M. le comte Alexis Ouwaroff, à Moscou, exemplaire acquis de feu le prince Théophile Gagarine, au prix de 2,400 fr.
1 dans la collection de M. le prince Sibirsky, à Saint-Pétersbourg, exemplaire de M. Meynaerts, payé 3,000 fr., et publié dans la *Revue de la numismatique belge* (t. VI, pl. VI, fig. 2).

Aussi, vu la rareté de ces monnaies d'or, je crois devoir donner ici le dessin et la description d'un de ces statères, appartenant à M. H. Hoffmann (pl. XI, fig. 6).

Tête nue de Mithridate, à droite, les cheveux flottants.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ, en trois lignes. Cerf à gauche et paissant; devant, le symbole des Achéménides (le Soleil et la Lune, *Sanerges* et *Astara*); à droite, la lettre Δ, indiquant soit l'année du règne de Mithridate, soit l'ordre numérique de l'émission de la monnaie, et, enfin, dessous, un monogramme [1] — AV. Poids, 8gr,4.

Les tétradrachmes d'argent de Mithridate VI, dont on connaît en tout environ soixante exemplaires, plus ou moins bien conservés, et que Mionnet estime 100, 150, 200, 250 et 300 fr. (t. II, p. 361 et supplément, t. IV, p. 467), ne pourraient être

[1] Pour la composition et l'interprétation des divers monogrammes inscrits sur les monnaies d'or et d'argent de Mithridate, on peut consulter le savant ouvrage de M. de Kœhne, intitulé : *Musée Kotschoubey*, t. II, p. 134. Saint Pétersbourg, 2 vol. in-4°. 1856.

achetés aujourd'hui, s'il s'en présentait en bon état, à moins de 500 ou de 600 fr.

Pharnace II, coté par Mionnet, 600 fr.

Les monnaies d'or de ce roi valent bien au delà de cette estimation, attendu que sur les six exemplaires connus, quatre appartiennent aux Musées de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Pesth et de Munich. L'exemplaire du Cabinet impérial de Paris, portant la date 245, a été acquis, en 1831, au prix de 1,000 fr. Quant au sixième exemplaire, ayant autrefois fait partie de la collection Meynaerts, il a passé, en 1853, dans celle de M. le prince Sibirsky, de Saint-Pétersbourg, moyennant 3,000 fr.

Asandre, coté par Mionnet :

300 fr. avec le titre d'*archonte*.
150 fr. avec le titre de *roi*.

Ces monnaies d'or sont aussi rares que celles de Pharnace II, puisque dans les Musées, ainsi que dans les collections particulières d'Europe, on n'en compte guère que six ou sept exemplaires de tout genre. Le *chrysos* qui fait partie du Cabinet impérial de Paris, a été payé 1,000 fr. en 1831, et a été publié par M. Lenormant dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* (*Numismatique des rois grecs*, pl. XXIV, fig. 11). J'ai la ferme conviction que si des statères d'Asandre, bien conservés, étaient offerts en vente, ils trouveraient facilement des acquéreurs au prix de 2,500 à 3,000 fr.

Les exemples et les faits incontestables dont je m'autorise, me feront pardonner, je l'espère, les observations que je me permets d'exposer concernant un livre classique dont je n'entends, ainsi que je l'ai dit, rabaisser en rien le mérite justement reconnu, mais auquel pourtant on ne doit plus se fier aveuglément aujourd'hui, surtout pour l'évaluation des prix des monnaies. Mon opinion à ce sujet est, du reste, partagée par des autorités bien plus imposantes que la mienne, et j'en trouve en quelque sorte la confirmation dans des publications récentes, où les travaux de Mionnet sont repris dans le but de les com-

pléter ou de les rectifier. Je citerai notamment à ce sujet un ouvrage remarquable sur les médailles consulaires ou *Monnaies de la république romaine*, publié naguère par M. H. Cohen, ainsi que la *Description des monnaies frappées sous l'empire romain*, que ce numismatiste nous a promise et dont même le premier volume vient de paraître.

Cependant, afin d'être juste envers Mionnet, je ferai observer qu'à l'époque où son œuvre a été livrée pour la première fois au public, la plupart des omissions ou des erreurs qui lui sont échappées, étaient non-seulement excusables, mais presque inévitables, car depuis lors des causes nouvelles et incessantes ont contribué puissamment à influencer, en plus ou moins, l'ancienne valeur des monnaies. Il est également à présumer que Mionnet, après avoir en grande partie adopté les prix de P. Seguin et de Beauvais, ses prédécesseurs, a dû se baser, d'autre part, sur les prix qui lui ont été communiqués par quelques marchands de France et d'Italie. Comme il n'y avait alors que très-rarement des ventes publiques de monnaies, les prix étaient nécessairement fort arbitraires, attendu que ce commerce se trouvait exclusivement concentré dans les mains de deux ou trois marchands, riches et accrédités, qui avaient facilement le moyen de s'entendre au gré de leur intérêt, et de s'imposer au public. Ce public était alors peu nombreux, mais les choses changèrent bientôt, au fur et à mesure que les amateurs et les marchands se multiplièrent, et surtout dès que les ventes publiques passèrent dans nos habitudes. Le goût s'est alors épuré peu à peu; on est arrivé par degrés à exiger, pour tous les exemplaires, une conservation parfaite et une belle patine, lorsque cela se peut, mérites ou qualités purement artistiques, et, disons-le, un peu matériels, qui coûtent fort cher, mais qui séduisent facilement les yeux sans qu'il y ait toujours un grand profit pour la science, tandis qu'autrefois les collections numismatiques étaient plus généralement formées dans un but d'étude scientifique. Nos pères, d'ailleurs, plus économes, auraient difficile-

ment consenti à payer aussi cher que nous un amusement qui est devenu si dispendieux de nos jours. Il est vrai de dire que la valeur de l'argent ayant baissé, les choses nécessaires à la vie aussi bien que les objets de luxe ont dans ces derniers temps augmenté de prix.

En résumé, je crois qu'il est fort difficile aujourd'hui d'assigner d'avance un prix fixe aux monnaies antiques; tout essai de taxation systématique me paraît illusoire et ne sert à rien, puisque chaque acheteur se décide presque toujours par des considérations différentes. Ce n'est donc qu'en voyant la monnaie que l'amateur ou le marchand détermine la valeur réelle qu'elle peut avoir à ses yeux, influencé plus ou moins par un des motifs suivants : la rareté de l'exemplaire, — sa conservation, — la vogue ou un goût général et momentané pour certaine branche numismatique, — et enfin la concurrence, l'entraînement et la richesse des acheteurs.

La rareté d'une monnaie est le plus souvent subordonnée au peu de durée de règne du souverain qui l'a fait frapper, et cette rareté peut être tout à coup modifiée par le produit de fouilles et de trouvailles inattendues; elle cesse bientôt pour les pays où les monnaies découvertes ont eu le temps de se répandre. Quelques contrées, pour les monnaies romaines, par exemple, et comme le savent fort bien tous les amateurs, fournissent plus spécialement les têtes de certains empereurs, et sous ce rapport les produits des trouvailles du midi de la France et de l'Espagne diffèrent presque toujours des monnaies recueillies à Trèves, à Cologne, sur les bords du Rhin, en Allemagne, etc. L'Italie, pour les *byzantines*, nous envoie des empereurs et des types tout autres que ceux qui nous arrivent par Constantinople, l'Arménie et le Caucase. Les monnaies du Bosphore et celles des colonies grecques du littoral de la mer Noire, proviennent exclusivement de la Russie, où ces contrées se trouvent enclavées aujourd'hui. Enfin, deux catégories différentes de monnaies bactriennes et indo-scythes arrivent en Europe, soit par l'Angleterre

où elles sont apportées de l'Inde, soit par la Russie, qui les reçoit de la Boukharie.

Pour faire comprendre à quel point, aux yeux de certains amateurs, la rareté d'une monnaie peut quelquefois en relever la valeur, je citerai seulement les prix de vente de quelques exemplaires hors ligne, en or ou en argent:

AV. Antiochus III, roi de Syrie. Apollon assis sur l'*omphalos*.	1,250 fr.	Vente Whittall.
— Bérénice, femme de Ptolémée III, roi d'Égypte..	1,150	— *Idem.*
— Ptolémée IV Philopator, roi d'Égypte.	4,200	— Tôchon.
— Arsinoë, femme de Ptolémée IV	2,575	— Whittall.
— Ptolémée V Épiphane.	1,000	— *Idem.*
— Dioclétien (grand médaillon).	3,005	— Mimaut.
R. Démétrius II, roi de Syrie. Cénotaphe d'Hercule.	1,225	— Borrell.
— Antiochus II. *Idem.* *Idem.*	963	— *Idem.*
— Tryphon. *Idem.* (gravé dans Mionnet). .	2,925	— Whittall.
— Alexandre II. *Idem.* Cénotaphe d'Hercule. . .	2,525	— Borrell.
— Monnaie de Marathus, ville de Phénicie. Femme assise.	3,250	— Whittall.
— Clodius Macer : PROPRAE.AFRICAE. . . .	2,000	— Herpin.
— Pescennius Niger : INVICTO.IMP.TROPAE. .	1,250	— *Idem.*

La conservation est une qualité exigée impérieusement aujourd'hui, surtout en France et en Angleterre, comme il est facile de s'en convaincre par les prix exorbitants auxquels ont été adjugés depuis quinze ans des bronzes, pour la plupart à légendes et revers communs, mais qui étaient d'une conservation irréprochable, à fleur de coin et recouverts d'une belle et fine patine. Ainsi, on a vendu à Paris et à Londres :

Æ 2. Livie. SALVS..	180 fr.
Æ 1. Caligula. ADLOCVTIO·COH.	250
— Néron. DECVRSIO..	510
— — Temple de Janus.	266
— Vespasien. IVDAEA·CAPTA.	266
— Titus. — —	325
— Domitia. DIVI.CAESARIS.MATRI.	1,500
— Trajan. Colon conduisant des bœufs	1,088
— — Rome debout.	325

Æ¹. Trajan. Le grand cirque.	1,050 fr.
— — Temple octostyle.	392
Æ². Hadrien. Janus *quadrifrons*.	300
— — CAPPADOCIA.	300
Æ. Antonin le Pieux. Diane, à droite COS. III. (*Petit médaillon.*).	1,500
Æ¹. Faustine (Senior). SIDERIBUS.RECEPTA.	250
— — — TEMPORVM.FELICITAS. . . .	750
— Pertinax. LAETITIA.TEMPORVM.	587
— — Libéralité. TR.P. COS. II. LIB.AVG. . .	750
— Septime-Sévère. AFRICA.	250
— Julia Domna. VESTA.	900
— Caracalla. Victoire, trophée et captifs	638
— Géta. L'Abondance assise.	587
— — Victoire assise sur des armes.	606
— Maxime. PRINCIPI.IVVENTVTIS.	285
— Otacilia. PVDICITIA.AVG.	350

A la vente Hobler, qui vient d'avoir lieu à Londres, un grand bronze de Tranquilline a été adjugé au prix de 750 fr. parce que l'authenticité de cette monnaie a paru suspecte à la plupart des acheteurs présents; si cet exemplaire eût été irréprochable, il aurait été certainement poussé jusqu'à 3 ou 4,000 fr.

La vogue par fois influe aussi sur le prix des monnaies. N'avons-nous pas vu, en effet, depuis quinze ou vingt ans, l'engouement des amateurs se porter tour à tour et de préférence sur certaines branches de la numismatique? Naguère, en France, par exemple, l'étude de la numismatique nationale a compté pendant quelque temps d'ardents et nombreux prosélytes; on colligeait alors plus généralement les monnaies du pays, et dans les ventes on remarquait un certain acharnement sur les monnaies françaises, royales, épiscopales et baronales du moyen âge. Aujourd'hui ce feu est passé et le vent semble être plus spécialement aux monnaies grecques, romaines et byzantines. Les monnaies gauloises sont presque exclusivement absorbées, à des prix élevés, par MM. de Saulcy et Robert. La collection imposante réunie par ces messieurs va bientôt être publiée avec de

beaux dessins, dont M. Robert soigne plus particulièrement l'exécution.

A la vente Gouaux, qui eut lieu à Paris en 1857, les monnaies italiennes atteignirent des prix comparativement plus élevés que les autres monnaies, et on a remarqué, du reste, qu'en France, comme en Angleterre ou en Allemagne, les monnaies nationales se placent plus avantageusement que lorsqu'elles sont vendues sur des marchés étrangers. Ainsi les monnaies de Carausius trouvent toujours un bon débouché en Angleterre, et il en est de même pour toutes celles dont le type ou la légende rappelle un sujet national, comme par exemple :

Æ1. Hadrien.	EXERCITVS.BRITANNICVS.	315 fr.	Vente Campana.
— Antonin.	BRITANN.IMPERATOR.S.C.	416	— Edgar.
— Commode.	VICT.BRIT.P.M.	480	— Herpin.
Septime-Sévère.	VICTORIAE BRITTANNICAE.	525	— Thomas Thomas.
— *Idem.*	*Idem.*	480	— Herpin.
— Géta.	VICT.BRITT.TR.P.COS.II.	606	— Un *nobleman.*

La concurrence, *la passion* et *la richesse* des acheteurs réagissent fortement aussi sur les prix atteints par certaines monnaies. Un négociant, un spéculateur vulgaire, lorsqu'ils se décident à traiter d'une partie de marchandises, n'opèrent qu'avec réflexion et uniquement en vue d'un bénéfice ; ils ont d'avance et de sang-froid calculé toutes les chances de leur spéculation. Il n'en est pas toujours de même aux ventes des monnaies : les amateurs s'y présentent en personne, et plus souvent encore par procuration, décidés ordinairement et d'avance à se faire adjuger à tout prix les exemplaires sur lesquels ils ont jeté leur dévolu. Au moment suprême, on s'échauffe, on se passionne et l'on veut à tout prix se saisir d'une proie vivement disputée, d'autant plus précieuse parfois qu'on n'aura plus de bien longtemps l'occasion de pouvoir l'acquérir.

De tout ce qui précède, il résulte évidemment que de nos jours le principal mérite d'une monnaie antique consiste, pour

la plupart des amateurs, dans son degré de conservatiou, et qu'il n'est point de limite assignée à la valeur de la perfection artistique. C'est là sans doute, et j'en conviendrai sans peine, un très-grand mérite, mais à mon avis, du moins, il est insuffisant, car si les collections avaient toujours été formées à ce seul point de vue, la science numismatique n'aurait certainement fait que peu de progrès. D'après l'opinion que je crois la plus raisonnable et la plus générale, on doit attacher autant de prix, sinon davantage, à une monnaie très-rare ou inconnue jusque-là, bien entendu pourvu qu'elle soit en bon état; et la science accordera toujours la préférence à une tête et à une légende qui se révèlent pour la première fois, ou à des revers dont le type et les inscriptions contribuent à nous faire connaître des dates, des lieux ou des faits nouveaux. En effet, c'est presque uniquement à l'aide des monnaies, plus ou moins bien conservées du Bosphore, que nous sommes parvenus, pas à pas, à retrouver en grande partie l'histoire de ce royaume sur laquelle les auteurs grecs et romains ne nous avaient presque rien appris. Ce serait donc s'abuser étrangement et fausser, selon moi, les principes de la science, que de vouloir rabaisser un revers inédit, un type nouveau, complet et parfaitement lisible, en un mot d'une bonne conservation, au-dessous d'une tête ou d'une monnaie commune quelconque qui n'aurait d'autre mérite qu'une belle patine et une conservation exceptionnelle.

En France, beaucoup de personnes se figurent à tort que les exemplaires les plus rares, ou du moins les plus chers, nous sont généralement enlevés par les étrangers, et surtout par les Anglais. Les ventes qui ont eu lieu depuis dix ans, nous prouvent le contraire, et les renseignements que j'ai recueillis à ce sujet m'ont convaincu que l'importation en France des exemplaires remarquables et importants est bien plus considérable que leur exportation à l'étranger. Ainsi, à la vente Thomas-Thomas, de Londres, en 1844, dont le produit s'éleva à plus de 400,000 fr., le quart de cette somme fut acheté en commission

pour la France, et il en fut à peu près de même, l'année suivante, à la vente de Léopold Welzl-Wellenheim, à Vienne. Dernièrement encore, à Londres, sur 75,000 fr. qu'a produits la vente de la collection Whittall, 25,000 fr. de monnaies les plus rares ont été acquis pour le compte d'amateurs français de ma connaissance. Enfin, à Paris, le montant de la collection Tôchon d'Annecy, vendue en décembre 1858, s'est élevée à plus de. . . . . 50,000 fr.

Et celle de M. M***, vendue en janvier 1859, a produit. 40,000

Ensemble. . . . . 90,000 fr.,

dont 10,000 fr. seulement ont été adjugés à M. J. Curt pour le compte de divers amateurs d'Angleterre.

Feu M. Tôchon d'Annecy, membre de l'Institut de France, et connu, du reste, depuis longtemps par ses nombreux travaux, avait peu à peu formé une collection de monnaies, recommandable autant par le choix et la conservation des pièces que par l'intérêt et la rareté de certains exemplaires; elle se composait de monnaies grecques et romaines, de beaux médaillons, de nômes d'Égypte et de quelques monnaies gauloises. Parmi les pièces capitales qui ont atteint généralement des prix élevés à la vente de ce cabinet, je citerai d'abord un médaillon d'or de Ptolémée IV Philopator, payé 4,200 fr.; une petite monnaie d'or de Bérénice, un médaillon d'argent d'Antiochus VI, roi de Syrie, un médaillon de bronze d'Apamée, en Phrygie, une monnaie d'argent d'Abdère, et enfin un médaillon de bronze, au revers de Caracalla, frappé à Éphèse, que je crois inédit, et dont je juge à propos de donner ici le dessin et la description (*Voir* pl. XII, fig. 4).

ΑΥ.Μ.ΑΥΡ.ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Buste lauré et cuirassé de Caracalla, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. ΕΦΕCΙΩΝ.ΔΙC.ΝΕΟΚΟΡΩΝ, et à l'exergue, en deux lignes, ΚΑΙ ΤΗC.ΑΡΤΕΜΙΔOC. Statue de Diane d'Éphèse, entre les deux Dioscures à cheval; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ.

Je terminerai cet article par la description de cinq monnaies byzantines qui me paraissent inédites, ou du moins fort rares.

MONNAIES BYZANTINES.

Basiliscus et Marcus son fils.

Pl. IX, *a*. DN.BASILISCI ET.MARC.P.AVG. Buste de face de Basiliscus, armé et casqué.

℞. VICTORIA.AVGGG. Victoire debout, à gauche, tenant une longue croix. Dans le champ, une étoile, et à l'exergue, CONOB.— AV. (*Cabinet impérial de Paris.*)

b. ℞. VICTORIA.AVGGG⊖, et pour tout le reste, semblable à l'exemplaire précédent.— AV. (*M. H. Hoffmann.*)

Les sous d'or de Basiliscus, avec mention du nom de son fils Marcus dans la légende, sont fort rares, et, pour ma part, je n'ai eu occasion d'en voir jusqu'ici que fort peu d'exemplaires.

Constant II et ses trois fils : Constantin Pogonat, Héraclius, et Tibère.

c. VICTORIA—AЧϽЧS. Buste de face de Constant II, avec une barbe très forte.

℞. Les trois fils de l'empereur, debout et tenant chacun une longue croix; à l'exergue, CONOB. — AV. (*M. H. Hoffmann.*)

Ce sou d'or est unique. Tous les exemplaires connus ou publiés jusqu'ici, offrent les effigies de Constant II et de son fils Constantin sur une face, et sur l'autre celles d'Héraclius et de Tibère. (*Voir* M. de Saulcy, *Monnaies byzantines*, pl. X, fig. 2, 3 et 6.)

d. Bustes de face de Constant II et de son fils Constantin Pogonat. Entre les deux têtes, une petite croix.

℞. Indice $\frac{X}{X}$, accosté des bustes d'Héraclius et de Tibère, et surmonté d'une croix; à l'exergue, ROϺ. — Æ. Demi-follis, frappé à Rome; type inédit. (*M. Feuardent.*)

ALEXIS Ier, COMNÈNE ET CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE.

e. ΑΛΕΞΙΩC.ΔΕCΠO.ΚΩΝΤΑΝΤΙ. Les deux Augustes, de face et debout, tenant ensemble une longue croix double. (*Concave.*)

℞. ΙC — XC. Le Christ de face et debout sur un coussin, dans un double cercle de grénetis. (*Sou d'or unique, appartenant à M. H. Hoffmann.*)

De sa femme Marie, fille du roi d'Ibérie, Michel VIII Ducas, surnommé *Parapinaces*, eut, en 1074, un fils nommé Constantin Porphyrogénète. En 1078, Michel VIII fut détrôné par le patrice Nicéphore Botaniate, qui le fit raser et enfermer dans le couvent de Stude, où il mourut sous le règne d'Alexis Ier Comnène.

Le fils de Michel Ducas reçut en naissant le diadême et la chaussure des Augustes; il fut, à l'âge de six ans, fiancé à Hélène, fille de Robert Guiscard, duc de la Pouille; mais Nicéphore, à l'époque de son usurpation, relégua Constantin Porphyrogénète dans un monastère, d'où il ne sortit que lorsque l'impératrice, sa mère, devint la femme de Nicéphore. Il vivait à la cour lorsque, le 1er avril 1081, Nicéphore fut à son tour détrôné par Alexis Ier Comnène, qui rendit à Constantin les insignes et le rang d'Auguste. Peu de temps après, Constantin fut fiancé à Anne Comnène; mais ce prince mourut avant la célébration de son mariage.

On ne connaissait encore aucune monnaie qui pût être attribuée avec certitude à Alexis Ier et Constantin; il existe néanmoins beaucoup d'exemplaires concaves, en or ou en cuivre, dont une face porte deux effigies debout, avec le nom d'Alexis (ΑΛΕΞΙΩC); mais ni M. de Saulcy, ni moi, n'avions jamais eu l'occasion de voir quelqu'une de ces monnaies avec une légende complète et avec le nom de l'empereur ou du personnage placé à la gauche d'Alexis [1].

J. SABATIER.

[1] Je dois avouer cependant que l'attribution que je propose ne me satisfait

Annonce d'un ouvrage sur les médailles de l'ancienne Afrique.

Les savants et les amateurs qui s'intéressent à l'étude de la numismatique ancienne se souviennent sans doute de l'annonce qui parut, en 1843, d'un ouvrage sur les *médailles de l'ancienne Afrique*, par MM. Falbe et Lindberg. L'annonce portait que le roi de Danemark, alors Christian VIII, avait chargé MM. Falbe et Lindberg de préparer et de publier un ouvrage sur la numismatique de l'Afrique; on y donnait un aperçu des recherches de M. Lindberg sur les monnaies de Carthage, de la Numidie et de la Mauritanie, et, comme spécimen, on y avait joint un article sur les monnaies de Lixus [1]. On invitait les conservateurs des collections publiques et les amateurs de médailles à envoyer au Cabinet royal de Copenhague des empreintes de toutes les monnaies appartenant à l'ancienne Afrique qui seraient à leur disposition.

M. Falbe, connu comme un numismatiste habile, avait longtemps résidé à Tunis et à Athènes en qualité de consul de Danemark, et se trouvait en relation avec la plupart des savants de l'Europe. M. Lindberg, par ses travaux sur des inscriptions et des monnaies phéniciennes, s'était acquis l'estime des savants étrangers, et ce qu'il promettait dans l'annonce donnait l'espoir d'une publication faite avec soin et méthode. Comme les membres du corps diplomatique et les consuls danois s'étaient aussi intéressés au succès de l'ouvrage, l'annonce produisit l'effet qu'on pouvait souhaiter; plus de cinq mille empreintes furent adressées de divers pays au Cabinet royal de Copenhague.

pas entièrement. Le nimbe qui entoure la tête du personnage debout à la gauche de l'empereur me paraît désigner plutôt saint Constantin, et dès lors il est plus vraisemblable que cette monnaie d'or a été frappée par Alexis Ier Comnène seul.

[1] Voy. *Revue num.*, 1844, p. 318.

Les deux savants chargés de la publication de l'ouvrage se mirent de suite à examiner et à classer ces matériaux.

Mais des circonstances imprévues vinrent mettre obstacle à la continuation de leur travail. Lindberg fut nommé à des fonctions ecclésiastiques qui l'éloignèrent de la capitale, et détournèrent son attention de l'ouvrage projeté. Falbe mourut en 1849, et le travail préparatoire fut entièrement suspendu. Cependant en 1857 Lindberg était sur le point de reprendre sérieusement cet ouvrage, lorsque la mort vint aussi le ravir à la science.

Le gouvernement danois n'a pas voulu abandonner un projet qui avait déjà exigé beaucoup de travaux et occasionné de grandes dépenses, et auquel on s'était vivement intéressé dans tous les pays. Par ces raisons, il nous a chargé d'achever et de publier l'ouvrage sur la numismatique ancienne de l'Afrique. Nous apporterons tout le soin possible à ce que l'ouvrage réponde à l'état actuel de la science.

Depuis la première annonce il s'est écoulé plusieurs années; on a fait de nouvelles découvertes de médailles de toute espèce, et il est certain que les collections tant publiques que particulières se sont enrichies de monnaies africaines. Pour rendre l'ouvrage aussi complet que possible, je m'adresse donc aux directeurs des musées et aux amateurs qui ont déjà prêté leur concours au but que je désire atteindre, et je les prie instamment de vouloir bien envoyer au Cabinet royal de Copenhague des empreintes bien faites de toutes les pièces africaines qu'ils regardent comme rares ou inédites. J'ose me flatter que les personnes qui n'ont encore envoyé aucune empreinte voudront bien, dans l'intérêt de la science, tenir compte de mon appel. Il est nécessaire d'indiquer sur chaque empreinte le poids de la monnaie.

Dans la première annonce, on promettait un exemplaire de l'ouvrage, comme don gratuit, aux personnes qui auraient fait parvenir une *centaine d'empreintes*. Plusieurs collections ont déjà acquis des droits légitimes à recevoir l'ouvrage; je m'esti-

merais heureux de pouvoir remplir cette promesse dans un délai peu éloigné.

L'ouvrage sera publié en français et divisé en six parties : 1° *Cyrénaïque;* 2° *Syrtique;* 3° *Byzacène;* 4° *Zeugitane;* 5° *Numidie;* 6° *Mauritanie.* Ces parties paraîtront successivement dans l'espace de deux ou trois ans.

L. Müller,
Inspecteur du Cabinet royal des médailles.

Copenhague, mars 1859.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES BARONALES

PRÈS DE MONTLUÇON (ALLIER).

Tout auprès de Montluçon, à côté du village des Isles, où ont été recueillis, il y a quelques années, un bronze du plus jeune des Gordien et une médaille en argent de Julia-Maesa, on a récemment découvert, sous un gros bloc de quartz, cinq à six cents pièces de différentes monnaies baronales. Elles avaient été cachées dans un vase de terre, semblable à ceux qu'on plaçait anciennement dans les tombeaux.

Voici le catalogue numérique de celles que j'ai pu sauver de la dispersion.

270 *Guidonis—Monluçon.*
87 Flans, sans types ni légendes.
10 *Ervis cons—Nivers cis.*
4 Montpellier (maguelonne).
1 Orange.
6 *Ugo comes—Rodes civi.*
4 *Caturcis—civitas.*
1 *Lodoicus—Egolissime.*
1 *Ugo comes—Marchie.*
3 *Ramundus—de Turena.*
31 *Scs Martinus-Turonus civi.*
14 *Scs Martinus—Philipus re.*
3 *Tebalt comes—Castri Pruvins.*
3 *Henri comes—Castri Pruvins.*
6 *Gosedus co—Giemis ci.*
37 *Radulfus—Dedolis.*
1 *Filipus rex—Dedolis.*
3 *Virsione*—℟. sans légende.
3 *Herveus— Virsione.*
2 *Guilermus—Exolduni.*
1 *Radulfus—Exolduni.*
5 *Robertus—de Cellis.*
5 *Castrum—Sancti-Aniani.*

Aucune de ces monnaies n'est inédite, à l'exception des deniers d'Hervé de Vierzon et de Robert de Celles dont j'ai cédé des exemplaires à M. Charvet (voy. pl. V, nos 9, 10 et 11); celle de Gui de Montluçon, notamment, qui forme la majeure partie du dépôt, et qu'on attribue généralement à Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, a été publiée dans la *Revue anglo-française*, en 1834, par M. Lecointre-Dupont; en 1838, par M. J. B. Bouillet dans la *Revue numismatique*, p. 113 et en dernier lieu par M. de Soultrait dans le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier* (1858).

Brugière de Lamotte.

Dans le premier volume de l'ouvrage intitulé *Monnaies féodales de France*, M. Poey d'Avant attribue au Talou, *pagus* de l'ancienne Normandie, un denier de Charles le Chauve que j'ai décrit il y a une dizaine d'années, et qui porte la légende TALAV MONETA. L'auteur ajoute (p. 33) :

« M. de Longpérier a proposé d'attribuer cette monnaie à Talau du Conflent, très-petite localité du Roussillon. Il se fonde uniquement sur la similitude du nom et sur *la difficulté de prouver qu'au IXe siècle le Talou s'appelait Tellau.... L'objection* de M. de Longpérier *sur l'ancien nom latin du Talou* est *facile à détruire* puisqu'il est certain qu'il a porté celui de *Tellau* justement à l'époque présumée de l'émission de cette monnaie, etc.»

Il ressort de cette assertion que j'ignorais l'existence du nom *Tellau* au IXe siècle. On verra ce qu'il en est, par la transcription textuelle du passage suivant de ma *Notice des monnaies françaises de la collection de M. J. Rousseau* (1848, p. 162) :

« J'avais d'abord pensé, en lisant cette légende, au pagus » *Tellau, qui figure dans les capitulaires de Charles le Chauve* » (Baluz., t. II, col. 69 et 771); Oderic Vital écrit tantôt *Tallo-* » *gius*, tantôt pagus Talogiensis, et tantôt Talou. C'est ce dernier » nom qui a prévalu dans les temps modernes. Le pays de Ta-

» lou situé en Normandie, compte parmi ses villes, Dieppe, Ar-
» ques et Tilly, *Tellia* [1]. Il eût fallu prouver que *ce dernier lieu*
» s'était appelé *Talau* au IXe siècle, pour que le denier pût lui
» être attribué. D'un autre côté, il existe près de Prades, dans
» le Roussillon, un lieu nommé Talau qui semble réclamer le
» denier de Charles le Chauve. Cette terminaison en *au*, qui
» pourra paraître moderne, est pourtant fort ancienne. *Ainsi que*
» *je viens de le dire, le pagus Tellau figure dans les diplômes car-*
» *lovingiens*. On trouve aussi le pagus Vimnau cité dans les
» mêmes textes. La forêt de Blavou est mentionnée sous la
» forme *Silva Blavau*, dans la vie de saint Audry, écrite au
» IXe siècle. »

Voilà tout ; rien en effet n'est plus facile à détruire qu'une objection qui n'existe pas.

Quant à celle que nous avions faite, elle subsiste encore. Le *Talou* est un *pagus*, ce n'est ni une ville, ni un bourg, ni un village. Or on ne bat pas monnaie en rase campagne. S'il y avait eu dans le *pagus* un lieu habité portant aussi le nom de *Tellau*, quoique ce ne soit pas *Talau* comme sur la monnaie, on aurait pu croire que le denier y a été fabriqué : c'est ce lieu que j'ai cherché et qui est encore à trouver, puisque M. Poey d'Avant ne l'indique pas. Dans tous les cas, nous croyons qu'une discussion ne peut pas s'appuyer sur une citation inexacte, et nous sommes persuadé que c'est aussi l'avis de M. Poey d'Avant, qui, probablement, s'en est rapporté à des souvenirs confus.

A. L.

Le précieux tétradrachme d'Alexandre, tyran de Phères, décrit précédemment page 109, est entré dans la magnifique collection de M. le duc de Luynes.

[1] Hadriani Valesii *Notitia galliarum*, p. 547 et 548.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. XIII.)

Deuxième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437.

II.

Mon cher ami,

Petit à petit l'obscurité se dissipe, et plus j'avance, plus je crois légitime et fondé mon espoir d'éclaircir la classification générale des vieilles monnaies de nos ancêtres. Aujourd'hui encore je viens mettre sous ton patronage l'attribution de curieuses petites monnaies de cuivre à un personnage historique cité dans les *Commentaires*, et qui a joué un grand rôle dans le soulèvement de la Belgique contre la conquête romaine, soulèvement comprimé par la seconde campagne de César. Je veux parler de Galba, roi des Suessions.

On sait que le prédécesseur de ce prince fut le roi Divitiac, qu'il ne faudrait pas confondre avec l'illustre druide éduen, frère de Dumnorix, et ami de César. Il est aujourd'hui mis hors de doute que les rares pièces de cuivre attribuées d'abord à Divona [1] par suite de la lecture fautive d'une légende incomplète, appartiennent au roi des Suessions. C'est à notre savant collaborateur, M. Hucher [2], que revient l'honneur d'avoir le premier établi la lecture correcte de la légende de ces médailles. Mais pour achever de dissiper les doutes qui pourraient encore se manifester, je fais figurer en première ligne sur la planche annexée à cette lettre (pl. XIII, fig. 1) une charmante médaille qu'avait parfaitement reconnue M. Hucher, et qui, des cartons de M. Lefebvre, de Meaux, est passée dans mes tiroirs. Cette pièce, trouvée à Meaux, porte une légende sur la lecture de laquelle il serait tout à fait impossible d'hésiter, et comme elle est identique de types avec la monnaie publiée par M. le baron Chaudruc de Crazannes, la question me paraît vidée. Je ne m'y arrêterai donc pas plus longtemps, me bornant à dire qu'un spécimen de la monnaie du même roi, décrite par M. Hucher [3], a été tiré par la drague du gravier de la Seine, près le pont Notre-Dame, et est venu enrichir ma collection (pl. XIII, fig. 2) [4]. J'ai de plus acquis un second exemplaire de cette belle médaille à la vente du cabinet de M. Tôchon d'Annecy (pl. XIII, fig. 3), et le règne du Suession Divitiac se trouve ainsi représenté par deux monuments déjà connus.

[1] *Rev. num.*, 1841, p. 165. — Duchalais, *Description des médailles gauloises*, n° 24.

[2] *Rev. num.*, 1854, p. 85. — Cf. *Rev. num.*, 1859, p. 89 et suiv.

[3] *Rev. num.*, 1854, p. 85.

[4] M. de La Saussaye possédant un spécimen plus complet de cette rare monnaie, j'ai dû naturellement donner de préférence la figure de celui-là.

Mais ce n'est pas tout, et je suis aujourd'hui en mesure de doubler le bagage numismatique de ce célèbre personnage qui étendit sa domination jusque dans la Grande-Bretagne. Voici la description de deux pièces nouvelles de ce roi, provenant, l'une de Meaux, où elle avait été recueillie par M. Lefebvre, et l'autre de Vendeuil-Caply, cette mine inépuisable de monnaies gauloises. Cette dernière m'a été cédée par M. de Roucy de Compiègne.

ROVECA. Effigie de Divitiac parfaitement reconnaissable et absolument identique avec celle qui paraît sur la monnaie classée à tort à Divona.

℞. Cheval en marche à gauche. Au-dessus et au-dessous un cercle orné d'un globule au centre. Sous les pieds du cheval les traces d'une légende malheureusement indéchiffrable, et dans laquelle néanmoins je crois apercevoir les restes de la transcription grecque POOYIKA de la légende du droit (pl. XIII, fig. 4). Trouvée dans les fouilles du vieux Meaux.

... IIVIAC. Tête jeune à droite.

℞. Lion marchant à droite (pl. XIII, fig. 5). Cette pièce a été déterrée à Vendeuil-Caply.

Avant de passer aux monnaies inédites du roi Galba, je profite de l'occasion pour publier une charmante pièce d'argent de la même série, et qui a été trouvée à Laon ou très-près de cette ville, et qui repose dans mes tiroirs.

NOVIIOD. Tête à gauche, le cou orné du torques, comme celle de Divitiac.

℞. Cavalier à droite, brandissant une épée et tenant de la main gauche le long bouclier gaulois. Au-dessus de la queue et sous le ventre du cheval un cercle orné d'un globule au centre. Æ. (pl. XIII, fig. 6).

Serait-elle frappée dans le fameux Noviodunum Sues-

sionum? Je laisse à d'autres le soin de le décider. Je laisse également de côté la question que soulève la légende ROVECA, légende que je regarde comme désignant un nom de lieu (un Crouy quelconque), précisément parce qu'elle accompagne sur la même pièce le nom du chef Arcantodane. Je me bornerai, cette fois encore, à rappeler un fait, à savoir la provenance constante des monnaies à la légende ROVECA des environs de Meaux et de Crouy; c'est toi qui m'as suggéré l'idée que ces monnaies pourraient bien avoir été frappées dans la localité qui porte aujourd'hui le nom de Crouy, et j'applaudis aujourd'hui encore à cette hypothèse, comme j'y ai applaudi lorsque tu me l'as communiquée [1].

J'arrive enfin aux monnaies de Galba.

CAΛOY (ΓAΛOYA). Tête à droite, le cou orné d'un torques perlé et portant une sorte de couronne formée d'anneaux.

℞. Cheval galopant à gauche. Au-dessus de la croupe un cercle orné d'un globule au centre, et au-dessus de ce cercle un rang de quatre (ou cinq) étoiles. Æ. Flan mince; provenant des environs de Châlons-sur-Marne (pl. XIII, fig. 7).

AΛOYA et CAΛOYA. Tête à droite, ornée du torques et sans couronne, la chevelure massée en grosses boucles.

℞. Cheval galopant à gauche. Au-dessus de la croupe et sous le ventre, un cercle avec globule au centre. Au-dessus du cercle supérieur, trois étoiles. Æ. Flan mince; provenant des environs de Châlons-sur-Marne (pl. XIII, fig. 8).

Des variétés de cette monnaie provenant également des

[1] Cf. *supra*, p. 100.

environs de Châlons-sur-Marne présentent, l'une la légende nominale rétrograde AYOAA..; l'autre trois cercles au-dessous du cheval (pl. XIII, fig. 9 et 10).

Enfin une dernière variété offre sous les trois cercles du revers les traces de la légende MAN, encore inexpliquée pour moi, et très-lisible sur un exemplaire trouvé à Château-Porcien et appartenant à M. Bretagne [1].

Huit autres exemplaires, plus ou moins mal conservés, de la même monnaie, proviennent exclusivement de Châlons-sur-Marne, et un neuvième de Meaux. Tous ont été trouvés dans cette région du pays des Rèmes dont les Suessions étaient frères. De plus j'en ai vu cinq ou six parmi les médailles ramassées au camp de Châlons et apportées à S. M. l'Empereur. Cette attribution nouvelle peut donc être adoptée avec une certaine confiance.

Pour terminer, je te demande la permission de résumer ici tout ce que nous savons des règnes de Divitiac et de Galba. Ce ne sera pas long, car il me suffira pour cela de transcrire trois phrases du livre II des *Commentaires*. Voici quelques renseignements que les Rèmes fournirent à César :

Tantumque esse eorum omnium furorem (Belgarum) ut ne Suessiones quidem, fratres consanguineosque suos, qui eodem jure et eisdem legibus utantur, unum imperium, unumque magistratum cum ipsis habeant, deterrere potuerint, quin cum his consentirent (lib. II, cap. III).

Suessiones suos esse finitimos, latissimos feracissimosque agros possidere; apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum, qui cum magnæ partis harum regionum tum etiam Britanniæ impe-

[1] Voy. *Revue num.*, 1859, pl. II, n° 14.

rium obtinuerit : nunc esse regem Galbam ; ad hunc propter justitiam prudentiamque totius belli summam omnium voluntate deferri ; oppida habere numero XII, polliceri millia armata quinquaginta (lib. II, cap. IV).

Cæsar, obsidibus acceptis, primis civitatis atque ipsius Galbæ regis duobus filiis, armisque omnibus ex oppido (Novioduno) traditis, in deditionem Suessiones accepit, etc. (lib. II, cap. XIII).

Il n'est plus question ensuite du roi Galba. Quant au nom de ce prince, nous savons par Suétone qu'il signifiait *gras*[1] en langue gauloise.

A bientôt, mon cher ami, d'autres petites découvertes du même genre.

III.

Tu as lu plus d'une fois les *Commentaires de César*, et je me trompe fort, ou chacune de tes lectures t'a révélé des faits curieux, qui peut-être t'avaient plusieurs fois échappé. C'est du moins ce qui m'est fréquemment arrivé à moi-même ; car depuis que je reviens sans cesse aux *Commentaires*, pour les bien comprendre d'abord, et ensuite pour en tirer tout le parti que je pourrai au profit de notre chère numismatique gauloise, je rencontre, au moment où je m'y attends le moins, des traits de lumière parfois fort curieux. Tu vas en juger par un exemple.

Tu te rappelles la première description que l'illustre capitaine nous donne des mœurs des Gaulois et des Germains dans son livre VIe. Le chapitre XXIV commence ainsi : Ac

[1] Sueton., *Galba*, cap. III. « Qui primus Sulpiciorum cognomen Galbæ tulit, cur, aut unde traxerit, ambigitur....., nonnulli quod præpinguis fuerit visus, quem GALBAM Galli vocent.

fuit antea tempus, cum Germanos Galli virtute superarent, ultro bella inferrent, propter hominum multitudinem agrique inopiam trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea, quæ fertilissima sunt, Germaniæ loca circum Hercyniam sylvam (quam Eratostheni et quibusdam Græcis fama notam esse video, quam illi Orcyniam adpellant) Volcæ Tectosages occupaverunt atque ibi consederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis sedibus sese continet, summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem : nunc quoque in eadem inopia, egestate, patientia, qua Germani, permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur. Gallis autem provinciæ propinquitas, et transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usus largitur. Paulatim adsuefacti superari, multisque victi præliis, ne se quidem ipsi cum illis virtute comparant.

Voilà sans doute un passage des plus piquants et qui nous révèle une émigration des Volkes Tectosages, dont nous ne trouvons pas d'autre mention historique. César s'est-il trompé? pouvait-il se tromper? Je ne le crois guère. En général il prenait ses informations à bonne source, puisqu'il les prenait sur place, et avec tout l'intérêt que met d'ordinaire à les prendre un chef d'armée préparant une invasion sur un territoire dont il doit le mieux possible connaître à l'avance les habitants ; on n'en a pas moins considéré cette assertion de César comme une grosse erreur, et je vais résumer ce qu'en dit Ph. Cluvier, le savant auteur de la *Germania antiqua*[1] (lib. III, cap. XXX, p. 621) à propos des Bojohæmi Campi.

Cluvier rappelle d'abord le passage de Tacite, où il est dit : Hercyniam Silvam, Rhenumque ac Mænum amnes,

[1] In-1°, *Guelferbyti, sumtibus Conradi Busnous*, anno M.DC.LXIII

Helvetii, ulteriora Boji, Gallica utraque gens, tenuere. Manet adhuc Bojemi nomen : significatque loci veterem memoriam, quamvis mutatis cultoribus. Puis il passe aux témoignages de Tite-Live (lib. V, c. XXXIV), qui s'exprime ainsi sur la date de cette invasion : Prisco Tarquinio Romæ regnante... Sigoveso sortibus dati Hercynii saltus; et enfin de Velleius Paterculus (lib. II, 108 et 109), qui rappelle ainsi que les Boïens donnèrent leur nom au pays : Ab his incincti Hercyniæ Silvæ campi, Bojohæmi nomen acceperunt. A quoi Cluvier ajoute : Quod in hanc usque diem perdurat, vulgo Germanis *Bohaim* dictum.

Vient alors le tour du passage de César, passage que Cluvier trouve parfaitement d'accord avec ceux de Tacite, de Paterculus et de Tite-Live, sauf toutefois qu'il nomme par erreur les Volkes Tectosages à la place des Boïens.

N'est-il donc pas possible qu'il y ait eu deux émigrations distinctes, et que celle des Volkes Tectosages, qui, suivant le témoignage positif de César, étaient encore de son temps les maîtres de la Forêt-Noire, ait eut lieu plus tard que celle des Boïens, qui furent dépouillés de leur conquête par les Marcomans, ainsi que nous l'apprend Tacite? Est-il encore impossible qu'une portion du territoire occupé d'abord par les Boïens, ait été cédé plus tard par eux à de nouveaux arrivants de la race volke, à mesure qu'ils gagnaient eux-mêmes du territoire en avant? Je me garderai bien de le décider *à priori*, mais au moins je n'hésiterai pas à dire que la numismatique, malgré les plus beaux raisonnements du monde, donne gain de cause à César. Tu vas être, je crois, de mon avis.

On trouve de temps à autre, dans le grand-duché de Bade et sur toute la rive droite du Rhin, au-dessous des montagnes de la Forêt-Noire, des pièces d'argent d'un style

fort singulier dont les seules provenances certaines pour moi, jusqu'ici, sont précisément celles que je viens d'indiquer. Je me dispenserai de décrire ces monnaies dont la figure vaudra mieux que toutes les descriptions possibles (voy. pl. XIII, fig. 11 à 15). Je donne donc les seules variétés que je connaisse jusqu'à présent. Elles sont au nombre de cinq, et avant de connaître leur provenance habituelle, j'avais eu l'idée de les attribuer aux Bituriges Viviskes.

L'analogie, pour ainsi dire, parfaite des types de ces curieuses monnaies avec ceux des pièces si vulgaires des Volkes Tectosages m'avait fait voir dans le V qui orne presque toujours un ou deux des cantons de la croix du revers l'initiale du nom des Viviskes; aujourd'hui je n'y vois plus que l'initiale du nom des Volkes.

Je ne crois guère ces monnaies antérieures à la venue des Romains, et très-probablement elles sont, à peu de chose près, contemporaines de César; sans doute les Volkes Tectosages de la Forêt-Noire, dont César parle de façon à nous inspirer toute croyance, avaient, comme il le fait entendre, conservé des relations avec la mère patrie, et, s'ils adoptèrent un type monétaire, ils durent tenir à honneur d'imiter celui que les compatriotes dont ils s'étaient séparés avaient répandu à profusion dans la Gaule entière.

Si le passage de César nous rend compte du type des monnaies gauloises frappées sur la rive droite du Rhin, vers la Forêt-Noire, ces monnaies viennent à leur tour prouver que, malgré les négations de la science moderne, César a eu parfaitement raison de mentionner des Volkes Tectosages qu'il trouva établis dans cette région de la Germanie.

F. DE SAULCY.

LE NUMMUS DE SERVIUS TULLIUS.

(Pl. XIV et XV.)

C'est une opinion presque généralement admise par les archéologues que la monnaie d'argent ne fut pas employée à Rome avant la défaite de Pyrrhus. Cette conviction est fondée sur des autorités respectables, celles de Tite-Live et de Pline.

Tite-Live rapporte que l'an de Rome 349, avant J.-C. 403, le Sénat ayant ordonné par un décret que les soldats romains recevraient une solde de l'État, éprouva de la part des tribuns du peuple une vive résistance et réussit à la surmonter en s'imposant lui-même avant tous les citoyens. Comme il n'y avait pas encore d'argent monnayé (*nondum argentum signatum erat*), *l'æs grave* fourni par la cotisation du Sénat et transporté sur des chariots au trésor fut un spectacle agréable au peuple et détermina son approbation de la mesure dont le Sénat avait pris l'initiative (Tit.-Liv., lib. IV, c. 60).

Le même auteur, dans le sommaire de son XVe livre dont le texte n'est pas arrivé jusqu'à nous, dit : « On accorde la » paix et la liberté aux Tarentins vaincus. La légion campa- » nienne qui s'était emparée de Rhegium, se rend et est dé- » capitée..... La paix est accordée aux Picentins ; des co- » lonies sont envoyées à Ariminum dans le Picenum, à

» Bénévent dans le Samnium. Ce fut alors, pour la première » fois, que le peuple romain commença à faire usage d'ar- » gent, *tunc primum populus Romanus argento uti cœpit.* » Les Ombriens et les Sallentins vaincus sont reçus par ca- » pitulation. Le nombre des questeurs est porté à huit » (Tit.-Liv., *Epit.*, lib. XV).

Pline qui a si souvent fait des emprunts à Tite-Live, dit à son tour : « Le peuple romain ne se servit pas même d'ar- » gent monnayé avant d'avoir vaincu le roi Pyrrhus, » *Nat. hist.*, lib. XXXIII, c. 13, 1 ; et plus loin : « La monnaie d'ar- » gent fut frappée (à Rome), *argentum signatum est*, l'an de » la fondation de la ville 485, sous le consulat de A. Ogul- » nius et de C. Fabius, cinq ans avant la première guerre » punique. On décida que le denier vaudrait dix livres de » cuivre, le quinaire cinq, le sesterce un dupondius (ou » deux livres) et demi. Le poids libral de l'as fut diminué » pendant la première guerre punique, etc. « (Plin., lib. XXXIII, c. 13, 2).

Aux témoignages que nous venons de rapporter s'en opposent d'autres plus nombreux et non moins importants, parmi lesquels nous en citerons deux de Tite-Live lui-même.

Festus, dans un passage malheureusement mutilé, mais non pas dans la partie qui concerne notre sujet, dit que, dès l'époque de Romulus, les Romains se servaient d'or, d'argent monnayés. *Solebant jam inde a Ro* (*mulo nummis auri atque*) *argenti signati ul* (*tramarinis uti; id quod*) *publicæ et privatæ* (*rationes commentariorum doce*)*nt* (Festus, *sub verbo* Patres).

Malgré son étroite relation avec le passage de Festus, nous n'alléguerons ici que pour ne pas l'omettre, le récit où Denys d'Halicarnasse mentionne l'autorisation accordée

par Numitor, roi d'Albe, à Remus et Romulus pour fonder une ville aux lieux où ils avaient été élevés. Selon l'historien grec, Numitor fournit à ses petits-fils des plébéiens et des nobles albains pour fonder leur colonie; il y ajouta des armes, du blé, des esclaves, des bêtes de somme, et ce que les traducteurs expriment par *pecunia* (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 85). Mais le mot χρήματα employé par l'écrivain ayant souvent un sens général, comme *opes* en latin, on ne peut en tirer quelque certitude pour la question qui nous occupe.

Suétone, à son tour, raconte que l'empereur Auguste célébrait avec profusion les jours de fêtes. Pendant celles des Saturnales et quelquefois en d'autres occasions, il faisait à ses amis des présents de vêtements, ou bien d'or et d'argent, ou, encore, leur donnait des monnaies de toutes sortes de types, comme des anciens *nummi* royaux ou des pièces étrangères, *modo nummos omnis notæ, veteres regios ac peregrinos* (Suet., *Aug.*, c. 75).

L'autorité de Varron soutient ici celle de Suétone, en nous faisant connaître que Tarquin l'Ancien acheta de la sibylle de Cumes les livres contenant les destins du peuple romain pour la somme de trois cents philippes d'or, ... *ac (sibyllam) pro eis trecentos philippeos postulasse..... regem... residuos trecentis aureis emisse* (Varr. *ap.* Lactant., lib. I, c. 6) [1].

L'anachronisme du mot *philippei* serait indigne d'un érudit tel que Varron si, en l'écrivant, il n'avait voulu indiquer le poids des philippes d'or, qui fut exactement

[1] Cf. *Mythogr. Vatic.*, I, 129, ou il est rapporté que, selon Varron, les livres offerts à Tarquin par une femme inconnue étaient ceux de la sibylle Érythrée, et que le prix demandé était de 300 *philippici*.

celui des dariques du même métal et de monnaies d'or antérieures à la domination des Perses en Asie.

Denys d'Halicarnasse attribue à Tarquin le Superbe l'acquisition des livres sibyllins, et raconte que le prix en fut demandé et payé en or. Καὶ τὰς λοιπὰς τρεῖς ἐνέγκασα τὸ ἴσον ἥτει χρυσίον..... ἐκέλευσαν (augures) ἀπαριθμῆσαι τῇ γυναικὶ τὸ χρυσίον ὅσον ἥτει (Dionys. Hal., *Ant. rom.*, lib. IV, c. 62).

Varron confirme les documents précédents dans un passage cité par Charisius. Le savant écrivain romain disait, dans son livre intitulé *Annalis*, que le premier *nummus* d'argent avait été frappé par Servius Tullius, et pesait ou valait quatre scrupules de plus que celui de son temps.

Idem (Varro) in annali : « Nummum argenteum flatum » primum a Servio Tullio dicunt. Is IIII scrupulis major » fuit quam nunc (est) » (*ap.* Charis. *Inst. gramm.*, lib. I, ed. Putsch., p. 81; ed. Keil., p. 105).

Observons ici d'abord que le mot *nummus* signifie chez Varron le denier, car nous produirons bientôt un passage où cet auteur dit : *Nummi denarii decuma libella*, etc. En second lieu, *flatum* ne signifie pas *fondu*, comme on le supposerait peut-être, mais *frappé*. On en trouve la preuve sur le denier de la famille Cornelia portant, au droit, la tête du Génie du peuple romain, le sceptre sur l'épaule gauche, avec la légende G. P. R. *Genius Populi Romani*, et au revers un gouvernail, un globe, une couronne et un sceptre, avec la légende LENT. CVR. ✕ FL.EX.S.C. *Lentulus curator denariorum flandorum ex senatusconsulto* (Cohen, *Monnaies de la République romaine*, pl. XIV, n° 11). Quant aux expressions : *Is IIII scrupulis major fuit quam nunc est*, on peut les interpréter de deux manières : ou bien Varron a voulu dire que le nummus, denier, se composait, sous Servius Tullius, de quatre scrupules, c'est-à-dire 4/288e

de libra de plus que vers la fin de la République romaine, époque où on l'évaluait, en nombres ronds, à trois scrupules, et alors le nummus de Servius Tullius aurait pesé sept scrupules du temps de ce roi ; ou bien encore Varron aurait entendu que le nummus de Servius Tullius pesait sept scrupules de la fin de la République. Or, du temps de Varron, le denier ne dépassait guère 3gr,84, ce qui mettait le scrupule à environ 1gr,12 qui × par 7 aurait donné un poids de 7gr,84. Nous allons montrer, plus loin, qu'il pesait bien davantage et que la première hypothèse est la véritable.

Varron, qui nous a fourni ce document important, et auquel nous en devrons d'autres encore, étudiait avec soin tout ce qui concernait l'archéologie romaine. Consulté par le jurisconsulte Servius Sulpitius sur la signification des mots *favissæ capitolinæ*, que l'on trouvait dans les livres des censeurs, il répondit, entre autres choses, que Q. Valerius Soranus (auquel son érudition sacrée devint si funeste) dérivait le mot *favissæ* de *flavissæ*, en lui attribuant le même sens que *thesauri*, mot tiré du grec, et que chez les anciens Latins on appelait *flavissæ* l'endroit où l'on déposait non pas du cuivre et de l'argent bruts, mais les espèces fabriquées et frappées. *Sed Q. Valerium Soranum solitum dicere ait quos thesauros græco nomine appellaremus, Priscos Latinos flavissas dixisse, quod in eis non rude æs argentumque, sed flata signataque pecunia conderetur* (Varr. *ap.* Aul.-Gell., lib. II, c. 10. — Cf. Non. Marcell., cap. II, 341).

On sait que les *Prisci Latini* sont ceux qui existaient déjà avant la fondation de Rome, et occupaient le pays entre le cours de l'Anio, le Tibre, la mer et la chaîne qui borde les marais Pontins. Ils étaient dans toute leur puis-

sance au temps d'Ancus et jusqu'à Tarquin le Superbe. Ainsi c'était à une époque bien reculée que les Latins avaient une monnaie de cuivre et d'argent fabriquée, frappée, et qu'ils déposaient dans les *flavissæ*.

Denys d'Halicarnasse, à son tour, constate que Tarquin le Superbe, s'étant rendu maître de la ville de Sues sa Pometia, chez les Volsques, y fit un butin considérable en or et en argent, sur lequel il donna à ses soldats cinq mines d'argent par tête, et mit à part quatre cents talents pour construire le temple de Jupiter Capitolin (*Ant. rom.*, lib. IV, c. 49).

Tite-Live, exposant les mêmes faits, dit que Tarquin le Superbe ayant vendu le butin fait à Suessa Pometia, en retira quatre cents talents en or et en argent, et les destina à la construction du temple de Jupiter, édifice qu'il voulait rendre digne du roi des Dieux et des hommes et de la majesté de l'empire romain. Cette somme considérable, énoncée par Fabius Pictor, fut employée tout entière aux substructions du Capitole (Tit.-Liv., lib. I, c. 53 et 55).

Denys d'Halicarnasse nous apprend encore que les habitants de Gabies, en guerre avec Tarquin le Superbe, reçurent aveuglément dans leur ville Sextus Tarquin, qui, feignant d'être transfuge, vint chez eux apportant beaucoup d'espèces en or et en argent, ἀργύριόν τε καὶ χρυσίον πολὺ κομίζων (*Ant. rom.*, lib. IV, c. 55).

Voici maintenant un autre témoignage de Tite-Live. Cet historien nous apprend que l'an de Rome 416, après la bataille de Veseris, où, grâce au dévouement de Decius Mus, les Latins avaient été complétement défaits et, par suite, privés d'une partie de leur territoire, les Romains voulant récompenser la fidélité des seize cents cavaliers campaniens qui combattirent dans leurs rangs malgré la défection de leurs concitoyens, accordèrent à ces cavaliers le

droit de cité, et le consacrèrent par une table de bronze fixée à Rome dans le temple de Castor. Il fut ordonné que les Campaniens payeraient à chacun de ces cavaliers 450 *nummi denarii* par an pour leur solde. *Vectigal quoque eis campanus populus jussus pendere in singulos quotannis* (*fuere autem mille et sexcenti*) *denarios nummos quadringenos quinquagenos* (Tit.-Liv., lib. VIII, c. 11).

Enfin, selon Denys d'Halicarnasse, l'an de Rome 461, le consul Postumius Megellus ayant pris la ville de Venusia sur les Samnites, fut irrité de ne pas être nommé l'un des triumvirs chargés de conduire deux mille colons romains dans la ville dont il s'était glorieusement rendu maître. Son ressentiment éclata en récriminations injurieuses pour le Sénat; il partagea tout le butin à son armée, la licencia avant qu'on ne lui eût envoyé un successeur, et s'adjugea les honneurs du triomphe sans le consentement du Sénat. Dès qu'il sortit de sa magistrature, deux tribuns du peuple lui intentèrent une accusation et le firent condamner par toutes les tribus à une amende de 50,000 pièces d'argent. Τίμημα τῆς εἰσαγγελίας ἐχούσης χρηματικὸν πέντε μυριάδας ἀργυρίου (Dionys. Halic., *Excerpt.*, ed. Reiske, pag. 2336).

En présence de telles autorités, il est impossible de ne pas récuser celle de Pline et de Tite-Live, lorsqu'ils affirment que les Romains n'avaient pas d'argent monnayé avant la défaite de Pyrrhus.

Mais ce n'est pas tout encore. Varron dit : « Les *nummi* » sont d'argent; ce nom vient des Sicules. On appelait les » *nummi*, *dentarii*, parce qu'ils valaient dix as de cuivre; » *quinarii* ceux qui en valaient cinq, *sestertius* celui qui » valait un *semistertius* (deux as et demi), car le *dupondius* » plus un *semis* est l'ancien sesterce. C'était un ancien usage » de compter la monnaie de cuivre en remontant (c'est-à-

» dire en commençant par les fractions), comme *semister-*
» *tius*, *semisquartus*. Le sesterce est donc ainsi nommé de
» *semistertius*. La *libella* est le dixième du *nummus denarius*,
» parce qu'elle valait un as de poids libral, et c'était une pe-
» tite pièce d'argent. La *sembella* tirait son nom de la moitié
» de la *libella*, ce qui est un *semis* (demi-as). Le *ter-*
» *uncius* tirait le sien de trois onces; il vaut la moitié de
» la *sembella* et répond au quart d'un as, comme le *qua-*
» *drans*. »

In argento nummi : id a Siculeis. Denarii quod denos æris valebant, quinarii quod quinos, sestertius quod semistertius. Dupondius enim et semis, antiquus sestertius est. Et veteris consuetudinis ut retro æra dicerentur, ita ut semistertius, semisquartus pronunciarent. Sestertius igitur ab semistertius dictus. Nummi denarii decuma libella quod libram pondo as valebat et erat ex argento parva. Sembella quod sit libellæ dimidium... et est quarta pars, sicut quadrans assis (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 36).

Un autre passage de Varron prouve encore que la *libella* et la *sembella* étaient des monnaies réelles en argent : « Ainsi quand nous disons que le rapport entre l'as et
» le *semis* est le même que celui existant en argent entre la
» *libella* et la *sembella*, nous montrons l'analogie, puisque
» nous énonçons de part et d'autre un rapport semblable
» tant dans les espèces de cuivre que dans celles d'ar-
» gent. » *Sic cum dicimus eandem rationem habere assem ad semissem quam habet in argento libella ad sembellam, quid sit analogon ostendimus; cum utrobique dicimus et in ære et in argento esse eandem rationem* (Varr., *De ling. lat.*, lib. IX, c. 3).

Telles furent donc les premières monnaies d'argent des Romains :

Denier	valant	10 as	ou	120 onces.
Quinaire	—	5 as	—	60 onces.
Sesterce	—	2 1/2 as	—	30 onces.
Libella	—	1 as	—	12 onces.
Sembella	—	1/2 as	—	6 onces.
Teruncius	—	1/4 d'as	—	3 onces.

« Les anciens et les nouveaux critiques, Oderici et Le-
» tronne, ont remarqué, dit M. Bœckh, que le passage de
» Varron (le premier ci-dessus) indiquait un denier plus
» fort, d'une époque plus éloignée. Ici Varron parle évidem-
» ment de pièces d'argent et non de monnaies imaginaires;
» il distingue même clairement le *teruncius* d'argent comme
» la quatrième partie de la *libella* d'argent, du *quadrans* de
» bronze qui était de la même valeur. Il est clair par là
» qu'il y eut un temps où l'on frappa des *libellæ*, *sembellæ*,
» *teruncii* d'argent. Plus tard on cessa d'en frapper, et il
» n'est pas surprenant, à cause de cela, qu'il ne nous en
» soit pas parvenu. Assurément ces monnaies appartenaient
» uniquement à l'ancien denier mis en rapport avec l'as li-
» bral, sur le pied duquel on ne battit pas longtemps mon-
» naie. *Quod libram pondo as* (plutôt *æris*) *valebat et erat*
» *ex argento parva*. Le nom survécut, comme aujourd'hui
» dans les pays où il n'y a plus de *heller* ni de *deut* ces ex-
» pressions sont encore employées. Ainsi Plaute disait en-
» core : *At ob eam rem mihi libellam pro eo argenti ne duis*
» (*Capt.*, act. v, sc. 1, v. 27), et : *Tibi libellam argenti nun-*
» *quam credam* (*Pseudol.*, act. II, sc. 2, v. 34), et ces mots
» mêmes du poëte : *Una libella possum liber fieri* (*Cas.*,
» act. II, sc. 5, v. 7), permettent de remonter à ces façons
» de parler en quelque sorte proverbiales. Même dans le
» temps de Cicéron, lorsque, d'après les paroles de Var-

» ron, il n'y avait plus de *libellæ*, on retrouve encore » l'ancienne expression : *Quis ei* (Volcatio) *unam libellam* » *dedisset?* (*Verr.*, II, 10) [1]. Ainsi les *libellæ* et leurs divi- » sions furent seulement, dans les temps anciens, des par- » ties monnayées du denier, et, d'après Varron, de ce de- » nier qui était en rapport avec la *libra* de cuivre. Si ce » denier eût été celui plus récent pesant 3gr,898, la *libella* » eût pesé 0gr,3898, la *sembella* 0gr,1949, le *teruncius* » 0gr,097 [2]. Nous avons de bien petites monnaies attiques » en argent ; on frappait à Athènes le quart d'obole en ar- » gent qui pesait 0gr,182. Tarente frappait de semblables » petites pièces ; mais le *teruncius* romain aurait été envi- » ron une fois moindre, et cela surpasse d'autant plus l'i- » magination que l'on réfléchit davantage au grand poids » de cuivre auquel les Romains étaient habitués lorsqu'ils » employaient l'*as libral* » (Bœckh, *Metrol. Untersuch.*, pag. 453 et 454).

Ces considérations exposées par M. Bœckh, et qu'il est impossible de ne pas partager, laissent à rechercher quels durent être le poids, la forme et les types du denier primitif des Romains. M. Letronne s'était proposé cette étude et paraissait en avoir réuni les documents. Sa mort a privé la science du résultat de ses recherches.

Lorsque M. Bœckh supposait que l'ancien denier romain était du même poids que le didrachme attique (*Metrolog. Untersuch.*, p. 458), M. Mommsen n'avait pas encore émis son

[1] Cf. Ejus (Curii) testamentum deporto Romam, trium Ciceronum signis obsignatum cohortisque prætoriæ. Fecit palam te ex libella, me ex teruncio (Cic. *ad* Att., lib. VII, ep. 2). Ce qui semble signifier que Curius instituait Atticus son héritier pour un dixième et Cicérou pour un quarantième.

[2] Ces poids me semblent trop élevés, et, en les convertissant en décimales, il a fallu, pour la brièveté, supprimer de longues séries de chiffres ; mais le calcul est approximatif à un millième.

opinion très-fondée sur la valeur des petites pièces d'argent d'Alba Fucensis et de Signia, deux anciennes colonies romaines, qu'il considère justement, à notre avis, comme des libellæ et des sembellæ (*Römisch Munzw.*, p. 230, 231).

Ces pièces sont :

ALBA.

Tête de Mercure à droite.

℞. ALBA. Griffon à droite. — Æ. Ancien style n'ayant rien de grec, fabrique assez grossière, revers très-concave. — 1gr,100 de ma collection : 1gr,115, Mionnet; 1gr,283, Avellino *apud* Carell. Caved.; moyenne : 1gr,166.

Tête de Minerve à gauche, coiffée du casque aulopis à crinière.

℞. ALBA. Aigle sur un foudre, à droite. — Æ. Belle fabrique. — 0gr,584, Mionnet.

SIGNIA.

Tête de Mercure, flanquée du caducée, à droite.

℞. ƧEIG ou SEIG. Têtes adossées d'un satyre, à gauche, et d'un sanglier, à droite. — Travail ancien, mais assez élégant. — 0,gr,667, Avellino *apud* Carell. Caved.; 0gr,532, Mionnet; moyenne : 0gr,5995.

Si les pièces d'Alba, les plus pesantes sont des libellæ, comme le pense M. Mommsen, *loc. supr.*, le denier, déduit de leur moyenne, aurait pesé 11gr,66.

Si les pièces de Signia, comme les petites d'Alba, sont des sembellæ, leur denier aurait pesé 11gr,99.

Ce qui, eu égard au petit nombre des pièces dont nous avons pu prendre la moyenne, montre un accord aussi satisfaisant qu'on peut le désirer.

Nous allons maintenant faire voir que ce *nummus denarius* d'un poids si élevé existe, et ensuite nous montrerons qu'il a beaucoup d'analogues dans la numismatique italique et grecque.

Par un hasard singulier, deux ambassadeurs français à Rome, tous les deux enlevés, l'un depuis bien des années, l'autre récemment, aux sciences qu'ils protégeaient, M. le duc de Blacas et M. le comte de Rayneval, acquirent sans doute, pendant leur séjour à Rome, les deux médailles, objet particulier de ce mémoire. La première, celle de M. de Blacas, est restée aux mains du digne héritier de son nom et de ses goûts éclairés ; la seconde est entrée dans ma collection, après m'avoir été adjugée en vente publique.

En voici la description.

1. ⊙VALANE, légende un peu courbe et boustrophedon et manquant de netteté à la première et l'avant-dernière lettres. Truie, à droite, accompagnée de quatre pourceaux marchant sur deux rangs dans la même direction. Sur la truie trois coups d'un emporte-pièce cylindrique.

℞. Branche et grappe de raisin. Autour, cercle de grosses perles. Trois coups d'emporte-pièce cylindrique, un dans le champ, un sur une feuille, l'autre sur la grappe. — AR. Fabrique ancienne particulière. Belle conservation. 11gr,05. Cabinet de M. le duc de Blacas (pl. XIV, n° 1).

2. POMA, légende horizontale dans le milieu du champ. Massue debout partageant en deux la légende et reposant sur des objets indécis et ondulés comme sont les entrailles de victimes sur les vases peints.

℞. Truie à droite allaitant ses petits sous un arbre qui s'élève derrière elle et l'ombrage de ses branches étendues

horizontalement. A l'exergue KVPI. — ℞. Fabrique ancienne particulière, d'un style semblable à celui de la précédente. Bonne conservation. 10gr,45. De ma collection (pl. XIV, n° 2).

Valentia fut le premier nom de la ville qui, plus tard, s'appela Rome. Ateius Capito affirmait que Rome porta longtemps le nom de Valentia avant l'arrivée d'Évandre, époque où elle prit celui sous lequel elle existe encore (Serv. *ad Æneid.*, lib. I, v. 273). Solin s'exprime ainsi à ce sujet : « Des écrivains affirment que Rome reçut ce nom » d'Évandre qui, trouvant un oppidum appelé Valentia par » la jeunesse latine, traduisit en grec ce nom par Romè » (Sol., cap. I, init.).

Selon Festus, l'auteur innommé de l'*Histoire de Cumes*[1], rapportait qu'une émigration partie d'Athènes pour Sicyone et Thespies ne put s'y fixer faute d'habitations suffisantes, et se remettant en marche vers des pays étrangers, se rendit en Italie. Les longues pérégrinations de cette tribu errante lui firent donner le nom d'Aborigènes. Ceux d'entre eux qui obéissaient à un méchant homme doué d'une force extraordinaire, appelé Cacus, s'établirent en grand nombre sur la montagne *Palatium*, et donnèrent à leur ville le nom de Valentia en souvenir de la force de leur chef. Festus, *sub verb.* Romam[2].

[1] Cet auteur, dont malheureusement le nom est resté inconnu, doit être très-ancien, et son *Histoire de Cumes* concernait sans doute la ville de Cumes, colonie euboïque, près du lac Averne et de Neapolis en Campanie.

[2] Nous suivons ici la correction ingénieuse faite par Niebuhr (*Römische Geschichte*, t. I, p. 238, note) au texte si regrettablement mutilé de Festus, et qui porte : *Quorum subjecti qui fuerint Caeximparum viri unicarumque virium imperio montem Palatium, in quo frequentissimi consederint, appellavisse a viribus regentis Valentiam.* Niebuhr propose de lire : *Caci improbi viri;* peut-être était-ce : *Caci pravi viri.* En tout cas, la correction du savant allemand l'emporte

Les deux passages que nous venons de citer reçoivent leur commentaire de ceux qui suivent.

La migration venue d'Athènes par Thespies et Sicyone, en Italie, était celle des Pélasges. On en trouve la preuve dans les textes qui rappellent l'ancien établissement des Saturnales en Attique et en Grèce, où ces fêtes, avec leurs rites tout semblables à ceux du Latium, étaient célébrées, selon Accius, longtemps avant la fondation de Rome. Selon Varron, les Pélasges se rendant de Grèce en Italie se réunirent à Dodone, y consultèrent l'oracle et en reçurent l'ordre suivant : « Allez chercher la terre saturnienne des Sicules et Cotyle des Aborigènes, où l'on voit une île flottante, et quand vous y serez établis vous offrirez la dîme à Apollon, des têtes à Hadès et un homme (ou une lumière) à son père » (Varr., *ap.* Macrob., *Saturn.*, I, c. 7).

On consacra la formule de cet oracle en la gravant sur un trépied que L. Mamius[1] vit dans le temple de Dodone ; l'inscription était en caractères archaïques (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 19), et l'on ne peut guère douter qu'elle ne fût du temps même des Pélasges, puisque ceux-ci passaient pour avoir importé l'écriture en Italie (Plin., lib. VIII, c. 56).

Arrivés dans ce pays, les Pélasges, après de longues marches, touchèrent aux lieux désignés par l'oracle, les reconnurent et s'y établirent; ils obéirent littéralement aux

de beaucoup sur celle de Jos. Scaliger, qui voudrait lire : *Quorum subjecti qui fuerint Cacoxenidarum juri, vicinarumque urbium imperio*, correction qu'Antoine Augustin repousse comme une invention monstrueuse.

Cf. le récit de Tite-Live de l'histoire de Caeus, conforme, pour le fonds, à celui de Virgile, et où l'historien latin s'exprime ainsi : Pastor accola ejus loci, nomine Cacus, *ferox viribus* (lib. I, c. 7).

[1] Ou plutôt Mamilius, selon la correction de Reiske.

prescriptions divines, et ce fut seulement Hercule qui leur persuada, longtemps après, de renoncer aux sacrifices humains en remplaçant par des figures les têtes vouées à Hadès, et par des flambeaux allumés la victime destinée à Saturne (Varr., *ap.* Macrob., *Saturn.*, I, c. 7).

A l'arrivée des Pélasges, la région où Rome s'éleva plus tard, et que l'on appela *Septimontium* à cause de ses sept collines, était occupée par les Sicules et des Ligures qui habitaient une petite ville nommée Roma par les Grecs (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 9).

Les Pélasges établis près de Cotyle s'étant alliés aux Aborigènes, descendirent de Palantium aux environs de Reate, et envoyèrent devant eux une de leur jeunes tribus, dévouée aux Dieux comme printemps sacré, sous le nom de Sacrani [1]. Ceux-ci, conduits par Cacus, comme paraît l'indiquer Festus, expulsèrent les Sicules et les Ligures, et s'emparèrent du Septimontium (Fest., *sub. verb.* Sacrani), s'établissant particulièrement sur les hauteurs de la montagne, dont le nom *Palatin* rappelle à la fois Palantium de la haute Sabine, d'où les Pélasges étaient venus conquérir cette résidence nouvelle, et Palantium ou Palatium d'Arcadie, où ils avaient dû passer autrefois, et dont une colonie d'Arcadiens amenés par Évandre vint, plus tard, renouveler directement le souvenir (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 21. — Solin, c. 2).

Les Sicules, expulsés du territoire de Rome, cherchèrent un asile auprès de Morgès, roi œnotrien, et cette retraite est personnifiée par leur chef Siculus dans le récit où Antiochus

[1] Une tradition rapportée par Servius donne pour chef aux *Sacrani* un corybante consacré à la Mère des Dieux ; une autre, conservée par le même commentateur, faisait des Sacrani une migration vouée aux Dieux, ou printemps sacré, des Ardéates (*ad Æneid.*, lib. VII, v. 796).

de Syracuse rapportait qu'un homme appelé Siculus, fugitif de Rome, vint se réfugier auprès de Morgès, successeur d'Italus et maître de tout le pays depuis Tarente jusqu'à Posidonia. Denys d'Halicarnasse, qui cite ce passage (*Ant. rom.*, lib. I, c. 73), en conclut que Rome existait antérieurement à la guerre de Troie, ou bien qu'un autre lieu aurait porté le même nom.

Les nouveaux occupants du Palatin avaient apporté de leur séjour en Épire des souvenirs qui furent durables en Italie et sur le sol romain. Ainsi, nous voyons qu'en Lucanie et dans le Bruttium les noms épirotes de Pandosia et d'Acheros s'appliquent à deux villes et à un fleuve ; le pays des Chônes tire son nom des Chaônes ; de même, auprès de Rome, au pied même du Palatin, existait une ancienne ville appelée Bucitatum, et dont le nom est aussi tiré de l'Épire, où, dans la Cassiopie, on connaissait l'antique cité de Buchetium et Buchæta (Schol. *ad* Hom., *Odyss.*, Σ, v. 85, *ap.* Niebuhr, *R. Gesch.*, t. I, p. 65. — Strab., lib. VII, p. 324. — Suid., *verb.* Βούχετα. — Demosth., *de Halonnes.*, ed. Did., p. 84, marg., lig. 23). Au bord du Tibre, la ville ou l'enceinte, appelée Bucitatum, servait à recevoir les troupeaux qui sortaient de la ville du Palatin (Valentia) par la porte Mucionis ou des Mugissements. *Præterea intra muros video portas dici : in Palatio, Mucionis a mugitu, quod ea pecus in Bucitatum*[1] *antiquum oppidum exigebant* (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 34).

La vie pastorale fut celle des premiers habitants du Palatin ; elle dura jusqu'à Romulus, et laissa ses profondes empreintes dans les usages et surtout dans le culte des

[1] On appelait, en Italie, *buceta* les pâturages de bœufs (A.-Gell., lib. XI, c. 1). Probablement ces pâturages étaient entourés de barrières, comme ils le sont encore aujourd'hui dans la campagne de Rome.

Romains. Nævius appelait le Palatin Balantium (*a balatu*, *ap.* Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8), et parmi les explications invraisemblables du nom de Velia, l'une des hauteurs du Palatin, Varron hésite à peine à préférer celle tirée du verbe *vellere*, parce que dans ce lieu, dit-il, les bergers du Palatin arrachaient la toison des moutons avant que la tonte ne fût inventée.

Cacus, ce méchant homme d'une force prodigieuse qui fut le chef des Pélasges établis à Valentia, était lui-même pasteur (Tit.-Liv., lib. I, c. 7), ou plutôt voleur de troupeaux. On le disait fils de Vulcain, comme l'était aussi Cæculus, fondateur de Præneste, comme le fut, plus tard, Servius Tullius. Cacus était un monstre moitié homme (Virg., *Æneid.*, lib. VIII, v. 194); il avait trois têtes comme Herilus, fils de Feronia, avait trois âmes et trois corps; il jetait des flammes par ses trois bouches (Propert., *Eleg.*, lib. IV, carm. 9, v. 9 et 10). Selon les uns, ce fut un esclave d'Évandre, selon d'autres, un brigand qui désolait les environs du Palatin. Nous ne reproduirons pas ici l'immortel récit de Virgile, mais nous rappellerons que le repaire de Cacus était au lieu nommé plus tard *Salinæ*, près de la porte Trigemina, voisine du Palatin (Solin., c. 1), et que l'on désignait par le nom d'escalier de Cacus des degrés dont l'extrémité supérieure aboutissait à l'enceinte quadrangulaire et sacrée par excellence, nommée *Roma quadrata*, sur le mont Palatin (Solin., c. 2).

Une autre tradition, d'origine très-différente, fait de Cacus un envoyé de Marsyas, roi des Lydiens, fondateur d'Archippe (Plin., III, c. 17, 2), dans le pays des Marses, auprès du Tyrrhénien Tarchon. Megalès le Phrygien accompagnait Cacus dans cette ambassade. Tarchon les fit emprisonner tous les deux; mais ayant trouvé le moyen

de s'échapper, Megalès se retira chez les Sabins, auxquels il enseigna l'art des augures, et Cacus alla s'établir au bord du Vulturne, en Campanie. Comme il molestait les Arcadiens, Hercule le mit à mort (Solin, c. 1). Il est facile de voir qu'en rapportant cette version, Solin s'est mépris sur la signification du Vulturne, qui n'était pas un autre fleuve que le Tibre, ainsi appelé dans ces temps reculés [1].

Le nom de Cacus se confond visiblement avec celui de Cacius, lequel était, avec Pinarius, un des habitants du Palatin au temps du passage d'Hercule; tous les deux accueillirent magnifiquement le héros grec. Il restait au temps de Diodore des souvenirs de ces deux personnages, hôtes d'Hercule; les Pinarii, descendus de Pinarius, existaient encore et étaient considérés comme la plus ancienne famille de Rome, et on montrait l'escalier de Cacius, voisin de sa maison (Diod., lib. IV, c. 21). Il est palpable que cet escalier de Cacius est le même que Solin, dans le passage cité plus haut, appelle *scala Caci*, et il en résulte que Cacus était l'objet d'un double mythe dont le plus

[1] Nous n'ignorons pas que Varron regarde le nom du Volturnus comme n'étant pas latin, mais samnite (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 5). Cependant le même auteur constate qu'il y avait à Rome le culte du dieu Volturnus, dont le prêtre était nommé Flamen Volturnalis (Varr., *De ling. lat.*, lib. VI, c. 3), et les fêtes Volturnalia (Paul., *sub verb.*). — En second lieu, la mythologie romaine donnait pour femme à Janus la nymphe locale Juturna, fille de Volturnus (Arnob., *adv. Gent.*, lib. III, c. 29), et enfin Vortumnus, dieu étrusque, selon Varron, et dont la statue était placée au *Vicus Tuscus* (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8), était certainement le même que le Tibre, auquel ce nom fut donné parce que ce fleuve inondant autrefois les lieux où fut plus tard le Forum, avait détourné ses eaux et choisi un autre lit (Propert., *Eleg.*, lib. IV, carm. 11, v. 7, et Serv., *ad Æneid.*, lib. VIII, v. 90). Varron (*De ling. lat.*, lib. IV, c. 10) dit aussi que Vortumnus était un dieu sabin, dont le culte fut établi par Tatius.

accrédité le représentait comme un brigand tué par Hercule; le moins connu, et peut-être le plus fondé, en faisait un ami du héros. La sœur de Cacus, nommée Caca, avait un culte à Rome, et les vestales faisaient des sacrifices dans le *sacellum* qui lui était consacré. Les mythographes disaient qu'elle recevait ces honneurs pour avoir révélé à Hercule le larcin de son frère (*Mythogr. vatic.*, II, 153).

Nous venons d'exposer les textes les plus intéressants sur l'antique Valentia. Ajoutons que son nom n'a rien qui appartienne à la langue grecque et semble être emprunté à celle des Sicules dont le latin avait conservé des traces très-reconnaissables comme les mots *nummus*, *lepus*, etc., que Varron leur attribue. De plus, dans la religion des Latins, Valens était le père de Mercure souterrain par Phoronis, dont l'analogie avec Feronia est évidente (Cic., *De Nat. Deor.*, lib. III, c. 22, 56 [1]. — Cf. J. de Witte, *Mé-*

[1] Il faut rapprocher ce mythe de celui de Coronis et d'Ischys, Coronis ayant avec Phoronis une similitude phonétique très-marquée, et Ischys avec Valens une identité de signification. Observons encore que les anciens auteurs parlent d'une Romé, fille d'Esculape, fils de Coronis et d'Apollon, et qui donna son nom à la ville de Rome antérieure à celle de Romulus, comme l'attestent ces vers de Marianus, poëte des Lupercales :

Roma ante Romulum fuit
Et ab ea nomen Romulus
Adquisivit. . . . . . .
Settæa flava et candida
Roma, Aesculapii filia,
Novum nomen Latio fecit.
Hanc conditricis nomine
Ab ipso omnes Romam vocant.

(*Apud* Serv., *ad Eclog.* I, v. 20.)

Saumaise (*Plin. exercit.*, p. 6) croit qu'il faut lire *sed diva*. Je crois que *Settæa* est le nom étrusque de cette divinité, puisqu'on le trouve écrit AIΘTƎM sur un monument étrusque (*Annal. dell' Instit. di Corr. arch.*, t. XXIII, 1851, tav. d'agg. M).

moire sur le géant Valens, dans la *Rev. numism.*, t. XIV, 1849, p. 325, et t. XV, 1850, p. 168).

La déesse Valentia était honorée d'un culte spécial à Ocriculum, comme l'affirme Tertullien (*Apologet.*, c. 24), et il existe dans le recueil d'Orelli (t. Ier, p. 338, n° 1869), une inscription ainsi conçue trouvée à Ocriculum :

PRO SALVTE ITVS AC
REDITVS D.N. SANCTISSIMI ...
TI. AVG. AEDICULAM
CONCILII DEORVM
DEARVMQVE
AVRELIVS FAVSTVS
PROT. DIVINI LATERIS
AVG. N. EX VISV DEAI
VALENTIAE
S. P. F. C.

Les Romains avaient conservé pour le nom de Valentia un respect religieux, sans doute à cause de son bon augure. Nævius, disait, en effet, dans sa *Danaé* : *Omnes formidant hominis ejus valentiam ;* Titinnius, au contraire, dans sa *Setina* : *Sapientia gubernator torquet navem, non valentia* (Non. Marcell., c. 2, *sub verbo*). Plusieurs colonies romaines prirent, avant Auguste et de son temps, le nom de Valentia, comme Valentia d'Espagne (Plin. III, 4, 3), Valentia des Gaules (Plin., III, 5, 6), Banasa d'Afrique, qui reçut sous Auguste une colonie romaine sous le nom de Valentia (Plin., V, 1, 5), Vibona Valentia, Οὐιβῶν Οὐαλεντία, selon Strabon (VI, p. 256), et Pline (III, 10, 2) l'ancien Hipponium du Bruttium, colonie romaine fondée sous la république peu avant l'arrivée d'Annibal en Italie (Vell. Paterc., I, 14, 8). Les médailles prouvent qu'on adorait à

Hipponium ainsi qu'à Terina une déesse Pandina (Millingen, *Suppl. aux consid. sur la numism. de l'anc. Ital.*, pl. I, nos 7 et 8)[1], dont le culte y avait, sans doute, été apporté par les Sicules dans leur migration vers la Sicile, et qui correspond avec la déesse Pandana adorée à Rome, dont une des portes avait reçu son nom (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 7). Elle était la même que Cérès (Varr., *apud* Non. Marcell., lib. I, *s. v.* — Arnob., *adv. Gent.*, IV, 3).

On trouve encore des Valentini en Sardaigne, Οὐαλεντῖνοι (Plin., III, 13, 2. — Ptolem., lib. III, c. 3) et d'autres Valentini de Calabre, les mêmes que les Valetini auxquels on peut attribuer une médaille archaïque de ma collection portant, au droit, ⊗ ∃ ⊓ A ⊓, figure nue montant un dauphin à droite, le bras gauche étendu, le droit rejeté en arrière ; dessous un petit dauphin à droite ; autour cercle de perles.

℞. ⊗ ∃ ⊓ A ⊓ ⊓, croissant les pointes en bas, au-dessus d'un globule ; dessous un dauphin renversé ; autour trait circulaire. — Æ. 7,61. Fabrique barbare archaïque (pl. XV, n° 1).

Cette dernière ville de Valentia ou Valetia avait été, peut-être, fondée par les Sicules dépossédés ensuite par les Messapiens.

Les types de la médaille de Valentia ont une importance trop grande pour ne pas être étudiés avec soin. La légende est en caractères qui peuvent être grecs ou romains ; mais la médaille suivante montre qu'ils sont grecs conformément à ce que disent les auteurs que l'écriture fut importée en Italie, soit par les Pélasges (*vid. supr.*, p. 335),

[1] Voy. Letronne, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIX, p. 136.

soit par Évandre (Tit.-Liv., lib. I, c. 7, et Tacit., *Annal.*, lib. XI, c. 14), et que l'écriture primitive des Romains ne différait pas de la plus ancienne des Grecs (Tacit., *Annal.*, lib. XI, c. 14). Elle est tracée *boustrophedon* et se rapproche par là de la paléographie des Grecs et des Messapiens. On sait qu'avant la fondation de Rome le peintre étolien Ludius Élotas avait orné de ses ouvrages le temple d'Ardée; une inscription qui s'y lisait en son honneur, et dont Pline nous a conservé le sens, sinon le texte, était en antiques lettres latines (Plin., XXXV, c. 37, 4).

Le type de la pièce de Valentia, du côté de la légende, est celui d'une truie marchant au milieu de quatre pourceaux; le revers est une grappe de raisin. On remarque que les plus anciennes monnaies n'offrent pas de figures ni de têtes humaines; elles portent soit des animaux, soit des plantes; par exemple les monnaies archaïques en argent, attribuées à Cyme, ont pour type une partie antérieure de cheval; les anciens électrums de Milet, une tête de lion avec une étoile sur le front; celles en argent attribuées à Théra, deux dauphins; celles d'Olus, de Crète, la partie antérieure d'un lion; celles de Phocée, un phoque. Égine nous montre la tortue; Corinthe, le Pégase; Himéra, le coq; Zancle, le dauphin; Camirus, la feuille de figuier; Sélinus, la feuille d'ache. Chez les Romains les premiers types de la monnaie furent des animaux domestiques; c'était la véritable *pecunia* dès l'origine. Elle représentait un bœuf, une brebis, un mouton (Varr., *De vit. pop. rom. apud* Non. Marcell., c. 2, 926) ou un *pourceau*, ὗς (Plut., *Quæst. rom.*, 41), et tous ces bestiaux se retrouvent, sauf la brebis, sur l'*æs grave* dans les collections.

Le verrat sert, d'ailleurs, de type à plusieurs anciennes monnaies de la Grèce, de l'Asie, de la Sicile et de l'Italie,

à Methymna, à Lyttus, en Lycie, à Abacænum, sur un médaillon d'argent unique attribué à Populonia, sur une médaille d'argent incuse attribuée par Carelli à Molpe et Palinure.

L'image de la truie est plus rare sur les médailles; cependant on la trouve sur une petite pièce d'argent d'Abacænum, en Sicile, et, sur une monnaie de bronze de Tuder, on la voit allaitant deux de ses petits, tandis qu'un troisième est devant elle, au revers d'une tête virile jeune coiffée d'un bonnet en forme de cône tronqué avec un rebord à sa base, tête que M. Cavedoni croit être celle d'Énée, comme le revers représente, selon lui, d'accord avec Lanzi (t. II, p. 90), la truie que le héros troyen laissa échapper de son navire, et dont la prodigieuse fécondité fut le présage de la fondation d'Albe (Caved. *ad* Carell., tab. XXI, nos 45 et 46).

Sans pouvoir justifier par quels motifs les pièces de Tuder, d'une époque relativement récente, portaient des types si directement appropriés à l'histoire romaine, nous accepterons d'autant plus facilement l'explication des deux savants italiens que nos deux médailles archaïques de Rome la confirment par l'identité presque absolue de leurs types.

« Le premier sacrifice de bestiaux, dit Varron, fut celui » de l'espèce porcine. On en voit encore des vestiges dans » le sacrifice de ces animaux aux initiations de Cérès[1] » et dans les rites qui précèdent la conclusion de la paix, où » l'on immole un pourceau[2] : au commencement de leurs cé- » rémonies nuptiales, chez les anciens rois et les plus illustres

[1] Sur les deniers de la famille Vibia une truie précède Cérès, qui marche armée de deux flambeaux abaissés.

[2] Voir les deniers de la famille Veturia et ceux des Samnites, ainsi que les médailles d'or au revers de Janus et les pièces de bronze d'Atella.

» parmi les Étrusques, les nouveaux époux sacrifiaient un » pourceau ; les anciens Latins et les Grecs d'Italie devaient » faire de même ; car nos femmes et surtout les nourrices » *naturam, qua fœminæ sunt, in virginibus appellant por-* » *cum et græcæ* χοῖρον, *significantes esse dignum insigni* » *nuptiarum* » (Varr., *De re rust.*, lib. II, c. 4).

Aux fêtes des Sementivæ, on offrait à Cérès et à Tellus le sacrifice d'une truie pleine,

Placentur matres frugum Tellusque Ceresque
Farre suo, gravidæ visceribusque suis.
(Ovid., *Fast.*, lib. I, v. 671 et 672.)

Quand les truies venaient à manquer parmi les victimes des *Cerialia*, on les remplaçait, selon Ateius Capito, par deux de ces animaux figurés l'un en or et l'autre en argent (Fest. *sub. verb.* Porcam).

Au mois de mai, on immolait une truie pleine à Maia, considérée comme la même que la Terre, précisément à cause de la nature de sa victime, particulièrement consacrée à cette autre grande divinité qui se confondait, d'ailleurs, avec la Bonne Déesse et Proserpine (Macrob., *Saturn.*, I, c. 12).

Aux Terminalia, on sacrifiait au dieu Terminus un agneau femelle et une jeune truie encore allaitée par sa mère (Ovid., *Fast.*, lib. II, v. 656).

Avant le second consulat de Marius, les Romains avaient pour enseignes l'aigle, le loup, le Minotaure, le cheval et le sanglier, ou, selon Festus, le verrat, qui tenait le cinquième rang, parce que, la guerre terminée, on concluait la paix et les alliances par le sacrifice d'une truie (Plin., lib. X, c. 5. — Fest., *sub. verb.*). Les deniers de la famille Cœlia montrent cette enseigne devant ou derrière

la tête de C. Cœlius Caldus, et M. Cohen, dans sa *Description des monnaies de la République romaine*, admet avec raison l'hypothèse que ce pourrait bien ne pas être autre chose que la cinquième enseigne romaine.

Dans le langage agricole, on appelait *porca* la partie du champ voisine du sillon où retombait la glèbe soulevée par la charrue (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 4), et il est bien probable que l'invention de cet admirable instrument de travail et de civilisation fut empruntée aux sangliers plongeant leur boutoir dans le sol et le labourant dans toutes les directions. Aussi les monnaies de bronze d'Éleusis portent-elles, au revers, ce type allusif à la fois à Triptolème et aux initiations. On le trouve encore sur les monnaies archaïques d'argent de Mantinée au revers des glands de chêne, nourriture ordinaire des Arcadiens (Mionnet, Suppl., t. IV, p. 279). A ces idées toutes primitives et rustiques, les Romains en ajoutèrent une autre qui leur était encore plus chère depuis leurs rapports avec les peuples de la Grèce, qui dataient d'une antiquité très-reculée, témoin l'envo de députés à Delphes par Tarquin le Superbe. La migration des Troyens en Italie était un souvenir héroïque conservé dans les murs de Lavinium, d'Alba et de Politorium du Latium, comme l'étaient des traditions semblables à Siris de la Lucanie, aux bords du Neæthus, et en Sicile à Drepanum et Segeste. Le débarquement d'Énée à l'embouchure du Tibre, l'événement de la truie pleine échappée de son navire et qui, poursuivie par le héros jusqu'au lieu où il bâtit plus tard Lavinium, y mit bas trente petits, ce mythe, si l'on veut, était tellement accrédité chez les Latins que l'on prétendait, du temps de Varron, montrer encore à Lavinium le corps de la truie conservé dans la saumure, et le groupe en bronze qui la représentait entou-

rée de sa progéniture, était érigé sur la place publique de la même cité (Varr., *De re rust.*, lib. II, c. 4).

Les deniers de la famille Sulpicia attestent aussi cette tradition. On y voit Énée et probablement Ascagne, assistant à la naissance des trente pourceaux blancs qu'ils vont ensuite sacrifier avec leur mère sur un autel érigé à Junon (Virgil., *Æneid.*, lib. VIII, v. 81 et sq., et Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 32). Le droit des mêmes deniers offre les têtes des Dieux Pénates, D. P. P., dont le sanctuaire était toujours resté à Lavinium. Il semble que le monétaire avait voulu exprimer numismatiquement le passage de Varron que nous citons ici comme un intéressant rapprochement :

Oppidum quod primum conditum in Latio stirpis Romanæ Lavinium, nam ibi dii Penates nostri. Hoc a Latini filia, quæ conjuncta Æneæ, Lavinia, appellata. Hinc post triginta annos oppidum alterum conditur Alba, id ab sue alba, cognominatum. Hæc e navi Æneæ cum fugisset Lavinium, triginta parit porcos. Ex hoc prodigio post Lavinium conditum anneis triginta, hæc urbs facta, propter colorem suis et loci naturam, Alba Longa dicta. Ajoutons ici une particularité peu remarquée, c'est que Servius Tullius, l'auteur probable de l'introduction de la monnaie à Rome, est appelé par Cicéron Servius Sulpicius dans son livre de la *République* (lib. II, c. 21.— Cf. Coq. *ad* Div. Aug., *De civ. Dei*, XVIII, 37), ce qui établit une relation marquée du monétaire C. Sulpicius et du roi Servius Sulpicius avec les souvenirs les plus anciens d'Énée, des Troyens et de Lavinium. Disons encore que la truie et ses petits sont un symbole de fécondité et peuvent faire allusion à la fondation de Rome le jour des *Parilia*, fête célébrée pour obtenir de Palès la fécondité des troupeaux (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 88).

Le revers de notre monnaie de Valentia est tout semblable à celui des monnaies archaïques de Naxus en Sicile (pl. XIV, n° 3 [1]) et de la pièce unique de Sergentium dans la même île, attribuée à tort à Merusium et qui existe dans ma collection (pl. XIV, n° 4) [2].

Dans la haute antiquité italique, le pays des Sabins prit le nom d'OEnotrie, soit du vin excellent qu'il produisait, soit du roi OEnotrus qui gouvernait cette contrée (Serv. *ad Æneid.*, lib. I, v. 532, et *ad Æneid.*, lib. VII, v. 85).

Au lieu même où Rome fut bâtie, il y avait un petit château fort nommé OEnotria (Tzetz. *ad* Lycophr., *Cass.*, v. 912).

Sabinus était considéré comme l'inventeur de la culture de la vigne, et dans le palais de Laurentum son image de cèdre le représentait muni de la serpe à tailler la vigne (Virg., *Æneid.*, lib. VII, v. 177 et sq.).

Beaucoup d'auteurs ont rapporté qu'à l'époque où Énée,

[1] Voy., au sujet de cette monnaie, l'article de M. Prosper Dupré, *Rev. num.*, 1857, p. 1.

[2] Cette pièce, tombée par hasard entre mes mains à Naples, où elle me fut vendue, en 1853, par un orfévre ambulant venu de Calabre, a été publiée par Rasche (*Lexicon totius rei num.*, t. III, part. II, p. VIII) d'après un dessin que lui en avait envoyé Torremuzza. L'identité de la pièce gravée par Rasche avec celle que je possède est évidente. Torremuzza l'attribuait à Meroë de Lycie; Sestini (*Lett.*, t. VII, p. 7) la donnait à Merusium de Sicile; mais il est certain que la première lettre est un Σ couché, et non pas un M, dont le dernier jambage est toujours très-court sur les pièces archaïques. En voici la description :

ΜΕΡ. Bacchus, nu debout à gauche, avec la barbe pointue et les cheveux nattés tombant sur le cou, tient un canthare de la main droite, et de la gauche une longue branche de vigne, qui passe sur son épaule et tombe en arrière; autour grènetis circulaire entre deux traits concentriques.

℞. Branche de vigne avec deux grappes, l'une petite, l'autre très grosse divisée en trois masses; autour grènetis circulaire entre deux traits concentriques. — Æ. Fabrique archaïque très-soignée. 7,95.

allié aux Latins, soutint la guerre contre les Rutules, ceux-ci n'obtinrent le secours de Mézence, roi des Étrusques d'Agylla, qu'en lui promettant toute la récolte des vignes du Latium, dont les prémices étaient ordinairement offertes aux Dieux. Énée et les Latins consacrèrent, au contraire, cette récolte à Jupiter, qui récompensa leur piété en dispersant leurs ennemis (Fest., *sub. verb.* Rustica Vinalia. — Ovid., *Fast.*, IV, v. 877 et sq. — Varr. *ap.* Plin., lib. XIV, c. 14, 1).

Caton nous a conservé la formule du vœu des Latins attestant par sa naïveté une haute antiquité : « Jupiter, » rends-nous vainqueurs, si tu veux que nous te don- » nions ces choses plutôt qu'à Mézence » (Cat. *ap.* Priscian., IV, 4, 21, et VII, 12, 60).

Depuis cette époque, les Latins conservèrent l'usage d'offrir à Jupiter les prémices de leur vin, et instituèrent une fête appelée *Rustica Vinalia*, que l'on célébrait avant les calendes de septembre. Ce jour-là était consacré à Jupiter; on fêtait, en même temps, Vénus protectrice des jardins où l'on cultivait les légumes (Varr., *De ling. lat.*, lib. V, c. 3). Mais les honneurs rendus à Vénus furent institués beaucoup plus tard; car, selon Varron et Cincius, le nom grec et latin de cette déesse était inconnu sous les rois (Macrob., *Saturn.*, I, 12). Les Latins attachaient une grande importance à la fête des *Vinalia*. Dans quelques endroits les prêtres présidaient eux-mêmes à la vendange comme ils le faisaient encore à Rome du temps de Varron. Le flamine Dial y prenait les auspices de la vendange, et quand il avait ordonné d'en commencer les travaux, il immolait un agneau femelle à Jupiter, puis faisant présenter les entrailles de la victime à sa droite et à sa gauche, exprimait lui-même le vin. A Tusculum, il était considéré comme

sacrilége d'introduire du vin nouveau dans la ville avant la célébration des *Vinalia* (Varr., *De ling. lat.*, lib. V, c. 3). Il y avait d'autres *Vinalia* célébrées au 25 d'avril par le même motif que celles de septembre et en honneur du même dieu, selon un ancien calendrier (Verr. Flacc., *Fast. Prænest. ap.* Orell. *Inscr. lat.*, t. II, p. 410). Cette fête répondait, sans doute, à l'époque où fut prononcé le vœu des Latins avant d'entrer en campagne contre Mézence.

Le vin était encore très-rare chez les Romains du temps des premiers rois; car, sous Romulus, toutes les libations se faisaient avec du lait, et Numa interdit de répandre du vin sur les bûchers. La peine de mort était réservée aux femmes qui buvaient du vin appelé alors *temetum*, d'où vint le mot *temulentia;* Pline en cite plusieurs exemples. La faible production du vin dans le Latium dura si longtemps que L. Papirius, vainqueur des Samnites, l'an 434, fit vœu, avant le combat, d'offrir une petite coupe de vin à Jupiter (Plin., lib., XIV, c. 14, 1, 2, 3).

On comprend par là que, sur la médaille de Valentia, la grappe de raisin exprimait une offrande de grande valeur faite aux Dieux, et les deux types de cette pièce semblent se rapporter à deux faits importants et contemporains, la truie d'Énée et l'institution des Vinalia durant la guerre de ce héros contre Mézence. Il se présente toutefois une donnée plus historique et dont les rapports avec la monnaie de Valentia sont encore plus frappants. Cicéron nous la fait connaître.

« Quel est l'ancien écrivain, dit-il, qui nous laisse ignorer » la division augurale (descriptio) des régions, faite au » moyen du lituus par Attius Navius longtemps après Romu- » lus, sous le règne de Tarquin l'Ancien? Pauvre et encore » enfant, Attius menait paître ses pourceaux. Ayant égaré une

» truie, il fit vœu, s'il pouvait la recouvrer, de donner au » dieu[1] la plus belle grappe de sa vigne. La truie retrouvée, » il se plaça tourné vers le midi au milieu de sa vigne, la » divisa en quatre parties, et les oiseaux ayant exclu trois » parties de sa vigne, ce fut dans la quatrième région qu'il » découvrit une grappe d'une grosseur prodigieuse. La » nouvelle de cet événement se répandit bientôt dans le » voisinage, et de tous côtés chacun accourait consulter le » jeune augure sur ses affaires domestiques. Il en recueillit » une grande réputation et tant de gloire que le roi Tarquin » le fit appeler auprès de lui» (Cic., *De Divin.*, lib. I, c. 17).

Denys d'Halicarnasse, dont le récit est presque pareil, dit que le jeune Attius craignant d'être battu par son père pour avoir laissé égarer ses pourceaux pendant son sommeil, alla prier les héros dans une chapelle rustique, bâtie au milieu d'une vigne, et fit le vœu dont parle Cicéron. Ayant retrouvé les animaux qu'il cherchait et ne sachant comment découvrir la plus belle grappe de la vigne, il demandait aux Dieux de diriger ses investigations. L'inspiration lui vint alors de diviser en deux sa vigne et d'observer les auspices. Les oiseaux lui ayant indiqué une des moitiés de la vigne, il la partagea encore en deux et, dans cette dernière division, découvrit la grappe prodigieuse. Son père l'aperçut alors allant acquitter son vœu à la chapelle des héros et, admirant la grosseur de la grappe, lui demanda la cause de cette consécration. Soupçonnant que ce jeune homme avait en lui le germe divin de la science augurale, il le conduisit à Rome et le fit étudier sous les maîtres lettrés, puis ensuite acheva de le faire instruire par le plus savant des Étrusques. Attius devint bientôt si renommé que

[1] Cicéron laisse ignorer quel dieu

les augures de Rome l'appelaient toutes les fois qu'ils avaient à donner des réponses sur les choses publiques et n'agissaient point sans son approbation. Ainsi, lorsque Tarquin voulut exaugurer les temples du Capitole et dresser des autels, Attius fut consulté, et ses décisions furent exécutées (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. III, c. 70).

Cicéron raconte ensuite, mais sans en dire l'occasion, comment Tarquin l'Ancien mit à l'épreuve la science augurale d'Attius Navius. D'autres auteurs suppléent à son silence et nous apprennent que Tarquin, attaqué par les Sabins, voulut augmenter le nombre des centuries de cavalerie, composées par Romulus des Ramnes, Titienses et Luceres, et donner aux nouvelles centuries son nom et ceux de ses amis. Attius Navius s'y opposa, à moins que cette innovation ne fût autorisée par les auspices que Romulus avait consultés pour l'institution primitive des centuries. Ce fut alors que Tarquin, irrité de la résistance de l'augure, mit sa science à l'épreuve. « Allons, lui dit-il, devine par ta » science d'augure, si ce que je pense peut être accompli. » Attius ayant répondu que la chose était possible, « eh bien, » dit Tarquin, j'ai pensé en moi-même que tu pourrais couper » en deux ce caillou avec un rasoir. » L'augure n'hésita pas et partagea le caillou. On lui érigea sur le lieu même dans le comice, devant la curie, une statue qui le représentait la tête voilée [1]. La pierre et le rasoir y furent enterrés dans un *putéal* sur la place même, et l'autorité des augures, devenue depuis ce temps nécessaire, fut sans limite pour les intérêts les plus chers des Romains. Tarquin, renonçant

[1] Tous les numismatistes connaissent le denier de Marc-Antoine représentant cette statue du célèbre augure debout, la tête voilée et le lituus à la main, avec la légende M.N.AVGVR, et le bronze d'Antonin où l'on voit Tarquin debout, et devant lui Attius accroupi, coupant en deux le caillou.

à son projet d'augmenter les centuries, doubla seulement le nombre des cavaliers qui les composaient, et les porta à 1,800. Elles étaient de 100 cavaliers chacune sous Romulus; les Sabins y avaient ajouté 100 hommes, et les Albains autant sous Tullus Hostilius (Tit.-Liv., lib. I, c. 36. — Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. III, c. 70 [1]. — Florus, I, 5.—Val. Max., I, 4, 1. — Fest. *sub verb.* Navia. — Cic., *De Div.*, I, 17). Ce fut du vivant du même augure Attius Navius, et, à ce que l'on peut inférer du texte de Pline, sous sa direction, que le figuier Ruminal, dont le feuillage avait ombragé l'enfance de Remus et de Romulus, fut transporté du pied du mont Palatin auprès de la louve de bronze dans le comice, comme si cet arbre avait spontanément changé de place (Plin., lib. XV, c. 20, 3). Il y avait dans le même lieu une vigne et un olivier plantés par les plébéiens pour leur donner de l'ombrage (Plin., *ibid.*, 4).

On voit quelle était l'autorité de l'augure Attius Navius sous le règne de Tarquin l'Ancien. Il dirigeait, par ses avis sacrés, la chose publique ; il exaugurait les Dieux du Capitole pour y fonder le temple de Jupiter; il empêchait Tarquin d'ajouter au nombre des trois centuries auxquelles Romulus et Tatius avaient partagé l'ager romain ; il déplaçait la ville en quelque sorte, puisque, de l'ancienne Valentia, il transportait au pied du Capitole le figuier Ruminal, monument vénéré des fondateurs de Rome, et, tout auprès, faisait dresser, sur le comice, la louve leur nourrice, représentée en bronze et que le temps a épargnée jusqu'à nos jours.

Mais si les augures avaient ces fonctions à remplir,

[1] Son récit est un peu différent; il fait trancher le caillou par Tarquin lui-même.

c'était parce que Tarquin les y avait invités, prêt à se soumettre à leur décision. Sous son règne, Rome devenait une ville; elle absorbait peu à peu les petites cités dont elle fut graduellement formée; le mont Tarpéien, l'ancienne *Saturnia*, allait se joindre[1] à *Bucitatum*, et Bucitatum au Palatin[2]. Sur cette montagne l'ancienne *Valentia*, *Germalus* et *Velia*[3] se confondaient graduellement avec le petit groupe d'habitations nommé *Sicilia*, souvenir évident des Sicules conservé à une partie du Palatin jusqu'au temps de Pertinax[4]. Au-dessous s'était construit le *Pagus Sucusanus*, qui fut plus tard *Subura*, en dehors du Palatin et dominé par le rempart de terre[5]. Le Janicule, nommé *Antipolis* par les Grecs, Arcadiens sans doute, venait d'être uni à la ville par le pont Sublicius, et fortifié sous Ancus Marcius[6]; le Quirinal, autrefois *Agonus*, était encore la cité distincte ou plutôt le camp des Sabins de Cures depuis le temps de Tatius, et Servius Tullius devait le comprendre dans l'enceinte de Rome[7]; OEnotria[8], petit bourg antique assis sur le sol romain, mais dont la position exacte est indéterminée, devait déjà s'être confondu avec la ville de Tarquin, et si l'on s'étonne de voir tant de lieux différents tellement rapprochés en un petit espace, on n'a qu'à se rappeler qu'aujourd'hui même, dans la région longtemps habitée par les Sicules, sur les frontières des États romains

[1] Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 7.

[2] *Vide supra*, p. 337.

[3] Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8.

[4] Jul. Capitol. *in Pertinac.*, c. XI.

[5] Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8.

[6] Tit.-Liv., lib. I, c. 33.

[7] Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8. — Tit.-Liv., lib. I, c. 44. — Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. II, c. 70.

[8] *Vide supra*, p. 348.

et du royaume de Naples, au sud-ouest d'Aquila, les hauteurs et les vallées offrent, sur une surface d'environ sept fois la superficie de la ville voisine des villages contigus, au nombre de vingt-huit [1], et sur la rive gauche de l'Aterno quatorze villages, sur une longueur de trois milles et sur une largeur d'un mille et demi [2].

Il est donc bien certain que Tarquin l'Ancien, dont le palais était à la porte *Mugonia* ou *Mugionis*, au pied du Palatin (Solin, c. 1), accomplit, avec l'assistance des augures, l'extension de Rome en reculant le *pomœrium* jusqu'à la limite du mont Tarpéien, occupé, comme le Quirinal, par les Sabins (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. II, c. 50). Cette limite était marquée par le Sacellum de Terminus, qui, avec Juventas, refusa, disait-on, de se déplacer devant Jupiter lui-même, de sorte que le temple de ce dieu suprême contint les autels des deux divinités récalcitrantes (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. III, c. 69).

Ce fut probablement à cette occasion que, pour consacrer le souvenir de la ville antique ainsi accrue et pour le faire subsister encore après que son nom même aurait disparu, on frappa, par quelque motif religieux, une monnaie rappelant à la fois Valentia, les traditions d'Énée et des Latins, et les caractères de prédestination du célèbre augure Attius Navius.

Ajoutons à ces considérations sur la monnaie de Valentia qu'elle ne put être frappée avant Tarquin l'Ancien, puisque

[1] Les principaux sont Poggio Santa Maria, Lucoli, Torninparte. C'est dans le groupe de villages voisin appelé Casali di Cicolano que l'architecte Simelli, délégué par l'Académie des inscriptions, reconnut en 1810 de nombreux vestiges de villes et de monuments pélasgiques ou aborigènes. Voy. Petit Radel, *Annales de l'Institut archéologique*, t. VI, 1834, p. 357.

[2] Les principaux sont Barete, Pizzoli, S. Vetturino; entre ces deux derniers est un amphithéâtre ruiné.

Varron, si diligent pour rechercher ce qui concernait les origines de Rome, affirme, avec toute vraisemblance, que pendant cent soixante-dix ans, les Romains n'eurent aucuns simulacres des Dieux (Varr. *ap.* Aug., *De Civit. Dei*, lib. IV, c. 31), et la coïncidence de cette date avec le règne de Tarquin[1] ne permet pas de supposer qu'auparavant il existât de sculpture ni de glyptique dans un pays où les Dieux mêmes n'avaient pas de statues, puisque tous les peuples ont commencé par consacrer l'art de la plastique à leurs divinités protectrices. Démarate, père de Tarquin l'Ancien, paraît avoir introduit l'art de la statuaire en Étrurie, en y amenant les sculpteurs Euchir et Eugramme, dont les noms significatifs expriment que l'un modelait et l'autre peignait les statues. Pline, qui nous transmet cette tradition (lib. XXXV, c. 43), semble ici plus d'accord avec la vérité que dans le passage où il veut reculer jusqu'au temps d'Évandre et de Numa la fabrication des statues d'Hercule triomphal et de Janus (lib. XXXIV, c. 16). La monnaie de Valentia put encore être frappée par Tarquin l'Ancien sous l'influence des conseils de Servius Tullius, auquel nous attribuons la pièce suivante, dont la fabrication, le poids et les types la rapprochent évidemment de la première, et appartiennent à la même époque.

Nous devons à l'empereur Claude, ardent investigateur de l'archéologie romaine, le document le plus authentique et le plus vraisemblable sur Servius Tullius. Les tables antiques de bronze trouvées à Lyon et conservées dans le Musée de cette ville, contiennent un long fragment du

[1] Les chronologistes modernes font monter Tarquin sur le trône en 175 de Rome; cet événement eut lieu selon Caton en 138, selon Varron en 140. La chronologie de Tite-Live, déduite des années de chaque règne depuis Romulus, fait commencer celui de Tarquin l'Ancien en 174.

discours de Claude au Sénat pour y faire recevoir des Gaulois d'origine, et l'orateur cite à l'appui de sa proposition les faits de l'ancienne histoire de Rome, constatant que les Romains admirent les étrangers à la dignité royale et à celle de sénateurs. Il remonte jusqu'à Numa, Ancus Marcius, Tarquin l'Ancien, et ajoute : « Servius Tullius, né, » selon nos traditions, de la captive Ocrisia, fut, selon les » Étrusques, le plus fidèle compagnon de Cœlius Vibenna, » dont il partagea la fortune dans toutes ses vicissitudes ; » chassé de l'Étrurie, il vint avec les débris de l'armée de » Cœlius s'établir sur la montagne qui reçut le nom de ce » chef : Servius lui-même, qui s'appelait en étrusque » *Mastarna*, changea de nom et prit celui que nous avons » dit et sous lequel il régna, au grand avantage de la chose » publique » (Claud. imp. *Orat. ad Senat.* ex tab. ær. Lugd. *ap.* Spon., *Recherches des antiquités et curiosités de Lyon*, p. 170 et 171).

Tacite, qui accepte cette tradition en analysant le discours de Claude, la confirme en disant que le mont *Querquetulanus* reçut le nom de Cœlius Vibenna, chef d'une *gens* étrusque, qui avait été appelé avec les siens comme auxiliaire, et s'établit sur cette hauteur du temps de Tarquin l'Ancien ou de quelque autre roi. Ces forces nombreuses, ajoute l'historien, occupèrent jusqu'aux lieux planes voisins du forum, et c'est de là que le *Vicus Tuscus* a pris son nom (Tacit., *Annal.*, lib. IV, c. 65 [1]).

Tarquin l'Ancien n'était pas le premier roi de Rome qui appelât ainsi des auxiliaires étrangers pour protéger Rome, sans doute pendant ses guerres ; car Varron nous apprend

[1] Il faudrait un traité spécial pour exposer tous les récits divergents sur l'origine de Servius Tullius et sur Cœlius Vibenna ; nous ne donnons ici que les documents qui paraissent les plus importants pour une saine critique.

que, durant le siége de Veïes, Tullus Hostilius avait fait venir une garnison de Tusculum, sous le commandement d'Opita Oppius, et l'avait placée sur la hauteur qui fut ensuite appelée *Mons Oppius;* une autre hauteur, servant de poste avancé, était occupée par Lævus Cispius d'Anagnia, du côté des Esquilies (Varr., *Rer. hum.*, lib. VIII, *ap.* Fest. *sub verbo* Septimontium).

Claude disait avec raison que le règne de Servius Tullius fut le plus profitable à la chose publique romaine. Ce prince travailla, en effet, sans relâche et avec ardeur à l'agrandissement du territoire et aux institutions civiles de Rome. Il fit défricher les Esquilies, où il construisit son palais (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8. — Tit.-Liv., lib. I, c. 44). Il continua les travaux du Capitole avec l'aide de ses alliés (Tacit., *Hist.*, lib. III, c. 72), les ajouta à l'enceinte de la ville avec le Quirinal et le Viminal, recula le *pomœrium* (Tit.-Liv., lib. I, c. 44), et, par la fondation du temple de Diane sur l'Aventin, à l'imitation de celui d'Éphèse, fit de Rome la métropole de la ligue latine (Tit.-Liv., lib. I, c. 45). Il partagea le peuple en quatre tribus urbaines : Suburane, Esquiline, Palatine et Colline (Paul. *sub. verb.* Urbanas), et les trois anciennes tribus nommées Ramnes, Titienses, Luceres, disparurent probablement dans ce classement nouveau. Ce ne put être sans le consentement des augures, qui s'y étaient opposés sous le règne de Tarquin l'Ancien.

Pour ne pas trop nous écarter de notre sujet, nous dirons seulement qu'au nombre des institutions de Servius Tullius et qui avaient pour but principal de lui concilier la faveur populaire contre l'influence de l'ancien Sénat, on doit compter d'abord l'introduction du *nummus* d'argent dont nous avons déjà parlé en détail, et ensuite celle de la mon-

naie de cuivre inventée, à ce qu'il semble, dans le but d'exonérer les débiteurs, ce qui permit au roi de dissoudre l'*æs alienum*, comme on le nomma par la suite, opération financière qui fut depuis souvent renouvelée sous la République par des atténuations successives dans le poids de l'as de cuivre, auquel sa valeur nominale était conservée.

Le nom de Tullius attaché au premier *nummus* d'argent prouve, comme nous le disions plus haut, que si celui de Valentia fut frappé sous Tarquin, Servius Tullius y contribua efficacement, et il dut en continuer l'émission, puisque ce nummus lui fut nominativement attribué.

Si nous examinons les types de la pièce que nous croyons frappée par Servius Tullius, nous voyons au droit la légende POMA écrite en caractères grecs archaïques, comme le prouvent la forme du *rho* de chaque côté, et, au droit, le *mu* avec son dernier jambage raccourci. Le nom de *Roma* remplace ici celui de *Valentia*, et cela dans un espace de temps si rapproché, que ni le poids ni le travail n'offrent de différence appréciable.

Varron, si souvent téméraire dans ses étymologies, dit formellement, mais en exprimant deux fois ses doutes à ce sujet, que le nom de Roma est dérivé de celui de Romulus (*De ling. lat.*, lib. VII, c. 7, et lib. VII, c. 41: lib. VIII, c. 35). Nous avons cité la tradition bien plus vraisemblable qui attribue ce nom nouveau à une traduction grecque de Valentia, l'ancien nom de la ville Aborigène-Pélasgique ou Sicule. Une autre origine du nom de Roma paraît se cacher sous celui de *Rumon*, nom du Tibre à une époque très-reculée, et que Virgile nous a conservé dans un vers de son *Énéide* (Virgil., *Æneid.*, lib. VIII, v. 90, et Serv. *ad loc.* — Cf. Serv. *ad Æneid.*, lib. VIII, v. 62). On sait que la plupart des anciennes villes grecques de l'Italie et de la Sicile

prirent le nom des fleuves sur le bord desquels elles furent bâties, comme Taras, Siris, Sybaris, Laüs, Selinus, Acragas, Gelas, Himera : Rome prit donc le nom de son fleuve, comme celui-ci l'avait donné au figuier Ruminal (Serv. *ad Æneid.*, lib. VIII, v. 90), et probablement à Remus et Romulus eux-mêmes, enfants protégés du dieu qui les avait déposés sains et saufs sur ses rives, au lieu de les engloutir dans ses eaux. La porte *Romanula*, une des trois qui fermaient l'ancienne ville de Romulus sur le Palatin (Plin., lib. III, c. 9, 13 [1]), dérivait probablement son nom de la même origine. Elle était située au bord du Tibre et du Vélabre. *Præterea intra muros video portas dici : in Palatio, Mucionis a mugitu, quod ea pecus in Bucitatum antiquum oppidum exigebant. Alteram, Romanulam, quæ est dicta ab Roma, quæ habet gradus in navalia ad Volupiæ Sacellum. Tertia est Janualis*, etc. (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 34). *Uterque locus* (*Velabrum et Sepulcrum Accæ*) *extra urbem antiquam fuit, non longe a porta Romanula, de qua in priore libro dixi* (Varr., *De ling. lat.*, lib. V, c. 3).

Au milieu de la légende et la partageant en deux, notre nummus (pl. XIV, n° 2) présente une massue qui repose, comme nous l'avons décrite, sur des objets de forme indécise et ondulée, semblables à des entrailles de victimes.

Une tradition religieuse des Romains vient à notre aide pour expliquer ce type singulier. Solin rapporte qu'après avoir tué Cacus pour lui avoir dérobé quelques-uns des bœufs de son troupeau, Hercule, instruit par Carmenta,

[1] Ces portes étaient : *Porta Mucionis*, jusqu'à laquelle reculèrent les Romains repoussés de l'attaque du Capitole par les Sabins (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. II, c. 50) ; *Porta Romana*, bâtie par Romulus (Fest., *sub. verb.* Romanam), et, vraisemblablement, *Porta Romanula*, qui était nécessaire pour aller du alatin au Tibre.

mère d'Évandre, que l'immortalité lui était réservée, érigea, pour le culte de sa propre divinité, un autel nommé depuis *Ara maxima.* Le héros construisit en même temps une enceinte où des bœufs furent immolés selon le rite dont il instruisit les Potitii. Ce Sacellum d'Hercule existait encore du temps de Solin dans le forum Boarium, et un prodige perpétuel y attestait le festin donné par le héros ainsi que la majesté du lieu. On disait que, durant la distribution des entrailles des victimes, *visceratio*, faite aux assistants, Hercule avait invoqué le dieu Myiagrus [1], en déposant sa massue à la porte de l'enceinte sacrée, et que depuis lors, ni les chiens ni les mouches n'osaient pénétrer dans le Sacellum (Solin, c. 1, init).

Personne n'ignore quelle place tient dans l'histoire primitive de Rome le passage d'Hercule en Italie, et son séjour aux bords du Tibre. Sans doute un voile épais de mythologie y couvre une réalité difficile à démêler; mais l'antiquité du culte d'Hercule à Rome, demontrée par les rites grecs pratiqués devant l'Ara maxima, par le tombeau d'un de ses compagnons sur la via Salaria (Suet. *in Vesp.*, c. 12), est confirmée par le fait historique de sa statue en terre cuite, commandée par Tarquin l'Ancien à un sculpteur étrusque de Fregellæ en même temps que celle de Jupiter pour le Capitole, et qui existait encore du temps de Pline (Plin., lib. XXXV, c. 44).

Nous avons donné plus haut un passage de Varron constatant que jusqu'au règne de Tarquin l'Ancien, les Romains

[1] Les imprimés portent Myagrius; mais Saumaise remarque avec raison que ce ne peut être un texte correct, puisque Myagrius veut dire le chasseur de rats. Il ajoute que les plus anciens et les meilleurs manuscrits portent Migaranus pour Myiagrus, dieu de l'Élide, qui chassait les mouches aux sacrifices d'Olympie. — Cf. Plin., lib. X, c. 40, ancien chap. 28.

n'eurent pas de simulacres des Dieux. Justin montre que dans cette haute antiquité antérieure à Démarate, les statues des Dieux n'étaient autre chose que des hastes (Just., lib. XLIII, c. 3). Mars était adoré sous la forme d'une lance (Varr. *ap.* Clem. Alex., *Protrept.*, p. 13, 43, ed. Sylburg). Les images des Pénates étaient de simples caducées de fer et de bronze (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 58). Festus nous apprend que l'on appelait autrefois *delubrum* un bâton écorcé que l'on vénérait comme un dieu, *Fustem delibratum, hoc est decorticatum, quem venerabantur pro Deo* (Fest. *sub verb.* delubrum), et Servius, en répétant cette définition, empruntée à quelque ancien auteur, dit : *Aut certe ligneum simulacrum delubrum dicimus, a libro, hoc est raso ligno factum, quod græce* ξόανον *dicitur* (Serv. *ad Æneid.*, lib. IV, v. 56).

Une autre chose digne de remarque est que Romulus se servit d'une massue pour inaugurer sa ville. On lit, en effet, dans le *calendrier Prænestin* de Verrius Flaccus au 23 de mars :

« .... Marti hic dies appellatur. Ita quod || in atrio sutorio tubilustrantur qui || bus in sacris utuntur. Lutatius || quidem clavam eam ait esse in ruina Pala(tii) incensi || a Gallis repertam, qua Romulus urbem || inauguraverit (Orell., *Inscr. lat. select.*, t. II, p. 386).

Cette *clava* de Romulus, échappée, selon Lutatius, à l'incendie du Palatin lorsque Rome fut prise par les Gaulois, n'était autre que le lituus à forme recourbée à l'usage des augures. Cicéron le dit formellement en ces termes : « D'où » vous est venu le lituus, votre insigne le plus célèbre de » la dignité d'augure? De celui dont Romulus fit usage » pour partager les régions quand il fonda sa ville. Ce » lituus de Romulus (petit bâton courbe et légèrement fléchi

» à son sommet, semblable pour sa forme au lituus des » trompettes, ce qui lui a valu son nom) avait été enterré » dans la curie des Saliens, sur le Palatium, et après l'in- » cendie de l'édifice où il était gardé, y fut retrouvé intact » (Cic., *De Divin.*, lib. I, c. 17).

N'est-il pas remarquable, toutefois, que Lutatius, cité dans le calendrier Prænestin comme une autorité historique, ait substitué au mot *lituus*, consacré par l'usage religieux, celui de *clava*, massue? et ne voit-on pas un rapprochement à faire entre cette massue de Romulus et celle d'Hercule Recaranus[1] sur notre médaille, comme entre celle-ci et la massue qui paraît au revers des tétradrachmes de Philippe V, roi de Macédoine, descendu de Caranus? La massue n'est-elle pas ici le signe de la dédicace de cette partie de Rome où étaient le forum Boarium, l'Ara maxima et le Sacellum d'Hercule, qui se joignit, sous Tarquin l'Ancien ou au moins sous Servius Tullius, à la région du Forum et du Capitole lorsque l'on recula le *pomœrium?* La création du *Vicus Tuscus*, comprenant la statue de Vertumnus, est la preuve qu'alors des assainissements suffisants avaient détourné les eaux du Tibre et fait en grande partie disparaître le Vélabre, mais pas assez, cependant, pour qu'on ne payât pas un quadrans pour le traverser lorsque Servius Tullius eut institué la monnaie de cuivre.

Il semble donc bien certain que, dans les traditions antiques, les idées de *clava* et de *lituus* se confondaient ou s'associaient pour les augures, et que le droit de notre *nummus* avait rapport à la fois à la tradition d'Hercule et à la dédicace de Rome alors étendue à des limites qu'elle

[1] C'est ainsi que le nommait Cassius Hemina, qui était consul en 608 de Rome. Aurelius Victor, *Origin. gent. Rom.*, cap. 6.

ne franchit pas de longtemps. Au revers de cette médaille on retrouve la truie albaine se reposant et allaitant ses petits sous un ilex du rivage,

Littoreis ingens inventa sub ilicibus sus,
Triginta capitum fœtus enixa, jacebit,
Alba, solo recubans, albi circum ubera nati.
(Virg., *Æneid.*, lib. VIII, v. 43 et sq.)

Ce type a été reproduit exactement sur un moyen bronze d'Antonin le Pieux, où l'on voit, au revers de l'effigie de ce prince, la truie allaitant ses petits, assise à droite sous un arbre qui croît derrière elle et l'abrite de ses rameaux étendus horizontalement; deux des petits sont placés en avant de leur mère; à l'exergue, SC.; autour, IMPERATOR II (pl. XIV, n° 5).

A ce que nous avons déjà dit au sujet de ce type de la truie, nous ajouterons seulement que les jeunes pourceaux étaient autrefois nommés *faustuli* (Paul. *sub verb.* Faustulum) comme le père nourricier de Romulus, et Faustulus lui-même était chargé spécialement des troupeaux de la race porcine appartenant au roi Amulius (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 79). Mais la légende à l'exergue mérite toute notre attention. On y lit distinctement KVPI. C'est évidemment le nom de *Cures*, et il est difficile d'admettre que, sous Servius Tullius, il y ait eu une confédération nouvelle ou particulière entre Rome et cette ville des Sabins. Il est certain que les Romains reçurent des Sabins la plupart de leurs rites religieux dès l'époque de Tatius; Numa, venu de Cures, affermit et développa le culte des Dieux chez le peuple qui l'avait élu; mais, depuis son règne, des hostilités fréquentes avec les Sabins avaient affaibli les liens d'amitié entre ce pays et Rome. Tarquin l'Ancien avait soutenu une guerre longue et difficile contre les Sabins et leurs

alliés les Étrusques. Il semble donc plus probable que la légende KVPI du revers se lie à celle du droit pour former ensemble ROMA CVRI (TIVM), KVPI se rapportant aux Sabins de Cures établis sur le Quirinal, qui faisaient partie de la nation romaine des Quirites, *populus romanus Quiritium*, depuis Tatius, mais dont la situation isolée sur un point élevé cessa lorsque Servius Tullius comprit les Esquilies, le Viminal et le Quirinal dans l'enceinte de Rome et institua la tribu Colline [1].

Serait-il téméraire de penser que les Sabins de Cures, les premiers qui firent alliance avec les Romains par le sacrifice d'un pourceau, furent représentés symboliquement par ces animaux, puisque, d'une part, on croyait que Romulus s'appelait Quirinus, parce que chez les Grecs κοίρανος signifiait roi (Serv. *ad* Virgil., *Æneid.*, lib. I, v. 292), et que, de l'autre, χοῖρος signifie pourceau? Une pareille confusion n'était pas étrange chez les anciens Romains, qui avaient oublié ou savaient encore mal la langue grecque. Cicéron nous en révèle une encore plus étrange au sujet des *suculæ*, pléiades dont les Romains dérivaient le nom de ὗς, pourceau, au lieu de ὕειν, pleuvoir (Cic., *De Nat. Deor.*, lib. II, c. 43).

Servius Tullius, contemporain de Solon (Cic., *in Brut.*, c. 10), put être informé des mesures et des réformes financières de ce législateur ayant pour objet de régler la monnaie d'argent et d'éteindre les dettes du peuple, et les dépassa de beaucoup en instituant la monnaie de cuivre que les Grecs n'adoptèrent pas avant le siècle de Périclès. Toutefois, la drachme attique n'a pas de rapports définis avec le *nummus* de Servius Tullius dont le poids se rattache au

[1] *Vide supra*, p. 358.

système des monnaies anciennes de l'Eubée [1], de Cumes et de Neapolis, colonies euboïques en Campanie [2], et aussi, directement, à celui de la monnaie de Sergentium [3], d'Himera [4], de Zancle [5], de Naxus [6], de Rhegium [7], et, particulièrement à deux pièces frappées dans le voisinage de Rome à une époque certainement très-voisine de l'émission du nummus Tullianus.

La première a été attribuée par M. Capranesi et par moi à Fæsulæ. Notre opinion a été contestée. Peut-être la pièce que nous allons décrire de nouveau serait-elle plutôt de Veii lorsque, sous les rois, cette ville fut tributaire des Romains. Dans ce cas, la légende serait latine et non pas étrusque.

Gorgone vêtue d'une robe plissée à larges manches, volant à gauche, la tête de face et tenant un serpent de chaque main.

℞. ⊙ ⋸ / ⎸ ⋊ Roue de forme très-ancienne avec deux rais seulement; les autres remplacés par deux segments de cercle. Cet appareil, par sa construction, pourrait être autre chose

[1] Hunter, n° 1, 11gr,73 archaïque ; n° 2, 5gr,41 ; n° 5, 5gr,55. — Carystus d'Eubée, belle fabrique, par conséquent poids un peu affaibli, 7gr,73. Cabinet des médailles à Paris.

[2] Varient pour les anciens types entre 7gr,70 et 7gr,30.

[3] 7gr,95, de ma collection. Voir plus haut, p. 348, note 2.—Cf. Chios, 7gr,90, *ibid.*

[4] Les plus archaïques, 5gr,70 ou 5gr,85.

[5] Zancle, petit module, 0gr,75, libella? Zancle, drachme 1/2, 5gr,60, de ma collection.— Autre de Zancle, didrachme, 7gr,50, de ma collection.

[6] Naxus, pièce d'un très-beau travail archaïque, avec la grappe de raisin au revers de la tête de Bacchus, drachme 1/2, 5gr,76, de la collection Thomas, n° 368, achetée comme très-authentique par M. Rollin père, malgré les doutes de M. Burgon, l'auteur du catalogue.

[7] Tête de lion de face. ℞. Tête de génisse de profil. — Archaïque, 5gr,78.

encore qu'une roue. — Æ. Fabrique ancienne. 11gr,125. Musée Britannique (pl. XV, n° 4). La même au musée Kircher. La même sans inscription dans ma collection : 11gr,30.

Ce qui me fait attribuer cette pièce à Veii, c'est d'abord sa légende boustrophedon, comme celle de Valentia, et où il me semble devoir lire OEFI; l'O a un point au milieu comme celui de Valentia. En second lieu, l'allusion du type au nom de la ville, puisque nous lisons dans Festus que Veia ou Veha, chez les Osques, signifiait une charrette, *plaustrum*, (Fest. *sub. verb.* Veia ou Veha). Au lieu d'Osques, il faut lire ici Étrusques, puisque Varron dit : *A quo rustici etiam nunc quoque viam, Veham appellant, propter vecturas : et vellam, non villam, quo vehunt et unde vehunt* (*De re rustic.*, lib. I, c. 2.). Quelle que soit d'ailleurs la valeur de cette conjecture, la monnaie que nous venons de décrire est très-archaïque, moins cependant que le nummus Tullianus, et s'accorde pour son poids avec lui.

Il en est de même des médailles suivantes attribuées à Populonia, mais qui pourraient être de Tarquinii ou de quelque autre ville opulente de la ligue étrusque.

Tête barbue couronnée de laurier à droite.

℞. Sans légende et sans type. — Æ. Fabrique archaïque. Belle conservation; 11gr,40. Cabinet des médailles (pl. XV, n° 2).

Tête barbue ceinte d'un lien à gauche; derrière, ∧.

℞. Sans légende et sans type. — Æ. Fabrique archaïque. Belle conservation; 11gr,13. Du Cabinet des médailles (pl. XV, n° 3).

Deux pièces attribuées aussi par analogie à Populonia se rattachent au même système monétaire. L'une, qui pourrait appartenir à Volsinii à cause du verrat, animal qui re-

tourne la terre (cf. les deniers de la famille Volteia au type du sanglier). Verrat à droite marchant sur des monticules. — ℞. Sans légende et sans type. — Æ. Fabrique archaïque. Très-belle conservation; 15gr,643. Du Cabinet des médailles. L'autre qui paraît, selon toute vraisemblance, avoir été frappée à Perusia, où fut trouvé la fameuse chimère de bronze conservée au Musée des Offices, à Florence. Chimère à gauche paraissant dévorer une proie, sa queue terminée par une tête de serpent barbue et crêtée. ℞. Sans légende et sans type. — Æ. Fabrique archaïque. Très-belle conservation; 16gr,327. Collection du général Fox.

Toutes ces pièces concordent dans le système de l'ancienne drachme euboïque de 3gr,975 qui donnerait :

1 drachme 1/2.	5,9625.
2 drachmes.	7,9500.
3 drachmes.	11, 925.
4 drachmes.	15, 900.

La décroissance de cette drachme euboïque fut très-lente, puisqu'à l'époque du travail le plus perfectionné et touchant presque à la décadence, la drachme d'or de Carystus pèse encore, fleur de coin, 3gr,20 dans ma collection.

Ce poids euboïque est le même que le poids crétois introduit probablement en Sicile et en Italie par les colons de l'Eubée, par les émigrations chalcidiques et par les rapports que ces pays conservèrent avec la Crète depuis la thalassocratie de Minos II.

L'introduction de la monnaie de cuivre à Rome ne put avoir lieu sous Servius Tullius que longtemps après la mise en circulation de sa monnaie d'argent. Il est difficile de comprendre comment put naître la pensée d'employer un métal aussi commun et aussi altérable que le cuivre pour

signe de l'échange des denrées. Toutefois, on croit positif que Rome en donna le premier exemple. La richesse des mines de cuivre de l'Étrurie rendait la fabrication de l'*æs grave* presque nécessaire pour dispenser de peser fréquemment ce métal si employé dans les arts et l'industrie d'alors.

Si nous avons la preuve que les Romains eurent une monnaie d'argent qui leur était propre du temps des rois, il est également certain que l'usage en fut supprimé dès les premiers temps de la république, et ne fut repris que deux siècles plus tard. On reconnaît là une réforme somptuaire, imitation modérée de celle des Lacédémoniens, pour empêcher l'amour des richesses d'éteindre chez les citoyens celui de la patrie.

Duc de Luynes.

MÉDAILLES BARONALES INÉDITES.

Deuxième article. — Voyez p. 186.

---

7. — Esterling d'Édouard Ier, comte de Bar. (1302 - 1337.)

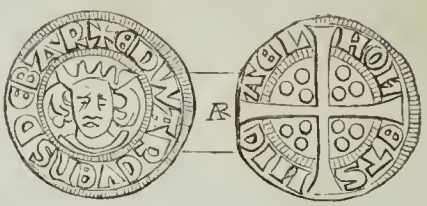

EDVVAR.CVENS.DE.BAR. Tête couronnée de face.

℟. MONET.S.MICAEL. Croix traversant la légende et cantonnée de douze besants.

Cette pièce intéressante, dont je dois la communication à M. A. Billard, avocat à Brest, vient combler une lacune qui était signalée par M. de Saulcy dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*. Je ne puis mieux faire que de rappeler ici ce que disait alors le savant académicien.

« Il me reste maintenant à mentionner une très-rare monnaie du comte Édouard, que je n'ai malheureusement jamais vue, mais dont l'existence m'a été révélée par la correspondance du général Ainsworth (Ainslie), l'auteur des recherches sur la numismatique anglo-française, avec le

baron Marchant. Voici ce que je trouve dans une lettre du premier, datée du 30 août 1828 : « J'ai les portraits » gravés de quarante esterlings contrefaits ou faits à » l'instar des vrais esterlings d'Angleterre et d'Écosse; celui » d'Édouard, comte de Bar, n'y paraissant pas, je le crois » inédit. »

» Un peu plus tard, le 27 octobre 1828, le général Ainslie écrivait encore au baron Marchant : « J'écrirai » à Londres afin que l'on tâche de trouver pour vous un » Édouard, comte de Bar; il n'est pas impossible que l'on » ne le rencontre parmi nos esterlings des Édouards, aux- » quels cette petite monnaie ressemble exactement. »

» Très-certainement ce fut à l'époque où le duc de Lorraine Ferry IV imitait les esterlings anglais, que le comte de Bar eut l'idée de copier la même monnaie, et Ferry IV ayant régné de 1312 à 1328, c'est incontestablement au comte Édouard Ier, qui a régné de 1302 à 1337, qu'appartient le rare esterling désigné dans les deux lettres du général Ainsworth. Je regrette bien vivement de ne pouvoir publier la figure de ce précieux petit monument. »

Monnaie de Damiette en 1219.

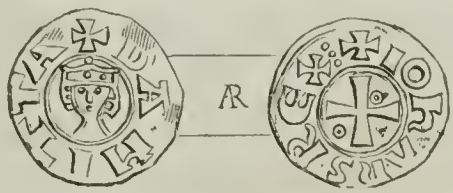

+ IOHANS. REX : Croix cantonnée d'un annelet au second et troisième canton.

℟. + DAMITTA. Tête de face du roi, couronné.

Voici une nouvelle pièce qui vient s'ajouter aux monnaies des croisades si savamment étudiées par M. de Saulcy. Je dois la communication de ce précieux denier de Jean de Brienne à l'obligeance de MM. les conservateurs du Cabinet impérial des médailles; on les trouve toujours disposés à aider de leurs avis et de leurs connaissances ceux qui viennent consulter les riches suites auxquelles ils sont préposés. Une monnaie semblable existe, à Athènes, dans la collection de M. Paul Lampros.

Ce denier est un souvenir de la sixième croisade, dont les suites furent si désastreuses pour les armées chrétiennes. Les hommes, comme les nations, revêtus d'une mission providentielle, voient leurs efforts tourner contre eux-mêmes, lorsqu'ils s'écartent du but qu'ils doivent atteindre. Les croisades étaient toujours victorieuses lorsqu'il s'agissait de délivrer Jérusalem et le tombeau du Christ : ce n'était plus qu'une suite de revers lorsque l'on entreprenait la conquête de l'Égypte dans un but plus politique que religieux.

L'événement important de la sixième croisade fut le siége et la prise de Damiette. Dès le mois d'octobre 1219, le roi de Jérusalem était sous ses murs, et pendant longtemps il vit ses efforts échouer devant la ténacité des assiégés. Plusieurs assauts furent malheureux ou inutiles; le roi lui-même faillit périr brûlé par le feu grégeois. En novembre, la ville rendue presque déserte par les maladies contagieuses et la famine, fut occupée par les croisés sans capitulation, sans assaut et sans pillage : l'armée chrétienne entra dans une sorte de nécropole.

Damiette, prise ainsi, fut donnée à perpétuité à Jean de Brienne comme souveraineté: chaque nation qui avait

fourni un contingent à l'armée eut une des tours de la ville ; évidemment c'est à ce moment que le denier du Cabinet des médailles, qui fait l'objet de cette étude, dut être frappé par le roi de Jérusalem ; cette monnaie restera sans doute très-rare, car il ne put guère en être forgé que pendant quelques mois.

En effet, pendant que l'armée assiégeait Damiette, un personnage singulier était arrivé au camp, envoyé par le pape, heureux peut-être d'éloigner de lui un prélat qui lui tenait tête en plein conclave. Ce personnage était Pélage, cardinal et évêque d'Albano, homme dominant, impérieux, et qui semblait être là pour faire contraste avec l'humilité apostolique de saint François d'Assise dont la belle figure paraît un instant dans cette croisade.

Le cardinal d'Albano prétendait commander l'armée, diriger l'expédition ; lorsque Damiette fut prise, il devint tellement impérieux que le roi de Jérusalem quitta son nouveau fief sous prétexte d'aller recueillir la succession de son beau-père, le roi d'Arménie. Il partit « mult dolent de ce que le cardinal faisoit, » ajoute le continuateur de Guillaume de Tyr. La querelle entre le prélat et le roi était arrivée au point que le premier excommuniait tous les partisans de Jean de Brienne, même ceux qui tenaient les maisons appartenant à celui-ci. Le roi Jean quitta Damiette à la fin de 1220.

Depuis cette époque, il n'y eut plus d'autorité sérieuse ; le cardinal d'Albano y était, de fait, le seul maître. Nous le voyons clairement pour ce qui arriva à la fin de juin 1221.

Le cardinal voulait continuer la conquête de l'Égypte et marcher sur le Caire ; il eut le clergé pour lui ; mais la noblesse ne voulut pas accepter son commandement : il lui

fallut donc rappeler le roi Jean. Celui-ci d'abord prétendit que l'on traitât avec lui, *que l'on reconnût sa suzeraineté* dans Damiette et dans le pays qu'il avait contribué à conquérir; voyant ensuite que l'expedition était engagée imprudemment, et déjà compromise, il oublia ses intérêts personnels, et, malgré lui, prit le commandement de l'armée.

Vers le 8 septembre suivant, les croisés, cernés de tous côtés par leurs ennemis, rendaient Damiette aux Sarrasins par capitulation; ils obtenaient en échange un morceau de la vraie croix que le soudan avait enlevé à Jérusalem, une trêve de huit années et la liberté des captifs.

A. DE BARTHÉLEMY.

MONNAIES INÉDITES DES COMTES DE TOULOUSE.

(Pl. XVI.)

La collection des monnaies du moyen âge de madame Soulages n'est pas très-considérable, et les toulousaines y sont en majorité. Mais ce qui la rend importante, c'est la rareté de certaines pièces.

En première ligne je mettrai une monnaie d'Omellas :

+RAIMVNDVS et dans le champ, ATO dans un cercle de grènetis.

℟. + OMELLADIS. et dans le champ, croix à branches égales (pl. XVI, n° 1).

Cette pièce est très-intéressante, 1° parce qu'elle nous fait connaître un atelier nouveau; 2° parce que Raimond Aton de Murviel qui l'a fait frapper était un seigneur bien secondaire qui vraisemblablement ne jouissait pas des droits régaliens, comme on va le voir.

Le château d'Omellas était une baronnie qui dépendait, en 1034, des vicomtes de Beziers. Plus tard il passe aux seigneurs de Montpellier, qui déclarent le tenir en fief des vicomtes de Beziers. En 1121 Guillaume V, seigneur de Montpellier, étant mort, le château d'Omellas devint le partage de son fils cadet, qui prit le nom de *Guillaume d'Omellas*, nom qu'il quitta en 1129 pour celui d'Orange,

dont il devint comte par son mariage avec Tiburge, fille unique de Raimbaud II, mort en Palestine. Guillaume Ier d'Orange mourut en 1156, laissant deux fils, Guillaume II et Raimond III, qui se partagèrent ses États, et deux filles, l'aînée, *Tiburge*, mariée à Bertrand de Baux, et la cadette, *Tiburgette*, mariée à Aymard de Murviel. Le château d'Omellas entra dans la part de Raimbaud III, qui l'engagea, en 1168, à son cousin Guillaume Ier de Montpellier pour 4,000 sols melgoriens. Il le retira ensuite pour l'engager, en 1171, à Aymar de Murviel, son beau-frère, pour 10,000 sols melgoriens. Raimbaud mourut deux ans après, laissant ses domaines d'Orange à sa sœur aînée, femme de Bertrand de Baux, et ses domaines de Montpellier à sa sœur cadette, femme d'Aymar de Murviel.

En 1187 Raimond Aton de Murviel, leur fils, qui jouissait du château d'Omellas, où il frappa la pièce qui nous occupe, déclare le tenir en fief de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier. Raimond Aton mourut en 1191, ne laissant que deux filles, très-riches. Guillaume VIII voulut marier l'aînée, qui s'appelait Tiburge, avec son fils Guillaume, qu'il avait eu de son deuxième mariage avec Agnès. Il fit constituer en dot à Tiburge de Murviel tous les domaines qui avaient appartenu aux seigneurs de Montpellier, et par conséquent le château d'Omellas. Mais ce mariage ne se fit point, et cependant Guillaume VIII retint la dot, et donna à Tiburge un dédommagement en argent.

En 1194, Guillaume VIII rend hommage au comte de Melgueil (alors Raimond V, comte de Toulouse) pour le château d'Omellas. A la mort de Guillaume VIII, ce château passe à Marie de Montpellier, qui, par son mariage, en 1204, le porta à Pierre, roi d'Aragon.

On voit par ce résumé historique quelle position infé-

rieure tenait Raimond Aton de Murviel dans la hiérarchie féodale; cependant il frappe monnaie. Est-ce comme héritier des comtes d'Orange? Non, ce sont les Baux qui les remplacent. Est-ce comme remplaçants des seigneurs de Montpellier? Non, ces seigneurs n'ont jamais eu un pareil droit. Est-ce une usurpation sur les comtes de Melgueil? on ne peut pas le dire. A cette époque le pape Innocent III avait saisi le comté de Melgueil sur Raimond V, comte de Toulouse; et il pourrait se faire que Raimond V et Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, qui se partageaient les revenus de la monnaie de Melgueil, aient consenti à ce qu'elle fût frappée à Omellas. C'est une recherche à faire dans l'intérêt de l'histoire monétaire des barons de France, recherche que je laisse à mes confrères.

En seconde ligne, je mettrai les monnaies toulousaines suivantes :

1° +VVILELMO. Croix à branches égales.

℟. +TOLOSA CIV, et dans le champ VGO (pl. XVI, n° 2).

Cette pièce, de Guillaume Taillefer, est différente de celle publiée par Duby (pl. CIV, n° 21), en ce qu'elle offre un double V. Puis le dessin de Duby ne donne aucune idée du style de la gravure, tandis que celui que je reproduis est exact.

2° PONCIO COMES, et dans le champ une croix chrismée, c'est-à-dire dont la portion supérieure est formée par un P grec. Les deux bras latéraux sont aussi surmontés, à leur extrémité, par deux besans.

℟. AIANRIGO, et dans le champ REX (pl. XVI, n° 3).

Le type de ce denier était déjà connu par les monnaies qui existent au Cabinet de la Bibliothèque impériale, et sur l'une desquelles on ne lit au revers que la légende incom-

plète AIANRGO. Le denier que je publie, tant par son style que par l'absence d'une croisette au commencement de la légende, constitue une variété nouvelle [1].

3° RAIMVNDVS, et dans le champ tête diadémée à droite, dans un cercle.

℟. +TOLOSA CIVI. Autre tête diadémée à droite, dans le champ (pl. XVI, n° 4).

4° +RAMON CO. Tête diadémée à droite, dans le champ.

℟. +TOLVSA CI, et dans le champ, autre tête diadémée à droite.

Cette dernière pièce a les rebords très-saillants et arrondis; on dirait un denier encastré dans une bague du même métal. Cette pièce est excessivement curieuse (pl. XVI, n° 5).

Le faire de ces deux pièces est on ne peut plus grossier. Il paraît que le comte de Toulouse Raimond de Saint-Gilles, qui les a frappées, aura voulu imiter les triens des rois wisigoths, ses prédécesseurs, et qu'à leur exemple il aura voulu représenter d'un côté sa tête, et de l'autre celle du roi de France, son suzerain. Mais cette imitation ne fut pas de longue durée, puisqu'il revint bientôt après au type carlovingien, qui était en usage partout ailleurs.

5° bERTRAND. COME, et dans le champ, croix à branches égales dans un cercle de grènetis.

℟. +TOLOSA CIVI, et dans le champ TOS, abrégé de *Tolosa*, ou peut-être VSO, dégénérescence de VGO, qu'on voit sur d'autres monnaies de Toulouse (pl. XVI, n° 6).

6° Grande croix dont les bras, se prolongeant jusqu'aux bords, partagent en quatre la légende BO, CO, MI, TO, entre deux cercles de grènetis.

[1] Voy. *Rev. num.*, 1858, p. 71.

℟. TOLOSA CIVI, dont les quatre premiers caractères sont disposés en ligne verticale (pl. XVI, n° 7).

Type très-curieux, dont *Bertrand*, comte de Toulouse, avait pris la disposition sur certaines monnaies des empereurs d'Orient, que les premiers croisés avaient apportées dans le pays. Quant à la grande croix du droit, elle est imitée de celle des monnaies des rois d'Aragon.

7° +ANFO ꝏ COHES. Croix à branches égales au centre.

℟. TOLOSA CIVI, en trois lignes (pl. XVI, n° 8).

Alfonse Jourdain avait, dans cette pièce, cherché à imiter la pièce ci-dessus de Bertrand, son prédécesseur immédiat, ou peut-être les deniers de Louis le Débonnaire, ce que, sans doute, il ne continua pas pour revenir aux types à la crosse, qui se voient sur des deniers très-communs aujourd'hui dans les collections.

Il y a aussi dans la collection de madame Soulages quelques variétés inédites, mais peu essentielles, de pièces de Toulouse, dont le type est déjà connu, comme, par exemple, un *Poncio Comes*, avec le revers VRBS TOLOSA; un *Alfonse Jourdain*, avec l'agneau pascal. Mais comme l'existence de ces variétés dépend du degré d'exactitude apporté par le dessinateur de Duby, je n'en parle pas. Il y aurait encore à signaler quelques variétés assez importantes, et même des pièces tout à fait inconnues, mais étrangères au Languedoc; et comme dans leur appréciation je pourrais me tromper, je laisse à d'autres le soin de les décrire.

GAYRAUD DE SAINT-BENOÎT.

MONNAIES DE JEAN GALÉAZ,

COMTE DE VERTUS EN CHAMPAGNE.

(Pl. XVII et XVIII.)

Dernièrement, en rendant compte du mémoire de M. P. Lampros relatif aux monnaies des grands maîtres de Rhodes, nous insistions sur l'intérêt que présente pour les antiquaires français une série numismatique où les noms de nos compatriotes se reproduisent si souvent; série qu'on ne peut, en quelque sorte, séparer de celle des princes croisés.

Nous signalerons aujourd'hui des monnaies frappées à l'étranger qui se rattachent très-directement à l'histoire d'une ville de Champagne et qui, néanmoins, sont demeurées, nous avons tout lieu de le croire, ignorées des numismatistes de cette ancienne province. La ville de Vertus, chef-lieu de la comté du même nom, ne paraît pas avoir eu d'atelier monétaire, les ravages de la guerre l'ont détruite à diverses reprises, et elle n'a plus d'autres monuments de son passé que les monnaies de Jean Galéaz Visconti. Ces pièces, très finement gravées, se font remarquer entre toutes celles que l'on rencontre dans l'Italie du Nord par le titre français de *comes Virtutum* placé d'une manière très-apparente et quelquefois même à l'exclusion du nom pro-

pre. Nous dirons tout à l'heure à quel motif on doit attribuer cette singularité.

Mais d'abord, nous devons consacrer quelques lignes à la ville champenoise.

Vertus, chef-lieu de canton du département de la Marne, est situé à 30 kilomètres au sud ouest de Châlons, dans cette grande plaine crayeuse qui s'étend d'Épernay à Vitry-le-François. On n'a pas de renseignements sur l'origine de cette ville; son territoire est plus anciennement connu. Dans une charte de Louis le Débonnaire et Lothaire, donnée vers 825, le *pagus Virtudensis* est mentionné, et nous apprenons par un capitulaire de Charles le Chauve que le *pagus Virtudisus* était compris dans la missie dont Hincmar, évêque de Reims, fut chargé en 853. On voit apparaître la *villa Virtudis* dans Frodoard et le *vicus Virtutis* dans Raoul Glaber. La vie de saint Arnoul, écrite au XIIe siècle, fournit l'indication d'un *castellum Tedbaldi comitis quod dicunt Virtutes*. Henri, le libéral comte de Champagne, a, en 1177 et 1179, daté des chartes de Vertus, *Virtutum;* c'est aussi l'orthographe adoptée par Aubry des Trois-Fontaines racontant comment, en 1230, le comte Philippe de Boulogne, à la tête d'autres seigneurs partisans du comte de Bar, incendia Épernay, Sézanne et Vertus. Quelques années plus tard (1239), à une lieue environ de cette dernière ville, le poëte Thibaut IV, comte de Champagne, faisait, en présence de toute sa cour, brûler vifs cent quatre-vingt-trois hérétiques albigeois. Le feu joue un grand rôle dans l'histoire de Vertus, qui déjà totalement incendié en 1167, fut encore livré aux flammes par le comte de Buckingham vers le milieu de l'année 1380 [1].

[1] Voy. *Art de vérifier les dates.* — *Histor. de France*, t. VI, p. 544; t. VIII, p. 156; t. X, 23; t. XIV, p. 57; t. XV, p. 338; t. XXI, 602. — P. Pithou, *Mem. des comtes héréd. de Champagne et Brie*, 1572, p. 46. — Marlot, *Hist*

Il serait difficile de concevoir une idée exacte de l'état dans lequel pouvait être Vertus en 1360, lorsque le dauphin Charles fit ériger cette ville en comté pour doter sa sœur Isabelle, alors âgée de douze ans. Il fallait payer la rançon du roi Jean, faire face aux dépenses de toute sorte que la France épuisée par d'interminables guerres était impuissante à couvrir ; Galéaz II, coseigneur de Milan, offrait 600,000 florins d'or en présent au roi pour se ménager l'honneur d'une alliance, et le prudent Charles obtint le consentement de son père. On avait d'abord assigné pour dot à Isabelle la ville de Sommières, en Languedoc [1], à laquelle on substitua presque aussitôt Vertus avec Rosnay et la Ferté-sur-Aube. Galéaz II n'était jamais venu dans notre pays et ne pouvait guère apprécier la valeur de la dotation, ou plutôt peu lui importait cette valeur ; ce qu'il lui fallait avant tout, c'était un titre français et une grande alliance pour son fils, âgé alors d'environ neuf ans. C'est ce jeune seigneur qui devint comte de Vertus du chef de sa femme. Quand Isabelle mourut, en 1372, Jean Galéaz avait environ vingt et un ans ; et il était encore veuf, en 1378, quand il succéda à son père dans la seigneurie de Milan, qu'il partageait avec son oncle Bernabo Visconti comme l'avait fait son prédécesseur. Il y avait alors un siècle que l'archevêque Otton Visconti, en s'emparant de la seigneurie temporelle, avait fondé la fortune de sa famille néanmoins souvent traversée. Galéaz II contracta la première alliance

de Reims. — Chalette, *Précis de stat. gén. du dep. de la Marne*, 1845, vol. II, p. 132, etc.

[1] Ce renseignement est consigné dans une requête du prince de Soubise, dont je dois la communication à la parfaite obligeance de M. Hatat, archiviste du département de la Marne. Il n'existe plus dans le dépôt confié à ses soins aucune pièce émanant du comte de Vertus.

considérable, épousant, en 1350, Blanche de Savoie, sœur du célèbre *comte verd* et mère de notre Jean Galéaz. Celui-ci, devenu gendre du roi de France, tint à rappeler sans cesse une circonstance si importante pour lui, et il ne se nomma plus que le *comte de Vertus*. Sur neuf des monnaies dont nous donnons plus loin la description (nos 1 à 6, 12 à 14), ce titre remplace les noms de Jean Galéaz. C'est une particularité bien curieuse assurément; mais on comprend que le seigneur de Milan se montrât soigneux de constater l'heureuse aventure grâce à laquelle il se trouvait beau-frère de Charles V, roi de France, de Louis d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples, de Jean, duc de Berri, de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, de Jeanne, reine de Navarre et comtesse d'Évreux, de Marie, duchesse de Bar. Dans les longues négociations qui eurent lieu entre Charles VI et le pape Clément VII, pendant les années 1393 et 1394, au sujet de l'investiture du royaume de Sicile que le roi demandait pour son frère le duc d'Orléans, il est très-fréquemment question du *comte de Vertus*, et ce prince n'est jamais désigné par son nom propre. De graves écrivains ont avancé que Jean Galéaz avait quitté le titre de comte de Vertus à la mort de son père, ou lorsqu'il fut seul seigneur de Milan après la ruine de Bernabo, ou enfin lorsqu'il devint duc; les chartes au besoin prouveraient le contraire, mais les monnaies suffisent pour le démontrer. Jean Galéaz fit plus: lorsqu'en 1380, il épousa sa cousine Catherine, septième fille de Bernabo, il lui donna le titre de comtesse de Vertus qu'elle continua de prendre dans ses actes particuliers [1], même après que Valentine,

[1] Comme dame de Monza. Voy. les actes de 1385, 1389, 1391, 1398, dans A. Fr. Frisi, *Memorie di Monza*, t. II, p. 172 à 180. *Ibid.*, sept actes du comte de Vertus d[illegible] années 1379, 1381, 1389, 1391, 1396.

fille unique de Jean Galéaz et d'Isabelle de Valois eut en 1389 apporté le comté de Vertus à son mari, Louis d'Orléans, avec une dot de 100,000 florins d'or et la ville d'Asti. Le comte de Vertus était un fin politique, un habile capitaine, un grand administrateur; soit par force, soit par des traités, soit moyennant finance, il réussit à s'emparer successivement de Parme, Crème, Brescia, Vérone, Vicence, Padoue, Pise, Sienne, Pérouse, Bologne.

En 1395, un présent de 100,000 florins d'or qu'il fit à Wenceslas, roi des Romains, lui valut le titre de duc de Milan, accordé par un diplôme daté du 1er mai et qu'il transmit à sa postérité. C'est de lui que Louis XII le tenait, car le bon roi est l'arrière-petit-fils du comte de Vertus tout comme de Charles V.

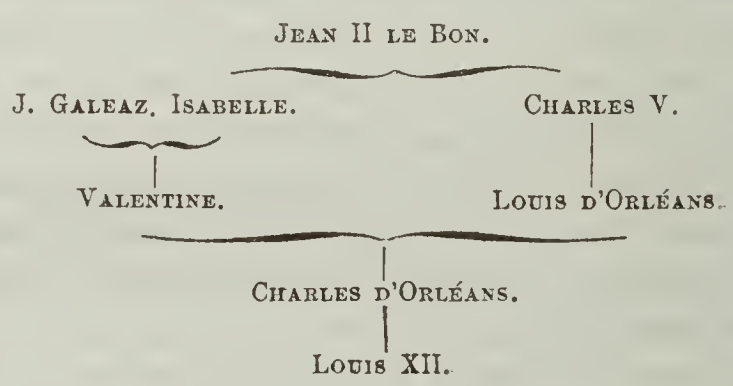

Jean Galéaz mourut à Marignan le 3 septembre 1402.

Nous avons divisé les monnaies du comte de Vertus en quatre classes, comprenant : 1° les pièces frappées à Milan avec le titre de seigneur (1378-1395) ; 2° celles qui ont été fabriquées à Vérone dont il s'empara en 1387; 3° la monnaie de Padoue ; 4° enfin le teston sur lequel nous lisons le titre de duc.

Les auteurs du XVIIIe siècle qui ont donné la description

de monnaies du comte de Vertus avec des gravures très-grossières pour la plupart [1], ne nous ont rien exposé de clair sur la valeur de ces monnaies, et nous en avons pu peser un trop petit nombre pour discuter la question.

Nous savons seulement, par une ordonnance en date du 25 janvier 1391, que Jean Galéaz avait eu la déplorable idée d'altérer le cours des monnaies. Le *gros*, qui valait 24 impériales, devait être reçu par le public pour 32. Le *pegiono* était porté de 18 à 24; le *sexino* de 6 à 8; le *quattrino* de 4 à 6. En même temps, les agents du fisc étaient autorisés à n'accepter ces monnaies que sur l'ancien pied, c'est-à-dire à ne recevoir le *gros* que pour 24 impériales, et ainsi de suite. C'était une manière d'augmenter les impôts d'un quart; mais le 15 février suivant l'ordonnance fut rapportée. L'impériale est une petite monnaie de billon que l'on trouvera dans nos planches, sous les nos 10, 11, 20, 21, 22. Le *gros* ou *ambrogiano* est figuré sous les nos 1, 4, 5, 7, 12, 13. Il est à remarquer qu'on trouve des monnaies du comte de Vertus qui, avec un même type et un même module, offrent des différences de titre très-considérables.

[1] Muratori, *De monetis Italiæ*, dans le recueil d'Argelati, 1750, t. I, tab. XIV, nos 23 à 25; tab. XVII, no 9; tab. LXXV, no 7. — *Excerpta ex museo Custodiano*, Argelati, t. III, tab. III, nos 13 et 14. — Bellini, *De monetis Italiæ altera dissertatio*, 1767, p. 87, no 9; p. 137, nos 4 et 5. — Fr. Bellati, *Dissertazione sopra varie monete*, etc., 1775, p. 10, nos 9 et 10. — G. Giulini, *Continuaz. delle mem. spett. alla stor. di Milano*, parte III, p. 89 et 90. — Gradenigo, *Ind delle mon. d'Italia*, dans le recueil de Zanetti, 1779, t. II, p. 114. — Dionisi, *Delle monete di Verona*, dans Zanetti, 1786, t. IV, tav. V, nos 36 à 42. — Litta, *Famiglie celebri d'Italia*, 1828, fasc. IX, tav. XIX. Dans cet ouvrage généalogique, les dessins sont bien exécutés, mais le texte ne fournit aucun renseignement numismatique.

1378 à 1395.

1. — COMES.VIRTVTVM.D.MEDIOLANI. Écu échancré chargé d'une guivre, penché, surmonté d'un heaume timbré d'une couronne avec vol et guivre en cimier.

Revers. S.ABROSI'.MEDIOLAN. Saint Ambroise mitré assis dans une chaire, tenant un fouet de la main droite et une crosse de la main gauche. — *Argent.* Musée royal de Brera et cabinet de M. le comte C. Taverna. (Pl. XVII, n° 1.)

2. — COMES VIRTVTVM. Heaume timbré d'une couronne avec vol et guivre en cimier.

Revers. D'.MEDIOLANI.Z.C' (*et cætera*). Croix pattée et cercelée. — *Argent bas.* Bibliothèque impériale; collections Belgiojoso, Taverna, Morbio. (Pl. XVII, n° 2.)

3. — + COMES.VIRTVTVM. Guivre dans un entourage formé de quatre angles, de deux cintres et de deux arcs en ogive.

Revers. D' MEDIOLANI.Z.C'. Croix fleuronnée. — *Argent.* Collection Belgiojoso. (Pl. XVII, n° 3.)

4. — Guivre COMES VIRTVTVM.D.MEDIOLANI Z C'. Croix fleuronnée, anglée de quatre points, dans un entourage formé de quatre cintres.

Revers. S. ABROSIV' MEDIOLAN. Saint Ambroise assis, tenant un fouet de la main droite et une crosse de la gauche. — *Argent.* Bibliothèque impériale; cabinets Taverna, Belgiojoso. (Pl. XVII, n° 4.)

5. — Autre. Au commencement de la légende du droit, la guivre est remplacée par une petite croix. — *Argent.* Musée royal de Brera. (Pl. XVII, n° 5.)

6. — + COMES VIRTVTVM.D.MEDLI.Z.C'. Croix fleuronnée et anglée de quatre points.

Revers. S.AMBROSIV'MEDIOLAN. Saint Ambroise à mi-corps, tenant un fouet de la main droite et une crosse de la gauche. — *Argent.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVII, n° 6.)

7. — + COMES.VIRTVTVM.D.MEDIOLANI.Z.C'. Guivre accostée d'un G et d'un Z (Galéaz), dans un entourage formé de quatre cintres.

Revers. S.ABROSIV' MEDIOLAN. Saint Ambroise assis de face, tenant de la main droite un fouet et de la gauche une crosse. — *Argent.* Pièce unique du cabinet de M. le comte Charles Taverna. (Pl. XVII, n° 7.)

8. — +GALEAZ.COMES.VIRTVTVM. Croix pattée, anglée de quatre fleurons en forme de lis.

Revers. +DOMINVS MEDIOLANI.Z.C'. Guivre entre les lettres GZ. — *Argent bas.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVII, n° 8.)

9. — + GALEAZ COMES VIRTVTVM. Croix pattée, cantonnée de quatre roses.

Revers. +DOMINVS MEDIOLANI.Z.C'. Guivre entre les lettres GZ, au-dessous desquelles sont deux roses. — *Argent bas.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVII, n° 9.)

10. — +D.MEDIOLANI.Z.C'. Dans le champ, GZ surmontés d'un Ω, signe d'abréviation.

Revers. +COMES VIRTVTVM. Croix fleurie. — *Billon.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVII, n° 10.)

11. — Autre. Le Z placé dans le champ de la monnaie est arrondi, et le signe d'abréviation a les extrémités fleuronnées. — Bibliothèque impériale; Musée royal de Brera. (Pl. XVII, n° 11.)

On a pu remarquer que dans la vie de saint Arnoul, le nom de Vertus a reçu la forme *Virtutes*, qui a quelque chose de classique ou de poétique, de bien fait, en un mot, pour plaire en Italie, où le nom gaulois Virtudis eût

semblé quelque peu barbare. Aussi voyons-nous, sur ses monnaies comme dans ses chartes, Jean Galéaz adopter le pluriel Virtutes.

Comme il ne s'agit ici que de faire connaître aux numismatistes de notre pays les monnaies du seigneur d'une ville française, nous n'entrerons dans aucun détail sur les types adoptés par J. Galéaz, types qu'il serait facile de comparer à ceux qui ont été en usage sous ses prédécesseurs, ses successeurs ou chez les princes ses voisins.

Nous nous bornerons donc à signaler la rareté de l'*ambrogiano* n° 7 que M. le comte Carlo Taverna veut bien nous permettre de publier, ainsi que plusieurs autres, grâce à l'obligeante entremise de M. C. Robert. Notre savant collaborateur, que ses devoirs retiennent à Milan, a eu la bonté de nous envoyer une collection d'empreintes que MM. Taverna, Carlo Morbio et R. Biondelli, directeur du Musée de Brera, lui ont permis de prendre à notre intention.

1387 à 1395.

12. — Guivre. COMES VIRTVTVM.D.MEDIOLANI.Z.C'. Croix fleuronnée dans un entourage formé de quatre cintres, à l'extérieur duquel sont quatre petits annelets.

Revers. S.ZENO.D.VERONA. Saint Zénon mitré, assis de face dans une chaire décorée de têtes de lion, bénissant de la main droite et tenant une crosse de la main gauche. — *Argent.* Cabinet de M. le comte Charles Taverna. (Pl. XVIII, n° 12.)

13. — Autre. Au commencement de la légende la guivre est remplacée par une petite croix. — Musée royal de Brera, Litta, *Famiglie celebri italiane*, fasc. IX, tav. XIX, n° 61. (Pl. XVIII, n° 13.)

14. — +COMES VIRTVTVM D.MLI V'ONE Z.C'. Croix fleurie.

Revers. S.ZENO DE VERONA. Saint Zénon à mi-corps, bénissant de la main droite et tenant une crosse de la main gauche. — *Argent bas.* Musée royal de Brera. (Pl. XVIII, n° 14.)

15. — +GALEAZ COMES VIRTVTVM. Croix anglée de quatre fleurons en forme de trèfles.

Revers. +DOMINVS MEDIOLANI VERONE. Guivre entre les lettres GZ. — *Billon.* Dionisi dans le Recueil de Zanetti, t. IV, tav. V, n° 37. (Pl. XVIII, n° 15.)

16. — +GALEAZ COMES VIRTVTVM. Croix cantonnée de quatre groupes de trois besants.

Revers. D.MEDIOLANI.VERONE.Z. Guivre entre les lettres GZ. — *Argent.* Musée royal de Brera. (Pl. XVIII, n° 16.)

17. — Mêmes légendes. La croix est cantonnée de quatre trèfles, dont chaque pétale est divisée en deux. — *Billon.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVIII, n° 17.)

18. — Autre. Mêmes légendes. Croix anglée de quatre points. — Musée royal de Brera. (Pl. XVIII, n° 18.)

19. — Autre. Mêmes légendes. Aucune marque dans les cantons de la croix. — *Argent.* (Pl. XVIII, n° 19.)

20. — +COMES VIRTVTVM. Croix fleurie cantonnée de quatre points.

Revers. +D. MLI. VERONE Z C'. Dans le champ, GZ surmontés du signe d'abréviation. — *Billon.* (Pl. XVIII, n° 20.)

21. — Mêmes légendes. La croix est anglée de quatre points. — *Billon.* Dionisi, dans le recueil de Zanetti, t. IV, tav. V, n° 41.

22. — Mêmes légendes; pas de points entre les bras de la croix. — Bibliothèque impériale. (Pl. XVIII, n° 21.)

Le chanoine Jean-Jacques Dionisi, auteur d'un grand

mémoire sur la monnaie de Vérone inséré par Zanetti dans le tome IV de sa *Nuova raccolta* (1786), pense qu'aucune monnaie au nom du comte de Vertus n'a été frappée à Vérone avant 1395. Le savant ecclésiastique n'appuie cette opinion d'aucune preuve, il reconnaît que Jean Galéaz possédait Vérone depuis 1387; mais il lui semble qu'on a dû attendre les grandes fêtes qui furent célébrées lorsque l'époux d'Isabelle de France, fut, par l'empereur Wenceslas et la diète germanique, reconnu comme fils de l'empire et duc de Milan.

Rien n'est moins vraisemblable assurément, et personne n'admettra que Jean Galéaz se fût contenté du titre de *Dominus Mediolani*, lorsqu'il était en possession de celui de duc qu'il avait si fort ambitionné, si bien payé, et dont il ne manque pas de se parer dans ses chartes.

Au temps de Dionisi, on ne connaissait pas les *gros* (Pl. XVIII, nos 12 et 13) du comte de Vertus, représentant saint Zénon assis, et qui sont imités des Ambrogiani. Le grand module de ces pièces ne permet pas de supposer qu'on eût réduit le titre *dux* à la seule lettre D; elles auront été frappées aussitôt que Jean Galéaz se fut rendu maître de Vérone; car il devait avoir hâte de constater ses droits sur une ville qu'il avait réclamée au nom de sa femme Catherine, fille de Regina della Scala, suivant lui seule héritière légitime des Scaligeri.

1388 à 1392.

23. — G Z dans le champ; autour, D. MLI. PADVE. ZC'.

Revers. + COMES VIRTVTVM, croix fleuronnée. — *Billon.* Collection Morbio. (Pl. XVIII, n° 22.)

En 1388, le comte de Vertus s'étant ligué avec les Gon-

zague, le marquis d'Este et la république de Venise, parvint à s'emparer de Padoue et de Vicence qui appartenaient à François Carrara.

Les anciens auteurs n'ont pas connu l'*impériale* que nous décrivons ici. Il est à croire que l'on retrouvera le gros d'argent, semblable à l'*ambrogiano*, avec la figure assise de saint Prosdocime.

Il est probable aussi qu'on découvrira quelque jour le gros du comte de Vertus, frappé à Pavie avec la figure de saint Syre, et tout semblable à ceux que Galéaz II, son père, a fait fabriquer dans cette ville. Nous savons par une ordonnance du 20 novembre 1400 que cette monnaie a existé[1].

En 1392, François Carrara II fut remis en possession de Padoue en s'obligeant à payer 500,000 florins d'or au comte de Vertus.

1395-1402.

24. — + IOhANES GALEAZ COMES VIRTVTV Z'. Tête nue de Jean Galéaz tournée à droite.

Revers. DVX MEDIOLANI. Z. C'. Le duc à cheval tenant une épée, la tête couverte de son heaume avec vol et cimier, une dague pendue à la ceinture. La housse du cheval est ornée de guivres.—*Teston d'argent.* Bibliothèque impériale, cabinet du comte Taverna. (Pl. XVIII, n° 23.)

La figure très-grossièrement gravée, qui se trouve dans le recueil d'Argelati, avait été exécutée d'après une monnaie d'argent du musée Aliprandi. Elle avait échappé aux premières recherches du savant archéologue modenais, ce qui montre sa rareté.

Les têtes de profil ou de face qui se voient sur la mon-

[1] Argelati, t. III, p. 60.

naie des rois d'Espagne et d'Angleterre aux XIVe et XVe siècles, ne sont pas des portraits à proprement parler; ce sont des effigies royales sans individualité. On n'en doit pas dire autant du type des *augustales* de Frédéric et de Charles I, des *sous couronnats* de Charles II et de Robert frappés pour les souverains de la Sicile pendant les XIIIe et XIVe siècles. Ces monnaies nous ont certainement conservé des portraits ressemblants, mais, dans l'Italie septentrionale, Jean Galéaz se trouve, à la fin du XIVe siècle, le seul prince dont le portrait soit empreint sur la monnaie. Ses deux successeurs immédiats ne firent pas fabriquer de testons; et nous ne voyons reparaître les têtes sur la monnaie de Milan qu'après 1450, sous François Sforza. Avant la mort de celui-ci, le jeune Louis d'Orléans était devenu seigneur d'Asti (1465); il fit fabriquer des testons dont il importa l'usage en France lorsqu'il fut Louis douzième du nom. C'est donc au comte de Vertus que nous devons cette monnaie, qui jouit d'une si grande faveur pendant tout le XVIe siècle. On doit remarquer toutefois que, parmi les monnaies françaises, les copies les plus approchées des testons de Milan sont les belles pièces d'or et d'argent de Pierre II de Bourbon, sire de Beaujeu, frappées après 1488 [1].

ADR. DE LONGPÉRIER.

[1] Duby, *Traité*, pl. XLIII, nos 7 et 8. — Mantellier, *Monnaies de Dombes*, pl. III, n° 4.

CHRONIQUE.

Sous le titre de Notice sur les monnaies antiques d'or trouvées dans le Reno, près de Bologne, en août 1857 (*Notizia archeologica delle antiche monete d'oro, ritrovate in Reno presso Bologna*), M. l'abbé Cavedoni nous communique un extrait du *Messager de Modène* (n° 1613, 30 octobre 1857), qui nous semble mériter de fixer l'attention des lecteurs de la *Revue*.

M. Cavedoni donne d'abord le rapport fait sur cette découverte par M. le docteur Luigi Frati, directeur du Musée pontifical d'antiquités de l'Université de Bologne (*Bologna, tipogr. gov. della Volpe e dei Sassi*, in-4°, con tav. litogr.).

Voici en substance ce qu'on lit dans ce rapport :

« Le 18 août 1857, en creusant dans le lit du Reno pour éta-
» blir les fondements du pont destiné au chemin de fer qui
» traverse ce torrent, les ouvriers qui travaillaient à la qua-
» trième pile rencontrèrent des monnaies d'or à la profondeur
» d'environ deux mètres et demi. Ces monnaies étaient éparses
» çà et là sur une couche de gravier noirâtre, mais toutes sur le
» même plan et à la même profondeur, dans un espace qui
» s'étendait à trois mètres de long sur un et demi de large. Per-
» sonne n'a su le nombre de pièces qui furent trouvées; au
» premier moment de la découverte plusieurs d'entre elles furent
» dispersées par suite de la cupidité des ouvriers. Le bruit
» courut toutefois qu'on avait trouvé une centaine de pièces.
» S. E. Monseigneur Camillo Amici, commissaire du gou-
» vernement, en recueillit trente-neuf; sur ces trente-neuf
» pièces, vingt-trois appartiennent aux empereurs d'Orient, cinq

» à un duc de Bénévent, et onze aux khalifes de Bagdad. Rien » autre chose, si ce n'est quelques débris d'ossements humains, » n'a été trouvé avec ces pièces de monnaie. La plus ancienne » est de Léon III l'Isaurien, qui occupa le trône de Byzance de » l'an 717 à l'an 741 de l'ère vulgaire. La moins ancienne est » une de ces monnaies arabes à légendes *coufiques*, portant » la date de l'an 198 de l'hégire, qui répond à l'an 813 de » notre ère. Toutes les autres pièces, tant byzantines que de » Bénévent ou arabes, ont été frappées dans cet espace de » quatre-vingt-seize ans : toutes sont bien conservées, surtout, » comme c'est naturel, celles frappées les dernières.....

» Quant à l'époque où ces monnaies ont été perdues, ce ne » peut être que vers le milieu du IXe siècle, eu égard à la moins » ancienne (si toutefois parmi celles qui ont été dispersées il » ne s'en trouve pas de plus récente encore). Or la moins an- » cienne est la pièce à légende coufique sur laquelle est inscrite » la date 198 de l'hégire (813 après Jésus-Christ). Ces monnaies » ont été perdues, parce que l'endroit où elles ont été décou- » vertes, qui est le lit du torrent, et leur dispersion sur le sable » excluent toute idée d'enfouissement. La présence de monnaies » arabes, le nombre de ces monnaies étrangères, donnent à » supposer que les pièces d'or trouvées dans le lit du Reno » appartenaient à un marchand sarrasin arrivé d'Asie, qui, en » traversant le torrent, surpris par un débordement ou par » quelque autre accident, y trouva la mort; car l'expérience, » d'accord avec les témoignages de l'histoire, nous apprend » que les espèces monnayées sont mises en circulation plutôt » par la voie du commerce que par les guerres ou par l'émigra- » tion des peuples. Cette conjecture ne manque pas de proba- » bilité, si l'on considère que parmi les monnaies retrouvées, » les plus récentes sont des pièces arabes, et si l'on fait attention » aux débris d'ossements humains mis à découvert en même » temps et à la couleur noirâtre de la terre qui les entourait, » couleur qu'on doit attribuer à la décomposition du cadavre. »

Après cet extrait du rapport de M. le professeur L. Frati, M. l'abbé Cavedoni ajoute quelques observations intéressantes sur les monnaies trouvées dans le lit du Reno. Le savant numismatiste de Modène accepte les attributions des monnaies à légendes cufiques, qui lui paraissent avoir été exactement expliquées et classées d'une manière précise dans l'ordre chronologique. Quant aux monnaies byzantines, M. Cavedoni propose quelques rectifications au classement adopté par M. Frati. Par suite de ces nouvelles attributions, on arriverait à faire correspondre d'une manière parfaite les années de la série byzantine avec celles de la série arabe. D'après le tableau synoptique dressé par le professeur de Bologne, il y a treize dinars appartenant aux quatre khalifes de Bagdad, Mansour, Mahdi, Raschid et Amin, frappés dans l'espace des années 769 à 813 de notre ère et quarante et un sous d'or byzantins, frappés par Léon III, Constantin V, Léon IV, Constantin VI, Irène et Nicéphore I, depuis l'an 717 jusqu'à l'an 811. Les plus récentes des monnaies trouvées dans le lit du Reno, semblent appartenir à la série arabe et par suite de cette idée, l'auteur du rapport suppose qu'un marchand arabe a perdu son trésor en même temps que la vie : mais si l'on admet cette supposition, il semble assez naturel de croire que ce marchand venant d'Orient en Italie devait porter sur lui une suite de monnaies byzantines, parmi lesquelles se seraient trouvées celles de la plus récente émission ; car la fraîcheur et la beauté des pièces neuves plaisent toujours davantage aux gens qui manient de fortes sommes de numéraire et pour cette raison sont mises ordinairement en réserve. Or, les monnaies byzantines que le professeur, d'après Eckhel, Mionnet, M. de Saulcy et d'autres habiles numismatistes, attribue à Léon III l'Isaurien, associé à Constantin V Copronyme, appartiennent probablement à Léon V l'Arménien, et à son fils Constantin VII qui régnèrent de l'an 813 à l'an 820. De cette manière, quelques-unes de ces pièces peuvent être considérées comme postérieures aux plus récentes

des pièces à légendes coufiques, frappées en 813, comme il a été dit plus haut. Les sous d'or byzantins dont il est ici question sont les suivants :

D. LEON PAMVLT (*vel* PAMVL Θ). Buste barbu de face, avec le diadème crucigère, la croix potencée dans la main droite et le rouleau dans la gauche.

℟ DN. CONSTANTINVS (*vel.* CONSTANTINV). Buste de même, mais avec peu de barbe.

M. de Saulcy, il y a une vingtaine d'années, lors de la publication de son *Essai de classification des suites monétaires byzantines* (Metz, 1836, in-8° avec un recueil de 33 planches in-4°), ouvrage justement estimé, attribua les sous d'or décrits ci-dessus à Léon III l'Isaurien et à Constantin V, son fils. Plus tard, après un examen plus attentif, le même savant se décida à les donner à Léon V l'Arménien, et à Constantin VII, son fils (*Cat. Soleirol.*, p. 216, Metz, 1853, 8°). Et en effet le style et la fabrique de ces sous d'or, ainsi que les effigies des deux Augustes qui y sont représentés, diffèrent d'une manière sensible des sous d'or que l'on peut attribuer avec toute certitude à Léon III et à Constantin V. Ces deux derniers princes sont représentés portant dans la main droite le *globe crucigère* et non la *croix potencée*.

La croix potencée se voit peut-être pour la première fois dans la main de Léon III l'Isaurien, après sa mort, sur les sous d'or de Constantin V Copronyme, associé à son fils Léon IV Chazare qui n'ont pu être frappés que vers l'an 751, époque à laquelle le fils d'Irène fut associé à l'empire par son père. Les sous d'or sur lesquels on voit les trois têtes de Léon III, de Constantin V et de Léon IV sont, à ce qu'il paraît, les plus anciens de ceux trouvés dans le lit du Reno. Ainsi on peut dire que la série des sous d'or byzantins commence à l'an 751 et celle des deniers à légendes coufiques à l'an 769. D'après le tableau synoptique de M. Frati, la série byzantine commencerait à l'an 717; mais il est bon de remarquer que l'aureus de Léon III, avec la croix et la

légende VICTORIA AVGV au revers n'a pas été vu par M. Frati lui-même, mais par d'autres personnes auxquelles on peut l'avoir montré comme ayant fait partie de la trouvaille du Reno, fraude qui a souvent lieu, quand il s'agit de découvertes de médailles antiques, et à laquelle M. l'abbé Cavedoni avoue avoir été exposé lui-même plus d'une fois.

Les monnaies d'or trouvées dans le lit du Reno furent bientôt dispersées; quelques-unes furent portées à Modène. M. Cavedoni eut occasion d'en examiner plusieurs; le savant numismatiste signale entre autres une monnaie arabe de l'an 192 de l'hégire, 807 de notre ère, du poids de 4gr,20, deux sous d'or de Constantin V, associé à son fils Léon IV, et portant l'effigie de Léon III, après sa mort, un de Constantin VI, associé à sa mère Irène et avec les effigies de trois de ses ancêtres déjà morts, Léon III, Constantin V et Léon IV, et enfin deux sous d'or de Léon V, accompagné de son fils Constantin VII.

M. Cavedoni ajoute : « M. de Saulcy a droit de se réjouir en » voyant ainsi confirmée sa nouvelle attribution du dernier de » ces sous d'or à Léon V, dont on ne connaissait jusqu'ici au- » cune monnaie d'or, bien qu'il ait régné pendant sept ans et » six mois avec son fils Constantin VII. »

M. Cavedoni fait observer ensuite que la découverte faite dans le lit du Reno vient confirmer une autre attribution du savant académicien. Les deux monnaies d'or attribuées à Michel I Rangabé par Banduri et par Eckhel et décrites par Mionnet à ce règne, mais avec un signe de doute (?), doivent, de l'avis de M. de Saulcy (*Essai de classific. des suites monét. byzantines*, p. 176), être reportées à des temps beaucoup plus bas. Ceci se trouve confirmé par la trouvaille du Reno, où ces deux monnaies manquent l'une et l'autre, bien qu'on y ait constaté la présence de sous d'or postérieurs à Michel I, ceux de Léon V l'Arménien; cependant les sous d'or autrefois attribués à Michel I ne sont pas d'une grande rareté. Du reste, il ne faut pas s'étonner que Michel I, qui n'eut qu'un règne de vingt et un

mois, au milieu de grands troubles et de révoltes, n'ait fait frapper que des monnaies de cuivre et quelques pièces d'argent.

M. Frati a raison de dire que les monnaies trouvées dans le lit du Reno ont été perdues et non enfouies supposant qu'un malheureux voyageur surpris par l'inondation s'y noya, et les perdit avec la vie au fond du torrent. M. Cavedoni fait remarquer que dans les temps anciens, les voyageurs avaient l'habitude de porter autour des reins une longue ceinture de toile, remplie de monnaies d'or appelées *drachmes pour la route* (δραγμαὶ εἰς τὴν ὁδόν[1]). Cette ceinture s'enroulait plusieurs fois autour du corps et n'embarrassait pas par son poids celui qui la portait. Ceci fait comprendre pourquoi les monnaies qu'on a trouvées étaient répandues çà et là sur une surface de trois mètres de long et d'un mètre et demi de large, ce qui ne serait probablement pas arrivé si les monnaies d'or avaient été enfermées, comme il est d'usage aujourd'hui, dans une ou plusieurs bourses.

Maintenant il n'est pas nécessaire de supposer que ce malheureux voyageur ait été un marchand sarrasin arrivant d'Asie; il n'est nullement vraisemblable qu'un voyageur venu du Levant ait eu dans son pécule cinq sous d'or d'Arigise II, prince de Bénévent. On sait que les sous d'or byzantins et les monnaies arabes qu'on nommait *saracenati*[2] avaient cours en Italie et y étaient on ne peut plus communs. Dans les chartes du VIIIe siècle et des siècles suivants, les salaires et les amendes sont comptés et évalués en *sous d'or* dits *mancosi*, peut-être parce que les plus anciens, ceux de Justinien II, par exemple, sont souvent mal frappés, et n'ont pas reçu l'empreinte complète de la légende[3]. Dans un acte emphytéotique de l'an 813 une brebis ou

[1] *II Esdr.*, VIII, 27.

[2] Ducange, *Gloss. lat.* sub verbis *Byzantius*, *Saracenatus*.

[3] M. de Longpérier a, dans le *Numismatic chronicle*, 1842, p. 122, et dans la *Revue numismatique*, 1844, p. 278, fait remarquer que le mot arabe *mancousch* signifie *cusus*, et que le *mancus* était précisément cité dans les pays où les monnaies arabes avaient cours.

un mouton est évalué un *demi-triens* (*berbice uno valiente tremisse medio*). Plus tard, en 861, un mouton est estimé *six deniers* (*berbise uno valiente denarios sex*). Voyez Tiraboschi, *Memorie mod. cod. dipl.*, n. XI, XXVIII.

M. Frati fait observer que sur les sous d'or de Léon IV Chazare, le sens du mot barbare VSSESSON est complétement ignoré. M. Cavedoni renvoie au nouveau *Bullettino arch. Nap.*, ann. V, 1857, p. 180, où il a essayé de donner une explication de ce singulier mot : ce serait l'équivalent du mot latin *nepos*, petit-fils ; on y trouve la réunion de deux mots grecs, υἱὸς ἥσσων (*uos-hesson*).

M. Frati regarde comme énigmatique le sens des sigles CONOB. inscrits sur les aureus byzantins. MM. Pinder et Friedländer reconnaissent dans les lettres OB deux notes numérales grecques, équivalent des sigles latins LXXII, marque[1] que la livre contenait 72 sous d'or ou que l'on taillait 72 sous dans la livre d'or. M. de Pétigny, au contraire, expliquait les lettres OB par *Obryza* (or pur)[2].

M. Frati, d'après M. de Saulcy, interprète la légende PAMVL. par ces mots : *per annos multos*. Mais sur les monnaies de Constantin V, comment cette acclamation, *per annos multos*, peut-elle convenablement s'appliquer à Léon III, mort déjà depuis deux ans? M. l'abbé Cavedoni préférerait lire : *Perpetuus Augustus MVLtoties* ou *MVLtimodis*.

La singulière légende DNS VICTORIA tracée autour du buste d'Arigise II, prince de Bénévent, peut être comparée à celle qui se lit sur des sous d'or autour de la tête de Constant II, VICTORIA AVG. Voy. de Saulcy, *Essai*, p. 100.

J. W.

[1] Voy. *Bull. de l'Inst. arch.* 1852, p. 61-64.

[2] *Revue num.*, 1857, p. 112 et suiv.

MÉDAILLON DE FRANÇOIS Ier.

Ce médaillon, qui existe au musée de Rouen, est en cuivre jaune, gravé en creux et non obtenu par la fonte ou le foulage; c'est une œuvre de ciselure qui porte cent dix-sept millimètres de diamètre. Il représente le buste de François Ier, coiffé d'un chaperon à plumes; la tête tournée de trois quarts à gauche.

Autour on lit : FRANCISCUS.I.D.G.FRANCOR.REX.1546. En exergue : P.AMSTERDAM : CANTOR : REGIVS : FACIEBAT.

Des recherches faites aux Archives impériales, dans une description des funérailles de François Ier, qui contient les noms des personnages formant le cortége, même ceux des chanteurs de la chapelle et de la musique de la Chambre, n'ont pas produit le résultat que nous en attendions. Ce document ne cite point de personnage à qui la signature mentionnée plus haut puisse convenir. La médaille a été gravée un an avant la mort du roi.

Toujours est-il que cette œuvre numismatique de la plus belle exécution ne peut être le coup d'essai d'un artiste, et il n'est pas probable que celui qui l'a produite n'ait pas gravé d'autres médailles.

Nous appelons sur ce fait l'attention des lecteurs de la *Revue*, qui pourront sans doute résoudre le problème qui leur est posé.

Ch. Sauvageot.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. XIII.)

Troisième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437, et le n° 5 de 1859, p. 313.

IV.

Mon cher ami,

La *Revue numismatique* (année 1837, pl. III, fig. 3) a publié pour la première fois une pièce de cuivre, trouvée en double exemplaire dans le canton d'Artenay (Loiret), et dont les types étaient ainsi décrits (page 84) :

Flan convexe sur lequel se voient épars des feuillages ou épis, des fleurons, des globules, une faucille et un instrument inconnu, peut-être un van consacré.

℞. ƆONAƆ (*sic*). Bœuf marchant à gauche; dessus, un oiseau; dessous et vis-à-vis le poitrail, un cercle et un point au centre; grènetis.—Br.—Fr. b.—57 à 60 grammes. Deux variétés. *Inédite.* Cette description était suivie de la remarque suivante :

« Pellerin, t. III, pl. CXXIV, n° 7, et Mionnet, t. I, p. 87, » n° 35, ont publié une médaille d'argent offrant au droit

» une tête et au revers un type presque entièrement sem-
» blable à celui de la pièce de M. Hiver. L'un donne la lé-
» gende ⊳ONOꓘ ; l'autre voit ƆONOꓘ et O dans le champ ;
» mais il est évident que ce que Pellerin a pris pour un ⊳
» couché est un Ɔ à rebours, et que l'O dans le champ n'est
» autre que le symbole du cercle. Pellerin a interprété sa lé-
» gende par Conovium, nom d'une ville de la Grande-Bre-
» tagne citée par Ptolémée. La leçon de M. Mionnet et la lé-
» gende de notre pièce, qui doit évidemment appartenir à la
» même ville que les médailles de Pellerin et de Mionnet, ne
» me paraissent nullement favoriser l'attribution à la Grande-
» Bretagne. Le style du revers, la présence d'une légende,
» annoncent assez que notre médaille est d'une date plus
» récente que celles en or qui offrent le même type. Elle doit
» appartenir à l'époque que nous avons signalée, page 315,
» de la *Revue* de 1836, comme celle de la décadence du
» système monétaire druidique. »

Lelewel (*Type gaulois*, pl. VII, fig. 56) a reproduit la monnaie de M. Hiver d'après la planche de la *Revue*. Quant à la pièce d'argent du cabinet de Pellerin, Duchalais en a donné la description sous le n° 650 de son catalogue (voy. pl. XIII, n^es 16 et 17).

Je copie cette description :

« 650. I. Tête jeune, imberbe, les cheveux frisés, tournée
» à gauche; derrière cette tête des caractères très-confus,
» peut-être CDNO ? Grènetis au pourtour.

» ℞. Taureau galopant à gauche ; au-dessus un aigle,
» les ailes semi-éployées, semble s'abattre sur son dos ;
» vis-à-vis la tête du taureau, un annelet, et un autre der-
» rière la queue de l'aigle ; un ⊃ au-dessous ; à l'exergue,
» séparé du champ par un trait, une légende fort barbare
» qui peut se lire à rebours KOIIOC.

» Æ. Diamètre : 20 millimètres.

» Mionnet, *Chefs gaulois*, n° 35. Æ. 5.

» M. Mionnet a lu sur cette pièce KOINOS. Peut-être est-
» ce une imitation espagnole? »

J'ai attentivement examiné la pièce rare dont il s'agit, et j'y vois aujourd'hui, rien qu'à en juger par le module, une sorte d'imitation d'un denier celtibérien, frappée dans l'Aquitaine. La description de Duchalais est bonne, sauf qu'il s'est arrêté en chemin, et qu'après avoir exprimé la pensée que la pièce en question pourrait bien être une imitation espagnole (ce qui n'est pas suffisamment clair, car je suppose qu'il voulait dire une imitation gauloise d'une monnaie espagnole), il n'a pas reconnu la légende placée derrière la tête. Cette légende est ΑΦΑΡ , dans laquelle il est aisé de retrouver une légende ΑΦΡΑ qui se lit sur des deniers celtibériens fort communs. Cette remarque suffit pour nous forcer d'assigner à la monnaie gauloise qui nous occupe une antiquité modérée. Elle ne peut être évidemment plus ancienne que la pièce sur laquelle on l'a maladroitement calquée. Le revers est effectivement identique avec celui de la monnaie de cuivre publiée par M. Hiver, et je suis presque tenté de croire que notre pièce aquitanique d'argent est encore pour le revers une imitation maladroite de la pièce carnute dont je vais, j'espère, éclaircir l'origine. Comme pour le droit emprunté à un denier espagnol, la légende du revers a été estropiée en copiant ce revers sur une monnaie d'un chef carnute. Mais pourquoi choisir ce chef carnute plutôt que tout autre? C'est ce qui ressortira tout à l'heure du peu que nous savons de son histoire. Il a été le promoteur de la grande révolte de la Gaule, terminée par la défaite de Vercingétorix ; ce devait bien être un mérite aux yeux de ses compatriotes, lors d'une tentative de rébellion quelconque.

Je possède trois exemplaires variés de la monnaie de cuivre. L'un a été trouvé à Bazoches-les-Hautes, près Artenay; des deux autres, l'un m'a été cédé par notre ami Ch. Robert, et l'autre provient de la collection Tôchon d'Annecy.

Ce dernier est du même type que la pièce de M. Hiver, décrite par La Saussaye, et dont j'ai rappelé la description tout à l'heure. Il est en mauvais état de conservation, et ne présente pas de traces appréciables de la légende.

J'arrive aux deux autres exemplaires en ma possession, exemplaires dont l'un m'a donné le mot de l'énigme et fait trouver, ou mieux montré de la façon la plus évidente l'attribution de toutes ces monnaies. Commençons par les décrire.

Au droit, le type où l'on pensait voir des faucilles, des fleurons, etc., n'est absolument qu'une pure dégénérescence de la tête qui se voit sur les statères des Bellovaques et de toutes les peuplades belges. L'*artiste* qui a gravé les coins de ces monnaies, n'a rien compris du tout aux proportions de la couronne, du diadème, des boucles de cheveux et du pallium agrafé sur l'épaule. Il a, comme aurait fait un enfant, copié en gros traits les détails qu'il avait sous les yeux, et n'a absolument oublié que le visage.

℞. Un lion, dont la crinière est fort caractéristique (et non un bœuf), court à droite; sur son dos est perché un oiseau, les ailes à demi éployées. A l'exergue, traces d'une légende indéchiffrable.

Cet exemplaire a été trouvé à Bazoches-les-Hautes, et je le dois à l'amitié du baron Guillaume Rey, le hardi explorateur du Haouran et de la Pérée.

Le deuxième exemplaire, qui me vient de Robert, porte à l'exergue, avec une admirable netteté, la légende ONAT, dont la première lettre, suppléée par la pièce de M. Hiver,

doit être un C. Nous avons ainsi la légende CONAT, qu'il me sera permis, je pense, d'appliquer au chef carnute Conétodun, sur le territoire duquel ces monnaies se trouvent fréquemment, puisque Artenay et Bazoches sont au centre du Pays Chartrain (voy. pl. XIII, n° 18).

César ne nous parle de Conétodun que dans le septième livre de ses *Commentaires;* voici à quel propos :

Pensant que César était retenu en Italie par des dissentions publiques, les Gaulois crurent le moment opportun pour secouer le joug. Des conciliabules eurent lieu en secret au fond des forêts, entre les chefs des peuplades. La mise à mort récente d'Acco, chef des Sénons, leur semblait une menace personnelle, et ils s'efforcèrent, par toutes les promesses possibles, de décider une nation à commencer au plus tôt le mouvement insurrectionnel, grâce à la saison qui retiendrait forcément, en l'absence de leur général, toutes les légions ennemies dans leurs quartiers d'hiver (Lib. VII, cap. 1).

Les Carnutes revendiquèrent ce rôle glorieux. Ils firent jurer à tous les conjurés, sur leurs étendards de guerre, de ne point déserter la cause de la patrie commune, dès qu'ils auraient eux-mêmes entamé les opérations militaires. Ce serment fait on se sépara, après avoir fixé le moment où le soulèvement commencerait (cap. 2).

Ubi ea dies venit, Carnutes, Cotuato et Conetoduno ducibus, desperatis hominibus, Genabum dato signo concurrunt, civesque Romanos, qui negotiandi causa ibi constiterant (in his C. Fusium Citam, honestum equitem Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat) interficiunt bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes Galliæ civitates fama defertur : nam ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant; hanc alii

deinceps excipiunt et proximis tradunt; ut tum accidit : nam quæ Genabi oriente sole gesta essent ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt; quod spatium est millium circiter CLX (cap. 3).

Ce fut le signal de la levée de boucliers de l'illustre Vercingétorix. César accourut en toute hâte où le danger l'appelait, et fondit sur le pays des Carnutes. Genabum fut prise et livrée au pillage, puis les Romains se portèrent sur le pays des Bituriges.

Il n'est plus question de Conétodun. Mais il est possible, probable même, que les Carnutes prirent part à la défense de Lutèce, sous les ordres de Camulogène. Le chef carnute dont nous venons de retrouver les monnaies y était-il en personne? C'est ce que nous ne saurons malheureusement jamais.

Nous trouvons encore les Carnutes sous les murs d'Alesia, au nombre des cités qui furent sommées d'envoyer des secours à Vercingétorix, sous les ordres de Commius l'Atrébate. On sait quel fut le sort de cette armée.

Dans la campagne suivante, les Bituriges réclamèrent les secours des Romains contre les Carnutes qui leur avaient déclaré la guerre, et ceux-ci furent dispersés après avoir vu leur territoire ruiné.

Nous retrouvons encore peu après les Carnutes sous les drapeaux de l'Ande Dumnacus, et essuyant avec lui une terrible défaite, après laquelle ils furent obligés de se courber sous le joug romain.

Quel rôle Conétodun a-t-il joué dans tous ces drames sanglants? C'est ce que les *Commentaires* ne nous apprennent pas. Quoi qu'il en soit, il a dû tenir assez longtemps le premier rang dans sa nation, puisque nous trouvons des monnaies de lui. Je dis des monnaies, car les pièces barbares

que je viens de décrire ne sont probablement pas les seules qui portent le nom de ce chef audacieux, de ce *desperatus homo*, comme l'appelle César.

Si en effet l'on consulte le recueil précieux publié par M. Lambert (*Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*), on y trouvera, planche X, fig. 4, une charmante médaille de cuivre offrant au droit une tête toute semblable à celle qui se voit sur les monnaies de l'autre prince carnute, Tasgèce, mais accompagnée de la légende CONTII—V—O, dont je suspecte fort la correction, et qui, bien loin de se devoir lire VOCONTII, me semble cacher le véritable nom gaulois du Carnute Conétodun. Au revers se retrouve le sanglier, type habituel des monnaies anépigraphes des Carnutes et de celles des Aulerkes Éburovikes, leurs plus proches voisins.

Cette rare pièce, déterrée à Carel, près de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), fait aujourd'hui partie de la suite numismatique de la ville de Falaise. Je ferai en sorte de m'en procurer une bonne empreinte, laquelle, j'espère, me donnera pleinement raison.

Je terminerai, mon cher ami, en te faisant remarquer qu'il y a une certaine analogie de forme entre le nom Conétodunus des *Commentaires* et celui d'un chef inconnu Arcantodanus, qui se rencontre sur de très-rares monnaies à la légende ROVECA. J'espère être bientôt à même de te communiquer de nouvelles attributions.

F. DE SAULCY.

LE NOME HEPTACOMÉTIS.

Tête laurée d'Hadrien, sans légende.

℞. ЄΠΤΑΚΩΜ. L. ΙΑ. Aigle debout. — Æ. 3. Cabinet du roi, à Turin. — (Voy. Arigoni, *Num. Græci*, t. I, tab. 3, n° 3. — Tôchon, *Médailles d'Égypte*, p. 43. — Zoëga, *Numi Ægypt.*, p. 122, n° 206. — Eckhel, t. IV, p. 106. — Mionnet, VI, p. 526).

Voici une médaille qui, pour avoir été très-inexactement publiée par le premier des auteurs que nous venons de citer, est devenue pour tous les autres un sujet de controverse et de conjecture, tandis qu'elle devait enrichir la géographie de l'Égypte d'un fait nouveau et intéressant. Arigoni avait eu la singulière idée de faire dessiner ses médailles sur une échelle uniforme, ne tenant aucun compte du module, de sorte que ce petit bronze a été représenté comme étant au moins du huitième module, tandis qu'il n'est en réalité que du troisième ; de plus il ne respectait pas la forme des lettres, et on trouve constamment dans les planches de son ouvrage Ω au lieu de ω, E au lieu de Є, et ainsi de suite. La collection formée par Arigoni au commencement du XVIIIe siècle passa à la famille de Savorgnan,

et ensuite par héritage à celle de Gradenigo ; le comte Pietro Gradenigo la vendit, en 1843, au roi Charles-Albert, et elle forme maintenant partie de la collection royale de Turin. C'est là que j'ai eu récemment l'occasion de l'étudier, de comparer les originaux avec l'ouvrage d'Arigoni, et de constater la singulière manie d'uniformité qui a présidé à la confection des planches. Disons en passant que, sauf le module, les médailles sont en général assez exactement rendues, mais que la collection contenait, comme toutes celles formées à la même époque, un assez grand nombre de médailles et surtout de médaillons à légendes retouchées, et quelquefois entièrement refaites au burin.

Toutefois, ce n'est pas le cas pour la médaille qui nous occupe, et dont l'importance m'a été signalée par M. le chevalier Promis, le savant et aimable conservateur du cabinet royal. La pièce est d'une conservation excellente, intacte, et d'une authenticité à l'abri de tout soupçon ; il ne s'agit donc plus de corriger la légende et de lire ЄΠTANOM avec Zoëga et Eckhel, il faut l'accepter comme incontestable et tâcher de l'expliquer. Ce soin, je le laisse à d'autres, et particulièrement aux égyptologues qui étudient la géographie de l'Égypte dans les inscriptions et les papyrus : car je crois pouvoir affirmer qu'aucun géographe grec ou latin n'a mentionné le nome Heptacométis. La fabrique et le style de la médaille sont trop caractérisés pour qu'on puisse lui assigner une autre patrie que l'Égypte ou quelque district voisin, et songer, par exemple, à la peuplade des Heptacomètes, qui habitait une portion du Pont, sur les confins de la Colchide. Cette pièce se rattache donc à l'émission nombreuse de médailles des nomes, qui eut lieu pendant la onzième année du règne d'Hadrien ; ces monnaies, toutes de petit module, se font remarquer par l'uni-

formité et la finesse du travail, très-supérieur à celui des grands bronzes frappés sous le même règne. Il est fort possible, comme le pense Tôchon d'Annecy (p. 21), qu'Hadrien ait voulu consacrer de cette façon une nouvelle répartition des nomes de l'Égypte; dans tous les cas, notre médaille est un élément nouveau dont il faut tenir compte pour la géographie de l'Égypte sous la domination romaine.

J'ajouterai en terminant une remarque au sujet de l'ouvrage de Sestini, intitulé : *Catalogus Musei Arigoniani castigatus.* L'auteur déclare lui-même dans sa préface qu'il ne put voir la collection à loisir et en détail ; aussi donne-t-il la légende ЄΠΤΑΝΩΜ, moins exacte que celle fournie par Arigoni. Évidemment, il n'avait pas même vu la médaille; ce n'est, du reste, qu'un exemple de plus de la légèreté extrême avec laquelle cet auteur confectionnait ses catalogues.

W. H. Waddington.

MÉDAILLES ROMAINES.

(Pl. XIX et XX.)

N° 1. — CAESAR AVGVSTVS TRIBVNIC. POTEST. Tête nue d'Auguste jeune et imberbe à droite.

℞. C. GALLIVS LVPERCVS IIIVIR. A. A. A. F. F. Au centre les deux lettres S. C. — Médaillon de bronze, entouré d'un double cercle. Poids, 22 grammes; diamètre, 38 milmètres.

Il existe un moyen bronze signalé depuis longtemps dans les ouvrages de numismatique, et exactement semblable au médaillon que je viens de décrire. Mais le médaillon doit être fort rare; je ne le trouve décrit nulle part, et le mien est le seul que j'aie jamais vu.

Ici se présente une question. Quelle a été la destination de ce médaillon? Est-ce une pièce d'essai monétaire? J'en doute, et je serais bien plutôt porté à croire que ce médaillon a été, comme d'ailleurs ont dû l'être presque toutes les pièces de ce genre, donné par l'empereur ou en son nom à titre de récompense, de la même manière que les souverains actuels distribuent encore aujourd'hui des médailles, comme faveur ou à titre de récompense pour de belles actions. En tout cas, ces pièces de grande dimension ont dû être, dans les temps anciens comme elles le sont encore de nos jours, conservées religieusement dans les familles, et ce fait expliquerait d'une manière satisfaisante

la belle conservation du médaillon que je viens de décrire ; car il n'a évidemment jamais circulé.

J'ai voulu savoir ce qu'était le C. Gallius Lupercus qui a signé comme triumvir monétaire mon médaillon, ainsi que le moyen bronze qui porte son nom. M. Cohen, dans sa *Description des monnaies de la république romaine*, p. 148, se contente de dire : « Les médailles nous apprennent que *Gallius Lupercus* était triumvir monétaire d'Auguste. » Cette phrase n'éclaircit rien : M. Cohen a dit ce qui est gravé sur le bronze ; c'est là une pétition de principe sans plus.

M. Riccio, dans son ouvrage : *Le monete delle antiche famiglie di Roma*. 2e édition, Nap. 1843, p. 97, ne fournit guère plus de renseignements sur la famille Gallia, et il faut avoir recours au *Thesaurus numismaticus* de Morell, p. 190 et 191, où Havercamp dit que la famille *Gallia* était plébéienne ; que le surnom de *Lupercus* venait des prêtres de Pan, nommés *Luperci*, sans doute parce qu'un ou plusieurs de ses membres avaient rempli les fonctions de prêtres de cette divinité. Les historiens ont fait mention de la famille Gallia. Appien [1] et Suétone [2] parlent d'un *Quintus* et d'un *Marcus Gallius* qui ont joué des rôles importants, l'un sous Marc Antoine, l'autre sous Auguste.

N° 2. — ORATIVS. Buste d'Horace à gauche la tête nue. Dans le champ une palme incrustée en argent.

℞. ACCIVS. Le poëte Accius assis et tourné à droite, la main gauche appuyée sur un rouleau, et le corps couvert d'un ample manteau. — Médaillon contorniate.

[1] *Bell. civ.*, II, 95, ed. Schweighauser.

[2] *In Aug.*, XXVII ; *in Tib.*, VI. — Valère Maxime (VI, 1, 13) parle d'un C. Gallius, surpris en adultère et mis à mort par ordre du consul Sempronius Musca, l'an de Rome 666.

On ne connaît que bien peu d'exemplaires de ce médaillon contorniate. Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale en possède un moins beau que le mien, et qui a servi avec ce dernier à Visconti pour donner deux portraits du poëte latin dans son *Iconographie romaine* [1]. Un troisième exemplaire se trouve dans la collection de M. le duc de Blacas. Les gravures de l'*Iconographie romaine* laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude, et j'ai trouvé surtout celle qui a été faite d'après mon médaillon tellement défectueuse, que j'ai cru utile d'en donner ici un nouveau dessin. Les formes arrondies de la figure, qui est imberbe, excepté au-devant de l'oreille où l'on voit poindre de légers favoris, annoncent la jeunesse et expriment en même temps la disposition à l'obésité dont le poëte s'est d'ailleurs vanté lui-même plutôt que plaint dans les vers suivants :

> Me pinguem, et nitidum bene curata cute vides,
> Cum ridere voles, Epicuri de grege porcum.
> (Lib. I, *Epist* IV, 15-16.)

Quant au revers, comme Mongez l'a dit dans l'*Iconographie romaine* [2], la figure représentée sur mon médaillon serait une reproduction de la statue colossale que le poëte Accius, qui était petit de taille, s'était élevée à lui-même dans le temple des Muses, ainsi que cela est rapporté par Pline, au livre XXXIV, § 10, de son *Histoire naturelle*, dans les termes suivants : *Notatum ab auctoribus, et L. Accium poetam in Camœnarum ædc, maxima forma statuam sibi posuisse, quum brevis admodum fuisset.*

Aucune statue, aucun buste, aucune pierre gravée ne

[1] Pl. XIII, nos 2 et 3.

[2] Tom. I, p. 191 de l'édition in-folio.

sont cités dans l'*Iconographie romaine* comme offrant les traits d'Horace [1]. Le portrait reproduit ici n'a pas été fait au siècle d'Auguste ; il n'est donc pas contemporain du poëte. On sait que tous les médaillons contorniates ont été fabriqués à l'époque du Bas Empire. Est-ce à dire que le portrait que nous avons sous les yeux n'offre pas les traits réels du poëte romain? Je suis persuadé du contraire, et je crois que les médaillons contorniates, quoique d'une fabrique bien postérieure, nous ont conservé les portraits authentiques des personnages célèbres des siècles précédents.

N° 3.—TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TR.P.IMP.P.P. Tête laurée de Claude à droite.

℞. EX S. C.
P. P.
OB CIVES
SERVATOS

dans une couronne de chêne. — Grand bronze.

La médaille de Claude, dont je donne ici le dessin, ne paraît pas différer, au premier coup d'œil, des grands bronzes ordinaires de cet empereur ; mais après un examen attentif, on s'aperçoit qu'elle en diffère par deux lettres de la légende du revers. Ce sont les deux P.P. séparés par un point qui se trouvent immédiatement au-dessous des abréviations EX. S. C.

Les deux P.P. qui du côté du droit terminent la légende se rapportent évidemment à l'empereur, et ils signifient *Pater Patriæ;* mais ces deux P.P. qui se retrouvent au revers de la même pièce veulent certainement dire

[1] M. Ch. Lenormant a cru reconnaître Horace sur un diptyque d'ivoire, aujourd'hui au Musée du Louvre. Voy. J. de Witte, *Catal. Durand*, n° 2256.

autre chose que *père de la patrie*, car s'il en était ainsi, ce serait là une répétition du titre de la légende de l'effigie et un non-sens qu'il n'est pas possible de supposer. Et cependant tous les numismatistes qui ont parlé de ces légendes les ont interprétées comme s'appliquant aux empereurs eux-mêmes. On a donné dans tous les temps et dans tous les pays des récompenses aux hommes qui, par un acte de courage, ont sauvé la vie à leurs semblables, en s'exposant eux-mêmes. Pourquoi donc n'admettrait-on pas que les monnaies romaines de la République et celles des empereurs qui portent au revers la légende EX S. C. OB CIVES SERVATOS en toutes lettres ou en abrégé auraient été frappées uniquement pour servir de récompense et être solennellement distribuées, comme cela se pratique encore de nos jours, aux hommes qui ont bien mérité de l'humanité et de la patrie?

Si l'on ne lisait sur les monnaies romaines que les mots EX S. C. OB CIVES SERVATOS, l'interprétation que je propose pourrait sans doute rester douteuse; mais il me semble qu'on ne peut guère la contester en présence des deux lettres P.P qui suivent les sigles EX S. C. sur le grand bronze de Claude (pl. XIX, n° 3). Que peuvent en effet signifier ces deux lettres ainsi placées? Évidemment elles ne se rattachent pas à la légende du droit de la pièce, et elles ne peuvent pas se rapporter à l'empereur, en le qualifiant de *Père de la patrie;* elles ne seraient pas à leur place, et les graveurs de coins monétaires, sous les premiers empereurs surtout, étaient trop habiles, et d'ailleurs trop bien surveillés par les officiers préposés à la direction de la monnaie, pour commettre des erreurs de la nature de celle-ci, erreurs qui auraient consisté à transposer au revers des lettres qui devaient se trouver au droit du flan, ou à ré-

péter au revers un titre qui aurait déjà figuré du côté de l'effigie. Ces deux lettres P. P., placées après EX S. C. et devant OB CIVES SERVATOS, sont donc bien à leur place, et ne peuvent, à mon avis, signifier autre chose que PRAEMIVM PVBLICVM, *récompense publique.*

J'ai hésité pendant quelque temps avant d'émettre cette opinion, parce qu'elle ne s'accorde pas avec les idées généralement adoptées ; mais elle m'a paru si logique que je me suis décidé à la publier, tout en avouant ici en toute humilité que je suis disposé à abandonner mon interprétation aussitôt qu'on m'aura démontré que je me suis trompé. Jusque-là je croirai que les monnaies portant la légende EX S. C. OB CIVES SERVATOS avec ou sans les lettres P. P. ont dû servir de récompense publique, et être distribuées solennellement à ce titre, et que cette légende doit s'appliquer d'ailleurs tout aussi bien à l'empereur lui-même qu'à de simples citoyens qui auraient bien mérité de la patrie.

Je dois faire remarquer ici que c'est surtout à la fin de la république romaine et sous les premiers empereurs que l'on trouve des monnaies de tout module et de tout métal, mais principalement de grand bronze, avec des légendes variées mentionnant isolément soit le motif pour lequel la médaille était frappée, OB CIVES SERVATOS, soit le sénat seul sans autre indication EX S. C., soit le sénat et le peuple romain avec indication du motif S.P.Q.R. OB CIVES SERVATOS, soit enfin cette dernière légende avec addition de deux P.P. ainsi formulée S.P.Q.R. P.P. OB CIVES SERVATOS, soit enfin P.P. OB CIVES SERVATOS (médaillon d'argent à l'effigie de Claude). On devra remarquer aussi que la couronne de chêne qui entoure ces légendes est la couronne dite civique, et cela est caractéristique ; la légende

des monnaies consulaires (grands bronzes) est toujours OB CIVIS SERVATOS, et la couronne de chêne est presque toujours accompagnée sur ces pièces de deux branches de laurier placées en dehors, l'une à droite, l'autre à gauche, tandis que sur les monnaies impériales ordinairement la couronne de chêne existe seule ; je ne connais à cela qu'une exception, c'est celle d'un aureus d'Auguste sans effigie, qui porte sur une de ses faces deux lauriers, entre lesquels se trouvent les mots CAESAR AVGVSTVS, et de l'autre la légende OB CIVES SERVATOS entourée de la couronne de chêne. Évidemment la présence des lauriers ici et des deux branches de laurier sur les grands bronzes consulaires indique une ou des actions doublement méritoires civiles et militaires, le laurier étant le symbole de la victoire et la couronne de chêne une récompense civile.

Je n'ai pas rencontré de monnaies de Pompée, de Jules César, de Marc-Antoine ni de Lépide à ce type ; mais on en trouve d'Auguste ; je n'en connais pas de Tibère, mais il en existe de Caligula et de Claude. Il y en a de Néron en or et en argent portant seulement la couronne de chêne et les lettres EX S.C. dans le champ du revers ; mais la couronne de chêne rend la signification de ces revers évidente, quoique les mots OB CIVES SERVATOS ne s'y lisent pas. On trouve des monnaies de Galba en or, en argent et en grand bronze, de Vitellius en grand bronze, de Vespasien en or, en argent et en grand bronze à ce type ; mais il me semble que la fabrication de ces médailles a dû cesser à partir de Vespasien, car je n'en ai rencontré aucun spécimen dans la suite des règnes de Titus, de Domitien, de Nerva, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle, qui ont cependant fait frapper une immense quantité de médailles de tout module et de tout métal aux types les plus variés.

Je n'ai pas poussé mes recherches plus loin, par conséquent je ne sais pas si ce type a été reproduit plus tard. Je ne me rappelle pas l'avoir vu sous aucun des autres empereurs, et jusqu'à preuve du contraire je croirai que son existence a cessé au règne de Vespasien [1].

Tous les amateurs connaissent les grands bronzes qui montrent au droit une tête de femme jeune, à traits fins et réguliers, coiffée comme tous les portraits des deux Agrippine, mais ayant pourtant plus de rondeur, moins d'accentuation et un air de jeunesse incontestablement plus prononcé que la tête d'Agrippine mère, figurée sur le grand bronze au revers du carpentum traîné par deux mules.

Voici la description de ces pièces :

N° 4. — AGRIPPINA M. F. GERMANICI CAESARIS. Tête jeune à droite.

℞. Dans le milieu les deux grandes lettres S. C et autour TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. GERM. P.M.TR. P. IMP. P.P.

Jusqu'ici on a attribué cette pièce à Agrippine, femme de Germanicus et mère de Caligula; mais je suis porté à croire que c'est une erreur, et que nous devons reconnaître ici Agrippine jeune, fille de Germanicus et de la première Agrippine et quatrième femme de Claude, mère enfin de Néron. Voici les raisons qui me semblent pouvoir être alléguées en faveur de cette opinion :

1° Je lis la légende tracée autour de la tête : AGRIPPINA *Minor Filia* GERMANICI et non *Marci Filia*, GERMANICI CAESARIS (*uxor*) ;

2° La légende du revers, qui indique d'une manière positive que cette médaille a été frappée sous le règne de Claude, TI. CLAVDIVS, etc., ne peut que corroborer cette

[1] Il existe des monnaies de Domitien et d'Albin avec OB C.S. et OB S.C.
(*Note des Éditeurs.*)

opinion, Agrippine jeune ayant été la quatrième et dernière femme de ce prince;

3° En comparant cette pièce avec les grands bronzes qui appartiennent avec toute certitude à Agrippine mère, ceux au revers du carpentum, on trouve une légende différente. En effet, sur ces dernières médailles on lit : AGRIPPINA M. F. MAT. C. CAESARIS AVGVS.

℞. S. P. Q. R. MEMORIAE AGRIPPINAE. Carpentum traîné par deux mules à gauche (pl. XIX, n° 5);

4° Si l'on compare les deux têtes, on trouvera dans la régularité des traits, la beauté et l'air de jeunesse de celle que j'attribue à Agrippine jeune, une différence tellement tranchée, que même en supposant l'absence de la légende, il me paraît impossible de confondre les deux têtes, et d'attribuer désormais à Agrippine mère le grand bronze que je donne à Agrippine jeune. Je sais bien qu'il existe une très-grande variété dans les portraits d'Agrippine mère, et que quelques-uns sur les grands bronzes au revers du *carpentum* paraissent jeunes, mais cependant ces traits de jeunesse ne sont pas aussi marqués qu'ils le sont sur le grand bronze n° 4, frappé par Claude. Généralement les portraits d'Agrippine mère, tant sur l'or que sur l'argent et le bronze, ont des traits bien accentués, le galbe de la figure allongé, le menton proéminent, le front creux en bas au niveau des yeux et très-saillant en haut vers la racine des cheveux, tandis que rien de pareil ne s'observe ni sur les monnaies d'or et d'argent d'Agrippine jeune, ni sur le grand bronze frappé par Claude. Il est vrai que la tête figurée sur cette dernière médaille ressemble certainement à celle des grands bronzes d'Agrippine mère au revers du carpentum; mais ceci n'a rien qui puisse surprendre, l'une étant la fille, l'autre la mère. Ainsi, jusqu'à

preuve du contraire, je croirai que l'on doit restituer à Agrippine jeune les grands bronzes portant le nom de Claude. Il est assez naturel de penser qu'en frappant des pièces de bronze au nom de l'empereur Claude, le sénat romain ait cru devoir lui associer Agrippine jeune, qui était sa femme, plutôt qu'Agrippine mère, qui était la mère de cette impératrice, et qui était déjà morte depuis longtemps à l'époque présumable de l'émission de ces pièces.

N° 6. — L. AVREL. VERVS AVG. ARMENIACVS. Tête nue de L. Vérus à droite.

℞. VICT. AVG. TR. P. IIII IMP. II COS. II. Victoire marchant à droite et portant des deux mains un trophée sur lequel elle fixe les yeux; à ses pieds un captif assis; dans le champ S. C.

Je crois ce grand bronze de L. Vérus inédit. Eckhel décrit le type figuré ici, au revers de la tête de Marc-Aurèle, portant l'indication de la dix-huitième puissance tribunitienne et du troisième consulat de ce prince. On connaît, du reste, plusieurs médailles de L. Vérus qui rappellent ses victoires en Arménie.

N° 7. — . . . . MAMAEA AVGVSTA. Tête de Julie Mamée à droite. Dans le champ P.

℞. ..... A AVGVSTA. Tête de femme plus jeune, à ce qu'il paraît, et ressemblant à Orbiana.

Cette pièce a été décrite dans le *Catalogue Wellenheim*, n° 7870 [2], comme offrant les têtes de Julie Mamée et de Sallustia Barbia Orbiana, et nous l'avons fait graver ici sans nous prononcer d'une manière absolue sur la justesse de cette attribution; nos lecteurs verront et jugeront la question qui pour nous est encore indécise.

[1] *D. N.*, VII, p. 50.

[2] Vienne, 1844, in-8°.

Ce bronze est une monnaie coloniale. Son flan est très-mince ; il n'a qu'un millimètre d'épaisseur. Mais on ne saurait déterminer dans quelle colonie il a été frappé.

N° 8. — IM. . . AES M. AN. . . RDIANVS AVG. Tête laurée de Gordien II à droite.

℞. IMP. GORDIANVS PIVS FEL AVG. Tête laurée de Gordien III à droite.

Cette pièce représente d'un côté la tête de Gordien II d'Afrique, et au revers celle de son fils, Gordien le Pieux ou Gordien III. Jusqu'ici on ne connaissait pas de médaille qui montrât l'association de ces deux empereurs. Le flan très-épais et la fabrique annoncent une monnaie coloniale ; mais dans quelle colonie a-t-elle été frappée ? C'est ce que l'on ne saurait dire d'une manière positive. Elle peut avoir été frappée en Afrique aussi bien que dans une colonie romaine de l'Europe orientale ou de l'Asie, dans laquelle la langue latine était en usage.

On remarquera que la légende qui accompagne la tête de Gordien II d'Afrique ne contient pas l'abréviation AFR (*Africanus*) qui se trouve toujours sur les monnaies de ce prince[1] ; mais les traits de Gordien II d'Afrique sont parfaitement reconnaissables ; et comme d'ailleurs il y a une différence entre les légendes gravées sur les deux côtés de cette médaille, IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. et IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG., il me paraît impossible d'y voir la tête deux fois répétée de Gordien III.

N° 9. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Tête laurée de Philippe fils à droite.

℞. SAECVLARES AVGG. Quadrupède à gauche. A l'exergue, S. C.

[1] Eckhel, *D. N.*, VII, p. 302 et 303.

Je possède deux exemplaires de ce grand bronze de Philippe fils, et ces deux médailles sont si identiquement semblables, que l'on peut croire qu'elles ont été forgées avec le même coin.

Jules Capitolin [1] parle des animaux rassemblés par Gordien le Pieux pour célébrer son triomphe sur les Perses, et qui, au lieu de cette destination, servirent à Philippe, son meurtrier et son successeur, pour la célébration des jeux séculaires, donnés à Rome à l'occasion de la millième année de sa fondation.

Parmi les animaux dont Jules Capitolin fait l'énumération, on en retrouve un certain nombre sur les médailles frappées par Philippe et par son fils à l'occasion de la solennité des jeux séculaires. Le lion, l'hippopotame, le cerf, la chèvre [2] y figurent; d'autres sont encore à retrouver. Mais quel peut être le quadrupède à bois ramés qui est représenté sur mes deux médailles? Jules Capitolin cite dix élans, *alces decem*, et il me paraît qu'on peut reconnaître ici un animal de cette espèce. Il y a cependant une objection à faire à ceci, c'est que l'élan n'a pas la queue plus longue que le cerf, c'est-à-dire qu'il n'a presque pas de queue, tandis que l'animal représenté sur ma médaille a une queue se terminant par trois houppes de poils, qui descend jusqu'aux jarrêts. Il est vrai qu'on retrouve la même particularité, mais peut-être moins prononcée, sur des médailles de grand bronze à l'effigie de Philippe père, où sont figurés des cerfs avec des queues plus longues que dans la nature. Peut-être avons-nous sous les yeux une espèce

[1] *Gordianus tertius*, 33, dans *Hist. Augustæ Scriptores*, t. II, p. 132. Lugd. Batav., 1671.

[2] L'éléphant est représenté sur les médailles de Philippe portant la légende AETERNITAS AVGG.

d'élan aujourd'hui inconnue ; ou bien l'artiste monétaire s'est-il trompé? Je serais assez disposé à admettre cette dernière opinion.

N° 10. — IMP. C. M. CAS. LAT. PO..TVMVS. ..... Tête radiée de Postume à droite.

℞. . . . CVLVM AVGG. Lion passant à droite.

Ce grand bronze a été trouvé à Montdidier, département de la Somme Il est d'une bonne fabrique, mais il laisse à désirer sous le rapport de la conservation. Au droit la tête de Postume a été surfrappée sur un bronze à l'effigie d'Hadrien, d'Antonin ou de Commode ; on aperçoit au-dessus de la couronne radiée qui ceint la tête de l'empereur les cheveux et le front d'une autre tête impériale. On connaît un nombre considérable de bronzes à l'effigie de Postume qui ont été surfrappés sur des pièces plus anciennes. Le revers est très-pur et mérite de fixer l'attention, car jusqu'ici il était parfaitement inconnu. La légende, quoique en partie effacée, peut facilement être restituée : . . . . CVLVM AVGG, *Sæ*CVLVM *Augustorum*. Les lettres S. C. qui se trouvent toujours sur les bronzes des autres empereurs romains frappés par l'autorité du sénat, manquent ici comme sur un grand nombre de grands et de moyens bronzes de Postume. Mais comme on trouve fréquemment les mêmes lettres S. C. sur les monnaies de bronze à l'effigie de Postume, on a pensé que ce prince avait établi dans les Gaules un sénat national, par imitation de ce qui existait à Rome [1]. A mon avis, la présence des lettres S. C. n'impliquerait pas la création d'un sénat gaulois ; je crois que ceci ne prouve rien autre chose, si ce

[1] Voyez Eckhel, *D. N.*, VII, p. 445 et 446.

n'est que Postume avait imité un type monétaire employé antérieurement à son règne.

La légende du revers de ce bronze, SAECVLVM AVGG., a une importance historique considérable, et elle fournit la preuve qu'il existait *deux Augustes* au moment où cette monnaie a été frappée. A mon avis, ces deux Augustes seraient Postume le père et son fils, Postume le jeune. Il est vrai qu'Eckhel et plusieurs autres numismatistes distingués n'admettent pas que Postume le fils ait été jamais ni César ni Auguste : aucune médaille authentique ne porte le nom de ce prince. Trebellius Pollion [1] dit pourtant que le fils de Postume reçut de son père, non-seulement le titre de César, mais encore celui d'Auguste.

« De hoc prope nihil est quod dicatur, nisi quod a patre » appellatus est Cæsar, ac deinceps in ejus honore Augus- » tus. »

Le grand bronze que je publie vient confirmer ce que dit l'historien latin, en constatant l'existence de deux Augustes au moment où il a été frappé. Ce grand bronze n'est pas d'ailleurs la seule monnaie de Postume portant l'indication de deux Augustes. Banduri [2] décrit deux autres grands bronzes de cet empereur, portant les légendes ADVENTVS AVGG. et MONETA AVGG. Je sais bien qu'Eckhel cherche un autre sens à ces deux légendes, en disant qu'elles peuvent se rapporter soit à Victorin, que Postume avait *associé à l'empire*, soit à l'impératrice, sa femme. Mais je n'admets ni l'une ni l'autre de ces hypothèses, et s'il était vrai d'ailleurs que Postume se fût associé Victorin pour régner avec lui, il ne s'ensuivrait pas que sur des mon-

[1] *De Posthumio juniore*, t. II, p. 260.

[2] *Num. imp. rom.*, t. I, p. 298 et 300.

naies à l'effigie de Postume, les deux Augustes désignés au revers de ces pièces par les deux GG fussent Postume et Victorin, plutôt que Postume et son fils. Victorin était d'ailleurs un étranger pour Postume, et il est bien plus naturel de croire que c'est de son fils qu'il est question sur les bronzes de Banduri et sur le mien. Au reste, l'histoire ne nous apprend pas que Victorin ait porté le titre d'Auguste en même temps que Postume, et je ne sache pas que les médailles constatent ce fait plus que l'histoire.

« Posthumius senior, dit Trebellius [1], quum videret multis » se Gallieni viribus peti, atque auxilium non solum mi- » litum, verum etiam *alterius principis* necessarium, Vic- » torinum, militaris *industriæ* virum, *in participatum* » *vocavit imperii* et cum eodem contra Gallienum conflixit. »

J'ai transcrit ce passage parce que c'est sur lui que paraît fondée l'opinion que Postume avait partagé l'empire avec Victorin, et ensuite de cela lui avait donné le titre d'Auguste. En le lisant avec attention, on se demande s'il a été bien interprété; pour moi, je ne le crois pas. Dans ce passage, Postume est représenté comme un homme qui comprend que, sous l'imminence du danger d'être écrasé par les forces de Gallien en marche contre lui, il doit tirer ses ressources non-seulement de ses soldats en les opposant à l'armée de son adversaire, mais encore qu'il est nécessaire de s'adjoindre un autre chef, *alterius principis*. C'est pourquoi il appelle Victorin, homme habile dans l'art de la guerre, à partager avec lui non l'empire, comme on l'a dit et comme on l'on cru jusqu'ici, mais bien le *commandement* de l'armée qu'il avait à opposer à celle de Gallien, *in*

[1] *De Victorino*, t. II, p. 264.

participatum vocavit imperii. Et c'est aidé de Victorin qu'il alla combattre contre Gallien. Postume s'est donc adjoint un autre chef d'armée et a partagé avec lui le commandement des troupes pour l'aider à se battre contre les forces imposantes de Gallien. Voilà, à mon avis, le sens de ce passage, et il ne me paraît pas possible d'y voir autre chose. Il n'y est pas dit que Postume ait nommé Victorin son collègue à l'empire; qu'il ait partagé avec lui le gouvernement des Gaules, et, à plus forte raison, qu'il ait donné le titre d'Auguste à Victorin. Ce titre était porté alors par Postume le fils, ainsi que je l'ai dit plus haut, et si Postume le père a partagé le commandement de son armée avec un autre qu'avec son fils, cette conduite lui était dictée par les circonstances et par la nécessité, aussi bien que par les qualités de Victorin, qui était un homme habile dans l'art de la guerre, *militaris industrix virum.* Postume le fils n'avait probablement aucun talent militaire; car dans le peu de mots consacrés par Trebellius Pollion à raconter sa vie, il est représenté comme un rhéteur habile. C'était un mérite sans doute, mais l'éloquence de son fils ne pouvait pas tirer Postume du danger imminent dans lequel il se trouvait; il avait besoin d'un général d'armée auquel il pût confier le commandement de ses troupes; et Victorin se présentant comme un guerrier habile, il lui offrit alors de partager avec lui le commandement de son armée.

Quant à dire, comme l'a fait Eckhel[1], que ADVENTVS AVGG. désigne l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice dans une province; que MONETA AVGG. doit se rapporter également à Postume et à son épouse, je ne le crois pas. On pourrait, à la rigueur, prendre pour l'arrivée de l'em-

[1] *D. N.*, VII, p. 448.

pereur et de l'impératrice la légende ADVENTVS AVGG. ; mais l'impératrice n'avait rien à faire avec la fabrication de la monnaie ; le droit de battre monnaie était un privilége qui n'appartenait qu'au prince et au sénat. Je suis donc porté à regarder ces deux dernières légendes comme se rapportant aussi aux deux Augustes, c'est-à-dire à Postume et à son fils [1].

Dr ALEXANDRE COLSON.

[1] Les dix médailles romaines gravées pl. XIX et XX font toutes partie de la collection de M. le docteur Alexandre Colson, à Noyon.

(*Note des Éditeurs.*)

OBSERVATIONS

SUR

AGRIPPINE ET POSTUME.

Notre collaborateur, M. le docteur A. Colson, attribue à Agrippine jeune, quatrième femme de l'empereur Claude, le grand bronze reproduit sur la pl. XIX, n° 4. Cette attribution peut être contestée.

Tout le monde connaît le portrait d'Agrippine jeune, sœur de Caïus Caligula, sur des pièces d'or et d'argent où l'effigie de cette princesse est associée tantôt à celle de Claude son mari, tantôt à celle de Néron son fils. Le même portrait se voit sur quelques médaillons d'argent frappées en Asie et sur des monnaies émises dans les colonies et les villes grecques [1].

Quant à l'interprétation des légendes tracées autour de l'effigie, M. le docteur Colson attribue deux significations différentes aux sigles M. F. Ainsi au n° 4 la légende : AGRIPPINA M. F. GERMANICI CAESARIS, devrait être lue : *Agrippina minor filia Germanici Cæsaris.* Au n° 5 : AGRIPPINA M. F. MAT. C. CAESARIS AVGVS. signifierait : *Agrippina Marci filia, mater Caii Cæsaris Augusti.* Tous

[1] Voyez H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. I, p. 173 et suiv.

les numismatistes étaient d'accord jusqu'ici pour donner aux sigles M. F. la même valeur : *Marci filia.*

Je ne sache pas que sur les médailles on trouve l'adjectif *minor* pour *junior* qui est l'épithète ordinairement attribuée aux princes et aux princesses *jeunes* pour les distinguer de leur père et de leur mère portant les mêmes noms qu'eux. Mais l'épithète de *junior* ne paraît sur les monnaies qu'à l'époque de Constantin. On a des médailles sur lesquelles on lit CONSTANTINVS IVNIOR, LICINIVS IVNIOR. Ni Faustine jeune, ni Gordien d'Afrique le fils, ni Philippe fils, ni Tétricus le jeune ne portent sur les monnaies l'épithète de *junior*. Je ne connais que les médailles frappées à Smyrne, en l'honneur de Vespasien le jeune, qui feraient exception et sur lesquelles on lit la légende grecque : ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΟΣ ΝΕΩΤΕΡΟΣ [1], qui répond à celle de *Vespasianus junior*. ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ est aussi le titre que porte Cléopâtre sur certaines médailles [2].

La belle et rare médaille inédite à l'effigie de Postume publiée par M. Colson (pl. XX, n° 10) a fourni à cet habile numismatiste quelques observations au sujet du mot AVGG., *Augustorum* qu'on lit au revers de cette pièce.

M. Colson, d'après le témoignage de Trebellius Pollion [3], et contrairement à l'avis d'Eckhel [4], admet que Postume le fils a porté les titres de César et d'Auguste. La légende SAECVLVM AVGG. ferait allusion, suivant M. Colson, aux deux Postume, le père et le fils. D'après ces données,

[1] Mionnet, t. III, p. 223.

[2] Eckhel, *D. N.* IV, p. 23

[3] *De Posthumio juniore*, t. II, p. 260 (*Hist. Aug. Scriptores*, Lugd. Batav., 1671).

[4] *D. N.*, VII, p. 448.

M. Colson rejette l'association de Victorin à l'empire, du vivant de Postume. Malgré ce qu'a d'ingénieux l'idée de ne voir dans Victorin qu'un général associé par Postume au commandement de ses armées, je ne crois pas que l'on puisse interpréter de cette manière le texte de Trebellius Pollion. A mon avis, les savants qui, d'accord avec Eckhel, ont reconnu que Victorin avait été associé à l'empire par Postume ont eu complétement raison. En effet, interrogeons d'abord avec soin les textes. Il ne faut pas se borner à interpréter isolément le passage cité par notre collaborateur ; il s'agit d'examiner si les autres passages relatifs à Victorin s'accordent avec l'interprétation proposée par M. Colson.

Trebellius Pollio, *de Victorino*, p. 264. — *Posthumius senior, quum videret multis se Gallieni viribus peti, atque auxilium non solum militum, verum etiam alterius* PRINCIPIS *necessarium, Victorinum, militaris industriæ virum, in participatum vocavit* IMPERII *et cum eodem contra Gallienum conflixit.*

Idem, *Gallieni duo*, VII, p. 202. — *Et quum multis auxiliis Posthumius juvaretur Celticis ac Francicis, in bellum cum Victorino processit, cum quo* IMPERIUM *participaverat.*

Idem, *de Victorino*, p. 264. — *Tunc interfecto etiam Lolliano solus Victorinus in* IMPERIO *remansit.*

Idem, *Gallieni duo*, VII, p. 201. — *Et Clodio duce qui postea* IMPERIUM *obtinuit.*

Idem, *de Posthumio juniore*, p. 260. — *Quum Lollianus, in locum Posthumii subrogatus, delatum sibi a Gallis sumpsisset* IMPERIUM.

Idem, *Gallieni duo*, I, p. 187. — *Quum Odenatus jam Orientis cepisset* IMPERIUM.

Idem, *ibid.* IV, p. 194. — *Galli..... Posthumium ad* IMPERIUM *vocarunt.*

Idem, *ibid.* XV, p. 230. — *Claudius vir sanctus ac jure venerabilis..... accepit* IMPERIUM.

Idem, *de Posthumio*, p. 259. — *Et occiso Salonino sumpsit* IMPERIUM.

Vopiscus, *Saturninus*, p. 717. — *Galli*, ... *gens hominum inquietissima et avida semper vel faciendi* PRINCIPIS, *vel* IMPERII.

Je pourrais multiplier ces citations pour faire voir que partout chez les écrivains de l'*Histoire Auguste*, le mot *imperium* est employé dans le sens d'empire et non dans celui de commandement des armées. Je n'ajoute plus qu'un seul passage de Trebellius Pollion, mais il est formel, c'est celui où Gallien appelle Odénat au partage de l'empire et lui donne le titre d'Auguste.

Trebellius Pollio, *Gallieni duo*, XII, p. 215. — *Odenatum, participato* IMPERIO, *Augustum vocavit.*

Quelle différence y a-t-il entre *in participatum vocavit imperii* et *cum quo imperium participaverat*, termes dont se sert l'historien en parlant de l'association de Victorin à la dignité impériale, et *participato imperio*, mots que le même historien emploie, quand il parle du prince palmyrénien appelé par Gallien à partager avec lui le pouvoir suprême?

Quant au mot *princeps*, il est pris dans le sens de prince, de souverain. Vopiscus, dans le passage allégué plus haut, joint les mots *princeps* et *imperium*, tout comme Trebellius Pollion quand il parle de l'association de Victorin à l'empire. S'il s'était agi du choix d'un second chef d'armée, ce dernier historien aurait préféré, ce me semble, le mot *dux*, comme dans le passage déjà cité où il parle de Claude : *Clodio duce qui postea* IMPERIUM *obtinuit.*

Victorin, comme l'a cru Bréquigny[1], était un des généraux de Gallien. Les affaires de Postume étaient dans un état désespéré. Après des succès brillants, après des victoires éclatantes remportées tant sur les Barbares que sur les armées de Gallien et de ses lieutenants, il venait, malgré son activité et son courage, d'éprouver des revers qui semblent l'avoir réduit à la dernière extrémité. C'était la huitième année de son règne, l'an 265 de notre ère; aucune médaille connue ne donne la huitième puissance tribunitienne de Postume, tandis qu'on possède des médailles de toutes les années de son règne, depuis la première jusqu'à la dixième. Postume, aussi vaillant guerrier qu'habile politique, sut par des promesses brillantes éblouir et gagner Victorin; il lui offrit la pourpre; plusieurs légions passèrent de l'armée de Gallien dans les rangs de son compétiteur à l'empire, et Victorin, pour flatter l'amour-propre des soldats, fit frapper ces admirables médailles d'or en l'honneur des légions dont on connaît quelques exemplaires dans les grandes collections. Plusieurs de ces médailles, toutes extrêmement rares, portent les mêmes épithètes, les mêmes indications numérales que les légions qui servaient dans les armées de Gallien. Ces dernières légions sont connues par les médailles de billon, d'une exécution fort peu soignée, que Gallien avait fait frapper en leur honneur.

Maintenant il existe encore une autre difficulté à laquelle on ne saurait échapper, si l'on ne veut pas admettre l'association de Victorin à l'empire, dès l'an 265. On possède des médailles qui portent l'indication du second et du troisième consulat et de la troisième puissance tribunitienne de Vic-

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXX, page 354.

torin, combinée avec celle de son second consulat. En voici la description :

1. — IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Tête radiée à droite.

℞. P. M. TR. P. II COS. P. P. L'empereur en habit militaire, debout, la tête laurée, tenant une haste et un trophée. Æ. 3. — (Banduri, *Num. imp. rom.*, tom. I, p. 321).

2. — IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Tête radiée à droite.

℞. COS. II. L'empereur en habit militaire, tenant la haste, présente le globe à Rome assise; derrière lui un soldat portant une enseigne. AV. — (Collection Schellersheim, *Numismata aurea antiqua*, p. 136.)

3. — ..MP. VICT... AVG. Tête radiée à droite.

℞. P. M.... S. II P. P. L'empereur en habit militaire, debout à gauche, tenant la haste et le globe. Æ. 3. — (Collection de M. Le Roy de la Brière).

4. — VICTORINVS AVG. Buste casqué à droite, avec la haste et le bouclier.

℞. P. M. TR. P. III COS. II P. P. L'empereur debout, tourné à gauche, la tête voilée et faisant une libation sur un autel AV. — (Quinaire, autrefois au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, Caylus, n° 952).

5. — .. MP. C. VIC ... F. A... Tête radiée à droite.

℞. ... R. P. III P. P. Femme debout, tournée à gauche et appuyée sur un sceptre. Æ. 3.— (Ma collection).

6. — IMP. C. VICTORINVS. Tête radiée à droite.

℞. .... P. COS. III P. P. L'empereur en habit militaire, debout à gauche, tenant la haste et le globe. Æ. 3. — (Collection de M. Achille Hoart.)

Postume, comme on sait, périt à Mayence en 267 dans une révolte militaire, et Victorin fut assassiné à Cologne par un greffier (*actuarius*), dont il avait outragé la femme, en 268, tout au plus un an après la mort du fondateur de l'empire gaulois. Victorin n'avait pris son second consulat que dans la troisième année de son règne, c'est-à-dire en 267, comme l'indique le quinaire d'or où le second consulat est combiné avec la troisième puissance tribunitienne.

Les médailles attestent que Victorin a été revêtu du titre d'Auguste, et qu'il a régné environ quatre ans. Les historiens [1] ne donnent, il est vrai, que deux ans de règne à Victorin, mais il est évident qu'ils ne comptent que les mois écoulés depuis la fin du règne de Postume jusqu'à la mort de Victorin (267 à 268). Trouver les quatre ans de règne de Victorin après le meurtre de Postume est chose impossible. Postume ayant péri en 267, la vie de Victorin aurait dû se prolonger pour le moins jusqu'en 270. Or, dès avant le mois de mars 268 (1021 de Rome), Tétricus avait été proclamé à Bordeaux; les acclamations du sénat à l'avénement de Claude le Gothique nous apprennent ce fait [2]. C'était à l'instigation de Victorina que Tétricus avait été proclamé Auguste [3], et certes la mère de Victorin n'aurait pas fait nommer un autre empereur, si son fils avait été encore en vie.

On ne connaît aucune médaille à l'effigie de Postume le fils, et M. Prosper Dupré, dans une remarquable dissertation imprimée, il y a trente-quatre ans [4], a démontré que

[1] Aurelius Victor, *de Cæsaribus*, XXXIII. — Eutrop., *Hist.*, IX, 9.

[2] Trebell. Poll., *Divus Claudius*, IV, p. 359. *Tetricus nihil fuit.*

[3] Idem, *Victoria*, p. 337; *de Tetrico seniore*, p. 314.

[4] *Dissertation sur les médailles attribuées au fils de l'empereur Postume.* Paris, 1825, in-8°.

les médailles sur lesquelles on a cru trouver les traits de Postume le fils, ne peuvent en aucune façon lui être attribuées.

M. Dupré n'a pas cité une pièce de moyen bronze publiée dans le Museo San Clemente (*Musei Sanclementiani numismata selecta*, Pars II, tom. III, tab. XL, 10, Rom., 1809, in-4°). En voici la description :

IV. POSTVMVS CAESAR. Tête jeune et nue à droite.

℞. ΘDES.... Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme. Æ. 2 [1].

Cette pièce semble donner raison aux numismatistes qui admettent Postume le fils au nombre des Césars. On y voit la tête d'un prince adolescent, accompagnée du titre de César. L'auteur, San Clemente, affirme que la médaille est d'une authenticité indubitable : *Ob novitatem facile in suspicionem vocabitur, sed est indubiæ vetustatis* (p. 175). Certes la médaille est antique, je me garderais de le nier : mais la légende du côté de l'effigie a été retouchée. C'est une pièce grecque frappée à Thessalonique. La fabrique l'indique, et d'ailleurs la légende du revers a laissé des traces suffisantes pour y reconnaître le mot ΘЄCCAΛONIKЄΩN. Le type de la Victoire paraît sur les médailles de Thessalonique dès l'époque d'Auguste, et on le retrouve aux règnes de Tibère, de Caligula, de Néron, etc. La légende du droit a été retouchée par une main moderne, comme je l'ai dit déjà. Si ce n'est pas la légende ΣЄΒΑΣΤΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ou CЄBACTOC KAICAP, *Auguste*, ou ΥΙΟC CЄBACTOY, *Caligula*, il est possible que le

[1] M. Dupré n'aura pas voulu citer cette médaille, parce qu'il s'était fait une loi de ne faire usage dans son travail que des monuments originaux qu'il avait sous les yeux. Voyez *Revue num.*, 1846, p. 21.

bronze du Musée San Clemente doive être restitué à *Néron*, ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ.

Jusqu'à ce jour donc, aucun monument n'est venu confirmer l'assertion de Trebellius Pollion, que Postume le fils a été revêtu des titres de César et d'Auguste. On sait d'ailleurs dans quel état déplorable nous est parvenu le texte de cet historien, sans parler de la prétention ridicule qu'il a d'égaler le nombre des usurpateurs de l'époque de Gallien à celui des trente tyrans d'Athènes, parallèle qui est faux et sans la moindre espèce de fondement. Aussi dès son temps, d'après son propre aveu, le plaisantait-on sur le titre de son livre, et lui reprochait-on d'avoir mis jusqu'à des femmes et des enfants parmi ses trente tyrans [1].

Je suis loin de nier que Postume le fils ait pu être revêtu des titres de César et d'Auguste. M. Dupré ne l'a pas fait. Mais seulement jusqu'à ce jour les monuments sont muets. « Il a pu être frappé des médailles en son honneur, dit » M. Dupré [2], mais nous affirmons qu'il n'en a été publié » aucune qui puisse, nous ne disons pas avec certitude et » vérité historique, mais avec quelque vraisemblance lui être » attribuée. » Tout au plus peut-on trouver une allusion à Postume le fils dans le revers PACATOR ORBIS, où Postume jeune serait représenté avec les attributs du Soleil. C'est l'opinion de M. Ch. Lenormant [3], et M. Dupré semble assez disposé à admettre cette allusion, puisque sur un denier d'or de sa collection il reconnaît la femme, le fils et la fille

[1] Treb. Poll., *Victoria*, p. 340 et 341.

[2] Dissertation citée, p. 56.

[3] *Iconographie des empereurs romains*, p. 101. — Mionnet (*Rareté des médailles romaines*, tom. II, p. 63, de la deuxième édition), est du même avis.

de Postume, tous la tête radiée, accompagnés de la légende AETERNITAS AVG [1].

Quant aux médailles de bronze qui, d'après Banduri, portent la légende ADVENTVS AVGG. et MONETA AVGG., la première serait conservée à Florence : le second G ne s'y voit pas ; et quant à la seconde, qui fait partie du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, je puis certifier que le second G du mot AVGG. a été produit par le dérangement du coin. Il ne faut donc attacher aucune importance à ces deux pièces, ni aux légendes qu'elles portent [2].

Reste à expliquer la légende SAECVLVM AVGG. placée au revers de la tête de Postume. A mon avis la rare médaille de la collection de M. le docteur Colson (pl. XX, n° 10) a été frappée pour inaugurer l'association de Victorin à l'empire. Le lion est un symbole parfaitement choisi pour indiquer le siècle ; le dieu *Æon* est toujours figuré avec une tête de lion [3]. Et quel symbole plus caractéristique que le lion pour un prince guerrier qui se comparait à Hercule ? Aussi le lion brisant un trait est-il figuré sur les médailles de Postume dès le commencement de son règne ; le même animal, symbole de la force, paraît sur les médailles de Victorin.

La médaille de la collection de M. Colson porte au

[1] *Revue num.*, 1846, p. 20 et suiv.

[2] Cf. la dissertation de M. Dupré, p. 50. — Une note de M. Migliarini, conservateur du Cabinet des médailles de Florence, me fournit la description exacte de la pièce mentionnée par M. Colson ; la légende du revers porte : ADVENTVS AVG.

[3] Zoëga, *Bassirilievi*, t. II, tav. LIX. — Cf. Visconti, *Mus. Pio Clem.*, t. II, tav. XIX. — Raffei, *Dissertaz.*, p. 131, Rom., 1821, in-fol. — Félix Lajard, *Recherches sur le culte de Mithra*, pl. LXX — LXXIII. Paris, 1847, in-fol. — Une petite figurine de bronze représentant *Æon léontocéphale* a été trouvée récemment à Constantine, et une autre à peu près semblable à Clermont en Auvergne.

droit les traces d'une surfrappe. On pourrait donc supposer qu'elle a été frappée sur un grand bronze à l'effigie de Philippe l'Arabe, ayant au revers un lion marchant à droite : SAECVLARES AVGG. Mais en comparant le revers du bronze de Postume avec celui des pièces de Philippe, on acquiert la certitude que le dessin et la tournure du lion sont tout différents ; on ne peut donc pas mettre en doute que le lion, accompagné de la légende SAECVLVM AVGG. ne soit un type monétaire gravé exprès pour le règne de Postume.

Je puis citer à mon tour une médaille de petit bronze de la plus grande rareté à l'effigie de Victorin, médaille qui sert à confirmer ce que je viens de dire sur l'association des deux Augustes, Postume et Victorin. En voici la figure et la description :

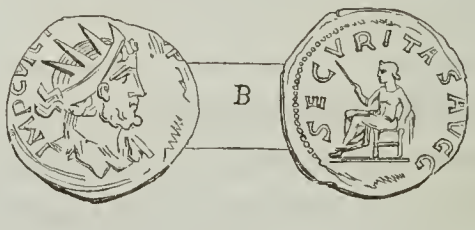

IMP. C. VICT.... P... Tête radiée à droite.

℞. SECVRITAS AVGG. La Sécurité assise à gauche et tenant un sceptre. Æ. 3. — (Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale).

La médaille de grand bronze de la collection de M. le docteur Colson à l'effigie de Postume et la médaille de bronze de petit module à l'effigie de Victorin du Cabinet des médailles sont, à ma connaissance, les deux seules pièces qui portent AVGG., et attestent par conséquent d'une manière formelle l'association de Victorin à l'empire [1]. Les

[1] Je ne parle pas ici d'une médaille de petit bronze au droit de laquelle sont

médailles qui portent les chiffres des puissances tribunitiennes et des consulats de Victorin viennent à l'appui de ce que ces deux pièces nous enseignent.

Othon et Vitellius avaient déjà fait inscrire sur leurs monnaies la légende SECVRITAS P. R. [1]. Plusieurs empereurs suivirent cet exemple. La légende était admirablement choisie au moment où Postume et Victorin se préparaient à combattre Gallien. Elle montrait la confiance que les deux princes avaient dans la valeur de leurs soldats.

Grivaud de la Vincelle [2] a décrit une médaille de petit bronze : d'un côté est le buste de Postume, de l'autre, celui de Victorin; l'un et l'autre portent le titre d'Auguste.

Je n'ai jamais vu cette médaille. Aussi je ne la cite ici que pour mémoire. On connaît des pièces, mais elles sont très-rares, où la tête de Tétricus est placée au revers de l'effigie de Postume, et aussi au revers de l'effigie de Victorin. Doit-on considérer ces pièces comme des médailles frappées par Tétricus en l'honneur de ses deux illustres prédécesseurs, ou bien est-ce uniquement l'erreur des monétaires qui a produit ces rapprochements ? C'est là une question difficile à résoudre.

J. DE WITTE.

figurées les têtes accolées et laurées de Postume et d'Hercule. ℞. VICTORIA AVGG. L'empereur dans un quadrige à gauche. *Cat. Pembroke*, n° 1110, p. 301. La légende du revers est refaite.

[1] Eckhel, *D. N.*, VI, p. 302, 317.

[2] *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat*, Paris, 1807, in-4°, p. 29, note 2.

LETTRE A M. SABATIER

SUR

LE CLASSEMENT DES MONNAIES DES EMPEREURS ICONOCLASTES

ET SUR DEUX PIÈCES ATTRIBUÉES A ROMAIN DIOGÈNE.

Monsieur,

Je ne puis résister à la tentation d'accompagner de quelques remarques les empreintes que vous me demandez. Je passerai donc rapidement en revue la période comprise entre l'accession de Léon III en 716 et la mort de Théophile en 842.

J'ai sous les yeux six sous d'or où figure Léon III. En voici la description :

1. — D LEON PE AV. L'empereur en buste de face, tenant dans sa main gauche un globe crucigère, et dans sa main droite, un rouleau de papier.

℟. VICTORIA AVϑVZ. Une croix potencée sur des degrés. A l'exergue, CONOB. — *Catalogue Soleirol*, n° 712.

2. — DNO LEON PAMVL. L'empereur en buste de face, tenant dans sa main droite un globe crucigère, et dans sa main gauche, un rouleau de papier.

℟. Semblable à celui du n° 1. —Sou d'or de ma collection.

3. — Semblable au n° 2.

℞. DN CONSTANTINVS A/. Buste à figure jeune de face, tenant dans sa main droite un globe crucigère, et dans sa main gauche, un rouleau de papier. — *Catalogue Soleirol*, n° 731.

4. — D LEON PAMVL. L'empereur en buste de face, tenant dans sa main droite une croix potencée, et dans sa main gauche, un rouleau de papier.

℞. N CONSTANTINVS. Buste de face comme à l'avers. — *Catalogue Soleirol*, n° 752.

5. — D LEON PAMVL Θ. L'empereur Léon III en buste de face, tenant dans sa main droite une croix potencée.

℞. CONSTANTINOS S LEON O NEOS. Les empereurs Constantin V et Léon IV en buste de face. — *Catalogue Soleirol*, n° DCCXXII *bis*.

6. — LEON PAPI CONSTANTINOS PATHR. Les empereurs Léon III et Constantin V en buste de face.

℞. LEON VSSESSON CONSTANTINOS O NEOS. Les empereurs Léon IV et Constantin VI en buste de face.— *Catalogue Soleirol*, n° DCCXXXII.

Léon III paraît au n° 1 avec la légende PEAV, aux n°s 2, 3, 4 et 5 avec la légende PAMVL. Sur cette dernière pièce il figure avec son fils Constantin V et son petit-fils Léon IV, né en 750 ; Léon III mourut en 741. Cette pièce est donc posthume, et il est probable que les n°s 2, 3 et 4, qui portent la même légende, le sont aussi. Comment faut-il l'interpréter ?

Nous trouvons pour la première fois sous Justinien II la légende MVLTVS ou MVLTVS ANNIS, mais elle n'est précédée de PA que sur les pièces que nous avons sous les yeux. Je ne puis voir dans ces deux lettres que PATHR ou

PATHR AVGVSTI[1], comme sur le n° 6, frappé sous Léon IV et Constantin VI, où Léon III et Constantin V sont appelés PAPPVS et PATHR.

Le n° 2 est absolument semblable au n° 1 par le revers et au n° 3 par le droit. Je le place entre ces deux pièces, dont la première est pour moi la seule frappée du vivant de Léon III. Le n° 2 appartient au commencement du règne de Constantin V, car le revers de la croix, accompagné du différent CONOB, a dû disparaître vers 751, époque de la perte des ateliers monétaires de Rome et de Ravenne. Nous trouvons ensuite les n°s 3 et 4, et dans ce dernier la croix potencée remplace le globe crucigère que nous avons eu jusqu'à présent. Ils se rattachent l'un à l'autre par un quinaire d'or qui nous offre d'un côté Léon III avec le globe crucigère, et de l'autre Constantin V avec la croix potencée. Du n° 4 nous passons au n° 5, où se trouve encore la croix potencée, et du 5 au 6. Dans ces deux dernières pièces, les empereurs défunts portent la robe à carreaux, qui sous le règne suivant appartient exclusivement à Irène.

Je donne donc au règne de Constantin V tous les Léon avec la légende PAMVL, sans en laisser aucun à Léon IV, parce que nous ne connaissons pas la légende intermédiaire CONSTANTINVS PAMVL, que je n'admettrais qu'au revers des monnaies de Léon IV avant l'association de Constantin VI. Cette lacune me fait croire que les empereurs défunts de la dynastie isaurienne ne paraissent qu'en compagnie de leurs ancêtres, et qu'il est peu probable qu'on trouve Constantin V, et jamais Léon IV, avec la légende PAMVL.

[1] Voyez *supra*, p. 399, l'opinion de M. l'abbé Cavedoni sur cette légende. (*Note des Éditeurs.*)

Le revers de la croix avec le différent CONOB, en usage sous Léon III, se voit encore au commencement du règne de Constantin V sur quelques pièces de l'atelier de Constantinople. Presque tous les Constantin et les Léon qui portent ce revers sont de fabrique barbare, ainsi que quelques rares monnaies de Constantin V et Léon IV associés, sous le règne desquels il tomba sans doute en désuétude. Tous offrent les légendes CONSTANTINVS ou CONSTANTINVS AVG, et LEON PAMVL. S'ils appartenaient au règne de Léon IV, on lirait sans doute CONSTANTINVS PAMVL et LEON AVG.

A l'exception des pièces au revers de la croix, qui appartiennent toutes aux règnes de Léon III, de Constantin V, et de Constantin V et Léon IV associés, les monnaies de la dynastie isaurienne semblent offrir, jusqu'à Constantin VI et Irène, tous les ancêtres des empereurs régnants. Je ne connais aucune pièce qui puisse se classer à Léon IV seul, et je ne donne à Léon IV et Constantin VI associés que les pièces au revers de Léon III et Constantin V. L'argent au type de la croix potencée, sans le CONOB, pourrait seul faire exception, mais je n'en connais aucun exemplaire.

Ce classement de la dynastie isaurienne laisse malheureusement une lacune, l'association de Léon III avec Constantin V. Si cette combinaison existe, on la trouvera sans doute avec la légende PP AVG et le revers de la croix, accompagné du différent CONOB.

Les deux pièces suivantes sont, je crois, inédites.

7. — LEON BASILEV. L'empereur Léon V l'Arménien en buste de face, tenant dans sa main droite un globe crucigère, et dans sa main gauche un rouleau de papier.

℟. CONSTANT DESPE. Son fils Constantin en buste de face, tenant dans sa droite un globe crucigère, et dans sa

main gauche un rouleau de papier. Diamètre, 20 millimètres. — Sou d'or de ma collection.

Cette belle pièce est parfaitement semblable, sauf les légendes, au sou d'or de Nicéphore I et Staurace, sous le règne desquels nous voyons pour la première fois la réunion des deux titres BASILEVS et DESPOTHS. Espérons qu'un Michel I au revers de Théophylacte viendra combler l'intervalle.

8. — Semblable au n° 7.

℟. M surmonté d'une croix, avec un A entre les jambages; à gauche XXX, et à droite NNN. Même diamètre, 20 millimètres. — Cuivre. Ma collection.

La ressemblance parfaite de cette pièce avec le droit du sou d'or n° 7 et avec la pièce de cuivre bien connue de Nicéphore I, ne me permet pas de l'attribuer à un autre empereur qu'à Léon V. Nous aurions ainsi des monnaies de Nicéphore I, Michel I, et Léon V avec et sans leurs fils.

Ayant remarqué que sous ces trois empereurs l'habit à carreaux n'appartient qu'au BASILEVS, je propose de restituer à Léon V et Constantin VII, malgré l'abondance de leurs monnaies de cuivre, les petits bronzes de fabrique barbare portant d'un côté un Léon en habit à carreaux, et de l'autre, un Constantin en tunique. Ces pièces sont parfaitement semblables aux petits bronzes de Nicéphore I et Staurace, et de Michel I et Théophylacte.

Je passe maintenant à quelques pièces de la dynastie amorienne :

9. — +ΘEOFILOS S MIXAHL ECΘ BASILIS ROMAION. Le tout entouré d'un triple grènetis.

℟. IhSVS XRISTVS NIKA. Une croix potencée sur des degrés; le tout entouré d'un triple grènetis. Diamètre, 23 millimètres. — Argent. Ma collection.

10. — ΘEOFILOS BASILE. L'empereur Théophile en buste de face, tenant dans sa main droite le globe crucigère, et dans sa main gauche un rouleau de papier.

℟. AIC ΔESPOHE (*sic*). Son fils Michel en buste de face, tenant dans sa main droite une croix potencée, et dans sa main gauche un rouleau de papier. Diamètre, 20 millimètres. — Sou d'or pâle de ma collection, variété du n° 775 du *Catalogue Soleirol.*

11. — Semblable au n° 10.

℟. MIXAHL S CONSTANTIN. Son fils Michel en buste de face, tenant dans sa main droite une croix potencée, et dans sa main gauche un rouleau de papier. Diamètre, 20 millimètres. — *Catalogue Soleirol*, n° 776.

12. — ✳ ΘEOFILOS BASILEΘ. L'empereur Théophile, en buste de face, tenant dans sa main droite une croix double, et dans sa main gauche un rouleau de papier.

℟. Ses fils Michel et Constantin, le premier barbu et plus grand que l'autre. — *Catalogue Soleirol*, n° 781.

13. — Semblable au n° 12.

℟. +CONSTANTI DESPOT VA. Son fils Constantin en buste de face, tenant dans sa main droite un globe surmonté d'une double croix, et dans sa main gauche une croix. Diamètre, 20 millimètres. — Sou d'or très-rare du Musée Britannique; il en existe aussi un exemplaire au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

14. — ΘEOFILOS BASILE. L'empereur Théophile en buste de face, à droite le globe crucigère, et à gauche une croix.

℟. CVRIE BOHΘH TO SO DOVLO ✳ E. Une croix double sur des degrés. Diamètre, 20 millimètres. — Sou d'or pâle de fabrique barbare de ma collection, variété du n° 764 du *Catalogue Soleirol.*

Si le baron Marchant avait connu le n° 13, il n'aurait pas attribué le n° 12 à Michel III le Buveur et à Constantin son fils. Cette pièce nous donne aussi l'explication des n°s 10 et 11, restés jusqu'à présent parmi les incertaines. Il est impossible d'examiner les monnaies que je viens de décrire sans se convaincre que Théophile eut pour collègues, au commencement de son règne, deux princes nommés Michel et Constantin. L'histoire n'en parle pas, et nous ne savons s'ils étaient frères ou fils de Théophile. Je penche pour cette dernière supposition. S'il faut en croire Siméon Magister, Théophile avait eu d'un premier mariage cinq filles, dont la cadette se maria la troisième année de son règne. Rien ne s'oppose donc à ce que le Michel barbu que nous voyons figurer au revers des n°s 10, 11 et 12, soit son fils aîné. Ce ne peut être Michel III le Buveur, qui n'avait que six ans à la mort de son père. Je ne connais aucun portrait monétaire qui puisse convenir à Michel le Buveur associé à Théophile, et je crois qu'il n'a dû paraître sur les monnaies qu'après la mort de son père, en compagnie de sa mère Théodora et de sa sœur Thékla. Cette lacune présumée m'engage à attribuer le n° 9 à Michel *Ignotus* plutôt qu'à Michel *Ebriosus*. Cette pièce, ainsi que le n° 10, semble indiquer que Michel fut d'abord seul associé à Théophile. Constantin est nommé sur le n° 11; il figure sur le n° 12 avec son frère; enfin, sur le n° 13, il paraît seul après la mort de Michel.

Je crois le n° 14 postérieur au n° 13, parce que la robe à carreaux et la position du globe crucigère et de la croix indiquent une imitation du revers de ce dernier. Cette pièce, ainsi que celles sur lesquelles Théophile occupe le revers aussi bien que l'avers, appartient à l'époque qui suivit la mort de Michel et Constantin.

Je partage donc le règne de Théophile en cinq périodes monétaires.

1. Théophile avec son fils aîné Michel, nos 9 et 10.
2. Théophile avec ses deux fils, Michel et Constantin, nos 11 et 12.
3. Théophile avec Constantin, n° 13.
4. Théophile seul, n° 14.
5. Théophile avec son fils cadet, Michel le Buveur?

Je ne puis découvrir sous la dynastie amorienne aucun exemple d'un empereur défunt figurant au revers des monnaies. Il est à présumer que cet usage n'a existé que sous la dynastie isaurienne.

Nous avons vu que sous les empereurs de la dynastie isaurienne, sauf les pièces frappées du vivant de Léon III, la robe à carreaux appartient aux empereurs défunts ou à Irène, et sous les trois empereurs suivants, au BASILEVS. Sous la dynastie amorienne, cette robe est portée par le DESPOTHS ou par Théodora et Thékla. Je ne connais qu'une exception à cette règle, les petits bronzes de Théophile au revers de Michel et de Constantin, imités peut-être de ceux de Nicéphore I, Michel I et Léon V associés à leurs fils. Il est donc probable que les pièces d'or de fabrique barbare qui offrent d'un côté Théophile en tunique, et de l'autre un Michel d'une taille égale, en robe à carreaux, appartiennent à la première période du règne de Théophile. Je laisse au règne de Michel le Bègue celles sur lesquelles Théophile paraît en robe à carreaux et Michel en tunique, parce qu'ils portent ces costumes sur les sous d'or bien connus de l'atelier de Constantinople, où ils figurent avec les titres de BASILEVS et DESPOTHS.

Sous la dynastie macédonienne, au contraire, c'est le

BASILEVS qui porte toujours la robe à carreaux. Les seules exceptions sont quelques pièces de Basile I en compagnie de son fils Constantin, et la variété la plus commune des pièces de cuivre de Léon VI.

Je viens de recevoir d'Orient un bel exemplaire de la pièce d'argent décrite, mais non gravée, dans l'*Essai* de M. de Saulcy, p. 246.

15. — + ΠΑΡΘΕΝΕ COI ΠΟΛΥΑΙΝΕ (continué au revers). La Vierge nimbée debout, tenant sur son bras gauche l'enfant Jésus nimbé, sa main droite appuyée sur sa poitrine, à gauche un M̄ et à droite un Θ̄, le tout entouré d'un triple grènetis dont la ligne du milieu est chargée de huit points.

℟. OC ΗΛΠΙCΕ ΠΑΝΤΑ ΚΑΤΟΡΘΟΙ. L'empereur debout, tenant dans sa main droite une croix double, et dans sa main gauche un globe surmonté d'une croix double. Grènetis semblable à celui du droit. Diamètre, 26 millimètres.

Cette pièce me semble dater de 1070 à 1080. Je penche en faveur de Romain Diogène[1], auquel je donne aussi la suivante :

16. — PΩM. Buste de face de l'empereur tenant dans sa main droite une double croix, et dans sa main gauche le globe crucigère. Grènetis semblable à celui du n° 15, mais avec quatre points seulement.

℟. Buste de la Vierge nimbée, les deux mains levées, à droite M̄ au-dessus de CR? et à gauche Θ̄ au-dessus de

[1] Des exemplaires de cette pièce en or et en argent ont été publiés dans l'*Iconographie romaine* de M. Sabatier, *Byzant.*, pl. suppl. XXIV, n°s 32 et 33. M. Sabatier attribue ces monnaies à Jean II, Comnène.

(*Note des Éditeurs.*)

PΔ? Grènetis semblable à celui du droit. Diamètre, 16 millimètres. Mauvaise conservation. — Argent. Ma collection.

J'ai trouvé dans le Musée de la Haye la pièce donnée par Ducange (p. 133) et citée dans l'*Essai* de M. de Saulcy (p. 303). En voici la description :

.. KЄ.. PωMANω ΔЄCΠOTH Tω ΔIOΓЄNЄI, en cinq lignes, le tout entouré d'un grènetis.

℟. La Vierge nimbée, tenant l'effigie de l'enfant Jésus, à gauche $\overline{\text{MP}}$? et à droite $\overline{\text{ΘV}}$. Grènetis semblable à celui de l'avers. Diamètre, 18 millimètres. — Argent. Mauvaise conservation [1].

Veuillez bien agréer, etc.

J. F. G. DE SALIS.

[1] Quant à la pièce du Musée de La Haye, citée comme unique par M. de Salis, un autre exemplaire faisant partie de la collection de M. Sabatier a été publié également dans *l'Iconographie*, même planche, n° 3.

(*Note des Éditeurs.*)

UNE SINGULARITÉ NUMISMATIQUE.

ÉCU D'OR AU SOLEIL DE LOUIS XIII,

FRAPPÉ A ARRAS.

M. le docteur Al. Colson a donné, pages 126 et suivantes de la *Revue numismatique*, année 1854, la description d'un écu d'or au soleil de Louis XIV, frappé à Arras. La pièce qui figure en tête de cet article n'est pas tellement différente qu'on ne puisse, au premier abord, la confondre avec celle de M. Colson. Cependant il existe une anomalie entre sa face et son revers, qui m'a engagé à la publier.

En effet, tandis qu'on lit au droit :

LVDOVICVS. XIII. D. G. FRAN. ET. NAV. REX,

la légende du revers est :

CHRISTVS. REGNAT. VINCIT. ET. IMP. 1645.

Or Louis XIII étant mort le 14 mai 1643, il peut paraître

étonnant qu'une monnaie ait été émise à son type deux ans après sa mort. Je ferai d'abord observer qu'il n'y a aucun doute sur la lecture de la date ni sur le chiffre XIII du droit, la pièce étant parfaitement conservée. On pourrait peut-être croire qu'il y a eu erreur du monnayeur, qui aurait pris un coin du droit appartenant à Louis XIII pour l'appliquer à un revers de Louis XIV, de l'année 1645, et que par conséquent cette pièce appartiendrait réellement au règne de ce dernier monarque. Mais, d'un autre côté, l'on remarquera que le différent monétaire d'Arras, ℞ est placé au centre du revers, comme aux autres pièces d'or de Louis XIII frappées dans cet atelier en 1642 et 1643 ; que le rat, indice du même atelier, a la même forme que celui qu'on retrouve sur ces monnaies ; nous resterons, par suite, convaincu que ce revers était bien destiné à être joint au droit d'une pièce de Louis XIII. Nous sommes donc amené à conclure de là ce fait assez singulier, savoir : que l'on fabriquait à l'avance plusieurs coins destinés à être employés pendant plusieurs années consécutives avec la même face. L'émission de la pièce précédente serait alors due à l'erreur de l'ouvrier qui aurait pris, en 1643, un coin pour un autre, trompé par une lecture superficielle de la date. Le type étant le même, et n'ayant rien de changé que la date, on n'aura pas jugé à propos de refondre la pièce, et on l'aura laissée dans la circulation.

Le poids de cette monnaie, qui figure dans ma collection, est de 3^{gr},50 (66 grains).

Depuis l'époque où M. le docteur Colson écrivait son article, les découvertes ont changé singulièrement l'état des choses en ce qui concerne la numismatique artésienne. Nous possédons maintenant des pièces de Louis XIII et de Louis XIV avec des dates bien postérieures à celles de l'écu

d'or représenté en tête de l'article précité. Il ne serait pas dénué d'intérêt de réunir tout ce que l'on connaît des produits monétaires de l'atelier d'Arras, depuis Philippe II d'Espagne jusqu'à Louis XIV. C'est, au reste, ce que je compte faire moi-même dans cette *Revue*, et à cet effet je fais un appel à tous les amateurs qui pourraient avoir dans leur cabinet des monnaies de cette période, inédites ou peu connues, telles que l'écu d'or de six livres de Louis XIV, les priant de vouloir bien m'en donner de bons dessins, ou des empreintes.

L. Deschamps de Pas.

DESCRIPTION

DE

DIVERSES MONNAIES BARONALES.

(Pl. XXI.)

Quelques numismatistes nous assurent qu'il est maintenant difficile d'écrire sur les monnaies françaises. Le lecteur, suivant eux, deviendrait exigeant, n'accepterait plus que des mémoires destinés à l'exposé d'une idée fondamentale ou à la critique de quelque grand principe.

Un de nos correspondants, antiquaire très-distingué, à qui le zèle ne fait certes pas défaut, nous écrivait dernièrement avec une sorte de désespoir : « La numismatique du moyen âge a fait son temps. »

Nous demandons la permission de combattre cette doctrine excessive. A coup sûr, et nous l'avons déjà reconnu plusieurs fois, la multiplicité des écrits, le grand nombre des monnaies publiées exigent de la part des numismatistes de la seconde moitié du XIXe siècle, une attention dont leurs prédécesseurs étaient en partie dispensés. Mais là se borne la difficulté, le lecteur sait que bien des questions ont besoin d'être reprises au fur et à mesure des nouvelles trouvailles de monnaies, que ces questions ne peuvent être encore définitivement traitées, et que chaque pièce nouvelle publiée a sa valeur pour la classification générale.

Les monnaies inédites se comptent encore par centaines et il s'agit avant tout de les faire connaître.

Pour donner le bon exemple, nous allons publier la figure et la description de quelques pièces dont nous possédons les dessins ; nous le ferons sans essayer de prouver quoi que ce soit, et simplement en vue de faciliter les études de nos confrères.

Saint-Médard près Soissons.

Légende composée de lettres liées.

Dans le champ, un O carré attaché à deux croisettes, et accosté de deux S, quatre points.

Revers. Légende composée de lettres liées ; croix cantonnée de deux S et de deux points. — *Billon* (pl. XXI n° 2).

Nous n'avons pas encore le secret des légendes composées de lettres liées qui se remarquent sur les monnaies de Soissons, ayant pour type soit un temple, soit une lance. La pièce que nous publions ici porte un type résultant d'une imitation du nom d'Eudes combinée avec deux S exprimant le nom de Saint-Sébastien. Elle offre, quant au style et à la fabrique, des rapports bien marqués avec le beau denier aux légendes : CAPVT SCI MEDARDI. — SIGNVM SEBSTN (*Sebastiani*) que j'ai publié en 1848 dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, d'après l'exemplaire appartenant au prince Théophile Gagarine. Cette curieuse pièce a été contrefaite quelques années plus tard, et les exemplaires de la récente fabrication, variés avec grand soin, ont été répandus un peu partout. Mais, ni par le métal, ni par le relief, ces pièces ne ressemblent au denier du prince Gagarine.

Le type et le nom d'Eudes s'étaient conservés sur la mon-

naie de Soissons. C'est ce que nous prouve le denier dont voici la description :

+ ODO AIIIAI REX (Odo gratia di rex) légende rétrograde ; au centre, deux O carrés et deux O ronds.

Revers. + SOVOVIIISS (Suessionis) croix, entre les bras de laquelle on voit un Ω. — *Billon* (pl. XXI, n° 1).

Cette pièce barbare paraît avoir été frappée au xe siècle. Il est bien probable que ce n'est pas le seul intermédiaire qui ait existé entre la monnaie véritable du roi Eudes et le denier que nous attribuons à l'abbaye de Saint-Médard.

Jean II, comte de Soissons (1237-1270).

+ IOhANNE COMES. Croix, avec un point dans le second canton.

Revers. SVESSIONIS. Façade d'un temple surmontée d'une croix. — *Billon blanc* (pl. XXI, n° 3).

Cette pièce a été découverte à Meaux en compagnie de deux autres tout à fait semblables.

Récemment, une autre trouvaille d'un plus grand nombre de monnaies du comte Jean a été faite dans la même ville. Mais le titre de ces pièces est bien inférieur à celui des premières.

Toutes nous paraissent antérieures au denier publié par Duby, et qui porte les légendes IOh'NES COMES ∽ et MON. SVESSIONIS.

Quatre seigneurs du nom de Jean ont possédé consécutivement Soissons, de 1237 à 1297, et il est assez difficile de faire à chacun d'eux la part qui pourrait lui revenir.

Toutefois la ressemblance du denier que je publie avec la monnaie de Saint-Louis donne lieu de croire qu'il a

été frappé par Jean II, que Joinville nomme le *bon seigneur de Soissons.*

Quant aux circonstances qui ont pu faire apporter à Meaux ces monnaies soissonnaises, elles demeurent encore inconnues pour nous. Mais le fait de relations entre les deux villes est attesté. En 1232, le chapitre de la cathédrale de Soissons voulant faire confirmer une sentence d'excommunication lancée contre le comte Jean, à propos de l'établissement de quelques garennes, et dont le jeune seigneur ne tenait aucun compte, nomma trois commissaires qui furent Guimond, doyen de Meaux, Geofroy, archidiacre de Brie, et Simon de Luzancy, chanoine de Meaux.

Gaucher, comte de Porcien (1303-1329).

✠ GAVChIER : COMES : Dans le champ, une merlette au-dessus de l'inscription AVE MARIA disposée en deux lignes.

Revers. DE PORChIENS : croix fleuronnée. — *Denier de billon* (pl. XXI, n° 4).

Donné par M. J. Rousseau à la Bibliothèque impériale.

Cette monnaie est une imitation bien évidente du double parisis royal de Philippe le Bel, pièce qui a été aussi contrefaite par les comtes de Looz, Arnould VIII (1280-1328) et Louis V (1328-1336).

La fleur de lis de la monnaie de Philippe, copiée à Looz, a été sur le denier du comte de Porcien remplacée par une merlette extraite des armes de Gaucher de Châtillon qui portait : de gueules à trois paux de vair, au chef d'or brisé d'une merlette de sable au canton dextre. AVE MARIA remplace le mot REGALIS.

✠ GA. COMES PORC. Croix cantonnée d'un besant.

℟. YVEIVAS? Tête défigurée, du type chartrain. — *Denier de billon* (Pl. XXI, n° 5).

Duby a publié un *esterling* de Gaucher de Châtillon avec les légendes GALCHS COMES PORC et MONET NOVA YVE. L'auteur du *Traité des monnaies des barons* ajoute : « Je ne sais ce que signifient ces trois dernières lettres, à moins que ce ne soit *Ive*. Tout ce que l'on sait de cette ville, c'est que l'empereur Albert permit, en 1298, au duc de Lorraine, Ferri III, d'y frapper monnaie. »

Si, en effet, nous consultons la Notice de la Lorraine de dom Calmet (t. II, p. 964), nous voyons que la charte donnée par Albert d'Autriche contenait le passage suivant : « In villa Yve cudere sibi *et hæredibus suis* monetam liceat, et opus monetarii exercere quemadmodum alii principes, barones, et principes illius patriæ seu provinciæ faciunt et facere consueverunt. »

« Mais on demande, ajoute dom Calmet, quelle était cette ville d'Yve et où elle était située. On convient qu'il n'y a dans la Lorraine aucune ville de ce nom..... Je croirais volontiers que la ville d'Yve est le lieu qui fut engagé par Marguerite de Lorraine, comtesse de Los et de Chiny, à Louis d'Uffey, chevalier, écuyer de Liége en 1344, pour la somme de 42 livres de vieux tournois..... En 1416, le duc de Lorraine, Charles II, reprit de l'empereur Rupert.... la ville d'Yve avec le droit d'y fabriquer monnaie..... Charles III, fils et successeur d'Antoine, reprit encore en 1567 de l'empereur Maximilien II la ville d'Yve et le pouvoir d'y frapper monnaie. »

M. de Saulcy est disposé à croire qu'Yve et Yvoy (aujourd'hui Carignan) n'étaient qu'une seule et même ville [1].

[1] *Monnaies des ducs de Lorraine*, p. 36.

Nous sommes aussi de cet avis. Au moyen âge, on ne faisait pas usage de l'accentuation, et Yve devait sans doute se prononcer Yvé. Or *Yvé*, *Yvei*, *Yvoy* offrent trois variantes d'un même son comme *re*, *rei*, *roy;* les formes en OY n'ayant jamais eu dans notre ancienne langue le son que nous leur donnons aujourd'hui. Dès le XIe siècle, le nom Yvois était en usage puisqu'on trouve dans l'histoire de Lambert d'Aschaffenbourg : *villa Yvois* in confinio sita Regni Francorum et Teutonicorum. Ivoy est peu distant de Rethel et de Porcien.

Gaucher II épousa, en 1314, Isabelle de Rumigny, veuve de Thibaut II, duc de Lorraine, laquelle eut pour douaire la ville de Neufchateau, où le comte de Porcien s'empressa, comme on sait, de battre monnaie. Par un traité passé entre Gaucher et son beau-fils, le duc Ferry IV, en 1318, il fut convenu que pendant la vie d'Isabelle, son mari frapperait à Neufchateau des monnaies *coursables* en France, et que le duc partagerait les bénéfices de cette fabrication.

Le duc de Lorraine, pour faciliter cette opération financière, dans laquelle tout était profit pour lui, autorisa-t-il le connétable à imiter, dans l'atelier d'Yvoy, les deniers du roi de France et du comte de Blois, ou bien, Gaucher, qui s'était arrogé le droit de frapper monnaie à Neufchateau, prétendait-il appliquer à sa femme les termes de l'acte de 1298 relatifs aux *héritiers* de Ferry III? C'est ce que nous ne saurions décider.

Quant au type blésois, il se comprend facilement sur la monnaie d'un membre de la famille de Châtillon. Mais il est toujours fort curieux de le voir transporté hors de son territoire primitif.

Henri IV, évêque de Verdun (1312-1350).

+ hENRIC EPISCOP. Au centre, une fleur de lis. Autour, un cordon de fleurs de lis dans des cercles.

Revers. + MONETA VIRDVn. Croix autour; [BNEDICTV SIT N]OMEn [DnI-NRI DEI IhV XPI]. — *Billon.* Bibliothèque impériale (pl. XXI, n° 6).

Cette pièce est l'imitation très-exacte du gros à la fleur de lis dont Philippe de Valois ordonna, pour la première fois, la fabrication au mois de février 1340.

Il est assez probable que c'est sur une pièce pareille, mais mal conservée, que M. F. Clouet avait lu + HRI. PI. EPISCOP, légende qui se comprendrait difficilement. Mais comme cet auteur n'a pas donné le dessin de la monnaie qu'il décrit, on en est réduit à des conjectures.

Henri d'Apremont a encore imité, parmi les monnaies de Philippe de Valois, outre le *denier tournois* que Duby nous a fait connaître, la *maille blanche* (1328-1330) et le *gros à la couronne* (1336).

La maille blanche présente, avec le type tournois, la légende EC. MONETA VRD, que M. Clouet explique par *Ecclesiæ moneta virdunensis*[1]. Mais il faut se rappeler qu'un *esterling* de Thomas de Bourlemont, évêque de Toul (1330-1353), contemporain d'Henri d'Apremont, porte EC. MONETA NOSTRA[2], et qu'on lit sur une maille tierce de Ferry IV, duc de Lorraine (1312-1328), hC. MONETA NRA. (*Hæc moneta nostra*)[3].

[1] F. Clouet, *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun sur Meuse*, 1850, in-8°, p. 69.

[2] C. Robert, *Monn. des évêques de Toul*, pl. VIII, n° 6.

[3] Saulcy, *Monn. des ducs de Lorraine*, pl. IV, n° 11.

Sur des esterlings qui paraissent avoir été frappés aussi sous Ferry IV, on trouve les légendes hIC MONETA NOSTRA, ЄC MONETA NOSTRA.

hC et ЄC ont été employés successivement, selon qu'on voulait imiter la monnaie d'un Henri ou d'un Édouard d'Angleterre. La légende hC. MONETA NRA passa ensuite sur les mailles tierces, et l'évêque de Verdun, ou plutôt son monétaire, a cherché une combinaison qui rapprochât le plus possible la légende de la monnaie épiscopale de celle qu'on lisait sur la monnaie comtale; c'est ainsi que VRD a dû succéder à NRA.

Hugues de Bar, évêque de Verdun (1352-1362).

+hVGONVS'. EPISCO'. Croix au centre.

Lég. extér. +BNEICTV. SIT. NOME. DNI. NRI. DEI. IhV. XPI.

℟. TVRONVS CIVIS. Tournelles surmontées d'une fleur de lis. Entourage formé d'un cordon de cercles contenant une croisette et onze fleurs de lis. — *Gros blanc* de billon, copie du *compagnon* de France. Cabinet de feu M. C. J. Dassy (pl. XXI, n° 7).

La trouvaille de monnaies faite au mois de février 1847 à Saint-Ouen-en-Belin et publiée par M. Hucher[1], nous a procuré la connaissance d'un gros à la queue portant la légende hVGOnVS EPISCOPVS. Notre savant collaborateur a pensé avec juste raison, suivant nous, que cette pièce était une copie des gros à la queue du roi Jean et de Robert de Bar, et qu'elle avait été émise par Hugues, évêque de Verdun.

[1] *Revue numismat.*, 1847, p. 335, pl. XVI, n° 7.

Robert, duc de Bar (1355-1411), a aussi copié le gros blanc à la fleur de lis fabriqué pour le roi Jean au mois de mai 1360[1].

Comme la forme très-insolite *Hugonus* paraît être la conséquence d'un artifice monétaire employé pour rapprocher le nom de l'évêque de celui du duc *Robertus*, il en résulterait que Robert avait imité le gros blanc de Jean avant 1362, date de la mort de l'évêque.

M. F. Clouet, dans sa monographie, n'a pas publié de monnaies frappées au nom de l'évêque Hugues, mais il ne repousse en aucune façon l'attribution proposée par M. Hucher, dont il paraît n'avoir pas eu connaissance, bien qu'elle soit de trois ans antérieure à l'impression des *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse.*

Alphonse, comte de Toulouse (1249-1271).

ALFOꝏ. COM. Légende divisée en quatre parties par les bras d'une croix cantonnée de quatre annelets.

Revers. TOLOꝏA CIVI. Armes parties de Castille et de France. — *Argent* demi-maille (pl. XXI, n° 8).

Cette curieuse petite monnaie nous a été communiquée par M. Feuardent; elle porte un type qui offre la plus grande analogie avec celui qui avait été mis en usage à Poitiers par le frère de saint Louis.

Ici seulement le *castillo* est placé avant la fleur de lis. Il est possible que cette singularité ait été introduite pour mieux faire distinguer le quart de denier.

La croix qui coupe la légende se voit sur la monnaie de Bertrand, comte de Toulouse, qui fait partie de la collection Soulages. (Voy. plus haut, pl. XVI, n° 6.)

[1] Saulcy, *Rech. sur les monn. des comtes et ducs de Bar*, pl. V, n°s 8 et 10.

ÉDOUARD, PRINCE NOIR (1362-1371).

+ED. POGNS REG ANG (Edwardus primogenitus regis Anglie). Léopard tourné à droite; au-dessous P; le tout dans un entourage formé de dix petits cintres.

Revers. DNS. AQUITANIE... Croix. — *Denier de billon* frappé à Poitiers (pl. XXI, n° 9).

C'est encore à notre collaborateur M. Feuardent qu'appartient ce denier, qui est resté inconnu du général Ainslie, et qui ne nous paraît pas compris dans la liste sommaire donnée par M. Lecointre Dupont (*Essai sur les monnaies du Poitou*, p. 138).

Ce savant décrit un *denier-lion* au revers duquel on lit PNS. AQVITANI[r] (*princeps* Aquitanie). Sur le denier de M. Feuardent, que l'entourage des cintres distingue d'ailleurs de tous les autres, les caractères DNS, abréviation de *Dominus*, sont bien distincts. La fin de la légende est un peu altérée par une petite cassure, et il est possible qu'après l'E lunaire d'*Aquitanie*, il y ait eu un petit P, marque de l'atelier.

CHARLES D'ALENÇON, ARCHEVÊQUE DE LYON (1365-1375).

+ PRIMA SEDES. Au centre, K majuscule entre deux fleurs de lis.

Revers. GALLIARUM. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants. — *Denier de billon.* Bibliothèque impériale (pl. XXI, n° 11).

Nous avons, en 1837, publié dans la *Revue*, parmi diverses monnaies de Lyon, un gros de Charles d'Alençon, imité de la monnaie de Charles V[1]. Depuis cette époque,

[1] *Revue num.*, 1837, pl. XII, n° 1.

nous avons donné la description de deux autres gros appartenant à M. Hiver, pièces sur l'une desquelles on voit, au dessus du K majuscule qui occupe le champ, au lieu d'une mitre, une croix accostée d'un soleil et d'un croissant (voy. pl. XXI, n° 10). La seconde pièce n'offre au dessus du K qu'une petite croix seule [1]. Cette dernière variété a été décrite de nouveau et figurée dans la *Description des monnaies seigneuriales françaises*, de M. Poey d'Avant, qui, tout en accordant que l'attribution proposée par nous est « très-plausible », ajoute : « Mais, à vrai dire, le K qui se trouve dans le champ du droit est placé là autant pour rendre l'imitation du blanc royal plus complète que pour servir d'initiale au nom du prélat. La fabrique de la seconde de ces pièces indique aussi que l'on a frappé à ce type après la mort de Charles d'Alençon. »

Si l'auteur a entendu dire que l'archevêque de Lyon avait profité de l'identité de son nom avec celui du roi pour imiter le plus exactement possible le blanc au K, il a tout à fait raison; mais s'il pensait que l'archevêque Charles n'eût pas osé fabriquer une monnaie à lui spéciale, il suffirait pour lui répondre de citer le denier que nous publions aujourd'hui, et que nous avons eu le plaisir de découvrir en 1839 parmi des rebuts non classés qui existaient alors au Cabinet des médailles.

Cette pièce n'est pas l'imitation d'une monnaie royale: elle a été gravée tout exprès pour Charles d'Alençon.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Catal. de méd. grecq., gaul., rom., franç., de la collect. de M. H., d'Orléans*, 1843, n°s 1203 à 1205.

DE L'EMPLOI ALTERNATIF

DE

DEUX DIFFÉRENTES MONNAIES SEIGNEURIALES DU MOYEN AGE

DANS LES MÊMES ACTES.

Dans le cours de mes recherches et de mes études historiques, je m'arrête toujours avec intérêt sur ces textes de règlements, de coutumes, de priviléges, de chartes municipales dans lesquels se trouvent mentionnées des monnaies d'origines diverses ayant un cours légal dans les domaines du prince ou du seigneur, soit laïque, soit ecclésiastique, auteur de ces concessions, bien qu'il y jouit lui-même du droit de monnayage. C'est un curieux fait de ce genre que tout récemment j'ai rencontré dans un voluminenx dossier provenant de l'abbaye de Belleperche, ordre de Cîteaux, recueilli par un des acquéreurs des bâtiments de ce riche monastère.

L'abbaye de Belleperche, située sur la rive gauche de la Garonne, près de Castel-Sarrazin, dépendit d'abord du diocèse de Toulouse, et plus tard de celui de Montauban.

Le manuscrit en question contient, parmi beaucoup d'autres documents intéressants pour l'histoire de cette partie de la Novempopulanie et de la Gascogne, une copie

de coutumes écrites en langue romane et accordées par Alphonse II, frère de saint Louis, comte de Toulouse et de Poitiers, aux habitants de la communauté d'Angeville, appartenant à la première de ces deux comtés.

Angeville, aujourd'hui simple bourgade du département de Tarn-et-Garonne (arrondissement de Castel-Sarrazin, canton de Saint-Nicolas de la Grave), était, au XIIIe siècle, une bastide ceinte de murailles; son église était décorée de vitraux peints en grisailles dont j'ai recueilli plusieurs débris.

J'extraits des dites coutumes retenues, le 2 décembre 1270, par Guillaume Malhieu, notaire à Cordes-Tolosanes, localité voisine d'Angeville, les articles relatifs à des redevances, taxes, obligations, amendes, imposées aux habitants (vilains, manants) d'Angeville, et qu'ils devaient acquitter en monnaie *toulousaine* ou en monnaie *cadursienne*, c'est-à-dire frappées par les comtes de Toulouse ou par les évêques de Cahors; ces dernières ayant cours à Angeville, comme les premières, sans doute, à raison du voisinage du diocèse de Cahors, qui s'étendait jusqu'à Montauban avant que le pape Jean XXII eût fait, en 1317, de cette dernière ville le siége d'un nouvel évêché aux dépens des territoires de ceux de Toulouse et de Cahors, sa patrie.

Aux termes desdites coutumes, celui qui sera surpris en adultère, payera 100 sols *tolosains* d'amende au seigneur comte.

Chacun des habitants lui payera annuellement, à chaque fête de la Toussaint, 3 deniers *tolosains* de censive pour chaque maison ou aire qui aura dix stades en longueur et trois en largeur; plus, 4 deniers aussi *tolosains* pour chaque carton de froment ou de blé que les habitants cuiront au four dudit seigneur.

Plus, le seigneur comte prendra 1 denier *cahersien* pour chaque bœuf ou pourceau qui sera vendu par des étrangers dans le marché dudit lieu.

Plus, 4 deniers *tolosains* pour chaque âne ferré, et 1 denier *cahorsien* pour les ânes déferrés.

Plus, 4 deniers *tolosains* pour chaque bête grosse, et 1 denier *cahorsien* pour chaque charge de bête grosse.

Plus, 1 denier *cahorsien* pour chaque peau de renard; plus, 1 obole *cahorsienne* pour chaque chèvre ou brebis; plus, 1 denier *cahorsien* par livre de cire.

Plus, 1 denier *tolosain* pour chaque charge de foin portée au marché dudit lieu; plus, pour chaque charge de sel une poignée d'icelui et 1 denier *cahorsien*.

Plus, que chaque étranger qui achètera dans ledit marché du blé, du vin, du sel pour l'emporter, payera 1 denier *cahorsien* pour chaque charge, et autant pour chaque charge de verres, d'écuelles ou grils.

A la suite des obligations imposées dans lesdites coutumes aux habitants d'Angeville envers le comte de Toulouse, leur seigneur suzerain, nous ajouterons ici l'énoncé des revenus en argent qu'ils furent condamnés à payer à l'abbé de Belleperche, leur seigneur immédiat, en vertu d'une sentence arbitrale retenue par Deodatus Genebra, notaire à Beaumont de Lomagne, le 4 juillet 1283.

Après le paragraphe de cette sentence, où il est dit que les habitants d'Angeville payeront les dîmes et prémices en grain ou en gerbe, au choix du seigneur abbé, pour raison des terres qu'ils tiennent de lui en *agrier*, on lit dans les suivants :

Il sera payé 3 deniers *tolosains* par arpent de pré pour les dismes et prémices.

Plus, 1 denier *tolosain* pour chaque poulain ou mulet.

Plus, 1 denier *cahorsien* pour chaque veau, et 1 obole pour chaque ânon.

Plus, 15 deniers *tolosains* pour la sépulture de ceux qui auront atteint l'âge de quinze ans, et 4 deniers de la même monnaie pour ceux qui seront au dessous dudit âge.

Je saute à pieds joints par-dessus plusieurs autres taxes et redevances imposées par le seigneur comte de Toulouse et le seigneur abbé de Belleperche à leurs vassaux d'Angeville, lesquelles ne sont pas stipulées en monnaies toulousaine et cadurcienne. Cependant, parmi les articles des coutumes d'Angeville que j'ai supprimés comme étrangers au sujet qui m'occupe ici, il s'en trouve d'assez remarquables sous le rapport des mœurs de l'époque et qui nous font connaître certains devoirs imposés par les seigneurs à leurs vassaux. Tel est le suivant : Les habitants d'Angeville sont affranchis de toutes quêtes et contributions hormis en ces trois cas ; savoir : 1° pour le rachat dudit seigneur comte en cas qu'il fût fait prisonnier ; 2° pour le mariage de ses filles ; 3° pour les voyages d'outre-mer.

Dans ce même acte et dans celui qui l'accompagne, l'énonciation des deux espèces de monnaies déjà citées appellera l'attention des antiquaires. J'ai cru aussi y remarquer que les plus fortes taxes étaient toujours perçues en sous et deniers *toulousains*, tandis que les moindres sont imposées en deniers et oboles de Cahors, ce qui peut s'expliquer, je pense, par la différence de poids et de valeur intrinsèque des deux monnaies.

Les *toulousains*, depuis 1253, étant de 4 deniers d'argent fin et à la taille de 18 sous et 1 denier au marc ; et les *cahorsins* ou cadurciens ayant été fixés par l'ordonnance réformatrice de décembre 1267 à 2 deniers et 1 grain d'ar-

gent fin et à la taille de 23 sous moins 2 deniers au marc [1].

L'emploi légal et simultané de ces deux monnaies ne pourrait-il pas avoir encore pour cause l'insuffisance de la quantité de numéraire émis par un seigneur laïque ou ecclésiastique, numéraire qui n'était pas toujours en rapport avec les besoins du pays où il circulait? Ceci expliquerait pourquoi, dans la partie des États du comte de Toulouse dont il vient d'être question, avaient cours non-seulement les monnaies de Cahors, mais encore celles d'Agen [2], de Maguelone, de Morlas (sous la dénomination de centules de Béarn); les Guillaume de Bordeaux, etc., qu'en remuant la terre on trouve si fréquemment enfouies ensemble ou isolément, tandis que la découverte de monnaies royales contemporaines est si rare. Encore parmi les monnaies royales compte-t-on un grand nombre de pièces espagnoles, navarraises et aragonaises surtout; mais on sait que les rois d'Aragon ont été seigneurs de Montpellier, et les comtes de Béarn un moment rois de Navarre.

Baron Chaudruc de Crazannes.

[1] Voy. ma *Dissertation sur les monnaies épiscopales et communales de Cahors* (*Rev. num.*, 1839, première série, t. IV, p. 352.)

[2] Sous le nom d'*Arnaldone* ou d'*Arnaudine*.

LETTRE A M. C. ROBERT

SUR

UNE MONNAIE INÉDITE DE VITERBE[1].

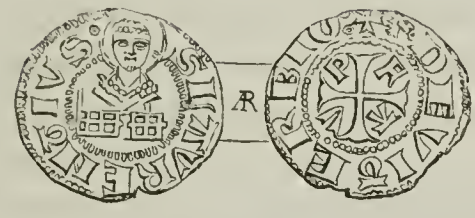

Monsieur,

La monnaie dont je vous envoie le dessin se trouve dans la riche collection de M. Trivulzio : elle fut frappée à Viterbe, entre les années 1371 et 1387, lorsque François da Vico en était seigneur. Les initiales de son nom se trouvent entre les bras de la croix qui est au revers de cette pièce. Mais avant de prouver que cette monnaie appartient réellement à François da Vico, il sera bon de dire quelques mots de la monnaie de Viterbe. Bussi, dans son histoire de Viterbe (pag. 21), avance que Didier, le dernier des rois Longobards, accorda à cette ville le privilége de frapper mon-

[1] M. le comte Jules Porro, auteur de la lettre que nous publions, est un des numismatistes les plus distingués de la ville de Milan, qui en compte un grand nombre. Nous savons un gré tout particulier à notre collaborateur, M. C. Robert, d'avoir profité de son séjour à Milan pour nous mettre en relation avec M. le comte Porro. (*Note des Éditeurs.*)

naie, et donne le décret de ce roi qui fut trouvé gravé sur un marbre, en 1219, comme l'assure aussi Dominique Bianchi dans son histoire. Voici le décret :

«..... Permittimus pecuniis imprimi FAVL [1], sed amoveri Herculem et poni S. Laurentium eorum patronum. » Bussi s'est efforcé de prouver l'authenticité de ce marbre en s'appuyant sur l'autorité de plusieurs illustres archéologues; mais Monsignor Borghini a démontré que c'est une falsification. Ce qui encore donne lieu de croire qu'on n'a pas frappé de monnaies à cette époque, c'est qu'on n'a jamais trouvé de pièces antérieures au XIIIe siècle, et Bussi lui-même est obligé d'en convenir.

C'est à l'empereur Frédéric II que Viterbe doit la monnaie [2]. Dans un décret *Datum in castris in obsidione Faventiæ anno Domini Incarnationis* 1240 *mense septembris*, Frédéric créa cette ville *Aulam Imperialem* et lui accorda beaucoup de priviléges. Entre autres dispositions de ce décret, il y a la suivante : « Videmus etiam ad magnificandam urbem Viterbi provida deliberatione competere ut in ea pro nobis et imperio publicæ pecuniæ sicla cudatur quæ immaginis nostræ subscriptione præfulgeat et ad honorem nostri nominis ubique per regionem effusa ad comunes expensas omnium expendatur : ita quod denarios parvæ monetæ pro parva senensi et denarius grossus pro duodecim denariis parvis recepi debeant et expendi. — »

[1] Ces lettres sont les initiales des quatre quartiers de la ville, c'est-à-dire *Fallerna*, *Arbano*, *Vetulonia* et *Longola*. Dans les armoiries de la ville de Viterbe, elles furent placées sur le globe qui est sous la patte du lion.

[2] Le président Jean Rinaldo Carli, dans son ouvrage sur les monnaies italiennes (t. I, p. 225), prétend que le privilége de frapper monnaie fut accordé à Viterbe par le pape Sixte IV en 1474. C'est une erreur, car il n'y a pas de doute sur l'authenticité du diplôme de Frédéric II, et on trouve des monnaies de Viterbe du XIIIe siècle.

On ne connaît pourtant pas de monnaies de Frédéric frappées en suite de ce décret ; au moins on n'en a pas publié jusqu'ici. On en trouve deux postérieures de peu d'années à cette époque, publiées par Bellini, dans sa *Novissima Dissertatio* (pag. 97). La première est autonome, la seconde porte au revers la légende COMES. ANGVIL. Celle-ci appartient certainement à Pandolfo comte dell' Anguillora qui fut podestà de Viterbe en 1275. Elle nous fournit une preuve certaine que les monnaies de Viterbe ne furent pas seulement autonomes dès les commencements, mais portèrent parfois le nom des podestà ou de ceux qui étaient au pouvoir dans cette ville. Viterbe, comme en général toutes les villes d'Italie à cette époque turbulente, subit de fréquents changements politiques. Elle fut disputée entre les empereurs et les papes, puis tomba au pouvoir des chefs guelfes et gibellins.

En 1371, nous la trouvons gouvernée au nom du pape par un gentilhomme de Viterbe, messire Angelo Tavernino, qui était trésorier de la province du patrimoine de S. Pierre. Cet homme, d'une grande avidité, commit toutes sortes de violences, d'usures, d'extorsions pour se procurer de l'argent. A la fin, les Viterbois s'adressèrent à François da Vico pour qu'il les délivrât de cette tyrannie.

Les da Vico, famille riche et puissante qui possédait beaucoup de terres et de châteaux dans la province de Viterbe, avaient toujours eu de nombreux partisans dans leur ville natale, et déjà, en 1080, un Richard da Vico, qui fut préfet de Rome, s'en était rendu maître ; mais il ne la garda pas longtemps, puisqu'en 1084 on l'en avait déjà chassé. Plus tard les Gatti, chefs du parti contraire, leur disputèrent le pouvoir, et ils eurent tantôt le dessus, tantôt le dessous. Mais, dans cette période de presque trois siècles,

les da Vico furent bien des fois maîtres de Viterbe. Entre autres, Jean, père de notre François, y fut seigneur, mais il avait été chassé à cause de sa tyrannie.

François était à Rome, où il exerçait la charge de préfet de la ville, quand il fut invité par ses partisans à se rendre maître de Viterbe. Les négociations traînèrent en longueur, ou peut-être les circonstances n'étaient-elles pas favorables ; mais, en 1375, François se décida, et le 18 de novembre il s'introduisit secrètement dans la ville par le canal souterrain du ruisseau de S. Mathieu in Sonza, pendant que son frère déguisé en paysan y entrait par la porte de S. Sixte. Le lendemain, à la tête de cinquante hommes, ils soulevèrent le peuple et, après avoir chassé non-seulement messire Tavernino, mais aussi le vicaire apostolique, François resta maître de la ville. Sa domination dura douze ans : il se rendit odieux par sa tyrannie. En 1387, le 8 de mai, il fut massacré par le peuple, et la ville tomba au pouvoir des légats du pape qui avaient excité l'émeute.

Pendant cette période (1375-1387), la monnaie de Viterbe ne resta pas oisive, et l'historien Bussi (pag. 214) nous dit que François da Vico « pour soulager la ville, qui « se trouvait réduite à une grande misère, fit frapper une « grande quantité de monnaies, c'est-à-dire des *Bolognini* « de deux sous, lesquels avaient d'un côté S. Laurent, et « de l'autre côté le gril, et des quarts de *Bolognini* qui por- « taient au droit une croix et au revers la lettre P. Et cela « arriva en 1386, au dire de Cavelluzzo (pag. 29 tergo). » *A dì et anno il prefetto ebe Toscanella et Montalto et fe bactere in Viterbo la moneta cioè bolognini da doi soldi con sancto Lorenzo et la grata, et quartini colla crocie et P da l'altro lato.*

Après ce qu'ont écrit Bussi et Cavelluzzo, on ne peut

mettre en doute que François da Vico ait fait frapper monnaie à Viterbe; mais la pièce du musée Trivulzio ne correspond pas exactement à la description que nous donne le premier de ces auteurs. Si d'un côté il y a S. Laurent avec le gril, le revers est différent. Il y a une croix, entre les bras de laquelle se trouvent les quatre lettres F. A. V. P. Dans la légende circulaire on lit : DE VITERBIO avec une petite croix en haut, et une tête de lion, que je crois être la marque du monétaire. On pourrait supposer que ces lettres FAVP sont les mêmes qui existent dans les armoiries de la ville de Viterbe et qu'on n'a changé que la dernière ; cela n'est pas. Les lettres FAVL sont, comme je l'aide jà dit, les initiales des quartiers de la ville qui gardèrent toujours le même nom, et il ne peut y avoir le moindre doute au sujet du P. qui est très-clair sur la monnaie. Je crois que dans les quatre caractères FAVP, combinés de manière à ressembler le plus possible à la devise de la ville, et à produire un genre d'illusion dont la numismatique offre tant d'exemples, on doit lire : *Franciscus. A. Vico. Præfectus.* François, comme on l'a vu, était préfet de Rome : il avait succédé à Pierre da Vico en 1369 et il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, comme on peut le voir dans le catalogue de Contelori. Ainsi, il était bien naturel qu'il indiquât sa dignité, d'autant plus que sa famille à cette époque était généralement désignée par le simple nom *dei Prefetti*, car la charge de préfet était depuis des siècles presque héréditaire dans cette famille[1], et bien souvent les

[1] Contelori, dans son livre *de Urbis præfecto* (p. 78), dit qu'on avait cru que la charge de préfet de Rome était héréditaire dans la famille da Vico depuis Richard, qui fut préfet en 1080, jusqu'au temps d'Eugène IV, mais que son catalogue montre clairement que cela n'est pas vrai. Quoique cette opinion soit erronée, il suffit qu'on l'ait eue pour nous expliquer pourquoi les da

chroniqueurs du temps ne leur donnent que ce surnom-là. Entre autres exemples, on peut citer celui de Faziolo, fils naturel de Manfred da Vico, préfet de Rome en 1304, qui n'est autrement appelé par les chroniqueurs contemporains que *Faziolo dei prefetti*, et qui fut aussi seigneur de Viterbe pendant une courte période. Mais ce qui prouve encore mieux que François inscrivait sur ses monnaies son titre de préfet c'est le P sur les pièces dont parle Cavelluzzo, qu'on ne saurait autrement interpréter que par *Præfectus*. D'après ce qui vient d'être dit, il me paraît qu'on peut avancer sans crainte que les lettres qui se trouvent entre les bras de la croix doivent être interprétées *Franciscus. A. Vico Præfectus.* Cette monnaie correspond exactement à la qualité et au poids de celles dont parlent Bussi et Cavelluzzo, puisque c'est un *Bolognino* de deux sous, et qu'elle pèse 19 grains. On pourrait objecter que ce poids ne correspond pas exactement à celui du *Bolognino* de Bologne et de Sienne, villes dont le système monétaire était en usage à Viterbe; mais la pièce du musée Trivulzio étant usée et un peu rognée, il est naturel qu'elle ait un peu perdu de son poids originaire qui devait être de 20 grains[1]. L'objection que l'empreinte n'est pas exactement la même que celle décrite par Bussi n'a pas de valeur, car le texte de Cavelluzzo peut s'appliquer au type de la monnaie. D'ailleurs, après ces premiers *Bolognini*, on peut en avoir frappé d'autres avec des poinçons différents[2].

Vico étaient communément appelés du nom *dei Prefetti*. Le premier de cette famille qui ait eu cette charge fut Jean, qui, selon Cyprien Manenti, la reçut en 975.

[1] Quant aux poids et valeur des différents *Bolognini*, voyez l'ouvrage de Zanetti, qui en parle très-longuement.

[2] Zanetti, dans le second volume de son ouvrage sur les monnaies d'Italie

Quoiqu'il en soit de cette dernière opinion, toujours est-il que la monnaie du cabinet Trivulzio est précieuse comme monument historique de la domination à Viterbe de François da Vico, qui, s'il ne peut être cité comme un citoyen bienfaisant, fut un homme distingué pour ses talents militaires et politiques et pour son courage; qui laissa un nom dans l'histoire de son pays, et qui ne doit pas être classé parmi ceux dont Dante disait :

Che visser senz' infamia, e senza lodo.

Agréez, etc. JULES PORRO.

Milan, 24 septembre 1859.

(p. 162, note 6), dit qu'il avait dans sa collection une monnaie frappée en 1386 à Viterbe lorsque François da Vico en était seigneur; mais il ne l'a pas publiée. Il est dommage qu'il se soit borné à l'offre d'en donner le dessin à qui voudrait l'illustrer. Probablement c'était un exemplaire de notre monnaie.

LETTRE

A S. E. M. LE CONSEILLER D'ÉTAT ACTUEL DE GILLES

SUR

QUELQUES MONNAIES INÉDITES DE L'ADHERBAIDJAN.

(Pl. XXII.)

L'heureuse idée que vous avez eue, monsieur et cher ami, de réaliser un vœu exprimé par le général Bartholomæi en consacrant, dans le magnifique médaillier de l'Ermitage confié à votre direction, une division spéciale uniquement destinée à grouper ensemble tous les monuments monétaires découverts sur le sol de la Géorgie, de l'Arménie et des contrées avoisinantes, offre un intérêt scientifique d'autant plus grand qu'à plusieurs époques essentielles de leur histoire se trouvent de trop regrettables lacunes, que les plus actives recherches des Brosset, des Dorn, des Bartholomæi, des Barataieff, des Dulaurier, des Langlois et de tant d'autres ne sont point encore parvenues à combler. Sans doute l'étude plus approfondie des chroniques originales viendra avec le temps ajouter de nouveaux documents à ceux que l'on possède, mais aucune source d'informations n'est à négliger, et celles qu'on emprunte aux investigations de la numismatique ont déjà rendu d'assez éclatants services à l'histoire pour faire pressentir tous ceux qu'on

peut attendre encore des recherches que cette collection locale est destinée à faciliter.

Le sol des principales provinces situées au sud du Caucase : la Géorgie, l'Arménie, l'Adherbaïdjan, le Ghilan, le Taberistan, perpétuellement troublé par des luttes intestines ou bouleversé par des invasions étrangères, est très-riche en enfouissements monétaires qui n'attestent que trop l'insécurité constante dans laquelle ont vécu ses habitants ; on en découvre de toutes les époques, et appartenant aux origines les plus variées ; aussi, peu de contrées sont-elles plus intéressantes à étudier sous ce rapport ; mais pour réaliser avec quelque succès le plan que vous vous étiez proposé, il fallait remplir une condition essentielle, il fallait trouver sur place un homme spécial, profondément versé dans la connaissance des langues orientales, dans celle de la numismatique ancienne et moderne, tout dévoué au succès de cette entreprise, et assez haut placé pour n'être point arrêté par les difficultés matérielles d'exécution. C'est ce que vous avez eu le bonheur de rencontrer dans la personne de notre ami le général de Bartholomæi : son séjour prolongé dans les régions caucasiennes a procuré aux collections de l'Ermitage des envois du plus grand prix, et déjà, grâce à la perspicacité de ses investigations, il a reconnu dans les nombreuses médailles inédites dont il a enrichi le cabinet, des éléments fort précieux pour l'histoire. J'ai eu l'occasion, dans une note du dernier travail que j'ai publié sur les pièces inédites de ma collection [1], de signaler l'une des plus importantes découvertes de M. de Bartholomæi, et d'exprimer l'espoir qu'il ne tarderait pas à la publier. Trop surchargé d'occupations pour pouvoir se

[1] Lettre à M. de Bartholomæi, *Revue de la numism. belge*, 1859, p. 105 et s.

livrer à ce travail, il a bien voulu me communiquer ses notes, et me confier le soin de décrire un certain nombre d'exemplaires de médailles choisis parmi les doubles de ceux qui ont été déposés à l'Ermitage; ce premier aperçu suffira pour donner une idée de la valeur historique des résultats auxquels on peut s'attendre, lorsque le catalogue spécial de la collection géorgienne viendra se joindre à l'importante publication dont vous préparez les matériaux [1]. L'une des époques les plus obscures de l'histoire des régions caucasiennes vient se placer dans le sixième siécle de l'hégire avant l'établissement des schahs du Schirwan de la seconde période [2]; ceux de la première, connus sous le nom de Mesidides et dont les monnaies n'ont point encore été retrouvées, ont cessé d'exister au moment où la puissante dynastie des Seldjoukides du Khorassan et de l'Iran étendant ses conquêtes à l'ouest, prit possession de l'Adherbaïdjan et des contrées avoisinantes. Environ cinquante ans plus tard, l'empire fut démembré sous le règne de Barkiarok [3]. Ce prince fut en particulier contraint de céder la Mésopotamie et l'Adherbaïdjan à son frère Mohammed qui les occupait depuis deux ans, après avoir vainement lutté contre ses prétentions; mais Mohammed réunit de nouveau l'empire de ces deux contrées à celui de l'Iran après le règne éphémère de Malek-Schah, fils de Barkiarok, en 498. Ce

[1] Le catalogue du médaillier de l'Ermitage paraîtra par grandes divisions géographiques et historiques; la seule partie orientale, déjà plus riche que la collection de l'Académie impériale dont nous devons la connaissance à Fraehn, est bien près d'atteindre le chiffre inoui de dix mille numéros.

[2] Dorn, *Geschichte Schirwans.* — Weil, *Geschichte der Chalifen*, vol. III.

[3] Barkiarok conserva la Perse proprement dite; Sandjar obtint le Khorassan, qui resta séparé de l'empire après la mort de ce prince; Mohammed garda les possessions dont il s'était déjà précédemment emparé. Le partage eut lieu en 497.

prince avait choisi Bagdad pour sa principale résidence, et confia sans doute l'administration de l'Adherbaïdjan à des gouverneurs dont j'ignore s'il est fait mention dans l'histoire, mais c'est en 531 sous le règne du Seldjoukide Masoud, que nous voyons le chef de la puissante dynastie des Ildeghis changer son titre de gouverneur en celui d'Atabek, et dominer non-seulement sur cette contrée, mais aussi sur l'empire persique. Le siége de ces Atabeks fut Tebris; les principales données de leur histoire sont connues, mais leurs monnaies sont aussi rares que celles des Seldjoukides du Khorassan; on les chercherait en vain dans les plus riches collections de l'Europe, et ce n'est seulement que dans le supplément posthume de Fraehn qu'on en trouve la tardive description [1].

A peu près à égale distance entre Ardebil et Tebris se trouve une localité insignifiante aujourd'hui, mais qui fut jadis le siége d'une ville importante : c'est *Ahar;* ce point a particulièrement attiré l'attention de M. de Bartholomæi, à cause du nombre considérable de monnaies koufiques qu'on y découvre chaque jour. Ces monnaies presque toutes informes, grossièrement frappées sur des flans irréguliers, d'ordinaire trop petits pour le module des coins, n'offrent que des légendes plus ou moins incomplètes, et l'on comprend pourquoi elles ont été si longtemps négligées par des amateurs superficiels; mais une étude plus approfondie et plus sérieuse de ces remarquables monnaies n'a pas tardé à révéler leur importance; et M. de Bartholomæi a constaté que presque toutes ces pièces appartenaient, soit aux Atabeks Ildeghis, soit à des princes indépendants qui reconnaissaient seulement leur droit de suzeraineté. Fraehn

[1] Ch. M. Fraehnii *Opusculorum posthumorum*, pars I, edidit B. Dorn., p. 273 et suiv.

a signalé deux monnaies émises par ces clients des Ildeghis, mais leur état de mutilation ne lui a pas permis de leur attribuer une place certaine dans la liste des dynasties [1]. Les exemplaires étudiés par M. de Bartholomæi nous font faire un pas de plus, en nous apprenant que la ville d'*Ahar* était la résidence de ces princes qui se qualifiaient de *Rois des Émirs* et qui se maintinrent momentanément au pouvoir, même après la chute de leurs suzerains, comme le prouve d'une manière incontestable une pièce fort précieuse dont nous donnerons plus loin la description.

Mais cette nouvelle dynastie, qui manque à la liste d'ailleurs si complète *De desideratis* donnée par M. Fraehn, n'est pas la seule; à côté de ces monnaies on en découvre d'autres plus informes encore, et qui malheureusement sont tout à fait dépourvues de légendes propres à faire connaître le lieu et l'époque précise de leur émission, du moins sur les exemplaires que j'ai pu étudier. Cependant, grâce aux études comparatives auxquelles s'est livré notre savant ami, il a pu constater l'existence d'une autre dynastie indépendante qui doit s'être maintenue quelque part, soit dans une partie de l'Adherbaïdjan, soit dans quelque contrée voisine, et qui ne reconnaissait d'autre suzeraineté [2] que celle des khalifes, dont les noms, à partir de Moktafi jusqu'à Nacer, servent à fixer approximativement l'époque de sa domination. Ces monnaies nous donnent la connaissance de quatre noms, savoir :

Mohammed;

Modhaffer, fils de Mohammed, sous Moktafi;

Beybars, fils de Modhaffer, sous Mosthedhi et Nacer;

Abdulmelik, fils de Beybars, sous Nacer.

[1] Fraehn, *Recensio*, p. 618; *Op. post.*, p. 276.

[2] A une seule exception près que nous signalerons plus loin.

Quels peuvent être ces princes presque contemporains des seconds schahs du Schirwan ?

Les ressources historiques dont je puis disposer sont trop restreintes pour me permettre de répondre à cette question autrement que par des conjectures. Mes recherches n'ont abouti à aucun résultat ; mais on ne peut guère douter que ces noms, à moi inconnus, ne se rencontrent dans les récits des historiens arabes ou persans. Si le nom de Mohammed n'était pas le plus commun de tous, on pourrait peut-être se permettre une conjecture qui prendrait plus de consistance étant étayée par la découverte d'un exemplaire portant le nom de quelque localité ; nous la donnerons pour ce qu'elle vaut. On se rappelle le partage de l'empire des Seldjoukides, sous le règne de Barkiarok ; la part qui échut à Mohammed, son frère, occupait justement les contrées dans lesquelles il est à présumer que nos monnaies ont été émises ; la date de l'avénement de Moktafi, en 530, permet d'admettre que Modhaffer était l'un des fils de Mohammed le Seldjoukide ; ce prince, soit avec l'assentiment de son père, soit de son propre mouvement, se serait emparé d'une partie des contrées où les Atabeks Ildeghis s'installèrent de leur côté ; et cette petite dynastie aurait continué à se maintenir aussi longtemps que sa rivale pour tomber en même temps qu'elle à l'époque de l'invasion des Kharismiens.

Je n'ai pas la certitude que ces curieuses monnaies aient été découvertes, ainsi que les précédentes, à *Ahar ;* les notes de M. de Bartholomæi se taisent à ce sujet [1], peut-être

(1) Depuis l'envoi de cette lettre à la rédaction de la *Revue*, M. de Bartholomæi a publié dans la *Revue de la Numismatique belge* 1859 (p. 321 et suiv.) une lettre fort remarquable qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser et dans laquelle il décrit des exemplaires plus complets de cette dynastie qu'il désigne sous le nom de *Meliks du Karabagh*.

proviennent-elles de quelques trouvailles faites dans les environs de Tiflis, c'est ce que de nouveaux renseignements ne tarderont pas à nous faire connaître; en attendant nous pouvons dès à présent constater l'existence d'une dynastie nouvelle que nous placerons provisoirement à côté des Atabeks Ildeghis.

Après ces préliminaires que nous avons cherché à abréger autant que possible, mais qui étaient indispensables pour justifier l'attribution des monnaies qui nous restent à décrire, nous passerons en revue les types inédits qu'il nous a été permis d'étudier, en nous aidant des notes de M. de Bartholomæi et des exemplaires que nous devons à sa libéralité.

Branche des Seldjoukides de l'Adherbaïdjan?? Meliks du Karabagh.

Les monnaies du Seldjoukide Mohammed antérieures à son avénement au trône de l'Iran sont encore inconnues; on ne peut cependant guère douter de leur existence : jusqu'à présent, la seule monnaie de ce prince dont on ait la description est un dinar frappé à Bagdad l'an 507.

Modhaffer.

1. Au droit, dans un encadrement qui paraît avoir été formé de six treffles juxtaposés (pl. XXII, n° 1)

الملك
مظفر
بن محمد

℞. Dans les cantons d'un treffle qui occupe le champ du revers se trouve la première partie du symbole لا اله الا الله.

On remarque encore quelques faibles traces de la légende circulaire : sur un exemplaire, je distingue .. المؤمن ; sur un autre, محمد.

2. — Au droit :

. . . . .	(Il n'y a de Dieu que Dieu)
وحده لا شر...	*Unique; il n'a pas d'associé*
المقتفى لامر ال...	*El Moktafi liamr-illah*
الطان مح...	*Le sultan Mohammed*
... كتك ...	(fils de Moghia Teghin ??)

Au revers :

... ا ا ...	(Il n'y) *a de Dieu* (que Dieu)
حمد رسول ا	(M)*ohammed envoyé* de (Dieu)
... لك العادل مظ...	(Le) *Roi juste*, *Modh* (affer)
. . . . .	(*fils de Mohammed*)

Ces légendes sont tirées de deux exemplaires qui suffisent à peine pour se compléter l'un par l'autre ; le nom du sultan Seldjoukide que Modhaffer reconnaissait pour seigneur suzerain est malheureusement à peine visible ; je crois y reconnaître le caractère مح, qui peut également convenir à *Mahmoud* ou à *Mohammed ;* le premier serait le successeur de Sandjar au trône du Khorassan ; le second serait Mohammed, sultan de l'Iran et de la Mésopotamie, qui a régné de 554 à 555 ; dans l'une ou dans l'autre supposition nous avons, à une ou deux années près, la date de l'émission de cette monnaie, la dernière du règne de Moktafi, correspondant à 555. M. de Bartholomæi m'écrit que cette variété est excessivement rare ; il ne me donne pas la description d'exemplaires plus complets. Il faut donc attendre que de nouvelles trouvailles viennent nous éclairer au sujet de ces monnaies.

BEYBARS, FILS DE MODHAFFER (dès 566 au plus tard, jusque vers 575).

3. — Droit :

لا اله الا الله
وحده لا شر
يك له المستضى
بامر الله

Revers :

لا اله الا الله
محمد رسول الله
الملك العادل
بكبارس بن
مظفر

Pièce irrégulière, très-tronquée, sans trace de légendes marginales; les légendes du champ sont complétées par des exemplaires de l'Ermitage.

4. — Droit :

لا اله الا الله
وحده لا شر
يك له الناصر
لدين الله

℞. *Ut supra*, très-tronqué. Un second exemplaire, plus petit, offre les points diacritiques sur le ش.

5. — (Pl. XXII, n° 2). Droit. Même type que le précédent et même module pour le coin, en sorte qu'en vue de remplir toute la surface du flan, il y a eu double frappe; on remarque sur cette pièce une déformation particulière de la lettre د, et la suppression de l'ا au mot الناصر.

℞. Comme dans la variété précédente, mais au-dessous de la seconde ligne on en voit une nouvelle qui paraît être le résultat d'une double frappe et se composer des mots الملك et رسول, empruntés aux troisième et seconde lignes.

Cet exemplaire, unique dans ce module, doit avoir servi à représenter une monnaie d'une valeur double des précédentes.

ABDULMELIK, FILS DE BEYBARS (SOUS NACER).

6. — (Pl. XXII, n° 3). Droit en tout semblable à ceux des monnaies de Beybars, avec la même contraction pour le nom du khalife.

Revers :

عبد
الملك بن
بكبارس

Sous ce nom il y a encore quelques traces de lettres indéchiffrables.

Atabeks Ildeghis.

Fraehn nous a fait connaître environ une douzaine de monnaies appartenant à cette dynastie ; sans aucune exception elles partagent le sort des exemplaires découverts plus tard par M. de Bartholomæi ; ce sont des pièces plus ou moins informes, plus ou moins effacées, et d'ordinaire sans indication de lieu ni de date ; mais ici les renseignements historiques ne nous font pas défaut, et la durée de chaque règne est bien connue. Voici quelques types nouveaux.

MOHAMMED PEHLOUWAN (568-581).

1. — D'après deux exemplaires se complétant l'un par l'autre.

Droit :	Revers :
ناصر الله	الملك
المستضى	المعظم ا
السلطان المعظم	تابك عظم
طغرل	محمد

Sur l'un des deux exemplaires on lit au revers :

المعظم اتا
بك عظم

Les noms du khalife *Mosthadi* et de *Togrul* fixent la date de l'émission de cette monnaie entre les années 571 et 581.

Les légendes marginales sont presque entièrement effacées; sur l'une des pièces on distingue سر سنة, ce qui reste du premier mot peut-être interprété par الفلس ou par تبريز, *Tebris*, résidence des Atabeks; je suis porté à préférer cette dernière interprétation.

Enfin un troisième exemplaire porte distinctement à la légende marginale du droit les mots سنه ثلث, qui suffisent pour préciser la date 573, seule année applicable aux deux règnes de Mohammed et de Mostadhi.

2. — Au droit, dans le champ :

الناصر
لدين الله
سلطان
المعظم
. . . . . .

Légende marginale en caractères très-grossiers; je crois pouvoir lire فلس باردبيل... (monnaie de cuivre, à Ardebil).

℞. *Ut supra.* Légende marginale indéchiffrable.

Fraehn décrit une pièce analogue (*Opusc. Post.*, p. 274, 6*aa*), mais avec le titre de *sultan* pour *Mohammed;* c'est le seul exemple à moi connu pour les Atabeks; je serais disposé à croire, vu le mauvais état de conservation de ces monnaies, qu'il y a eu erreur dans la lecture. الملك est très-distinct sur celles que j'ai pu étudier : ou bien ce doit être le titre du sultan Seldjoukide, seigneur suzerain dont le nom serait effacé.

(*La fin au prochain numéro.*) F. Soret.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

François Rabut. Numismatique savoisienne; denier de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, frappé à Aiguebelle au xie siècle. In-8, pl.

M. Rabut vient d'écrire une dizaine de pages sur un denier d'Aiguebelle, qui a été découvert près de l'église de Montagnole, commune voisine de Chambéry. Cette monnaie est, comme celles de Grenoble, de Genève, de Maurienne, de Tournus, de Bourbon et de Charenton, une imitation du denier de saint Maurice de Vienne. Elle représente, au droit, la tête de saint Jean entourée de la légende ✠ S.IOHANNES, et, au revers, une croix pattée posée sur un petit cercle avec la légende + AQVABELLA.

On connaissait par quelques documents l'existence de la monnaie d'Aiguebelle au xie siècle. MM. L. Cibrario et D. Promis ont trouvé dans le cartulaire de Saint-Hugues les renseignements que voici :

Achin de Saint-André vend à l'église de Grenoble et à l'évêque Hugues, dont l'épiscopat commence en 1080, tout ce qu'il possède dans sa paroisse pour le prix reçu de 112 sous de Vienne et de 110 sous en deniers d'Aiguebelle : *Ex Aquabellensium denariorum C. X. solidos.*

Dans une autre cession faite au même prélat par *Falco Gottafredus*, on trouve aussi mentionnée la même monnaie : *Pro quatuor solidis Aquabellensis monete.*

Un accord entre le même évêque et un habitant de Saint-An-

dré, le 4 juillet 1111, contient ce passage : *Pro XL et VI solidis et IIII denariis monete Aque bele.*

On rencontre encore l'indication de la monnaie d'Aiguebelle dans une transaction ménagée entre le chapitre de son église et les moines de Saint-Chef au diocèse de Vienne, par l'évêque de Maurienne, Conon Ier (1088-1118). De tous ces textes, il résulte que la monnaie d'Aiguebelle avait cours à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe.

M. Rabut attribue le denier unique qu'il publie à l'évêque de Maurienne, mais il fait en même temps observer que la souveraineté paraît avoir été partagée entre le prélat et le comte; car lorsque Léger, archevêque de Vienne, se plaint de faux monnayeurs qui contrefont sa monnaie à Aiguebelle, il s'adresse à la comtesse Adélaïde, qui promet avec Pierre-Amédée et Odon, dans une charte du XIe siècle, de veiller à ce que ce fait ne se reproduise plus.

Cette notice est, comme les autres travaux du même auteur, intéressante et utile. A. L.

CHRONIQUE.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France vient de partager le *prix de numismatique* fondé par Allier de Hauteroche, entre MM. Beulé et Rathgeber, pour leurs ouvrages intitulés : *les Monnaies d'Athènes*, in-4°, et *Quatre-vingt-dix-neuf monnaies d'argent athéniennes du Musée de Gotha*, 1858, in-4°.

Elle a en outre décerné un rappel de prix à M. L. Müller pour son ouvrage intitulé : *les Monnaies de Lysimaque, roi de Thrace*, 1858, in-4°.

La même Académie a, sur le rapport de la commission des antiquités nationales, décerné des *mentions très-honorables* à MM. de Soultrait, Rouyer et Hucher, Bigot, pour leurs ouvrages :

Essai sur la numismatique bourbonnaise, 1858, in-8° ;

Histoire du jeton au moyen âge, Ire partie, 1858, in-8° ;

Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne, 1857, in-8°.

Et une *mention honorable* à M. Ed. Vanhende pour son ouvrage : *Numismatique lilloise, ou description des monnaies, médailles, méreaux, jetons de Lille*, 1858, in-8°.

MONNAIES DES PRINCES CHRÉTIENS D'ORIENT.

Nous avons promis quelques détails sur les monnaies rassemblées à Athènes par M. Paul Lampros ; sans parler des pièces antiques, qui sont très-nombreuses et bien choisies, nous signalerons.

Un denier de billon frappé à Damiette, avec la tête de Jean de Brienne et les légendes IONES REX — DAMIATA.

Trois monnaies de cuivre d'Isaac, despote de Chypre, qui fut chassé par Richard Cœur-de-lion.

Quatre monnaies de billon de Guy, premier roi de Chypre.

Trois pièces de cuivre de Henri Ier.

Deux besants (grandes monnaies d'argent) de Jean Ier.
Plusieurs besants et quelques billons de Henri II.
Deux besants très-beaux d'Amaury, prince de Tyr et gouverneur de Chypre.
Plusieurs besants et demi-besants de Pierre I et de Pierre II.
Trois besants et plusieurs pièces de billon de Jacques II.
Un besant, un demi-besant, plusieurs pièces de billon de Janus.
Trois besants de Jean II.
Deux besants de Louis de Savoie.
Trois besants de Jacques II, représentant le roi à cheval.
Un besant de Jacques et de Catherine Cornaro.
Un besant de Catherine Cornaro.
Deux monnaies de billon de Famagouste (île de Chypre).
Plusieurs monnaies de l'île de Chio, parmi lesquelles un denier matapan (type de Venise) de Martino Zaccaria, et une pièce d'argent portant le nom de Galéaz Marie Sforce en sa qualité de seigneur de Gènes.
Plusieurs monnaies de l'île de Mitylène, parmi lesquelles un sequin de Jacques Gattilusio, et une pièce de cuivre de Nicolas, dernier seigneur de l'île, qui fut décapité par ordre de Mahomet II.

Parmi les monnaies inédites, on remarque des deniers des princes d'Achaïe et des ducs d'Athènes:

Une pièce de billon de Guillaume II de Villehardouin comme tertier de l'île de Négrepont.
Deux deniers de billon au nom de Thomas, comte de Salona.
Deux billons de George Ghisi, seigneur de Tino (île de Ténos).
Deux autres d'Hélène, dame de Carytena.
Un denier de billon de Nicolas Sanudo, duc de Naxos.

A cette occasion, nous croyons devoir mentionner la description d'un denier de billon que nous avons trouvée dans le *Catalogue des monnaies et des médailles antiques, du moyen âge, et des temps modernes, composant le cabinet numismatique de M. Gustave Lorichs* (Madrid, 1857), rédigé par don Antonio Delgado, savant numismatiste, dont les lecteurs de la *Revue* se rappellent les intéressants articles. Cette monnaie porte d'un côté la légende FILIPP.REX autour d'une croix à bras égaux, et de l'autre, DE.IERVSALEM autour des quatre lettres C.I.R.C, que M. Delgado dit être disposées en monogramme. La collection de M. Lorichs est actuellement transportée en Suède, et il faut espérer que dans la patrie du savant évêque de Seelande Münter, une monnaie qui se rattache à l'histoire des croisades ne demeurera pas inédite. A. L.

NÉCROLOGIE.

La science vient de faire une perte qui sera vivement sentie par tous ceux qui s'occupent de travaux archéologiques. Nous annonçons avec une profonde douleur la mort de M. Charles Lenormant qui, à peine âgé de cinquante-sept ans, vient d'être enlevé d'une manière inopinée aux études qui nous sont chères. Au mois d'octobre dernier, il était parti pour la Grèce, accompagné de son fils : c'était pour la troisième fois qu'il visitait cette contrée aux antiques souvenirs ; il était sur le point de revenir en France, mais avant de s'embarquer pour Marseille, il avait voulu faire une excursion à Argos, à Mycènes et à Corinthe. Atteint d'une fièvre pernicieuse, assailli sur les côtes du Péloponnèse par une tempête effroyable, c'est avec la plus grande peine, et après avoir enduré des fatigues inouïes, que son fils, M. François Lenormant, avait pu le ramener à Athènes, où il a succombé, le 22 novembre dernier.

M. Charles Lenormant, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, était conservateur du département des médailles de la Bibliothèque impériale depuis 1840. Dès l'année 1832, il était entré au Cabinet avec le titre de conservateur adjoint. Dire les services qu'il a rendus à la science par ses connaissances étendues, variées et solides, rappeler les classements des suites monétaires du Cabinet des médailles, les nombreuses et belles acquisitions dues à son zèle et à son amour pour la science, serait anticiper sur le travail que nous nous proposons de faire sur la vie et les ouvrages de M. Lenormant. Qu'il nous suffise pour l'instant de mentionner ici son extrême obligeance, l'accueil parfait que tous les hommes vraiment studieux étaient sûrs de trouver auprès de lui, l'empressement qu'il mettait à fournir des renseignements, et la manière exquise dont il savait faire les honneurs des collections confiées à sa direction, chaque fois

qu'un savant étranger se présentait pour visiter le Cabinet des médailles.

Collaborateur de M. Lenormant, associé à ses travaux depuis plus de vingt-quatre ans, ayant fait plusieurs voyages scientifiques avec lui, nous savons personnellement tout ce que nous devons au savant illustre enlevé à ses études d'une manière aussi déplorable qu'inattendue. Nous avons pu connaître ce que valait M. Lenormant, nous avons pu apprécier de près son talent, sa prodigieuse mémoire, sa vaste érudition, la vivacité de son esprit, la promptitude de son initiative. Qu'il nous soit permis de payer ici un tribut de regrets sincères à la mémoire de celui qui fut un des plus éminents comme des plus féconds collaborateurs de la *Revue*.

Nos lecteurs se rappellent les beaux articles numismatiques publiés par M. Lenormant de 1838 à 1858, aussi bien dans l'ancienne *Revue* que dans la nouvelle série commencée en 1856. Nous mentionnerons encore ici, au nombre des travaux de M. Lenormant, le *Trésor de numismatique et de glyptique*, édité par feu Lachevardière, ouvrage considérable et qui touche à toutes les branches des connaissances numismatiques. Les *Annales de l'Institut de Correspondance archéologique* de Rome ont reçu également et à plusieurs reprises du savant académicien des articles sur la numismatique ancienne.

Mais si la science perd dans la personne de M. Lenormant un homme dans la plénitude de son savoir, voué avec ardeur aux études classiques, un savant laborieux et doué des qualités les plus rares et les plus difficiles à rencontrer, ses nombreux amis déplorent la fin prématurée d'un homme de bien, qui laisse une mémoire justement honorée, un vide impossible à combler, et des regrets amers à tous ceux qui l'ont véritablement connu.

J. DE WITTE.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1859.

NOUVELLE SÉRIE. TOME QUATRIÈME.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Lettre à M. de Saulcy sur la numismatique gauloise, par M. E. Hucher (pl. II). . . . . 81— 99

Monnaies gauloises à la légende ROVECA, par M. Adr. de Longpérier. . . . . 100—103

Lettres à M. Adr. de Longpérier sur la numismatique gauloise, II, III et IV (Divitiac et Galba, roi des Suessions, Volkes Tectosages, Conétodun), par M. F. de Saulcy (pl. XIII). . . . . 313—321 et 401—407

Lettre à M. de Longpérier sur des monnaies gallo-romaines, par M. C. Robert (vignettes). . . . . 229—232

Amynandre, roi des Athamanes, par M. W. H. Waddington (vignette). . . . . 104—108

Monnaies grecques portant pour type une lettre ou un monogramme, par M. L. Müller (pl. I). . . 1— 39
Médailles grecques de la collection Palin (Alexander Pheræorum tyrannus, Alexander Magnus, Alexandria Troas, Pergamus Mysiæ, Laodicea Phrygiæ, Lydda Lyciæ), par M. Adr. de Longpérier (pl. III). . . . . 109—123
Le nome Heptacométis, par M. W. H. Waddington (vignette). . . . . 408—410

Bulletin bibliographique et Chronique. — Vente de la collection de médailles grecques et romaines de M. Palin, 224-227. — Monnaies des rois du Bosphore, 296-298. — Du prix et de la vente des monnaies antiques (pl. IX, X, XI et XII), 273-307. — Monnaies impériales de Cilicie et de Phrygie, 286-296. — Monnaie impériale d'Éphèse, 305. — Monnaies impériales de Tyr, 262-263. — Monnaies des nomes Coptite et Arsinoïte, 263. — Annonce d'un ouvrage sur les médailles de l'ancienne Afrique, 308-310.

Médailles romaines.

Le nummus de Servius Tullius, par M. le duc de Luynes (pl. XIV et XV). . . . . 322—369
Semis de L. Turillius, par M. A. de Barthélemy (pl. V, n° 1). . . . . 188—189
Dissertation sur les médailles attribuées au père de l'empereur Trajan, par M. A. Deville. . . . . 124—136
Observations sur les monnaies portant l'effigie de Trajan père, par M. Adr. de Longpérier (pl. IV). 137—147
Médailles romaines (Auguste, Horace, Claude, Agrippine, L. Vérus, Julie Mamée, Gordien d'Afrique II, Gordien le Pieux, Philippe fils, Postume), par M. le docteur Alexandre Colson (pl. XIX et XX). 411—427
Observations sur Agrippine et Postume, par M. J. de Witte (pl. XIX et XX, vignette). . . . . 428—439
Médailles de Bonosus, par M. J. de Witte (vignettes). 148—157

Médailles byzantines.

Lettre à M. Adr. de Longpérier sur quelques médailles trouvées en Crimée, par M. C. Robert (vignettes). . . . . 40— 47
Attribution de quelques médailles inédites au monnayage primitif des Arabes, à Alexandrie, par M. le marquis de Lagoy (pl. viii). . . . . 233—241
Lettre à M. Sabatier sur le classement des monnaies des empereurs iconoclastes et sur deux pièces attribuées à Romain Diogène, par M. J. F. G. de Salis. 440—449

Bulletin bibliographique et Chronique. — Deniers des familles Neria et Nonia, 263.—Prix des médailles romaines, 277-284. — Vente de la collection de M. Deville, 221-224. — Vente de la collection de M. Palin, 224-227. — Découverte de médailles romaines à Maconcourt (Vosges), 80. — Médaillons romains en or (pl. xii, nos 1, 2, 3), 294-296. — Monnaies byzantines, 306-307, 393-399.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

PREMIÈRE RACE.

Description des monnaies mérovingiennes du Limousin, par M. Max. Deloche. . . . . 158—185
Monnaies et médailles inédites, par M. A. de Barthélemy (pl. v). . . . . 186—198

Chronique. — Monnaies mérovingiennes, 64-74.

SECONDE RACE.

Denier de Charlemagne, par M. A. de Barthélemy (pl. v, n° 4). . . . . 191—193

Chronique. — Note sur *Talau-Moneta*, 311-312.

TROISIÈME RACE.

Singularité numismatique. Écu d'or au soleil de Louis XIII, frappé à Arras, par M. L. Deschamps de Pas (vignette). . . . . 450—452

Chronique. — Médaillon de François Ier, 400.

Monnaies provinciales.

Denier de Blois frappé au xe siècle, par M. Alfred de Longpérier-Grimoard (vignette). . . . . 242—244

Note sur les monnaies de Boulogne au nom d'Eustache, par M. L. Deschamps de Pas (vignettes). . 48— 59

Eclaircissements sur la monnaie féodale d'Auxerre, par M. Bretagne (vignettes). . . . . 245—260

Monnaies baronales inédites, par M. A. de Barthélemy (vignettes). . . . . 370—374

Monnaies inédites des comtes de Toulouse, par M. Gayraud de Saint-Benoit (pl. xvi). . . . . 375—379

Monnaies d'Hugues, comte de Champagne, par M. A. de Barthélemy. . . . . 194—198

Description de diverses monnaies baronales (Soissons, Porcien, Verdun, Toulouse, Poitiers, Lyon), par M. Adr. de Longpérier (pl. xxi). . . . . 453—463

De l'emploi alternatif de deux différentes monnaies seigneuriales du moyen âge dans les mêmes actes, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. . . 464—468

Bulletin bibliographique et Chronique. — Monnaie hélienne du Périgord (pl. v, n° 6), 219-221. — Numismatique bourbonnaise. Deniers de Renaud de Charenton et de Jean de Bourgogne, seigneur de Bourbon (pl. v, nos 7 et 8), 265-270. — Découverte de monnaies baronales près de Montluçon. Deniers de Robert de Celles et d'Hervé de Vierzon (pl. v, nos 9, 10 et 11), 310-311.

Monnaies étrangères.

Monnaies de Jean Galéaz, comte de Vertus en Champagne, par M. Adr. de Longpérier (pl. xvii et xviii). . . . . 380—392
Lettre à M. C. Robert sur une monnaie inédite de Viterbe, par M. le comte Jules Porro (vignette). . 469—475
Lettre à S. Exc. M. le conseiller d'État actuel de Gilles, sur quelques monnaies inédites de l'Adherbaïdjan, par M. F. Soret (pl. xxii). . . . . 476—486

Bulletin bibliographique et Chronique. — Monnaies des papes, 208-209. — Monnaie de Philibert, duc de Savoie, 209-210. — Denier de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne frappé à Aiguebelle, 487-488. — Monnaies des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean à Rhodes (pl. vii), 210-218.—Monnaies des princes chrétiens d'Orient, 489-490. — Monnaies arabes, 393 399.

Méreaux, jetons.

Bulletin bibliographique. — Jetons (pl. vi). 199-208.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de 2,000 gravures d'après l'antique, par Anthony Rich, traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel (article de M. Adr. de Longpérier). . . . . 261—265
Essai sur la numismatique bourbonnaise, par G. de Soultrait. (A. L.). . . . . 265—270
Numismatique savoisienne; denier de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, frappé à Aiguebelle au xiᵉ siècle, par François Rabut. (A. L.). . . . . 487—488

Histoire du jeton au moyen âge, par Jules Rouyer et Eugène Hucher (pl. VI). (Article de M. Adr. de Longpérier.) . . . . . 199—208
Illustrazione di quattro monete pontificie e d' una di casa di Savoja, par J. SEPILLI. (A. L.). . . . . 208—210
Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν μεγάλων Μαγίστρων τοῦ ἐν Ῥόδῳ τάγματος τῶν Ἰωαννιτῶν, par PAUL LAMPROS (pl. VII). (Article de M. A. de Longpérier). . . . . 210—218

CHRONIQUE.

Prix de numismatique. 489
Du prix et de la vente des monnaies antiques (pl. IX, X, XI et XII), par M. J. SABATIER. . . . . 273—307
Annonce d'un ouvrage sur les médailles de l'ancienne Afrique, commencé par Falbe et Lindberg, et repris par M. L. MÜLLER. . . . . 308—310
Découverte de médailles romaines faite à Maconcourt, arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges. 80
Vente de la collection de médailles romaines de M. Deville. . . . . 221—224
Vente de la collection de médailles grecques et romaines de M. le chev. Palin. . . . . 224—227
Note de M. l'abbé C. Cavedoni sur des monnaies d'or trouvées près de Bologne, par M. J. DE WITTE. 393—399
Monnaie hélienne du Périgord, par M. Adr. de Longpérier (pl. V, n° 6). . . . . 219—221
Découverte de monnaies baronales près de Montluçon, par M. BRUGIÈRE DE LAMOTTE. . . . . 310—311
Note sur *Talau-moneta*. . . . . 311—312

Monnaies des princes chrétiens d'Orient. . . . . 489—490
Médaillon de François Ier, par M. F. Sauvageot. . . 400

NÉCROLOGIE.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Pétigny, par M. de La Saussaye. . . . . 60— 79
Thomas Burgon, par M. W. H. Waddington. . . 227—228
E. Cartier. 271
L'abbé Gazzera. . . . . 271—272
Charles Lenormant. . . . . 491—492

ERRATA

DE LA REVUE NUMISMATIQUE.

1859.

Page 113, ligne 26, στρατὴρ, *lisez* στατὴρ.

— 141, note 1, ligne 6. La monnaie à laquelle il est fait allusion et qui montrerait Trajan père assis, au revers du buste de l'empereur Trajan est décrite dans Vaillant (*Num. imp. rom. præst.* 1743, t. I, p. 48) comme portant la légende : DIVVS PATER TRAIANVS. Cette médaille, de l'avis des plus habiles connaisseurs, n'existe pas. Celle qui porte la légende DIVVS TRAIAN. AVG. PARTH. PATER, montre l'empereur Trajan assis à gauche, au revers du buste d'Hadrien. Voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. II, p. 198, n° 783.

— 193, lignes 27 et 28, localité indéterminé, *lisez* indéterminée.

— 384, — 2, *le* comté de Vertus, *lisez la* comté.

— 389, — 14, VERONE Z. *lisez* VERONE.Z C'.

Pl. XVIII, n° 20. Le graveur a oublié les quatre points placés entre les bras de la croix.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

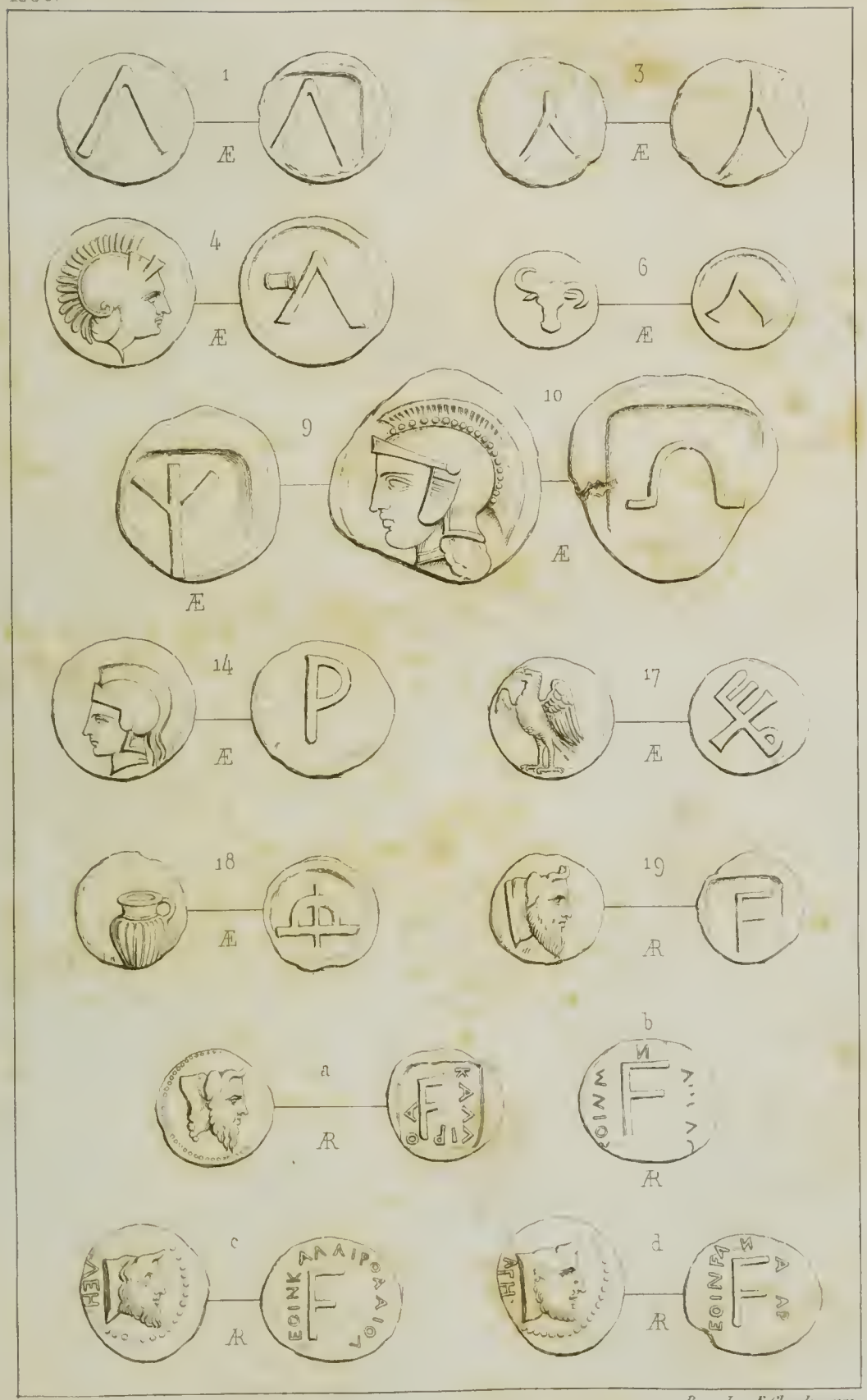

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné.

MONNAIES GRECQUES

Ayant pour type des Lettres ou des Monogrammes

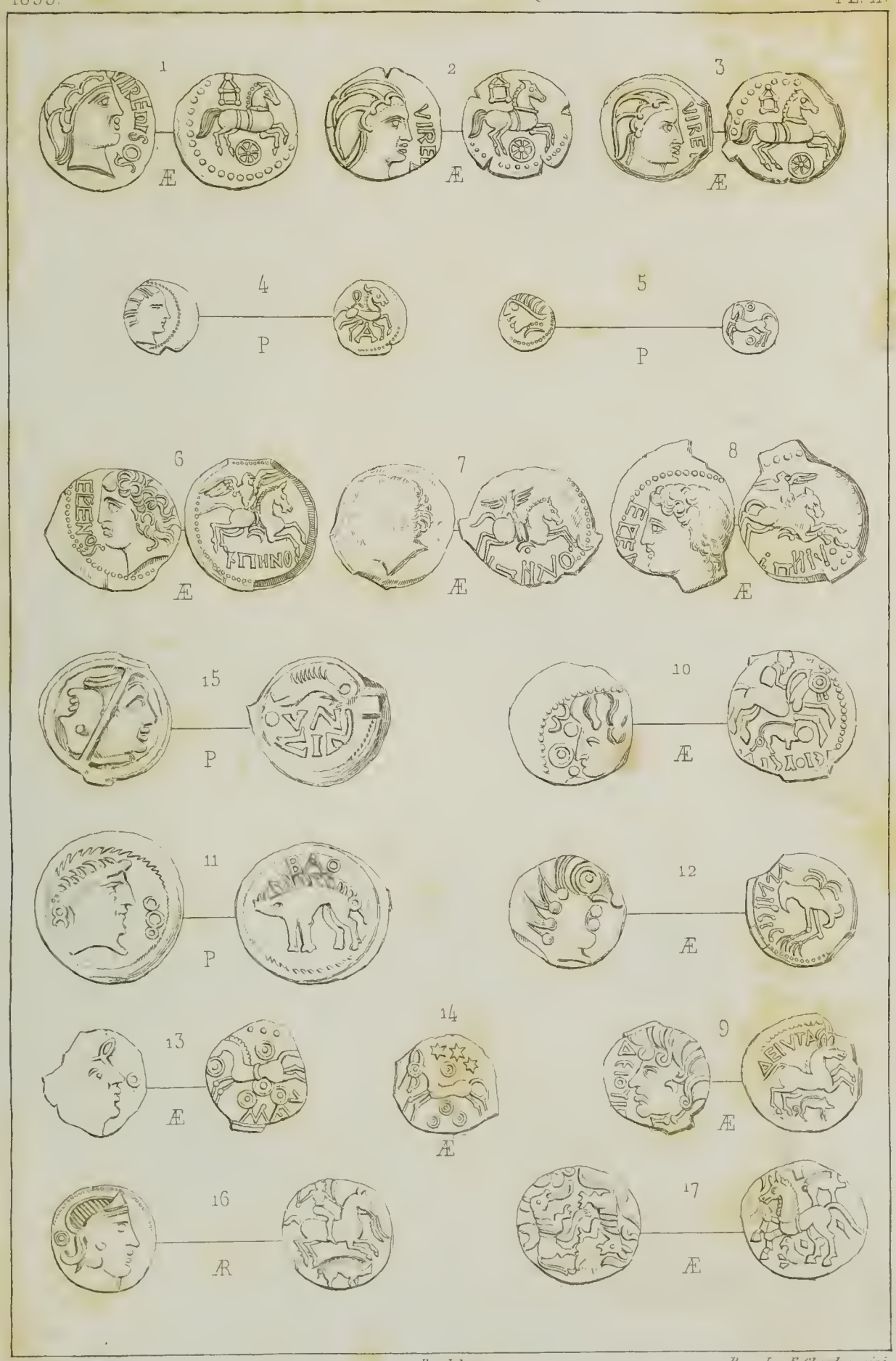

E. Hucher del. Dardel sc. Paris Imp F Chardon aîné

MÉDAILLES GAULOISES

Æ

1

2

3

4

5

6

Daridel sc *Paris Imp F Chardon aîné.*

MÉDAILLES GRECQUES

Paris Imp Chardon aîné

FAMILLE D'ADRIEN

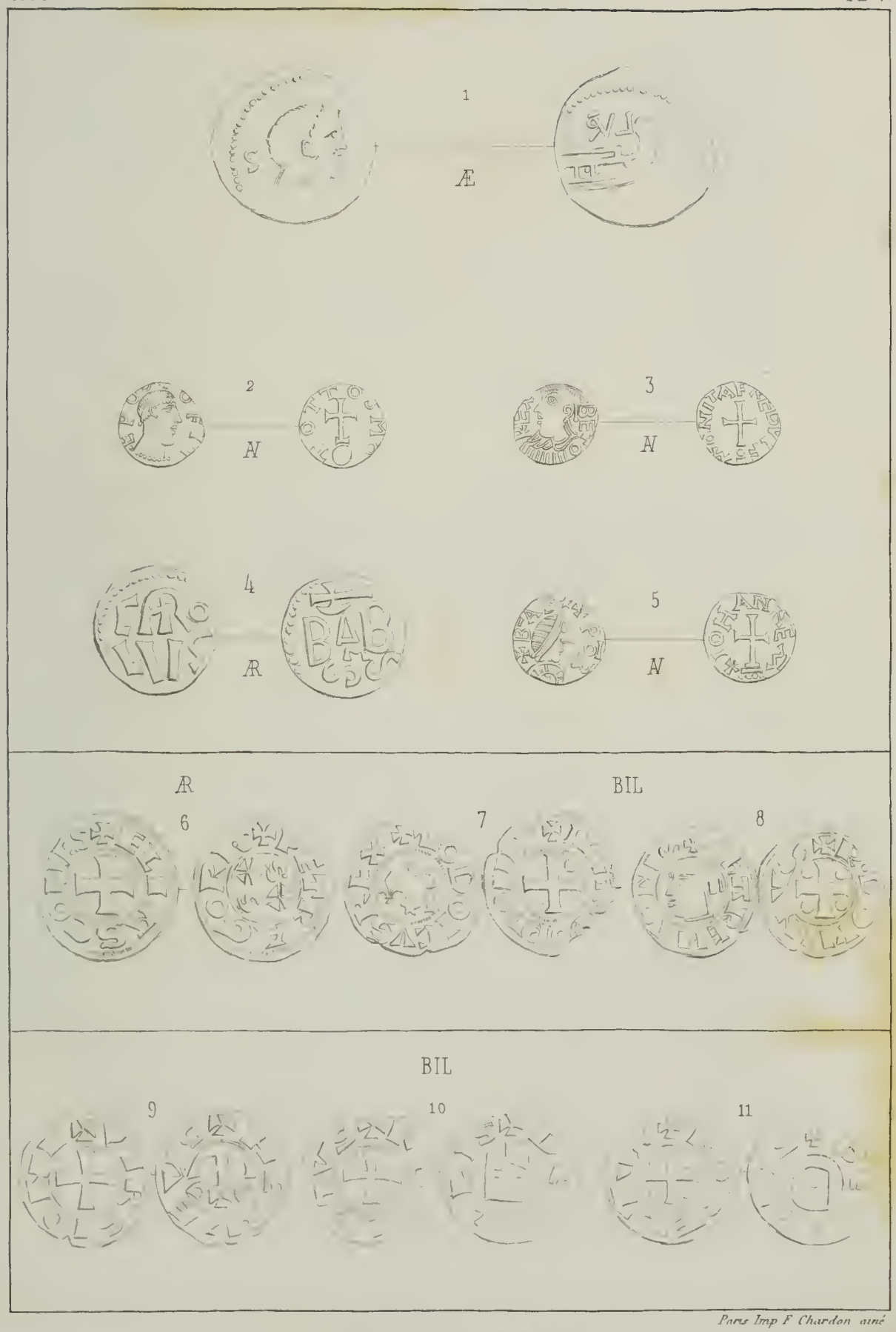

Paris Imp F Chardon aîné

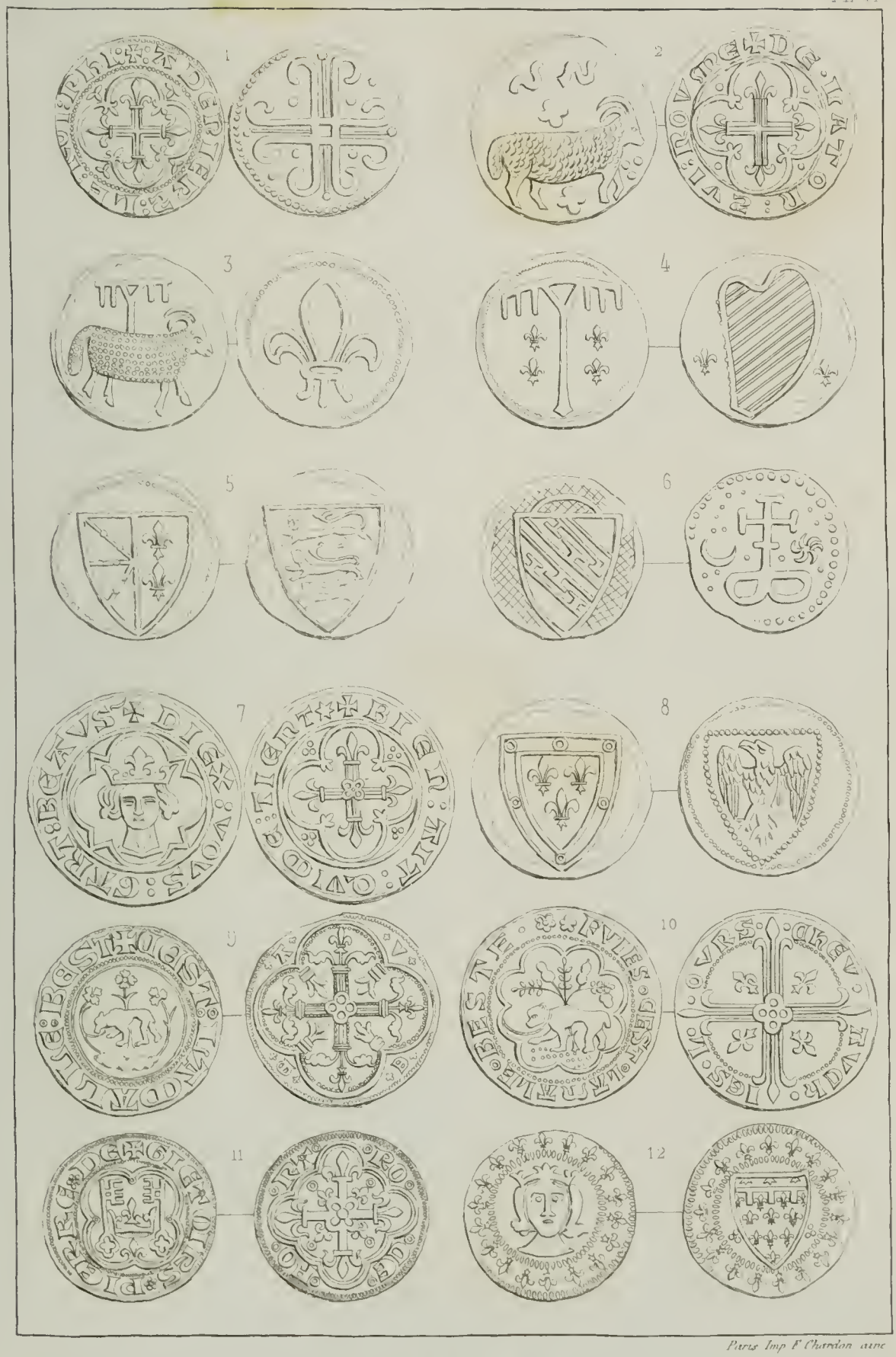

Paris Imp F Chardon aine

JETONS

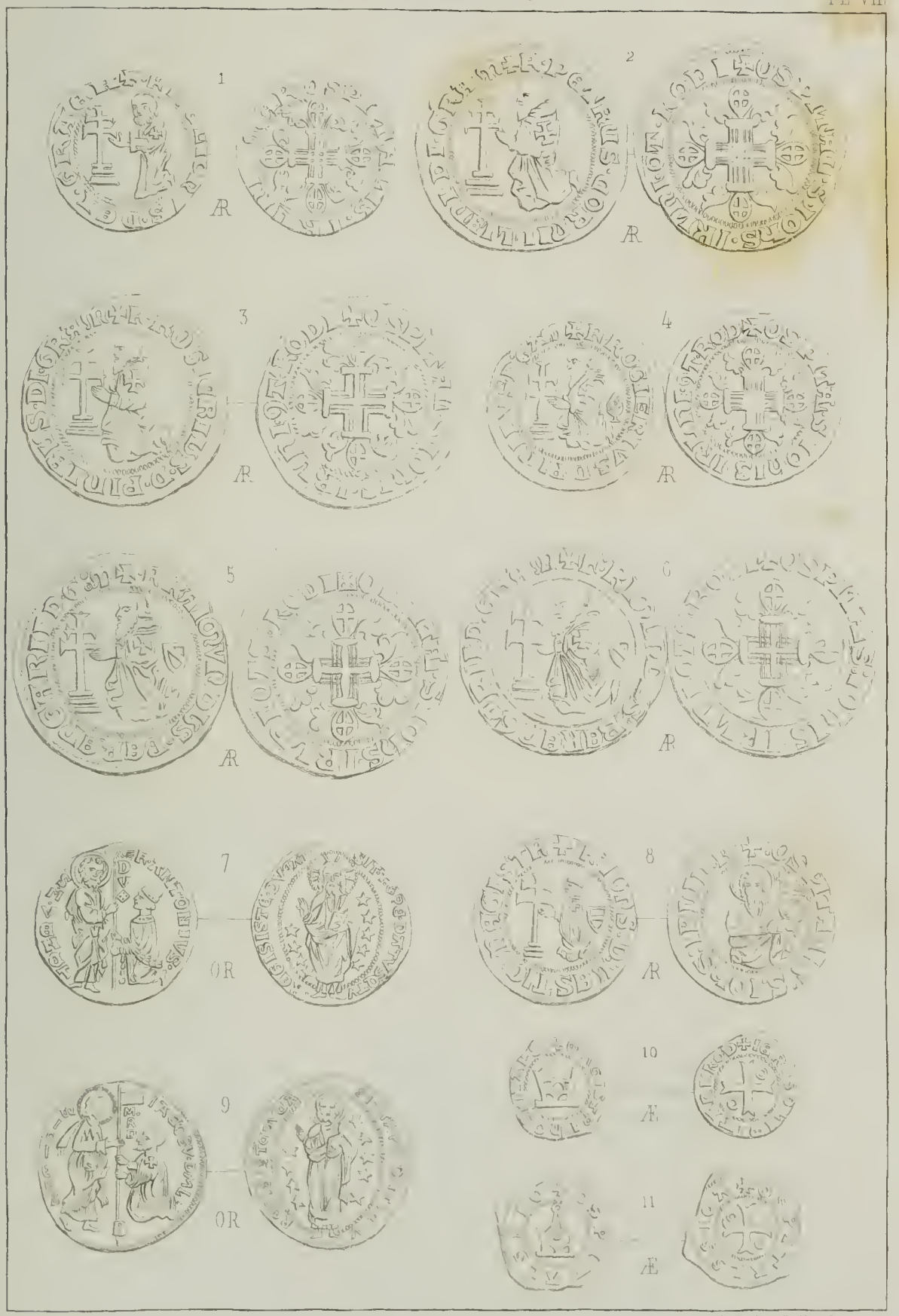

Paris Imp. F. Chardon aîné

GRANDS MAÎTRES DE RHODES

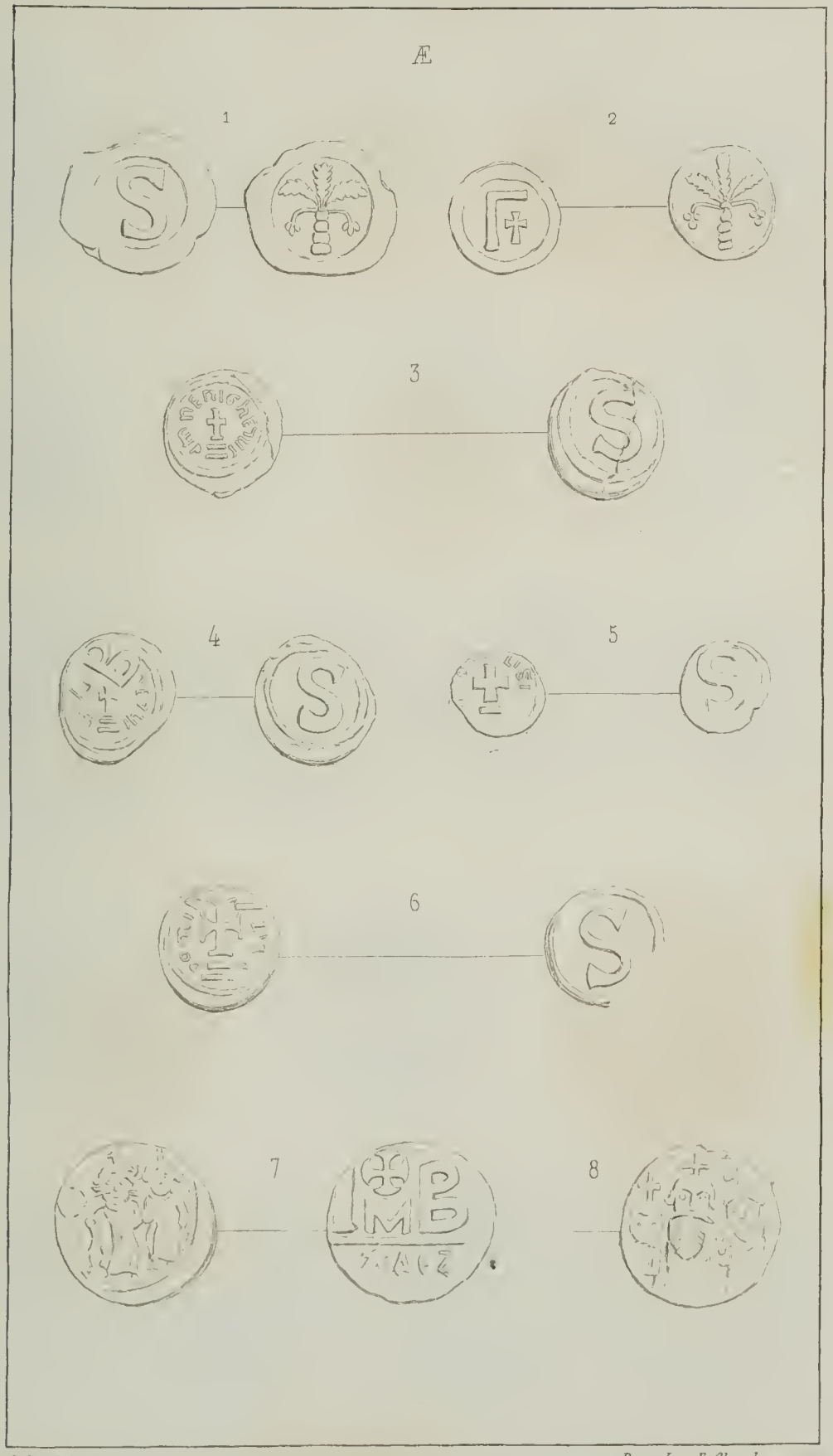

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné

ARABES D'ALEXANDRIE

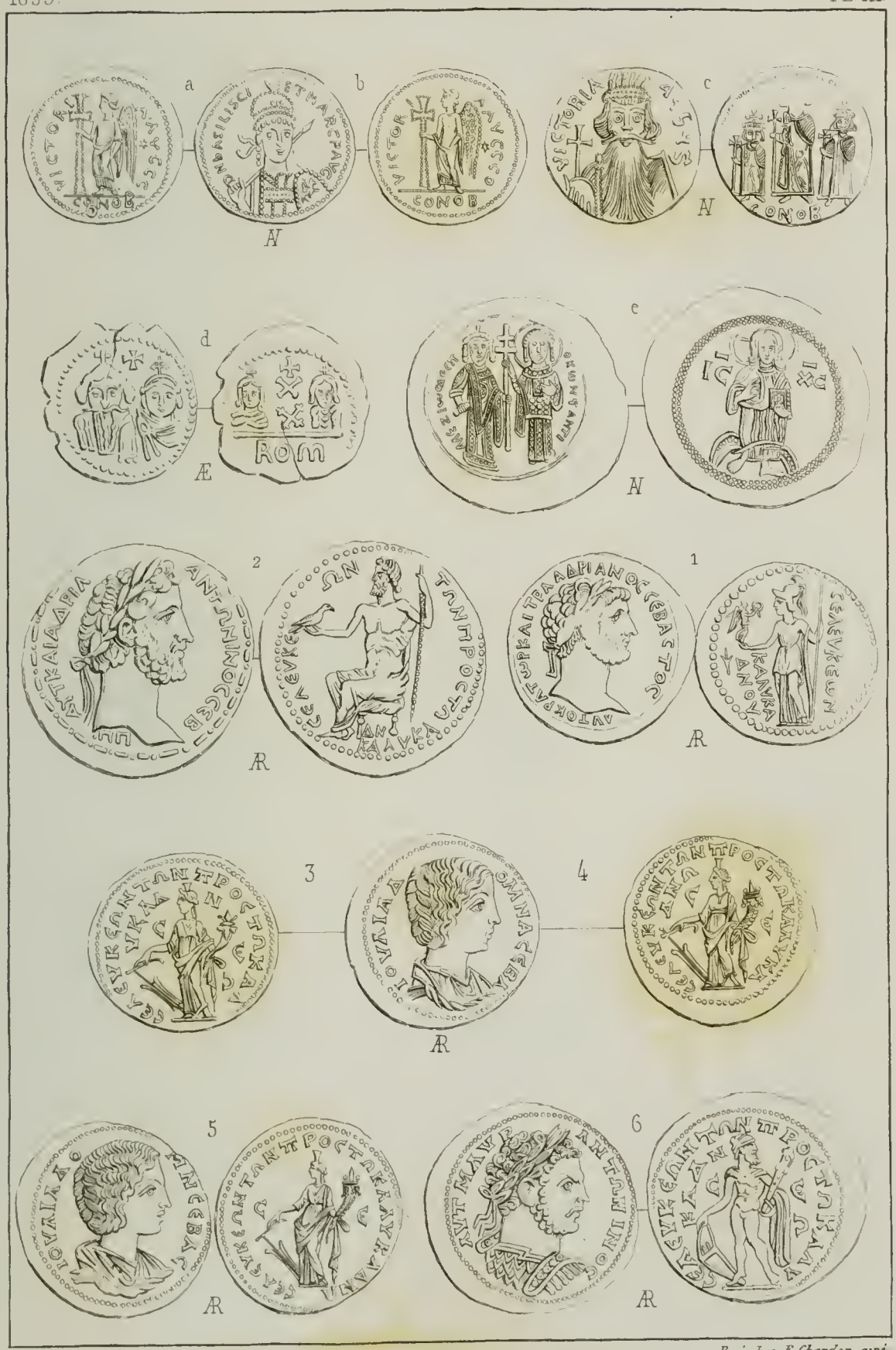

L. Dardel sc

Paris Imp. F. Chardon aîné

BYZANTINES, ASIE MINEURE.

L. Dardel sc. Paris. Imp F. Charton aîné.

ASIE MINEURE.

L. Dardel sc. Paris. Imp. F. Chardon aîné.

ASIE MINEURE, ROI DE PONT.

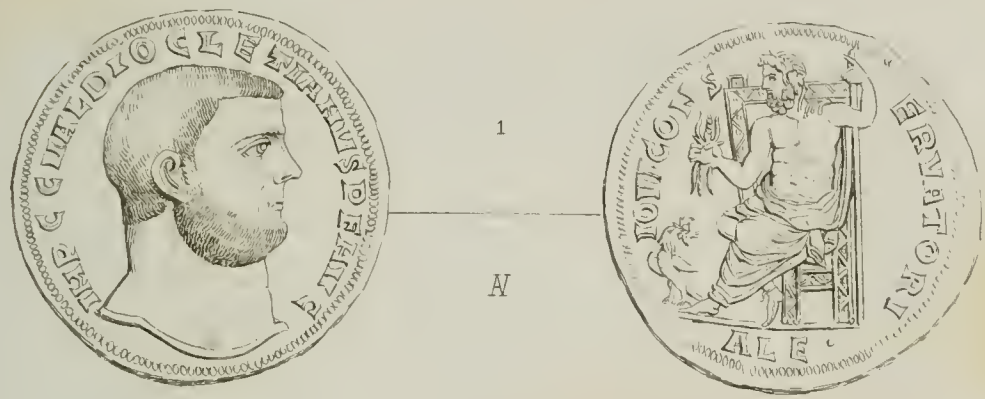

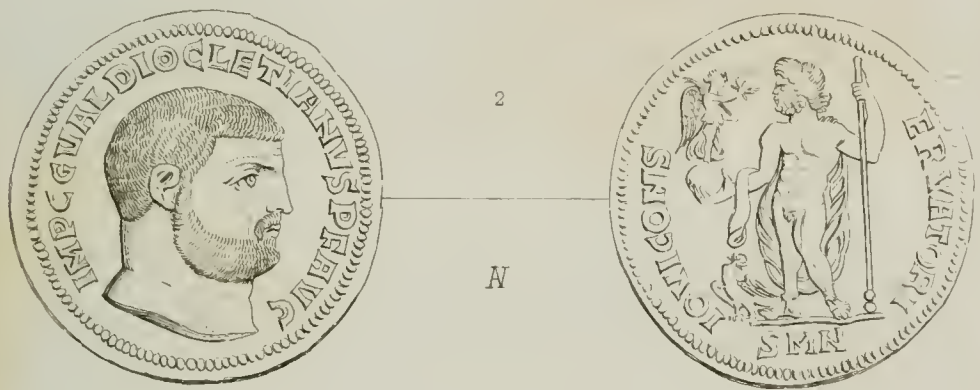

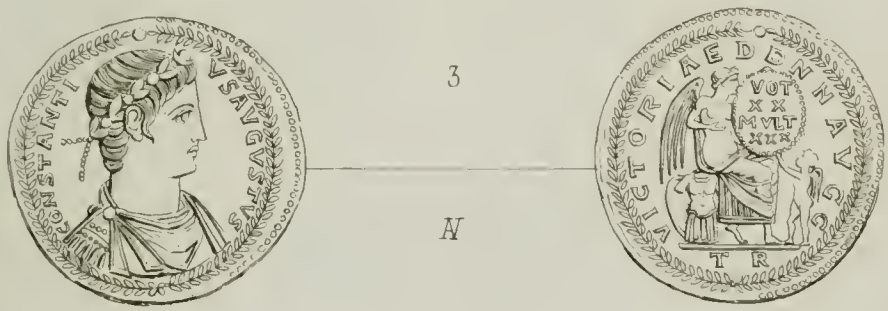

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné.

IMPÉRIALES ROMAINES, ASIE MINEURE.

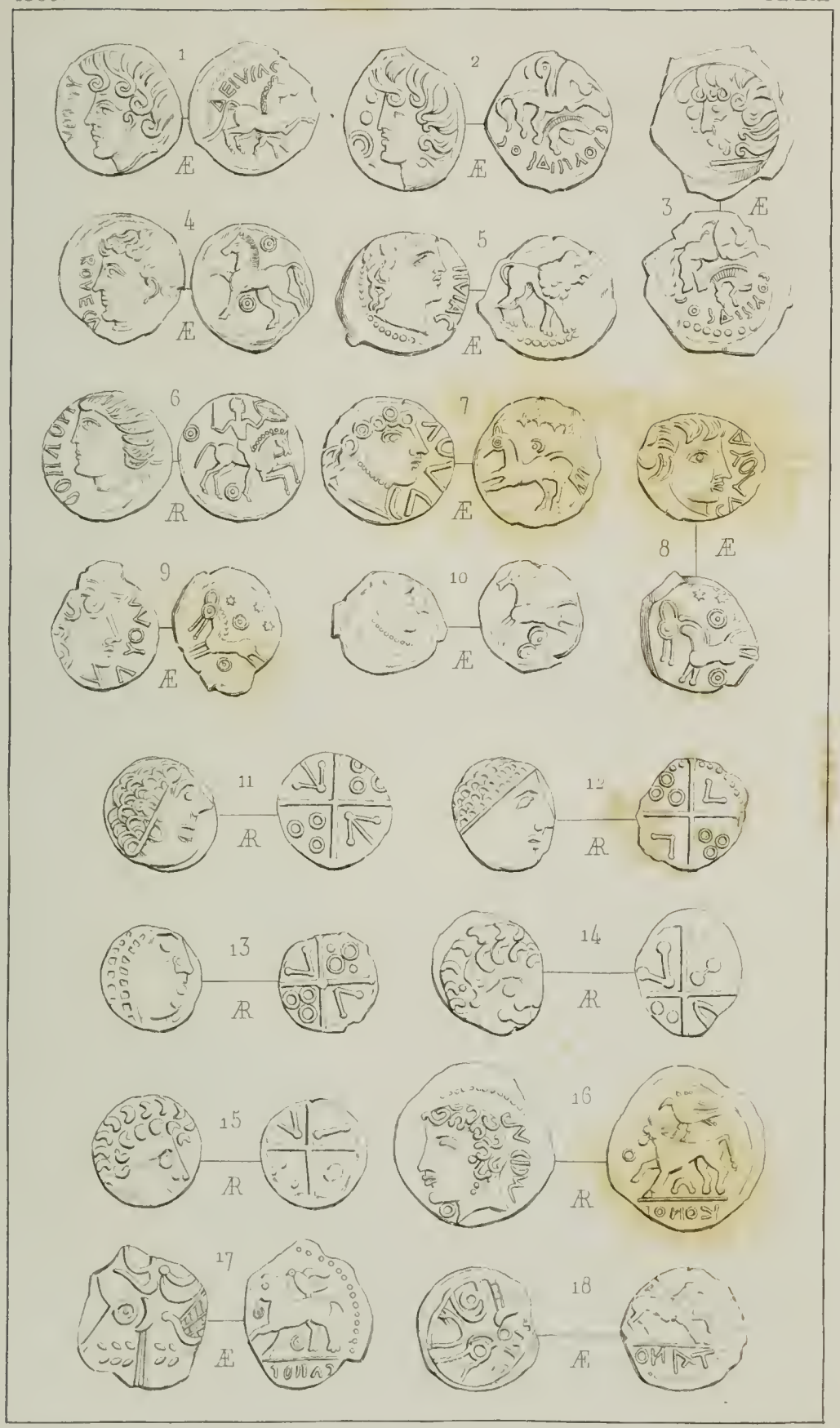

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF

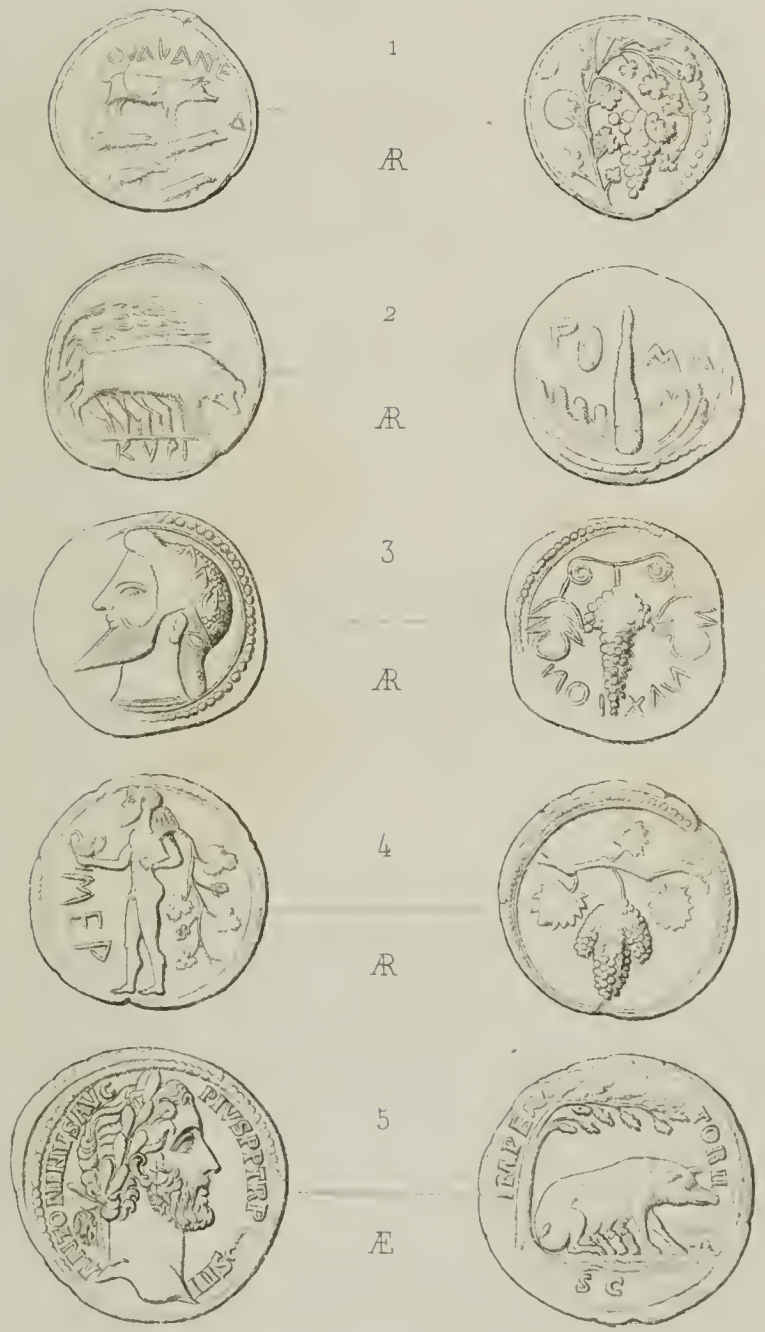

Cormier sc. Paris. Imp. F. Chardon aîne.

NUMMUS DE SERVIUS TULLIUS

Cormier sc

Paris Imp. F. Chardon aine

MONNAIES ITALIOTES.

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné

COMTES DE TOULOUSE

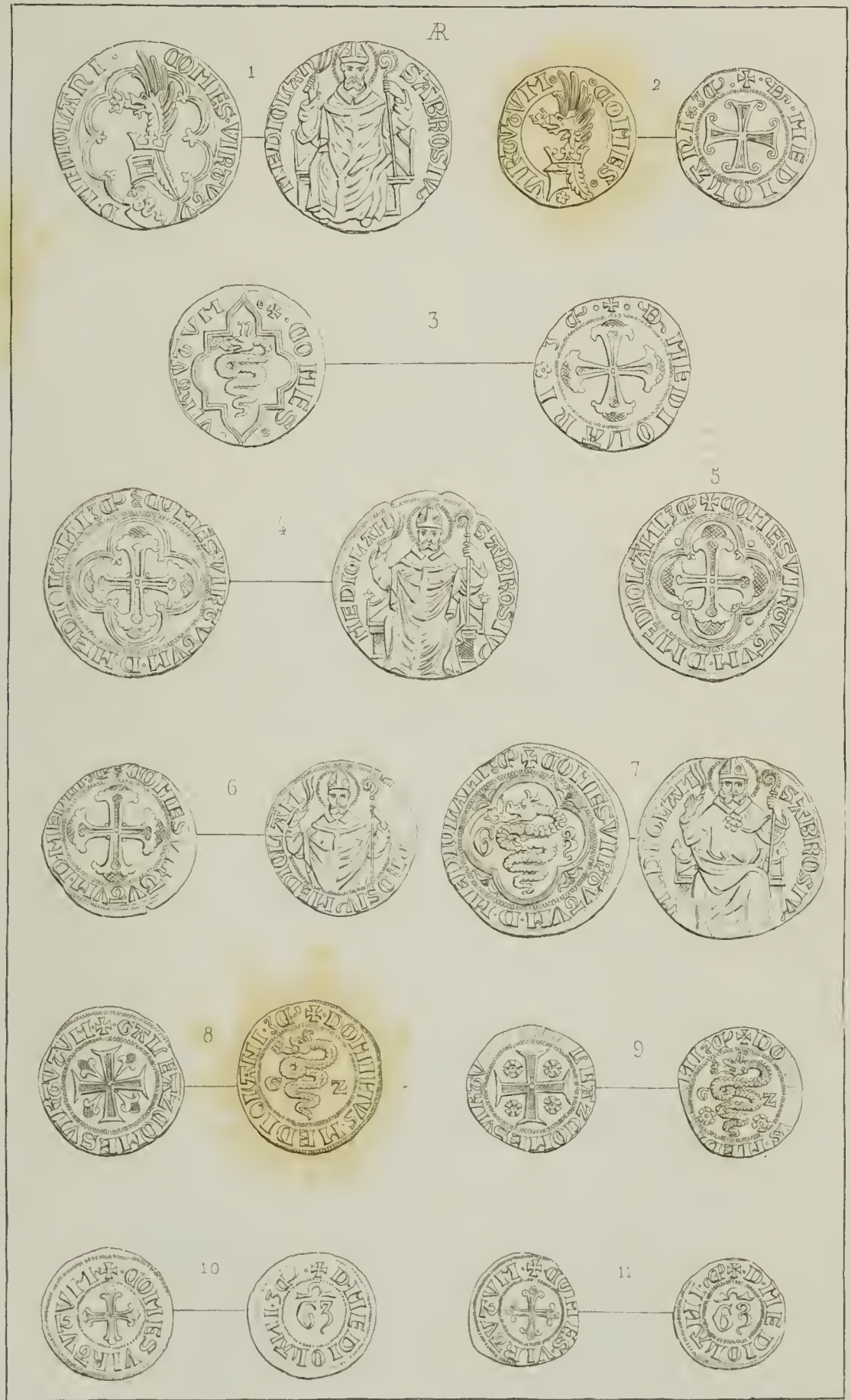

L Dardel sc

Paris Imp F Chardon aîné

COMTE DE VERTUS

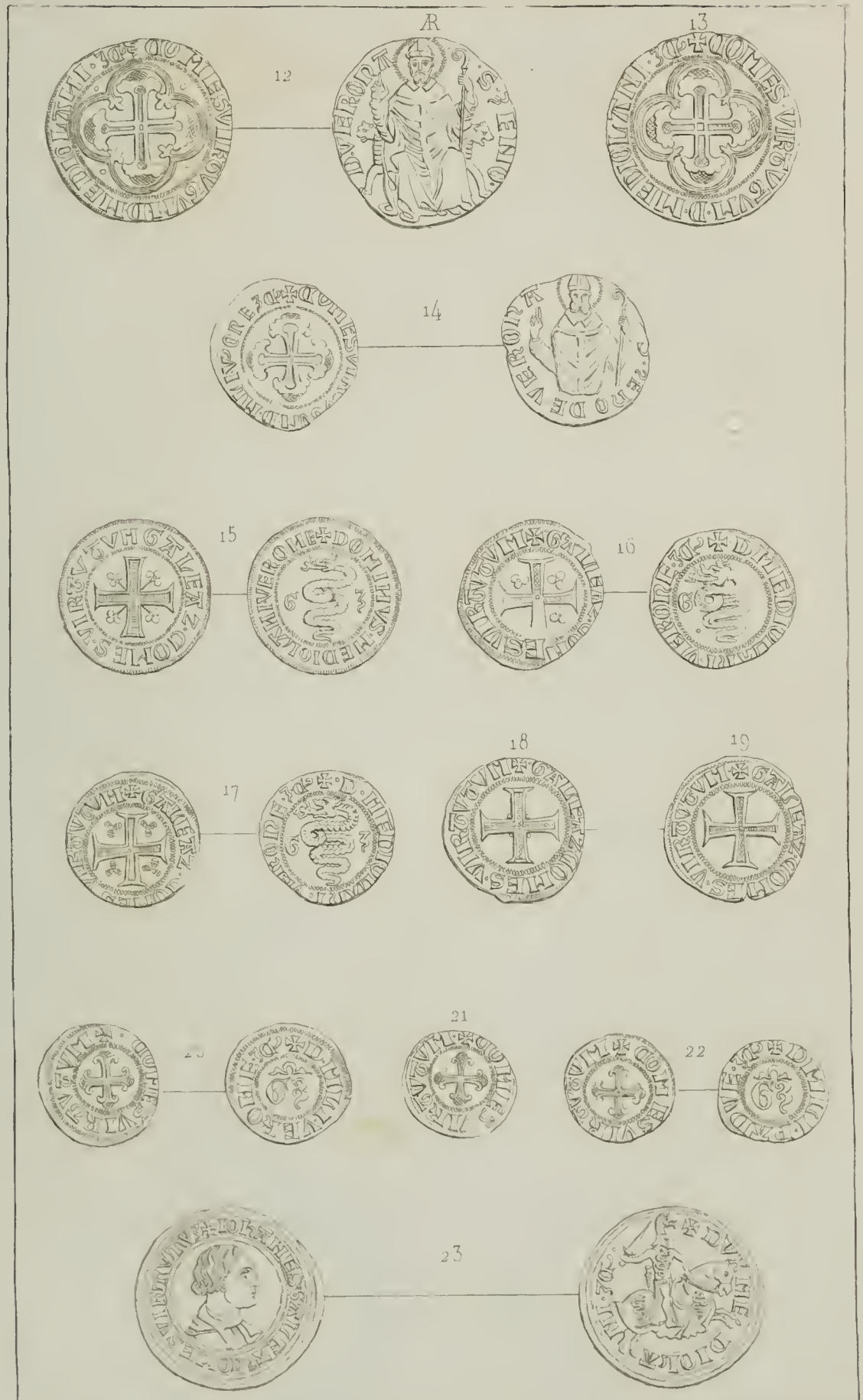

L. Daridel sc

Paris Imp F. Chardon aine

COMTE DE VERTUS

L. Dardel del et sc. Paris Imp. F. Chardon aîné

MÉDAILLES ROMAINES

L. Dardel del et sc

Paris. Imp. F. Chardon aîné

MÉDAILLES ROMAINES

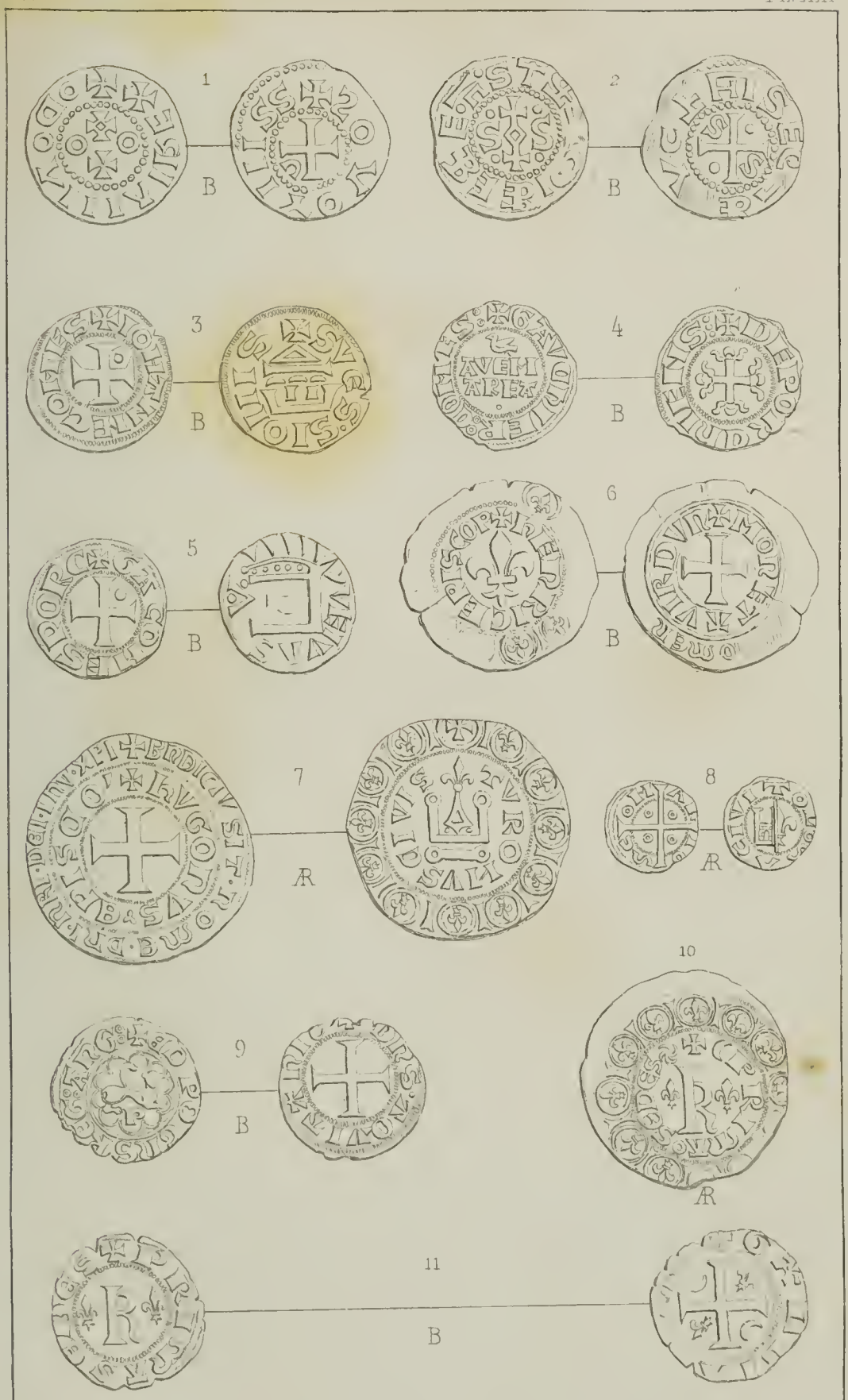

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Charidon aine

PRÉLATS ET BARONS

Paris Imp. F. Chardon aîné

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7451